

April 24 1970

April 24 1970

HISTOIRE

DE LA

PAROISSE ET DE L'ÉGLISE

SAINT-LAURENT

A PARIS

HISTOIRE

DE LA

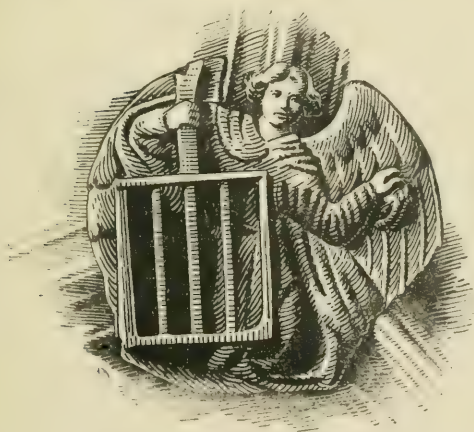
PAROISSE ET DE L'ÉGLISE
SAINT-LAURENT
A PARIS

PAR

LOUIS BROCHARD
SECOND VICAIRE DE SAINT-MARTIN DES CHAMPS
ANCIEN VICAIRE A SAINT-LAURENT

Ouvrage accompagné de 17 phototypies hors-texte
et de 14 gravures, plans ou cartes dans le texte.

Préface de M. le chanoine PISANI



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
5, QUAI MALAQUAIS

—

1923

Nihil obstat :

Parisiis, die 1° *Junii* 1922.

PISANI, can.

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 14° *Junii* 1922.

THOMAS, v. g.

PRÉFACE

L'Église de Paris attend encore son historien. Qui se sent, en effet, le courage d'entreprendre une tâche qui exige la connaissance approfondie d'une période qui s'étend depuis les premières origines chrétiennes jusqu'à nos jours ? A partir du règne de Philippe-Auguste, tout au moins, l'existence nationale de la France a son centre dans la capitale et les événements politiques ne manquent pas d'exercer sur la vie religieuse de Paris une action de plus en plus sensible. Pour parler avec quelque compétence d'un aussi vaste sujet, il faudrait un savoir que bien peu d'historiens peuvent se vanter de posséder.

Les grands érudits d'autrefois n'ont pas eu cette présomption : les éditeurs du *Gallia Christiana* se sont bornés à publier des textes fort importants, sans doute, mais tantôt surabondants, tantôt insuffisants, selon les hasards de leurs découvertes. Les Bénédictins D. Lobineau, D. Felibien et D. Bouillart, l'oratorien Sylvius (c'est ainsi que, suivant une mode qui sent un peu son pédant, il avait latinisé son nom qui était : Dubois), l'abbé Lebœuf, Jaillot et d'autres ont surtout dépouillé des archives, mais n'ont pas cherché à dresser une synthèse montrant les rapports de l'histoire de Paris avec l'histoire générale de l'Église et celle du royaume de France.

Après la Révolution, J.-B. de Saint-Victor, Fisquet et les annotateurs de Le Bœuf se sont contentés de poursuivre des recherches fragmentaires et conduites sans aucun plan préétabli. Ils ont amassé d'abondants matériaux, mais ne paraissent pas avoir cru à la nécessité de les assembler.

C'est alors cependant qu'on commença à comprendre que, sous peine de s'en tenir à d'incertaines compilations, il fallait

renoncer pour un temps à des projets trop ambitieux et se renfermer dans la méthode analytique. *In genere latent aequivocationes*, a dit le philosophe scolastique : les généralisations conduisent aux incertitudes. Pour faire marcher une machine aux cent rouages divers, il faut procéder tout d'abord à son démontage méthodique ; il convient de se rendre un compte exact du rôle qui est assigné à chacune des pièces qui la composent. De même pour écrire l'histoire religieuse d'une ville ou d'un diocèse, il faut connaître celle de chacune des paroisses qui les constituent, sur leur fondation, leur développement, leurs vicissitudes..... ; en rapprochant ensuite les incidents particuliers qui se sont produits parallèlement dans des églises voisines, on se mettra à même de découvrir les causes qui ont provoqué des fluctuations dans la marche générale de la vie diocésaine. Il importe aussi d'être au courant des faits principaux de l'histoire civile et politique. Ainsi, la ville de Paris a été longtemps occupée par les Anglo-Bourguignons, vers la fin de la Guerre de Cent Ans, elle a été secouée par les troubles de la Ligue et assiégée alors par les troupes royales de Henri III et de Henri IV ; les conflit juridico-religieux, déterminés par l'invasion sournoise de l'esprit janséniste, y ont fait passer une vague d'insubordination et de sourde révolte qui a atteint le principe d'autorité et rompu la cohésion entre les membres du clergé. Paris a été bouleversé par la crise révolutionnaire... et tous ces événements... et d'autres aussi ont eu certainement une grosse répercussion sur la vie religieuse de la Ville.

On remarquera aussi que tels ou tels évêques ont exercé tant sur leur Clergé que sur les fidèles une influence tantôt bienfaisante et sanctificatrice, tantôt desséchante et pernicieuse... que des rois comme saint Louis, Philippe le Bel, François Ier ou Louis XIV ont marqué leur empreinte sur leur temps et contribué à l'expansion ou au ralentissement de l'esprit chrétien chez leurs sujets. Pour savoir à quel degré s'est assoupie ou réveillée la vitalité religieuse du diocèse, il faut être renseigné sur les manifestations de l'esprit public dans toutes ou dans la plupart des paroisses et lorsqu'on constate que chacun de ces organismes a subi simultanément quelque influence extérieure, on peut, de cette concordance de faits isolés, tirer des conclusions autrement solides que si elles étaient assises sur des principes abstraits ou influencées par

le désir, même louable, d'excuser les erreurs ou de masquer les réalités.

En histoire, le but à atteindre est la vérité. L'apologétique n'est pas ergoter sur les textes et travestir les faits, mais les montrer tels qu'ils sont, sans chercher à voiler les profondeurs mystérieuses du plan providentiel. Un jour viendra tôt ou tard, où nos courts entendements verront s'élargir l'horizon rétréci de nos conceptions mesquines ; un coin du voile se soulèvera pour nous faire entrevoir l'ensemble majestueux des lois que de tout temps la sagesse divine a écrites pour régir les destins de la pauvre humanité. Si nos yeux ne sont pas assez exercés pour embrasser du premier regard les puissantes harmonies de la science surnaturelle, il reste à l'obscur travailleur une tâche beaucoup plus humble, et cependant l'effort individuel qui lui est demandé a son importance. Ainsi le musicien, dont l'instrument ne donne que quelques notes, contribue, en jouant sa modeste partie, à la magnificence du concert. Aucun travail entrepris avec conscience n'est sans utilité.

Au cours de la première partie du XIXe siècle, avaient paru quelques monographies paroissiales, mais, à part celles qui furent écrites par M. Faudet, curé de Saint-Étienne-du-Mont et l'abbé Pascal, vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs, ce sont de minces brochures composées dans un but d'édification et dépourvues de toute valeur historique.

Ce n'est qu'après 1870 que des historiens avertis se donnèrent pour tâche de tirer de l'oubli nos antiques traditions parisiennes. Les abbés Lambert et Buirette firent paraître en 1872 leur gros volume sur le couvent et l'église de Notre-Dame-des-Victoires ; puis vinrent les estimables travaux de l'abbé Kœnig sur Saint-Eustache (1878), de l'abbé Collignon sur Saint-Louis en l'Ile (1888), de l'abbé Piquemal sur Courbevoie (1908), de l'abbé Gaston sur Saint-Hippolyte (1908), de l'abbé Garin sur Saint-Ambroise (1909), et en 1913 l'ouvrage parfait en tout point de M. Léon Cornudet sur Saint-Thomas d'Aquin. D'autres études, non dépourvues de valeur, ont été consacrées à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Saint-Merry, à Saint-Médard et à Saint-Sulpice, mais les lacunes graves qu'on y constate empêchent de considérer ces travaux comme définitifs.

J'ai garde d'oublier les discours que le vénérable Mgr Caron, qui fut archidiacre pendant 27 ans, prononçait chaque fois qu'il installait un curé ; lorsqu'il prit sa retraite, en 1900, il n'y avait plus que trois paroisses dont il n'eût pas raconté l'histoire. Toutes ses allocutions ont été imprimées dans la *Semaine Religieuse ;* on conserve aux Archives de l'Archevêché sa rédaction autographe et les notes qu'il avait utilisées pour les composer. C'est surtout une œuvre de seconde main, rédigée dans cette langue naïvement pompeuse qui longtemps a caractérisé l'éloquence de la Chaire.

M. l'abbé Brochard est un de ces hommes persévérants que ne rebute pas l'aridité des recherches ingrates de l'érudition. On l'a vu pendant de longues années continuer ses investigations dans les bibliothèques et les dépôts d'archives ; dans le métier de « chasseur de documents » qu'il a appris à exercer, il a connu des journées heureuses où il a pu enregistrer de précieuses trouvailles ; en même temps, il recueillait les gravures, dessins, plans et photographies concernant sa paroisse natale de Saint-Laurent dont il se promettait d'illustrer la description. Servi par une solide culture générale et par l'expérience que procure la fréquentation des sources, il a réuni les éléments d'un volume qui tiendra une place des plus honorables parmi les monographies paroissiales.

Je lui rendrai volontiers cette justice qu'il a su résister le plus souvent à la tentation de « faire un sort » à de nombreux papiers dont le seul mérite était d'être « inédits ». Il a su faire courageusement le sacrifice de pièces qui avaient à ses yeux un prix proportionné à la peine qu'il avait eue pour les découvrir ; il les a laborieusement extraites de la poussière ; elles y peuvent retourner sans qu'aucun des lecteurs songe à s'en offusquer — on en trouvera un bon nombre dans les appendices réservés aux spécialistes.

Le lecteur est, en effet, un être impressionnable dont il convient de ménager le tempérament ombrageux ; il demande à un livre d'être intéressant, ou, pour le moins, instructif ; il est alors capable d'une certaine dose d'attention et de bienveillance. Mais il faut le maintenir dans ces favorables dispositions ; sinon, il se fâche, ferme le livre et laisse l'auteur en face de son trop savant bouquin.

Je n'ai jamais dit que l'historien doit borner son rôle à celui d'un « amuseur » ; la partie sérieuse du public ne s'en contenterait pas, mais il n'est pas toujours inutile de lui procurer quelques moments de détente, de faire passer par ci par là un rayon de soleil et un souffle de brise entre les feuilles du livre ; — d'y pratiquer des clairières où le voyageur, dont l'écrivain est le guide, pourra respirer plus à l'aise avant de s'enfoncer de nouveau dans les austères broussailles de l'érudition pure.

Il convient de féliciter M. l'abbé Brochard de s'être pénétré de ces principes littéraires ; je ne me donnerais pas la peine de les lui rappeler si je ne pensais à tous ceux qui entreprendront à leur tour de défricher quelques sillons de nos vénérables légendes, et qui apporteront leur pierre au grandiose édifice que leurs efforts concordants permettront un jour d'élever.

Je ne serai probablement plus là pour admirer la belle ordonnance de ce temple élevé à la gloire de Dieu et de son Église ; mais je m'en irai tranquille si j'emporte l'espoir qu'on y aménagera deux Chapelles. L'une à « Sainte-Prudence » dans laquelle jeunes et vieux viendront prier afin d'être préservés contre les hypothèses hasardeuses, les conclusions hâtives, les inductions branlantes, les insinuations malveillantes et les jugements téméraires. — L'autre contiendra l'autel de « Sainte Vérité », fille éternelle de Dieu, patronne de l'historien chrétien et sur le fronton il faudra inscrire ces paroles du Livre de Job (XIII. 7) *Numquid Deus indiget vestro mendacio ?*

Paris, 15 *Août* 1922.

P. PISANI,

Chanoine de Notre-Dame.

AVANT-PROPOS

Avec toute la modestie qui sied à un début nous présentons aux paroissiens de Saint-Laurent et, plus généralement, aux amateurs d'antiquités parisiennes, l'histoire de l'une de nos plus vieilles paroisses. Nous avons essayé de contenter les uns et les autres, et de satisfaire à la fois l'édification des premiers et les exigences des seconds. Que chacun veuille donc ici chercher et trouver son bien.

Que si l'on taxait de quelque ambition le choix d'un tel sujet, nous invoquerions volontiers, comme circonstance atténuante, le fait « d'être du pays » et d'avoir vu le jour sur l'ancien territoire de cette paroisse, aux confins du « clos Saint-Lazare ». Il a plu d'ailleurs à la Providence de nous ramener, et de nous maintenir encore, sur ce même territoire dans l'exercice du ministère sacerdotal.

A ces causes un peu générales s'ajouta l'occasion plus particulière, d'un prône qui nous échut en la fête de la dédicace de l'église en 1911. *Nous inspirant de l'*Histoire du Diocèse de Paris *de l'abbé* LEBŒUF, *nous tentâmes alors une bien rapide et incomplète esquisse historique. Et comme nous exprimions le vague projet d'une recherche plus exacte, les encouragements de M. le chanoine Cazals, notre curé d'alors, transformèrent en un dessein ferme une timide velléité.*

A ces encouragements si paternels se joignirent ceux de M. le chanoine Delaage, aujourd'hui vicaire général et archiprêtre de Notre-Dame. Lui-même, ancien paroissien de Saint-Laurent, avait été tenté par ce sujet. Mais les hautes charges qui le vinrent trouver l'en détournèrent. Il voulut bien nous abandonner les notes déjà copieuses qu'il avait réunies. Puissions-nous, autre Élisée, avoir avec celles-ci recueilli aussi son manteau.

Et voilà l'histoire de cette Histoire.

Dans notre pensée le titre que nous avons choisi est aussi restrictif que possible. Le vrai centre de nos investigations a bien été l'église paroissiale. Les divers établissements religieux installés sur la paroisse :

Saint-Ladre au XIIe *siècle, les Filles-Dieu en* 1226, *les Récollets en* 1604, *l'hôpital Saint-Louis en* 1608, *la mission Saint-Lazare en* 1632, *les chanoinesses de Sainte-Perrine en* 1645, *les Filles de la Charité en* 1653, *l'hôpital du Saint-Nom de Jésus en* 1654, *les Dames de Saint-Chaumond en* 1685, *n'interviennent dans notre récit que dans la mesure exacte de leurs rapports avec la paroisse.*

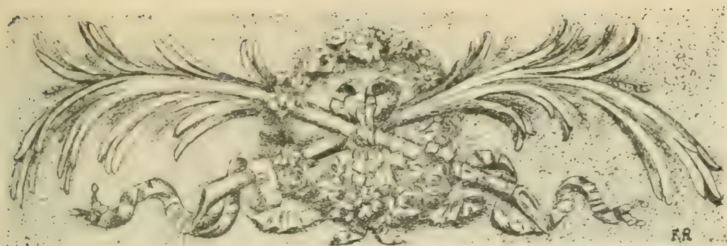
Quand à la division de nos chapitres nous avouons n'avoir pas connu l'embarras du choix. Elle s'est imposée à nous presque dès le début, et, bien qu'un peu enchevêtrée, elle nous a permis des vues d'ensemble plus complètes et plus suivies.

C'est peut-être aussi une faute du genre que de n'avoir pas mené cette histoire jusqu'à nos jours. Mais douze siècles sont un bail et il fallait bien nous borner. D'ailleurs nous nous sommes souvenu de l'avis si lapidaire et presque intraduisible de l'orateur latin : Maior e longinquo reverentia. *Nous osons le partager.*

Que ne pouvons-nous nommer ici, pour leur exprimer notre gratitude, tous ceux qui de près ou de loin, par leurs renseignements ou leurs conseils, nous ont aidé dans nos recherches! La liste en serait longue, mais combien aussi elle augmenterait notre crédit. Autant qu'il a été possible, au cours de ces pages, nous avons satisfait à cette facile, agréable et trop juste obligation.

Nous exprimons plus particulièrement notre reconnaissance à M. le chanoine Pisani, bienveillant confident de nos projets et qui a consenti à cautionner de son nom et de son autorité leur réalisation ; à M. l'abbé Carré qui nous a fait participer au riche butin de documents par lui amassés ; à M. l'abbé de Launay qui a si souvent et si patiemment fixé les hésitations de nos lectures ou de nos interprétations.

Enfin, moins pour satisfaire à un devoir ou sacrifier à une tradition que pour nous assurer la douceur d'une revanche, nous proclamons, après tant d'autres, l'inlassable et précieuse obligeance de Messieurs les Archivistes des Archives Nationales et de celles de la Seine, et de Messieurs les Bibliothécaires de la Bibliothèque historique de la Ville.



CHAPITRE I

Les origines. — L'abbaye Saint-Laurent du VIe au IXe siècle.

« Cependant Domnol évêque du Mans tomba malade. Au temps du roi Clotaire, il avait gouverné un couvent de moines, à Paris, dans la basilique de Saint-Laurent [1]. »

C'est ainsi que Saint-Laurent fait son entrée dans l'histoire, au témoignage du « flambeau de nos antiquités chrétiennes », saint Grégoire de Tours (544-595). Puisque saint Innocent, prédécesseur de saint Domnol sur le siège du Mans, était mort en 543, le texte cité plus haut atteste donc, dès cette même date, l'existence à Paris, d'une abbaye de moines, sous le vocable du diacre romain et martyr. L'expression *grege monasteriali praefuerat*, précise peut-être le sens du mot *monasterium*, moûtier qui à cette époque, s'appliquait indifféremment à toutes églises ou chapelles desservies soit par des réguliers soit par séculiers.

Sur ce point précis, tous les historiens ou archéologues sont d'accord. Ils reconnaissent l'authenticité de ce certificat d'existence. Sans audace excessive, on pourrait le changer en un bulletin de naissance et le dater de la fin du Ve siècle, lors de l'arrivée du christianisme à Lutèce, avec les Francs convertis de Clovis.

Au vingt-cinquième chapitre de ce même livre sixième de l'histoire des Francs, Grégoire de Tours mentionne encore Saint-Laurent, mais en des termes qui ont semé la discorde au camp des cri-

1. *Domnolus Cenomanorum episcopus, tempore Clothacarii regis, apud Parisios, ad basilicam Sti Laurencii, grege monasteriali praefuerat. Gesta Francorum* lib. VI, cap. 9.

tiques et des annotateurs : « La huitième année du roi Childebert, écrit-il, (c'est-à-dire en l'an 583) les eaux s'accrurent extraordinairement ; et la Seine unie à la Marne causa une telle inondation autour de Paris que beaucoup de naufrages eurent lieu entre la cité et Saint-Laurent [1]. »

Les Pères Lecointe et Papebroch, réfutés d'ailleurs par Dom Ruinart, Mabillon, le P. le Courvoisier et le P. Bourdonnet, jugent ce chapitre XXV[e] apocryphe, inauthentique, ajouté par un continuateur. Est-il besoin de remarquer, ainsi que l'a fait déjà J.-B. de Saint-Victor, que « même en cas d'interpolation, ce qui est dit relativement à Saint-Laurent ne serait pas pour autant inexact ». Le faussaire présumé pouvait être renseigné et l'on imagine difficilement quelle passion l'eût poussé à mentir.

Ce double témoignage de Grégoire de Tours est d'ailleurs confirmé par cette allusion à un incendie fameux de 547, que nous lisons dans l'histoire anonyme de saint Lubin : « Le feu, venant du côté de Saint-Laurent pendant la nuit, avait déjà gagné les maisons qui étaient sur le pont [2]. »

Si l'existence d'une abbaye de Saint-Laurent au VI[e] siècle devient plus certaine, la détermination de son emplacement précis offre encore quelques difficultés. Le lecteur moderne en effet, qui connaît l'état actuel des lieux, ne manquera pas d'admirer fort la violence de cette inondation qui n'aurait fait qu'un vaste lac entre la Seine et Saint-Laurent, couvrant une largeur de plus de deux kilomètres.

Cette objection parut assez forte à Dom Duplessis, répété par Hadrien de Valois, pour le décider à situer l'abbaye de Saint-Laurent au sud de la cité, et, comble de précision ou d'arbitraire, à l'endroit même où s'élève actuellement Saint-Séverin.

Quant aux autres auteurs, inattentifs ou insensibles à l'objection, ils reconnaissent, avec une précision plus ou moins grande que nous discuterons, l'identité au moins approximative d'emplacement.

Le premier, Dom Mabillon [3], explique que suivant certaines

1. *Aquae extra solitum invaluerunt ; nam tantam inundationem sequana matronaque circa Parisios intulerunt, ut inter civitatem et basilicam S*[ti] *Laurencii, naufragia saepe contingerint. Ibid.* Cap. 25.

2. *A parte basilicae beati Laurencii, noctu edax ignis exiliens, domos pendulas, quae per pontem constructae erant, exurere coepit.*

Vita S[ti] *Leob.* coll. Histae. Franc. t. III, p. 43.

3. *De Re diplomatica*, Tome IV, p. 309.

personnes qu'il ne nomme pas, la partie septentrionale de la vallée de Paris, plus basse que le reste de son territoire, n'était pas seulement sujette à être inondée lors des crues extraordinaires, mais qu'un bras de ce fleuve y coulait constamment, affectant la forme d'un demi-cercle. Le savant bénédictin ne voit pourtant là qu'une conjecture que n'appuie malheureusement aucun témoignage historique. Il croit reconnaître cependant le cours de cet ancien bras de Seine, tracé par le grand égout qui de son temps coulait à découvert et se dessine très visiblement sur les vieux plans de la capitale.

Après Jaillot qui ne cite pas l'auteur, J. de Gaulle, dans sa *Nouvelle histoire de Paris et des environs*, souligne l'opinion du savant religieux et la corrobore par le témoignage plus scientifique de Girard. « Les commentateurs de Grégoire de Tours, écrit cet académicien, n'auraient pas trouvé de difficultés à expliquer le fait dont ils nous ont conservé le souvenir, s'ils eussent eu une juste idée de la formation du terrain d'alluvion, qui s'étendait depuis les murs de la ville, c'est-à-dire, depuis les murs de son ancien faubourg septentrional, jusqu'au pied du coteau où l'église de Saint-Laurent était assise. Nous avons fait voir ailleurs et nous indiquerons dans un mémoire spécial, comment pendant les progrès de l'exhaussement de ces alluvions, une partie de l'espace qu'elles occupaient dut rester inférieure au reste de cet espace, de sorte que les eaux de la Seine remplissaient ce bas-fond et y coulaient avec plus ou moins de vitesse dans les temps de leurs crues. C'était, en un mot, un bras de ce fleuve où les bateaux pouvaient être remisés, qu'ils pouvaient parcourir librement, ou même dans lequel ils pouvaient être entraînés avec violence par une débâcle de glaces, accident probable, au mois de février, pendant lequel G. de Tours nous apprend que l'inondation de 583 eut lieu. Il suffit de prendre à la lettre le texte de cet auteur pour expliquer naturellement les naufrages dont il fait mention [1]. »

Longnon propose la même explication et se réfère à Girard.

Une étude plus attentive et plus directe du sol et du sous-sol parisiens, principalement à l'occasion des travaux considérables effectués au cours du XIXe siècle, a permis de donner à cette intuition ou à cette hypothèse une base plus solide et plus scientifique.

C'est à Théodore Vacquer, attaché au service des travaux his-

1. GIRARD. *Mémoire sur les inondations qui ont eu lieu en différents temps dans la ville de Paris*, p. 29, publié en 1838 dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences. T. XVIme.

toriques et des fouilles de la ville, à son labeur consciencieux et patient, que nous devons tant d'observations précieuses pour l'histoire géographique de notre ville. Th. Vacquer n'a rien publié, mais la bibliothèque de la ville de Paris conserve tout un fonds de manuscrits, notes et dessins, fruit inestimable d'un labeur incessant.

A cette source précieuse recourent Georges Villain, dans le rapport si intéressant auquel donna lieu l'érection de la nouvelle mairie du Xe arrondissement [1], Marcel Poete, dans une série de conférences données en 1908 et publiées depuis [2], et enfin G. de Pachtère, pour son *Histoire générale de Paris*, dont le premier volume : *Paris à l'époque Gallo-Romaine*, est paru en 1912.

Nous emprunterons aux conclusions acquises de ces spécialistes de l'histoire de la capitale, les traits de la physionomie de notre quartier au XIe siècle. Ils confirment en tous points le témoignage de saint Grégoire de Tours.

Les sondages fréquents auxquels ont donné lieu les importants travaux de voirie exécutés au cours du XIXe siècle, établissent l'exhaussement artificiel très sensible de la plaine parisienne. Son niveau était bien inférieur autrefois. Se relevant légèrement vers l'est, il oscillait depuis la Seine, entre 31 et 33 mètres. Or la Seine coule à l'altitude moyenne de 27-28 mètres, mais ses crues la portent très fréquemment jusqu'à 33 mètres.

Ces mêmes sondages ont démontré l'existence préhistorique d'un bras principal du fleuve, qui décrivait, vers les hauteurs de Belleville et de Montmartre, un demi-cercle dont le cours actuel serait la corde, et suivait sensiblement la direction de nos grands boulevards.

Dès lors, à l'époque de la crue, non seulement cet ancien lit desséché, dont la Seine tentait naturellement de reprendre possession, se trouvait submergé, mais encore la plus grande partie de la plaine parisienne pouvait facilement être inondée. Cette insécurité périodique et la nature trop habituellement marécageuse de ce sol rendait cette région peu propre à l'habitat. Seuls quelques monticules de gravier, terrain sec par conséquent, qui s'élevaient de loin en loin à l'altitude moyenne de 34 mètres, notamment la longue bande sur laquelle courent la rue et le faubourg Saint-Martin, virent se grouper autour d'une église ou d'une abbaye quelques

1. GEORGES VILLAIN. *Rapport sur la Mairie du Xme*. Imprimerie municipale, 1896.
2. *L'enfance de Paris. Formation et croissance de la ville, des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, Paris, 1908.

habitations. Après l'époque romaine, qui avait préféré la rive gauche et la Montagne Sainte-Geneviève, notre rive droite vit surgir : Saint-Gervais, Saint-Paul, Saint-Jacques de la Boucherie, Saint-Martin des Champs et Saint-Laurent.

L'inondation dont nous parle saint Grégoire de Tours et dont l'ampleur aurait pu nous surprendre, a laissé dans notre sol parisien, où nos géologues ont su la lire, la cote de son étiage. Rappelons, par manière de confirmation s'il en était besoin, qu'au cours de l'inondation fameuse de 1910, la Seine, comme pour interrompre une prescription séculaire, a revendiqué un peu durement son ancien domaine en s'efforçant de retrouver son lit primitif. Quelques paroissiens du boulevard de Strasbourg ont dû lui faire accueil, au moins dans leur cave. S'il eût connu ces jours, Dom Duplessis lui-même n'eût plus contesté l'assertion de Grégoire de Tours, ni tenté de faire passer notre vieux Saint-Laurent de l'autre côté de l'eau!

Enfin, nous ne douterons plus de la véracité de notre témoin si nous prenons garde que, dans la langue de l'historien des Gaules, le mot *naufragium*, ainsi que le comprendront tous les latinistes, et en dépit de l'apparence, se traduit assez mal par le mot *naufrage*, qu'il a pourtant formé. *Naufragium* [1] n'a plus ou n'a pas encore à cette époque le sens si précis, si absolu et plus conforme à l'étymologie, que présente à notre esprit le mot français actuel. L'auteur pensait moins à des sinistres navals qu'à l'écroulement des branlants murs de clôture, qu'aux éboulements de modestes habitations et à la dévastation des cultures qui couvraient cette banlieue de Lutèce.

Un document indiscutablement authentique, daté de 710, vient encore corroborer notre thèse. C'est un jugement rendu par Childebert III en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, contre Grimoald, comte de Paris, maire du Palais, au sujet de droits usurpés par ce dernier sur une foire ou marché.

Depuis une époque indéterminée, avant 710, ce marché, à l'occasion d'un désastre, *clade intercedente*, du bourg même de Saint-Denis, avait été transporté tout près de Paris, *entre les basiliques de Saint-Martin et de Saint-Laurent* [2]. Ce transfert avait probable-

1. « *Naufragium* se dit de toute espèce de calamité ou de perte : *Hist. Franc.* V. 33 p. 225 : *grande de pecoribus excidium, de culturis detrimentum, de aedificiis fecere naufragium.* Ex. *Alicc homine contigit gravis naufragiis quod casa sua per nocte fuit efracta.* MAX BONNET. *Le latin de St Greg. de Tours. Paris*, 1890, pag. 292. »

2. DE LASTEYRIE, *Cartulaire de Paris*, p. 33.

ment été occasionné par quelque incursion ennemie, nuisible à la liberté du commerce. On espérait le protéger plus efficacement par le voisinage plus immédiat de la capitale. Or, Grimoald n'avait pas manqué de se faire payer sa vigilance en s'arrogeant injustement certains droits réservés à l'abbaye de Saint-Denis. Childebert ordonne une restitution et confirme les religieux dans leur privilège. L'un des deux points entre lesquels, depuis le désastre survenu, se tenait le marché : la basilique Saint-Martin, est incontestablement, et de l'aveu de tous, celle du prieuré célèbre de Saint-Martin que nous rencontrerons assez souvent mêlé à l'histoire de notre paroisse, et qui s'élevait à l'endroit où se trouvent actuellement les *Arts et Métiers*. Quant au second terme : la basilique Saint-Laurent... l'hésitation n'est plus permise. Grégoire de Tours reçoit donc de cette charte la confirmation la plus éclatante et définitive.

De Valois lui-même, trop servile copiste de Dom Duplessis, eut connaissance de ce document, et plutôt que de le préférer à son guide, n'hésita pas, après avoir comme nous l'avons vu identifié Saint-Laurent à Saint-Sévérin sur la rive droite, à affirmer cependant que, vers 650, une église Saint-Laurent existait au nord de Paris !

Une dernière précision reste à établir. Sur quel emplacement exact, au nord de Paris, s'élevait le Saint-Laurent primitif ? Dom Bousquet, Dulaure et de Saint-Victor ne se prononcent pas. Ils placent vaguement l'abbaye au nord. Plusieurs au nombre desquels Sauval, l'abbé Lebœuf, du Breul, le commissaire Delamare, Jaillot, situent l'ancienne basilique au lieu où s'élevait, avant la Révolution, l'église du prieuré Saint-Lazare, sur le faubourg Saint-Denis, à gauche du portail actuel de la prison. Leurs raisons ? Cet établissement considérable n'avait pu être fondé que sur une voie importante et « le chemin qui conduit de Saint-Martin à Saint-Laurent n'existait pas encore ».

Le P. Dubois, et E. Bournon, dernier annotateur de l'abbé Lebœuf, se prononcent pour l'identité précise d'emplacement.

Le P. Dubois appuie son sentiment sur une découverte dont Mabillon témoigne lui-même et qu'il a entendu raconter par Nicolas Gobillon, curé de Saint-Laurent (1661-1706) et témoin oculaire. Lors des travaux effectués sous le pastorat de ce curé, entre l'église et le cimetière, on mit au jour des cercueils en plâtre et en pierre, assurément mérovingiens, qui renfermaient des sque-

lettes enveloppés uniformément de robes noires, semblables à l'habit des moines [1]. F. Bournon conteste seulement la solidité des raisons alléguées par l'abbé Lebœuf, mais ne nous donne pas encore le vrai motif.

Au témoignage favorable à l'identité absolue de lieu, des historiens anciens ou modernes cités plus haut — témoignage plutôt intuitif ou traditionnel et ne s'appuyant que sur des textes dont l'interprétation est plus ou moins subjective — viennent s'ajouter encore des constatations matérielles que les grands travaux modernes de voirie ont seuls rendues possibles. L'unique grande route romaine de la rive droite allant vers le nord, était bien construite sur le tracé de la rue Saint-Martin. La voie du faubourg Saint-Denis n'offre, en effet, aucun jalon antique sérieux. Elle est tout au plus mérovingienne, peut-être carolingienne. Le sous-sol de la voie Saint-Martin au contraire révèle en certains endroits jusqu'à sept couches superposées, dont les premières sont d'époque gallo-romaine. Théodore Vacquer découvrit la voie antique depuis le pont Notre-Dame jusqu'au boulevard Magenta, dans des fouilles actives depuis 1844, dont les plus importantes sont celles de 1852-53. « Partout on la reconnut à une profondeur généralement supérieure à 2 m. 50, sauf en un point : près de la mairie du X[e], où elle est ensevelie sous 6 mètres de remblais accumulés, pour remplir la dépression du bras de la Seine primitif. La route traversait en chaussée cet endroit marécageux, qu'on appelait au X[e] siècle le *Pasellus Sti Martini* [2]. »

Sauval, Lebœuf et Dulaure, qui faisaient passer la voie du nord par le faubourg Saint-Denis, ignoraient en effet qu'à la fin du IX[e] siècle (en 861, sous Charles le Chauve), cette voie avait été déplacée vers l'ouest, quand le grand pont qui occupait l'emplace-

1. P. Dubois. *Historia Eclesiae parisiensis.* T. I, p. 78. *Audivi et ipse, quod et Mabillonius testatur, a clarissimo viro Nicolao Gobillonio doctore et socio Sorbonico et eccl. S[ti] Laurencii pastore et teste oculato, ante haud plures annos, effossa terra inter coemeterium et ecclesiam retectos fuisse antiquos et gypto et lapide sarcophagos, ubi condita ossa operta vestibus nigris instar monasticorum quae aperto aere difflatae sunt et in pulverem statim abierunt.* Ajoutons à ce témoignage celui de l'abbé Haury, que nous rapporte Rohault de Fleury dans « *les Saints de la Messe* », tome IV, 1896. Par une lettre datée du 7 novembre 1891, ce prêtre témoin des travaux effectués pour la construction du nouveau portail 1861-1866, atteste qu'outre « ces sarcophages, on mit la main sur une quantité notable de » cercueils de plomb (18 à 20 pour le moins), dans lesquels avaient été enfermés » avec des squelettes, des monnaies romaines qui avaient cours en Gaule à l'époque » mérovingienne, et des armes de silex et de pierre. »

2. G. de Pachtère. *Paris á l'époque gallo-romaine.* Paris, 1912, pag. 37. Voir encore : Marcel Poête : *l'Enfance de Paris*, page 16.

ment du pont Notre-Dame actuel, fut reconstruit où se trouve le Pont-au-Change. Alors prit naissance la voie du faubourg Saint-Denis, qui supplanta en partie celle du faubourg Saint-Martin.

A première inspection des anciens plans, la rectitude de cette antique voie frappe l'attention. Celle, postérieure, du faubourg Saint-Denis, dut suivre les sentes que les Parisiens avaient tracées pour l'exploitation de leurs champs, en contournant les propriétés qu'elles longeaient. Au contraire, la voie du faubourg Saint-Martin apparaît tracée à plein jalon, tendant droit au but, à travers une étendue où ne se devine nulle limite de possessions particulières [1].

C'est donc sur cette voie principale, parce que unique encore, et qui se dirigeait vers *Catulliacum* (Saint-Denis), en empruntant la direction des rues du Château-Landon et Philippe-de-Girard actuelles, que se dressait au VIe siècle, *la basilique du monastère Saint-Laurent.*

Si donc ils avaient su ce que nous révèle l'histoire géologique et géographique de notre quartier, les auteurs qui, comme Jaillot, plaçaient le Saint-Laurent primitif « au lieu qu'occupent Messieurs de Saint-Lazare » et l'église actuelle sur l'emplacement d'une chapelle de cimetière, pour le motif même qui dictait leur choix, se rangeraient à notre avis.

En résumé, la situation même de notre église, au bord de la plus antique de nos voies parisiennes, son orientation est-ouest liturgique très exacte, ce que nous savons du respect des premiers siècles pour les emplacements une fois consacrés, tout corrobore l'identité absolue du lieu et sa priorité sur celui où s'éleva plus tard l'église du *prioré de Saint-Ladre*, identité et priorité que nous croyons pouvoir revendiquer.

Une plaine donc, marécageuse et boisée, nous séparait, vers le VIe siècle, de la *Lutèce des Parisiens*. Autour de la hauteur où s'éle-

1. L. HALPHEN (*Paris sous les premiers Capétiens*, 987-1223. Paris 1909, pag. 13) trouve une confirmation de la priorité de la voie du faubourg Saint-Martin sur celle du faub. Saint-Denis, dans les termes mêmes de la charte de Louis VII de 1122 (DE LASTEYRIE, *Cartulaire de Paris*, n° 193). Afin de ne pas faire tort à l'abbaye de Saint-Denis, dont pourraient se détourner les commerçants et les paysans, attirés par l'importance toujours croissante de la capitale, Louis VII interdit de bâtir le long de la *voie royale* entre le bourg du landit et l'église Saint-Laurent « près le ponceau de Saint-Martin des Champs ». La route de Saint-Martin est donc à cette époque encore, la *route royale*, la seule vraie route qui relie Saint-Denis à Paris. Cependant, il défend encore de bâtir « de l'autre côté de la route, entre ledit village de Saint-Denis et l'autre pont » situé près de Paris, à côté de la maison des Lépreux ». La voie du faubourg Saint-Denis, destinée à supplanter l'autre, n'est donc encore qu'un *chemin* plus direct, il est vrai, mais un *chemin*, et nous sommes au XIIme siècle.

vait Saint-Laurent, et de quelques autres déjà signalées, rayonna l'aménagement de ce sol marécageux. Des champs, ou *champeaux* (à l'emplacement actuel des Halles), des *coutures* ou cultures, des *courtilles* ou jardins, prirent la place du *marais*, dont le nom cependant fut retenu. Ce nom désignait encore au XVIIIe siècle, sur notre paroisse, des espaces de plus en plus rares et réservés à la culture maraîchère pour l'approvisionnement de la ville. Ces travaux, à n'en pas douter, comme en mille autres points de notre France, furent dus à l'initiative et à l'activité des moines. Là comme ailleurs, les populations se groupèrent autour de ceux qui, tout en dirigeant leurs travaux, prenaient aussi soin de leurs âmes. Ainsi se forma ce qu'on appela de bonne heure la « Ville Sainct-Lorenz ».

Après plusieurs incursions, en 886, les Normands assiégèrent la ville du comte Eudes et de l'évêque Gozlin. Ces événements expliquent l'absence actuelle de tous documents et légitiment le silence qui par la suite entoura l'abbaye. Abandonnée, sans défense, lors des incursions, et à l'arrière du front ennemi pendant le siège, elle ne dut pas manquer d'être complètement dévastée. Le calme revenu, les moines se gardèrent sans doute de se réinstaller aux abords d'une ville trop éloignée pour les protéger efficacement, et trop proche pour n'exciter pas souvent la convoitise des pillards. Cependant les conditions qui avaient recommandé à un premier choix cette région de la plaine parisienne subsistaient toujours. Les ruines elles-mêmes n'étaient peut-être pas aussi... perfectionnées que celles que nous pouvons contempler aujourd'hui à 80 kilomètres plus à l'est. L'amour du sol, le souvenir du saint si populaire, depuis des siècles déjà vénéré en ce lieu, une fois la tourmente passée, ramenèrent des habitants au hameau de Saint-Laurent.

Ingénieusement d'ailleurs, l'abbé Lebœuf a tenté de ménager la transition et revendiqué à bon droit, nous semble-t-il, la continuité du culte de saint Laurent, sinon dans l'abbaye même, au moins dans un sanctuaire qui lui survécut.

Jusqu'au XVIIIe siècle, l'église métropolitaine était dans l'habitude, ainsi que nous le constaterons plus en détails, de venir chaque année, au 10 août, fête du saint Patron, faire la station à Saint-Laurent. Or, cette *liturgie stationale* dut s'établir chez nous, probablement à l'imitation de ce qui se faisait à Rome, et sensiblement à la même époque, c'est-à-dire avant le IXe siècle.

Nous trouvons d'ailleurs dans l'histoire du diocèse [1] de Paris, un point fixe où rattacher cette coutume. Le concile de Paris, tenu en 847, ordonne l'érection dans la ville et les faubourgs, de *titres cardinaux*. A Noël, à Pâques et à l'Assomption, d'après les décisions de ce même concile, ces prêtres cardinaux assistaient l'évêque, dans les fonctions épiscopales, à la cathédrale. Au jour de la fête patronale, l'évêque, à la tête de son Chapitre, allait officier dans ces églises.

Or, dans le cartulaire [2] de l'Église de Paris, nous trouvons au cartulaire de l'évêque, une liste de prêtres-cardinaux parmi lesquels figure « le prêtre de Saint-Laurent » entre celui de Saint-Merry et celui de Saint-Victor. Cette liste sur vélin ne se peut dater que par son écriture. Elle est du XIII[e] siècle seulement. Mais elle pourrait être la copie d'un document plus ancien. D'ailleurs le nombre de ces *prêtres-cardinaux* est de douze, nombre restreint, eu égard au nombre des paroisses, nombre surtout voulu, afin de rappeler celui des apôtres. Probablement donc, il aurait été fixé en exécution de la décision du concile précité, assurément dans la seconde moitié du IX[e] siècle.

S'il y eut éclipse, elle ne fut pas de longue durée. Et, une fois franchi le cap redoutable de cette fin du IX[e] siècle où notre région eut tant à souffrir des incursions normandes, on peut penser que, sous une forme ou sous une autre, abbaye, paroisse, simple lieu de culte, l'église dédiée à saint Laurent, ne connut jamais un abandon ni une ruine totale. C'est la chaîne de cette tradition que nous allons essayer de renouer.

1. P. Dubois. *Histor. Eccl. Paris.* Tome I, p. 346.
2. *Cartulaire de l'Église N.-D. de Paris*, publié par Guérard, Tome I, p. 3.

CHAPITRE II

La seigneurie de Saint-Laurent.

A la recherche des traces que Saint-Laurent a pu laisser dans les documents écrits, une charte de Louis VI, qui ne cite qu'incidemment notre église, nous permet de remonter jusqu'en 1122 [1]. Le Roi accorde à l'abbaye de Saint-Denis le privilège d'autoriser ou de refuser toute permission de bâtir entre le bourg de Saint-Denis et l'église Saint-Laurent... : « *usque ad ecclesiam Sancti-Laurentii que sita est prope pontem Sancti-Martini de Campis* [2]. »

En 1110, le même Roi avait donné aux « Frères de Saint-Ladre » la concession d'une foire, qui, à travers quelques péripéties, peut être considérée comme l'origine de la foire Saint-Laurent, si fameuse au commencement du XVIIIe siècle.

Dès cette époque donc la *Ladrerie* ou Léproserie, puis, à partir de 1515 avec les chanoines de Saint-Victor, le prieuré de Saint-Lazare, et, à dater de 1632, avec saint Vincent de Paul, la maison des prêtres de la Mission, existait. Ni la date exacte ni le mode de fondation n'en ont encore été élucidés. Il semble seulement que cet établissement religieux fut, plus ou moins immédiatement, l'héritier réel, tout au moins moral, du monastère primitif.

Il ne retint pas le titre de Saint-Laurent et n'en occupa pas l'église parce que celle-ci, même indépendamment de l'abbaye, comme paroisse, ou avec une destination moins précise, n'avait pas dû cesser d'être utilisée.

D'ailleurs, au IXe siècle, la voie du faubourg Saint-Denis avait séparé, de ce qui fut la partie principale de la propriété directe du

1. De Lasteyrie : *Cartulaire de Paris*, n° 193.
2. Il s'agit du petit pont découvert lors de la construction de la nouvelle mairie du Xeme. Voir le *rapport* de l'architecte Villain.

prieuré, une portion plus restreinte où s'élevait l'église. Cette voie nouvelle, plus directe vers la riche abbaye royale, et que Louis VII devait suivre en 1147 pour aller prendre l'oriflamme avant de partir pour la croisade, était en passe de supplanter celle plus ancienne du faubourg Saint-Martin. *Les frères et sœurs de Saint-Ladre* y devaient trouver pour leur église une situation équivalente et même plus avantageuse. Remarquons seulement que cette portion détachée, comprise entre ces deux voies, et dont l'une des deux autres limites la rue Saint-Laurent subsiste encore [1], portion où se dresse notre église et qui, dans le plan de la censive de 1759, est dénommée le *quarré Saint-Laurent*, ne fut jamais l'objet d'aucune des contestations que nous allons bientôt relater. Les avocats de Saint-Lazare ne manqueront pas de le signaler [2]. Jusqu'à la Révolution, la paroisse dut acquitter pour tout ce qu'elle possédait dans ce *quarré*, y compris l'aire de l'église, du cimetière et du presbytère, un droit de cens qui ne fut jamais prescrit [3].

L'histoire de la propriété féodale, toujours et partout si délicate à traiter, l'est tout particulièrement pour notre paroisse : il est si malaisé de se reconnaître aujourd'hui dans l'enchevêtrement de droits superposés ou juxtaposés parmi lesquels les intéressés eux-mêmes ne trouvaient souvent, à défaut de la vérité, qu'ample matière à procès et à chicanes.

Ces complications ne furent pas épargnées au territoire de Saint-Laurent. Celui-ci, en effet, dans sa presque totalité, au point de pouvoir en être considéré comme le chef-lieu, faisait partie de la seigneurie dite du *cens commun* [4]. Cette communauté fatale, qu'on

1. Ce carré est contenu dans la *carte IV*, que nous reproduisons : chap. VII.

2. A. N. *S.* 220ᵃ « La déclaration du Chapitre, fº 95, 96 et 115, du contredit, signifié le 21 mai 1762, ne conteste pas aux Lazaristes la seigneurie du *quarré Saint-Laurent*, entre la grande rue du faubourg Saint-Denis (autrement dit faub. Saint-Lazare), la rue neuve Saint-Laurent, la grande rue du faubourg Saint-Laurent et l'extrémité méridionale du plan de 1683, lequel quarré comprend entre autres : l'église, le cimetière et le presbytère de la paroisse Saint-Laurent ». Note marginale se rapportant aux plans de 1683 et de 1758.

3. A. N. *S.* 6605. Le 24 juin 1661, par exemple, la Fabrique reconnaît devoir payer à Saint-Lazare pour tout l'ensemble, église, presbytère, cimetière, etc... 40 sous parisis et 3 deniers de cens.

4. Voici, d'après A. N. *S.* 5368, les limites reconnues à cette seigneurie : Ce fief « commence près de l'église Saint-Laurent et va le long de la rue Odierne ou » des Récollets, jusqu'au carrefour de la Courtille, continuant par la grande » rue de la Courtille jusqu'au sentier de Saint-Maur et tirant le long des buttes » de Chaumont-Vaudecocq jusqu'au dessus de la rue Notre-Dame, à l'entrée » du Village de la Villette, d'où il s'étend par les chemins de la Tournelle ou » de longues raies et de Clignancourt, le long du chemin des Poissonniers, derrière » Saint-Lazare, finissant en retour au marais et fossés Sainte-Opportune ».

ne savait même plus définir exactement, fut la source d'un procès séculaire. Amorcé dès 1225 et apaisé seulement par une transaction, il rebondit en 1482, en 1586, en 1683, en 1720, pour ne se clore, les deux parties excédées de sa longueur et effrayées des dépenses faites et à prévoir, que par une ultime transaction en 1768.

Nous apporterons dans ce débat la même discrétion que le grand Conseil, qui se borna à une série d'arrêts interlocutoires. Nous ne nous prononcerons pas plus qu'il n'a fait. Nous nous contenterons de dégager de l'ensemble des pièces du procès subsistantes aux archives des deux parties, un minimum de faits consistants et nous essaierons à leur lumière d'éclairer les origines féodales de notre paroisse.

Au XVIIIe siècle, un avocat du Chapitre[1] avouait qu'« il était impossible de constater d'une manière précise l'origine ou la formation du *cens commun* ». Tout au plus pouvait-il formuler quelques présomptions fondées sur la teneur de titres très anciens. Les voici. Ce qui forma la manse de ce *cens commun* fut un des premiers domaines assignés pour la fondation de l'Église de Paris, dès la première race de nos rois. Ce domaine devait s'étendre sur une grande partie de la vallée, formée par les deux collines de Montmartre et de Belleville, autrefois appelée : *Savies*. Faute de serfs pour cultiver une si vaste étendue, l'Église de Paris en inféoda quelques portions, et donna à cens ou loua la plus grande partie du surplus.

En 829, l'évêque Inchade opéra le partage entre la manse capitulaire et celle de l'évêché, réservant surtout à celui-ci des terres à cultiver, qui devinrent la *couture ou culture l'Évêque*. Notre région échut en partage au Chapitre. Il la reçut, déjà plus ou moins morcelée. Mais à leur tour, ses vassaux inféodés abandonnèrent à cens tout ou partie de leurs sous-fiefs. C'est alors probablement que l'ensemble du fief originel commença de mériter la dénomination de fief du *cens commun*, c'est-à-dire commun au Chapitre et à ses vassaux. Mais jamais, comme seigneur suzerain, le Chapitre ne consentit à aliéner quoi que ce fût de son Haut-Domaine, de son droit seigneurial qui se traduisait surtout par le privilège honorifique et réel de justice haute, basse et moyenne.

1. A. N. S. 220a. « *Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'Église de Paris, seuls seigneurs du Fief du Cens commun, contre les prêtres de la mission Saint-Lazare.* » Imprimé, 34 pages et signé : M. DE BONNAIRE, rapporteur ; Me GERVAISE DE LA TOUCHE, avocat ; FOISY LE JEUNE, procureur. En 1763.

Telle était la situation, lorsque, au XIIe siècle, la piété et la pitié qu'inspiraient les lépreux nombreux alors, firent élever dans ce canton l'hôpital Saint-Ladre. Celui-ci fut assurément établi sur le terrain du *cens commun*, puisque les dépendances de ce fief l'entourent de toutes parts.

Aussitôt, cet établissement travailla — les ventes paraissent plus fréquentes que les dons — à se tailler sur ce fief même des droits plus étendus. En 1151, Étienne de Meudon vend à Saint-Ladre tout ce qui lui appartient, tant en terres, censives et justice, à Saint-Laurent. Gervais de Torote lui vend aussi *un cens de* 30 *sols qu'il avait dans le cens commun à Saint-Laurent.*

Vers 1180, Bouchard de Montmorency donne aux religieux de Saint-Ladre près Paris, un jardin, « *qui erat ibi prope ad Sanctum Laurencium* ». En 1203, Odon, évêque de Paris, fait savoir que Thibaut de Taverny a vendu à Saint-Lazare un quart de la dîme de blé de Saint-Laurent.

Ces ventes sont approuvées et confirmées par l'évêque de Paris. Il n'en sera pas toujours ainsi et l'on s'en apercevra en 1225.

En 1207, Robert de Meulan, avec l'assentiment de Mathilde sa femme, et de Robert son fils, vend un quart de la dîme et du cens qu'il avait à Saint-Laurent pour 120 livres tournois. La vente est ratifiée, cette fois, par Frédéric de Brunoy, dont nous savons par ailleurs qu'il était l'homme-lige de l'évêque de Paris, pour Gentilly, presque tout le village de Chénevière, et : *tout le village de Saint-Laurent, près Paris.*

En 1225, Bouchard de Marly échange 4 livres qu'il avait dans le cens commun, deux pressoirs, et tout le cens de Saint-Laurent, contre 13 livres parisis de rente, à prendre sur une fenêtre de monnayeur, et 10 sols, sur un clos de Mauvoisin [1].

Les ratifications nécessaires devaient manquer à la plupart de ces marchés, car en 1225, la Chapitre proteste contre les usurpations de Saint-Ladre. Celui-ci reconnaît ses torts, mais grâce à d'obligeantes interventions « *tandem intervenientibus bonis viris inter nos et predictos...* », on aboutit à un compromis. Les frères de Saint-Ladre pourront retenir paisiblement ces biens que le Chapitre voulait faire sortir de leurs mains, mais à condition qu'ils feront abandon du muid de froment qu'ils percevaient annuellement,

1. A. N. *M.* 30.

en vertu d'un don antérieur sans doute[1], sur les greniers du Chapitre et ils devront de plus fournir à celui-ci un « muid du meilleur hybernage ou bled méteil. »

Il semble, d'après l'original de la transaction[2] que la protestation du Chapitre ne visait pas toutes les acquisitions réalisées par Saint-Ladre, mais seulement les dernières conclues avec Robert de Meudon, Anselme de Mandres et Aubry de Saint-Léger. On peut croire que le Chapitre, qui ne répugnait pas à la communauté de cens avec plusieurs particuliers, ne vit pas sans inquiétude, pour la sauvegarde de ses droits, un seul établissement, déjà riche et puissant, se substituer à ceux-ci. Il redoutait sans doute des empiétements et il faut avouer que l'attitude du Prieuré légitimait cette crainte.

Satisfait cependant du désaveu consenti et de la redevance, signe évident de sujétion, qu'on lui promettait, il accepta la propriété avec Saint-Ladre par indivis, du cens ou d'une partie notable du cens de la seigneurie. — Le total du cens, commun au Chapitre et à Saint-Ladre, s'élevait à 19 livres, 17 deniers, 8 sols parisis. Au taux consacré, pour cette seigneurie, de 8 deniers par arpent, ce cens s'étendait donc à une superficie, réellement habitée ou exploitée, de 597 arpents, auxquels il faut ajouter pour apprécier l'ensemble, « les terres incultes, vaines et vagues, montagnes et vallées, carrières et plâtrières... » — Le cens lui-même était levé par le Chambrier-Clerc du Chapitre, au porche de Sainte-Catherine, Grande-Rue Saint-Denis, au jour de l'octave de saint Denis. Il en retenait 56 sols pour sa peine et partageait le reste.

Ces trois caractéristiques : le taux, l'époque, la table seigneuriale, spéciaux à ce cens, serviront plus tard à confondre Saint-Ladre qui essaiera d'acquérir indûment de nouveaux cens. En 1482, nouvelles difficultés. Depuis 28 ans, Saint-Ladre a négligé de payer sa redevance de froment. Le Chapitre réclame. Saint-Ladre affiche une ignorance qu'excusent sans doute les troubles de la guerre contre les Anglais. On s'entend cependant, on transige : toute sa dette est remise à Saint-Ladre, mais il perd ses droits à la communauté de la censive et obtient l'affranchissement total de 20 arpents

1. Au cartulaire de Saint-Ladre, A. N. *MM.* 210 f° 20, nous lisons qu'en 1160, le doyen du Chapitre et le Chapitre confirment à la maison des Lépreux, qui est sise hors de la ville de Paris, au nom du Chapitre, pour l'amour de Dieu et le salut de leurs âmes, le don annuel, consenti par leurs prédécesseurs, d'un muid de froment pris dans leur grenier.
2. A. N. *S.* 220[a].

qu'il occupe personnellement, à condition qu'il ne s'en dessaisisse jamais.

Dès lors, l'expression de *cens commun*, qui persiste, perd toute sa signification. Malheureusement l'accord de 1422 négligea de définir la teneur de cette seigneurie. Ce fut l'occasion de nouveaux débats ou combats de fiefs, qu'il n'entre pas dans notre sujet de détailler. Le Prieuré mérita, ou parut mériter, et même après 1632, le reproche de chercher à se tailler une seigneurie aux dépens de celle du Chapitre, réclamant, usurpant à l'occasion les droits de justice [1].

En 1683, le Châtelet qui ne peut conclure, ordonne la confection d'un plan. Le Chapitre l'établit à lui seul. De 1716 à 1720, le Grand Conseil cherche en vain à se faire une conviction. C'est alors que les deux parties de guerre lasses, et sensibles à la malédification de cette rivalité, cherchent un accord définitif, et s'entendent pour dresser la carte de 1758. Un peu plus tôt, en 1674, le Roi avait rattaché au Châtelet, « toutes les hautes justices et seigneuries appartenant tant à des laïcs qu'à des écclésiastiques, dans toute l'étendue de la ville, des fauxbourgs et banlieue de Paris ». Jusqu'à cette date, le Chapitre n'avait pas cessé de revendiquer et d'exercer ce droit primordial de toute seigneurie. La Chambre de la geôle, auditoire et conciergerie, se trouvait auprès des Récollets, en face l'église [2]. Il ne lui demeurera plus, à l'avenir, que la moyenne et basse justice. Cette mesure facilita peut-être l'accord final de 1768 [3]. Les deux seigneuries, — le Chapitre dorénavant autorise le mot, — sont clairement délimitées et fixées par des bornes portant les deux lettres N.-D. ou S. L. [4].

De ce long débat, il se dégage, en ce qui concerne le territoire de notre paroisse, qu'il appartint tout d'abord et de *temps immé-*

1. L'auteur d'un autre « *Mémoire sur la justice de Messieurs du Chapitre, en la ditte paroisse* (Saint-Laurent) *et spécialement dans leur seigneurie nommée aujourd'huy* CENS COMMUN ». Août 1765. (A. N. *S.* 220[a]).

2. A. N. *S.* 221-220[b] et *S** 548 contiennent plusieurs baux relatifs à cette maison dite : *de la geôle*. En 1598, Pasquier Bouin, qui bénéficie d'un de ces traités devra faire « construire un corps de logis dans lequel il y aurait un auditoire pour tenir les plaids de la justice des sieurs du Chapitre et une geôle bien close pour les prisonniers et une chambre pour les sieurs du Chapitre et leur Conseil.... »

3. L'homologation de cet accord se trouve au fonds de Saint-Lazare (A. N. *S.* 6.591-92) ainsi qu'une carte de la censive commune, où est indiqué le partage.

4. La seigneurie de Saint-Lazare comprend les cartes I, II, III, IV, V et IX du plan de 1758. Celle du Chapitre, toutes les autres et en plus : 13 arpents, 30 perches dans la XVI[me]. Voir chap. VII, note 2.



PORTRAIT DE JACQUES DU CHATELLIER
Évêque de Paris (1426-1438)

morial, bien avant le IXe siècle à l'Évêché puis au Chapitre. Celui-ci et semble-t-il, déjà celui-là, l'inféodèrent par parties à plusieurs seigneurs. Parmi ces derniers se distingue Frédéric de Brunoy, qui, en 1207, était l'homme-lige de l'évêque de Paris, *pour tout le village de Saint-Laurent près Paris,* et doit ratifier les cessions consenties par ses propres vassaux [1]. Peu à peu, ces fiefs secondaires, surtout ceux avoisinant Saint-Ladre et notre église, se réunissent entre les mains de la seule Léproserie. Le Chapitre s'en inquiète et se croit menacé dans ses droits. Saint-Ladre n'en réussit pas moins à se ménager une simili-seigneurie. Dans une supplique, peu avant l'accord final, il demande de pouvoir seul se dire « *seigneur de Saint-Laurent et la Villette,* sauf auxdits du Chapitre à se dire seigneurs du fief du Cens commun assis en la paroisse Saint-Laurent et celle de la Villette [2]. »

L'acte de 1768 leur donna satisfaction, et à bon compte, pour le Chapitre, puisqu'en 1674, le Roi avait diminué cette seigneurie, comme toutes les autres, du droit le plus utile et le plus précieux : le droit de haute justice.

Avec le même soin et semble-t-il moins d'opposition de la part de son rival, Saint-Ladre, par achats ou par dons, monopolisa de bonne heure toute la dîme de la paroisse. Devenu ainsi *gros décimateur,* il paya au curé jusqu'à la Révolution, son *gros,* gardant ainsi pour lui, selon la coutume, une partie du dixième de toutes les récoltes qui par destination primitive devait revenir au curé.

Cette redevance consistait en « 18 septiers de blé, 12 d'orge et 2 muids de vin cléret... » et la levée de la dîme se faisait à raison de « six gerbes pour cent et six pintes pour muid... » Plus tard, en 1703 [3] les prêtres de la Mission demanderont la réduction de cette dîme.

Mais c'est bien à tort que dans ce même document, déjà *seigneurs de Saint-Laurent* et gros décimateurs, ils se donneront encore le titre de *curé primitif* de Saint-Laurent. C'est au prieuré de Saint_

1. A. N. *S.* 213 contient cette note signée NOUÉ, archiviste du Chapitre et datée : du 8 août 1763, qui fut évidemment rédigée pour servir les intérêts dudit Chapitre : « D'un Cartulaire conservé à la bibliothèque du Roi, sous le n° 552, intitulé : *Chartularium Episcopi Parisiensis,* dont copie aux archives du Chapitre de laquelle copie on a extrait page 22. *Ferricus de Bronoy est homo ligius Parisiensis Episcopi de totâ villa Gentilli et inde debet viginti solidorum cereum et duos milites ad expensas huic portat. Tenet etiam ab eo villam de Cheneviis fere totam et totam villam Sti Laurentii prope Parisius.* »
2. A. N. *S.* 220A.
3. A. N. *S.* 6.647.

Martin des Champs que, sans conteste possible, revient cette prérogative.

Entre 1151 et 1157, en effet, l'évêque Thiébaut confirme dans une charte, au prieuré de Saint-Martin, la possession de l'église Saint-Laurent [1]. Comme semblable confirmation qui se répète dans les documents analogues subséquents ne se retrouve pas dans ceux antérieurs, l'abbé Lebœuf infère à bon droit, que ce fut Thiébaut lui-même prieur de Saint-Martin, avant son accession au siège épiscopal de Paris, qui fit ce présent à son ancienne communauté. Nous verrons en effet ce prieuré, jusqu'à la Révolution exercer le droit de présentation à la cure. Et jusqu'en 1726, des religieux pourront venir, dès les Ires vêpres de Saint-Laurent, s'installer au presbytère pour exercer pendant la fête leurs droits de curé primitif [2]. A cette date, à la demande du curé sans doute, le Roi réserva ce privilège au seul prieur titulaire [3].

Aux xe et xie siècles donc, une église domine toujours l'humble coteau dont quatre ou cinq siècles plus tôt l'abbaye avait fait choix. Tout autour se sont groupées quelques maisons. Des vignes et leurs pressoirs s'étagent sur ses flancs. Non loin de l'église se dresse un colombier et s'étend une grande fosse à poissons, signes de seigneurie, dont Malingre vit encore les vestiges [4]. Des champs de céréales et des *marais* livrés à la culture intensive pour l'approvisionnement de la capitale, séparent encore largement le village de Saint-Laurent de la ville qui, plus tard, et par bonds successifs, se rapprochera et absorbera cette calme et verdoyante banlieue.

A quelle époque Saint-Laurent devint-il paroisse ? Nous ne saurions le dire avec une absolue précision. Dom Marrier, l'abbé Lebœuf, du Breul lui donnent cette qualité dès le règne de Philippe-Auguste, lors de la construction de la nouvelle enceinte (1190-1210); Sauval, la Caille, Piganiol précisent, mais sans preuve, la date de 1180; Jaillot estime qu'elle fut au moins baptismale par nécessité dès avant cette époque. Ce qu'il y a de sûr c'est que le mur d'enceinte de Philippe-Auguste sectionna notre paroisse bel et bien délimitée. Il rendit plus sensibles les inconvénients

1. J. Depoin. *Cartulaire de Saint-Martin des Champs*. Paris 1912, page 254. n° 355 et Dom Marrier : *Historia Sti-Martini*, p. 186.

2. L'exercice de ce droit n'ira pas sans difficultés que nous relaterons en leur lieu.

3. Ce prieur titulaire, dès lors toujours quelque haut dignitaire, ne semble pas avoir jamais paru à la fête patronale ; ce qui, on peut le penser, devait combler les vœux du curé.

4. *Antiquitez de la Ville de Paris* (1640), page 641. Voir : chap. VII.

d'une étendue trop vaste, y ajouta peut-être les difficultés d'une consigne sévère à la porte de la ville, et décida le second curé que nous connaissions, à bâtir bientôt, *intra muros*, une chapelle de secours qui devait devenir la minuscule paroisse Saint-Josse.

Le premier document où apparaît la qualité de curé de Saint-Laurent, sans nom malheureusement, est daté de 1226 [1]. Le curé de Saint-Laurent et le prieur de Saint-Martin consentent à l'établissement d'un couvent de pauvre femmes repenties, entre Saint-Lazare et Paris, à l'emplacement actuel de la butte que domine l'église de Notre-Dame de Bonne Nouvelle [2].

Ce consentement fut donné non sans hésitation et seulement sur les instances de bonnes âmes qui s'interposèrent. Ce couvent jouira de l'immunité des droits curiaux dans un rayon de 13 arpents. Au sujet de cette exemption est établie une distinction entre les religieux et religieuses et les serviteurs et les hôtes. Ceux-ci demeurent soumis à la juridiction du curé. Le ou les chapelains qui s'établiraient sur le territoire du couvent seraient soumis audit curé et devraient acquitter entre ses mains une rente de vingt sous. Si par la suite on voulait y édifier une chapelle, c'est au prieur de Saint-Martin que reviendrait le droit de patronage et de présentation. D'ailleurs la destination hospitalière de cette institution ne saurait être changée sans le consentement de l'un ou de l'autre. Enfin ces religieuses auront leur cimetière, leurs fonts baptismaux et deux cloches.

Nous trouvons au cartulaire de Notre-Dame [3] une ordonnance épiscopale datée de 1230 qui fixe la tradition de la liturgie stationale. On comptait dix-neuf stations principales, grandes stations, appelées encore *stations de viande* ou repas (en latin : *pastus*). Elles étaient instituées au profit du clergé de Notre-Dame, dont le Chapitre seul comptait cinquante-et-un chanoines. Six de ces stations étaient à la charge de l'évêque, cinq à la charge du Chapitre, puis le chancelier, l'abbaye de Saint-Victor, Saint-Benoît, l'Hôtel-Dieu, Saint-Eloi, Saint-Gervais et Saint-Jean-en-Grève, Saint-Paul et Saint-Laurent étaient chargés chacun d'une. Or, c'est le prieur de Saint-Ladre qui acquitte celle, non pas de Saint-

1. A. N. *L.* 1053. Édité par FELIBIEN et LOBINEAU : *Preuves et pièces justificatives* III 602[B].

2. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, Tome XXIV, année 1897, page 250.

3. GUÉRARD. *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, tome III, page 456.

Ladre, mais de Saint-Laurent. Suit l'énumération assez précise du menu à servir. Il comporte de la viande de porc et de bœuf, et de *la meilleure qu'il se pourra trouver.* Pourtant on prévoit que le *paste* ne se donnera plus en nature, sauf le pain et le vin, et le prix correspondant au repas dont on pourra le racheter est soigneusement taxé. Le prieur paiera VII livres XV sols VI deniers et une obole. Le curé de Saint-Laurent recevra en plus VI deniers pour le vin. La Révolution seule interrompra cette tradition.

Ce même cartulaire de Notre-Dame nous livre le premier nom de curé que nous connaissions : Bernard [1]. En 1231 ce curé obtient confirmation, comme bien de mainmorte et attaché à la cure, de six quartiers de vigne, un arpent de terre labourable et trois sous de cens qu'il tenait déjà, dans la censive dudit Chapitre, contre une rente de seize deniers.

Ce même curé, ou plus probablement son successeur, Jehan Bégan qui apparaît au plus tard en 1238 [2], obtint en février 1235, de Saint-Ladre, contre quarante sous parisis de rente, *au bourg d'Aubry-le-Boucher*, une maison ayant appartenu à Fernand Coiffier, afin de bâtir sur son emplacement une chapelle [3]. C'est de la chapelle et bientôt paroisse Saint-Josse qu'il s'agit et nous assistons au premier démembrement de notre paroisse nécessité, nous l'avons vu, par la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Malgré l'approbation accordée par l'évêque à cette vente, sans perdre de temps, le prieur de Saint-Martin s'avise qu'il n'a pas été consulté et dès le mois suivant, en mars 1235, obtient deGuillaume, évêque de Paris, une ordonnance contre le curé de Saint-Laurent, condamnant la nouvelle chapelle à la démolition. On peut croire qu'on ne se porta pas à cette extrémité. Jehan Bégan sut se défendre et le résultat dépassa peut-être son désir, car en 1260 il est ques-

1. *Cartulaire de N.-D. de Paris*, page 521. « *Capitulum parisiense sex quarteria vineae, unum arpentum terrae arabilis et tres solidos incrementi census, quœ Bernardus, sancti Laurencii presbyter, nomine presbyterii, pro sexdecim denariis annuatim solvendis, tenebat in censiva capituli pariensis, eidem presbytero in manu mortua possidenda concedit. Actum anno Domini MCC° tricesimo primo.* L'original se trouve : A. N. *L. L.* 76, f° 818.

2. En cette année 1238, Jehan Began est nommé au cartulaire de Saint-Magloire (A. N. *LL.* 40, f° 132) comme exécuteur testamentaire de Guillaume Prangevin, son paroissien.

3. Cartulaire de Saint-Ladre, A. N. *MM.* 210, *f°* 46. Ce document infirme deux hypothèses de l'abbé LEBŒUF, à savoir : 1° Saint-Josse aurait été construit sur l'emplacement d'un ancien hospice où auraient logé saint Fiacre et saint Josse et 2° la chapelle de secours bâtie en 1235 l'aurait été du côté de Bonne-Nouvelle.

tion bien malgré lui d'ériger cette même chapelle en paroisse. L'évêque Renaud III de Corbeil (1249-1268), chargea l'archidiacre Raoul de Chevri et le chanoine Lucas d'une enquête à la suite de laquelle il décida l'érection de la nouvelle paroisse à certaines conditions qui sauvegardaient les intérêts du curé fondateur [1]. Jusqu'à sa mort ou à sa démission rien ne sera modifié, à charge pour lui d'y faire célébrer la messe et autres offices et d'y administrer les sacrements à tous les paroissiens qui sont sous les murs de Paris et assignés à cette chapelle. Au décès ou à la démission de *Messire Jehan*, c'est le prieur de Saint-Martin qui aura droit de présenter le nouveau curé à l'archidiacre. Au prieur reviendront toutes les offrandes aux fêtes de saint Josse et de saint Laurent, depuis le premier coup des vêpres de la vigile jusqu'à la fin du jour suivant. On lui offrira encore « en la fête de la Purification de la glorieuse vierge Marie, deux parties de chandelle ». La nouvelle paroisse devra aussi acquitter à la paroisse Saint-Laurent 10 livres parisis par an « en dédommagement des paroissiens de Saint-Laurent restant sous les murs de Paris, qui sont adjoints ou même commis par nous à la susdite église Saint-Josse ». Le curé de Saint-Laurent percevra « les quatre deniers parisis accoutumés ». En cas de retard, le curé de Saint-Josse sera « tenu de payer audit curé de Saint-Laurent deux sols parisis à titre d'amende, pour autant de jours qu'il aura cessé le paiement dudit denier ».

Cette paroisse minuscule, qui ne comptait, à l'époque de la Révolution, que vingt-neuf maisons, ne disparut qu'en 1791. Sur son emplacement, on édifia l'immeuble qui porte le nº 18 de la rue Aubry-le-Boucher, au coin de la rue Quincampoix [2]. Afin de pourvoir aux conditions qui lui sont imposées, peut-être plus tôt, à cause de l'intérêt [3] qu'il portait à sa fondation, au plus tard en 1263, Jehan Began habite non loin de la nouvelle église, rue du

1. A. N. *L*. 668 contient l'autorisation du Prieur de Saint-Martin, pour l'érection en paroisse de la chapelle Saint-Josse, la lettre de l'archidiacre résumant son enquête sur l'opportunité de cette érection et la confirmation des conclusions de cette enquête par l'évêque : Renaud de Corbeil. Édité par DU BREUL : *Les antiquitez de la Ville de Paris...* Paris 1640, liv. III, p. 559.

2. Abelly (1603-1691) ami et biographe de saint Vincent de Paul, en fut curé avant de devenir évêque de Rodez. Au sujet de cette paroisse, voir dans la Revue « *La Cité* », un article de GEORGES HARTMANN de janvier 1911.

3. A. N. *S*. 6620, fonds de Saint-Lazare, une note d'un procureur des Lazaristes signale un parchemin, daté de février 1249, portant acquisition par Jehan, curé de Saint-Laurent, de Marguerite de Braie, d'une maison pour agrandir l'église Saint-Josse. Cette note continue : « En mai 1255, par acte devant l'official, le curé et recteur de l'église Saint-Laurent lez Paris et de la chapelle Saint-Josse de Paris, annexée à la dite cure Saint-Laurent, et Jehan Buffet, marguillier de

cimetière Saint-Nicolas, actuellement rue Chapon [1]. Mais en 1274, Guillaume de Bergues lui a succédé dans cette même maison que *Monseigneur* Jehan [2] ne dut quitter, après un long pastorat d'une trentaine d'années dont nous rencontrerons deux autres exemples au XVIIIe siècle, que pour aller rejoindre ses pères

Tel fut donc le premier démembrement de notre paroisse. D'autres le suivirent que nous expliquerons bientôt, en retraçant les diminutions successives que subit le territoire de la paroisse encore fort étendu au XIIIe siècle. Cent ans plus tard les registres criminels du Châtelet [3] mentionne notre église à l'occasion d'un menu fait divers, dont l'unicité fait nous l'avouons tout l'intérêt.

En la vigile de la Saint-Laurent de l'an 1390, Jehan de la Rue, faiseur de cloches, domicilié en rue Saint-Anthoine, étant venu visiter la foire qui se tenait céans, ou faire ses dévotions, s'attarda jusque vers onze heures de nuit en dehors des portes. « Par faim de dormir qui le surprint, s'en alla coucher dormir sur un siège estant auprès de l'autel et en la chapelle Notre-Dame assiz en ladite paroisse et église de Saint-Lorens. » Or « vint gésir assez près de lui et couchier » un certain Henriet Testart. Notre faiseur de cloches qui s'était endormi fut tout à coup réveillé et saisit une des mains de son voisin « à sa tasse ». Il constata aussitôt qu'on lui avait « emblé deux escus en or de XVIII f. la pièce et VII blans neufs de VII d. pièce chascun ; un rôle de parchemin auquel sont escrips plusieurs oraisons, et un eschantillon de bois, qui est par manière de compas, à prendre et faire le tour des cloches. »

Le guet du roi qui était à l'église fut requis, le voleur arrêté et mené au Châtelet. Le prisonnier tenta plusieurs explications reconnues insuffisantes, et mis à la question de l'eau Henriet

ladite chapelle, ont acquis au profit d'icelle 40 sols parisis de rente à prendre sur une maison à l'opposite dudit Saint-Josse, et qui fait le coin de la rue Quincampoix, appartenant à Vincent Baudry, laquelle ils ont baillée en échange de celle qu'ils doivent à Saint-Lazare ». Ainsi l'église se trouvait déchargée de toute redevance à l'égard de Saint-Ladre.

1. A. N. *LL.* 1378 : Censier de Saint-Nicolas des Champs, rue du cimetière Saint-Nicolas : « 1263. *Johannes Began, curatus S^ti^ Laurencii,* » paie deux sous trois deniers pour une maison qui fut à Richard Fuiret, au terme de la Saint-Jean-Baptiste.

2. Le cartulaire de Saint-Magloire A. N. *LL.* 40, f° 129 lui donne ce titre, à l'occasion d'un testament de Gile de St Lorenz, veuve de Jehan Roussel, qui lui a laissé trois quartiers de terre labourable au val laronneux, en la censive du Chapitre *jouxte, la couture St Ladre,* et qu'il revend à Geoffroy de St Lorenz.

3. *Registre criminel du Chatelet de Paris du* 6 *Septembre* 1389 *au* 18 *Mai* 1392, publié par la Société des Bibliophiles Français. Paris, 1861, Tome I.

Testart avoua tout et même davantage, tant et si bien qu'il fut condamné à la pendaison.

Ce banal incident que relèvent pour nous quelques touches de couleur locale, nous conduit presqu'à l'aube du XVe siècle, qui verra s'élever une partie de l'église actuelle. Dès lors l'histoire de notre paroisse et de ses curés va prendre des contours plus nets, mieux définis.

CHAPITRE III

Les curés de Saint-Laurent de 1394 à 1620.

La liste des curés de Saint-Laurent que nous entreprenons ne sera pas complète. Malgré nos recherches quelques vides subsisteront.

Cette date : 1394, où nous prenons notre point de départ, nous est suggérée par l'un de nos prédécesseurs à la paroisse : François Lejeune qui, en 1718, *chargé des affaires de la Fabrique*, entreprit et édita une : *Recherche exacte des noms et qualitez de Messieurs les Curez et marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Laurent depuis l'an* 1394 *jusqu'à présent* [1]. Cette liste, très précieuse pour ce qui concerne les marguilliers, sauf de rares lacunes, au moins depuis 1440, ne nous donne pas la suite ininterrompue des curés.

Grâce aux trouvailles d'érudits devanciers, à la rencontre heureuse de quelques documents, il nous sera possible d'ajouter à cette liste, de proposer quelques candidats, de préciser quelques dates [2].

Entre Bernard et Jehan Began, dont nous avons parlé au précédent chapitre, d'une part, et Regnault de Puisieux, curé en 1394, et même en 1388, trouve probablement place Jehan de Béligny. D'après l'*Obituaire de la Province de Sens*, le IIIe jour des nones de Septembre, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, dont nous connaissons les relations avec notre paroisse, faisait mémoire de

1. B. N. *Mss. Fonds français*. n° 226. C'est un grand placard sur papier fort imprimé sur 2 colonnes, en noir et rouge pour les bienfaiteurs et fondateurs Il se trouve encastré à la fin d'un volume de notes de l'abbé Drouyn.

2. Pour une grande part, nous sommes redevables à M. l'abbé Carré, 1er vicaire de Saint-Paul, qui a bien voulu mettre à notre disposition une liste précieuse, dressée par le Père Lelasseur, d'après les registres de catholicité de l'Hôtel de Ville, que la Commune devait détruire. Cette liste fut encore complétée par l'abbé Valentin Dufour et M. l'abbé Carré lui-même, à qui nous exprimons ici notre respectueuse gratitude.

Jehan de Béligni, lequel *curatus ecclesiae Sancti Laurencii*, avait donné VI livres sur une maison, sise *in vico sancti Martini*, pour l'amélioration du potage de la communauté [1].

Les archives du prieuré de Saint-Martin ajoutent quelques précisions [2]. En 1304, Jehan de Béligny, religieux du prieuré, achète une maison à Jehan de Sarcelle. Un autre acte de 1307, qui est une vente à Regnault de Cahors de quatre sous parisis de rente sur une maison, nous apprend qu'il est originaire du diocèse de Langres et qu'il est alors curé de Champigny. Le 8 avril 1321, curé de Saint-Laurent, il vend 60 sous 6 deniers parisis de cens et 8 sous parisis de rente aux religieux de Saint-Martin, sur la maison Denison. En 1324 il est mort, et son neveu Regnault, aussi religieux du prieuré, demande copie de la clausule du testament de son oncle qui lui réserve l'usufruit de la rente assurée, après son décès seulement, à la communauté des religieux.

Or, en 1243 [3] déjà, Jehan prêtre de Saint-Laurent, celui-là même peut-être, car ce prénom était alors fort commun, dont nous avons parlé plus haut, avait fait donation au prieuré de la cinquième partie de tout son patrimoine, pour s'assurer un service anniversaire et aussi, *ad conventus pitantiam*.

Dans ces divers actes, l'un et l'autre sont qualifiés : religieux, moine. Le prieuré, sans doute, était alors tellement curé primitif qu'il ne cherchait pas ailleurs que parmi les siens, les titulaires de notre paroisse. Ceux-ci exempts des austérités de la vie commune, cherchaient peut-être à se faire pardonner par leurs frères le choix et la faveur dont ils avaient été l'objet.

Il n'en allait plus de même à la fin du XIVe siècle, Regnault de Puisieux ne paraît pas avoir été religieux du prieuré. D'après les registres capitulaires, analysés par le chanoine Sarrazin, il avait été installé au Chapitre de Notre-Dame le 7 mai 1387 [4].

Mais dès juillet 1386, il était déjà curé de Saint-Laurent. C'est en cette qualité qu'il prêta au roi Charles VI 300 livres tournois, pour lever une deuxième armée contre l'Angleterre. On était en pleine guerre de Cent Ans [5].

1. MOLINIER. *Obit. de la prov. de Sens.* 1re Partie, 1er Tome, page 454. L'éditeur date cette fondation du XIVe siècle.
2. A. N. *S.* 1.368, nos 11, 12, 15, 36, 39.
3. A. N. *L.* 873.
4. A. N. *LL.* 241. Ce nom s'y trouve latinisé en *Reginaldus de Putheolis.*
5. B. N. *Mss. f. f.* 20.592, 41 *et* 42. Il fut remboursé en novembre de la même année.

Par contumace l'archidiacre, qui n'avait pas encore eu le temps, quelques mois après, de s'apercevoir qu'il était chanoine, fulmina contre lui une excommunication qu'il dut révoquer en 1388, quand il s'avisa que cette qualité l'exemptait de sa juridiction. Dès lors, Regnault de Puisieux est appelé « *curatum parrochialis ecclesiae sancti Laurencii prope Parisius.* »[1]

Le 17 septembre 1394, notre curé fit largesse à la Fabrique « tant pour la bonne amour et affection qu'il avait à ladite Fabrique et en augmentation d'icelle, comme parmi ce qu'il demourra et demeure quitte envers ladite Fabrique d'une orgues qui estoient à ladicte Fabrique et dont les diz marregliers lui avoient fait demande... » Il lui fit don : « d'une place et jardin, si comme tout se comporte, qui jadis fu Regnault de Boors maçon, séant derrière le cymetière de ladite Église Sainct Lorans, tenant d'une part et aboutissant d'un bout, à l'ostel de Jacquet de Bunetot, et d'autre part à la ruelle qui est entre le jardin du presbitaire d'icelle église et la dite place et jardin, parmi laquelle ruelle on fait la procession de ladite église[2]. »

Cette donation et la date de sa mort sont tout ce que nous savons de ce curé. Aux registres capitulaires, en 1399, son nom apparaît pour la dernière fois dans la nomenclature des chanoines. Jean Picard lui succéda le 8 octobre de cette même année[3].

Nous ne lui connaissons qu'un sucesseur possible, hypothétique. Les Archives nationales[4] ont conservé, en effet l'original d'une lettre adressée au prieur de Saint-Martin des Champs à Paris, par le Duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Artois. Cette lettre, que son écriture date indiscutablement du XVe siècle, ne porte nulle autre indication que cette mention finale : « Escript à Rouen le 2e jour de novembre. »

Un archiviste anonyme du XVIIIe siècle qui l'a transcrite, d'après son contenu, la date de 1398. Elle se refère, estime-t-il, à un mode de collation réglé par une assemblée, tenue cette année-là, et fait allusion à une faveur accordée par l'Église de France à l'Université, au nom du roi. Mais en 1398, Regnault de Puisieux n'avait très

1. A. N. *L.* 464, n° 88 appendice I. L'excommunication d'un emploi beaucoup plus fréquent qu'aujourd'hui s'appliquait à des cas aussi beaucoup moins graves.
2. Nous aurons l'occasion de reparler de ce jardin, qui fut l'objet de divers arrangements entre la cure et la Fabrique. A. N. *S.* 3414-15 appendice N° II.
3. A. N. *LL.* 241. MOLINIER *op. cit.* 1re Partie, tome I, p. 186, précise la date de sa mort : 7 Octobre : *eodem die obiit Dom. R. de Putheolis canon paris, qui dedit nobis* II *scuta ad opus anniversarii sui.*
4. A. N. *K.* 54 N° 53 (Appendice III).

probablement pas résigné la cure de Saint-Laurent et devait mourir justement dans les premiers jours d'octobre de l'année suivante. La coïncidence des dates nous invite à rajeunir cette lettre d'une année. Or, d'après l'itinéraire des ducs de Bourgogne [1], Philippe le Hardi qui, le 2 novembre 1398, était à Conflans, se trouve précisément un an plus tard, à Rouen, depuis quelques jours et pour jusqu'au commencement de décembre.

L'illustre correspondant du prieur de Saint-Martin qui « a entendu que la cure de St Lorenz lez Paris » est vacante recommande à son « cher et bon ami, le nommé maistre Estienne de Sury, maistre es arts, licencié en loys et bachelier en décret, honorable personne et de bonne vie et mœurs. » Cette cure, en effet, est « deue de droit à un des suppos de notre mère l'Université... Estienne de Sury n'est bénéficié, patrimonié ne autrement pourveu par quoy il se puisse vivre et substenter à l'estude », et bien qu' « estant procureur il ait eu moult de peine et travaux » il n'a reçu aucune récompense. Aussi, conclut le noble duc : « il sera très bien pourveu à ycellui bénéfice, vous nous ferés un très singulier plaisir, saichans véritablement que nous le recognoistrons bien volontiers es affaires de vous et des vostres quant le cas y écherra. »

Quel fut le succès de cette recommandation si chaleureuse ? Le prieur de Saint-Martin présenta-t-il à l'archidiacre le candidat du duc de Bourgogne ? Le protecteur était puissant. Aucun document n'a conservé trace du passage d'Estienne de Sury à la cure de Saint-Laurent. Selon toute apparence, il n'aurait été qu'un curé bénéficier, laissant à un autre la direction pastorale effective, afin de s'adonner plus librement à ses chères études.

Nous lui souhaiterions bien volontiers d'avoir goûté ces avantages pendant les trentes années qu'il nous faut franchir pour retrouver un nom connu : celui de Richard Chrestien. Celui-ci, au témoignage d'un parchemin [2], conservé aux Archives nationales, n'était peut-être que prêtre ou chapelain à Saint-Laurent en 1429, mais curé en 1435. Un contrat [3] relatif à la fondation d'une cha-

1. *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne* (1363-1419), d'après les comptes, dépenses de leur hôtel, recueillis et mis en ordre par Ernest Petit. Paris. Imprimerie nationale, 1888. « Dimanche, 2 Novembre, mes dits seigneurs, tout le jour à Rouen, Mons. (seul) disner en l'ostel de Mons. de la Marche ». Philippe le Hardi demeura à Rouen du 22 octobre au 4 décembre. Ni lui, ni son fils ni auparavant, ni plus tard, ne se retrouvèrent à Rouen un 2 novembre.

2. A. N. *S.* 3.413 (appendice IV).

3. A. N. *L.* 410. Publié par Dom Marrier dans son *histoire de Saint-Martin des Champs*, page 451.

pellenie, dans la chapelle de la Vierge par Jeanne la Tadeline, lui donne cette même qualité de curé dès 1431.

Si le 17 janvier 1429, date du premier de ces deux documents, Richard Chrestien n'était encore que chapelain à Saint-Laurent, son installation comme curé [1] eut lieu certainement avant le 19 juin de la même année, date certaine de la consécration d'une nouvelle église, fort restreinte encore et sans transept, dont il subsiste aujourd'hui l'abside : le chœur et son pourtour.

D'après Sauval, en effet, ce fut à la diligence de ce curé que notre église fut consacrée, par l'évêque de Paris et autres prélats, le dimanche 19 juin 1429, le lendemain même de la grande victoire de Patay, remportée par Jeanne d'Arc sur les Anglais de Talbot, qui fut fait prisonnier.

Victoire, disons-nous aujourd'hui, qui alors sonna comme une défaite aux oreilles des parisiens inféodés, l'évêque Jacques du Chastellier en tête, au parti bourguignon. Afin de mieux comprendre l'état d'âme d'un paroissien de Saint-Laurent d'alors, ouvrons le journal d'un bourgeois de Paris, *bourgeois* avec lequel nous ferons bientôt plus ample connaisance [2]. « Item en celui temps tenoient les arminalx les champs, qui tout destruisoient, si y furent commis angloys environ huit mille. Mais quant ce vint au jour que les angloys trouvèrent les arminalx ils n'estoient pas plus de six mil et les arminalx estoient dix mil. Si coururent sus aux angloys moult asprement et les angloys ne les refusèrent mie ; là or grant desconfiture d'un lez et d'autre, mais en la fin ne le porent les angloys souffrir, car les arminalx qui plus estoient de la moitié que n'estoient les angloys les encloyrent de toutes pars. Là furent angloys desconfis, et furent bien, comme on disoit, trouvez mors des angloys quatre mil ou plus, des autres ne sot on le nombre à Paris. »

Tout aussitôt après nous lisons :

« Item, le dimenche, XIXe jour de juing, l'an mil IIII C XXIX fut dédiée l'église de Saint-Laurens dehors Paris, par révérend Père en Dieu, l'évesque de Paris et aultres prélaz... »

1. D'après A. N. 410 N° 30, qui est une quittance d'arrérages de rente due au curé de Saint-Laurent, sur trois quartiers de vignes qu'il a à la Villette Saint-Ladre, au lieu dit *Mouton*, et signé, à la date du 11 septembre 1430 : Olivier Roussel, prêtre-fermier de l'église Saint-Laurens-lez-Paris ; Richard Chrétien, qui siégea au procès de Jeanne d'Arc, n'administrait pas personnellement la paroisse.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, Édition TUETEY, page 244.

Nous imaginons ainsi facilement quel cours durent prendre les distractions des fidèles et peut-être du prélat consécrateur durant l'imposante cérémonie. Ils ne prévoyaient assurément pas qu'un jour se dresserait, dans ce même temple, l'image de celle que notre « *bourgeois* » qui sera prochainement présenté à la cure de Saint-Laurent, appelait dédaigneusement, en parlant des Armagnacs, « *leur pucelle* ».

Le même journal nous apprend encore qu'en cette année : « la vigille de Sainct Laurens, fut fermée la porte Sainct-Martin et fust crié que nul ne fust si osé d'aller à Sainct-Laurens par dévocion ne pour nulle marchandise sur la hart, ainsi ne fist-on, et la feste Sainct-Laurens fut en la grant cour Sainct-Martin, et là fut grant foison de peuple, mais nulle marchandise ne s'y vendoit, se non des fromaiges et œufs et de fruicts de toutes manières, selon la saison. » Le même chroniqueur nous apprend encore que ce ne fut que « le 12e jour de juillet, l'an 1444 (que) fut ouverte la porte Sainct-Martin qui n'avoit été mais ouverte puis le mois d'Aoust 1429, que la Pucelle vint devant Paris [1], le jour de la Notre-Dame en septembre ensuivant, qu'on fit premier la feste Sainct-Laurens en la grande cour Sainct-Martin ».

En ces temps troublés, non seulement on dut rapprocher de la capitale la grande foire Saint-Laurent, afin de la mieux protéger, mais notre église, nouvellement consacrée, pendant plusieurs années, fut à peu près abandonnée. On redoutait tant en rase campagne les surprises de l'ennemi que le Chapitre de Notre-Dame, en 1429, n'osa pas, pour la station traditionnelle du 10 août, se risquer jusqu'à Saint-Laurent, mais s'arrêta à l'église du Saint-Sépulcre [2], rue Saint-Denis.

En 1431 [3], à cause « *du péril de guerre* », la station se fit dans la chapelle, dédiée au martyr, dans l'église du prieuré Saint-Martin. Il en fut de même en 1433 [4], 1434 [5] et

1. Il s'agit de l'assaut malheureux donné à la Ville par Jeanne d'Arc, près la porte Saint-Honoré, le 8 septembre 1429. Notre *bourgeois* relate avec soin l'injure dont fut accompagné le trait qui blessa Jeanne au bord du fossé.

2. A. N. *LL*. 253.

3. *Ibidem* page 253. 1431 : « 8 *aug. conclusum est quod processio Ecclae quae consuerit ire ad S. Laurentium extra villam, in festo suo, ibit propter périculum guerrae ad Sanctum Martinum de Campis et capellam ipsius Sancti in dicto monasterio fundatam.*

4. 1433 : « *Lunae*, 10 *aug. Fuit festum Sancti Laurentii martyris et ivit processio ad ecclesiam Sancti Martini de Campis, absque preiudicio et de consensu religiosorum dicti monasterii.* A. N. *LL*. 254, page 58.

5. 1439. 9 *Aug. Fiat die crastina processio in capella Sti-Laurentii prope*

1435[1]. Mais le 21 septembre de cette année fut conclu à Arras le traité entre Philippe le Bon et Charles VII, qui réconciliait les deux factions ennemies : armagnacque et bourguignonne. Aussi dès 1436[2], la tradition fut-elle renouée et la station eut lieu en effet à Saint-Laurent.

Pendant ces mêmes années, les dimanches ordinaires, le curé, les marguilliers et les paroissiens désertaient leur propre église pour aller célébrer la grand messe sous la protection des remparts du monastère, dans une chapelle dédiée à saint Michel.

C'est dans cette chapelle, que le dimanche 11 mars 1435[3], à l'issu de la grand messe, célébrée par le curé Richard Chrestien, eut lieu le transfert d'une fondation de la Fabrique, qui l'avait acceptée en 1429, au curé, ou plus exactement, à la cure.

C'est encore dans cette chapelle que le samedi, 20 octobre 1431, vers 10 heures du matin, s'était déjà tenue une réunion importante pour l'acceptation de la fondation de la chapellenie Notre-Dame de la Rivalaise, par « noble dame et honneste Demoiselle Jeanne La Tadeline, veuve de défunt gentilhomme Regnault de Gaillonnel, écuyer pannetier du roi Charles VI.

Nous possédons quelques détails sur cette chapelle Saint-Michel où « iceux curé et paroissiens de Sainct-Laurens faisoient de jour en jour et ont accoustumé de faire le service divin, qu'ils avoient accoustumé de faire en laditte église Saint-Laurens, à l'occasion du fait de la guerre, estant de présent près autour Paris[4] ». Cette chapelle, lisons-nous encore, était : « en la cour et pourprins de l'église Saint-Martin des Champs à Paris, près le corps d'icelle église. »

Au témoignage de Dom Marrier[5], cette chapelle, sépulcrale de

ecclesiam Sti-Martini de Campis, loco parochialis ecclesiae Sti-Laurentii prout in anno proeterito. ibid. p. 106.

1. « 1435 *Martis,* 9 *aug. Fuit conclusum quod mittatur ex parte capituli erga Priorem Sti Martini de Campis, ut permittat processionem ecclª parisiensis quae consuerit ire die crastina in festo Sti Laurentii prope Paris. intrare quamdam capellaniam B. M. V. infra claustrum monasterii dicti Sti Martini existentem et ibi missam solemnem ipsius diei celebrare, absque ipsius Prioris et conventus dicti monasterii praejudicio. Quod sic factum est et fuit ibidem dicta processio et ipsa missa celebrata. ibid.* p. 161.

2. « 1436, *merc,* 8 *aug. ordinatum est quod processio ordinaria ecclesiae ibit die veneris prosequentis supra locum, scilicet ad ecclesiam Sti-Laurentii extra villam Paris. ut fieri solitum est die festi dicti sancti quod quidem factum erit dicta die veneris.* » *ibid.* p. 236.

3. A. N. S. 3.413.

4. A. N. S. 3.413. Appendice N° IV.

5. Dom MARRIER, *Monasterii Sti Martini Historia.*

destination, fut bâtie vers 1230, par un célèbre bourgeois de Paris, Nicolas Arrode, pour lui servir de tombeau, à lui et à sa famille. Les marchands rubaniers y établirent leur confrérie [1]. On y baptisa bientôt les enfants de la paroissse Saint-Laurent qui naissaient sur le territoire renfermé dans l'enceinte de Philippe-Auguste. D'après le plan de Verniquet, elle mesurait 18 à 20 mètres de long et occupait l'emplacement des immeubles n°s 35 et 37 rue Réaumur.

Nous ignorons combien d'années au delà de 1435 se prolongea le pastorat si mouvementé de Richard Chrestien. En 1441, il avait un successeur dont nous savons seulement le nom et qu'il démissionna avant le 3 janvier 1441. C'est, en effet, la date d'une lettre, conservée aux Archives [2], par laquelle Jacques Séguin, prieur de Saint-Martin, présente à l'évêque de Paris, Denys du Moulin, un candidat à la cure de Saint-Laurent, devenue libre par la résignation de Louis le Mercier.

Ce candidat n'était autre que Jean Chuffart, identifié d'une façon si certaine, semble-t-il, par le dernier éditeur du « *Journal d'un bourgeois de Paris* », Tuetey, avec l'auteur de cette intéressante chronique, que nous avons déjà largement citée.

Jean Chuffart, originaire de Tournai, était chanoine de Notre-Dame, maître es arts, licencié en droit canon. Le 8 mai 1420, il succéda comme chanoine à Jean de St-Vérain ; le 22 mai 1433, il remplaça le célèbre Gerson à la chancellerie du Chapitre. En 1437, il est conseiller-clerc au parlement, chancelier de la reine Isabeau ; le 30 juillet de la même année, il est reçu docteur en théologie. Les registres capitulaires lui donnent, en 1448, la double qualité de curé de Saint-Eustache et de chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois. Enfin, il mourut avant le 21 mai 1451, date à laquelle son successeur fut installé au Chapitre. D'après son journal, il était du parti bourguignon et de la faction des bouchers. En 1436 cependant il se rallia au parti national.

Jean Chuffart, selon la mauvaise habitude du temps, cumula probablement. Il figure aussi au catalogue des curés de Saint-Eustache pour l'année 1448 [3]. En 1445, comme curé de Saint-

1. De St-Victor. *Tableau pittoresque de Paris, depuis les Gaulois*, 2me édition, tome II, 2me partie, pages 270 et 708.
2. A. N. *L.* 417 n° 57. Appendice V.
3. *Journal d'un Bourgeois de Paris.* Édition Tuetey, voir la préface et notice descriptive et historique sur l'église et la paroisse Saint-Eustache de Paris. S. n. a. chez Dentu 1855, page 16.

Laurent, il donna à la fabrique 20 écus d'or [1]. A cette époque, il devient difficile de discerner les curés fermiers, vrais administrateurs de la paroisse, de ceux qui furent seulement bénéficiers. La même nomenclature des curés de Saint-Eustache donne pour l'année 1443, le nom de Nicaise Joye que l'abbé Lejeune cite comme curé de Saint-Laurent en 1441 et en 1449, date à laquelle les marguilliers, entrés en charge en 1446, rendirent leurs comptes, en sa présence et devant dix habitants de la paroisse. Cette même année 1449, Jean Chuffart, *curé de Saint-Laurent*, obtient des « lettres royaux contre les religieux de Saint-Martin des Champs, qui prétendoient les oblations et offrandes faites en ladite église la veille et le jour de la feste Saint-Laurent, avec exploit et rapport de sergent [2].

La même note, citée plus haut (1), rédigée au XVIIe siècle, sur des documents que nous n'avons plus, nous apprend qu'en « 1458, Nicaise Joye estoit curé de Saint-Laurent. » Selon l'abbé Drouyn [3], reçu au chapitre de Sainte-Opportune le 22 août 1462, il y eut comme successeur, le 3 octobre 1467, Girard de Harlay. D'après le cartulaire de l'Université, Nicaise Joye, le 23 mars 1440, avait été reçu licencié en droit par Jean Chuffart. Il y a peut-être là plus qu'une coïncidence et peut-être pouvons-nous discerner entre l'un et l'autre quelque relation de protecteur à protégé. Jean Chuffart, chancelier du Chapitre, conseiller de la Reine Isabeau, avovat au Parlement, plusieurs fois chargé de missions et d'ambassades, etc... dut faire de Nicaise Joye son homme de confiance et lui remettre l'administration de ses bénéfices.

Il paraît cependant que celui-ci devint vrai curé de Saint-Laurent et l'était quand il mourut en 1467. Une bulle de Sixte IV en effet, confirmant une provision faite par Paul II la deuxième année de son règne, c'est-à-dire en 1468, en faveur du successeur, Mathieu de Ralle, le laisse clairement entendre [4].

A la mort de Nicaise Joye, son successeur fut présenté à l'arche-

1. A. N. *S.* 6.605. Carton du fonds de Saint-Lazare contient une note isolée signée : Cousin, l'un des procureurs de Saint-Lazare, en 1644, et rédigée probablement pour la paroisse, où nous lisons : « *l'an* 1445, *Me Jean Chuffart, curé de la dite église donna à l'œuvre* 20 *écus d'or* ».

2. La copie de ces *lettres royaux* perdue est signalée dans un inventaire au fonds de Saint-Martin des Champs. A. N. S. 1440 N. 476.

3. B. N. *Mss F.F.* 22.864.

4. ARCH. VAT. *Reg. Vatic. Sixti VI*, vol. 556, fol° 295..... « *olim parrochiali » ecclesia Sancti Laurentii extra muros Parienses, quam quondam Nicasius Joye » olim ipsius ecclesie rector, dum viveret, obtinebat, per obitum eiusdem Nicasii, » qui extra romanam curiam diem clauserat extremum, vacante....* »

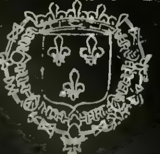
DEO OPT. MAX. VIRG.



ANNO DOMINI · 1 6 2 1 · DIE · 20 · IV

HVIVS ÆDIS · D · LAVRENT · TIT · AMPLIFICANDÆ E
CIVNDÆ GRATIÂ LAPIS VESTIBVLI PRIMARIVS POSIT
A SERENISSIMÂ PRINCIPE · D · CAROLOTÂ MARGARETÂ
MORENTIA ILLVSTRISSIMI ET POTENTISS · PRINCIPIS HENR
BORBONIJ CONDÆI VTRIVSQZ MILITIÆ EQVITIS, PRIMI
FRANCIÆ PRINCIPIS AC PARIS DVCIS ANGVIANI IN BITVRICENSI
ET BORBONIO TRACTV PROREGIS &C. CONIVGE LECTISSIMÂ

BENEDICENTE, CONSECRANTE, ET CONLOCANTE · M · PETRO
HARDIVILLERIO. PARISINO DOCTORE SORBONICO PAROECO,
DICTI PRINCIPIS ELEEMOSYNARIO ET CONCIONATORE ORDINARIO







Plaque de marbre noir avec inscription en creux, commémorative de la pose de la première pierre de l'ancien portail en 1621. (*Musée Carnavalet*. A. R. C. 186.)

vêque de Paris, comme c'était de règle, pour notre paroisse, par le prieur de Saint-Martin des Champs. Mais celui-ci se trouvait être alors Jean Roussel, vicaire général *in spiritualibus* du cardinal, évêque d'Ostie. Il chercha son candidat parmi les *familiers* ou *curiaux* de ce cardinal. C'est ainsi que Mathieu de Ralle fut désigné. Il dut prendre possession par procureur, car la mort le surprit avant qu'il ait pu quitter Rome, si jamais il en eut le dessein, mais non sans avoir eu le temps d'obtenir de Paul II une concession pour 5 ans, par mode de signature, l'autorisant à cumuler en plus de Saint-Laurent, deux autres bénéfices incompatibles [1].

Quelques mois après, Mathieu de Ralle mourut à Rome. Ainsi, Saint-Laurent devint un bénéfice *vacant en curie*, dont le droit de présentation, d'après un cas de réserve très ancien et confirmé par le nouveau code de droit canon, échappait au prieur de Saint-Martin [2].

Jean Plute, archidiacre au diocèse de Chalon-sur-Saône, autre familier du Cardinal d'Ostie, fut nommé directement à la cure de Saint-Laurent, par une *provision par mode de signature*, la première année du règne de Sixte IV, en 1471 [3].

Jean Fortin, de la même façon succéda à Jean Plute, mais se heurta à une vive opposition qui l'empêcha de prendre possession du bénéfice [4]. Il mourut lui aussi en curie. En 1475, un document pontifical plus solennel que les précédents, un rescrit du pape Sixte IV encore, nomme à la cure de notre paroisse Etienne Goupillon, docteur en droit, sécrétaire de la Chambre apostolique et familier du pape [5].

Cependant les archives hospitalières nous livrent le nom d'un

1. Ar. Vat. *Pauli II Reg*, suppl. an IV, vol. 611, F° 206, v°.
2. Chaque fois qu'un bénéficier mourait à Rome ou à deux jours de marche de Rome, son bénéfice était dit « vacant en curie » et sa collation était dévolue au Souverain Pontife de plein droit. Bulle *Execrabilis* de Jean xxii. Règle IX de la Chancellerie et enfin Codex, Ju. Can. 1435 § 1,2°.
3. Arch. Vat. *Sixti IV, Reg. suppl. an I*, vol. 667, F° 194 v°.
4. Ar. vat. *Reg. Later. Sixti IV an. V*, vol. 759, F° 99.
5. Étienne Goupillon ,en 1477, fut nommé évêque de Séez. Robert Cornegrue ayant résilié en sa faveur. Sa nomination fut agréée par le pape ; mais l'année suivante, Robert Cornegrue renonça encore en faveur d'un autre : Gilles de Laval. Séez fut ainsi livré au schisme. Soutenu par Charles VIII, Étienne Goupillon alla à Rome plaider sa cause. Il y mourut le 19 Décembre 1493. Avait-il, et à quelle date, renoncé à Saint-Laurent ? Nous ne le savons. Il était encore chanoine de Chartres, notaire et doyen du Chapitre de Lisieux. En 1488, au moins, il parut *dans le quartier* pour consacrer une chapelle Sainte-Catherine et Sainte-Geneviève à Saint-Nicolas des Champs.
Abbé Hommey. *Hist. générale ecclésiastique et civile du diocèse de Séez*. Alençon 1900, tome III.

de ces prêtres-fermiers, aux bons offices desquels ces curés résidant à Rome durent recourir. En 1465, le 13 octobre, les religieuses de Saint-Magloire prennent à bail à Jean le Rouge, une maison sise rue Saint-Martin, au coin de la rue Hu-leu [1]. L'année suivante, le 10 novembre, Jean le Rouge vend cette même maison à l'Hôpital Saint-Jacques pour 177 livres tournois [2]. Quand, comment cessa la réserve pontificale ? Nous ne pouvons le décider. Il paraît bien, puisque en 1475 Etienne Goupillon était pourvu en cour de Rome de la cure de Saint-Laurent, que Guillaume Michel nommé avec la qualification de curé à propos du différend sans cesse renaissant avec le prieuré de Saint-Martin, à l'occasion de notre fête patronale, dès 1474, n'était encore que fermier de la cure. Chanoine de Saint-Jacques aux Pélerins, en 1500, il acquitta à cet hôpital deux sols parisis de location pour des reliques empruntées à l'occasion de la Saint-Laurent [3].

Peut-être sommes-nous autorisés à le faire mourir en 1502. Le 8 août de cette année, en effet, le Chapitre décida de ne pas se rendre processionnellement à Saint-Laurent le surlendemain, à l'occasion de la fête patronale, mais de demeurer à la cathédrale et de faire la fonction à l'autel qui y était consacré au diacre-martyr, parce que, victimes de la peste, les chapelains de la paroisse sont morts [4]. Seuls huit chanoines braveront le fléau, iront chanter la messe et recevront 18 livres tournois. Si les prêtres attachés à notre paroisse périrent, faut-il douter que le curé ait donné l'exemple ?

A coup sûr, le successeur que nous lui connaissons fut un trop important personnage pour n'être que fermier de la cure.

Michel de Cologne nous est connu, grâce à une libéralité qu'il fit à la paroisse. Nous lisons dans un inventaire dressé en 1593 [5], « Item ung calice d'argent, garny de sa platine, tout desdoré qui

1. Arch. Hospit. *de Paris*, tome III, page 56. N° 1.123. Il s'agit sans doute de la maison affectée par Jehanne La Marcale à sa fondation et qui par la transaction de 1435 était passée au domaine de la cure.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* page 185 : « Receu de Guillaume Michel, curé de St-Laurens et chanoine de céans, à cause de certaines reliques de ladite église, qu'on lui a prestez pour le jour de la feste St-Laurens II sols parisis ».

4. A. N. *LL.* 353. « 1502 *Lunae* 8 *aug. attento periculo pestis vigentis ut relatum in parochia Sancti Laurentii, prope Parisios et quod capellani ejusdem parochiae obierunt et etiam propter magnam populi affluentiam, non placuit dominis quod, pro hac vice processio Ecclesiae adeat dictam ecclesiam Sancti Laurentii die mercurii prosequenti in festo ejusdem sancti. Sed fiet processio per ecclesiam et dicetur missa in capella Sti-Laurentii* ».

5. *Église St-Laurens. Inventaire des documents, reliquaires, meubles, etc... de la dite église* 1513 B. H. de la V. n° VI. 7. Appendice VI. Sous la même cote se trouve un autre inventaire de 1624. Nous publions le plus ancien.

a esté donné par feu M. de Colonia, jadis curé de ladicte église St-Laurent, poisant trois marcs, quatre onces, cinq gros. »

Michel de Cologne fut chanoine de Notre-Dame [1]. En 1500, le 24 juillet, il remplace au Chapitre Guillaume Claustre. Nous trouvons accolé à son nom le titre de Maistre es arts et en médecine. Dès le 17 mai 1501, il est nommé sous-chantre et le 18 mai 1506, chantre. Or, Regnault de Puisieux et Jean Chuffart étaient chanoines de Notre-Dame depuis quelques années lorsqu'ils furent présentés à la cure de Saint-Laurent. Enfin, Michel de Cologne mourut le 14 avril 1529. En 1593, son calice pouvait être *tout desdoré !*

Dans ses courtes et curieuses mémoires, Nicolas de Versoris, avocat au Parlement de Paris [2], esquisse le portrait de notre curé. « C'était un homme vertueux et bien estimé en son vivant, lequel après avoir amassé plusieurs biens, avant son décès, les distribua et fist distribuer aux pouvres et en son vivant fist plusieurs belles fondations, Dieu lui fasse mercy ! Le xve jour dud. moys fust enterré à Nostre-Dame de Paris en sa chapelle. » Cette chapelle, sous le vocable de l'archange son patron, se trouvait à gauche, du côté de l'évangile, derrière le chœur. Gaignières nous a conservé son épitaphe [3]. Il avait 83 ans.

Michel de Cologne ne mourut pas curé de Saint-Laurent. Il l'était le 30 septembre 1505. Comme tel, il obtient à cette date des *lettres royaux* pour reprendre l'instance 55 ans plus tôt déjà introduite par son prédécesseur, Jean Chuffart, contre le prieuré de Saint-Martin, toujours au sujet des oblations et offrandes de la Saint-Laurent [4]. Le 15 mai 1506, il résignait la cure au profit de Thomas Paschelis.

Ce dernier, au plus tard le 8 août 1528, eut pour successeur Guillaume Maunoir. La paix se rétablit enfin entre le prieuré et la paroisse. Ce 8 août 1528, Guillaume Maunoir signe une transaction. Les religieux sont maintenus dans tous leurs droits de curé primitif, à l'occasion de la fête patronale. Ils pourront venir chanter la grand messe, percevoir toutes les offrandes et les oblations, dis-

1. A. N. *LL.* 86 *f°* 10, 21, 94, *LL.* 242 *f°* 1, 3.
2. (*Livre de raison, de M. Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris*, 1519-1530), publié par G. FAGNIEZ, Paris 1885. (*Extrait des mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, tome XII*, 1885).
3. B. N. *Estamp. collec. Gaign. petit f°* 77.
4. A. N. *S.* 1440. Inventorie seulement, sous le n° 155, la copie de ces *lettres royaux* sans les reproduire.

poser des reliquaires, conserver les clés des *boettes* et des troncs, enfin, si besoin est, s'installer au presbytère où le curé ne pourra disposer que d'une seule chambre. Ces principes saufs, les religieux consentent à affermer à perpétuité aux marguilliers lesdites offrandes, moyennant 40 livres tournois par an [1].

Le Châtelet retentit si souvent de ce différend dont nous trouvons trace pour les années 1518 à 1526, que nous inclinons à penser que son apaisement coïncida avec la nomination du nouveau curé. Peut-être même le droit de réserve pontificale ne cessa-t-il qu'à cette date et ne recommença qu'alors l'exercice du droit de présentation traditionnel dévolu au prieuré.

L'épitaphe de Guillaume Maunoir [2], qui se lisait sur une plaque de cuivre fixée au mur de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dans l'église de Saint-Martin, fortifie singulièrement cette supposition. Seul, en effet, de tous les curés de Saint-Laurent, Guillaume Maunoir fut inhumé dans l'église du Prieuré, auquel même il laissa une fondation. Nous apprenons encore qu'il servit « en la maison de céans, tam de secretaire que de conseil par le tems et espace de 40 ans et plus. »

En 1552, Guillaume Maunoir accorda son consentement à l'érection d'une chapelle de secours pour Saint-Laurent, à la Villeneuve-sur-Gravois, là où 75 ans plus tard, devait s'élever la paroisse Bonne-Nouvelle. Il mourut le 5 novembre 1567, ayant probablement déjà cessé à cette date de gérer la cure de Saint-Laurent pour se consacrer plus complètement aux intérêts de Saint-Martin des Champs. L'abbé Drouyn en effet lui donne comme successeur avec la date de 1565, Grégoire Piot. Celui-ci, en tous cas, comme curé de Saint-Laurent, rédigea son testament le 1er octobre 1571 [3]. Il fondait à la paroisse quatre services complets : la vigile de Saint-Grégoire, la surveille de Saint-Laurent, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, et le premier lundi de l'Avent, plus : deux messes chaque semaine, le mardi et le vendredi, le tout contre 150 livres de rente. Par un contrat du 3 septembre 1580, le décès étant survenu avant cette date [4], François Goduin, vicaire de Saint-Laurent, et Antoine Saugier, vicaire à la Villeneuve, comme exécuteurs testa-

1. *Ibidem.* Il faudra souvent réclamer aux marguilliers ces 40 livres tournois.
2. B. A. *ms.* 5.757. Tome III, page 108 v° (appendice VII).
3. A. N. *S.* 3.418.
4. A. N. *S.* 3.417. MOLINIER. *Obituaire de la province de Sens.* Grégoire Piot, prêtre et curé de Saint-Laurent, fit une fondation au collège Dainville. Il mourut un 23 Juillet.

mentaires, font délivrance du legs à la Fabrique. C'est tout ce que nous savons d'un pastorat qui dura probablement quinze années.

De vicaire François Goduin devint curé. C'est en cette qualité que, le 5 septembre 1595, sous seing privé, il reconnaît devoir à Saint-Lazare 40 sols parisis pour l'emplacement de Saint-Josse [1], et que le 2 juillet 1596, il reçoit le testament de Perrette Gilberte [2]. Il mourut l'année suivante [3].

Pierre Gauthier lui succéda probablement. Par une lettre obligatoire dont nous n'avons aujourd'hui que l'indication [4], le 18 août 1605, il fondait, pour être célébré au jour anniversaire de son décès, un service complet de trois hautes messes, moyennant 300 livres comptant. Il confirma d'ailleurs cette disposition par un testament daté du 23 octobre 1613 [5].

L'état présent des cloches tant anciennes que nouvelles... etc... [6], qui nous donne une liste de six curés, le nomme en tête avec cette mention : bachelier en théologie et cette date : 1614, au quatrième jour de janvier de laquelle année intervint son décès [7].

S'il ne nous a pas toujours été facile d'attribuer sans hésitation aux curés précédents, la qualité de *bénéficier*, ou seulement de *fermier*, le doute n'est plus permis en faveur de Jean de Hollandre.

Ce nom ne figure pas sur la liste dressée par F. Lejeune, en 1719, probablement parce que notre prédécesseur ne le rencontra sur aucun des papiers administratifs de la Fabrique. Le P. Lelasseur cependant le mentionne en notant qu'il résigna la cure de Saint-Laurent en 1610, tandis que Pierre Gautier l'administrait encore comme fermier, pour devenir curé de Saint-Sauveur.

Cauvel de Beauvillé, dans ses « *Mémoires de la ville de Montdidier* » [8], nous donne de précieux renseignements sur cet ecclésiastique qu'attendait, semble-t-il, un brillant avenir, mais auquel une mort prématurée empêcha de donner sa mesure.

Jean de Hollandre naquit le 7 octobre 1584, sur la paroisse

1. A. N. *S.* 6.605.
2. A. N. *S.* 6.620.
3. Quatre déclarations au temporel que nous trouvons (A. N. *S.* 6.605) dont trois dates sur quatre : 1580, 1597, 1608, 1661, coïncident avec celles certaines de l'installation de trois curés. Nous nous croyons autorisés à assigner celle, 1597, à la mort de François Goduin.
4. A. N. *M.* 704. *Inventaire de* 1793.
5. A. N. *S.* 3416.
6. B. N. *L. K.* 10765.
7. A. N. *S.* 3418.
8. CAUVEL DE BEAUVILLÉ. *Mémoires de la ville de Montdidier.* Paris 1858. T. III, page 232.

Saint-Pierre, à Montdidier. Au témoignage du P. Daire[1] premier historien des gloires montdidériennes, notre curé marcha à pas de géant dans la carrière des sciences. Il professa l'éloquence et la philosophie, prit en Sorbonne le bonnet de docteur, devint même recteur de l'Université. A la connaissance des langues grecque et latine, il joignait celle de l'hébreu, du chaldéen, du syriaque. Ayant obtenu les deux cures de Saint-Laurent et de Saint-Sauveur, en 1610, il résigna la première pour s'attacher personnellement, semble-t-il, à la direction de la seconde, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 1er mai 1628. Il n'avait que 44 ans.

Nous savons, grâce à la « *lettre d'un amy à un autre sur le trépas de M. Jean Hollande* (sic) *docteur en théologie et curé de Saint-Sauveur à Paris* [2] que sa fin fut des plus édifiantes. Il reçut l'Extrême-Onction des mains de Pierre d'Hardivilliers, qui était passé lui-même, l'année précédente, de la cure de Saint-Laurent à celle plus importante de Saint-Benoit, et dont nous reparlerons prochainement. La nuit du dimanche 30 avril au lundi 1er mai ayant été plus mauvaise « ainsi qu'il se préparoit à quelque nécessité, auparavant que de s'y engager, il se mit en prière, ayant la teste nue. A la fin de sa prière, baisa la saincte Croix, et au mesme instant se sentant affoibly, il s'appuya sur son chevet, disant ces paroles : Mon Dieu, je me trouve bien mal, ayez pitié de moy, en disant ces mots, il rendit l'esprit avec une grande tranquillité, sans aucun mouvement ni agitation. »

Reproduisons encore le portrait qu'en trace *l'Amy* [3]. « Il avait une taille avantageuse, un visage ouvert, une douceur et bénignité dans les yeux, la rencontre agréable, et tout l'air du corps si attrayant, que chacun estoit convié de l'aimer. Son âme estoit toute divine, simple, douce et humble, son esprit estoit relevé au-dessus du commun, une appréhension vive, l'imagination forte, un jugement entier et parfait... »

Combien ne devons-nous pas regretter que son passage en notre paroisse ait été si court et si peu marqué ?

1. Le P. DAIRE. *Histoire eccl. civile et littéraire de la ville et du doyenné de Montdidier,* avec pièces justificatives. M. D. CCL XV. B. N. *L. K.* 5011.

2. *Lettre d'un amy à un autre sur le trespas de Me Jean Hollande, Dr en théologie, et curé de Sainct-Sauveur de Paris.* Paris M D C XX VIII. B. N. *L.* 27, *n* 9848. D'après l'abbé DROUYN, bibliothécaire de Navarre, dans ses notes manuscrites. B. N. *mas. F. F.* no 22847, l'auteur de cette lettre serait DE LA GAULLAYE, doct. de Navarre.

3. *Ibid.*, page 44.

Cependant, l'année même où mourut Pierre Gautier, en 1614[1], son neveu, Nicolas Briseur, lui succéda. Cette qualité de neveu de son prédécesseur, dont il fut aussi l'exécuteur testamentaire et que nous révèle incidemment le *martyrologe* de la paroisse, est tout ce que nous savons du pastorat assez bref de ce curé.

Le 9 décembre 1618, en effet, Dom de la Coupelle[2] religieux de Saint-Martin des Champs, venait prendre possession de la cure qu'il géra cinq jours, en attendant l'installation du successeur, François David. Celui-ci y demeura à peine une année. Pierre d'Hardivilliers devint curé de Saint-Laurent le 20 novembre 1619.

Le Grand Siècle allait avoir vingt ans ; même à Saint-Laurent, on allait s'en apercevoir.

1. D'après une addition plus récente au *Martyrologe*, rédigé en 1556 (A. N. *LL.* 818), le 4 janvier, date de l'obit fondé par testament daté du 23 octobre 1613 (A. N. *S.* 3417).
2. A. N. *S.* 1440.

CHAPITRE IV

Les curés du XVII[e] et du XVIII[e] siècle.

De toutes manières, à partir et au cours du siècle de Louis XIV, notre paroisse va croître en importance. Son territoire trop vaste se trouvera diminué par l'érection en paroisse de N.-D. de Bonne-Nouvelle, mais l'extension de la capitale le peuplera considérablement davantage. L'église s'achèvera sur un plan plus grandiose que ne devait l'être le primitif. Enfin en un siècle et demi (exactement 148 ans, de 1628 à 1776) se succèderont seulement quatre pastorats, dont le plus court fut de 31 ans et le plus long de 45 ans ! Ces quatre curés mourront à leur poste, un poste d'honneur, semble-t-il, et de fin de carrière.

Pierre d'Hardivilliers, comme ses prédécesseurs, ne fit encore à Saint-Laurent qu'un court passage de 1619 à 1627. Il prévit peut-être ou commença de voir seulement le développement que nous signalons. Nous lui devons en effet d'importants travaux à l'église, surtout l'érection du portail auquel succéda l'actuel en 1864 [1].

Une inscription latine qui a disparu avec l'ancien portail en 1862, gardait le souvenir de la pose de la première pierre de ce portail, présidée le 20 juin 1621 par la princesse Charlotte Marguerite de Montmorency et le prince Henri de Bourbon de Condé. Le texte en a été reproduit par de Guillermy dans ses *Inscriptions*

1. B. DE LA V. *N. Acq Mss. VI* 1914-1917. C'est un : « devis des ouvrages de massonnerie qu'il convient faire à l'Église et paroisse Monsieur Saint-Laurent pour le parachèvement de la dite église ». Il est daté du « dimanche des rameaux, quatrième d'avril mil six cens et vingt et un, à l'issue de la grande messe de paroisse ». Il est signé P. Hardivillier et des noms de plusieurs marguilliers et autres paroissiens. Appendice n° VIII.



PIERRE D'HARDIVILLIERS
Curé de 1619 à 1627
puis archevêque de Bourges
Le personnage à gauche serait son successeur : Nicolas de Lestocq
(Tableau du XVII[e] siècle à la chapelle Saint-Laurent)

de la France [1]. Pierre d'Hardivilliers y est qualifié docteur en Sorbonne, aumônier et prédicateur ordinaire du prince de Condé.

Un tableau, exposé encore aujourd'hui dans la chapelle du bras septentrional du transept, représente cet ancien curé, paré des insignes épiscopaux, un plan de l'église à la main, dans l'attitude habituelle aux constructeurs d'église.

On ne s'avisa donc qu'assez tard de payer au zélé bâtisseur le tribut de reconnaissance qui lui était dû. On fut peut-être surtout flatté de la dignité éminente qu'il obtint. Ce n'est en effet qu'après avoir passé par la cure de Saint-Benoit, de 1627 à 1639, que Pierre d'Hardivilliers fut nommé archevêque de Bourges et consacré seulement le 8 février 1643. Il mourut en cette ville le 10 octobre 1649, âgé de 70 ans [2]. Il repose aujourd'hui sous une grande dalle noire, fort visible, dès l'entrée de la nef, presque aussitôt le seuil du grand portail de sa cathédrale.

Pierre d'Hardivilliers était installé à Saint-Benoit dès le commencement de 1627. Son successeur, Nicolas de Lestocq, n'apparaît qu'au cours de l'année suivante. Désormais, on montrera plus d'empressement et les vacances seront singulièrement plus courtes.

Le nouveau curé appartenait à une antique et noble famille de Picardie. Le fief de l'Estocq (prononcer de l'Etau) est situé dans le département de la Somme en la commune de Monsures, près Conty. Son blason portait : *d'azur semé de billettes d'or, à la bande d'argent chargée de trois molettes d'éperons de gueules.* Cette famille, devenue en partie protestante, quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes et se réfugia en Allemagne et en Russie [3].

1. Cette inscription se trouve au Musée Carnavalet. *A. R. C.* N° 186. Elle est tracée en capitales sur marbre noir 0,57 c. sur 0,55 c. Cocheris l'a reproduite également dans ses *additions* à *l'Histoire...* de l'abbé Lebœuf, mais avec une faute. Il faut suppléer *in* devant *Bituricensi.*

2. Jean Bruté. *Chronologie historique de Messieurs les Curés de Saint-Benoit, depuis* 1181 *jusqu'en* 1753, Paris 1752, page 43.

L'auteur de cet ouvrage était natif de notre paroisse. Il y était vicaire le 16 novembre 1734, quand il fut nommé à la cure de Saint-Benoit. Voici les renseignements complémentaires qu'il nous donne sur son prédécesseur : « Messire P. Hardivilliers naquit à Paris, en 1579, d'une famille très noble. Il fut reçu de la maison de Sorbonne, le 1er octobre 1612, et de la société l'année suivante. Il entra en licence et en fut prieur en 1614. Il y eut le premier lieu de mérite, il devint ensuite recteur de l'université. Ses talens, sa vertu, sa piété le firent nommer à la cure de Saint-Laurent. »

3. L'un de ses membres devint ministre de l'Impératrice Élisabeth et le héros d'un opéra. En 1871, la femme du préfet prussien d'Amiens, von Ruville, lui-même d'origine française, était une demoiselle de l'Estocq. Nous devons ces renseignements à l'obligeante érudition du secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, comte de Guyencourt.

Nicolas naquit à Montdidier, à une date inconnue [1], d'Annibal, commissaire enquêteur au baillage et à la prévosté et *maïeur* de cette ville, et de Marguerite Lempereur. L'historien de Montdidier [2] ajoute qu'« après avoir étudié la théologie, il se fit recevoir de la maison de Sorbonne, nommer curé de Saint-Laurent et s'acquit par son savoir et sa charité, l'estime universelle. » Il composa de nombreux ouvrages de piété favorisés, semble-t-il, d'un vrai succès [3].

Comme nous le dirons plus loin, N. de Lestocq régit la paroisse à une époque où s'accomplirent les progrès les plus marqués. La confrérie de Saint-Laurent et Sainte-Apolline, celle du Saint-Sacrement connurent alors quelques années d'une prospérité qui fut courte mais réelle. Grâce aux ressources qu'elles firent affluer, on entreprit d'importants travaux dont l'achèvement causa tant de soucis au successeur. La maison curiale, encore existante aujourd'hui, des charniers qui furent démolis à la Révolution, le transept de l'église, sont de cette époque. Le registre des délibérations de la Fabrique commencé en 1642, le plus ancien qui nous ait été conservé et que nous sommes portés à croire sans prédécesseur, témoigne clairement, par le nombre plus fréquent des délibérations, par l'allure de moins en moins impersonnelle de la rédaction, d'une vie plus intense et un peu plus compliquée.

L'un des événements les plus importants de cette période fut l'installation au prieuré de Saint-Lazare de la congrégation des prêtres de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul, en 1632.

Au témoignage d'Abelly [4], ami et biographe de saint Vincent de Paul et qui fut aussi curé de Saint-Josse, fille aînée de Saint-Laurent, notre curé fut non seulement l'habile négociateur de cet établissement, mais probablement l'instigateur. Le prieur de Saint-Lazare lui ayant fait confidence des difficultés sérieuses rencontrées dans la direction de ses religieux, reçut de lui le conseil de s'adresser à *Monsieur Vincent*, Il insista lui-même vivement auprès de celui-ci dans le sens d'une réunion de la congrégation au Prieuré, au point de s'en *égosiller*, comme il l'écrit plaisamment, et en latin,

1. A bon droit, de Beauvillé révoque en doute la date de 1624 proposée par le P. Daire. D'après B. N. *Mss. nouv. d'Hozier* 210, qui donne pour grand père à notre curé, un de l'Estocq, notaire à Montdidier, qui se maria en 1558, on peut conjecturer que Nicolas naquit vers 1585 ou 1590.

2. De Beauvillé. *Hist. de Montdidier*, tome III, page 24.

3. Nous donnons en appendice n° IX la liste et les quelques indications que nous avons pu trouver sur ces ouvrages.

4. Abelly. *Vie de saint Vincent de Paul*, tome I, page 143.

raucae factae sunt fauces meae, dans une relation qu'il a faite des négociations [1].

Lorsque la bulle pontificale *aequum reputamus* eut été obtenue, les curés de la ville et des faubourgs firent à son entérinement au Parlement une opposition très ferme. Seul, N. de Lestocq, le plus directement intéressé ou... menacé, donna son consentement par acte notarié du 9 février 1632 qui fut reçu au Parlement. Un arrêt contradictoire et solennel, le 21 août suivant, mit fin à la contestation [2]. Peu après les prêtres de la Mission, les sœurs grises plus tard Filles de la Charité, fondées par demoiselle de Marillac, veuve Legras, vinrent s'installer sur notre paroisse. Elles occupèrent trois corps de logis attenant l'un à l'autre, avec cour, puits et jardin, le tout entouré de murs et situé sur le faubourg Saint-Denis, vis-à-vis le prieuré de Saint-Lazare, au coin de la rue Neuve Saint-Laurent, et par conséquent contigu au cimetière de la paroisse [3]. Cette propriété, dépendante du prieuré, leur fut louée d'abord par saint Vincent de Paul, qui la leur vendit le 1er avril 1653 [4]. C'est là que, dès lors, résida principalement la bienheureuse fondatrice, sauf de rares et courtes absences. C'est là qu'elle mourut le 15 mars 1660.

Ces religieuses furent d'un grand secours pour l'instruction des enfants et le soulagement des pauvres de la paroisse. Elles furent très paroissiales et très paroissiennes. C'est à Saint-Laurent qu'elles cherchaient habituellement leur confesseur. Un suisse était chargé de retenir leurs places pour les offices, dans l'espace compris entre deux bancs « près la porte du grand portail. » En 1654, Louise de Marillac écrit à sœur Julienne Loret : « Remer-« ciez avec moi sa bonté de la grâce qu'elle m'a faite d'aller faire « nos Pâques aujourd'hui à Saint-Laurent [5]. »

En post-scriptum d'une lettre écrite par une sœur de la communauté le 16 juin 1661, nous lisons cette courte oraison funèbre :

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, année* 1903, 30e *volume, page* 144. LÉON BRETAUDEAU, prêtre de la mission. *L'union du prieuré de Saint-Lazare dez Paris à la congrégation des prêtres de la mission fondée par saint Vincent de Paul.*

2. Une lettre de saint Vincent de Paul à N. de Lestocq témoigne de la délicatesse de ces négociations. Cette lettre (*lettres de St. V. de Paul, édition Coste,* tome I, lettre 42, page 54) de 1631, charge le curé de Saint-Laurent de s'entremettre auprès du prieur de Saint-Lazare, touchant quelques difficultés relatives au dortoir, au silence, au chœur...

3. C'est le n° 1 du *plan de* 1753, « quarré » Saint-Laurent. Voir aussi le plan Turgot.

4. A. N. *S.* 6608. Copie du contrat de vente.

5. Lettre inédite de Louise de Marillac à sœur Julienne Loret (1652).

« Nous avons perdu le bon Monsieur le Curé de Saint-Laurent. « Il a pensé être noyé : il en est mort ! » [1]. Cet événement remontait à plus d'un mois, car le 9 mai 1661, Nicolas Gobillon, sur la présentation du prieur de Saint-Martin, suivant la tradition, avait été nommé à la cure de Saint-Laurent [2].

Le nouveau curé « estoit de la ville de Mortagne », lisons-nous au « Mercure Galant » de mai 1706, qui relata son décès [3] « dans la province du Perche, d'une noble et ancienne famille ». Son père, Pierre Gobillon, qui épousa Jacqueline le More, était avocat au baillage du Perche. La famille doit à ce dernier, semble-t-il, un moindre lustre qu'à son père et à sa mère. Après avoir dit, en effet, que notre curé « étoit fils de Pierre Gobillon » le Mercure Galant ajoute surtout qu'il était « petit-fils de Nicolas Gobillon, avocat « du roy à Mortagne et de demoiselle Jacqueline de Surmont, « d'une des plus illustres maisons de cette Province, par l'ancien-« neté de sa noblesse qui avait la qualité de chevalier il y a cinq « cens ans. Rodolphe Faguer, son oncle, estoit lieutenant général « de Mortagne. Cette famille s'estoit toujours distinguée tant dans « l'épée que dans la robe. » [4]

Né le 26 Septembre 1626 et probablement à Mortagne, [5] le 25 août 1653, diacre seulement, bachelier et de la compagnie de Sorbonne, il est investi d'un bénéfice, en son diocèse d'origine, dans l'archidiaconé de Bellême [6]. En 1655, nous le trouvons curé de Saint-Pierre de Brétigny, qu'englobait l'ancien diocèse de Paris [7]. Il arriva à Saint-Laurent peu après la sainte mort de la fondatrice

1. Sœur Marguerite Chétif à Sœurs Mathurine Colombe et Martin, à Belle-Isle. A. N. *L.* 1054, N° 19.

2. A. N. *L.* 518, N° 156.

3. *Le Mercure Galant*, de mai 1706, page 224.

4. Rodolphe Faguer (ou Faguet) sieur de Mauny, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au baillage du Perche, oncle du curé de Saint-Laurent, avait été parrain du père de celui-ci. Il le fut en compagnie d'un Pierre Catinat, grand père du maréchal. Or, un Guillaume de Catinat avait épousé une Jacqueline Faguet. La famille de notre curé devait donc être, de plus ou moins près, apparentée à la famille du populaire *Père la Pensée*. (Note communiquée par Me Joseph Besnard).

5. Aux registres de N. D. de Mortagne, où se lit un acte de baptême d'une sœur puînée, en 1634, le sien manque. Nous savons que par ses ordinations, il ressortissait au diocèse de Séez. Les exigences du droit canon nous donnent à cet égard une indication suffisante.

6. *Pouillé, du diocèse de Séez*, archidiaconé de Bellême. « Die 25° Augusti 1653 Coll. « *Nicolao Gobillon de Villiers, diacono, dioec. sag. in sacra facultate Paris,* » *bacchalaureo et socio sorbonico, per obit Francisci de la Ville.* »

7. A. N. 542 L., p. 193. Le 1er juillet 1655, Ch. Héliand agissant au nom de Gobillon, curé de N. D. de Brétigny, cède à bail pour 3 ans, les dimes de la cure à un laboureur du lieu.

des filles de la Charité ; il allait être son premier biographe.

Cette biographie [1], l'unique ouvrage que nous lui connaissions et qui est loin d'être un chef-d'œuvre, expliquerait mal seule, la notoriété pourtant incontestable dont jouit notre curé. Voici comment s'exprime à son sujet le 1er vicaire de son successeur, dans une courte notice qu'il donne de ce dernier. « Le célèbre « Mr Gobillon, curé de Saint-Laurent, si recommandable par ses « mérites et ses talens, pour ses sublimes connoissances, comme le « plus grand théologien de son temps, comme l'oracle des docteurs « de la Faculté de Théologie de Paris, dont il étoit devenu par son « grand âge le Doyen, et qui par sa profonde érudition mérita « la confiance de tous les Cardinaux du Royaume, qui le choi- « sirent pour être leur conseil, et leur Grand-Vicaire, *chose sans* « *exemple*, [2] et en outre, supérieur de dix-huit communautés « ecclésiastiques ou religieuses [3]..... »

Le « Mercure Galant » n'est pas moins élogieux : « Il étoit doyen « des curez de Paris, vicaire général de Monsieur le Cardinal de « Janson, ci-devant vicaire général de Monsieur le Cardinal de « Bouillon, de feu Monsieur le Cardinal de Coislin, de Mgr le Prince « Philippe, de M. l'Abbé de Richelieu. Il a travaillé longtemps, « avec beaucoup de succès, à la conversion des Protestants. Il « estoit très sçavant et sa doctrine estoit très orthodoxe... il avait « esté grand maitre de Mgr l'Archevêque de Lyon, dans le cours « des études de ce Prélat, qui avait une grande confiance en luy... »

Le roi lui-même, semble-t-il, partageait cette confiance. Lorsqu'en 1661, Mr Singlin, Directeur et supérieur de Port-Royal

1. Elle fut plusieurs fois rééditée ; voici les dates des plus anciennes et leur cote à la Nationale :

1676 *L N* 27 — 12.119
1769 *L N* 27 — 12.120
1862 *L N* 27 — 12.120 *A*.

Pour être complet, signalons encore B. N. *H*. 10081-10082 M-12 comprenant une traduction en vers français, par N. G. de vers latins de Prudence, sur le martyre de saint Laurent. Une traduction des actes de ce martyr pris de Surius, d'un sermon de Pierre Chrysologue et d'une épitre de saint Denys d'Alexandrie, rapportée par Eusèbe sur le martyre de sainte Apolline, avec l'office de cette sainte martyre, dédié à la Reine-Mère. A Paris, chez Charles Savreux, au pied de la Tour N. D. du côté de l'archevêché 1662.

B. N. *Y*^{e} 217 est un in-f° ne comprenant que le récit du martyre en vers, précédé de la dédicace à la Reine-Mère.

2. C'est nous qui soulignons.

3. En 1690, notamment, il succéda à M. Porlier comme supérieur du couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, (précédemment rue du Bouloi). « A ce zélé supérieur qui en avait exercé la charge dix-huit années, succéda M. L'Abbé Gobillon, curé de Saint-Laurent, d'un mérite et d'une vertu reconnus.... » *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, tome V, p. 316.

fut interdit par l'Archevêché et obligé de s'exiler en province, Louis XIV désigna N. Gobillon, au nombre des sept personnages. parmi lesquels les deux vicaires généraux devaient choisir l'un pour l'établir supérieur à Port-Royal [1].

En 1663, ses pairs lui témoignèrent une aussi flatteuse estime. L'assemblée de la Faculté de Sorbonne le nomma l'un des dix députés chargés d'élaborer une déclaration à présenter au Roi et au Parlement sur « les véritables sentiments de la Faculté touchant l'autorité royale. » [2]

N. Gobillon, théologien réputé, fut encore un érudit féru d'antiquités, ainsi qu'en témoigne une lettre autographe en notre possession, qu'il adressait à Ménage, le 15 janvier 1684. Il y professe, contrairement au hardi critique Launoi, que saint Maur, fondateur de l'abbaye de Glanfeuil en Anjou, doit se confondre avec le disciple de saint Benoit qui a donné son nom à Saint-Maur-les-Fossés. Dans cette lettre, il fait allusion à la commission archiépiscopale chargée de la réforme du bréviaire, dont nous savons par ailleurs qu'il fit partie [3].

La découverte de sarcophages mérovingiens contenant des squelettes enveloppés de robes brunes, que mirent au jour des travaux exécutés tout auprès de l'église et dont il fit confidence à Dom Mabillon [4] attira probablement son attention sur les origines de notre paroisse. Dès « 1666, à sa prière, l'Abbé et les religieux de Saint-Vincent du Mans, firent l'ouverture de la châsse de St-Domnol [5] qu'ils possèdent, en présence de Me Jean Louis de Fromentières, depuis évêque d'Aix, commissaire nommé pour cet effet par feu M. de Beaumanoir, pour lors évêque du Mans, et en donnèrent plusieurs portions considérables à cette église de Saint-

1. Les mémoires de G. Hermant, publiées par M. Gazier, tome IV, page 654. C'est M. Bail qui fut choisi.

2. *Ibidem* tome VI, page 228.

3. Michel de Marolles. *Paris ou description de cette ville....* Introduction et notes par l'Abbé Valentin Dufour, Paris, 1879 B. DE LA V. *usuel* 166 8°.

Les personnages sçavants qui ont été employés à la réformation du Bréviaire de Paris.

Pour Monsieur Gobillon, ici le quatrième,
Ce Normand si habile et docteur si sçavant,
Digne et prudent pasteur qu'il est de St Laurent,
Ne mérite-t-il pas qu'on en parle de mesme ?

4. Voir chap. I.

5. Saint Domnol, fondateur de cette abbaye avait été auparavant abbé du monastère de Saint-Laurent, voir chap. I.

Laurent. [1]» Mgr l'archevêque de Paris autorisa la vénération de ces reliques dont on fit, le 6 juin 1667, une translation solennelle. En procession, on alla les quérir à Saint-Germain-des-Prés. Les paroissiens avaient fait les frais d'une très belle châsse. L'abbé de Fromentières prêcha ce jour-là dont l'anniversaire se célébra longtemps le 1er dimanche du mois de septembre.

Comme nous l'expliquerons en son lieu, N. Gobillon trouva l'église achevée dans son gros œuvre, grâce aux travaux considérables entrepris et menés à bonne fin, mais non complètement payés par ses deux prédécesseurs. Il se borna à des embellissements et des aménagements. On lui dut un autel de sainte Apolline, une devanture en bois sculpté et la décoration du chœur 1667-1668. En 1674, il obtint l'autorisation d'élever une chapelle à la sainte Vierge; au chevet de l'abside. Les plans avaient reçu l'approbation du Roi et du parlement... mais ne furent exécutés que par le successeur en 1712. En 1682, on économisa sur « les trois processions de l'année pour payer un buffet neuf à l'orgue. » Il faut cependant, croyons-nous, refuser à N. Gobillon les qualités de l'administrateur.

Les difficultés, intérieures et extérieures, qu'il rencontra — et que nous révèlera l'histoire de la Fabrique — furent sérieuses. Une trop grande douceur naturelle de caractère peut-être, une vieillesse impotente, au moins pour les cinq ou six dernières années, les aggravèrent singulièrement. « Que ne puis-je me dispenser, écrira 40 ans plus tard, le vicaire de son successeur, — que ne puis-je me dispenser d'exposer ici quel étoit alors le triste état de la Fabrique de Saint-Laurent. Accablée sous le poids de 11.700 livres, qu'elle devait à différents créanciers, condamnée à leur payer près de 6.000 livres de rente pour les intérêts des sommes qu'ils lui avoient avancées, ne jouissant pas en tout, y compris les revenus casuels de 10.000 livres de rentes, sur quoi falloit prendre le payement des sommes nécessaires pour faire célébrer l'Office, acquitter les messes, fondations et autres charges indispensables ; faire les réparations à des Biens et Edifices caduques, qui périssoient de plus en plus tous les jours, la Sacristie dépourvue de Linges et d'ornemens... Les pauvres malades, sans fonds et sans secours, n'ayant pas chaque année 300 livres de rente pour être assistés

1. M. LE MAIRE. *Paris ancien et nouveau*, Paris 1685, page 53.
L'abbé Lebœuf, 1 vol., page 297, qui a vu l'autorisation accordée par l'archevêque de Paris, dit que cette relique y est dénommée *pars metatarsi*.

dans leurs maladies. Les sœurs de la Charité, obligées d'aller prendre la portion chez ceux des paroissiens qui vouloient bien se charger de faire tour à tour le bouillon des malades. Deux ou trois écoles de charité au plus, avec des honoraires très faibles pour instruire les enfans sans nombre d'une Paroisse si chargée de gens qui avoient autant besoin d'instruction que de secours...[1] »

Ce sombre tableau n'est d'ailleurs qu'un coin du tableau plus général, et tout aussi sombre, qu'offrirent les dernières années du règne de Louis XIV. N. Gobillon, en effet, qui avait inauguré son pastorat l'année même ou Louis XIV commença son gouvernement personnel, ne précéda que de huit années le grand Roi dans la tombe et connut les premiers revers qui attristèrent cette fin de règne. D'après le peu que nous savons et ce que nous pouvons deviner, d'après, nous osons dire, ce que nous laisse entrevoir son portrait, notre curé ne dut se distinguer par aucun don brillant, celui de l'éloquence, par exemple. Il devait plutôt joindre à une parfaite aménité de caractère qui faisait son abord facile, une grande sûreté et profondeur de doctrine, un jugement très droit, un solide bon sens, qui firent de lui un directeur apprécié et d'excellent conseil. Dès le 15 juillet 1701 « trouvé assis dans une chaise, dans sa chambre estant au premier estage de la ditte maison presbitérale, ayant vueue tant sur la cour que sur le jardin d'icelle, quelque peu indisposé de corps mais sain d'esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est apparu aux notaires soussignés, par ses paroles et entretiens... » dans les formes consacrées, et longuement, N. Gobillon rédigea son testament [2]. Il demande d' « être « enterré dans la cave du chœur, qui est sous le maître-autel... » Il recommande « que l'on ne fasse aucune tenture dans l'église, mais seulement à la porte de ladite église et au lieu où son corps sera exposé avant l'enterrement d'iceluy, ensorte que toute la despense de son dit enterrement n'excède pas la somme de trois cent livres. » Il fonde pour le repos de son âme un annuel et un service anniversaire. Il fait remise à la Fabrique de 1.208 livres de rente, dont il lui a prêté à diverses reprises le capital... « suppliant la majesté divine de vouloir agréer l'oblation qu'il luy fait des dittes rentes qui sont la plus grande et considérable partie du bien dudit S^r testateur... » Au profit de ses nombreux parents, il con-

1. *Lettre abrégée de* FRANCOIS LEJEUNE.
2. A. N. *L.* 672 *C.* 124.



NICOLAS GOBILLON
Curé de 1661 à 1706
d'après une gravure de l'époque

stitue plusieurs rentes viagères sur la Fabrique à laquelle ainsi le principal demeurera acquis[1]. Enfin, il n'oublie ni les pauvres, ni les malades, ni sa servante, ni son cocher, ni son laquais.

Jusqu'alors les actes du *registre des délibérations* de la Fabrique étaient presque tous rédigés de la main même du curé. Désormais ils le seront beaucoup plus rarement et cette main tremble de plus en plus. La dernière signature, du 26 décembre 1705, est à peine lisible. Il mourut le 4 mai 1706. D'après le Mercure Galant son « convoy funèbre qui se fit à onze heures du matin estoit composé d'un nombreux clergé, précédé de tous les Religieux de la maison des Récollets, au nombre de plus de deux cens et suivi de vingt-huit curez de Paris, de beaucoup de Docteurs de la maison de Sorbonne, de plusieurs messieurs de la maison de Saint-Lazare et d'un grand nombre d'écclésiastiques et des principaux paroissiens de l'Église Saint-Laurent. »

Au témoignage de l'abbé Lejeune, dont la « lettre abrégée » a été déjà si largement citée et le sera plus largement encore, le vide causé par la mort de N. Gobillon était grand, si grand que M. de Lionne qui, en sa qualité de prieur de Saint-Martin des Champs, avait droit traditionnel de présentation à la cure de Saint-Laurent, crut « en cette occasion, ne devoir pas user de son privilège en rigueur, et, pour l'acquit de sa conscience, il pria Monseigneur l'Archevêque de Paris de choisir entre huit personnes également distinguées par leurs vertus et par leurs mérites personnels, celui qu'il croiroit le plus digne de cette place. » Philippe Delamet, premier vicaire de Saint-Eustache, et inscrit le dernier sur la liste, retint précisément son choix.

Notre nouveau curé était enfin né à Paris le 10 mars 1653 de François Delamet, marchand mercier et de Barbe Odo. Leur probité était universellement connue et leur fortune aisée. Philippe, l'aîné, avait été destiné par ses parents à l'étude du latin et des belles-lettres. François-Denys puîné, devait se contenter, d'après les dispositions paternelles, de « se former dans l'Écriture, pour

1. Notamment « à sœur Marguerite Gobillon sa nièce, religieuse professe au monastère de Sainte-Perrine, establi à la Villette Saint-Lazare-lez-Paris, cinquante livres de pension viagère, sa vie durant.... pour les employer à ses menus besoins et nécessités, avec toutefois la permission de Madame l'Abbesse que le dit sieur testateur prie de vouloir bien accorder à sa ditte nièce.... » A son neveu Pierre Gobillon, prêtre, docteur en théologie et chapelain de la Rivalaise (Chapellenie anciennement fondée à Saint-Laurent), une rente viagère de 208 livres, 6 sous 8 deniers, mais qui devra être payée au supérieur, procureur ou autre économe du séminaire ou de la maison qu'il habitera.

être ensuite placé chez un notaire » dont on se proposait de lui procurer une charge. Tous deux firent leurs premières études à la pension de la Sagesse, près le Temple, mais François-Denys, peu satisfait de la restriction que l'on imposait à son goût pour l'étude, fut en très peu de temps mis par son frère en état d'entrer au collège. Les parents se laissèrent fléchir; il put continuer ses études et devint avocat au Parlement.

Après sa philosophie, Philippe passa en théologie où « il prit les leçons du fameux Dusaussoy, dont il se concilia l'estime et l'amitié, à un tel point que ce professeur lui en donna dans la suite les marques les plus sensibles [1]. » Il fut reçu bachelier avec applaudissement. Dès lors, Messire Léonard Delamet, docteur de la maison royale de Navarre et curé de Saint-Eustache, le prit en amitié, le fit recevoir de ladite maison de Navarre et lui promit sa protection [2]. »Avant de le voir s'engager dans les ordres, ses parents voulurent éprouver sa vocation. Ils le placèrent chez un avocat au Conseil pour s'y former. Il s'y montra tel, si bien doué, si adroit, si appliqué, que l'avocat crut sage de favoriser son établissement dans le monde. «Cet avocat cultiva son amitié, le combla de caresses et lui proposa d'épouser une de ses parentes... » Le parti était tentant, et Philippe déclara souvent, plus tard, qu'il avait été tenté. Il hésita quelque peu. Mais après une retraite « à Saint-Lazare, où il découvrit son intérieur à un homme de premier mérite, il choisit le Seigneur pour son partage, et renonça à toutes les espérances les plus flatteuses que le monde lui pouvoit offrir. [3] »

1. M. Jean Dussaussoy, aumônier et conseiller du Roi, professeur de théologie au collège de Navarre, lui donna en 1683, son prieuré d'Alloue. Ce prieuré de N. D. d'Alloue (*beatae Mariae de Laudi*) — dép, de la Charente — avait été fondé au VIII[e] siècle par les moines de l'abbaye de Charroux, dont il dépendait toujours. Le prieur était seigneur temporel avec tous les droits de chatellenie. (MARTIN-BUCHEY. *Géographie historique et commerciale de la Charente*, in-8°, Angoulême, tome III, page 156.

2. Malgré la similitude de nom, une parenté, du moins très rapprochéee entre notre curé et Léonard Delamet, curé de Saint-Eustache, est improbable. Le *Mercure Galant* de mai 1706, page 179, fait en effet cette remarque : « M. de Lameth (*sic*) estoit fort considéré de feu M. le curé de Saint-Eustache, et il avoit beaucoup de part à sa confiance, et l'on assure que ce digne Pasteur eust jetté les yeux sur luy pour en faire son successeur s'il n'eust pas eu un neveu très digne de remplir ce poste important..... »

3. Ce bref roman eut un dénouement romantique ! La « vertueuse demoiselle.... ne voulut point écouter d'autre parti. Plusieurs années après, malade à la mort sur la Paroisse de Saint-Eustache, elle voulut recevoir de ses mains les derniers sacrements et les consolations de la Religion. Il s'en acquitta en digne ministre de Jésus-Christ. On peut aisément juger ce qu'il en coûta à son cœur, dans une circonstance si critique ». (*Lettre abrégée.*)

L'épreuve terminée, « en 1682 il entra en licence. Son mérite et ses talens le firent choisir pour faire des conférences d'étude de théologie avec M. l'Abbé de la Salle depuis Evêque de Tournay, avec M. l'Abbé Ménars... » Il passa ses trois thèses avec grand succès et le curé de Saint-Eustache, M. Léonard Delamet, l'attacha à son église en qualité d'administrateur des sacrements aux malades.

Son zèle et son mérite lui attirèrent la confiance des paroissiens les plus distingués. « Monsieur, frère du Roi et Madame, son épouse, le regardèrent pour ainsi dire, comme le curé de leur Palais-Royal. Son Altesse Sérénissime Madame Charlotte d'Orléans, depuis Duchesse de Lorraine [1], le choisit pour son confesseur. Madame la Chancellière de Pontchartrin, toute la Famille et toutes les personnes de la première distinction, le prirent pour le guide de leurs consciences et en furent très satisfaites. » Il ne négligea, pour autant ni l'administration des sacrements, ni la visite des malades, ni l'assistance aux pauvres. Ses occupations furent telles qu'il lui arriva plusieurs fois, au cours des années 1683 et 1684, d'être « près de trois mois sans se déshabiller et sans passer une seule nuit tranquille. »

Administrateur des sacrements, puis vicaire, il demeura 26 ans à Saint-Eustache, soutenant toujours la même débordante activité. Doux, affable, « personne ne fut plus estimé des Grands, plus chéri des Pauvres, qui le combloient de bénédictions, et qui l'exaltoient publiquement dans les rues et même au milieu des marchés. »

Lorsqu'en 1706, il fut désigné pour la cure de Saint-Laurent, ce lui fut un « coup de foudre ». La consternation des paroissiens, ses vives instances personnelles ne purent fléchir le cardinal de Noailles. Et sans plus tarder, il fut « enlevé de son logis et conduit dans le carosse de Monseigneur l'Archevêque à Saint-Laurent, où il fut mis en possession, à la satisfaction et au milieu des acclamations de tout le peuple ». C'était un dimanche, le 9 mai. Son émotion fut si vive et si sincère « qu'il en fut malade à la mort »

1. Cette famille de Lorraine demeura fidèlement attachée au confesseur de son Altesse. Le duc de Lorraine avait accordé à Saint-Laurent une faveur précieuse. « Nous certifions à tous ceux qu'il appartiendra avoir permis comme par ces présentes nous permettons aux sieurs curés et marguilliers de la paroisse Saint-Laurent, à Paris, de faire porter la livrée du Roy aux deux Suisses de ladite église, et ce tant qu'il nous plaira..... 15 Mars 1735 ». A. N. *L*. 671.

Le 4 juillet, rétabli, il signait pour la première fois au registre des délibérations de la Fabrique.

Nous avons indiqué déjà, et nous expliquerons plus en détails au chapitre suivant, l'état déplorable dans lequel il trouva sa paroisse. Ce lui fut une occasion de déployer ces qualités d'administrateur si ignorées de son prédécesseur, et d'utiliser les hautes relations que sa distinction naturelle, — que reflète assez son portrait — lui avait permis de se ménager.

Il commença par rétablir à ses dépens le presbytère, et planter le jardin. Du tout il fit présent, par acte passé avec les marguilliers, aux curés ses successeurs. Puis il se choisit deux vicaires. L'un Caboud, fils de deux riches et dévots paroissiens, assura à son curé le concours généreux de ses parents. Grâce à ceux-ci, les honoraires des maîtres et maîtresses d'écoles furent augmentés ; on fonda deux nouvelles écoles ainsi qu'une prière du soir à l'église, avec exposition du Saint-Sacrement. Les pauvres furent plus efficacement secourus et plusieurs jeunes gens furent aidés dans leurs études, « dont quelques-uns sont parvenus à occuper dignement des premières places dans ce diocèse [1]. »

Mort dès 1711, l'abbé Caboud fut remplacé par notre abbé Lejeune. En souvenir de leur fils, les parents du jeune prêtre déterminèrent et aidèrent le curé à élever l'actuelle chapelle de la Sainte-Vierge. Une loterie, dont nous reparlerons, remit à flot les affaires de la Fabrique, qui put enfin désintéresser ses créanciers.

Ph. Delamet chercha et trouva d'insignes bienfaiteurs étrangers à la paroisse. C'est ainsi que M. Delaistre, « si connu pour ses bonnes œuvres », fit une fondation de 400 liv. de rentes, au principal de 36.000, « en faveur des Prêtres nommés par mondit sieur Curé, pour visiter et consoler les malades, le surplus à fonder de nouvelles écoles de charité, et augmenter l'honoraire des anciennes. » — D'autres donnèrent jusqu'à 500 livres de rentes pour les pauvres. Enfin « la considération, l'amitié et l'attachement qu'a toujours eu pour lui dès son enfance, un Seigneur de distinction, le porta à

1. De ce nombre fut probablement Jean Bruté, dont le père fut maître de la confrérie de Saint-Laurent en 1707. Ce prêtre, vicaire à Saint-Laurent, sa paroisse natale, comme il arrivait, semble-t-il, assez fréquemment, fit en 1735, avec l'abbé Lejeune les frais du portrait gravé de Delamet que nous reproduisons. Il fut titulaire de l'important bénéfice de la Rivalaise, dépendant de Saint-Laurent, avant de devenir curé de Saint-Benoit, en 1746. Voir à propos de ce portrait : *B. Maz.* 36013, une trop longue pièce de vers (19 strophes de 10 octosyllabes) publiée en 1737 par *H. Colas* à l'éloge de notre curé et sur le mode le plus dithyrambique.

choisir son domicile sur sa Paroisse, et à y répandre des aumônes très considérables.[1] »

Notre curé fit encore dans son église de grands travaux d'aménagements, de réfection et de décoration dont nous dirons le détail quand nous ferons l'historique du monument. Notons seulement la chapelle des fonts, édifiée dans les dernières années, au côté gauche du grand portail, à laquelle il contribua pour 40.000 livres. Bref, l'abbé Lejeune résume ainsi le bilan de son ingéniosité et de ses libéralités. « La Fabrique vit éteindre plus de 120.000 livres de dettes et augmenter ses revenus de 15.000 livres. Il dépensa en constructions, réparations et acquisitions plus de 300.000 livres et donna de son propre bien plus de 100.000 livres ! »

Son activité s'étendit même aux intérêts de viabilité du quartier. Depuis les Pères Récollets jusque par delà les barrières, la chaussée pavée n'avait que quinze pieds de largeur. Des deux côtés s'étalaient de profondes mares d'eau croupie, qui infectaient les maisons en bordure et où, en cas de rencontre, les voitures ne manquaient pas de verser. Il employa son crédit et ses amis à remédier à ce mal. On élargit d'abord la chaussée de six pieds, puis de neuf autres. Ainsi fut-elle doublée. Plusieurs propriétaires offrirent alors de paver le devant de leur maison dans toute la largeur, sur une profondeur de deux toises, à condition que le roi voulût bien faire achever le reste. La proposition fut acceptée et ce fut l'occasion pour Ph. Delamet d'aider quelques paroissiens qui n'auraient pu faire cette dépense. La voie publique devint « bien plus gracieuse et plus facile, et le Fauxbourg un des plus beaux de Paris. »

Malgré tous ces soucis, notre curé, même dans la plus extrême vieillesse, ne se relâcha en rien de la plus stricte exactitude à tous ses devoirs. « Jamais il ne manqua de chanter tous les dimanches et fêtes, ses messes paroissiales, faire le Prône tous les premiers dimanches des mois, assister tous les jours de l'année le premier à matines, célébrer ensuite les Saints Mystères, officier aux autres offices et aux convois, même dans un âge où les forces lui permettoient à peine de se soutenir... »

1. Ce seigneur de distinction doit être le comte de Monthléry. Nous lisons, en effet, dans le testament de notre curé ces lignes : A. N. Y. 56 f° 6 : « Prie M. le Comte de Montlhéry d'accepter la vaisselle d'argent du sieur testateur et le tableau de saint Pierre, qui est dans la grande salle, par l'estime singulière qu'il a pour Mondit Sr Comte de Montlhéry, son paroissien et en reconnaissance des grandes charités qu'il a faites aux pauvres de sa paroisse ».

Le 22 août 1743, il rédigea son testament[1] dont voici les dispositions les plus caractéristiques : au moyen d'une rente de 300 livres au principal de 12.000, il fonde une messe quotidienne perpétuelle, qui devra être célébrée à la chapelle Sainte-Apolline, pour le repos de son âme et celle de son frère décédé quelques années auparavant. Il constitue une rente de 575 liv. que la Fabrique devra servir d'abord à son « ancien amy François Poirier, avocat au Parlement », puis, au décès de celui-ci, par moitié à Jean Chatelain, son valet de chambre et à Marie-Thérèse Boquillon, sa cuisinière. Ces derniers disparus, la rente demeurera acquise à la Fabrique qui devra assurer le logement gratuit des deux vicaires, au premier étage de la maison appartenant à la Fabrique nouvellement construite dans le cimetière[2]. Six mille livres constitueront une rente à partager entre les prêtres administrateurs des sacrements aux malades, dont 25 livres annuellement aux deux porte-sonnettes. Il partage sa bibliothèque entre ses deux vicaires Lejeune et Leclair et son cousin Souchet, prêtre de l'Oratoire, etc... Enfin, il « veut estre enterré dans son Église de Saint-Laurent avec ses prédécesseurs curés, sans toutefois aucune des cérémonies qu'il a appris avoir été faites pour son prédécesseur immédiat, mais avec toute humilité chrétienne. »

Le 17 décembre 1745, âgé de quatre-vingt-douze ans et huit mois, après quarante ans de pastorat à Saint-Laurent, Ph. Delamet mourut.

Sa succession ne fut pas aussi simplement réglée que l'avait été celle de son prédécesseur. L'abbé Lejeune qui en savait long, ne nous en dit rien, mais se contente de signer sa *lettre abrégée*, « docteur en théologie de la Maison Royale de Navarre, et *ancien curé de ladite Paroisse Saint-Laurent.* » Les « Nouvelles ecclésiastiques » très jansénistes et très violemment opposées, nous l'allons voir, à notre futur curé considéré par elles comme inféodé aux jésuites, nous donnent la clé du mystère[3]. « Monsieur de Lamet mourut dans le milieu du mois de décembre. Cette cure est à la nomination de M. de St Albin, Archevêque de Cambrai, en sa qualité de Prieur de Saint-Martin des Champs. Il y a quelques années que le prieur avait donné une procura-

1. A. N. *L.* 672, et A. *de la* S. : *Registre des testaments*, f° 13.
2. Cette maison subsiste encore et fait l'angle de la rue Sibour et du Faubourg Sant-Martin.
3. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1746, page 49.

tion à un abbé Gadagne, (que nous ne connaissons pas) pour nommer aux bénéfices dépendants de son prieuré. Cette procuration subsistoit-elle ou ne subsistoit-elle pas ? C'est ce qu'il est difficile de démêler. Voici les faits : aussitôt après le décès de M. de Lamet, le P. Dupré, jésuite... engagea l'abbé Gadagne à nommer M. Cotterel que les constitutionnaires eux-mêmes, disent être un autre Gaillande (si un même siècle pouvoit en produire deux !). Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce nouveau curé de Saint-Laurent a été dressé et protégé par ce fougueux docteur et qu'il est regardé comme un des secrétaires des Jésuites.

« D'un autre côté, dès que le curé fut mort, M. Le Jeune, son vicaire, s'en est allé en poste à Cambrai demander la cure à M. de St Albin lui-même ; qui lui en fit expédier les provisions. A son retour, il trouva la place prise. Mr Cotterel étoit en possession. Matière, comme on voit, d'un grand procès. Lequel des deux l'emportera ? C'est celui qui devoit prévaloir dans le siècle où nous vivons ; et cela par les soins officieux des grands vicaires de Paris, qui ont engagé M. Le Jeune, à se contenter d'une pension de 1.000 liv. que M. Cotterel lui fait et au moyen de laquelle celui-ci demeure paisible possesseur de la cure de Saint-Laurent, qu'on peut bien dire être un des plus sensibles fardeaux dont un prêtre puisse être chargé. On prétend que lorsque l'Archevêque de Cambrai apprit que l'Abbé Gadagne avait fait usage d'une procuration, — que le Prélat croyoit apparemment ou surannée ou révoquée — il manda à M. Le Jeune de ne pas céder. Mais quand la lettre arriva, l'accomodement étoit consommé [1]. »

C'était un mauvais début. D'après ces mêmes *Nouvelles ecclésiastiques*, un tiers qu'on ne nomme pas, surgit, qui « jeta son dévolu sur Saint-Laurent sous prétexte que l'acte passé entre Lejeune et Cotterel (était) simoniaque. » Cependant l'apaisement se fit, l'accord tint et fut ratifié. Natif du diocèse de Rennes, Alexandre-François Cotterel, qui ajoute quelquefois à son nom celui de Duval, avait été reçu docteur en Sorbonne en novembre 1742 [2].

1. B. N. *L. C² 2, année* 1760, *page* 201. En 1747, les « *N. E.* » lui reprochèrent avec la même violence d'avoir soutenu en Sorbonne le P. Lelarge, qui professait l'assomption corporelle de la très-sainte-Vierge. Année 1747, page 93.

2. En 1746, les *Nouvelles* nous apprennent qu'il est docteur depuis quatre ans seulement. B. N. *Plano fº H.* 15, orné d'une gravure représentant l'adoration des Mages avec ce titre : « *Gentes ad se vocanti quaestio theologica. Quis est ?* » donne l'énoncé des neuf thèses qu'il soutint pour l'obtention de la

Notre nouveau curé n'eut malheureusement pas son abbé Lejeune et il nous est peu connu. L'opposition janséniste ne désarma pas contre lui. Dès 1746, les *Nouvelles*, nous l'avons vu, le prennent à partie. « Les curés de Saint-Nicolas et de Saint-Laurent, deux grandes paroisses de cette ville, dans le même quartier, lesquelles contiennent ensemble au moins 80.000 âmes, viennent d'être livrées presque en même temps à deux hommes qui semblent avoir été choisis pour entrer dans un plan général de destruction, et pour achever de ruiner le peu de bien que leurs prédécesseurs avoient ou maintenu ou laissé subsister... »

En 1760, ces mêmes *Nouvelles* s'acharnent encore. « Mgr l'Archevêque officia pontificalement dans la paroisse Saint-Laurent, le jour de la fête du patron, 10 du mois d'août dernier. C'est de toutes les paroisses de Paris celles dont le clergé est le plus aveuglément dévoué au molinisme, au jésuitisme et au schisme. Le Prélat n'honore pas les autres Paroisses de ses faveurs. Le discours emphatique que M. Cotterel curé de cette paroisse depuis 1746, lui adressa à la tête de son clergé, put encore servir d'exemple du défaut de sincérité qui est un des vices dominans de notre siècle. L'échantillon très fidèle que nous sommes en état d'en donner, n'aura pas besoin de commentaires. Tout lecteur équitable et sensé en saisira infailliblement l'hiperbolique et le faux, poussés jusqu'à l'extravagance... »

Suit le résumé d'un discours, en effet très laudatif, exagéré, bien dans la manière de notre curé, et que les *N. E.* entremêlent de réflexions désobligeantes pour le curé et pour le pontife, Mgr de Beaumont. Notre curé aimait parler, en effet, et pour donner plus de poids à sa parole, hésita trop peu à se faire imprimer. Nous possédons, grâce à cette précaution, quatre discours solennels ou exhortations qui respirent tous un dévouement enthousiaste au Roi ou à la famille royale [1].

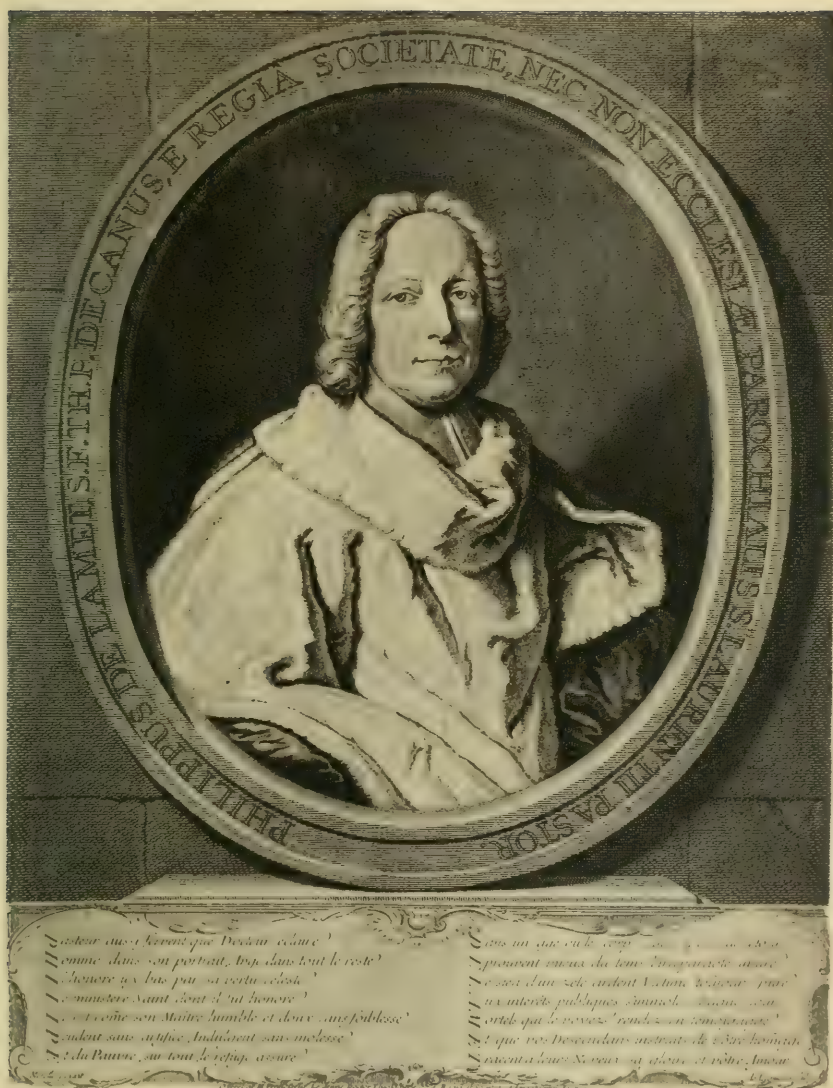
Le dimanche 13 mars 1757, avant le chant du *Te Deum* en actions

licence sous la présidence de Mgr de St Albin, le 17 novembre 1739, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Les *biographies* Didot (XII, page 136) lui donnent encore le titre de Censeur Royal. En cette qualité, il approuve *l'Année Chrétienne* du Père Griffet et s'attire à nouveau les foudres des *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1747, page 93.

1. Voici les cotes de ces discours :

B. N.	*LB*-38	743 *in* 4°	7 pages
	LN-27	12.932 in 4°	12 pages
	LB-38	1546 in 4°	17 pages
	LB-38	1337i n 4°	6 pages
	LB-38	6248 in 4°	14 pages.



PHILIPPE DELAMET
Curé de 1706 à 1745
(Portrait gravé en 1735)

de grâces de la conservation du Roi, il flétrit l'horrible attentat auquel la Providence a permis que le Roi échappât et prêche à ses auditeurs le loyalisme et la soumission. Il termine ainsi : « Heureux, mes T. C. F., si ma foible voie et presque éteinte par ma longue maladie, a été assez forte, pour se faire entendre, assez persuasive pour entretenir, augmenter en vous les sentiments de vénération, d'amour, de zèle et d'obéisance, que je vous connois, et dont je suis moi-même pénétré pour la personne sacrée du Roi. Une rechute n'auroit rien d'affligeant pour moi — qui ai toujours désiré avec ardeur que mes dernières paroles et mes derniers soupirs fussent pour mon Dieu et pour mon Roi. »

Le 4 août 1768, avant la messe solennelle, célébrée pour le repos de l'âme de la Reine, il prononce un panégyrique très ardent, dont voici le résumé : « la Reine a été une grande sainte, voilà l'unique motif de ma consolation et le seul aussi qui puisse modérer l'excès de notre juste douleur... »

Le 15 mai 1774, trop malade cette fois pour prendre la parole lui-même, il prie son premier vicaire de faire la lecture des choses qu'il lui a dictées et qu'il recommande à ses paroissiens. Il vous exhorte : « à prier Dieu pour le repos de l'âme du feu Roi, qu'il ne pleurera jamais assez, et vous représente que ce n'est pas seulement un devoir de conscience que vous avez à remplir, mais un acte de reconnaissance, dû au grand bien que ce religieux Prince a fait, de son vivant, à la Paroisse, en facilitant par ses largesses les moyens de construire un bâtiment propre à réunir les écclésiastiques qui la desservent... etc [1]...

L'année suivante, 1775, une grave émeute où plusieurs paroissiens furent blessés — il n'est pas question de morts — lui donna l'occasion de renouveler aux fidèles, le jour de la Pentecôte, ses exhortations de soumission aux pouvoirs établis. Il termine ainsi : « M. F. priez pour moi... bientôt vous ne me verrez plus... mes forces qui diminuent chaque jour m'annoncent une fin prochaine... demandez à Dieu qu'il m'accorde une sainte mort... »

Il est vrai, notre curé fut courtisan sans discrétion. Aujourd'hui surtout, cette rhétorique se lit péniblement et rien ne l'excuse, sinon une profonde sincérité, que les *Nouvelles ecclésiastiques* contestent bien à tort. Hélas ! notre curé n'écrivit pas toujours en

1. Le roi, en effet, avait accordé un don de 60.000 livres qui servit, comme nous l'exposerons plus loins, à mettre en l'état où nous les voyons encore, les bâtiments du 119 faubourg Saint-Martin.

prose ! Il se permit quelquefois, quand les circonstances s'y prêtaient, de taquiner la muse, une muse bien essoufflée ! En novembre 1751, lors de la naissance de Mgr le Duc de Bourgogne, les nouveaux mariés de la paroisse Saint-Laurent, dotés à cette occasion, chantèrent leur bonheur tout le long de 16 pages de couplets. Voici quelques échantillons [1].

Sur l'air : *Voici le jour solennel de Noël.*

5[me] Couplet :

Que ce système est censé,
Bien pensé,
Quand on pourvoit six cens Filles.
On devient le Bienfaiteur
Et l'auteur
De trois fois deux cents Familles.....

Et encore,

Sur l'air : *Joseph est bien marié.*

Le Dauphin est bien marié ! (*bis*)
Vive sa chère moitié, (*bis*)
Cette adorable Princesse
Répand partout l'allégresse,
Les biens, la félicité,
Le Dauphin est bien marié !

Le ciel pour nous déclaré (*bis*)
Nous assiste par degré (*bis*)
Le soleil qui vient d'éclore
Fut annoncé par l'aurore
Que nous eûmes l'an passé.
Le Dauphin est bien marié !...

« L'an passé »... la Dauphine avait fait une fausse couche ! L'année suivante, la convalescence du Dauphin fut l'occasion d'une douzaine de couplets d'aussi belle venue.

Que ne s'est-il contenté de les faire chanter sans les imprimer !

1. B. N. *Y E*[2] 412, 16 *pages* et *B. de la V.* série 54, *R. I.*

Puisse cette exhumation, que l'on nous pardonnera, abréger son purgatoire s'il en est encore besoin !

Sa meilleure excuse fut probablement la longue maladie qui le confina pendant des années chez lui. Dès 1757, nous l'avons vu, il pense mourir. Il devait traîner encore près de 20 ans. Longtemps il dut être privé de la consolation de dire la messe, ne pouvant même pas venir jusqu'à l'église, on célébrait pour lui dans une chapelle aménagée à son usage « sous les charniers. » Mais, en 1775, la courte distance à franchir, — les charniers s'allongeaient entre le presbytère et l'église — « l'exposant aux injures de l'air et du froid, lui occasionneraient, suivant les saisons, des dérangements de santé qu'il désirerait éviter ». Il demande donc à la Fabrique de lui procurer « à lui et à ses successeurs, en cas de maladie, une chapelle et tribune, donnant sur l'Église, dans laquelle il pût dans tous les cas possibles, ainsi que ses successeurs, entendre seulement l'office. » L'architecte pensa qu'on « pouvait pratiquer cette chapelle et tribune, sans gâter les jours, sur la chapelle Sainte-Apolline », l'actuelle chapelle Saint-Joseph. La Fabrique ne paiera que 1200 livres. Le curé se chargera du surplus et « il (lui) abandonne par reconnaissance 34 ceintures de soie à franges, à l'usage des thuriféraires, qui lui appartenaient et qu'il prêtait jusqu'ici quand on en avait besoin [1]. »

Enfin, il mourut le 5 février 1775. Par testament, du 14 février 1772 [2], il avait disposé qu'une somme de 7000 livres, prélevée sur la vente de son mobilier, serait employée à l'acquisition de 300 liv. de rentes sur le clergé, pour la rétribution d'un annuel à perpétuité, célébré à 9 heures du matin. Messieurs les abbés de l'Ecluse et Magnyer étaient nommés ses exécuteurs testamentaires et recevaient chacun, à ce titre, un diamant de la valeur de 300 livres.

Ainsi que nous le verrons, en retraçant l'histoire de la Fabrique, ce curé ne put ou ne sut maintenir l'union au sein de son conseil. Un véritable coup d'état y fit passer toute l'influence des confrères de Saint-Laurent et Sainte-Apolline et du Saint-Sacrement, à messieurs les commissaires des pauvres. La situation financière, heureusement équilibrée par son prédécesseur, redevint fort précaire.

Sa grande œuvre fut assurément la mise en l'état actuel des bâti-

1. A. N. *LL* 817.
2. A. N. *Insinuations* N° 256, P. 546.

ments du n° 119 du faub. Saint-Martin. La générosité royale l'y aida beaucoup. Son objectif paraît avoir été de constituer en communauté les prêtres de plus en plus nombreux qu'exigeait l'administration de la paroisse « de plus en plus considérable [1]. »

Pour clore la liste des curés du XVIIIe siècle jusqu'au début de la Révolution, nous devrions ajouter ici deux noms, ou plutôt un seul, celui de deux frères qui se succédèrent à la cure et s'y illustrèrent tristement par leur apostasie. Il vaut sans doute mieux, pour l'honneur de leurs prédécesseurs, ne mêler leur souvenir qu'à celui des événements tragiques qui peut-être excuseront leur faiblesse.

Comme nous l'avons fait pour les curés, étudions depuis le début, l'histoire de la Fabrique.

1. C'est du moins ce qu'expliquent les lettres patentes accordées par le roi, le 20 août 1773. A. N. *X*[1] 8806, *f*° 164. Cependant les statistiques des baptêmes, mariages et enterrements ne décèlent nul accroissement au cours de ces années. Il y eut :

En 1744,	248 mariages,,	912 baptêmes,	731 décès,
En 1768,	243 —	1091 —	736 —

B. N. *Ms FF* 21609, page 212, et B. N. *L. K*[7] 6745.

CHAPITRE V

La Fabrique.

Raoul Fournier, Robert Griperel, Guillaume Boutroé sont les trois premiers marguilliers dont les noms nous soient connus. Ils étaient en charge en l'année 1355 [1]. En 1394, apparaît le mot de *Fabricque.* « En compensation d'une orgues dont ils lui avoient fait demande les marregliers de ladicte église, pour et au nom de ladicte Fabricque » reçoivent de Regnault de Puisieux, alors curé, un jardin proche celui du presbytère.

La *Recherche exacte* dressée en 1729 par l'abbé François Lejeune, marque qu'en l'an 1440 les « marguilliers commencèrent à faire fonction de maistres de Saint-Laurent et de Sainte-Apolline. »

Il s'agit de cette puissante confrérie que nous rencontrerons souvent sur notre chemin. Son histoire est si intimement mêlée à celle de la Fabrique que nous n'osons décider, comme l'a fait notre prédécesseur, laquelle a donné naissance à l'autre.

Pour les années 1441 et 1445, la *Recherche exacte* nomme seulement trois marguilliers. Elle en nomme cinq pour les années 1446 à 1449. Après une longue interruption, faute sans doute de documents, à partir de 1515, elle ne donne plus régulièrement que quatre noms. Deux, par exemple, Pierre Roussel et Robert Favereau, rendent leurs comptes le 12 mai 1516 et deux autres, Nicolas Por-

1. A. N. *S.* 6605. Ces trois marguilliers concluent avec le prieuré de Saint-Ladre et Pierre le Breton, propriétaire d'une maison qui allait devenir le presbytère, et qui s'élevait tout contre l'église et parallèlement à elle, un arrangement relatif à un passage situé à l'emplacement de la chapelle actuelle des catéchismes, par lequel on accédait au cimetière.

Appendice V : liste des marguilliers administrateurs et comptables jusqu'à la Révolution.

chier et Jehan Ravier, le 15 mai 1517. En 1518, deux seulement sont élus : Jacques Frédin et Jehan Bidault.

Dès lors, de façon constante, sauf de rares et courtes interruptions qu'explique encore le désordre des archives, il apparaît que quatre marguilliers sont toujours en charge, renouvelés deux par deux chaque année.

Ces quatre marguilliers forment seulement le bureau de *l'œuvre et Fabricque*, ou de ce qui deviendra tel. Ils doivent compte de leur gestion et de leurs décisions à l'assemblée des paroissiens, ou tout au moins, à une délégation. Ainsi en 1449, Berthelot Sauvage, Martin Cassin, Blaize Fleury et Jehan le Normand rendirent leurs comptes en présence du curé Nicaize Joye et de dix habitants. Nous ignorons comment se réunissait cette délégation et si elle était permanente.

Prochainement, nous la verrons composée invariablement des anciens marguilliers et administrateurs des confréries. Elle deviendra une assemblée permanente, régulièrement convoquée à intervalles de plus en plus rapprochés, et confisquera à son profit tous les pouvoirs, toute l'initiative dont il demeurera fort peu aux marguilliers en charge.

Sauf une liste assez complète et de rares et laconiques détails que nous fournit la *Recherche exacte* il nous faut attendre jusqu'au 3 août 1642, date de la première délibération du premier *registre des résultats* que nous possédions, pour tracer un historique un peu précis de notre Fabrique [1].

Ces premiers compte-rendus, de 1642 à 1643, sont courts, espacés, irréguliers. Plusieurs sont entièrement rédigés de la main du curé de Lestocq, trois même sont signés de lui seul. Ces *résultats* seraient une inauguration et non une suite qu'ils n'auraient pas une autre allure. Nous ne pensons pas avoir à déplorer la perte de registres antérieurs.

Les années 1642 à 1646 ne comptèrent que deux ou trois séances dont celle de juillet est la seule fixe. Peu à peu elles se multiplient : l'année 1668 en compte six. Les réunions furent encore longtemps

1. A. N.	*LL* 815	de l'année	1642	à	1703
	LL 816	»	1703	»	1732
	LL 817	»	1732	»	1777
	H 4.517 bis	»	1777	»	1792

Le premier de ces registres, *LL* 815, porte comme titre : *Registre des Assemblées et résultats des affaires de l'œuvre et Fabrique de la Paroisse de Sainct Laurent de cette ville de Paris, commençant le troisième jour d'aoust mil six cens quarante deux et finissant quand il plaira á nostre Bon Dieu. Bruneau fecit.*

irrégulières et ce n'est qu'à partir de 1706 qu'elles se tinrent plus exactement tous les premiers dimanches des mois.

Qui donc assistait à ces assemblées? Qui devait y obtenir la prépondérance ? Pendant plus d'un siècle ce fut une continuelle compétition entre la confrérie de Saint-Laurent et Sainte-Apolline, celle du Saint-Sacrement et Messieurs les commissaires des pauvres. Ceux-ci plus tard venus, peu gracieusement accueillis, imposés par arrêt du Parlement, finiront par l'emporter. Par un véritable coup de force, le 26 décembre 1768, ils accaparèrent pour eux seuls la marguillerie.

La priorité réelle et morale appartient sans conteste à la confrérie Saint-Laurent et Sainte-Apolline, soit qu'elle ait été absorbée par la Fabrique, soit qu'elle l'ait absorbée — la note de l'abbé Lejeune ne permet pas de le décider, et certains indices autorisent le doute — en 1440, la Fabrique administre la confrérie... ou réciproquement. Plus tard, nous le constaterons clairement, dès le premier *registre des résultats*, elles se distingueront plus nettement. L'usage entre temps s'introduisit et se maintint de n'élire comme marguilliers que les anciens maîtres et administrateurs de la confrérie. Ceux-ci d'ailleurs comme tels, avaient déjà place et voix délibérative aux séances de la Fabrique.

En 1626, nous apprend la *Recherche exacte*, le 26 août, la confrérie du Saint-Sacrement fut établie sur la paroisse. Denis la Hogue, qui était cette année-là marguillier avec Noël Triperet en fut le premier maître. Il obtint du pape Urbain VIII une bulle de précieuses indulgences. Il est décidé, à cette même date, que chaque année l'élection du maître de cette confrérie se fera, comme celle des deux marguilliers de l'œuvre, le premier dimanche de juillet. Ce maître-administrateur prend place et voix aux délibérations de la Fabrique.

En 1632, la confrérie Saint-Laurent et Sainte-Apolline obtient à son tour du pape Urbain VIII des bulles d'indulgences et il est décidé que l'élection des deux maîtres se fera tous les ans le premier dimanche de septembre.

En 1662, Messieurs les commissaires des pauvres entreprennent le siége de la Fabrique. Il devait être long, mais décisif. L'unique commissaire des pauvres, puis son distributeur, ne se jugeaient pas en force aux assemblées auxquelles leur fonction leur donnait accès. Aux marguilliers en exercice en effet, et aux anciens, tous issus des deux confréries, s'ajoutaient encore les adminis-

trateurs en charge de ces dernières. Aussi le 4 juillet 1662 Nicolas Boudin, Claude Charles, Pierre Nolin, Michel Hazon, Estienne Avons et Martin Marchand, tous marchands bourgeois de Paris, anciens commissaires du bureau des pauvres de la paroisse, introduisent une requête au Parlement. Ils exigent que les marguilliers ne puissent convoquer aucune assemblée générale pour les affaires importantes, particulièrement pour les élections, sans y appeler les commissaires des pauvres. Ils réclamaient encore 500 livres d'amende, dont une moitié aux pauvres et l'autre à la Fabrique, avec menace de 1000 livres d'amende en cas de récidive, tous les dépens et la nullité des dernières élections.

La Cour modéra ces exigences en décidant que quatre des anciens commissaires des pauvres, et qui n'auraient pas été marguilliers, seraient convoqués aux élections, aux assemblées importantes, aux redditions de comptes, à peine de nullité et de cassation de tout ce qui aurait été fait. Elle refuse l'amende et l'annulation de la dernière élection, celle de Mathieu Moret.

La Compagnie eut beau se débattre, introduire un pourvoi contre ce décret, le dernier dimanche de décembre l'assemblée élut un commissaire : Noël et son distributeur Geniez.

Messieurs les commissaires étaient dans la place. Pour sauvegarder sa prépondérance qui n'était encore que menacée, la majorité décida, le 5 juillet 1663, qu'à « toutes les assemblées seront mandés les deux maîtres sortans de la confrérie de Saint-Laurent et Sainte-Apolline et celui sortant du Saint-Sacrement, outre ceux qui sont en charge et qui de droit assistent aux délibérations. »

Le 3 janvier 1666, il fallut rappeler Messieurs les anciens commissaires à plus de modestie et trancher un différend survenu entre eux et les administrateurs des deux confréries. On décida que sauf aux assemblées d'élection d'un commissaire, les administrateurs des confréries donneraient leur avis et signeraient aussitôt après le commissaire en charge et le distributeur.

La délibération du 6 septembre 1671 donne plus de relief aux élections des administrateurs des confréries ; à l'avenir elles seront inscrites au *registre des résultats*.

Après l'élection du commissaire des pauvres, le 26 décembre 1673, les deux administrateurs de la confrérie Saint-Laurent sont priés de quitter la salle pour assurer la liberté du débat sur un point qui les touche de trop près. A ce moment, l'assemblée compte

vingt-six membres répartis par le procès-verbal, en treize anciens administrateurs des deux confréries qui n'ont pas encore été marguilliers et douze notables bourgeois que l'on peut ainsi décompter : deux marguilliers sortants, quatre anciens commissaires des pauvres, le commissaire en exercice, le distributeur, les deux administrateurs de la confrérie Saint-Laurent pour l'année précédente, le maître de la confrérie du Saint-Sacrement et celui qui l'a précédé. Si l'on ajoute le curé et les deux exclus on obtient au total vingt-neuf.

Le 29 janvier 1690 intervient une précision, et semble-t-il, une limitation : « pour prévenir toute difficulté, conformément à l'usage qui a toujours été observé, les assemblées générales comprennent : le curé, les marguilliers en charge, les anciens marguilliers, le commissaire et le distributeur des pauvres, quatre maîtres directeurs de la confrérie Saint-Laurent et Sainte-Apolline, deux maîtres administrateurs de la confrérie du Saint-Sacrement, quatre anciens commissaires qui n'ont point été marguilliers, les deux derniers sortans de la confrérie Saint-Laurent et le dernier sortant de la confrérie du Saint-Sacrement. Tous ont voix aux suffrages. » Nous n'atteignons, cette fois, que le chiffre de vingt-deux.

Toutefois, afin de « maintenir la concorde et la paix », la délibération du 29 juin 1729 rappelle celle du 29 janvier 1690 et... augmente le nombre des opinants, en donnant accès à l'assemblée à « tous les maistres directeurs et administrateurs, tant anciens qu'en charge, des confréries de Saint-Laurent et du Saint-Sacrement et à tous les anciens commissaires des pauvres. »

C'est un véritable petit parlement ! Si la qualité des mandats est précisée, le nombre n'en est pas fixé et pourra s'accroître selon la longévité ou le zèle de Messieurs les maîtres et administrateurs.

L'entente ne fut pas toujours parfaite entre fabriciens issus de ces trois sources. Les questions de préséance donnèrent lieu à de nombreux débats. Le 28 juin 1676, les anciens commissaires des pauvres se plaignent que l'ordre ait été troublé à la procession par les réclamations des anciens administrateurs de la confrérie du Saint-Sacrement. On décide que, conformément à l'usage, l'ordre sera le suivant : d'abord les anciens marguilliers, puis les anciens commissaires des pauvres, les anciens maîtres de la confrérie Saint-Laurent et enfin ceux de la confrérie du Saint-Sacrement, au même rang que dans l'année d'exercice de leur charge.

Le 12 septembre 1683, c'est la préséance entre les confrères de

Saint-Laurent et ceux du Saint-Sacrement qu'il faut consacrer au profit des premiers. Le 11 septembre 1711, on règle gravement que l'ordre des signatures, au *Registre des Résultats,* suivra l'ordre de la procession ordinaire : le curé, les marguilliers en charge, le commissaire en charge, les quatre administrateurs de Saint-Laurent et Sainte-Apolline, les deux administrateurs du Saint-Sacrement et *Monsieur le doyen* avant tous les autres marguilliers.

En 1673, il y avait eu plus grave : rien moins, de la part de la confrérie de Saint Laurent, qu'une tentative d'émancipation. Est-ce que les administrateurs de cette confrérie n'avaient pas fait édifier, dans la chapelle Sainte-Apolline, *un grand banc clos à balustre ?* Un procès leur est aussitôt intenté au Châtelet. Dans l'avis motivé que les juges demandent aux marguilliers, l'assemblée remontre que « de temps immémorial, la dicte confrérie de Saint-Laurent et Sainte-Apolline a esté annexée au maistre autel de ladicte église et qu'autrefois elle n'avait pas d'autres administrateurs que les mesmes marguilliers de ladicte paroisse, que depuis, les dévocions des fidèles estant augmentées, l'on avoit jugé bon, pour le soulagement des marguilliers et pour rendre ladicte confrérie plus solennelle, de commettre quatre notables paroissiens pour en avoir l'administration, recevoir les charités des fidèles et adviser, sous l'autorité desdits marguilliers, aux autres choses dépendant de ladicte confrérie, selon l'ancien usage »... la tradition paroissiale ne leur confère aucune autonomie... le banc clos [1] des administrateurs de la Fabrique contient huit places et les peut recevoir sans qu'il y ait utilité ni nécessité pour eux de faire bande à part, « ce qui serait une immunité préjudicielle et de dangereuse conséquence pour le bien et la tranquillité de ladicte paroisse. Et ils doivent se contenter, comme leurs prédécesseurs, du mérite qu'ils acquièrent par leurs services devant Dieu et du gré que leur sçait toute la paroisse du soin avec lequel ils se sont acquittés de ladicte fonction. » Et le banc clos à balustre fut démoli.

En 1683, c'est le tour de la confrérie du Saint-Sacrement de chercher à s'émanciper. Elle refuse de rendre ses comptes aux marguilliers et se pourvoit devant le lieutenant civil. Mais le 12 septembre, après le salut, la Fabrique fait saisir l'argenterie de la confrérie. Celle-ci, le dimanche suivant, vient à résipiscence et se désiste de sa plainte.

1. Ce banc clos se trouvait entre les piliers 51 et 52, c'est-à-dire à l'emplacement exact de l'actuel.

En 1691, nouvelle révolte de la confrérie de Saint-Laurent. Cette fois les administrateurs rendent leurs clés et font grève. Ceci se passait le 1er juillet. Le temps pressait, car la fête de saint Laurent, au 10 août, approchait. Le 15 juillet, pendant la grand'messe, les marguilliers font avertir les anciens, présents, de se rendre à la salle du conseil où l'on prit toutes dispositions utiles « pour recevoir les oblations des fidèles pendant la fête et l'octave de saint Laurent qui sont le principal revenu de la Fabrique. »

En 1727, c'est le tour du commissaire et du distributeur des pauvres qui cependant « pour le bien de l'église, consentent à la destruction de leur banc. » Ils auront, à perpétuité place dans la *grande œuvre* à côté de messieurs les marguilliers. On y recevra même le distributeur en l'absence du commissaire. Deux ans plus tard, peu satisfaits du rang qu'on leur accorde, ils recourent au procureur général. Celui-ci mande à M. le curé que : « comme dans toutes les autres paroisses, M. le commissaire des pauvres prendrait place après le dernier des marguilliers en charge, pendant son année seulement, et le distributeur, avec Messieurs les Anciens. »

Fortement appuyés par une organisation centrale de tous les commissaires des pauvres des paroisses de Paris, ceux de Saint-Laurent allaient faire plus et mieux.

Ils s'adressèrent au Ministère public. Celui-ci prononça que la « prépondérance des Directeurs, des deux grandes confrairies, sur les anciens marguilliers et sur les Commissaires des Pauvres était contraire à tous les réglements des Fabriques. » La nôtre, au lieu de se recruter parmi « les notables de la paroisse tels que les officiers de judicature et autres personnes de considération » compte « un grand nombre de confrères qui sont presque tous artisans et du plus bas étage. » Le 11 janvier 1729, le Procureur général obtint sur sa propre requête un arrêt du Parlement décidant que « par provision et jusqu'à ce qu'il eut été autrement ordonné sur la qualité des notables qui devaient être appelés à l'élection des Commissaires des Pauvres, il ne serait appelé que le Curé et les marguilliers tant en charge qu'anciens, les Commissaires des Pauvres sortans d'exercice et tous les anciens Commissaires des Pauvres seulement. »

Mais les confrères encore en force firent prendre une délibéragion au bureau de la Fabrique, aux termes de laquelle les commissaires des pauvres étaient dits avoir « dérogé à l'arrêt du 11 janvier et déclaré qu'ils n'entendaient s'en servir en façon quelconque. »

Tout devrait se passer à l'avenir comme par le passé : tous les deux ans seraient nommés un commissaire des pauvres et un confrère du Saint-Sacrement, et tous les ans un confrère de Saint-Laurent[1]. C'était assurément irrégulier et aucune délibération ne pouvait prévaloir contre un arrêt du Ministère public.

Toutefois pendant vingt ans le débat s'assoupit[2]. Mais en 1748, un peu plus d'un an après la mort de Ph. Delamet dont ils avaient peut-être voulu ménager la vieillesse, nos commissaires des pauvres exhumèrent et firent revivre l'arrêt de 1729.

Alors les deux confréries tentèrent une diversion et pour fortifier leur position si compromise essayèrent d'obtenir les lettres patentes qui leur manquaient, sorte d'approbation officielle ou de reconnaissance d'utilité publique.

Dans le projet présenté par l'archevêque, au nom du curé et des marguilliers et qui nous a été conservé[3], elles énumèrent complaisamment leurs mérites et leurs services. Mais l'avis du procureur général, le même qui avait requis contre elles vingt ans plus tôt, avis sollicité par d'Argenson, en date du 17 mai 1750 fut nettement défavorable. Aux reproches précédents, il ajoute encore celui d'être la cause, par leurs dépenses inconsidérées, de la mauvaise gestion de la Fabrique et de n'être dans les mains du curé qu'un instrument trop docile.

Les hostilités avaient repris le 7 juillet 1748. C'était, selon la tradition, jour d'élection des marguilliers. L'acte était dressé déjà, avec, en blanc, les noms des élus. On venait même de procéder à l'élection, lorsque le nouveau curé, Cotterel, représenta à la Compagnie : « un arrêt de la cour sur requête, obtenu par quelques-uns de Messieurs les Commissaires des Pauvres portant entre autres : défense à aucun paroissien des deux confréries de Sainte-Apolline et du Saint-Sacrement de se trouver aux assemblées de ladite paroisse qui seront tenues pour l'élection des marguilliers ou des commissaires des pauvres, et d'y donner aucune voix et que, par

1. Il est bien établi que pour être marguillier, il faut avoir été administrateur de l'une ou de l'autre des deux confréries, ou ancien commissaire des pauvres. Le 14 juillet 1719, en effet, M. de Saint-Blimont, maître menuisier « voulant marcher sur les traces de ses ancêtres qui ont passé les charges avec honneur » fait un don de 2.000 livres. Pour lui témoigner sa reconnaissance, l'assemblée décide de le mettre au rang des anciens maitres du Saint-Sacrement, afin qu'il puisse être élu marguillier.

2. L'entente n'est toutefois pas absolue, car le 26 décembre 1719 « pour prévenir les difficultés et contestations qui se rencontrent lors des élections.... il y aura une réunion préliminaire le dimanche précédent ».

3. B. N. *Mss. collec. Joly de Fleury* vol. 281, doss. 2906, p. 76.

provision, il sera sursis à l'élection de nouveaux marguilliers et que les anciens marguilliers continueront d'exercer jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par ladite cour. » Denis Gant et Pierre Charpentier sont priés de continuer l'exercice de leur comptabilité suivant les termes de l'arrêt en question, obtenu le 6 juillet, la veille même par conséquent.

Ces deux marguilliers signèrent pour la dernière fois le 1er septembre suivant. Le 24 novembre, la victoire des commissaires est acquise. Jacques Boury, qui avait été commissaire des pauvres en 1741, et qui depuis le 1er octobre 1747 [1] était justement marguillier, signe le premier, et avec lui, Charles le Court, marchand de vin, ancien administrateur de la confrérie de Saint-Laurent, cependant, mais dix ans plus tôt.

Des deux marguilliers précédemment en charge, Pierre Charpentier signe encore comme ancien, mais la signature de Denis Gant peut-être de moins bonne composition, ne paraît plus.

Le 26 décembre suivant, jour d'élection d'un commissaire, les confrères de Saint-Laurent et du Saint-Sacrement tentent une contre-attaque et expriment leur vote. Mais les commissaires sont sans pitié et protestent contre l'intrusion des « deux prétendues confréries » en brandissant un nouvel arrêt obtenu le 31 août précédent. Finalement, les voix des électeurs illégitimes sont défalquées et M. le curé reconnaît la validité de ce vote expurgé.

De 1748 au 1er février 1756, on ne procéda à aucune élection de marguilliers. Ce jour-là, deux anciens commissaires des pauvres : Pierre-Samuel Chenu et Louis-Joseph Fatou, tous deux marchands épiciers, furent élus. Dorénavant, jusqu'en 1791, l'élection aura lieu, non plus le 1er dimanche de juillet, mais le 26 décembre, jour habituel d'élection du commissaire des pauvres. Avec le commissaire, on élira un seul marguillier, invariablement choisi parmi les anciens commissaires et pour deux ans [2]. Ainsi fut réduit à deux au lieu de quatre, le nombre des marguilliers. Dès lors, les confrères de Saint-Laurent et du Saint-Sacrement furent complètement évincés.

Tels sont les faits. En l'absence de toute confidence de la part

1. A cette date, inusitée pour une entrée en charge normale, Jacques Boury succédait à Louis le Tellier, entrepreneur, qui avait dû aller à Versailles participer aux travaux de construction de l'église Saint-Louis, qui durèrent de 1742 à 1754.

2. Il était élu marguillier adjoint et devenait comptable l'année suivante.

des acteurs ou des intéressés et avec le seul recours aux laconiques procès-verbaux, il est assez malaisé de les interpréter. Ils s'éclaireraient peut-être par l'histoire parallèle d'autres Fabriques ou celle de cette puissante organisation des commissaires qui, par son *grand bureau* [1], rayonnait sur toutes les paroisses de la Capitale.

Nos deux confréries étaient certes bien déchues de leur ancienne splendeur. Celle de Saint-Laurent et Sainte-Apolline paraît avoir à jamais perdu son importance et sa richesse de la première moitié du XVIIe siècle, comme nous l'expliquerons en son lieu, celle du Saint-Sacrement allait connaître, de 1748 précisément à 1764, une éclipse complète. Cette éviction totale et brutale ne nous en semble pas moins, surtout pour la première de ces deux confréries, un grave oubli des services rendus et une ingratitude.

Avant d'étudier la gestion de notre Fabrique, notons encore quelques traits plus saillants et plus capables d'en préciser les habitudes et la physionomie.

Le récit de tant de compétitions si âpres laisserait peut-être penser que les fonctions de marguilliers furent toujours recherchées et acceptées d'enthousiasme. A certaines époques — celles surtout où les affaires de la Fabrique furent moins prospères — le recrutement fut plus difficile. Si le 29 juillet 1691 on augmente le nombre des éligibles, c'est sans doute que les candidats étaient moins empressés. Le 9 juillet 1693 en effet, Robbe, marchand bourgeois de Paris, refuse son élection. En 1695, pour être mieux assurés de ne devenir pas marguilliers, Lemoine et Robin refusent l'élection d'administrateurs de Saint-Laurent [2]. En 1696, Aveline, notaire de la Fabrique, fait un présent de 350 livres, pour détourner de lui l'onéreux honneur. Il sera tout de même élu [3].

1. Ce grand bureau paraît avoir exercé une réelle dictature et s'être ingéré volontiers dans les affaires des Fabriques. L'élection du 26 décembre 1760 fut annulée par lui parce que d'anciens commissaires, habitant en d'autres paroisses, n'avaient pas été convoqués.

2. Le 19 juillet 1738, François Martin invoque ses trop fréquents déplacements en province et démissionne en offrant douze louis de 24 livres pour l'achat d'un chandelier à branches. Le 9 juillet 1741, Jacques Gillet, conseiller du Roi, notaire au Châtelet, invoque une promesse qui lui avait été faite d'être exempté de la marguillerie pour avoir, comme procureur au Châtelet, géré gratuitement les affaires de la Fabrique. Il excipe au surplus d'une lettre d'exemption de toute charge publique en qualité d'ancien officier du Régent.

3. Aux premières élections qui suivirent la crise, provoquée par les commissaires des pauvres, celles du 1er février 1756, Gaspard Petit, voyant la tournure que prend le vote et se jugeant en passe d'être élu, fait à la Fabrique un don de 600 livres. Ses raisons sont agréées et la Compagnie, pour lui donner des marques particulières de l'estime qu'elle fait de lui, décide qu'il jouira des honneurs, prérogatives et rang d'ancien marguillier.

Avec la responsabilité et les avances qu'il fallait consentir, surtout à certaines époques, comme nous le verrons, les quêtes, à faire personnellement à l'église chaque dimanche, furent la principale cause de ces dérobades. Après avoir été négligées [1], puis rétablies et être devenues la clause principale de l'engagement que tout nouvel élu devait signer en marge du procès-verbal de son élection, en 1727 elles furent supprimées. On proposa « deux des dames rendant le pain à bénir ou autres, ainsi qu'il se pratique dans toutes les paroisses de Paris... après avoir meurement réfléchi... », les anciens acceptent. « Cependant les marguilliers feront toujours la quête pour le prédicateur. »

Toutefois, pour se racheter et compenser la perte qui peut en résulter, ils verseront tous quatre chacun 100 livres par an « sans préjudice au présent de 100 livres que chacun desdits sieurs quatre marguilliers en charge sont tenus suivant les réglements et usages observés de temps immémorial de donner le premier dimanche de juillet de chaque année. »

Le lieu des réunions est pompeusement dénommé en 1642 : la *chambre du Trésor*, puis plus modestement la *sale* (sic) *presbytérale*, enfin : *Bureau de la Fabrique*. L'assemblée était convoquée par *billets* ou *après semonce à la manière accoutumée*, et à partir de 1706, sans autre avis, régulièrement, le 1er dimanche du mois « entre les deux grands messes. »

D'après les signatures, le nombre des présents, en moyenne de douze, jusqu'à la mort du curé N. de Lestocq, augmenta avec le successeur N. Gobillon, jusqu'à vingt, pour atteindre même trente-six, le 27 décembre 1676, à l'occasion de l'élection d'un commissaire et d'un distributeur des pauvres. Ce fut un maximum.

Le 21 janvier 1753, pour encourager l'assistance aux réunions du conseil et aux services célébrés par la Fabrique pour les anciens marguilliers, sur la proposition du curé, on introduisit un usage en honneur dans plusieurs paroisses de Paris. Chaque marguillier ancien qui sera en habit noir, aux dites assemblées et services, recevra une *bougie de six à la livre*, ainsi que les sacristain, clerc de l'œuvre, commissaire des pauvres en charge, notaire et procu-

1. Le 31 octobre 1721, Lhéritier n'accepte son élection « qu'à la condition d'estre déchargé par la compagnie et par écrit, de faire en personne la queste qui se fait les dimanches et fêtes pendant les messes paroissiales ». Sommé le 27 octobre d'avoir à s'exécuter sous trois jours, il persiste dans son refus. On le remplace car « la queste s'est faite par Messieurs les Marguilliers en charge, en personne, de temps immémorial. »

reur de la Fabrique. Le curé et les marguilliers en charge en recevront deux. Cette énumération complète pour nous la liste de tous ceux qui assistaient aux délibérations sans y prendre directement part, tout au moins sans signer au registre.

Le sacristain était un prêtre habitué à la paroisse qui, vers 1680, au moins pour les rapports avec la Fabrique, et le plus souvent, sous la dénomination de sous-clerc, doubla le clerc de l'œuvre.

L'institution de ce clerc de l'œuvre remonte au moins au XVe siècle. Le premier qui nous soit connu est Olivier Rousseau ou Roussel, en l'année 1440. Il était nommé par les marguilliers et appointé par eux. Il était personnellement responsable à l'égard de la Fabrique, qui exigeait un cautionnement, de tous les ornements, tapisseries, linges sacrés, vases précieux, dont un inventaire minutieux était dressé et signé de lui [1].

Au clerc de l'œuvre revenait encore de justifier devant les marguilliers de l'acquit des messes de fondation.

En plus du clerc de l'œuvre, le curé Ph. Delamet si zélé pour le relèvement de la Fabrique qu'il trouva en si triste état, fit agréer un prêtre *agent de la Fabrique*. Dès 1703, les papiers sont « dans un tel désordre qu'il est impossible d'y voir clair. » On fait choix d'un *agent d'affaires*, maistre Michel Fontaine, qui a été proposé par Robin « notre advocat au conseil ». On lui paiera 45 livres par mois. En 1707, le même Michel Fontaine « voulant toujours donner des marques de son attachement à cette église et de l'estime qu'il fait de M. le curé et des marguilliers » accepte la réduction de ses honoraires à 250 livres par an. Et pour calmer son ardeur, il est entendu qu'il n'entreprendra aucun procès sans le consentement écrit des marguilliers comptables et directeurs. Ce fut lui que remplaça, probablement en 1715, Le Roy prêtre habitué [2], qui mourut le 19 mars 1717. Son successeur fut François Lejeune. Ce prêtre, tout dévoué à son curé, — l'auteur de la *lettre abrégée* [3] où il résume sa vie et en fait un éloge ému, — s'oc-

1. Deux de ces inventaires nous ont été conservés. B. *de la* V. *de Paris* : Celui de 1593, que Gabriel Maspiece, le clerc d'œuvre d'alors, « devra remettre ès-mains desdits marguilliers présens et advenir toutesfois et quantes qu'il en sera requis », et celui de 1623, que Michel Adam devra représenter tous les quatre ans. Voir appendice n° VI.

2. Il devait être le fils d'insignes bienfaiteurs de la paroisse qui, en 1678, avaient fait bâtir, pour le logement des prêtres, le corps de bâtiment qui, dans la cour du 119 faub. Saint-Martin, prolonge la maison curiale.

3. Un exemplaire, unique sans doute, de cette *lettre abrégée* est la propriété de M. l'abbé Carré, 1er vicaire de Saint-Paul Saint-Louis, qui nous l'a communiqué

cupa très activement des affaires de la Fabrique. Il remit de l'ordre dans les archives, en dressa l'inventaire et fit imprimer un grand placard, destiné à être affiché et renouvelé tous les cinq ans, qui n'est autre que la *Recherche exacte*... dont les renseignements nous sont si précieux. Devenu vicaire depuis au moins 1723 en 1728, il se démet de ce soin ; sa charge et son traitement de 100 livres passèrent à Barré, déjà clerc de l'œuvre et qui cumula les deux attributions.

Nous l'avons dû remarquer, nos marguilliers étaient fort processifs. De bonne heure, il leur fallut un procureur au Parlement et au Châtelet. En 1597, Jacques Simon remplissait cet office. En 1684, à l'occasion de la mort de Me du Chesne, procureur au Châtelet et qui était chargé des affaires de la Fabrique, on décide qu'à l'avenir les marguilliers ne changeront pas de procureur au Parlement et au Châtelet, sans l'avis de l'assemblée, à cause de la multiplication des procédures.

Les procès ne chôment pas pour autant, et en 1688 on convient que tous les frais de procureur seront soldés avant les redditions de compte. On n'engagera d'ailleurs aucune instance avant d'en avoir référé au curé et au doyen des marguilliers.

En 1709, « vu son âge avancé », Le Breton veut se retirer. On accepte d'autant plus volontiers cette démission « qu'il convient estre assisté d'un procureur tous les premiers dimanches du mois dans les assemblées qui se font à l'ordinaire. » On lui donne comme successeur Me Laurent Buirette, aussi procureur au Châtelet, qui, avec le même désintéressement, n'exigera que ses débours. Il sera remplacé le 18 décembre 1712 par Me Denis Pillon, également procureur au Châtelet [1].

La Fabrique eut aussi son notaire. Le premier dont fassent mention les *Registres des Résultats* est Me Le Bœuf, démissionnaire en 1698.

avec beaucoup de bienveillance. Nous l'avons rééditée dans les nos mensuels de mars à juillet 1913, du journal paroissial « *Le Catholique du Xme* ».

1. Voici quelques autres noms de procureurs. Le 7 juin 1721, Pillon, décédé, est remplacé par Boeste, toujours avec le même désintéressement. Martin mérite une mention spéciale. En 1709, ancien marguillier, il « aide » les marguilliers en charge. En 1730, il reçoit un don de reconnaissance de 100 livres. En 1736, qualifié procureur de la Fabrique, il est gratifié de 100 autres livres et en 1747, toujours procureur, il reçoit 200 livres pour toutes les peines que lui a procurées la succession de Delamet. En 1758, Oudin, surchargé d'autres affaires, est remplacé par Lecomte procureur au Châtelet, auquel succède en 1776 Ravoisier.

Voici la suite de ses successeurs :

1719 Besnier, son gendre.
1730 Gillet.
1756 Derouge.
1765 Venard.
1773 Dutertre (on espère qu'il apportera plus de soin que son prédécesseur).
1776 Dutertre de Viteuil, gendre du précédent.
1779 Le Sacher.
1790 Félix Bertel [1].

Signalons encore le doyen des anciens marguilliers duquel on escomptait, nous l'avons vu, au sujet des procès, une influence modératrice. M. Ménardeau, qui en 1556 fut « prié d'accepter la charge de premier marguillier, » fut peut-être le premier de ces doyens. A partir de 1753, même en cas d'absence aux réunions du conseil, le doyen avait droit à ses deux bougies [2].

Mentionnons enfin l'architecte de la Fabrique et le receveur des rentes. Malgré les occupations nombreuses que devait lui imposer la surveillance des bâtiments de l'église et des immeubles assez nombreux de la Fabrique, et trop souvent *caducs*, Daufresne, architecte et marguillier, en 1728, ne demande aucun honoraire. Benoist s'inspire de la même générosité, mais non sa veuve en 1736. Caqué qui lui succéda fut même l'un des principaux donateurs de la chapelle de la Sainte-Vierge, édifiée en 1712. Pérard, en 1766, puis Jacob, décédé en 1786, et Petit, touchent 250 livres par an.

Le receveur des Rentes n'apparaît qu'en 1743, date à laquelle Noël, « absent », est remplacé par Robineau, gendre de M. Vauxpierre, pour toucher tous les six mois les rentes de la Fabrique. Il devra fournir une caution de 3.000 livres. Le 15 mars 1767, Claude

1. Ces notaires rivalisèrent de générosité avec les procureurs. Les archives notariales de ces études seraient une source précieuse de renseignements. Dans l'étude de Me H. Ditte, successeur de Le Bœuf, nous n'avons pas relevé au répertoire du minutier moins de 256 désignations d'actes concernant la paroisse. Mais nous avons dû nous en tenir à ce relevé.

2. Voici parmi ces doyens ceux qui nous sont connus :

1640, François Desqueux.
1647, Thomas Roger.
1668, Saunier.
1673, Michel Hazon.
1678, Desqueulx.
1683, Jacques Rivet, brodeur.
1686, Anselme le Chantre, marchand de chevaux.
1730, André Rousseau, parrain de l'une des cloches.

Lesieur lui succède avec une caution doublée. Le 5 novembre 1772, sa charge passera à ses deux nièces Élisabeth et Adélaïde Caudart, dont la mère continuera de fournir la caution comme elle a fait pour leur prédécesseur, son neveu.

Nous connaissons donc l'organisme lui-même. Comment fonctionna-t-il ? Nous en tenant à l'histoire particulière de notre Fabrique, il n'entre pas dans notre sujet d'énumérer toutes les attributions respectives du bureau ou de la Fabrique elle-même. Nous dirons seulement celles qui nous paraissent plus caractéristiques, soit par la façon dont nos fabriciens s'en acquittèrent, soit parce qu'elles sont plus opposées à notre pratique actuelle ou récente.

Tant qu'ils furent quatre marguilliers en charge, c'est-à-dire jusqu'en 1748, les deux plus anciens seuls étaient comptables pour une année. Quand ils ne furent plus que deux, seul le plus ancien s'acquittait de cet office dans les mêmes conditions. A quatre ou à deux ils constituaient le bureau de la Fabrique et furent naturellement tentés quelquefois de trop d'initiative. Nous avons vu qu'il fallut souvent calmer leur ardeur procédurière. On dut aussi leur rappeler la limite des dépenses qu'ils pouvaient engager sans autorisation de l'assemblée. Le 12 juillet 1705, à propos d'un banc malencontreusement élevé, on décide qu'ils ne pourront rien entreprendre ni innover sans avoir pris le sentiment de Messieurs les anciens. A Saint-Laurent, du moins, les attributions du bureau semblent avoir été assez réduites au profit de l'assemblée.

Celle-ci avait à son entière discrétion les employés de l'église. Elle fixe leur traitement et, à cause de la cherté de la vie, se voit plusieurs fois obligée, notamment en 1724, 1740, 1753, de l'augmenter. Elle leur impose un règlement. Celui de 1717 est revu et considérablement amplifié en 1763 : il ne compte pas moins de 56 articles. Elle sévit à l'occasion contre eux en les frappant de suspense. Enfin elle règle leur survivance. Ainsi, le 2 août 1733, Claude-Laurent Vatelier, premier porte-verge et fossoyeur, est décédé. Charles Boucher est nommé à sa place moyennant « une « redevance de 800 livres qui lui sera retenue par M. le Sacristain « sur ce qui lui revient des grands convois. » 500 livres seront attribuées à Marie Dutilloy, mère de Vatelier, jusqu'à son décès et 150 à la veuve du défunt « tant qu'elle sera veuve. » Nous avons trouvé plusieurs arrangements semblables conclus quelquefois du

vivant même du titulaire devenu impotent, auquel son successeur assure une rente viagère.

Ce régime établi en faveur de tous les officiers de l'église, même ecclésiastiques, fut en vigueur aussi pour les organistes. En 1726, Fouquet [1] après 20 ans de service a besoin de repos ; Forqueray, « dont le mérite est universellement reconnu », est assuré de sa survivance aux conditions suivantes :

1° il touchera l'orgue les jours qu'il en sera requis ;

2° il se contentera de 100 livres par an tant que Fouquet vivra ;

3° il veillera à ce que l'orgue soit bien entretenu par le facteur ;

4° il vivra en bonne intelligence avec Fouquet.

En 1727, on lui vote 30 livres d'augmentation. En 1732, Fouquet est mort, Forqueray touchera 400 livres, mais fera une rente viagère de 100 livres à la veuve de son prédécesseur. En 1754, Forqueray demande d'accorder sa survivance à Nicolas de Lalonde, son élève. En 1765, Dufour, enfant de la paroisse, postule la survivance de De Lalonde. Elle lui est accordée, à condition que si le titulaire devient malade, il tiendra gratuitement l'orgue. A son tour en 1778 Dufour devient infirme. Nicolas-Jean-Pierre Chauvet, organiste de Bonne-Nouvelle, se fait entendre pendant la grand messe du jour de l'Épiphanie et est agréé à survivance « suivant ses offres de laisser en entier tous les émoluments provenant de sa place d'organiste de la dite église au profit dudit sieur Dufour. »

Telle fut la solution appliquée par notre Fabrique à la question des retraites.

A l'occasion du fermage des bancs et des chaises ressortissant naturellement à la Fabrique, nous constatons qu'elle se réservait aussi le choix, ou mieux l'approbation, plus extraordinaire pour nos habitudes, du choix des prédicateurs présentés par un entrepreneur.

L'église fut d'abord surtout meublée de bancs qu'on louait ou que l'on concédait plus souvent gratuitement, en reconnaissance de services rendus. Dès 1717 cependant les chaises ont trouvé place dans les espaces libres et la ferme en est répartie entre les porte-verge, sonneur et suisses, au prix global de 200 livres [2].

1. Le 6 février 1707, il avait été lui-même reçu à la survivance de M. de Thian.

2. On supprime aussi la gratuité des bancs. On exigera « comme partout 30 sols par an pour les bancs clôs et 15 sols pour ceux à selles qui ont plus de deux places ».

En 1727, les chaises ont augmenté de nombre et le bail a suivi la progression. Roussin seul en accepte la ferme au prix de 2000 livres Mais il demande, à cause du prix élevé, que l'on augmente les honoraires du prédicateur du Carême, de l'Avent et de l'octave du Saint-Sacrement[1], afin qu'il puisse « présenter aux marguilliers en charge les prédicateurs les plus célèbres pour prescher pendant lesdits temps et contenter Messieurs les Paroissiens. »

En 1731, ce bail est renouvelé à 2100 livres et Roussin prendra à sa charge les frais de voiture du prédicateur En 1735, il fait si bien ses affaires que pour tirer d'embarras la Fabrique dans une passe difficile, il offre de payer à l'avance le prix de son bail. La Fabrique accepte en lui faisant remise de 50 livres[2].

Enfin, nos marguilliers dont nous avons dit les origines, les devoirs, les droits, s'étaient adjugé à eux-mêmes une dernière prérogative ; en 1665 déjà, on étend aux femmes des marguilliers anciens ou en charge, la faveur d'être enterrées gratuitement, comme leur mari, avec « grosse sonnerie et beaux ornements. » Il est à observer que les épouses des marguilliers devront toutefois « l'avoir été du temps que ceux-ci estaient en charge, » et les veuves être demeurées inconsolées[3] !

Il est temps d'examiner à notre tour les comptes de notre Fabrique et de résumer l'histoire de sa gestion.

Cette gestion, avouons-le, ne fut pas des plus heureuses. La cause, à notre avis, en doit être cherchée dans le renouvellement annuel donc trop fréquent, du marguillier comptable. Ce trop rapide passage aux affaires ne laissait pas à l'expérience le temps de venir au secours de la bonne volonté et inspirait à l'éphémère comp-

1. Les honoraires furent fixés pour le Carême à 300 livres, pour l'Avent à 120, et pour l'octave du Saint-Sacrement à 75 livres.

2. En 1739, l'affluence est telle et les bancs sont si encombrants qu'on les démolit. Les chaises étant plus nombreuses, le bail en est résilié. La veuve Roussin et le sieur Benoit en concluent un nouveau à 4.000 livres. En 1741, ils demandent une réduction de 600 livres, mais en 1754, on les augmente de 200 livres. En 1766, Aubert jouit encore de ce même contrat pour trois ans. Jean-Jacques Schmidlier, dit Maréchal, ancien marchand mercier, et sa femme, Geveniève Friquet, offrent de prendre la ferme à 5.000 livres. Au prix de 2.000 livres, Aubert est désintéressé. En 1775, Maréchal renouvelle pour 4.000 livres, mais à la charge de payer le prédicateur des dominicales. En 1783, il ne fait plus ses frais et obtient une réduction à 4.200 liv. puis, en 1786, à 4.000 liv. Enfin, en 1792, on lui accorde une remise de 1.600 liv. « par chacun an à commencer de l'année 1789, jusqu'à l'expiration de son bail et, du jour de l'arrêté, la décharge de payer les honoraires des prédicateurs des dominicales que la Fabrique paiera. » Ces fluctuations ne sont peut-être pas sans rapport avec les événements.

3. Marguerite Vauvasseur, veuve de M. de Vallona, morte en 1712, avait convolé en justes noces pour la seconde fois, aussi présenta-t on un mémoire pour son convoi.

table des deniers de la paroisse une prudence à trop courte vue.

Le tout premier compte-rendu que nous fait connaître *La recherche exacte* pour les années 1446 à 1449 est déjà déficitaire [1]. Celui pour les années 1464 à 1466 ne l'est pas moins : 148 livres 19 sols 6 deniers de dépenses contre 110 livres 12 sols 10 deniers de recettes. Beaucoup d'autres leur ressembleront.

Le document complet le plus ancien qui nous fixe à cet égard est une déclaration de 1548, faite à la diligence des marguilliers Jehan du Moustier et Jehan Verboye, suivie d'une main-levée de saisie qui aurait été faite à la suite du retard apporté à cette déclaration ou à l'acquit des droits de mainmorte [2] « somme toute, y lisons-nous, du revenu desdicts héritages, rentes et possessions par chacun an monte à la somme de sept vingt huict livres, six sols, trois deniers tournois de revenu annuel à ladicte Fabrique. »

Voici maintenant un budget-type de cette même époque : et pour faire dire par chacun an les services et messes cy-dessus mentionnés les frais se montent à :

.... *LX liv. XVI sols VIII deniers tourn.*

Item pour entretenir ladicte église de luminaire par chacun an, à faire dire les obits, la somme de.......... *LVIII liv. tourn.*

Item pour le sallaire et gaige du clerc de ladicte œuvre et église, la somme de .... *XIV liv. tourn.*

Item pour les gaiges de l'organiste de ladicte église par chacun an la somme de .... *XII liv. tourn.*

Item pour faire blanchir le linge d'icelle église par chacun an la somme de .... *IX liv. tourn.*

Somme toute, les frais et charges dessus dictes montant à la somme de *VII^xx XIII livres XVI sols VII deniers.* »

En résumé, 146 livres 6 sols 3 deniers de revenu et 153 livres 16 sols 8 deniers de charge. En conséquence 5 livres tournois de déficit.

Un peu moins d'un siècle plus tard, en 1639 [3] le revenu est de 1578 livres.

1. « Berthelot Sauvage, Martin Cassin, Blaise Fleury et Jehan le Normand furent en charge depuis le 3 février 1446 jusqu'en 1449. Ils rendirent leurs comptes en présence dudit Messire Nicaise Joye et dix habitants : leur recette se monta à 338 livres, 10 sols, 10 deniers et leurs dépenses à 407 livres, 4 sols, 4 deniers ». B. N. *Mss F. F.* 22.861.

2. B. N. *mss. F. F.* 18758 1° 402. Cette déclaration est un inventaire des fondations à cette date, dont nous ferons état au chapitre des fondations.

3. A. N. *P.* 733, *cote* 6.

Pour la période que l'état des archives nous permet de suivre de plus près, nous constatons environ cinquante années d'une réelle prospérité : la première moitié du XVIIe siècle. Le principal et même l'unique facteur de cette prospérité fut cette fameuse confrérie Saint-Laurent et Sainte-Apolline. Elle sut donner à la fête et à l'octave du patron de la paroisse un éclat tel qu'elle attirait pendant ces solennités un grand concours de fidèles et une abondance correspondante d'aumônes. Les marguilliers en chiffraient le montant quelques années plus tard, dans une supplique [1] à M. l'official de l'archevêché de Paris, à plus de 3.000 livres.

Malheureusement la foire de Saint-Laurent que messieurs de Saint-Lazare logèrent dans des bâtiments construits par eux et à cette fin, sur l'emplacement actuel de la cour de la gare de l'Est, vers 1662, concurrencèrent trop efficacement les solennités de la paroisse. « Messieurs de Saint-Lazare, — continuent nos marguilliers dans la supplique citée plus haut, — ne prévoyaient pas en ces temps que le bastiment de leur foire réduirait à si peu de choses les dévocions des peuples lesquels alors ne venaient à Saint-Laurent qu'avec dévocion et piété et qui n'y viennent maintenant qu'en considération de ladicte foire pour en voir les divertissements, passant même au travers de ladicte église sans s'arrester au bureau de ladicte confrérie. »

Le même mémoire note que depuis l'année 1670, ces dévotions ont insensiblement diminués d'année à autre tellement... « que ce revenu qui estait autrefois de 3200 à 3400 livres, n'excède pas aujourd'hui 600 ! »

Or, confiants dans la perpétuité et la régularité de ces ressources, leurs prédécesseurs, vers 1645, avaient entrepris de « faire bastir l'église et la mettre en l'estat où elle se trouve maintenant, pour à quoy parvenir ils empruntèrent de temps en temps jusqu'à 60.000 livres et plus par des contracts de constitution de rente. »

Ces supplique et mémoire qui nous révèlent une prospérité de trop courte durée, l'expliquent aussi bien que la crise qui suivit. « Il faut ajouter que les maisons appartenantes à la Fabrique, qui ont esté acceptées à des charges considérables, et desquelles on a emprunté pour payer les droits d'indemnité et d'amortissement, sont tombées dans une telle caducité, qu'elles coûtent quasi autant en réparations qu'elles rapportent en loyers, la plupart estant

1. A. N. S. 6605. *Imprimé sur 3 pages.*

situées dans les fauxbourgs et occupées par de pauvres locataires. »

Avant la constitution de rentes sur l'Hôtel de Ville ou à des particuliers, qui n'apparaissent que plus tard, la fortune de la Fabrique, soit acquisitions, soit fondations, ne fut d'abord composée que de quelques terrains de culture et de vignobles [1], puis surtout de maisons de rapport. On en laissa arriver la *caducité* à un tel point que souvent les pouvoirs durent intervenir pour en exiger la réédification. A cet égard se manifeste nettement l'inconvénient plus haut signalé, d'un trop court passage aux affaires. La tentation était grande, pour nos comptables annuels d'assurer pour l'année courante, sans s'inquiéter de l'avenir, la rentrée d'un loyer et de s'épargner, en allant jusqu'à l'extrême limite de l'usure, au risque de la dépasser, un article supplémentaire au chapitre des dépenses, dont s'aviserait le successeur.

Un autre tort souvent constaté, principalement à cette époque, et imputable au même souci, fut de consacrer trop habituellement à l'extinction des dettes contractées par emprunts, les sommes liquides données par des fondateurs dont nous ne pouvons trop admirer la confiance. « Les grandes charges de ladicte paroisse, lisons-nous en effet, qui n'est composée que de pauvres, a forcé les marguilliers de se servir pour la dépense journalière et courante, depuis plus de 20 ans, des deniers comptants qu'ils auraient dû employer en acquisition d'héritages ainsi qu'ils y estoient obligés par des contracts, et qu'ils recevoient pour les fondations qu'ils constituaient à la charge de l'œuvre. »

On peut encore se demander si une gérance plus continue eût recouru avec tant de facilité à l'expédient des emprunts [2] ? L'abbé François Lejeune, nous assure qu'en 1706, elle devait payer

1. Qu'on s'empresse de vendre : 9 février 1688 : vente d'une pièce de terre « vu l'estat précaire de la Fabrique », 26 décembre 1689 : Permission de vendre un arpent de terre sur le chemin de Montmartre ; etc....

2. Nous relevons, en effet : *L. L.* 815 : 14 mai 1665, emprunt de 12.000 livres offert par Charles, batteur d'or. — 4 nov. 1668, emprunt pour diverses causes : construction du mur du portail du cimetière, ruelle Saint-Laurent. — 1er mars 1669 : emprunt de 12.000 livres au denier 22, pour subvenir aux nécessités pressantes de l'église. — 23 août 1669 : emprunt pour l'immeuble de la rue Mondétour. — 8 juin 1671 : emprunt pour indemnité sur un immeuble, due au Chapitre et autres nécessités. — 26 mars 1675 : emprunt pour fondations de la chapelle de la Sainte Vierge (qui ne fut édifiée qu'en 1712). — 26 mai 1675 : emprunt pour payer droits d'amortissement dus depuis le dernier de 1640. — 13 mai 1678, emprunt de 10.000 liv. au denier 24. — 23 février 1867, emprunt pour la maison de la Truandrie et Mondétour. — 6 juillet 1687 : emprunt de 7.000 livres pour rebâtir le « fleur de lys ». — 10 mars 1689 : emprunt pour rebâtir la maison des officiers du chœur dans le cimetière. — 26 décembre 1689 : emprunt pour payer amortissement, etc.....

Façade du bras sud du transept
en bordure du Faub. Saint-Martin et non de l'ancienne rue de la Fidélité
Gravure de 1849 — Bibl. Nat., Est. Va. 290×39



Le Chevet et la Chapelle de la Sainte Vierge (1712)

6000 livres de rente à ses créanciers, alors que ses revenus n'atteignaient pas 10.000. On eut beau faire appel à la générosité des paroissiens qui réunirent seulement 15.000 livres, on eut beau pratiquer « tout ce qui a pu estre inventé d'épargne et d'économie dans l'administration des biens de la Fabrique... [1]», rien ne put conjurer la faillite, qui survint en 1702.

Dès 1680, un marguillier sortant de charge Lambert Rachon, intentait une action contre la Fabrique pour le recouvrement d'un découvert de 3728 livres, dont il avait dû faire l'avance au règlement de compte. L'usage s'introduisit dès lors, pour les nouveaux marguilliers, de désintéresser leurs prédécesseurs. En 1693 on remarque en effet que le déficit annuel, depuis cinq ou six ans, est de 6 ou 700 livres et que l'on doit aux derniers marguilliers Frémin et Cailleux 3630 livres. En 1702, « il est dû à ceux qui vont sortir de fonction le 1er juillet près de six mil livres qu'ils espèrent que leurs successeurs leur rembourseront. » La somme devient trop considérable et l'on craint de ne plus trouver de paroissiens qui soient en état d'accepter cette charge. C'est ce qui décide à exposer dans une requête au lieutenant civil le malheureux état de la Fabrique et à demander à M. l'official de l'archevêché une réduction des fondations, qui sera accordée deux ans plus tard,

Mais en 1702, Noël Choisnel et Jean du Val son cessionnaire, ont perdu patience, et pour assurer leur créance, font saisir les loyers et arrérages. Les marguilliers s'en aperçurent lorsqu'ils se présentèrent pour toucher les « loyers et arrérages échus à Pâques de cette année. » La compagnie demande mainlevée des saisies. Cependant comme il arrive en pareil cas, le branle est donné et le 7 mai 1703, Desqueulx aussi ancien marguillier, fait étendre la saisie et d'autres créanciers menacent : c'est la faillite complète.

Les biens de la Fabrique sont « abandonnés par sentence de justice à la direction des créanciers, ne pouvant les marguilliers disposer d'une somme de cinquante livres, sans la permission par écrit d'un syndic dur et inexorable, nommé par lesdits créanciers [2]. »

1. Notamment le 26 décembre 1689 et le 17 mai 1693.... « on repassa trois fois en dix ans sur ce qui pouvait estre diminué de la dépence, par plusieurs retranchemens, et augmenté la recepte, en redoublant les droits de fosses et sonnerie. »

2. *Lettre abrégée* de F. Lejeune. Le registre de délibérations porte, en effet, en marge de plusieurs délibérations l'agrément de Gourdon et surtout jusqu'en 1712, de Massuau, conseiller au grand Conseil. Ce Massuau était lui-même créan-

La déconfiture de notre Fabrique n'était pas alors un exemple unique. Les plaintes furent si nombreuses que, par arrêt du Roi, registré au Parlement le 2 avril 1704, furent créés des offices *fermés* et héréditaires de trésoriers-receveurs des Fabriques, en chacune des paroisses de la ville de Paris et autres villes du royaume. Ces marguilliers *perpétuels* viendraient aussitôt après les marguilliers honoraires [1].

On réclama de toutes parts, et en septembre suivant, un autre édit annulait cette création. Or ce trésorier eût perçu un sol par livre. Aussi sa Majesté consent que les choses restent en état et agrée « les secours *volontaires* qui nous sont offerts par les marguilliers desdites Fabriques pour nous tenir lieu de la finance que nous aurions pu retirer de la vente desdits offices. »

Avant le 31 décembre 100.000 livres devront être versées dans les coffres de sa Majesté : Saint-Laurent fut taxé à 2.000 livres. Pour royale, tant de sollicitude était bien mal venue et manquait trop de désintéressement !

Ces graves difficultés assombrirent les derniers jours du curé N. Gobillon. Elles stimulèrent, semble-t-il, l'activité de son successeur. Ph. Delamet utilisa ses relations, appliqua tous ses soins au relèvement des affaires de la Fabrique.

Après avoir pourvu de ses propres deniers à l'aménagement du presbytère, l'abbé Lejeune nous informe « qu'il employa son crédit auprès de M. Desmarais, contrôleur général, son pénitent depuis 25 ans et ensuite jusqu'à sa mort, pour obtenir une lotterie en faveur de son église. Sa prière fut soutenue de la recommandation de toute la famille de M. le Contrôleur général, elle lui fut accordée. Il obtint par ses assiduités auprès de Mgr d'Argenson, commissaire pour les lotteries, qu'en moins de six mois, il fut remboursé 80.000 livres aux créanciers, et les 37.000 qui leur restaient dues, furent acquittées en peu d'années, au moyen des sommes que lui et plusieurs paroissiens à son exemple, voulurent bien prêter à l'église, sans aucun intérêt, dont les uns en firent quelques fondations, et les autres furent remboursés par des arrangemens ménagés par sa prudence. »

Cette loterie de 600.000 livres, au bénéfice de 15 % tous frais

cier de la Fabrique, depuis 1700, pour un prêt de 4.000 livres à intérêt de 166 livres, 3 sols, 4 deniers. En 1718, malgré qu'il en ait, la Fabrique, désireuse de se débarrasser de lui, l'oblige à accepter le remboursement du principal.

1. B. N. *mss. FF.* 21609 n° 8 et 18.

payés, fut lancée en 1707. L'année suivante, plusieurs lots n'ayant pas été réclamés, le curé obtint, moyennant un droit de 500 livres, de toucher encore sur ce reliquat 14600 livres qu'il plaça en acquisition de rentes sur l'Hôtel de Ville [1].

Honorablement, sans autre concordat que le désintéressement intégral de ses créanciers, notre Fabrique a sauvé son honneur et reconquis sa liberté d'action. Au témoignage de l'abbé F. Lejeune, le curé libéra sa Fabrique de près de 120.000 livres de dettes et augmenta ses revenus de plus de 15.000 livres de rente, malgré plus de 300.000 livres dépensées « tant en construction de chapelles, bâtiments de maisons, réparation dans son église, acquisition de linges et ornemens. »

Il mourut à 92 ans ; jusqu'à la fin Philippe Delamet ne se relâcha en rien de sa vigilante activité. Il signe pour la dernière fois au procès-verbal le 10 octobre 1745 et mourut le 17 décembre suivant. Nous l'avons dit, moins de trois ans après l'installation du nouveau curé, les commissaires des pauvres s'emparaient par un coup de force de la Fabrique. La période trouble qui suivit jusqu'en 1756, pendant laquelle on ne procéda à aucune élection régulière, semble avoir mis à nouveau la Fabrique en mauvaise posture.

Le 21 janvier 1759, on entreprend de liquider avec le curé, A. Cotterel, un compte ouvert depuis neuf ans. L'entente n'est pas parfaite. La Fabrique doit 4425 livres au curé et 2515 livres 16 sols 6 deniers pour des messes de fondation, dont elle a négligé ou refusé de verser les honoraires [2]. On décide d'emprunter 6000 livres : 12.000 s'offrent. Comme « la situation est tendue » les héritiers de la veuve Brisset réclament 4000 livres par elle prêtées en 1746, pour être employées sur la maison du « duc de Guise », ce qui n'a pas été fait ; Landun, maçon, a fait saisir les revenus de la Fabrique ; plusieurs fournisseurs et entrepreneurs réclament aussi... on empruntera donc 12.000 livres au denier 20, c'est-à-dire à

1. Nos marguilliers prirent goût aux loteries. Dès 1711, un particulier ayant demandé 10 pistoles pour obtenir une autre loterie, la Fabrique accorde 100 livres. En 1726, le curé lui-même propose une autre tentative qui n'aboutit pas.

2. D'après la délibération du 4 mars suivant, nous croyons comprendre que les marguilliers ayant résolu de demander une nouvelle réduction des fondations (après celle de 1704), le curé s'y opposa, refusant et faisant refuser par Robin, prêtre sacristain, de leur exhiber le registre des messes. Telle fut, peut-être, la cause de la mésentente que nous croyons deviner. En 1767 seulement, la Fabrique acquitta les dernières 1.800 livres qu'elle devait au clergé pour les fondations. Le 11 octobre de cette même année, la compagnie reconnaît que : « M. le Curé a toujours désiré procurer le bien de la paroisse.... » et.... « on applaudit à son projet ».... L'harmonie est rétablie.

5%. Nous possédons pour cette époque quelques comptes détaillés, des mémoires sur l'état de la Fabrique. Celui de 1754 accuse une recette annuelle de 28.321 livres et une dépense de 31.759 liv. d'où un déficit de 3427 livres. Le compte de 1758 est identique à quelques sols près. De cette même année date un « état des revenus de la Fabrique » établi sur une moyenne de 10 années. Nous croyons utile de le reproduire ici pour donner une idée du budget ordinaire de notre Fabrique au XVIII[e] siècle.

ÉTAT AU JUSTE DES REVENUS

DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-LAURENT, A PARIS

(*fourni le* 6 *juin* 1758 [1])

L'année commune du casuel au sol revenant à la fabrique, des messes de fondation et de dévotion, du droit qu'elle perçoit pour raison des ouvertures de terre et inhumation, pour les fournitures d'ornements et argenterie. La dite année tirée de net d'après les dix derniers comptes................	4.100
Les offrandes des dames qui rendent le pain bénit, les questes des Prédicateurs, les autres différentes questes qui se font dans de certains tems de l'année, le produit de messieurs les porte-cordons aux fêtes-Dieu, du Calvaire, et des troncs montent à cy	800
Produit de la régie du cimetière concernant les convois de trois prestres et autres revenans bon cy...	1.500
Outre le presbitère, la Communauté où demeurent MM. les Vicaires, les officiers du cœur (*sic*), pour les Écoles de Charité. Et pour faire les catéchismes, desquels la fabrique ne retire aucune rétribution, elle a dix autres maisons dont les Beaux en partie et d'autres sans beaux montent à cy	4.320
Le bail des chaises cy............................	3.600
Les rentes sur les particuliers montent à cy......	2.230.14.4
Les rentes de l'Hôtel de Ville sur les aydes et Gabelles montant ensemble à cy................	8.774. 6

1. A. N. *S*. 7490-91.

Le supplément des rentes pour lui tenir lieu de la différence du denier 20 au denier 40 est de cy......	2.390.5
Pour indemnité	375. 9.8
Les Rentes du Domaine et patrimoine de la ville....	365
Nouvelles Rentes en 1756 et 1757 cy..............	366. 5
Total des sommes ci-dessus.........................	28.821.14.6
Nota qu'il y a par an de non-valeur sur la perception des rentes et loyers de maisons, au moins cinq cents Livres y compris ce que l'on paye pour le logement des soldats cy........................	500.
Reste net pour la Fabrique la somme de...........	28.321.14.6

DÉPENSE

1er *Chapitre.* — A cause des Messes, obits, saluts et autres fondations, il y a vingt-quatre Prestres Habitués, lesquels ont en partie des annuels fondés et dont on paye les uns à 15 sols, aux autres suivant le titre de fondation, par exemple il y a un annuel pour raison duquel on paye par an................	328
Deux à trois cent Livres cy..........................	600
Un autre idem	300
Un autre à deux cent soixante et quatorze livres dix sols	274.10
Un autre idem	274.10
Un autre par an à M. Finet, sans les autres messes....	80
Les dix-huit autres, y compris le dernier à 14 sols, ce qui fait pour cet article la somme de cy............	5.119. 5
On paye tous les ans à Monsieur le Curé pour les Pauvres..	548.
On paye tous les ans au Sacristain des messes pour messes fondées qui ne sont pas des annuels.........	100.

34. A. N. *H.* 4499.

Plus pour la rétribution de M. le Curé, ses deux vicaires, des chantres et officiers du chœur qui ont droit d'assister aux obits et saluts cy	3.545.21
Plus pour fondations particulières par an	165.
Total du premier chapitre cy	11.334.17

2e *Chapitre.* — Honoraires et Charges.

A M. le Trésorier pour fixe, canonial, Messe du St-Esprit, obits et autres fondations cy	1.000
Diacre d'office cy	120
Sous-diacre d'office cy	120
Pour les écoles de charité cy	2.082.5
Pour la visite des pauvres malades cy	500
A MM. les Administrateurs des Sacremens cy	350
A l'organiste pour fixe et fondations particulières	412
A MM. les Ecclésiastiques qui font la prière du soir et pour celui qui a soin de la sonner	150
A M. le Préfet des Catéchismes	40
Aux deux suisses de l'Église	372
Aux quatre bedeaux de l'œuvre, du St Sacrement, Ste Apolline	1.000
Au garçon de la chambre, entretien et logement	150
Pour habillement de deux Suisses, les bedeaux répondants les messes, raccomodage de robes, habits, bas, soullier, chapots et plumets	400
Pour l'entretien de l'horloge et la monter	120
Pour l'entretien du clocher et le soin des cloches	100
Aux ouvrières pour le raccomodage des ornements par an, achats différents de soie, fil, ruban, gallon	200
Pour frais de la sacristie, vin, pain pour les messes, bois coterets ; fagots, braise, charbon, huille et bois pour le bureau, et luminaire	1.800
Total du 2e Chapitre	8.916.5

3e *Chapitre*, à cause des 4 Enfants de cœur.

Pour fourniture de linge, aubes, habits, calottes, bas, soullier, blanchissage, et pour la personne qui a soin d'eux.	800
On les renvoye après sept ans de service. Et la Fabrique leur donne pour récompense	72
Total du 3e Chapitre	872

4e *Chapitre*, à cause des sommes que l'on paye à MM. les Prédicateurs.

Pour la station du Carême	300
Pour celle de l'Avent	120
Pour l'Octave du St Sacrement	75
Pour les sermons des Dominicales, les jours de St Laurent, Ste Apolline, le jour de la Dédicace et du Sacré-Cœur, y compris les jours gras et toutes les fêtes pendant l'année	250.10
Au pâtissier pour les colations du prédicateur ordinaire et pour ceux des jours cy-dessus et grandes fêtes, ensemble pour le blanchissage des surplis, serviettes et autres dépenses	150
Total du 4e Chapitre	895.10

5e *Chapitre*, à cause des processions et articles y compris.

MM. les Prestres qui portent le St Sacrement les jours et fêtes-Dieu, les chantres qu'on loue à différentes fois de l'année, le rafraichissement de MM. les porte-cordons et différents ecclésiastiques aux fêtes-Dieu, ce que l'on donne aux suisses, et aux bedeaux qui accompagnent pour le bon ordre de la Procession, ensemble ce qui se paye pour les tentures de tapisserie et pour orner le reposoir le Jeudy-saint	810
Pour la dépense du cimetière en voliges, façon des bierres, ouvertures de fosses, sonneries des convois, les trois prêtres compris le port des corps	1.400
Total du 5e Chapitre	2.210

6e *Chapitre.*

Pour la fourniture des lustres pendant l'année	100
Pour le blanchissage du linge de la sacristie	160
Pour les registres des baptêmes, sépultures et pour le bureau, billets imprimés pour différents services et fondations, billets d'affiches et d'assemblées que la Fabrique est obligée de faire faire	250
Frais d'actes et de procédure	300
La dépense de l'orfèvre, doreur et argenteur	350
Pour la lingère, année commune et racomodage	250
Au maître maçon pour l'entretien de l'Église et des maisons	1.800
Au couvreur pour ouvrages ordinaires et extraordinaires	750
Pour le charpentier en réparation	500
Au menuisier année commune	600
Au vitrier idem	600
Au serrurier idem	750
Au carleur	200
Au peintre	150
Au plombier	100
Au couvreur	120
Au relieur et imprimeur pour les livres d'église	50
Au fondeur, bourlier, cordier, ciseleur, plumassier, épinglier, ferblanquier	500
Total du 6e Chapitre	7.530

Différentes reconstructions que la Fabrique a été obligée de faire faire depuis l'année 1754.

Tant de la communauté de MM. les Prêtres qu'aux maisons et autour de l'Église, ont mis la fabrique dans la nécessité d'emprunter jusqu'à la concurrence de dix mil livres, dont elle fait la rente	1.000

Et la fabrique est encore débitrice de 22.000 livres dont elle fait rente cy 22.000

Plus doit aux différents entrepreneurs au moins la somme de quinze mille livres 15.000

Plus dans un besoin extrême d'ornements en général et la sacristie presque sans linge, ce qui ferait au moins la dépense de vingt cinq mil livres.................. 25.000

Total de la	Recette	28.321.14.6
» »	Dépense	31.759. 2

La recette monte à la somme de vingt huit mil cinq cent vingt et une livres, quatorze sols six deniers partant la dépense excède la recette de la somme de trois mil quatre cent trente sept livres sept sols six deniers.

cy 3.437.7.6

Signé : Demoret marg. comptable.

Le compte de 1759 s'équilibre au denier près à la somme de 33.033 livres 3 sols 9 deniers. Celui de 1760 [1] conclut même à un boni de 78 livres, 19 sols, 7 deniers. Celui 1761 accuse encore 195 livres, 12 sols de bénéfice, mais d'après une déclaration de 1781 [2], le déficit serait encore de 9797 livres 2 sols pour une recette de 34.661 liv. 3 sols 2 den. et une dépense de 44.458 livres 5 deniers. Il y a peut-être lieu de distinguer entre les comptes-rendus soumis à la ratification de la Fabrique plus facilement sincères, et les déclarations exigées par le Gouvernement en vue d'impositions à prélever et qu'on pouvait être tenté d'assombrir.

Toutefois le fléchissement accusé par la déclaration de 1781 est trop profond pour ne pas correspondre, partiellement au moins, à la réalité. Il coïncide d'ailleurs avec la diminution consentie vers cette époque au bail du fermier des chaises et qui suppose avec un amoindrissement de la vie religieuse, une diminution consécutive des ressources habituelles.

La Révolution vient : elle est là. Voici les échos que nous en

1. A. N. H^4 4498 à 4567 sont autant de registres donnant le compte-rendu détaillé des comptes annuels, de 1760 à 1779 inclus, présentés par chaque comptable et approuvé par l'assemblée. Ils accusent tous un excédent de recette variant de 3 liv. 9 sous 3 deniers à 8.256 livres 17 sous 5 deniers.
2. A. N. S. 7490-91.

percevons à travers les dernières délibérations de notre Fabrique.

Le 20 décembre 1789 on accorde au sieur Vincent, maître des enfants de chœur [1] « 200 livres en plus des 1200 ci-devant fixées et ce, à titre d'indemnité ou gratification pour l'année présente, attendu la cherté actuelle du pain et autres subsistances, sans tirer à conséquence pour l'avenir. »

A cette même réunion, « pour se conformer à l'invitation faite par l'Assemblée nationale de porter à la monnaie l'argenterie de la Fabrique, qui ne se trouverait pas nécessaire pour le culte divin », on autorise à porter incessamment à la Monnaie les pièces d'argenterie appartenant à la Fabrique qui « vont être désignées : savoir, les quatre chandeliers de l'œuvre et les statues de saint Laurent et sainte Apolline, les deux plus petits soleils, les deux chandeliers de la confrérie Sainte-Apolline et ceux de la confrérie du Saint-Sacrement et une petite croix que portait ci-devant le célébrant à la grand messe, pour être délivré au profit de la Fabrique, conformément au décret de l'Assemblée Nationale une reconnaissance portant intérêt du montant de la dite argenterie. »

Le 14 juin 1790, on décide d'acquérir un ciboire pour remplacer celui volé le 7 du présent mois... sur la demande de la confrérie du Saint-Sacrement, on lui remet « pour cette année seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir, la somme de 110 livres qui s'employait ordinairement à l'acquisition de bouquets pour la procession... à condition que le surplus des frais de

1. Les enfants de chœur, au nombre de quatre, avaient d'abord été abandonnés. Depuis 1741, un chantre avait été chargé de leur surveillance, aux appointements de 50 livres, puis à partir de 1751 : 400 livres à le Roux. La Fabrique faisait encore les frais de leur apprentissage. Le 3 juin 1787, à l'occasion de la mort de Bardoux, maître des enfants de chœur et *serpent* de la paroisse, les marguilliers « croient entrer dans les vues de la compagnie, qui se porte toujours au bien et à l'édification de la paroisse, en lui proposant les moyens de remédier aux abus qui résultent du défaut de maîtrise en règle des enfants de chœur. » Leurs parents sont pauvres et ne peuvent les vêtir décemment. Comme ils doivent prendre leurs repas chez eux, ils manquent les offices et la classe, ils jouent dans la rue. Non payés, ils se sont « permis de se présenter à tous les baptêmes, administrations, mariages, enterrements, obits et de mettre à contribution les parents en les sollicitant avec importunité ». Que l'on remédie à ce désordre, « les paroissiens en seront édifiés et vous approuveront, les enfants vous béniront.... ils seront des *citoyens* honnêtes et en état, par leur éducation, d'occuper des places dans la société que leur indigence n'aurait pu leur procurer ». Le sieur Vincent « se propose pour être leur maître sans pour cela quitter la chappe ». Il les nourrira tous quatre, moyennant 1.200 livres, assurera le blanchissage de leur linge de corps et des aubes, moyennant 40 livres. Ses honoraires seront de 300 livres. 60 livres sont prévues pour frais divers et promenades. La Fabrique qui fournissait « les robes, bas, souliers, draps de lit » ajoutera le linge de corps pour 300 livres. Avec 100 livres d'imprévu, on atteint un total de 2.000 livres. Le projet fut adopté.

ladite procession sera acquitté par ladite confrérie, comme il est d'usage. »

Le 9 novembre 1790 « les administrateurs du Saint-Sacrement ont exposé que les honoraires étaient diminués, eu égard à la circonstance des temps, qu'ils espéraient que la Compagnie aurait égard à leur position et viendrait à leur secours. » On leur accorde 100 livres chacun an, à dater du 1er janvier prochain « sans tirer à conséquence pour l'avenir... ce, par reconnaissance de leur zèle et de leur assiduité. »

Le 16 janvier 1791, l'inventaire est dressé des titres de la Fabrique pour être transmis à la municipalité. Le 11 juillet suivant, lecture est faite d'une lettre du curé de Saint-Roch, invitant à « nommer des commissaires, conjointement avec Monsieur le Curé, à l'effet de se trouver à l'Assemblée générale des curés et marguilliers de Paris, qui se tiendra mercredi prochain, 13 de ce mois, à 5 heures du soir, en la salle presbytérale dudit sieur curé de Saint-Roch, pour prendre connaissance d'un projet de décret concernant le gouvernement des paroisses de Paris, proposé à l'Assemblée Nationale, pour y faire tels dire et représentation qui pourraient être avantageux auxdites paroisses. » Sont nommés Mouchy et Santerre, marguilliers en charge, ainsi que Rousseau l'aîné, ancien marguillier.

Le 29 juin 1792 se tint la dernière réunion de notre Fabrique. On y lut « une lettre du commissaire des biens nationaux, en date du 23 du présent mois, signée Cardin, laquelle déclare que la municipalité cessera de payer au 1er juillet prochain, l'augmentation des officiers laïcs, ordonnée par l'arrêté du corps municipal du 30 mars 1791... » La même délibération ordonne la confection d'aubes et d'amicts pour les enfants de chœur, d'une robe d'écarlate à chacun et « de deux robes bleues à l'ordinaire pour les deux servants de messes..... »

Ici s'interrompt complètement la gestion de notre Fabrique.

Deux marguilliers dont il importe de retenir les noms, car nous les retrouverons après la tourmente fidèles au poste de dévouement, doivent être cités, ce sont : Laurent-Gabriel Mouchy, ancien maître boulanger et Alexandre-François Lechien, dit Raymond, architecte, tous deux commissaires à la section du Nord.

CHAPITRE VI

Le Territoire historique de la Paroisse.

De ces curés, de cette Fabrique, dont nous venons de retracer l'histoire, sur quel territoire, au long des siècles, s'étendit la juridiction ou l'administration ? Nous allons essayer de le dire.

Autant qu'il sera possible, nous préciserons les limites successives de notre paroisse, nous raconterons les retranchements qu'elle subit au profit de ses filiales ou de ses voisines. Nous voudrions encore en exposant plusieurs conflits auxquels donnèrent lieu ces morcellements successifs ou seulement la défense de ses droits, faire l'historique de ce que l'on peut appeler ses relations extérieures. Comme point de départ fixe, nous prenons *le plan des paroisses de Paris*, édité en 1786, par J. Junié, ingénieur géographe de Mgr le Clerc de Juigné, archevêque de Paris.

Ce plan nous donne l'état de la paroisse au moment de la Révolution, avant 1791. Il nous sera possible soit d'y reconnaître clairement quelques limites plus anciennes soit, à certains indices, d'en deviner d'autres, encore antérieures et toujours plus étendues.

Lorsque nos curés du XIIe siècle entreprenaient le véritable voyage d'exploration dont prenait figure leur visite pastorale, ils devaient très probablement commencer par *le côté de la ville.* Cette région était la plus et la mieux peuplée, à tous égards la plus intéressante... Faisons comme eux.

En descendant la rue Saint-Martin vers Paris, le plan de Junié en main, nos curés du XVIIIe siècle pouvaient reconnaître comme leurs, à l'extrême limite de leur territoire, quelques maisons situées un peu au-dessus et en face de l'actuelle rue Chapon, vers le nº 221. Mais nos curés du XIIIe siècle, nous le savons, pouvaient prolonger beaucoup cette pointe vers la capitale, puisque la paroisse Saint-

Plan de Junié pour la partie de la paroisse comprise *intra muros.*

Paroisse Saint-Nicolas des Champs.

Paroisse Saint-Laurent.

Paroisse Saint-Sauveur.

Paroisse Saint-Leu.

Josse, dont l'église faisait le coin des rues Quincampoix et Aubry le Boucher, fut découpée, peu après la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste, sur notre territoire.

On conçoit l'intérêt que trouvèrent nos curés et nos marguilliers, après le retranchement de Saint-Josse, à maintenir tout ce qu'ils purent de cette avancée vers la ville. En plus du profit, elle donnait en effet à Saint-Laurent, au moins pour une partie, qualité de paroisse de ville. Or cette disposition topographique, de plus en plus effilée, amincie, au fur et à mesure qu'on approche de la ville, nous suggère que ce maintien dut être l'occasion de quelques luttes. Cette configuration nous permet sans doute d'atteindre avec beaucoup de vraisemblance, la limite extrême de notre extension en profondeur et nous autorise peut-être à deviner, en l'étendant quelque peu, celle en largeur. Quelques faits postérieurs mieux connus légitiment cette hypothèse.

Ainsi que nous l'avons expliqué au chapitre II, notre paroisse sûrement délimitée au temps de Philippe-Auguste, devait s'étendre, vers Paris, jusqu'à la seconde enceinte, tracée au IVe siècle qui suivait sensiblement, à la hauteur de la rue Saint-Martin, la rue actuelle de la Verrerie. Lorsque cette enceinte fut élargie jusqu'à l'emplacement actuel de l'impasse de Clairvaux, tout ce qu'elle agrégea à Paris fut attribué en 1260 à la nouvelle paroisse Saint-Josse, et Saint-Laurent s'arrêta aux nouveaux remparts comme elle avait dû s'arrêter autrefois aux anciens. Alors, c'est à dire primitivement dès sa fondation notre paroisse, dans cette direction, devait être limitrophe avec Saint-Merry.

Sans quitter encore la rue Saint-Martin, s'il dépassait l'extrême limite de sa paroisse, notre curé du XVIIIe siècle, sur la foi du plan de Junié, remarquait à main gauche en allant vers Paris, à la hauteur de la rue des *Ménestriers*, qui s'ouvrait à l'emplacement de la rue de Rambuteau, une enclave de quelques maisons ressortissant à la minuscule paroisse Saint-Josse. De qui celle-ci les tenait-elle, sinon très probablement de Saint-Laurent ? Cette enclave ne serait-elle pas l'indice d'une possession primitive plus étendue de notre paroisse de ce côté oriental de la rue Saint-Martin ? Pour la délimiter, il faudrait sans doute tenir compte du territoire

1. Les rôles de la taille de 1292 à 1299 signalent la rue Guérin-Boucel (aujour d'hui : Guérin-Boisseau), comme appartenant toute entière à Saint-Laurent. Celle de 1299, à propos de cette rue, mentionne : *ce qui fait partie de la paroisse*, et ce qui n'en fait pas partie, au plan de Junié, appartient Saint-Nicolas.

du prieuré de Saint-Martin, dont la fondation daterait de 1059. Mais on devrait peut-être rechercher dans l'étendue de la paroisse Saint-Nicolas que le plan de Junié limite justement par ce côté de la rue Saint-Martin, d'autres morceaux de notre paroisse originelle. Les historiens, en effet, assignent généralement à l'érection de la paroisse Saint-Nicolas une date au moins de quelques années postérieure à celle de la paroisse Saint-Laurent. Au XVIIIe siècle, cette postériorité ne faisait aucun doute pour nos marguilliers qui l'invoquèrent au sujet de l'affaire de la rue Meslay que nous relaterons bientôt. D'ailleurs, d'après le plan de Junié, on ne remarque pas sans étonnement la façon très inattendue dont notre frontière tracée par la ligne des remparts que dessinent les grands boulevards actuels, après le sommet du redan, marqué par l'emplacement de la place de la République, suit la direction du boulevard du Temple jusqu'à la rue Ménilmontant (dont cette partie se dénomme aujourd'hui : Oberkampf) et coiffe presque complètement le territoire assigné à Saint-Nicolas. Il est peu probable que le tracé de cette quatrième enceinte, dite de Charles V (1364-1380), ait si exactement coincidé avec les limites de notre territoire et que ces limites aient dicté ce tracé. Comme au temps de Philippe-Auguste, et comme plus tard aussi, nous le verrons sur d'autres points, il y eut pour le moins rectification à laquelle, très probablement, Saint-Nicolas, entouré de trois côtés par Saint-Laurent, gagna ce que perdit celle-ci.

A la recherche de nos limites les plus extrêmes et les plus anciennes, par la rue Aubry-le-Boucher, quittons la rue Saint-Martin et passons rue Saint-Denis. Là, du moins, rencontrons-nous une limite ferme au delà de laquelle il semble que nous n'ayons rien à prétendre. Cette limite est précisément le côté occidental de cette rue jusqu'où s'étendait le territoire de Saint-Germain l'Auxerrois, l'un des plus anciens fiefs de Paris. De ce côté, en profondeur vers la ville, il n'y aurait assurément pas lieu de dépasser la rue des Lombards qui marque l'emplacement de la deuxième enceinte. Si nos conjectures sont valables à propos du retranchement survenu au temps de Philippe-Auguste du côté de la rue Saint-Martin, pour la même époque nous pouvons sans doute faire passer les limites de notre paroisse à la hauteur de la rue aux Ours.

Mais si remontant cette rue Saint-Denis vers notre église, nous croyons n'avoir rien à revendiquer sur la rive gauche, nos prétentions sur la rive droite pourraient peut-être offrir quelques

chances de justifications. Saint-Leu et Saint-Gilles tout entière, Saint-Sauveur [1] pour une enclave et Saint-Nicolas pour une autre, toutes trois, surtout la première, notablement plus jeunes que Saint-Laurent, se formèrent ou s'agrandirent au détriment de cette dernière.

En poursuivant notre route vers l'église, nous rencontrons d'ailleurs de ce même côté les rues du Hue-leu, Grenéta et Guérin-Boisseau, dont le plan de Junié et les rôles de la taille de 1293 à 1300 et 1313 s'accordent à nous reconnaître, en partie, la possession.

Après l'ilot, complètement isolé, possédé par Saint-Nicolas, un peu avant la rue de Tracy aujourd'hui subsistante, tout l'entre-deux rues Saint-Martin et Saint-Denis appartient à Saint-Laurent. Cette ligne marque peut-être la dernière étape des concessions que nous croyons avoir été successivement consenties à d'envahissants voisins.

Ici, nous passons même sur la rive gauche de la rue Saint-Denis, où nous débordons. Pour retrouver notre plus ancienne limite, nous devrions suivre la rue de Bourbon jusqu'à la rue des Petits-carreaux prolongée par la rue Poissonnière où nous confinons au territoire de Montmartre. Nous engloberions ainsi, et à bon droit, la petite paroisse de Bonne-Nouvelle, à laquelle Saint-Laurent donna le jour. Tous les détails de ce démembrement nous sont connus : ils rappellent par plus d'un côté celui du XIIIe siècle auquel donna lieu la fondation de Saint-Josse.

La butte assez escarpée où s'élève cette église était primitivement en dehors de l'enceinte de Charles V, qui suivait la direction de la rue de Bourbon. Cette colline se forma peu à peu à cet endroit par l'apport des ordures et des débris de démolition de la Ville. Elle ne fut d'abord qu'une voirie et la géologie n'a rien à voir à sa formation. Elle doit à cette origine le nom de Villeneuve sur *Gravois*, qui lui était communément attribué aux XVIe et XVIIe siècles.

C'est là qu'au XIIIe siècle s'était installé un couvent de femmes repenties dites les Filles-Dieu [2] En 1358, le prévôt des marchands

1. D'après BOURNON, (*Rectifications et additions à l'histoire...* de l'abbé LEBŒUF), Saint-Sauveur est mentionné pour la première fois, dans un acte du 10 juin 1284 et Saint-Leu et Saint-Gilles comme chapelle, en 1235, et comme paroisse seulement en 1573. Saint-Nicolas ne fut paroisse que peu avant 1220.

2. EUGÈNE THOISON. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris...* tome XXIV, année 1897, page 250. Ce couvent fut fondé en 1226, par Guillaume d'Auvergne, avec le concours de Louis VIII et de Bouchard de Marly, sur un terrain acheté à Guillaume Barbette.

et échevins de Paris fit élever la bastille Saint-Denis. Craignant que l'hôtel des Filles-Dieu, placé si près des nouveaux ouvrages, ne servit d'abri et de poste avancé aux ennemis, il le fit détruire. L'évêque Jean de Meulan les installa dans l'hôpital fondé en 1316 par Imbert de Lyons, à l'intérieur des remparts : à l'emplacement actuel de l'impasse du Caire.

Les Filles-Dieu qui conservèrent la propriété de ce terrain, le lotirent et le louèrent. Des moulins utilisèrent ces escarpements où, au cours du XVIe siècle, se dressèrent quelques habitations. On dénomma aussi ce quartier *la Montagne* ou la *Butte aux moulins.*

Du consentement du curé de Saint-Laurent, Guillaume Maunoir, après sentence du Parlement [1] et de l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, une chapelle de secours y fut érigée sous le vocable : Saint-Louis et Sainte-Barbe. Le 20 août 1551, les marguilliers de Saint-Laurent en posèrent les quatre premières pierres.

De nombreuses restrictions sauvegardent les droits de la paroisse-mère. L'évêque précise qu'elle est érigée « pour permettre aux personnes accablées de vieillesse et d'infirmitez qui ne peuvent pas fréquenter leur paroisse les dimanches et jours de feste... d'y entendre le divin office de la messe, seulement en basse voix..., et encore à aultres heures qu'en celles où la messe paroissiale, le sermon, le Prône ou autre office divin paroissial se dit et célèbre ou a de coutume de se faire et célébrer en ladite église Saint-Laurent. »

A certaines grandes fêtes : Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, les habitants de la Villeneuve devront aller à leur paroisse. Ils ne pourront y établir de confréries ni faire de quêtes et n'y « jamais avoir qu'une seule cloche qui puisse seulement être entendue des habitants dudit lieu. » Enfin les clés demeureront entre les mains du curé [2].

Dès lors Saint-Laurent est désigné aux registres épiscopaux et dans les titres de provision : *cum suo succursu de Villanova.*

Le 23 décembre 1503, Jean-Baptiste Tiercelin, évêque de Luçon, la bénit sous le vocable de la très-sainte Vierge, probablement

1. A. N. *XX*[1] 1571. *Registre du Conseil de Parlement et* B. N. *Arrêts du Parlement* I, 23 — 668 — 52 — 95 et *L* à *K*[7], 64, 84 reproduits : CASABIANCA, *Histoire de la paroisse Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.* Paris- 1908.
Voir aussi : DOM FÉLIBIEN : *Histoire de Paris.* t. IV, 756[a], *Paris* MDCCXXV.

2. A. N. *S.* 6605. *Extrait des registres de l'archevêché de Paris* (18 juillet 1551) aujourd'hui disparus. Factum imprimé avec texte français et texte latin, en marge.

celui de N.-D.-de Bonne-Nouvelle [1]. Mais, durant la guerre de la Ligue, en 1593, les nécessités stratégiques obligèrent à raser tout ce quartier et à y établir des travaux de défense qui l'inclurent dans l'enceinte fortifiée [2].

En 1620, la paix rétablie, de nouvelles habitations furent construites sur cette hauteur. Le curé de Saint-Laurent Pierre d'Hardivilliers en 1624, consentit à la réédification de la chapelle dont les restes apparaissaient encore. Le 18 mai de cette année Bernard, duc de la Valette, en posa la première pierre que bénit le vicaire général Louis de Guiard.

Le 22 juillet 1673 seulement, malgré l'opposition de notre curé et de ses marguilliers, par décision de Mgr François de Harlay, archevêque de Paris, N.-D.-de-Bonne-Nouvelle fut érigée en paroisse. Les droits de Saint-Laurent sont sauvegardés. « Le dimanche d'après les festes de saint Laurent, le curé ou vicaire perpétuel de ladite Paroisse de Bonne-Nouvelle ou son vicaire, sera tenu d'aller avec un marguillier à l'offrande à ladite église Saint-Laurent et d'y présenter un cierge de cire blanche, du poids d'une livre, avec quatre livres d'or, pour marque de reconnoissance de la supériorité ancienne de Saint-Laurent sur ladite église. » Le curé continuera de payer les 26 livres qu'il acquittait déjà à titre d'indemnité. La moitié des offrandes des fêtes de Pâques et de Noël reviendront encore au curé de Saint-Laurent. Enfin les marguilliers paieront à l'œuvre et Fabrique de la paroisse-mère, la somme de 100 sols, comme par le passé. Et naturellement le curé sera nommé sur la présentation du prieur de Saint-Martin.

Le premier curé fut Charles de Lestocq, neveu de notre curé Nicolas, qui l'avait délégué au soin de cette chapelle dès 1649 en qualité de pro-pasteur.

En 1728 Saint-Laurent n'autorisa pas Bonne-Nouvelle à s'ériger un cimetière sur le Cours, entre la porte Saint-Denis et la barrière Poissonnière. En 1736 cette permission fut accordée sous la

1. L. M. CASABIANCA. *Histoire de la paroisse N.-D. de Bonne-Nouvelle*, page 13 et PIGANIOL DE LA FORCE : *Description historique de la Ville de Paris*. Nouvelle édition MDCCLXV, tome III, page 368.

2. Un inventaire des ornements, reliquaires, meubles, etc... de la paroisse Saint-Laurent, dressé cette même année 1593, mentionne divers vases sacrés *provenant de l'église de la Villeneuve-sur-Gravois*

L'autre inventaire que nous possédons, dressé précisément en 1624, l'année de la restauration de la chapelle, énumère les mêmes articles, mais ne fait plus mention de leur provenance. Ces inventaires manuscrits sont aux *mss.* de la B. de la V. VI, 7.

condition d'une redevance annuelle de 3 livres au curé et 3 livres à la Fabrique de Saint-Laurent.

En 1747, les marguilliers de Bonne-Nouvelle manquèrent aux formalités. Le dimanche dans l'octave de Saint-Laurent, ils se retirèrent avant le commencement de la grand messe ! Cet essai d'émancipation fut sans lendemain : en 1790 cette paroisse payait encore à Saint-Laurent 150 livres de rente annuelle.

En revanche, lorsque en 1780 Saint-Sauveur se montra toute disposée à absorber sa voisine, celle-ci dut en partie son salut à nos marguilliers, qui s'opposèrent à une disparition préjudiciable à leurs intérêts [1].

Ainsi, à quatre siècles d'intervalle, la sécession de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle fut une réplique à celle de Saint-Josse. Alors comme jadis, l'élargissement, heureusement moins considérable de l'enceinte, coûta encore un amoindrissement à notre paroisse. Du côté de la rue Meslay, une cause toute semblable produisit un effet analogue.

La butte que franchit cette rue n'a pas une origine plus reluisante que celle dominée par Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Comme elle, et par destination, elle fut d'abord extérieure à l'enceinte. Mais, en 1670 [2], pour embellir la ville, les murailles et les anciennes portes furent démolies. Celles-ci firent place à deux nouvelles, monumentales, que nous connaissons, et qui furent élevées sur une ligne un peu plus excentrique. Les fossés furent comblés et se couvrirent de maisons et de cours d'arbres. C'est alors qu'un sieur Rouillé de Meslay [3], qui devait donner son nom à la nouvelle rue, acquit de la ville un terrain proche et hors la porte du Temple. Jusqu'en 1724, cette rue ne fut qu'un cul-de-sac, ouvert seulement du côté du Temple. Cette circonstance favorisa beaucoup le clergé de Saint-Nicolas, qui y avait meilleur et plus facile accès que celui de Saint-Laurent. Bonnet curé de Saint-Nicolas, profita de cet avantage d'autant plus aisément que notre curé, N. Gobillon,

1. A. N. *LL.* 817. Délibérations des 26 décembre 1728, — 26 décembre 1736, — 24 septembre 1747 et 5 mars 1780.

2. B. N. *ms.* 21.610, f° 133. *Mémoire* (imprimé) *pour les sieurs curé et marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Laurent....* auquel nous empruntons les détails de ce différend.

3. *Loco citato.* L'emplacement acquis par Bouillé de Meslay était celui des « Mûriers blancs », appartenant au sieur Isnard, authentique paroissien de Saint-Laurent. Il y fit bâtir deux maisons, dont l'une était occupée par M. de la Févrière, doyen des maîtres des Raquêtes, et l'autre par Toussaint, loueur de carosses

était hors de combat, paralysé à la chambre et que notre Fabrique était *en Direction*, c'est-à-dire en faillite.

Enfin, il y eut un traître. Le Breton, procureur de notre Fabrique, devint paroissien et marguillier de Saint-Nicolas ; sans aucune discrétion, le transfuge conseilla son nouveau curé contre son ancienne paroisse. En 1703, à l'occasion du baptême de l'enfant Toussaint il prit l'offensive. Le 4 mai, un arrêt au Châtelet donna raison à Saint-Nicolas, ne reconnaissant à Saint-Laurent que la seule maison en façade sur la rue Saint-Martin, qui appartenait à la demoiselle Legay et était occupée par Magny, maître charron. Or le sieur Moreau qui se présenta comme procureur de Saint-Laurent, n'était que le substitut de Le Breton ! L'arrêt, paraît-il même, fut rendu sans plaidoirie ! Le curé Bonnet laissa couler vingt ans, pendant lesquels il accumula les titres de possession. Delamet succéda à Gobillon. En 1724, la rue de la Planchette devint cul-de-sac et la rue Meslay fut percée. Le 9 août Catherine Angélique Monseigneur et François Desjardins, habitants de la rue en litige, se marient à Saint-Laurent. Dès le 26, le curé de Saint-Nicolas proteste au Châtelet, en invoquant l'arrêt de 1703, dont il révèle ainsi l'existence à ses adversaires. Le prieur de Saint-Martin, sans succès, offrit sa médiation.

En 1730, Saint-Laurent plus agressif, revendique ses anciennes limites et ses droits sur « les maisons qui sont hors les anciennes portes de Saint-Martin et du Temple jusqu'aux anciennes limites des paroisses Saint-Gervais et Saint-Paul. Toutes, en effet, sont bâties sur les remparts, buttes, fossés, contrescarpes et marais faisant partie du territoire de la paroisse. »

En 1731, Bonnet meurt. Pâquet lui succède et poursuit l'affaire. A la rue Meslay il ajoute la rue de Vendôme, jusque-là hors du débat. Mais il ne parle plus de possession ; il demande seulement qu'on fixe les limites. La question se précise : Saint-Nicolas veut s'étendre jusqu'aux remparts actuels, Saint-Laurent jusqu'aux anciens.

L'arrêt du Châtelet, que nous ne connaissons pas, ne paraît pas avoir tranché le débat et Ph. Delamet ne vit pas la fin du procès. F. Cotterel, en 1747 seulement, aboutit à une transaction dont nous n'avons pas pu trouver la teneur.

Nous ne savons à quel prix Saint-Nicolas obtint satisfaction. D'après le plan de Junié, en effet, les rues de Meslay et de Vendôme lui appartiennent tout entières et la limite entre les deux

paroisses a été, comme elle le demandait, ramenée de la ligne des anciens remparts à celle des nouveaux.

Ce front de notre paroisse, face à la ville, fut donc assez agité et sujet à fluctuations.

La limite occidentale nord-sud, commune avec Montmartre, nous offre encore un point de friction assez sensible, ou peut-être, s'il faut en croire Madame l'abbesse de Montmartre, avec laquelle trois de nos curés osèrent entrer en conflit, ceux-ci cherchèrent quelque compensation aux diminutions subies par ailleurs [1].

Les principales pièces que nous connaissions de ce long procès, qui dura plus de 70 ans, ont été rédigées pour la partie adverse. Notre information cependant nous semble suffisante pour décider que le bon droit n'apparaît guère du côté de nos curés et que s'ils échouèrent finalement, ce fut en toute justice [2]. Ce fut peut-être l'une de ces occasions où se donna libre cours l'esprit processif de quelques procureurs de la Fabrique, dont nous avons vu qu'il fallut plusieurs fois modérer l'ardeur. [3] Voici les faits. Pour continuer le tour des confins de la paroisse au XVIII[e] siècle, nous devons, en sortant de Paris, par la porte Saint-Denis, suivre à gauche nos grands boulevards actuels et longer quelques instants la butte de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle jusqu'au faubourg Poissonnière, alors rue Poissonnière, que nous prenons à droite. Sur cette voie qui nous est limite jusqu'à la Chapelle, après avoir dépassé les rues d'Enghien, des Petites-Ecuries et de Paradis, à

1. « On sollicitait alors depuis longtemps l'érection de l'église succursale de Bonne-Nouvelle. Dès 1636, le cardinal de Richelieu, comme prieur de Saint-Martin-des-Champs, en avait nommé et désigné le curé, le sieur Thirement. Il falloit, à cet effet, distraire le canton de la Villeneuve-sur-Gravois de la paroisse Saint-Laurent. Pour se dédommager de ce démembrement, Messire Nicolas de l'Estocq, lors curé de Saint-Laurent, forma le dessein de réunir à sa paroisse ce nouveau canton (celui de Sainte-Anne ou de la Nouvelle France »). C'est du moins ce que prétend, dans un *Mémoire* de 1723, *contre Messire Philippe Delamet*, l'avocat de dame Marguerite de Rochechouart, abbesse de Montmartre. B. N. F° F³ *factum* n° 11567.

2. Ces pièces sont surtout des *factum* très détaillés conservés à la B. N., sous les cotes F° F³ n°s 11566 *et* 11567. Quelques pièces détachées de la *collection Parent de Rosan*, sous les n°s 54 et 55. Quelques actes notariés ou arrêts imprimés aux A. N. *L.* 474 n° 20. Enfin, quelques copies de procès-verbaux en faveur du curé de Montmartre, une requête en faveur de François Paul de Gondy, archevêque de Paris, utilisées comme *chemises* d'autres documents, aux A. *de la* S., *carton des domaines* 546 n°s 1356 — 518 n° 230, 573 n° 1832 — 787 n° 1357.

3. B. N. F° F³ n° 11567. L'Avocat de Madame l'Abbesse se plait à rendre justice au curé Delamet.... « Chacun connait sa droiture, sa candeur, son désintéressement. On est persuadé que ce n'est pas un sordide et vil intérêt qui lui fait jouer mille souterrains pour soutenir un procès et en empêcher le jugement »... et s'il a recours à des expédients trop subtils de procédure.... « c'est qu'il s'est trop livré à des conseils discrédités, qui ont abusé de son nom ».

l'emplacement du n° 77 actuel, à main gauche, nous rencontrons l'objet du litige : une modeste chapelle dédiée à sainte Anne. La paroisse Saint-Eustache finissant alors à la rue d'Enfer (actuellement rue Bleue) cette chapelle se trouvait sur le territoire de Saint-Pierre de Montmartre [1]. Voici quelle fut son origine d'après les documents dont nous disposons.

En 1644, Jean Piedaleu et Charles Mareuil étaient propriétaires dans ce canton appelé alors le *Val larronneux*, de trois arpents de terres labourables, depuis 1537 plantés en vignes. Ce terrain fut vendu par eux à des particuliers qui y bâtirent 19 maisons. Piédaleu donna le terrain de la chapelle dont la construction traîna en longueur. Le 10 mai 1656 seulement, le curé de Montmartre, Louis Bail, envoya son vicaire Claude Gilbert aux habitants qui l'avaient appelé pour juger de l'utilité de bâtir une chapelle, dédiée à sainte Anne et à saint Denis. Huit jours après, il assiste à la pose de la première pierre par Louise de Bion, comtesse de Brione. Déjà par cette démarche, le curé de Montmartre entend « affirmer ses droits contre les folles prétentions du curé de Saint-Laurent, (c'était N. de Lestocq), qui par usurpation ravit les ouailles qui ne lui appartiennent pas. »

Dès lors, ce quartier ne s'appelle plus le *Val Larronneux*, mais *la Nouvelle France*, « parce qu'on y élevait des jeunes gens pour les envoyer au Canada. [2] » *ou Nouvelle France*. Peu après intervient Roland de Bures, confiturier du Roy et habitant du faubourg Sainte-Anne. Le 23 octobre 1656, il fait remise au chapitre de l'abbaye de Montmartre de la chapelle achevée, dont il a assumé la construction. Il prie ces Dames de la faire consacrer et bénir et d'y assurer le service divin. Il est entendu qu'elles le rembourseront de ses frais sur les oblations et quêtes, et qu'en échange, il aura droit d'avoir un banc pour sa famille et passera immédiatement après les officiers

1. Bien à tort, sur la foi de Jaillot, BOURNON (*rectifications et additions à l'Histoire de* LEBŒUF, *page* 537), situe cette chapelle : « au point où la rue de Bellefonds rejoint la rue du Faubourg Poissonnière, (anciennement rue Sainte-Anne) à son intersection avec la rue Lafayette ». C'est beaucoup plus près de la rue de Paradis, bien avant même la rue Montholon qu'il faut la chercher, au bas de la dépression fort accusée qui valut sans doute à cette région le nom de Val-Larronneux.

2. Dans un autre mémoire, le rédacteur écrit que l' « on y élevait des *ouvriers* de toutes sortes pour le Canada ». B. N. *F° F³ LL*. 566. Cette explication doit sans doute être préférée à celle de BOURNON (*loc. cit.*), qui pense que ce nom attribué depuis à une caserne de garde française et retenu par la caserne actuelle, doit son origine à une enseigne de guinguette.

de l'abbaye. Mais il ne lui est reconnu aucun droit de patronage [1].



Carte du Territoire de la paroisse pour la partie primitivement *extra-muros*.

La ligne continue la plus excentrique marque les plus anciennes limites.
Celle concentrique le retranchement opéré par décret en 1791.
La ligne pointillée délimite les paroisses actuelles contenues au moins partiellement sur ce territoire.

Aussitôt les curés de Montmartre et de Saint-Laurent font opposition. Le 20 avril 1657, les grands vicaires du cardinal de Retz,

1. A. N. *L* 474 n° 20. Acte notarié.

archevêque de Paris, renvoient les parties devant l'officialité, mais accordent l'autorisation de bénédiction demandée, à laquelle procède Martin Sonnet, prêtre sacristain de l'Église de Paris, le 27 juillet suivant, sur les quatre heures de relevée. Les dames de Montmartre y installent comme chapelain Nicolas Vinart, que les grands vicaires interdisent dès le 15 mai 1658. Ils protestent ainsi contre l'ingérence de l'abbaye, dont l'archevêque lui-même se plaindra dans une requête adressée aux seigneurs des requêtes du Palais en 1659. Le 1er octobre de cette même année, à la demande des habitants, les grands vicaires autorisent l'érection en cette chapelle d'une confrérie sous la direction d'un chapelain Mathurin Raoul [1]. Jouet et Le Sieur sont élus administrateurs. Ils rendront leurs comptes annuellement en l'octave de saint Denis. Dimanches et fêtes on célébrera une messe à 9 h. en hiver et à 8 h. en été. La confrérie rétribuera le chapelain et assurera un service annuel pour les confrères défunts.

Pour des raisons que nous allons indiquer bientôt, presque dès le début, les bonnes relations s'étaient gâtées entre l'abbaye et Roland de Bures. Celui-ci avait voulu dénoncer l'arrangement conclu avec l'abbesse. Le 5 août 1662, celle-ci obtient gain de cause du maître des requêtes du Palais qui ordonne l'exécution du contrat passé en 1656 avec Roland de Bures. Le chapelain nommé par les grands vicaires est chassé et l'abbaye entend réinstaller le premier chapelain nommé par elle : Nicolas Vinard. Les grands vicaires maintiennent Mathurin Raoul, madame l'abbesse fait fermer la chapelle le 15 septembre. Le surlendemain l'archevêché fait appel au bras séculier et aussitôt l'abbaye riposte par un appel comme d'abus contre les grands vicaires. Ceux-ci demandent, qu'en attendant l'arrêt, la chapelle demeure ouverte. « L'abbesse s'y oppose violemment et scandaleusement. » Le chapelain évincé, Mathurin Raoul, recourt à l'officialité.

Les habitants, dont Roland de Bures fut le mandataire, bien loin de demeurer indifférents au débat, y prirent une part active. Leur intérêt le plus pratique les y poussa et les fit d'ailleurs varier

1. Voici les noms des signataires de la demande d'érection : Laurent de Bures et Françoise Potier, sa femme : Benedic Gouët. Pierre le Sieur, Guillaume Sabot, Pierre Moreau, Jacques Bourgeois, François le Roy, Entard Passis, Pierre des Champs, Pierre Rollet, Nicolas Coman. Marc Alban, Louys Husse, Charles Bréan, Robert Forget, Gervais Cappet, Thomas Cappet, Antoine Gillot, Robert Fumechon, François Turin, Christophe et Claude Odot, Jacques Moreau, Jean de la Porte, Dominique Pierre, Jean Garnier, Daniel Godin, tous confrères et bourgeois de Paris. A. N. *L.* 474 *n°* 20 *Imprimé.*



Collatéraux nord vus du déambulatoire (*près la base du clocher*)

dans leurs vœux. Au début, ils optèrent pour Montmartre. C'est qu'alors leur canton, *artificieusement* dénommé *Nouvelle France*, n'étant pas considéré comme faubourg de Paris, ils étaient exempts de payer *les entrées*. Comme la plupart étaient marchands de vin, il leur était beaucoup plus avantageux de payer la taille à la paroisse de Montmartre ce qui les exonérait des droits d'entrée qu'ils auraient dû payer comme paroissiens de Saint-Laurent, faubourg de Paris. Le fisc royal eut tôt fait le calcul. Le montant total de la taille payée par eux s'élevait à 176 livres. Or, chacun d'eux aurait dû payer une somme de droits *d'entrées* au moins égale [1].

Le 23 août 1646, un arrêté royal ordonna que les « habitans du lieu payeroient les droits d'entrée tout ainsi que les bourgeois et habitans de ladite ville et fauxbourgs de Paris. » C'est pour tenter d'y échapper que quelques marchands de vin se firent inscrire sur le rôle de la taille de Montmartre. Mais l'autorité royale tint la main l'arrêt fut renouvelé en 1650, et défense fut faite, sous peine de 500 livres d'amende, d'appeler ce lieu : *la Nouvelle France*. Le même arrêt, en revanche, exemptait de la taille les habitants de ce faubourg Sainte-Anne (tel devait être à l'avenir le nom officiel) comme ceux de tous les autres faubourgs.

Les cabaretiers quittèrent alors ces parages où aucun avantage ne compensait plus leur trop grand nombre et ne demeurèrent plus là que de pauvres gens, journaliers, carriers et batteurs de plâtre, qui préférèrent, plutôt que de payer la taille à Montmartre, opter pour Saint-Laurent où ils cessaient de la devoir.

Plus tard, l'avocat de l'abbaye accusa notre curé N. de Lestocq de *manœuvres* [2] en ces circonstances. Peut-être celui-ci obtint-il

1. Le fermier des aides se plaignit des facilités de fraude que procurait la proximité de la Ville de Paris et surtout du faubourg Sainte-Anne (le vrai, celui dont celui qui nous occupe était le prolongement), dont ce hameau n'était séparé que par un chemin. (Ce chemin était l'ancien chemin du Roulle, dénommé depuis rue d'Enfer, et aujourd'hui rue Bleue). D'après le procès-verbal de 7 à 8.000 muids de vin avaient été débités au préjudice du roi. B. N. *F*[3] 11567, *factum*.

2. D'après B. N. *F*° *F*[3] 11.567, *factum*. Mémoire pour dame Marguerite de Rochechouart, abbesse de l'abbaye royale de Montmartre..... etc..... rédigé en 1723. Voici quelles furent ces manœuvres. « Pour se dédommager de ce démembrement (celui de Bonne-Nouvelle), Messire Nicolas de Lestocq, lors curé de Saint-Laurent, forma le dessein de réunir à sa paroisse ce nouveau canton. Pour s'en assurer la conquête, il gagne quelques-uns de ces pauvres habitants, en les faisant assister par les sœurs grises, nouvellement établies, ranime le zèle du fermier des aydes, lui fait entendre que le canton de la Nouvelle-France fait partie du Faubourg Sainte-Anne, et par conséquent de sa paroisse, qu'il y a de tous temps administré les sacrements, en délivre au fermier des certificats qu'il fait attester par le Prieur de Saint-Lazare, aussi partie intéressée ».

par ses conseils ou ses démarches l'exemption de la taille au profit des habitants de ce canton, c'est-à-dire l'érection en faubourg Sainte-Anne du ci-devant hameau de la *Nouvelle France* [1]. Il estima probablement que cet arrêt opérait automatiquement la séparation d'avec Montmartre et le rattachement à Saint-Laurent. Y avait-il séparabilité entre les circonscriptions paroissiales et fiscales ? Pouvait-on, en d'autres termes, faire partie d'une paroisse dont on était exempt de payer la taille ? Il ne le pensait pas. Ce fut en tous cas le titre coloré à ses prétentions. C'est sur ce point précis que portera dorénavant le débat.

Or, le 20 mai 1663, l'abbesse, Madame de Guise, obtint des lettres patentes, en forme de déclaration, par lesquelles le roi assurait « n'avoir pas, par cet arrêt, voulu nuire ni préjudicier aux droits de sa cousine, l'abbesse de Montmartre, mais seulement remédier aux abus, et ordonne aux habitants de satisfaire aux droits curiaux. »

Une accalmie de près de 40 ans suivit. Le successeur de N. de Lestocq n'était guère batailleur et ne témoigna pas plus d'ardeur agressive en cette affaire qu'il n'en avait montré pour celle de la rue Meslay. Pourtant, le 11 juillet 1703, nous en ignorons l'occasion, il se fournit de *défense superficielle*, et se plaint qu'on le trouble dans une possession de près de 40 ans. Il meurt, ou plutôt, il achève de mourir, le 4 mai 1706.

Comme c'était de règle, l'abbaye fait assigner son successeur en reprise d'instance et elle obtient le 18 juin 1708, une nouvelle signification des lettres patentes de 1662. En 1709 seulement, Ph. Delamet riposte et invoque le fameux arrêt du 12 août 1648, dont avait tant triomphé N. de Lestocq ; il croit d'ailleurs le fortifier en ajoutant qu'à cette date « les habitants avaient rendu leurs devoirs parochiaux à Saint Laurent de *temps immémorial* ... » Il oubliait qu'en 1648, les 19 maisons n'étaient bâties que depuis 3 ans.

Dans son dernier sursaut, la lutte fut plutôt violente. La mort du chapelain Louis Lucas, survenue en 1710, donna occasion à une scène des plus pénibles : presque une bataille autour de son cadavre. Voici la plainte que formulait le lendemain même, 18 juin 1710, le curé de Montmartre, Pierre Thévenin, malade, par le

1. *Loco citato*. Le 19 août 1663 devant notaire, les habitants déclarent qu'ils sont bien de Montmartre, mais qu'ils recherchent l'affranchissement de la taille et déplorent les mauvais chemins de Montmartre.

ministère de Adrien Chasignon, avocat au Parlement, lieutenant au baillage du for aux dames, transféré à Montmartre [1] : .... « Louis Lucas, prétendu chapelain de la chapelle Sainte-Anne, en la Nouvelle-France, est décédé hier. Le curé a prié Tavernier, prêtre de Montmartre de faire enterrer le dit Lucas dans le cimetière de la paroisse de Montmartre. Comme il était dans la chambre du défunt, il a été surpris par le curé de Saint-Laurent, accompagné de quelqu'uns de ses prêtres et du nommé Sanson [2] exécuteur de la Haute Justice et de ses valets. Quelques particuliers sont montés dans la chambre dudit Lucas, qui n'était pas même enseveli. On le mit dans un cercueil de bois. On l'a descendu dans la chapelle Sainte-Anne avec précipitation où sont entrés le curé et l'exécuteur..... » Malgré les protestations de Tavernier, « le curé de Saint-Laurent fait enlever ledit corps mort avec force et violence à l'aide de l'exécuteur et de ses valets, qui étoient le seul assistant, disant en termes méprisants qu'il n'y avoit que lui qui avoit le droit de faire l'inhumation. Tavernier remontre que c'est contraire aux droits de l'Abbesse. Le curé reprend que Madame l'Abbesse n'avoit que faire à cela et qu'il n'avoit que faire à elle..... » et le corps fut conduit à Saint-Laurent.

En une autre circonstance, on en serait venu aux coups autour du cadavre de la veuve l'Alloyau..... Le 28 juillet 1710, la chapelle fut le théâtre d'une scène moins vive et bien digne d'inspirer

1. A. *de la* S. *Domaine* 573 n° 2832 (chemise). C'est une « copie pour produire ».

2. Ce recours à l'exécuteur des hautes-œuvres étonna sans doute autant les contemporains qu'il nous surprend nous-mêmes. Dans un *factum* déjà cité, édité en 1723 (B. N. F° F[3] n° L1567 F° 394), nous lisons : « peut-on appeler possession pacifique de se faire livrer le corps du sieur Lucas, prêtre chapelain de Sainte-Anne, quelques heures après son décès, arrivé au moins de juin 1710, sous la conduite d'un commissaire (*autore practore*, dit-on) soutenu d'une escouade du guet, par les valets d'un homme, dont le nom est une injure, le seul aspect intimide, la familiarité est odieuse et la présence funeste !... »

Le Sanson dont il s'agit ici est le grand-père de celui plus connu de la Révolution. C'est Charles II Sanson, né en 1680, qui en 1707 avait épousé Marthe Dubut, sœur de sa belle-mère. Il mourut le 25 septembre 1726 à 45 ans. Il avait été investi de son office par lettres de provision de 1703. Il avait précisément acheté, en 1707, 3 ans plut tôt, rue Poissonnière, sur l'emplacement des rues actuelles Papillon et Ribouté, un hôtel où la famille demeura jusqu'en 1778. De ce côté de la rue Poissonnière, il se trouvait sur la paroisse Saint-Pierre de Montmartre, aux confins de celle de Saint-Eustache, mais tout voisin de la chapelle Sainte-Anne. D'ailleurs il devait se considérer de la paroisse de Saint-Laurent où, par privilège, le bourreau avait droit d'être inhumé sous le banc-d'œuvre. Assurément il voulut en cette occasion marquer son zèle de bon paroissien et témoigner son dévouement à son curé....

Nous devons ces derniers renseignements à l'obligeante érudition de M. B. DU RETAIL, qui s'est attaché à l'histoire de cette famille.

la verve de l'auteur du *Lutrin.* A 9 heures du matin, assisté du chapelain des Porcherons, le curé de Montmartre arrive, fait sonner la grand messe et se met en devoir de la célébrer solennellement, avec exposition du Saint-Sacrement, en présence d'une nombreuse assistance. Or, au « premier encensement, un ecclésiastique en surpli, qu'on a dit être de Saint-Laurent, aurait, avec violence, ôté l'encensoir à l'enfant de chœur, ce qui aurait obligé les marguilliers à aller en quérir un autre [1] !... »

La solution approchait. Malgré la prétention plutôt singulière des nouveaux habitants du faubourg, qui estimaient « *qu'en leur qualité de bourgeois de Paris* » — et l'avocat de ces dames remarque malicieusement que le plus qualifié est un archer du guet ! — « ils ne pouvaient être assujettis à une paroisse de campagne »... un arrêt de la cour du Parlement du 4 septembre 1723 [2] trancha net le différend en faveur de l'abbesse de Montmartre, dame Gigaud de Bellefonds.

Les habitants du faubourg Sainte-Anne demeurent aussi bourgeois de Paris que possible ; comme tels, ils sont exempts de la taille mais n'en dépendent pas moins, pour tout le reste, de la paroisse de Montmartre. La limite que traçait la rue Poissonnière, entre cette dernière paroisse et Saint-Laurent reste intangible. Notre Fabrique ne se résigna pas aussitôt à accepter cet arrêt et, en la séance du 5 mars 1724, Perrin, secrétaire du Roi et avocat au Parlement, reçoit mandat d'en demander la cassation. [3] Fut-elle proposée ? en tous cas, elle n'aboutit pas et la victoire demeura acquise à l'abbaye. La chapelle Sainte-Anne supprimée en 1790 fut vendue comme propriété nationale le 27 germinal an III [4].

Après ce long arrêt, continuons notre course que n'interrompra plus aucun incident fâcheux. Ce front, vers la *campagne*, fut moins sensible et les raccourcissements qu'il subira encore, assez tard d'ailleurs, seront moins douloureux.

Aussi bien, le plan de Junié ne daigne-t-il pas en préciser les détails. La marge coupe droit à travers notre territoire. Et si nous poursuivons notre route par la rue Sainte-Anne (aujourd'hui faubourg Poissonnière) aussitôt dépassé la rue de Bellefonds, nous sortons de ce plan.

1. B. PAR. XVIe *Arrond. fonds Parent de Rosan* n° 54, *F°* 404.
2. B. N. *F° F*³ 11.568 *factum*.
3. A. N. *LL* 816. *Registre des délibérations de la Fabrique*.
4. LAZARE. *Dictionnaire des rues de Paris, page* 640.

Fort heureusement, nos seigneurs du Parlement, par arrêt du 23 août 1724, ordonnèrent la levée du plan général des limites des paroisses de Paris, dont en 1728, notre curé Ph. Delamet fit faire deux extraits. L'un délimitatif avec la Villette et la Chapelle, l'autre avec Belleville, tous deux reconnus exacts et signés par les curés intéressés [1]. Armés du premier de ces plans, nous continuons le faubourg Poissonnière, puis la rue des Poissonniers jusqu'à la rue Marcadet (alors la Marcade ou Marcadée) et suivons dans son prolongement la rue Ordener, ancien chemin de la Chapelle à la Villette, puis la rue Riquet (anciennement rue des Tournelles) jusqu'à la rue de Flandres, qui prolonge le faubourg Saint-Martin et s'appelait alors chemin de la Villette [2]. Obliquant à gauche, nous suivons quelque temps cette rue (aujourd'hui rue de Flandre) vers le Nord. A une courte distance, que nous ne pouvons exactement apprécier faute d'échelle, la limite de notre paroisse suit à angle droit une ligne idéale, à peu près ouest-est, qui va rejoindre le grand chemin de Pantin, (aujourd'hui avenue Jean-Jaurès) à son point de jonction avec la rue Notre-Dame (aujourd'hui rue Riquet), dont le creusement du canal a interrompu le cours, vraisemblablement à l'angle de la rue de Crimée.

C'est ici notre dernier point de contact avec les paroisses de la Villette et de la Chapelle. Nos curés reconnaissent n'avoir alors aucune contestation.

Cependant quelques années plus tôt en 1701, Louis XIV, afin de ménager un terrain suffisant à la culture maraîchère et aux herbages pour le ravitaillement de la Ville, ainsi que des espaces assez étendus pour les dépôts de voiries, et des barrières bien fixes pour la perception des droits d'entrée, avait ordonné la pose de bornes dans les faubourgs au delà desquelles il était défendu d'élever de nouvelles constructions vers la campagne. Sur

1. Ces deux extraits se trouvent aux A. N. sous la cote, *Seine* III 582.

2. Conformément à l'abbé LEBŒUF, et contrairement à son correcteur BOURNON, qui a cru devoir le contredire sur ce point, le couvent de Sainte-Perrine, dont nous dépassons l'emplacement sur notre droite (à l'angle de la rue Riquet et de la rue de Flandre, nos 61-65 de cette dernière rue), était bien de la paroisse Saint-Laurent et non de la Villette. Bournon invoque l'autorisation donnée le 9 décembre 1646, par les *marguilliers fabriciens de la Vilète Saint-Lazare-lez-Paris*, à son établissement. (Mais notre plan délimitatif est formel et donne raison à l'abbé Lebœuf, qui affirme à deux reprises que la paroisse Saint-Laurent s'étend jusqu'à Sainte-Perrine *inclusivement*. D'ailleurs : A. N. S. 7.490-91 n° 30, nous lisons dans un état des revenus de la cure de Saint-Laurent pour l'année 1728 : « Sainte Perrine, sur le chemin des Vertus dépendant de la dite cure cy : 25 livres ».

le territoire même de la Chapelle, ces bornes laissèrent au delà des maisons qui avaient appartenu de tout temps à Saint-Laurent. Les marguilliers de la Chapelle trouvèrent l'occasion excellente de se les annexer. Les intéressés résistèrent aux collecteurs de la taille et par application du même principe qui avait joué en faveur des habitants du faubourg Sainte-Anne, obtinrent en 1718, de rester, bien qu'habitants de la Chapelle, paroissiens de Saint-Laurent et exempts de la taille [1]. « La paroisse Saint-Laurent, dit Lebœuf, ne finit qu'à l'entrée du lieu de la Chapelle, à l'endroit de la Croix. » Cette croix devait se trouver à une croisée de chemins, très probablement à la rencontre du faubourg Saint-Denis (dénommée dans cette partie, aujourd'hui, rue de la Chapelle) et du chemin des Potences, (aujourd'hui rue Philippe-de-Girard).

Au point où nous sommes parvenus de notre reconnaissance, là où notre limite franchit le grand chemin de Pantin, ou avenue Jean Jaurès, aux confins de la paroisse de Belleville, et s'infléchit vers la Ville, nous abordons une région alors désertique et désolée. Là se dressent les Buttes-Chaumont, toutes proches du lugubre gibet de Montfaucon et de la grande voirie. La censive de Saint-Lazare qui, sur notre paroisse, se confond avec la *dixmerie* ou le *dimage*, paraît bien théoriquement englober tout ce canton dans notre paroisse. Mais la possession en offrait si peu d'intérêt que les frontières n'y furent jamais très précisément fixées. Aussi, pour retrouver une limite certaine, devons-nous franchir à travers champs, cette zone peu convoitée, passer au nord des buttes-Chaumont et arriver par le chemin conduisant à Belleville (rue Rébeval), à l'angle que forment aujourd'hui les rues de Sambre-et-Meuse et du Buisson Saint-Louis. C'est d'ailleurs à ce point seulement [2] que commence le plan délimitatif agréé et signé par notre curé et celui de Belleville, en 1728. La rue du Buisson-Saint-Louis s'appelait alors la *Ruelle de la Cavée*. Elle débouche rue Saint-

1. B. *de la* V. *Réserve* 550.803. *Histoire des paroisses de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris et de celles appelées cures amovibles*... etc... *Paris* 1722. Ouvrage, sans nom d'auteur, probablement non paru, composé d'épreuves corrigées, réunies sans doute après la mort de l'auteur, page 120.

2. C'est vraisemblablement à cette zône demeurée indécise que se rapportent les réserves que Ph. Delamet joint à son acceptation de ce plan. A. N. *Seine III* 582. Il approuve..... « sous la protestation d'y faire comprendre et ajouter le surplus du territoire de ma paroisse, *non compris au présent plan*, le dit surplus consistant dans l'étendue du dimage de Saint-Laurent par moy abandonné à l'exemple de M. Gobillon, mon prédécesseur, aux messieurs de la congrégation de Saint-Lazare, lequel dimage a été borné pour servir de limite entre les dimages de Saint-Médéric et de Saint-Laurent, par procès-verbal le 22 juin 1701.... »

Maur, que nous descendons sur notre gauche jusqu'à la rue de Ménilmontant. Nous prenons celle-ci à droite, dans la partie qui s'appelle aujourd'hui : Oberkampf, jusqu'au boulevard, à l'angle du *nouveau réservoir de Ville*, cité par Lebœuf, à (l'emplacement du Cirque d'Hiver). Et par le boulevard, nous rejoignons notre point de départ : la porte Saint-Martin. Au long de la rue de Ménilmontant, (rue Oberkampf), Saint-Laurent était alors limitrophe avec Sainte-Marguerite et le boulevard, comme nous l'avons déjà signalé, la séparait, en 1728, de Saint-Nicolas. Quant à Belleville, succursale de Saint-Merri, Ph. Delamet accompagnait son acceptation du plan délimitatif de réserves plutôt platoniques, semble-t-il, relatives au « terrain qui est au delà de la rue Saint-Maur et de la ferme de Savie et leurs dépendances conformément aux livres qui sont aux archives de mon église. » Mais il signait cependant.

Le 4 février 1791, sans paraître beaucoup s'inquiéter de l'avis de l'autorité diocésaine en général, ni de nos marguilliers en particulier, l'Assemblée nationale décréta un nouveau et dernier retranchement. Au contraire des principes que nous avons vu appliqués à l'occasion du faubourg Sainte-Anne et de la Chapelle, elle décida de faire coïncider les circonscriptions civiles, territoriales et paroissiales. « Les terrains et habitations renfermés dans la nouvelle enceinte de Paris, qui dépendaient ci-devant des paroisses hors les murs, en sont distraits », et réciproquement « pour être compris dans la division générale » entièrement remaniée. Nous perdîmes ainsi tout ce qui était de la Chapelle et de la Villette et notre limite, au nord, fut ramenée à la hauteur des boulevards extérieurs actuels,qui marquaient alors la nouvelle enceinte. A l'est, Saint-Laurent fut encore amputé et sa limite fut ramenée de la rue Ménilmontant au faubourg du Temple jusqu'à la barrière, là où s'amorce aujourd'hui la rue de Belleville. Depuis cet endroit, elle suivait les nouveaux boulevards, ou *murs de clôture*, jusqu'à la rue Sainte-Anne. Par cette rue et la rue Poissonnière, elle regagnait, comme précédemment les anciens boulevards. Mais ceux-ci, à leur tour, étaient limite et Saint-Laurent n'eut plus rien à prétendre de ce qui lui avait jusqu'alors appartenu au delà des portes Saint-Denis et Saint-Martin [1]. Nous ne savons si ces retranche-

1. Voici la description que donne de notre paroisse l'Almanach royal de 1792 : » Boulevard Poissonnière, le boulevart à gauche jusqu'à la rue du faubourg du » Temple, ladite à gauche jusqu'à la barrière, les murs de clôture jusqu'à la rue » Sainte-Anne, ladite et celle Poissonnière à gauche jusqu'aux Boulevards ».

ments furent aussi douloureusement ressentis que les précédents. Des protestations auraient eu alors peu de chance d'être écoutées. Aucun écho ne nous en est parvenu !

Bien que rétrécies, les deux limites nord et sud subsistent encore et donnent à la configuration de la paroisse que l'on peut vaguement comparer au gril du saint patron, une forme étirée, peu favorable, et où l'église se trouve visiblement désaxée. Ce sont, en effet, principalement les flancs est et ouest qui furent comprimés, presque jusqu'à l'étranglement, au cours du XIXe siècle, par la création de nouvelles paroisses. Saint-Vincent-de-Paul, en 1802, — Saint-Joseph, en 1852, — Saint-Martin, en 1856, — Saint-Eugène, en 1856 et Saint-Georges en 1875, taillèrent tour à tour, largement, dans le vif [1].

Ce fut donc autour de notre clocher séculaire que se cristallisa une importante fraction de la banlieue septentrionale. Peu à peu, par attraction réciproque, aidée de la complicité des gens, nous l'avons constaté, *la vile Sainct Lorenz* devenue faubourg fut enfin absorbé par la Ville qui, une fois ce relai franchi eut tôt atteint la Villette et la Chapelle. Celles-ci, à leur tour, seront prochainement dépassées et même la ceinture de nos fortifications actuelles, dont nous voyons successivement sauter les maillons, n'aura pas été plus infranchissable que *les bornes* du grand Roi.

L'aspect de cette région varia nécessairement dans un sens qu'il est facile d'imaginer et dont l'inspection chronologique des collections de plans donne une idée plus juste que ne le pourrait faire aucune description.

Bien des événements cependant contrarièrent ce développement. Sans remonter au siège des Normands qui serrèrent Paris de si près et dévastèrent toute la plus immédiate banlieue d'alors, nous avons eu l'occasion de signaler l'insécurité chronique de ces parages. Lors de la guerre des Anglais, chaque dimanche, nos paroissiens devaient demander protection aux défenses du prieuré Saint-Martin où la chapelle Saint-Michel leur tenait lieu d'église paroissiale. Du fait de « la guerre régnant près et autour Paris »,

1. A ces paroisses et à celles déjà citées, Saint-Josse, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, — probablement Saint-Leu et Saint-Gilles et Saint-Nicolas-des-Champs, — Saint-Jacques, Saint-Christophe de la Villette, Saint-Denys de la Chapelle, Saint-Jean-Baptiste de Belleville, qui toutes, plus ou moins complètement, mais le plus souvent largement, héritèrent de Saint-Laurent, il faut ajouter Saint-Bernard de la Chapelle. Tout le territoire actuel de cette paroisse, en effet, était très exactement contenu dans la circonscription que remania le décret de l'Assemblée nationale du 4 février 1791.

les chanoines de la Métropole furent souvent empêchés de venir célébrer la fête patronale [1]. Les guerres de la Ligue sévirent encore cruellement sur notre territoire pour le malheur de nos archives et de celles de Saint-Ladre, qui auraient pu souvent les suppléer. Alors la Villeneuve-sur-Gravois qui avait commencé de se bâtir dut être rasée et nous avons vu les Filles-Dieu se réfugier sous les murs de Paris. Enfin la Fronde n'épargna pas davantage cette région jusqu'où il faudrait peut-être étendre, pour cette époque, ce que nous dénommons aujourd'hui nos *marches de l'est !*

Les précieux rôles de la taille, pour les années 1292, 1296 à 1300 et 1313, nous révèlent un aspect assez précis de la paroisse aux débuts du XIV[e] siècle. Les deux extrêmes, ceux de 1292 et 1313, ont été publiés [2]. Les autres sont inédits et nous en reproduisons en appendice ce qui nous intéresse.

Ces rôles, registres du percepteur d'alors, nous sont une sorte de livres d'adresses des paroissiens de cette époque. Les noms des taillables en effet malgré les additions ou les retranchements d'une année à l'autre, se suivent toujours dans le même ordre réciproque, ainsi qu'on peut le constater par le tableau que nous en donnons. Des rubriques assez explicites nous orientent suffisamment. Ces rôles nous donnent encore des diverses agglomérations une image satisfaisante grâce aux professions qu'ils énumèrent et qui nous permettent d'imaginer l'aspect des différents quartiers.

L'antiquité et la permanence des divisions territoriales ecclésiastiques font du plan des paroisses de Junié déjà cité, le plus approprié à l'intelligence des indications locales que nous fournissent ces tailles. Que le lecteur veuille bien y recourir.

La première section part « de la Porte Saint-Martin par devant la *Pissote* jusques au bout de la Ville. » C'est de la porte de l'enceinte de Philippe-Auguste qu'il s'agit, laquelle de l'aveu de tous les archéologues parisiens, s'ouvrait dans l'axe de la rue Saint-Martin, un peu au dessus, vers Paris, de la rue Grenier Saint-Lazare (Garnier Saint-Ladre). Quant à cette *Pissote*, qui a exercé inutilement la sagacité de Sauval et de l'abbé Lebœuf lui-même, aucun des plus anciens plans n'en porte trace. Ce nom, absent des

1. A. N. *LL*. 253 SARRAZIN, notamment en 1431, 1455, 1475 et avant 1611.
2. Celui de 1292 par GÉRAUD, en 1837, et celle de 1313 par BUCHON dans *Chroniques métriques*. Nous donnons en appendice n° XI celles inédites pour ce qui concerne Saint-Laurent.

glossaires du moyen-âge, n'est nullement générique et s'appliquait bien à un monument très déterminé, une fontaine semble-t-il. L'écrivain de la taille de 1299, dans la description résumée qu'il donne de la paroisse, précise très exactement : « la Paroisse Saint Lorens : les mesons de la Porte St Martin *tout contre et par devant* la pissotte..... » La paroisse ne commençait donc pas exactement à la porte Saint-Martin d'alors. Le plan de Junié en effet marque ce commencement un peu plus loin, vers Saint-Laurent, en face et peu après la rue de Montmorency [1]. Nos paroissiens désignés sous cette rubrique habitaient donc du côté gauche de la rue Saint-Martin, en venant vers Saint-Laurent et « jusques au bout de la Vile. » Mais avant d'arriver à ce point le collecteur parcourait encore les rues du Hue-Leu (du grand Heuleur, plus tard du Hurleur), d'Esternetal, (Darnetal, Darneta Greneta) et Guarin-Boucel (Guérin Boisseau). Ces rues n'appartenaient pas en totalité à Saint-Laurent. L'écrivain qui en distingue quelquefois l'un et l'autre *renc* parfois aussi les désigne sous un seul chapitre : « d'une part et d'autres » ne précise pas davantage. Il est bien convenu, ainsi que s'exprime le rôle de 1299, qu'il ne prend que ce qui *est de la paroisse.*

Par la rue Guérin-Boisseau, le collecteur débouchait sur la *chauciée* ou rue Saint-Denis, et y enregistrait encore des paroissiens de Saint-Laurent, d'abord « o renc des Filles Dieu », c'est-à-dire à gauche en remontant vers l'église [2], puis « en l'autre renc vers les marais », c'est-à-dire à droite. Loin de se contredire, ces rôles de la taille et le plan de Junié se complètent et s'illustrent l'un l'autre.

Toutefois, en remontant vers l'église, soit par la *chauciée*, soit par la rue Saint-Martin, le collecteur atteignait bientôt le « bout de la Vile » et devait franchir un certain espace inhabité avant d'atteindre la « Vile Saint-Lorenz » ou le bourg groupé autour de l'église. En 1300, il distingue même : « la Vile Saint-Lorenz a commencier au bout de la Vile de vers Paris », puis « entour le moustier » et enfin en revenant « du moustier jusques à la Vile. »

1. Ces mêmes rôles désignent ainsi l'autre côté de la rue Saint-Martin, qui appartenait à « Saint-Nicholas des chans de hors les murs.... du moutier St Nicholas jusques à la porte Saint-Martin.... Le renc dame Agnes la Sarrazine ». Ce *renc* fort court était assurément celui qui allait de la porte Saint-Martin à la *pissote*. Cette pissote, fontaine ou cours d'eau, avait probablement auparavant servi à délimiter les deux paroisses voisines.

2. Nous rappelons qu'à cette date, le couvent des Filles-Dieu se trouvait encore à l'emplacement de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

La dernière taille, celle de 1313, témoigne d'un nouvel accroissement et signale la formation d'une autre agglomération, séparée encore de la Vile Sainct-Lorenz : « la Villete Saint Ladre, ce qui est de la paroisse Saint-Lorenz », où il enregistre quatorze taillables. Ces noyaux se rejoindront peu à peu et ne laisseront bientôt plus, au moins le long des deux grandes voies, aucune solution de continuité.

A partir du XIVe siècle en effet, les charges de ville devinrent si lourdes que beaucoup de petits artisans émigrèrent dans les faubourgs, fuyant les privilèges des corporations urbaines et désireux de vivre à meilleur marché en exerçant plus librement leur industrie [1].

D'après ces rôles, ces artisans déjà sortis de Paris sont groupés au plus près et l'enceinte de Charles V les y fera rentrer s'ils ne s'éloignent pas davantage. Mais *au bout de la Vile*, apparaissent déjà les courtilliers ou jardiniers-maraîchers qui se multiplient à la *Vile St-Lorenz*, et disputent le terrain aux vignerons: ce qui concorde avec les vignes et les pressoirs que le censier de Saint-Ladre nous a révélés en ces parages. La taille de 1299 surtout y décèle peut-être une activité vinicole particulière. Nous découvrons huit vignerons « entour le moustier » et deux courtiers en vins.

Ces mêmes rôles nous fournissent quelques indications du peuplement de la paroisse. En additionnant les taillables des deux rôles établis pour l'année 1298, celle des *gros* et des *menus*, nous obtenons le chiffre de 166 imposés, auxquels il faut ajouter une proportion inconnue de non taxés par privilège tels que les clercs, ou par indigence.

D'ailleurs les tailles de 1299 et 1300 additionnent le revenu de Saint-Laurent avec ceux de cinq autres paroisses : Saint-Josse, Saint-Leu et Saint-Gilles, Sainte-Opportune, Saints-Innocents, et Saint-Sauveur, qu'elles qualifient toutes six de *petites paroisses.*

Malgré, mais surtout, après les troubles de la guerre de Cent ans, de la Ligue et de la Fronde, le nombre des habitants ne cessa de croître. C'est au XVIIIe siècle surtout, semble-t-il, que ce mouvement s'accentua. En 1703 cependant, nos marguilliers n'accusent pour une aussi vaste étendue que 14 à 15000 communiants. Ils

1. H. LEGRAND. *Paris en* 1380, Paris, 1868, page 12 (note).

ajoutent même que « la plupart sont de condition médiocre et qu'à plus de la moitié, il faut, par charité, distribuer du pain et des potages dans le temps rigoureux de l'hiver [1]. »

Un autre mémoire [2], celui-là daté de 1703 et rédigé par messieurs de la Mission Saint-Lazare résume à grands traits l'accroissement de la paroisse. Comme leurs prédécesseurs, les frères et sœurs de Saint-Ladre, puis le prieuré, sont décimateurs de la cure de Saint-Laurent. Mais ils n'y trouvent plus leur compte. Ils acquittent en effet au curé son *gros*, soit 18 septiers de blé, 12 d'orge et 2 muids de vin, le tout estimé à 500 livres. Ils y ajoutent 200 livres « qu'ils aumonisent chaque année aux pauvres de la paroisse. » Et cependant les dites dîmes ne leur rapportent que 450 livres à cause des modifications survenues dans l'exploitation et l'état des terres dont beaucoup sont bâties ou ensemencées de légumes échappant à la dîme, ou enclos de murs. Il y a 700 ans, quand Saint-Ladre devint gros décimateur, la paroisse contenait 2500 arpents de terre en labour et en vignoble. Plus de la moitié de ces espaces sont maintenant couverts de maisons, ce qui diminue la dîme de plus de la moitié. « Ce qui reste de terrein se trouve journellement converti en marais, par l'agrandissement de la Capitale, qui a occasionné la suppression des anciens marais et à la place desquels on a fait et on fait de nouveaux bâtiments, en sorte que de toutes les paroisses du royaume sujettes à la dixme, celle de Saint-Laurent est la seule dont le sol se trouve plus de la moitié couvert de bâtiments. »

Pour terminer nous donnons en tableau [3] la statistique assez complète, sauf deux interruptions, de 1711 à 1736 et de 1739 à

1. A. N. *S*. 6605. Mémoire des marguilliers à propos des dettes contractées par la Fabrique pour la construction de l'église. Imprimé sur 3 pages.

2. A. N. *S*. 6647.

3. Voici les sources où nous avons puisé les éléments de ce tableau. Ces statistiques sont le plus souvent détaillées par mois et quelques-unes pour les baptêmes distinguent entre filles et garçons, pour les mortuaires entre hommes et femmes. Nous ne tenons compte que des totaux annuels et globaux. Enfin quelques années sont incomplètes, nous n'en avons pas fait état.

1° B. M. 286 *C*[8] : *État général des baptêmes, mariages et mortuaires des Paroisses de la Ville et fauxbourgs de Paris*. Ne comprend que l'année 1670, pour laquelle on compte 1.283 baptêmes, 258 mariages et 1.202 mortuaires. Ces chiffres élevés s'expliquent parce que Bonne-Nouvelle est encore annexe de Saint-Laurent.

2° B. M. 15.427 *f°* 58, *année* 1682, incomplète.

3° 274 *A*[10] 72[e] *pièce*, 1709-1712.

4° 6018-B, *Estat des baptêmes, des mariages et des mortuaires*, de 1736 *á* 1735.

5° *Mss. F. F.* 21609 *f°* 212, *année* 1744, seule complète.

6° B. N. *L. K*[7] 6745. *Historia vitae et mortis in urbe Lutetia, ou état des baptêmes, mariages et des mortuaires de la Ville et fauxbourgs de Paris* 1745-1768.

1744, du nombre des baptêmes, mariages et convois célébrés annuellement à Saint-Laurent, de 1709 à 1768.

Année	Baptêmes	Mariages	Enterrements
1670	1283	258	1102
1709	1005	153	918
1710			
1711	986	240	829
1736	1033	214	659
1737	1195	207	676
1738	1061	246	778
1739	1206	239	858
1744	1080	271	884
1745	1126	242	800
1746	1155	185	817
1747	1034	232	674
1748	1026	230	736
1749	1129	250	831
1750	1175	254	735
1751	1160	288	617
1753	1154	238	1019
1754	1073	262	787
1755	1189	267	800
1756	1192	261	749
1757	1070	219	749
1758	1117	239	883
1759	1055	218	754
1760	1121	209	738
1761	1068	236	670
1762	1102	225	848
1763	1038	277	811
1764	1168	286	678
1765	1186	264	741
1766	1144	271	863
1767	1193	246	784
1768	1091	245	746

Cette statistique autorise une double constatation. Les chiffres donnés pour 1709 : 1005 baptêmes, 153 mariages et 918 enterrements correspondent donc, à 6 années près, à celui accusé par les marguilliers en 1703, de 14 à 15000 communiants. Aux démographes de décider si la proportion est aujourd'hui la même et de philosopher, s'il y a lieu. On peut constater aussi, au moins pour les baptêmes et les mariages, une légère progression en harmonie sans doute avec une augmentation correspondante du nombre des paroissiens. Quant aux oscillations irrégulières du nombre des décès, nous en imaginons plus facilement les causes depuis les années troublées que nous venons de vivre.

CHAPITRE VII

Le " Quarré " Saint-Laurent.

Une parcelle de toute cette vaste étendue qui fut le territoire de notre paroisse, une parcelle qui en peut être considérée comme le chef-lieu, va ici retenir notre attention.

L'interminable procès relatif au « cens commun » que nous avons résumé plus haut, l'exact souci des procureurs de Saint-Ladre, puis — après 1632 — de Messieurs de la Mission, de retenir tous les privilèges honorifiques ou utiles du Prieuré, nous valent, aux archives du Chapitre et surtout de Saint-Lazare, la constitution de dossiers assez complets, encore que dispersés, et qui nous permettraient d'étendre sur un rayon beaucoup plus vaste nos investigations [1]. Mais une carte très précise (la carte IX du plan de 1758) nous invite à nous borner. De toutes celles éparses dans les nombreux cartons de ce fonds, et que situe un tableau d'assemblage [2], cette carte, de beaucoup la plus restreinte, contient justement ce qui ressortit au domaine le plus direct de la cure et de la Fabrique : l'église, le presbytère, la maison curiale, le cimetière... Enfin, elle se désigne d'un nom qui est un titre : le « quarré Saint-Laurent. »

1. Afin de ne pas multiplier trop les renvois qu'en l'absence de toute autre cote, il ne nous serait pas possible de préciser plus que par l'indice du carton, nous donnons ici l'indication générale de nos sources pour ce chapitre :

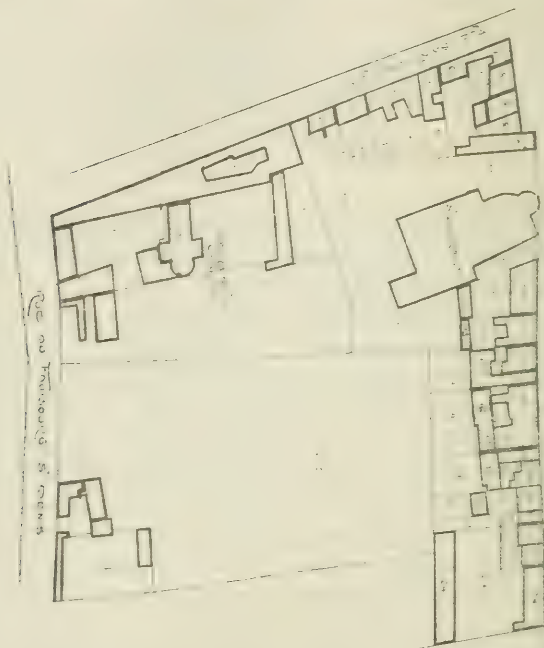
1° *Registres des délibérations de la Paroisse*, A. N. *L. L.* 815 à 817, *H.* 4517 *bis*.

2° A. N. *S.* 3413, 3414, 3415, 3420.

3° Fonds de Saint-Lazare : A. N. principalement : *S.* 6159, 6605, 6606, 6608, 6623, 6731.

2. Cette *carte IX du plan de* 1758, sur parchemin et coloriée, se trouve A. N. *S.* 6731. Nous la reproduisons et le lecteur doit y recourir pour l'intelligence de ce chapitre. Les n°s que nous indiquons sont ceux portés sur ce plan. La carte d'assemblage de quinze plans semblables mais qui embrassent tous une beaucoup plus vaste étendue, et que nous n'avons pas tous retrouvés, porte la cote *N. III. Seine* n° 277.

C'est dons un aperçu historique de ce minuscule canton, mais si capital pour nous, que nous voulons tenter. Nous insisterons principalement sur ce qui appartient directement à la Fabrique et à la Cure. Nous réserverons l'église pour le chapitre suivant. Ce bienheureux « quarré » qu'épargnérent toujours les contestations du



Le " Quarré " Saint-Laurent d'après la carte de 1758.

séculaire procès relatif au « cens commun » est borné, de trois côtés, par trois voies encore aujourd'hui subsistantes. La quatrième limite au sud, est une ligne idéale qui borne aussi la censive Sainte-Opportune. Cette ligne, qui prolonge sensiblement la rue de Paradis, à la rencontre de celle des Vinaigriers, fut anciennement un chemin aussi. Quelques anciens plans, dont le plus récent, celui de Vasselieu dit Nicolay (1609), l'accusent nettement.

Le faubourg Saint-Martin, à la hauteur de ce carré, jusqu'à la rue des Récollets faisait encore la séparation entre les terri-

toires de la censive du « Cens commun » et de celle de l'abbaye de Saint-Magloire.

Pour se disputer la propriété de ces droits « *censuels* [1], comme firent si longtemps le Chapitre et Saint-Lazare, il fallait ne pas les laisser prescrire et les percevoir.

De là, pour les divers propriétaires l'obligation de *reconnaître au terrier*, après chaque vente et même plus souvent ; pour les seigneurs, ici le prieuré Saint-Lazare, — puis, Messieurs de la Mission — la nécessité de tenir bien à jour leur *censier*.

Grâce à ces divers documents, que nous avons comparés les uns aux autres, ou complétés les uns par les autres, au moyen de la carte de 1758, à défaut de celles plus anciennes qui ont disparu, ou que nous n'avons pas su trouver, à l'aide des commentaires de divers procureurs de Saint-Lazare, surtout de Cousin du XVIIIe siècle — aussi intéressés que nous — quoique pour d'autres motifs, — à établir l'histoire de chaque parcelle, nous pourrons raconter les acquisitions successives qui ont arrondi le domaine direct de la Cure et de la Fabrique et ce faisant, donner du voisinage et des voisins, une impression approximative [2].

Où résida le clergé de la paroisse ? Ainsi qu'elle l'était encore au moment de la séparation, la maison curiale fut dès l'origine, semble-t-il, et toujours, distincte du presbytère où demeurait le clergé : prêtres habitués, administrateurs des sacrements et vicaires. Ces derniers même, au nombre de deux au maximum et seulement depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, furent longtemps logés séparément et ne paraissent avoir fait partie que très tard de la *Communauté* organisée par Alex. François Cotterel.

Jehan Bégan, curé probablement dès 1235, et sûrement encore en 1260, et fondateur de Saint-Josse, s'intéressa peut-être davantage à son œuvre et à ses paroissiens citadins. Aussi habita-t-il sous les murs de Paris, rue Chapon.

A sa mort, Saint-Josse fut définitivement détachée de Saint-Laurent et le successeur dut désirer se rapprocher de son église-

1. Le cens était une redevance dont toute propriété, quelqu'en fût le détenteur réel, était chargée au profit du seigneur, auquel on reconnaissait ainsi un droit primordial, originel.

2. Nous épargnerons au lecteur le détail de nos investigations pour ne lui soumettre, appuyées sur des références suffisantes, que les conclusions que nous estimons légitimes. Tous les numéros que nous citons se rapportent à la *carte IX du plan de* 1758.

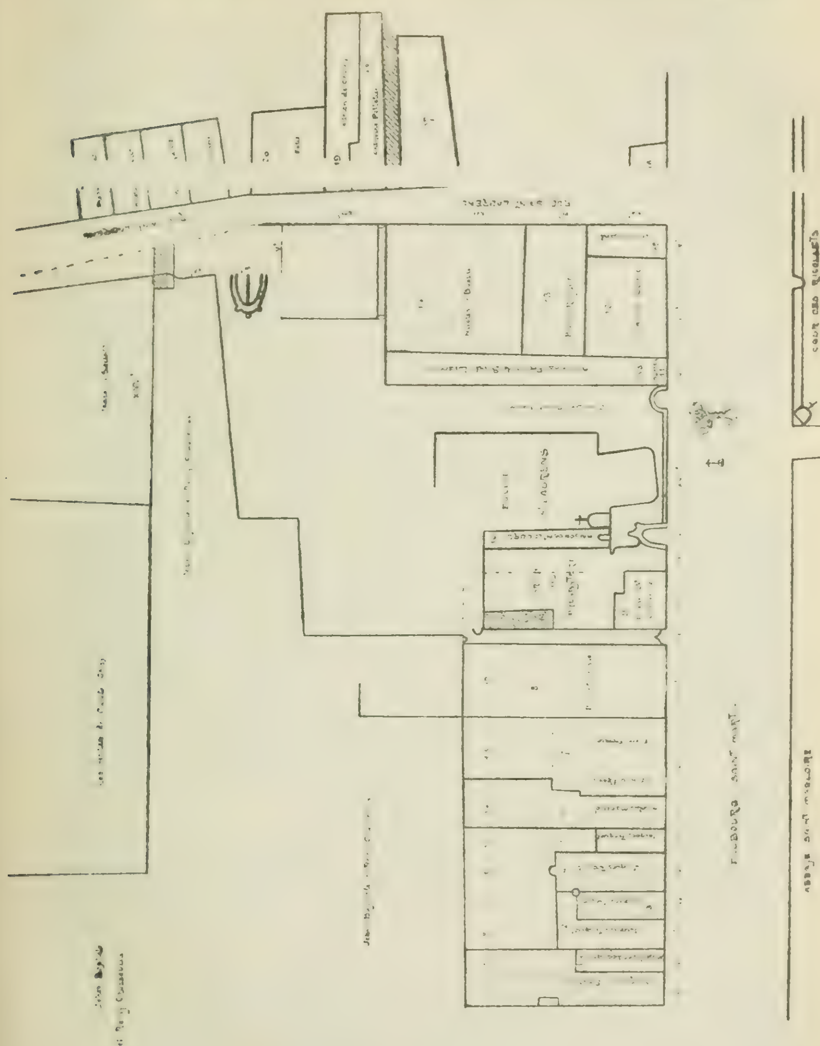
Aussi, en 1311, 1325 et 1371, trouvons-nous notre curé logé vis-à-vis le chevet de l'église, de l'autre côté du faubourg [1].

C'est à Regnault de Puisieux, curé en 1371, que revient le mérite d'avoir jeté les premiers fondements de ce qui s'appela jusqu'à ces dernières années, le presbytère de Saint-Laurent, de ce qui constitue le n° 119 actuel. Voici comment : le n° 12 de la carte IX est double. Il désigne 1° un corps de bâtiment sur le faubourg, à droite du portail, en entrant, et 2° la maison curiale proprement dite, dont le perron s'ouvre sur une cour intérieure et dont l'une des façades donne sur le square, public aujourd'hui, partie de l'ancien jardin du curé. Une esquisse de 1632 [2] nous est témoin de l'état primitif. La maison curiale y est parallèle à l'église et perpendiculaire au faubourg Saint-Martin. En 1345, cet emplacement était encore vide et fut baillé à cens, pour 6 sous parisis, par le Prieuré, à Pierre le Breton. Celui-ci en 1351, y a bâti une maison que précède un jardin sans doute fort exigu. Quatre ans plus tard, Pierre le Breton vend sa propriété à Regnault de Boors, maçon, et à Jeanne sa femme. Ceux-ci en 1371, par acte devant le Quantois, en abandonne la nue-propriété à notre curé Regnault de Puisieux, s'en réservant la jouissance leur vie durant. Puis le 13 juillet 1379, ils l'abandonnent complètement, en faveur du même Regnault de Puisieux, qui ne dut pas manquer de s'y installer. S'il ne fut pas rebâti entre temps — ce qu'aucun document ne nous autorise à décider — ce bâtiment devait mériter en 1645 l'épithète de *fort caduque*, que lui décerne une délibération des marguilliers, du 10 juillet. N. de Lestocq en obtint la reconstruction. Elle se fit, mais cette fois parallèlement au *chemin qui va de Paris au Bourget*, perpendiculairement à l'église. Il subsiste encore et abrita jusqu'à la loi de séparation et sauf pendant la Révolution, tous les curés de Saint-Laurent. Des *charniers*, ou plus exactement : une chapelle *pour remédier à la confusion les jours de communion*, fut bâtie entre ce nouveau presbytère et l'église. Nous en reparlerons.

1. A. N. *S.* 1076, *cote* 2. L'abbaye de Saint-Magloire acquiert une rente sur une maison « en la ville Sainct Lorenz, tenant à la maison du prestre St Lorenz ». *S.* 6606 Saint-Ladre, en 1371, achète « à Garnier de Montrot, potier d'étain et bourgeois de Paris, et à Jeanne sa femme, 27 sols parisis de cens et rente sur trois masures entretenant assises à Saint Lorenz lès Paris, tenant d'une part au curé de Saint-Lorenz.... en la censive de Saint Magloire. »

2. Cette esquisse, due à un procureur de Saint-Lazare, se date, par les noms des propriétaires ou des occupants, de 1632 à 1635. Nous la reproduisons. Elle se trouve A. N. *S.* 6605. Remarquer, à côté de la croix reproduite déjà sur le plan de Bâle de 1551, en face l'église Saint-Laurent, l'orme traditionnel dessiné dont plusieurs documents font mention.

Le jardin que Regnault de Puisieux acheta avec la maison primi-



Esquisse du 1732-35 A. N. S. 6605.

tive à Regnault de Boors, ne devait pas être très vaste. Nous savons cependant que le 7 septembre 1394 ce curé munificent fit don

d'une partie aux marguilliers. Le pointillé de l'esquisse de 1632-35 marque peut-être cette étendue.

D'après tous les actes, cette propriété était bornée, du côté opposé à l'église, par une *ruelle par où on va à la procession*, celle qui, en certains endroits, précède encore habituellement la grand messe du dimanche, et conduisait au cimetière ainsi qu'à l'*ostel* du plus riche propriétaire dans ce *quarré* à cette époque, du chevalier Jean de Bunetot, avec qui nous ferons plus ample connaissance. L'amorce de cette ruelle se confond aujourd'hui avec l'une des boutiques de l'immeuble du n° 119.

Longtemps la façade sur le faubourg Saint-Martin, qui ne constitue aujourd'hui qu'une seule propriété, se décomposa en deux très distinctes séparées par cette même ruelle. Le 5 août 1352, Jehan Ciren obtenait de Saint-Ladre, pour 8 sous de cens, une petite place toute proche de celle louée quelques années auparavant à Pierre le Breton, et que le procureur de Saint-Lazare, notre guide en ces recherches, n'hésite pas à situer dans l'étendue du n° 12. Le 16 février 1399, un bail à cens, de 8 sous parisis, fut passé devant Tillart, au profit de Symonnet Hardy et de Helloys, sa femme, pour une maison au même endroit : même cens, même propriété. En 1401 et 1403, la maison est baptisée « Lymaige Saincte Catherine » et ensaisinée au profit de Guillaume Ciren ; en 1484, de Pierre Tureau ; en 1488, d'Estienne Picquet, marchand *bourlyer*, bourgeois de Paris. Si l'on fait face au bâtiment actuel, l'emplacement de ce lot s'étend entre la boutique ci-dessus désignée et le portail du n° 119. Et la bordure de la chaussée, tout contre ce portail, aboutissait une partie en jardin de la propriété du curé [1]. A côté, une autre ruelle donnait accès au eimetière.

Dès son installation à la cure en 1529, Guillaume Maunoir, excellent administrateur, semble-t-il, jugea avantageux d'acquérir cette propriété au compte de la Fabrique [2]. Par dévotion pour l'un

1. D'après une note explicative. A. N. S. 6605 rédigée en 1638, cette propriété, primitivement en jardin, tenait entre l'image Sainte-Catherine et le passage à l'église. A cet endroit, d'après une déclaration au Temporel de 1639. A. N. *P.* 733, c. 6. s'élevait : « item une petite demeure au-dessus du chemin et de la porte de l'église, du coté de la porte Saint-Martin, qui sert à loger le Porte-Dieu, le clerc, sous-clerc de l'œuvre et le prédicateur ». Nous n'avons pu découvrir à quelle date cette construction fut élevée. La chapelle annexe actuelle, dite des catéchismes, en occupe l'emplacement. Cette *petite demeure* curieusement enchevêtrée, est le sujet principal, en dépit d'une indication fautive : *rue de la Fidélité*, de la gravure datée de 1849, que nous reproduisons : planche V-

2. Avec Guillaume Maunoir, le curé, interviennent dans ce contrat les paroissiens dont les noms suivent : Jehan Chauveau, Me mareschal ; — Jacques Navoire,

des patrons de leur église, les marguilliers modifièrent l'enseigne « Lymaige Saincte-Catherine » en celle du « Petit Saint Jean » ou du « Chef saint-Jean. »

Le premier bail conclu par la Fabrique que nous possédions, est de 1563, pour 6 ans, renouvelé en 1569 et 1576 à Corneille Proudhon, marchand tavernier, pour un loyer de 36 livres tournois, Jehan Planté, conducteur de la *seconde lictière de la royne*, loue, le 25 août 1608, pour 96 livres tournois. Les loyers augmentent déjà.

Un marchand cordonnier lui succède le 30 juin 1616 : Jehan Lhoste. Il ne paie que 34 livres tournois. C'est qu'il n'occupe plus seul la maison : quatre prêtres et officiers de l'église y sont logés.

Mais le 1er février 1621, le marchand de vin reparaît en la personne de Pierre Polissart, pour 5 ans d'abord et au prix de 100 livres tournois, — les ecclésiastiques doivent avoir cherché gîte ailleurs ; — puis, le 30 juillet 1629 pour 9 ans, et à cause de ce long terme sans doute, avec une légère diminution : 96 livres.

Sa veuve, Jeanne Charpentier, renouvelle le 1er août 1644, au taux de 132 livres tournois : nouvelle augmentation. Mais elle n'a pas la manière, sans doute, la manière forte surtout, car le 23 juillet 1650, N. de Lestocq se plaint vivement aux marguilliers de l'incommodité du voisinage. Le bruit des disputes le dérange. D'ailleurs sa charge de pasteur l'oblige à ne pas tolérer d'odieux blasphèmes. Le conseil décide de démolir « le bas de l'appentis qui est dessus » comme aussi « de faire murer et boucher deux fenêtres *suspendantes* de ladite maison à ditte cour du presbitaire » et la place de l'appentis sera jointe à la cour du presbytère.

Précaution plus sûre, le 5 octobre 1653, c'est au profit de Jehan Renard, aussi marchand de vins, qu'est conclu un nouveau bail, pour 6 ans et, à cause du retranchement ci-dessus, pour 80 livres seulement. Boindin lui succède, puis Philippe Faucheux, tous deux encore taverniers. En 1708, le « petit Saint-Jean », abrite un commerce plus délicat. C'est un pâtissier, Jean Lanciat, qui l'occupe. Mais alors la maison menace ruine. Le procureur du Roy, par deux huissiers, assigne la Fabrique : il y a péril. Le 4 juillet 1706, la Fabrique décide de vendre cette ruine au nouveau curé Ph. Dela-

boulanger ; — Jehan Dabenay, laboureur ; — Laurent Aubry, laboureur et plâtrier ; — Mathurin Blondeau, m^e^ Chandellier ; — Noël Sassemont, batteur de dynanderies ; — Estienne Bruslé, vinaigrier ; — Raoulin Boule-Michel Chausson, marchand de vin ; — Guillaume Sallin, plâtrier ; — Jehan Dumoustier, cordier ; — Nicolas Frot et Nicolas Caboche, marchands de vins ; — et Messire Jehan Cocquard, prêtre habitué.

met, moyennant cent livres de rente, avec l'obligation pour le preneur d'une remise à neuf, qu'elle-même en faillite depuis plusieurs années, n'a pas le moyen d'entreprendre. Non sans avoir hésité, l'année suivante seulement, après une nouvelle insistance du procureur du Roi, Ph. Delamet se résoud à la réfection nécessaire. Le nouveau bâtiment ne pourra avoir qu'un étage surmonté d'un grenier, afin de n'endommager ni l'église, ni la maison curiale. Il ne devra pas non plus ouvrir aucun jour du côté du curé.

Le 6 mai 1708, les marguilliers autorisent le curé « à ouvrir sa porte cochère du costé du passage de la cour de l'Église, et à faire construire une grande remise, composée en partie du passage qui conduisait à la maison dudit sieur curé, et au dessus chambres et grenier en mansardes, sans payer aucune charge ny moitié des murs dudit passage... » C'était une façon de gagner du terrain en hauteur et ainsi se préparait l'union intime ou l'unification des n[os] 12 et 13, que nous verrons bientôt consommée.

Par testament du 22 août 1743, Ph. Delamet « donne et lègue à ses successeurs curés le petit bâtiment qui est à l'entrée de son presbytère, sur la rue, qu'il a fait construire à ses frais, sur un terrain qu'il a acquis de la Fabrique de la Paroisse, à condition de payer à la dite Fabrique la rente annuelle de 150 livres qu'il doit sur ledit terrain. »

Le « petit Saint-Jean » est donc passé au domaine de la cure. Dès lors, nous ne trouvons plus aucun bail le concernant aux archives de la Fabrique. Mais depuis longtemps, le domaine commun au curé et à la Fabrique s'est agrandi. La propriété voisine, à gauche, de l'antique ruelle, s'est ajoutée. C'est le n[o] 13. Voici son histoire.

Le premier propriétaire de cette portion qui nous soit connu est Thomas Lemaistre, pour l'année 1530, puis en 1540, Thomas Chauveau, plâtrier, et les mineurs du prédécesseur. — Le 25 février 1579, « noble damoiselle Catherine Battirel, veuve de feu noble homme Mathurin de Sabrovois, conseiller du roy et président en sa cour des aydes, du consentement de noble homme Antoine de Mavon, son gendre, a vendu à Louis Périer, marchand plâtrier, et à Chrétienne de Launay sa femme, une masure contenant un terreau de terre ou environ, en laquelle il y a quelques murailles de clôture, dont quelques fondations, tenant d'une part à la ruelle, par ou on va à l'église, aboutissant au derrière, du côté de l'Église Saint-Laurent et joignant le jardin du presbytère. »

Elle vend le tout pour 66 écus, 2 livres, dont la moitié comptant...

Ces ruines s'expliquent par les guerres de religion qui éprouvèrent tout particulièrement, nous en avons rencontré plusieurs témoignages, cette partie de la banlieue.

En 1589, Laurent le Roux, boulanger, déclare pour cette même propriété, au terrier de Saint-Ladre.

Le 10 janvier 1629, Guillaume Philippes, marchand bourgeois, demeurant à Paris, rue des Lyons paroisse Saint-Paul, fait saisir cette propriété sur Frémin Périer l'aîné, marchand plâtrier. Par sentence au parc civil du Châtelet, elle échoit à Symon Bonnot, marchand bourgeois de Paris, demeurant à la porte Saint-Bernard paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, et à Marie Charpentier, sa femme.

Ceux-ci, le 23 novembre 1634, vendent à Pierre Morize, laboureur, demeurant en la ferme de Messieurs de Saint-Lazare et à Gillette Lecointe, sa femme, « une grande maison et plâtrière, deux corps d'hôtel à côté l'un de l'autre, sur le devant du faubourg, appliqués à sallettes basses, chambres haultes, grenier au-dessus, couvert de thuilles, grande cour dans laquelle y a establis chevaux plastours, aussi couvert de thuilles et puits en icelle... tirant d'un côté par où l'on fait la procession, l'autre côté à Frémin, boulanger. »

Le nouveau propriétaire inaugure l'enseigne « La Fleur de Lys », que portait auparavant une maison voisine, du côté de la ville, le n° 22.

En 1670, Pierre Morize meurt. Le curé N. Gobillon, préoccupé du logement des nombreux ecclésiastiques attachés à sa paroisse, dans la délibération du 20 avril, décide ses marguilliers à acquérir « la Fleur de Lys ». Ils l'achètent aux héritiers au prix de 8000 livres. La maison est en fort mauvais état : il y faut faire d'importantes réparations.

Cette même année le 3 juin, N. Gobillon acquiert de Saint-Lazare, 79 toises 1 /2 et un douzième du *marais* situé devant l'église, dans le n° 1. C'est plutôt une vente-location. Il s'engage à payer annuellement 26 livres 10 sols 2 deniers tournois de rente foncière et rachetable au principal de 530 livres 4 sols 2 deniers. Le successeur Ph. Delamet la rachètera en effet, le 28 janvier 1745. Mais il devra payer 196 livres d'arrérages de la rente dont aucune annuité n'avait encore été acquittée depuis 75 ans. Cette portion de jardin demeurera chargée de 2 sols parisis de cens. Ami des

vastes espaces et de la verdure (il était du Perche) N. Gobillon, le 20 octobre 1678, obtient contre 50 livres de rente annuelle que la Fabrique lui concède le jardin voisin, celui de la « Fleur de Lys », auquel est ajoutée la portion donnée autrefois par R. de Puisieux aux marguilliers. Ainsi est définitivement constitué le jardin de la cure tel que le délimite la carte IX du plan de 1758 et où s'étend aujourd'hui le square public et une partie correspondante du boulevard Magenta.

Comme le n° 12, le n° 13 comprend un second bâtiment sur une cour intérieure et qui prolonge aujourd'hui encore la maison curiale. On le dut à la générosité d'un marguillier bienfaiteur. Cette même année 1678, au prône du jour de la Toussaint, notre curé s'ouvrit à ses paroissiens de la difficulté qu'il éprouvait à loger son nombreux clergé. François le Roy, marchand de bois et Marie Pelletier, sa femme entendent son appel. Au conseil suivant, François le Roy fait remarquer qu'une place de la cour de la « Fleur de Lys » appartenant à la Fabrique est vide et inutile. Elle pourrait servir à faire un bâtiment pour loger les ecclésiastiques... « lequel produirait un très grand bien pour le service et « l'édification de la paroisse. » Comme « il a pour sa paroisse un « zèle particulier, » il offre de construire un bâtiment de 16 logements avec cheminée. Lui et sa femme l'habiteront, mais à leur mort, la Fabrique en deviendrait propriétaire, à charge de faire célébrer pour eux deux messes basses [1] par semaine le lundi et le samedi à 6 heures. — En réalité le clergé ne semble pas avoir occupé dès lors le bâtiment de la « Fleur de Lys », en façade sur le faubourg, mais plutôt celui sur la cour édifié par François le Roy et devenu assez tôt disponible. Là fut d'abord la vraie *communauté des prêtres*.

En 1687, la Fabrique emprunta 7000 livres pour effectuer les réparations nécessaires à la « Fleur de Lys » et la loua à son profit.

Le tavernier du « Petit Saint-Jean », nous l'avons dit, avait été remplacé par un pâtissier. Il eut un successeur dès 1690, en la personne d'Estienne Corion et Jeanne Leroux, sa femme, qui

1. Les donateurs n'habitèrent pas cette maison. Ils reçurent en compensation une rente viagère de 500 livres, ce qui faisait un loyer, pour chacun des 16 prêtres habitués, de 31 livres. Or, en 1741, ceux-ci paient encore leur loyer, bien que les donateurs soient morts depuis longtemps, à cause de la situation gênée de la Fabrique. Ils réclament et demandent à n'être plus chargés que de l'acquit des 104 messes basses ou par compensation chacun paiera seulement 6 livres. C'est adopté. A. N. *LL*. 817, 10 octobre 1741.





Clefs pendantes du bras sud du transept
(Le transept a été terminé en 1659)

louèrent la « Fleur de Lys » pour 220 livres. Le 21 juillet 1699 c'est un maçon, ou plutôt un entrepreneur, Pierre le Tellier qui lui succéda. Mais dès 1708 l'industrie alimentaire, qui a toujours affectionné le voisinage des églises, a repris ses droits. Le 30 juillet 1717 Marie-Marthe Lalouvée, veuve de Jacques Feucher, maître rôtisseur, renouvelle le bail de son mari pour 330 livres et en 1724, pour 400 livres.

Ce rôtisseur était locataire principal et sous-louait ce qu'il n'occupait pas personnellement. Il fut stipulé que si, « par hasard, quelques locataires de laditte maison ne convenaient pas à la communauté des sieurs prêtres, ladite preneuse sera obligée de leur donner congé aussitôt qu'elle en sera avertie par Messieurs les curé et marguilliers. »

Le 6 décembre 1735, Pierre Moret aussi rôtisseur et Geneviève Levillot, sa femme, louent pour 6 ans, les deux boutiques. Il n'est pas augmenté, mais « il s'oblige de fournir pendant chacune des dittes années un plat de rôty de valeur de 10 livres au jour et feste de la Toussaint, si elle arrive un jour gras... » sinon un autre jour, au gré des marguilliers. Ceux-ci devaient faire à ce *roty* les honneurs d'une séance extraordinaire ! Le 20 août 1747 Pierre Moret renouvelle son bail, avec ou sans rôti à la Toussaint, il doit accepter une augmentation de 20 livres plus 5 livres *pour le rachat des boues et lanternes*. Il devra encore prendre garde de n'embarasser pas le dessous de la porte cochère de la maison de la communauté des prêtres et de « n'y laisser ausune plume ni fange de volailles. »

Nous constatons peu après que les deux boutiques sont louées séparément. Le 15 novembre 1750 Laurent de Bize, cordonnier, et demoiselle Jeanne David, sa femme, louent la plus petite pour 180 livres. Ils pourront faire une cloison en planches dans la cour, mais devront laisser communication au puits au locataire de la portion voisine. Ce locataire en 1758 est un épicier : Gau.

Entre temps un autre immeuble avait été édifié et aménagé pour le logement des deux vicaires. C'est le n° 9 et le n° 11 de l'esquisse de 1632. Voici sa genèse.

En 1289, Saint-Ladre avait acheté là une maison pour 10 livres parisis à Gautier dit « le muet ». Elle portait déjà l'enseigne « aux trois Marie » ou aux « trois pucelles. » Cette propriété primitivement devait être contigue à l'église car, en 1490, Ambroise l'Esperon, laboureur, en vend 5 toises, 5 pieds de large, en bordure de la chaussée. Cet espace comprenait une ruelle, *en face l'orme*, qui

donnait accès au cimetière. Cette ruelle était être considérée comme appartenant à la Fabrique, car le vendeur devra en compensation, ajouter 9 pieds de large entre deux murs, pour faire une autre ruelle. Ces 5 toises, 5 pieds, doivent assurément correspondre à l'ouverture de l'actuelle rue Sibour. Ainsi s'explique l'aspect de ce n° 9, tout en longueur et si étroit en façade.

Or en 1546, Guillaume Maunoir décida ses marguilliers à échanger le n° 14 « L'écu de France » qu'ils avaient acheté en 1540, des héritiers de Mathias Chognion, vicaire à la paroisse, contre ce n° 9.

La Fabrique utilisa elle-même cet immeuble ; nous n'avons trouvé aucun bail le concernant [1]. En 1734 la Fabrique décida de le rebâtir à neuf pour y loger principalement les deux vicaires [2]. C'était chose faite l'année suivante. Y trouvèrent place encore deux officiers du chœur : Dupré et Gautier, deux autres prêtres Le Roux et Savart, ce dernier à condition qu'il logerait les enfants de chœur ; le 1er porte-verge : Boucher, et un cabinet *qui est auprès du puits*, est réservé à Mre Adam pour rédiger les actes mortuaires. Cette maison subsiste encore ; elle fait l'angle du faubourg Saint-Martin et de la rue Sibour. Le chiffre de la paroisse S. L. est fort apparent au centre des appuis des fenêtres [3].

Au décès de Ph. Delamet en 1745, la situation était la suivante : en plus de la maison curiale restaurée à ses frais, le « Petit Saint-Jean », qui était sa propriété personnelle, s'ajoutait par testament au domaine de la cure, à charge pour ses successeurs d'acquitter à la Fabrique une rente de 150 livres comme location du terrain. Par ce même testament, il confirmait une donation antérieure, passée devant Me Gillet le 10 janvier 1736, d'une rente de 575 livres

1. D'après A. N. *P.* 733, qui est une *déclaration du Temporel*, faite le 18 septembre 1639, ce n° 9 est ainsi désigné : « Item une petite maison joignant ledit cimetière de ladite église, aboutissant sur la chaussée qui sert à loger vicaires, chappiers, diacre, sous-diacre. Ces logements sont gratuits ».

2. A. N. *LL* 817. Le 17 mai 1734, demoiselle Jeanne Boquet, veuve de Louis le Blanc, ancien chef de fourrière du roy, offre à la Fabrique 1.000 livres aux conditions suivantes :

1° 50 livres de rente par quartiers, seront attribuées à François le Clerc, administrateur (des sacrements, à la paroisse.

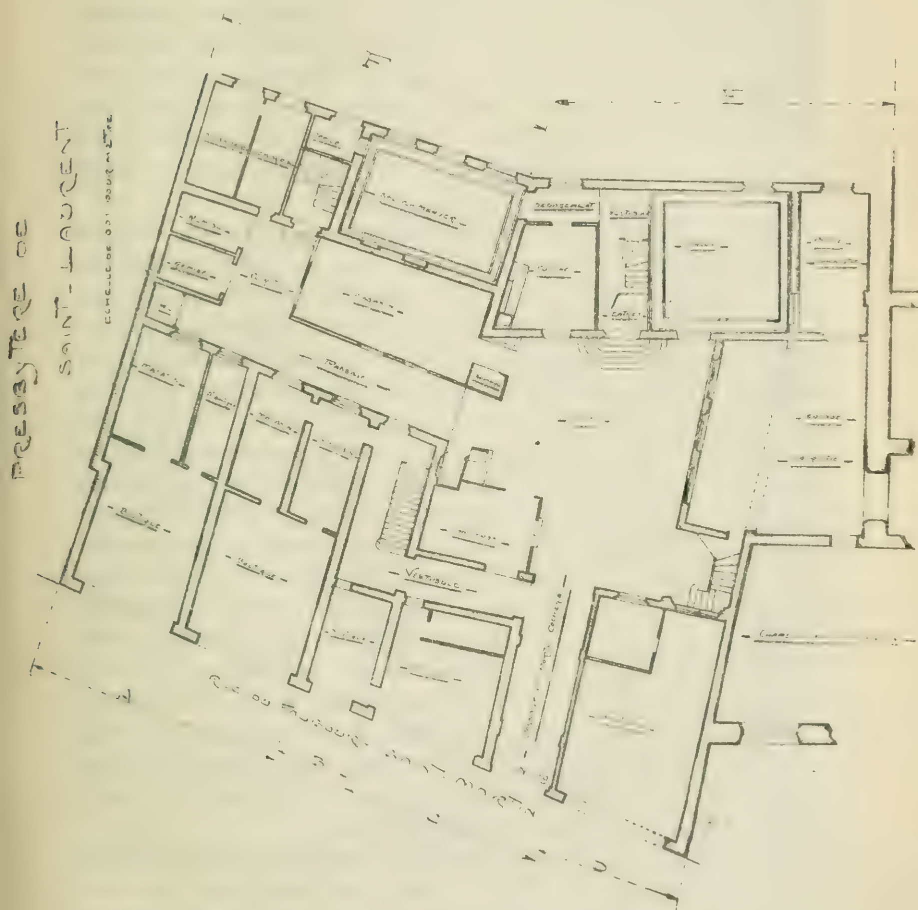
2° Au décès de celui-ci, 40 messes seront célébrées les 40 premiers lundis de chaque année, à l'intention de Louis le Blanc et de... sa première femme.

3° Cette somme sera employée à la reconstruction de cette maison.

En 1735, l'argent manque pour payer l'entrepreneur. Roncin, le fermier des chaises, offre d'avancer 2.100 livres sur ce qu'il doit ; en échange la Fabrique lui remet 50 livres.

3. A l'époque de la reconstruction, l'enseigne « aux trois Marie » fut remplacée par celle « à la croix blanche », que nous voyons apparaître en 1745 A. N. *N. III Seine* 214, et qui est aujourd'hui maintenu avec ce correctif : la croix d'or, par le restaurateur qui occupe la boutique d'angle.

à la Fabrique. Cette rente avait dû lui être servie de son vivant, puis à sa mort, par moitié à sa servante et à son valet et devait, au décès de ceux-ci, progressivement diminuer jusqu'à extinction,



A. La fleur de lys.
B. Ruelle par où l'on va à la procession.
C. Image sainte Catherine ou Petit saint Jean.
D. Cour de la maison curiale.
E. La maison curiale.
F. Maison des prêtres bâtie par François le Roy.

le loyer qu'avaient à payer les prêtres de la communauté. Les deux vicaires jouissaient déjà du privilège de la gratuité.

Le successeur F. Cotterel augmenta encore le nombre des ecclésiastiques, nombre peu proportionné, jugeait-il, à l'étendue de la

paroisse. Comment loger tout ce clergé ? Certaines clauses des baux de la « Fleur de Lys » semblent insinuer que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des presbytères ! Le voisinage peu décoratif de ce rôtisseur dont la volaille encombrait ou salissait la porte d'entrée, les risques de promiscuité indésirable d'une sous-location hasardeuse, s'alliaient mal avec le *decorum* que doit conserver une maison ecclésiastique. De 1756 à 1758, une cloison élevée sous la porte-cochère de la « Fleur de Lys » fut jugée insuffisante à réaliser ces conditions. Dès 1752, le curé avait formé le projet de « réunir tous ses ecclésiastiques dans une même maison pour y loger et y vivre ensemble en communauté. »

Mais il attendra quinze ans la réalisation de ce dessein. D'après le plan primitif, la Fabrique devait céder au curé « la Fleur de Lys » qui de nouveau tombe en ruines, et que celle-ci ne peut rebâtir. A sa place on élèvera un bâtiment de 42 pieds 3/4 en profondeur, où seront logés tous les ecclésiastiques, même les deux vicaires, qui habitent déjà la maison du cimetière, le n° 9 et tous les officiers du chœur, pourvu qu'ils soient dans les ordres sacrés. Pendant les travaux, le curé compensera à la Fabrique le loyer du rôtisseur : 420 livres. Par la suite, la Fabrique touchera encore 200 livres par prêtre logé, sauf pour les vicaires qu'elle doit loger gratuitement. Celle-ci pourra se payer sur les honoraires dus au clergé. Un dépôt de 19.000 livres sera effectué entre les mains d'un notaire pour couvrir les premiers frais, les grosses réparations demeureront à la charge des marguilliers... etc... Mais les difficultés sont si considérables que le 1er avril 1755, le curé est délié de ses engagements. Le devis estimatif des réparations nécessaires s'élève à 6977 livres 8 sols 6 deniers. De juin à septembre les réfections et agrandissements par adjonction de nouveaux étages aux deux corps de bâtiment sont effectués, et la location de la seule façade est estimée à 1000 livres au minimum.

Mais 16 ans plus tard, Cotterel qui ne s'est pas découragé, a repris son projet primitif. Il a obtenu quelques dons et une libéralité du Roi de 40.000 livres, portée dans la suite à 60.000. « Le 8 juillet 1769, M. le Comte de St Florentin, M. Bertin et M. l'Archevêque de Paris posent la première pierre du bâtiment de la Communauté des Prêtres de la Paroisse Saint-Laurent à Paris, qu'on construisait près du presbytère dans la grande rue du Faubourg. [1] »

1. S. P. HARDY *Mes Loisirs, journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance.* 1764-1789, publié par Tourneux et Maurice Vitrac (*mémoires et documents*), page 147.

En 1773 le but est enfin atteint. La « Fleur de Lys » agrandie encore, rapporte à la Fabrique 1136 livres. En dédommagement, le curé offre une rente de 800 livres et la Fabrique demeurera propriétaire du terrain. Comme elle récupérera les logements des vicaires dans la maison du cimetière, le n° 9, dont le loyer est estimé à 336 livres, que le curé paiera en attendant que la « Fleur de Lys » puisse les recevoir : 800 + 336 = 1136 livres. La Fabrique ne perd rien[1].

Cotterel vit à peine son œuvre terminée : il mourut en 1776. Sauf la suppression de la porte cochère de « La Fleur de Lys », remplacée par une boutique, l'immeuble en façade sur le faubourg Saint-Martin n'a pas été modifié dans son apparence extérieure depuis cette époque. Le successeur, Louis-Alexandre de M..y, consentit aux marguilliers un arrangement longtemps réclamé par eux. La portion vis-à-vis la maison curiale correspondante au « Petit Saint-Jean. » — dès lors la distinction des deux propriétés n'a plus de raison d'être, — et qui avait dû être conservée, puisque de construction assez récente, était estimée pour un revenu de 1000 livres. Or, aux termes des arrangements qui avaient présidé à l'autorisation de l'archevêque pour l'obtention des lettres patentes et de la libéralité royale, ces appartements ne devaient être loués qu'à des ecclésiastiques. Nous ne savons pour quelle cause, en 1776, ils étaient encore vides et se dégradaient par suite de cet abandon. Les marguilliers trouvaient leur salle de délibération peu convenable, trop exiguë, trop haut perchée dans les combles qui surmontaient le passage à l'église et à la sacristie. Ils avaient demandé et redemandaient qu'on leur attribuât deux pièces au premier étage de la maison que, pour plus de clarté, nous appelons encore le « Petit Saint-Jean. » Ils proposèrent de bâtir un escalier qui leur serait particulier, afin de ne pas gêner la location qui pourrait être faite de tout le reste. Le curé accepta. Le loyer fut fixé à 200 livres. Et comme justement, le curé devait toujours 150 livres pour le terrain de cette même maison et 50 autres livres

1. La disparition de la rente de 575 livres fondés par Ph, Delamet au profit du logement du clergé peut s'expliquer par les difficultés nombreuses auxquelles donna lieu sa succession. Les exécuteurs testamentaires, les héritiers surgis de toutes parts, rivalisèrent de mauvaise volonté. Deux ans après l'ouverture du testament, le successeur n'avait pas encore pu s'installer au presbytère qu'encombrait toujours le mobilier du défunt, mis sous scellés, et où devaient être faites, aux frais de la succession, 5.406 livres, 16 sous, 2 deniers de réparations. Le Châtelet dit son mot. La rente : principal et intérêt, sombra peut-être dans la bagarre.

pour la partie du jardin correspondant à celui de la « Fleur de Lys », et à celle donnée en 1374 par R. de Puisieux, et cédé par la Fabrique à N. Gobillon en 1708, ces deux obligations se redimèrent l'une l'autre.

Ainsi donc, les droits réciproques de la Cure et de la Fabrique sur cette propriété sont assez enchevêtrés. Tout le jardin, la cour de la maison presbytérale, cette maison elle-même ressortissent au domaine de la cure. Le petit bâtiment intérieur, contigu à la maison curiale, élevé aux frais de François le Roy, appartient ainsi que le terrain à la Fabrique. Quant au bâtiment entier, en façade du n° 119 actuel, s'il appartient à la Cure, le terrain sur lequel il s'élève, demeure propriété de la Fabrique.

Confisquée à la Révolution et rendue lors du concordat, cette propriété du presbytère et de la maison curiale fut à nouveau reprise par l'État lors de la loi de séparation.

A première inspection de la carte de 1758, on remarque l'énorme disproportion de la parcelle n° 1 comparée à toutes les autres. Sans doute, elle était à cette date la propriété des *sœurs grises ;* mais avant elles, Messieurs de Saint-Lazare, qui la leur vendirent en 1653, n'avaient eu à la racheter, ainsi qu'en témoigne l'esquisse de 1632-35, qu'à trois groupes de propriétaires : les frères Chassebras, les héritiers de Claude Grisy et de Jehan Sadot.

La situation des autres parcelles en bordure du *chemin qui va de Paris au Bourget*, notre moderne faubourg Saint-Martin, n'en explique peut-être pas seule une certaine plus-value que suggère un partage plus fragmenté. Autant qu'il est possible de s'en rendre compte, au XIVe siècle tout ce n° 1 ne formait que trois ou quatre lots qui, à diverses reprises alors et auparavant, se trouvèrent réunis en une même main. C'est sur cette étendue principalement, que devait s'agrandir, nous l'avons remarqué, le jardin du presbytère, et nous l'allons voir, notre cimetière. C'est là que s'établit la célèbre communauté des sœurs grises. Cette importance légitime peut-être l'historique que nous allons esquisser et qui nous permettra d'imaginer ce que fut autrefois, avant de devenir un quartier de notre grande ville, le village Saint-Laurent.

Risquons d'abord une hypothèse que nous appuyons sur un fait indubitable. Ce fait, c'est l'existence certaine dans cet enclos, à l'époque féodale, d'un *colombier à pied* et d'une *fosse à poissons*, signes exclusifs de seigneurie. On en voyait encore les vestiges ou

les ruines au XVI[e] siècle. D'ailleurs nos plus anciens documents [1] les signalent expressément.

L'analyse des comptes de Jacques Herpin, prieur de Saint-Ladre (1519-1520), faite par Chaintron, autre prieur peut-être, ou seulement procureur, en tous cas, antérieur au procureur de la Mission, Cousin, qui le cite, confrontée avec d'autres indications, nous permet de situer assez exactement cette importante propriété. Elle se trouvait en bordure de la rue, alors ruelle Saint-Laurent, et assez haut vers le faubourg Saint-Denis. Une ruelle conduisant de la rue Saint-Laurent au cimetière est encore apparente sur l'esquisse de 1632-35, après la propriété de Nicolas le Bossu, mais semble-t-il, en voie de disparition. Lors du plan de 1758 au témoignage des commentateurs, on n'en conserve plus que le souvenir, et elle se place après la propriété n° 5. Une propriété, d'après les comptes de Jacques Herpin, en 1519-20, celle de Robert Meusnier, sépare cette ruelle de la propriété qui nous occupe et qui appartient alors à la veuve Antoine de Some. Cette même propriété est dite tenir alors « d'un bout à la fosse où l'on met la fiance de Saint-Ladre. » Or, lors de l'ouverture un peu plus tard et un peu plus haut, dans la rue Saint-Laurent, d'un nouveau portail d'entrée au cimetière, il est question, à cet emplacement précis, d'une « fosse aux oyes », apparemment l'antique et seigneuriale fosse à poissons. Comme toute cette propriété s'*entretenait et était close de murs*, c'est aux environs immédiats de cette entrée, dès le commencement du n° 1 du plan 1758, en partant de notre église, qu'il faut assigner l'emplacement de cet *otel*. Celui-ci, dans nos documents, semble être l'immeuble le plus important, nous dirions aujourd'hui, le château de tout ce *quarré*, le château du village [2].

Cette propriété n'aboutissait pas sur le faubourg Saint-Denis,

1. Ceux-ci ne datent habituellement que du XIV[e] siècle ; ils ne sont parfois, ainsi que quelques autres rares plus anciens, que des copies collationnées plus tard, même au XVII[e] siècle, à l'occasion du long procès entre le Prieuré et le Chapitre, aux archives de ce dernier, ou chez quelque notaire.

2. Le procureur de Saint-Lazare, au XVIII[e] siècle, s'égare selon nous, en assignant à cette même propriété l'emplacement du n° 5 du plan de 1758. A. N. S. 6608. La petite ruelle, disparue, au long de cette propriété, doit être la cause de son erreur. Il pouvait aussi encore voir à cet endroit les ruines d'un colombier. Mais celui-ci ne datait que de 1508. En cette année, en effet, le 9 septembre, Blaize Galoys, examinateur pour le Roy, au Châtelet, achète cette propriété, maison, *colombier neuf*, marais derrière, au dessus de Saint-Laurent, qui en 1632 (voir l'esquisse) appartient à Blaize Riblet. A. N. S. 6606. D'ailleurs la désignation de cet emplacement contredit trop d'autres indications très claires.

une autre formait l'encognure de la ruelle Saint-Laurent et de la Chaussée du Roy. Elle appartenait en 1520 à demoiselle de Hacqueville. En revanche elle s'étendait à l'est jusqu'au cimetière, et n'était séparée du presbytère que par une ruelle; et au midi, jusqu'à la limite du quarré [1]. Tel est le fait. Voici l'hypothèse.

Au cartulaire de l'abbaye de Saint-Magloire, 1257-1274, dont la censive avoisinait celle de Saint-Ladre de l'autre côté du faubourg Saint-Martin, nous rencontrons plusieurs acquisitions ou aliénations, conclues par divers représentants d'une famille de *Saint-Lorenz*. En 1277 Guillaume de Montreuil prend à ferme à Geoffroy de *Sainct-Lorenz*, bourgeois de Paris, et au prix de 20 livres parisis, toutes les terres et vignes que celui-ci possède à Saint-Laurent. Tant qu'il aura cette ferme, le preneur demeurera dans la maison de Saint-Laurent, mais le propriétaire se réserve tous les fruits du jardin du *colombier et de la fosse*. Nous croyons donc qu'au XIIIe siècle encore, précédant peut-être la seigneurie de Saint-Ladre, qui commença de s'établir vers cette époque, existait là une propriété seigneuriale assez considérable, d'où une famille de *Sainct Lorenz* tira probablement son nom.

Dès la seconde moitié du XIVe siècle, cette famille a disparu de notre région, où entre temps, nous l'avons vu, Saint-Ladre étendit et affermit sa seigneurie.

Notre plus ancien document date de 1356. Alors la guerre de Cent ans bat son plein. Nous croyons discerner, vers cette époque, un lotissement artificiel, survenu à la suite peut-être de ruines et d'abandon de propriété, causés par cette guerre, et en vertu d'*un privilège du bourgeois* établi par Philippe le Bel. Devenu ou redevenu propriétaire de ces terrains, le Prieuré consent des *baillées*, pour en assurer l'exploitation et les revenus. C'est ainsi que la partie en façade du faubourg Saint-Denis, vis-à-vis le prieuré, est divisée en deux parts de deux et trois arpents environ chacune. Après jugement du Châtelet en 1356, « la masure qui est devant la chapelle de céans, a été baillée à cens à Pierre Jaunet, épicier, bourgeois de Paris et Thomasse, sa femme, ainsi que deux arpens de terre ou environ, que iceux prieur et frères avoient assis au terroir et pourpris de Sainct-Lorens, tenant d'une part sur la chauciée du roy nostre sire, devant sainct Ladre, d'autre part auxdicts

1. A. N. S. 6605. Voir les actes relatifs à la maison curiale où cette maison, en 1379, est dite contiguë à Messire Jehan Bunetot, qui fut, nous le verrons, l'un des principaux propriétaires de cet *otel*.

maretz et à maistre Tailhandier, aboutissant de l'un des bouts aux maretz Jehan d'Auxerre, courtillier et de l'autre bout sur la chauciée du roy par où l'en va de Sainct-Ladre à Sainct-Lorens. » Le tout pour six livres parisis de cens.

Cette portion est bien celle qui appartenait en 1632 à Jehan Sadot, (voir l'esquisse déjà citée). Jehan d'Auxerre tenait celle qui devait appartenir plus tard aux héritiers de Claude Grisy, tandis que Jacques Tailhandier devait posséder celle plus proche de Saint-Laurent.

Toutefois une clause spéciale conditionne cette location ou cette vente à Pierre Jaunet. Le Prieuré lui fait « défence de vendre ou faire vendre du vin ni autre breuvage tant comme iceux prieur et frères et sœurs vendront ou feront vendre, à moins de permission, excepté tant que durent la foire du Lendit et le jour Sainct-Lorens... » Or, ce Pierre Jaunet, un nouveau riche peut-être, possède plus près de notre église une autre propriété, celle justement du colombier à pied et de la fosse à poissons, « qui fut aux Hoirs au talemelier [1]. » Elle « tient à la masure dessus baillée. » Elle est chargée de 12 livres parisis de cens et servira de *contre-pleige* pour l'engagement ci-dessus.

Voisines, ces deux propriétés sont donc distinctes. D'ailleurs la répartition en trois lots qu'accuse l'esquisse de 1632-35 ; était déjà délimitée et paraît toujours observée, même lorsqu'un seul propriétaire en possède deux ou même les trois.

En 1379, au moment où Regnault de Puisieux acquiert la maison curiale au n° 12, il est voisin du chevalier Jehan de Bunetot, auquel appartiennent l'hôtel et le colombier. En 1432 ce chevalier est mort, et son fils Jacques, seulement écuyer, lui a succédé. Avant 1444 celui-ci a disparu, à la guerre peut-être, et croyait-on, sans laisser d'héritier. Aussi Charles VII, par droit d'*aubynage*, pour récompenser un archer de sa garde du corps, Robert le Rousseau, de ses *bons et aggréables services*, lui attribua ces biens.

Cependant Jacques de Bunetot avait laissé une fille qui épousa Bertrand David et dont la fille, Denise, veuve de Jacques Chaudelle, et leur fils Jehan, firent en 1480, de concert avec le Prieuré, opposition à l'entérinement des lettres royales. Saint-Ladre entendait sans doute défendre la veuve et l'orphelin, mais

1. A. N. S. 6608. En 1352, Jehan Ciren possède une place vide, celle du n° 12 l'image Sainte-Catherine, *tenant aux hoirs à la Tanemelière.*

aussi revendiquer ses privilèges seigneuriaux que compromettait ce droit d'aubaine exercé par le Roi. Ils eurent gain de cause qu'un appel confirma. Une transaction fut conclue. Des biens de Jacques de Bunetot dont une énumération nous est fournie à cette occasion, une partie demeura aux mains de Robert le Rousseau. Ce sont ceux qui étaient en dehors de la seigneurie de Saint-Ladre. Mais une carrière à plâtre, au-dessous du gibet de Montigny, et 9 arpents tout autour : 7 arpents au lieu dit de la Grange au Pêle, 24 sous parisis de rente sur une pièce de vigne au terroir de Bauchamps, firent retour au Prieuré. D'après la suite de cette énumération, il semble que toute l'étendue du n° 1 (plan de 1758) appartenait à J. de Bunetot. De ces biens-ci, l'archer devra aussi se dessaisir. La propriété en face de Saint-Ladre, au coin de la chaussée du roi et de la ruelle Saint-Laurent, qui appartenait à Jehan Aigrenier, notaire au Châtelet, mais dont Robert le Rousseau percevait le cens seigneurial, reviendra à Saint-Ladre.

Quant aux *deux corps d'otel*, qu'il habitait personnellement, il devra les abandonner et Jehan Chaudelle y rentrera. Il paiera encore 100 livres tournois d'indemnité pour dédommagement des rentes indûment perçues [1].

D'après toutes les descriptions que nous avons pu trouver, c'est bien à la propriété attribuée aux Chassebras par l'esquisse de 1632-35, que correspond celle possédée d'abord par Jehan et Jacques de Bunetot, puis par Jehan Chaudelle.

Les comptes du prieur Herpin, en 1520, l'attribuent à la veuve d'Antoine de Some. En 1529 elle appartient à Pierre Alexandre, procureur au Parlement et à Jehanne de Barle sa femme. Ceux-ci possèdent aussi la propriété voisine en bordure du faubourg Saint-Denis et au coin de la rue Saint-Laurent. Ils en avaient été mis en possession par le prieur Goudequin, précisément après la seconde guerre malheureuse de François Ier contre Charles-Quint. Ces revers ne furent peut-être pas étrangers à certaines perturbations que nous avons cru discerner dans le régime de la propriété à cette époque dont datent plusieurs *baillées* [2].

1. Dans son procès contre le Chapitre de Notre-Dame, à propos du cens commun, le Prieuré eut bien soin d'invoquer ce précédent favorable à ses droits. Dans ce but, en 1586, collation des pièces relatives à cette opposition fut faite par Me Arroger, commissaire de la Chambre du Trésor. A. N. *S*. 6698 et renouvelée en 1709 A. N. *S*. 6591-92.

2. Cette propriété, en bordure du faubourg Saint-Denis et au coin de la rue Saint-Laurent, avait été vendue, par Jehan Capit, prieur de Saint-Ladre en 1475,

En 1578 Anne Charpentier, veuve de Philippe Chenart, marchand drapier, bourgeois de Paris, possède la propriété de l'ancien colombier. Jehan Chenart, fils probablement de Philippe, eut une fille, Denise, femme d'Archambault. Ils obtinrent, en 1625, ce lot comme part d'héritage. Veuve, Denise épousa Remi Chassebras, conseiller, secrétaire du Roi. Deux fils de ce dernier, Jean-Baptiste et Remi, eurent chacun à la mort de leur père la moitié de ce marais. Or Jean-Baptiste docteur en théologie et curé de la Magdelaine, vendit d'abord sa part à Saint-Lazare en 1663. Lorsque mourut son frère, le tuteur des quatre enfants de celui-ci, François Chassebras, chanoine de l'église Saint-Jacques-de-l'hôpital, à cause de la difficulté où il était de trouver fermier pour une portion si réduite, obligea Saint-Lazare à la racheter au prix de 7000 livres tournois, pour la réunir à la portion déjà acquise. En 1671 le tout fut vendu pour 22.440 livres par Saint-Lazare aux filles de la Charité qui en étaientdéjà locataires. En 1714 celles-ci reconnaissent au terrier pour tout ce n° 1 plus le n° 20, sur le faubourg Saint-Laurent qui s'ajoutait déjà autrefois à la propriété de Philippe Chenart. C'est donc sur cette propriété n° 1 que s'agrandit notre cimetière.

A l'estimation du procureur de Saint-Lazare après 1758 l'aire occupée par l'église et le cimetière couvrait une superficie de 135 perches 2/3 pour le cens de 1 livre 17 sous 6 deniers. Il avouait ignorer la contenance de l'emplacement primitif, mais savoir qu'on y avait joint des portions de terrain de trois côtés. Nous connaissons le débouché obtenu sur le faubourg Saint-Martin, en 1490, par l'acquisition d'une portion du n° 9. En 1586 la Fabrique

à Jehan Hire, boucher de la *grande boucherie et de l'apport de Paris*, pour 79 livres 18 sols parisis, dont celui-ci avait déjà fait l'avance en nature et en espèces. C'était l'extinction d'une dette. Dix ans plus tard, son fils Robert, également boucher de la grande boucherie, lui avait succédé. Mais en 1509, c'est Anne Misticolle, veuve de Raoul de Hacqueville qui, par succession de feu noble personne, Maitre Jehan Misticolle et de demoiselle Marguerite Dupleix, sa femme, en est propriétaire. En 1525, Barré et autres reconnaissent au terrier. En 1529, ainsi que sa voisine, elle appartient à Pierre Alexandre. En 1567, séparée de sa voisine, elle appartient à Pierre Lyvernois, bourgeois de Paris. Avant 1602, nous y trouvons Étienne Centurion de Morta, dont le légataire La Grange, cette date, est assigné au Châtelet. Après inventaire Pierre Lagoutte et Claude Grisy, tous deux jardiniers, acquièrent toute l'étendue en bordure du faubourg Saint-Denis, depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité du *quarré*. En 1623, Jehan Sadot, marchand fripier, bourgeois de Paris, achète la part de Pierre Lagoutte. Et ce fut à ses héritiers, Jean Desmaretz et Marie Sadot, sa femme, et à Claude Sadot et Geneviève le Roux ainsi qu'aux héritiers de Claude Grisy, que Saint-Lazare achète toute cette portion, qu'il louera, en 1653, aux filles de la Charité.

acquit de Saint-Ladre 40 toises de superficie, entre les nos 1 et 2, afin d'agrandir l'entrée du cimetière où elle bâtit le « petit portail. » En 1689, elle acheta aux Filles de la Charité 42 toises de terrain, en face du portail de l'église, qui furent ajoutées au cimetière. Enfin en 1745 la Fabrique acheta encore au prix de 12.600 livres, les deux lots nos 2 et 3, d'une superficie de 247 toises 1/4. Cet emplacement fut dénommé le « petit cimetière. » On y enterrait que les défunts dont le convoi était dit : *de dix-huit prêtres* [1].

Le premier projet auquel on ne donna pas suite, avait été de ramener à la hauteur du deuxième corps de logis, voisin du no 3, l'entrée au cimetière et de condamner celle du « petit portail » plus proche du faubourg Saint-Denis. Les marguilliers auraient désiré en effet que l'on put « entrer convenablement dans l'enclos du cimetière, vis-à-vis le portail de leur paroisse [2]. »

Cet accès facile et convenable au cimetière paraît avoir été l'objet d'une préoccupation séculaire de la part de nos marguilliers. La question des ruelles fut longtemps et souvent à l'ordre du jour.

La première difficulté surgit en 1355 du fait de Pierre le Breton, propriétaire au no 12 de la future maison curiale, et des frères et sœurs de Saint-Ladre. Ceux-ci se plaignirent d'être troublés et

1. Cette propriété est celle qui, d'après l'esquisse de 1632-35, suit celle de Nicolas le Bossu et devrait porter le no 15. En 1499, elle appartient aux hoirs de Simon Scelle, puis elle fut à Robert Meusnier, Martin Pelletier, Claude Desmaretz en 1531, à Nicolas Bernard en 1585, au commissaire de Maretz, à Louis Riquette, en 1605, à Jehan Capet en 1627, à Henri Godart en 1657, à Mounier en 1664, à Antonin Godart, à demoiselle Gosset, veuve Godart, puis épouse Bellemare en 1702 et 1713, à Michelarne, gendre Godart et Jean Godart 1721, enfin, aux sieurs Henriette et du Hamel en 1740, dont la Fabrique l'acquit en 1745. A. N.*S.* 6600-1.

A. N. *LL* 817-25 av. 1762. L'archevêque permet de bénir le petit cimetière. On y paiera pour l'ouverture de la fosse 4 livres.

2. A. N. *N. III Seine* 214. Plan et procès verbal signé Pierre de Vrigny, architecte des bâtiments du roy, relatif à ce projet inexécuté.

Nous ne mentionnons que pour mémoire, puisqu'il n'aboutit pas, un projet beaucoup plus audacieux que nos marguilliers formèrent en 1673. Ils présentèrent un plan « pour faire une advenue pour aller directement de la grande rue du faubourg Saint-Denis au grand portail de laditte Eglise et leur place, tendant à ce qu'il pleut à sa Majesté en considération de l'utilité que le peubliq recevra de cet ouvrage de la décoration qu'il aportera au quartier, exposant à la veüe ledit portail, *qu'il est d'une très belle architecture*, permettre auxdits marguilliers de prendre dans les marais.... la terre suffisante... » Ils offrent les indemnités nécessaires et le roi autorise une avenue de 6 toises de largeur. A. N. *X.* 6159. *liasse* 5. Extrait des registres du Conseil d'État.

L'arrêt reçut un commencement d'exécution puisque les prêtres de Saint-Lazare et les sœurs grises furent appelés à comparaître le 13 juin 1673, devant Pierre Poncet, pour estimer le prix des terres à céder. Leur opposition que l'on comprend à l'inspection des plans, fut si vive que l'on ne passa pas plus outre.

inquiétés dans leur possession par l'insécurité de cette ruelle quasi publique. Au Châtelet nos marguilliers sont condamnés à faire « un huis fermant à clef » dont ils auront la clef, mais qu'ils seront tenus de « ouvrir ou faire ouvrir et tenir ouvert... chascun jour entre deux soleils. »

En 1517 nos marguilliers abandonnent à Saint-Ladre pour quatre livres parisis de rente annuelle, quatre arpents de terre, en une pièce, qu'ils possèdent au val larronneux [1] afin de pouvoir, en retour, disposer librement de deux ruelles d'accès au cimetière. L'une est dite : *devant l'orme*, elle était dans l'axe de l'actuelle rue Sibour ; — l'autre longue de 6 toises et 3 pieds 1 /2 sur 12 pieds de large devra être prise dans un jardin clos de murs appartenant au Prieuré, et est dite : *tirant à la grande porte de l'Eglise Sainct-Laurens*. C'est la ruelle encore visible, bien qu'apparemment bouchée, qui sur l'esquisse de 1632-35, limite à l'ouest la propriété de Nicolas le Bossu.

Cette dernière ruelle, nous l'avons vu, devait être supplantée par un passage plus large, peut-être aussi un peu plus monumental grâce au portail qui l'ornait, et pour lequel, en 1586, Saint-Ladre avait vendu à nos marguilliers un terrain *vuide et inutile*.

En 1639 la Fabrique dut céder une partie de ce passage aux frères Chassebras. Ceux-ci, en effet, prétendaient aller directement du faubourg Saint-Laurent — aujourd'hui Saint-Martin, — à leur marais, par la ruelle au sujet de laquelle Pierre le Breton avoit autrefois soulevé quelques difficultés. A cette date en effet, avant la reconstruction, perpendiculairement au sens primitif, de la maison curiale, les lieux étaient bien tels que l'indique l'esquisse de 1632-35. Cette ruelle suivait l'axe de la plus petite boutique : celle du milieu aujourd'hui réunie à une plus grande, la 2me à droite du spectateur, et conduisait toujours à l'antique propriété de Jacques de Bunetot, devenue celle des Chassebras. On continuait encore d'y faire la procession liturgique dominicale. Les frères Chassebras contestaient à la Fabrique la propriété de ce passage et, un samedi du mois de juin, firent rompre la porte. Le 10 juillet, le curé N. de Lestocq convoqua les marguilliers et les paroissiens. On se transporta sur les lieux. Il fit ressortir l'intérêt pour la paroisse de conserver la libre disposition de cette ruelle. Une transaction apaisa le différend. Dans la largeur du passage au portail de la rue

1. A. N. *S.* 220^{b}. 221. Ces quatre arpents avaient été l'objet d'une fondation faite par Simonne Hallée, veuve de feu Jehan Larcher.

Saint-Laurent, du côté du faubourg Saint-Denis, deux toises sur cinq en longueur, furent abandonnées aux Chassebras, qui s'y ménagèrent une ruelle particulière et directe à leur marais. Enfin en 1668, lorsque les Filles de la Charité se furent installées après avoir réuni à la propriété des Chassebras celle de Jehan Sadot, en bordure du faubourg Saint-Denis, et qu'ainsi cette ruelle fut deve-



Plan dit : de Turgot dressé vers 1739.

nue inutile, elles partagèrent avec les marguilliers son emplacement et celui adjacent d'un terrain dit *en pointe sur la rue Saint-Laurent*, dont l'alignement fut ainsi rectifié [1].

Nous voici parvenus à l'état que décrit le plan de 1758 et que dépeint si clairement le plan dit de : Turgot. Notre cimetière, si nous ajoutons les n°s 2 et 3, annexés en 1745, a atteint son maximum d'étendue. L'hygiéniste moderne se demande avec quelque effroi

1. Ce terrain en pointe est nettement délimité par une ligne pointillée sur l'esquisse de 1632-35.

comment un cimetière si restreint pouvait répondre aux besoins d'une paroisse aussi vaste. Pour les deux années extrêmes de la période dont nous possédons les statistiques, on compte pour 1670 : 1102 mortuaires, et pour 1768 : 736. Au XVIIIe siècle, la moyenne des inhumations peut être évaluée de 750 à 800 par année [1] ! Le danger ou les désagréments devinrent surtout sensibles ou perçus en 1786. A la délibération du 5 septembre, le curé avertit ses marguilliers « qu'il a appris que des habitants du quartier s'étaient plaint des exhalations *(sic)* du cimetière et ont présenté au lieutenant général de Police, non seulement un mémoire, mais une requête, qu'il soit fait défense d'inhumer à l'avenir dans ce cimetière [2]... »

Cette requête affirme que le sol est tellement imprégné qu'il porte la corruption dans les maisons voisines, notamment en celles qui ont ouverture sur le cimetière. Elle insinue, avec assez de malveillance, que le curé a déjà défendu d'inhumer dans la partie qui touche à son jardin, ce qui augmente l'infection de l'autre côté. Enfin elle invoque une déclaration du Roi du 10 mars 1776. Les marguilliers, avec beaucoup de candeur, répondent au premier point, « que le courant d'air continu déterminé par l'espace occupé, « les terrains vagues qui l'environnent, l'élévation du quartier et « la largeur de la rue qui le bordent, sont bien propres à dissiper « les vapeurs qui peuvent s'en exhaler. » Ils incriminent les voiries environnantes, le passage des voitures qui y transportent des matières infectes, le voisinage de plusieurs fabriques d'amidon, de colle et autres qui emploient des matières corrompues et aussi le puisard de l'hôpital Saint-Louis. Ils nient la défense qu'aurait faite le curé, puisque la seule fosse ouverte l'est auprès de son jardin. Aussi bien, il est impossible de transporter ailleurs le cimetière sans l'éloigner considérablement de l'église. De tous ceux de Paris il est le mieux situé. Au surplus, sa Majesté *désire* que les cimetières de l'intérieur de la ville soient transportés à l'extérieur, mais elle *n'ordonne* pas. Enfin les ressources limitées de la Fabrique lui interdisent un transfert dispendieux.

Cette attaque dirigée contre notre cimetière ne fut qu'un épisode de la campagne plus générale qui, à cette époque, se dessina

1. B. N. *LK* 7. 6745. *Historia vitae et mortis in urbe Lutetia ou État des baptêmes mariages et mortuaires de la ville et des Fauxbourgs de Paris de* 1745-1768.
Et *B.* MAZ. 6018. *B.* État des baptêmes, des mariages et des mortuaires de la Ville et des Fauxbourgs de Paris.
2. A. N. *Reg. des délibérations* : *H.* 4517 *bis*.

et s'affirma contre tous les cimetières de la capitale. Elle donna lieu à toute une littérature, et le jour à une législation qu'il n'est pas de notre sujet de détailler ici

Dès 1786, de l'aveu et avec le concours de l'autorité ecclésiastique, le plus ancien de tous les cimetières et le plus considérable, celui des « *Innocents* » fut désaffecté. La translation des ossements aux catacombes, faite d'ailleurs avec toute la solennité désirable, dura deux ans. En 1790 l'Assemblée constituante interdit d'inhumer dans les églises, les chapelles et les hôpitaux. C'est seulement en 1804, lors du percement de la partie de la rue de la Fidélité, qui porte actuellement le nom de rue Sibour, que notre cimetière fut supprimé. Les ossements que les travaux de terrassement mirent à jour furent transportés aux catacombes où ils furent groupés. Tous ne l'y furent pas à cette date, mais l'ont été, nous en avons été tout récemment encore témoin, et le seront chaque fois que la voirie s'attaquera pour la première fois à l'une ou l'autre des parcelles de l'aire de cet ancien cimetière. Chacune de ces mises à jour a permis de constater un entassement invraisemblable de débris humains. Cette accumulation ne surprend pas, si l'on a égard à l'exiguité du cimetière, à son ancienneté, à l'étendue de la paroisse qu'il desservait, pour faire face aux exigences d'une mortalité, toutes choses égales d'ailleurs, plus sévère qu'aujourd'hui.

Une œuvre dite « *œuvre des sépultures* », que suscita sans doute l'émotion causée par ce trouble apporté au repos des défunts, faisait encore célébrer, en 1866, à Saint-Laurent, le 7 novembre, jour considéré comme celui anniversaire de la translation de 1804, une messe de *Requiem* pour les morts de ce cimetière [1].

1. B. *de la* V. 5839 48 *pp. Cimetières de Paris, œuvre des sépultures IIIe partie.* — ÉMILE GÉRARDS. *Les catacombes de Paris.* Paris 1892, pages 139 et 169.

CHAPITRE VIII

L'Église.

Nous avons délimité l'étendue, peu à peu rétrécie, de notre paroisse, et tracé l'historique de ce qui en fut comme le chef-lieu : « le quarré Saint-Laurent », nous en arrivons au cœur même : l'église.

Aucun document, aucun témoignage ne nous permet d'essayer la moindre reconstitution de ce que furent le style et les vicissitudes, du ou plus probablement, des monuments qui précédèrent l'actuel. Nous savons seulement qu'ils devaient être fort exigus, car nous avons constaté au chapitre précédent combien le terrain leur était parcimonieusement départi. Par ailleurs nous croyons avoir suffisamment établi, dès le début, nos raisons d'affirmer l'identité absolue d'emplacement. Là s'élevait, non seulement l'église paroissiale du XIIe siècle, ce qu'aucun ne conteste, mais encore l'église abbatiale du VIe.

Pour l'historique que nous tentons, nous interrogerons la pierre elle-même, quelques témoignages traditionnellement renouvelés dont nous essaierons de discuter la valeur et heureusement d'assez nombreux documents d'archives [1]. Un fait est acquis. Le 19 juin 1429 le chœur actuel et le déambulatoire furent consacrés par l'évêque de Paris, Jacques du Châtelier. A défaut de témoignages écrits, le style seul daterait cette abside. Les nervures prismatiques,

1. Ces renseignements d'archives proviennent des *registres de délibérations de la Fabrique* ; pour le XVIIIe siècle de divers comptes de gestion : A. N. *H.* 3786, 3787, 4517 bis, 4498, 4499 et 4500, et surtout d'un *devis* des importants travaux exécutés en 1621 ; B. DE LA V. *N. A. Mss.* VI 1914-1919.

Pour les descriptions nous nous aiderons beaucoup de l'*Itinéraire archéologique de Paris* par M. E. DE GUILHERMY de 1855 et des notes manuscrites de cet auteur conservées aux *mss.* de la B. N. *FF. nouv. acq.* 6119, de 1840, enfin de l'*Histoire et description de l'église Saint-Laurent*, par CLÉMENT DE RIS. Paris, Plon-Nourit.

les arcades émergeant directement des piliers, les clés de voûte et une curieuse frise extérieure sont d'une composition et d'une facture qui ne laissent aucun doute sur leur authenticité nettement quinzième siècle.

Le clocher, dans sa partie inférieure et intérieure au déambulatoire est, très probablement, antérieur à la construction de celui-ci et serait le témoin ou un vestige de l'édifice précédent. Un étroit larmier en effet, apparent sur l'une des faces de la base intérieure — si près de la voûte qu'il ne peut avoir été mis là pour l'ornement — insinue clairement qu'il protégeait contre la dégradation des eaux de pluie ce massif bloc de maçonnerie, primitivement extérieur. D'ailleurs l'asymétrie fort sensible des deux premières hautes fenêtres de gauche du chœur prouve que celui-ci fut accolé au clocher préexistant.

« Cette église, dit Lebœuf, dans laquelle on avait fait, dès l'an 1548, une augmentation de six chapelles, que l'évêque de Mégare [1] bénit alors, fut rétablie telle qu'on la voit aujourd'hui, sur la fin de l'avant-dernier siècle et vers le commencement du dernier.» — La première partie de cette affirmation doit être d'autant plus sûrement acceptée que l'auteur cite la référence aux registres épiscopaux (20 juillet 1548), qu'il a consultés mais aujourd'hui disparus. — Quant à la date qu'il assigne à l'ensemble du monument qu'il connaissait, son annotateur Bournon en a déjà fait remarquer l'inexactitude. — Le devis même de cette reconstruction, que nous avons retrouvé [2], confirme cette critique. Les prédécesseurs, contemporains ou successeurs de l'abbé Lebeuf signalent encore une autre date : celle de 1595, que lui-même passe sous silence. Alors, s'il faut les croire, notre église fut « profondément remaniée .. rebâtie presqu'à neuf... en partie reconstruite... entièrement restaurée grâce aux libéralités de riches paroissiens... au moyen des charités et aumosnes des Bourgeois de Paris [3]... » Mais aucun ne cite de source, ne donne de référence.

1. Cet évêque de Mégare fut Guy de Montmirail.
Vers la même époque au témoignage de l'abbé Lebœuf, il bénit en diverses paroisses d'autres chapelles.
A. N. *L*. 466. Par une lettre datée du 20 octobre 1532 il reconnaît avoir consacré trois autels en l'église Saint-Gilles et Saint-Leu. Il paraît avoir été le promoteur des consécrations d'autels.
2. Voir appendice n° VIII.
3. DULAURE ; PIGANIOL DE LA FORCE ; ANT. MARTIAL LE FÈVRE ; *dictionnaire historique, critique etc.....* par M. H. D. avocat au parlement 1768, etc..... et toutes les notices postérieures.

Du moins, avec le devis de 1621, établi à l'instigation du curé d'alors Pierre d'Hardivilliers, abordons-nous un terrain plus ferme.

C'est un « Devis des ouvrages de massonnerie qu'il convient faire en l'Église et parroisse Monsieur Sainct-Laurent pour le parachèvement de ladicte Église. »

Toutefois ce devis ne prévoyait qu'une partie des travaux nécessaires à ce *parachèvement*. Il est en effet stipulé que : « pour le regard des ouvrages qui seront cy-après faictz pour la perfection de la dicte église et continuez depuis le troisième pillier jusques à la dicte perfection d'icelle église Sainct-Laurent, Messieurs les marguilliers pour ce qui advienne de la dicte église, ne pourront que fer travailler et arrester marché avec autres que avec les dessus dicts entrepreneurs qui les feront au mesme prix cy-dessus. »

Ces deux entrepreneurs sont : Nicolas de Fresne, maître maçon, rue du Petit-Lion, paroisse Saint-Sauveur à Paris et Jehan Caillon, aussi maître-maçon, rue de Montmartre, paroisse Saint-Eustache. Le prix convenu est de « 32 livres tournois pour chacune thoize et thoizes aux us et coutumes de Paris, sans y comprendre les moullures sallies tant d'un costé que d'autre... »

Quels furent ces travaux de réfection partielle ? « Et premièrement fault faire la continuation des gros murs au portour assavoir à commencer contre les attentes du costé de la chappelle Monsieur Sainct Ildevert et finir jusques dans le cimetière où sera fait le portail et entrée de la dicte église, dont pour iceulx murs sera faict les fondemens suivant les anciens ja faictz et jusques à la bonne fondation... » Il s'agit du double collatéral nord. La chapelle de Saint-Hildevert est la première après le transept, celle aujourd'hui dédiée au Sacré-Cœur.

La suite nous fait croire à une véritable réfection et non pas seulement à une continuation de travaux. « Au dessus desdictes fondations, qui seront maçonnées de moislon dur avec chaulx et sable — et au dessus d'une assize de libage — sera posé quatre assizes de grand cartier de pierre de taille de clicart ou pierre dure portant le parpin du mur entre deulx ung à joinctz carré tant dehors que dedans et de l'époisseur des anciens vestiges et y garder la mesme cimestrie et contrepiliers ou arboutans au droict des pilliers ou trumaulx. » La partie supérieure des murs sera de pierre plus légère dite de Saint-Leu jusques à l'entablement, ainsi que les remplages des vitraux.

Le devis en arrive ensuite au portail. On en doit faire les fondations et non pas, comme plus haut, reprendre les anciennes. Ce dut être la partie vraiment neuve ou nouvelle. « Les murs auront quatre pieds d'espoisseur assavoir la largeur de la nef et pour l'endroict des elles de trois pieds d'espoisseur... » Ce portail qui « sera orné de coullonnes et pillastres doricques... » est bien celui dont nombre de gravures nous ont conservé le dessin et que l'actuel remplaça en 1862-1865.

Le devis continue : «Plus il convient faire toutes les fondations des pilliers qui régneront tout le long et travers et se croiseront l'un l'autre pour la liaison et soubz la (*un mot illisible*) d'yceulx... » Comme les murs extérieurs, ces piliers comprendront au-dessus d'un libage de moellons chaux et sable à la hauteur du rez-de-chaussée, quatre assises de pierre de taille de clicart et le reste en pierre de Saint-Leu. « Tous les pilliers qu'il conviendra... auront la mesme grosseur des autres ou plus gros, si besoing est et de pareille forme et cimétrie comme les anciens jà faictz massonnez de chaux et sable.

« Plus il convient faire toutes les voultes et remplage des reins en artz d'augives et le remplage de petites pierres de taille que l'on appelle pendant de pierre de Sainct-Leu, maçonnés de chaulx et sable ou plastre et faire les joinctz comme il appartient... » et encore : « Toutes les arcades et artz doublaux sur les pilliers... et les murs de refan au droict des chappelles où seront adosez les autelz... » enfin «... les arcs boutant en dehors pour contrebouter les voultes de la nef qui seront aussy de pierre de Sainct-Leu et les enchaperonner de pierre dure. »

Les entrepreneurs devront, pour le prix convenu, fournir les matériaux et « mener les gravois aux champs ». Ils se serviront des meilleures démolitions qui se trouveront sur le lieu pour les faire resservir aux lieux et endroitz les plus commodes... » Enfin les « ouvrages cy-dessus mentionnez seront faictz jusques au troisième pillier du costé du cimetière de la dicte église. »

C'est à ce « troisième pillier » que reprendraient plus tard les travaux qui pourraient être l'objet d'un autre devis. Cette indication ne précise pas le nombre indéterminé de piliers à construire. Pourtant il semble bien que tous ces travaux ne concernent que le portail et le double bas-côté nord. Ces *anciens vestiges*, ces *démolitions*, qui sont demeurés sur place, nous invitent à supposer que ce côté avait été particulièrement éprouvé au temps des guerres

de religion (à cette même époque nous avons trouvé aux abords tout proches, quelques maisons en ruines, « du fait des guerres »), tandis que l'autre côté de l'église aurait été épargné ?

Que le lecteur se reporte à la gravure d'Israel Sylvestre que nous reproduisons. Cet artiste naquit précisément en 1621. Par ailleurs, cette gravure fut certainement composée avant 1645, car on ne distingue par trace des charniers qui furent construits à cette date, au long du côté qu'elle nous présente de l'église et l'on croit assez

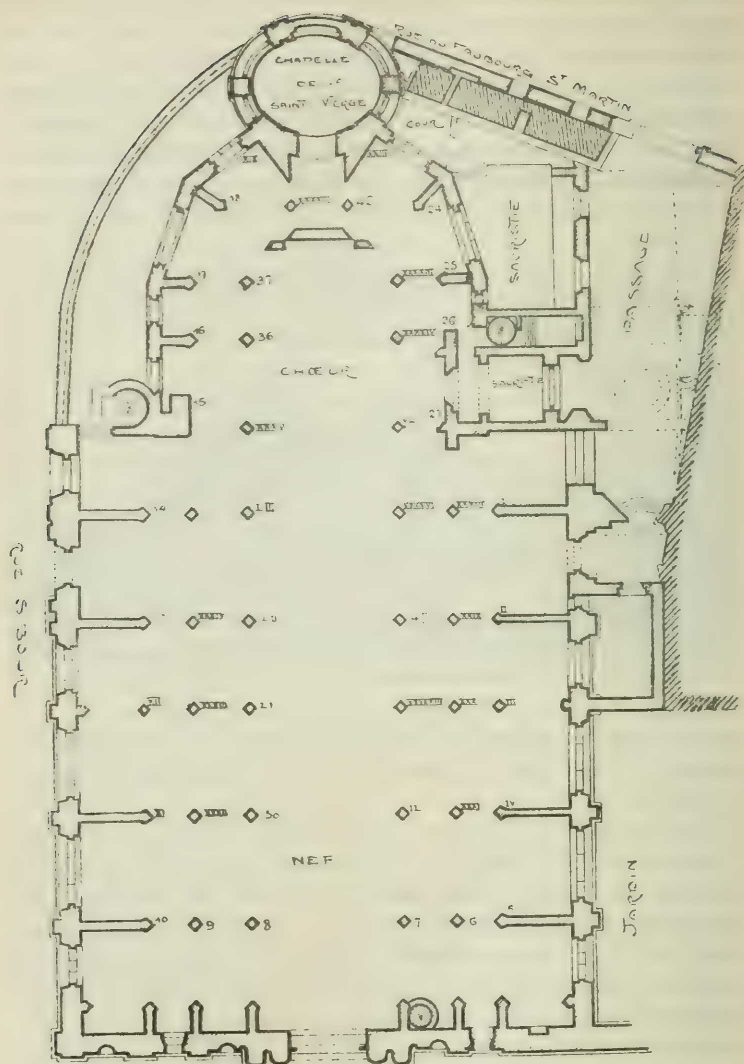


Veue de l'Eglise Sainct Laurens au faubourg de Paris

nettement deviner l'ancien presbytère démoli à la même époque, et qui était parallèle à l'église, tandis que le nouveau lui est perpendiculaire.

Cette gravure nous présente donc l'état de l'édifice une vingtaine d'années après l'exécution du précédent devis. Le portail, dont la princesse Charlotte de Montmorency avait posé la première pierre, y est très fidèlement reproduit. Nous remarquons le faîtage plus élevé du toit qui abrite le chœur. Le peu d'élévation du restant du vaisseau n'en ressort que davantage. L'absence de tout contrefort implique l'absence de voûte au-dessus de la nef et des bas-côtés. Il nous semble donc que, faute d'argent [1] peut-être, le devis de

1. La clause suivante termine le devis en question : « du consentement des parties et advenant que lesdicts Srs marguilliers présens et advenir n'ayent deniers appartenants a dicte œuvre consentent et accordent les dictes parties que lesdicts ouvrages soient retardez pendant quatre mois affin de durant iceulx quatre mois trouver deniers soit à rente ou autrement pour parachever lesdicts ouvrages. »



Plan de l'Église fait en 1814 sur lequel ont été marqués les nos des piliers.
Ceux en chiffres romains sont encore visibles ; ceux en chiffres arabes ont été restitués. Manquent : 20, 21, 22, 39, 40 et 41.

1621 ne fut pas complètement exécuté ni suivi d'aucun autre. Comme il était de pratique habituelle en pareil cas, on dut alors seulement mener la construction jusqu'à la naissance des voûtes, voire à la hauteur des piliers des bas-côtés, et l'on abrita provisoirement le tout.

Vers 1645, nous l'avons constaté, encouragés par la prospérité trop passagère de la confrérie de Saint-Laurent et Sainte-Apolline, le curé N. de Lestocq et ses marguilliers songèrent à reprendre et à poursuivre le *bastiment* de leur église. Ils y dépensèrent plus de 60.000 livres.

Après le presbytère, dont la construction fut décidée en 1645, on édifia, au long du côté droit, des *charniers* « devenus nécessaires pour remédier à la confusion les jours de communion au grand autel. » Ces charniers mesuraient 43 pieds de long sur 14 de large. En 1646, on décide de bâtir des chapelles dont une « pour y mettre le Saint-Sacrement. » Nous la trouverons plus loin, voisine de celle de Saint-Laurent et Sainte-Apolline, du côté de l'épître, vers le portail.

En 1655 seulement on aborde la construction de la voûte de la nef et du transept qui ne fut achevée qu'en 1659. Sur l'intrados se lisent encore ces trois dates : à gauche : 1656, au milieu de la croisée : 1657, et à droite : 1659.

Alors apparut l'humilité du clocher que l'élévation de ces voûtes aurait masqué. Et au *registre des résultats*, il est question, en 1658, des travaux de « charpentrie du beffroy et du comble [1]. » Le clocher était alors déjà exhaussé. La reprise est d'ailleurs fort visible audessus du premier étage de fenêtres. Les cloches furent remontées et les fenêtres inférieures montrent encore leurs abat-sons en partie obstrués et inutilisés.

Mais quittons le clocher où nous remonterons plus tard, et revenons dans la nef. Nous pourrons y lire sur quelques piliers un n° d'ordre tracé en caractères romains. Le hasard veut qu'on en puisse déchiffrer assez pour suppléer sûrement et dans leur ordre tous ceux qui manquent. Ces numéros devaient servir de repères pour l'attribution de bancs et d'emplacements d'épitaphes. Il en est fait mention pour la première fois en 1693 [2]. Nous savons ainsi

1. Ces poutres sont demeurées solides au poste et l'une d'elle porte encore, profondément entaillée, la date : 1660.

2. A. N. *L.* 672 *cote* 146.
Les marguilliers vendent à Estienne Lambert une place de 8 pieds et demi

que l'église, dans l'état où l'avaient menée les travaux achevés en 1659, comptait exactement 53 piliers. Six seulement aujourd'hui manquent à l'appel qui, par leur rang, trouvaient place au fond de l'abside et dont la construction de la chapelle de la Sainte-Vierge (1712) causa la disparition.

Dès 1674 [2] nos marguilliers avaient projeté cet agrandissement. Ils avaient demandé et obtenu du roi la permission de « faire bastir une grande chappelle pour être consacrée en l'honneur de la sainte Vierge au derrière du chœur de la dite église du côté de la rue et Faubourg Saint-Laurent sur une place qui leur appartient et d'augmenter le pourtour des autres chappelles aux cotés dudit chœur, suivant l'allignement des chappelles de la nef... »

Faute d'argent ce projet fut différé jusqu'en 1712, repris au moins en partie, et mené à bonne fin par le curé Ph. Delamet, qu'aida un insigne bienfaiteur, le sieur Caboud. Celui-ci offrit de fournir les pierres nécessaires, le curé « fit la dépense de la fouille des terres et de lever jusqu'au rez-de-chaussée les murs de fondation et voûtes [3] dudit bâtiment. Quelques paroissiens les secondèrent, l'un fournit la charpente, l'autre la couverture ; les sculpteurs de la paroisse se firent honneur d'en décorer les dedans par les ornements de leur art, dont ils l'embellirent [4] et au moyen d'une quête générale que mondit sieur curé, accompagné des sieurs marguilliers, fit dans toutes les maisons de la paroisse, il trouva des secours suffisants pour payer les ouvriers qui y travaillèrent. [5]» En moins d'un an la chapelle fut achevée, quoiqu'elle coutât environ 45.000 livres.

Cependant le nombre des paroissiens s'accroissait sans cesse,

de haut sur 3 pieds 8 pouces pour la pose d'une épitaphe au pilier n° 49.

Nous avons rapporté ces numéros sur le plan de l'église levé en 1814. Ceux en chiffres arabes sont ceux restitués par nous. Tous les autres sont visibles. Il faut noter si on compare ce plan à l'église actuelle qu'il y manque une travée et demie ajoutée lors de la construction du portail moderne.

2. A. N. Z^1F. 601 f° 80.

3. Il s'agit évidemment de la voûte de la crypte de cette chapelle qui sert aujourd'hui de caveau provisoire.

4. A. N. *L.* 816 *registre des délibérations.* 15 août 1712. Un marché est conclu pour le bois de charpente de la chapelle de la Sainte-Vierge avec Joseph Caqué, ancien marguillier, pour 3.500 livres : 2.000 sont payées par Mre Alexandre, secrétaire du roi, et les 1.500 autres soldent une fondation du fournisseur lui-même.

6 nov. 1712. Guesnon, menuisier du roi offre pour 1.000 livres de menuiserie de chêne et de sculpture.

Le 13 mai 1714 on vote 400 livres de supplément pour les quatre lucarnes de la chapelle qui n'avaient pas été prévues.

5. *Lettre historique et abrégée* par FRANCOIS LEJEUNE.



Buffet du grand orgue (1682)

et l'encombrement toujours aussi grand les jours de fête inspira à Ph. Delamet d'ajouter encore une chapelle en appendice à son église [1]. « Tant de bien et de bonnes œuvres qu'il a fait dans tous les temps de sa vie ne l'ont point empêché de signaler son amour pour sa Paroisse par un monument qui fera respecter et aimer sa mémoire dans les siècles les plus reculés. Je veux parler de cette magnifique chapelle des Fonts qu'il a fait, depuis peu d'années, construire à ses dépens, bâtie en pierre de taille de la longueur de trente-six pieds sur vingt-six de largeur, et élevée à proportion, au dedans enrichie de sculptures, faites par un des grands maîtres dans ce genre [2] qui la rendent la plus belle et la plus spacieuse de toute cette grande ville, elle lui a coûté près de 40.000 livres, non compris les dépenses qu'a fait la Fabrique pour y contribuer. »

En vérité, le témoignage des « siècles les plus reculés » ne pourra s'exprimer, car cette chapelle bâtie en 1739, fut démolie avant les charniers, l'an VIII. L'entrepreneur principal en avait été Le Tellier, paroissien de Saint-Laurent, marguillier, et qui devait construire Saint-Louis de Versailles. Cette chapelle « claire», « ornée de tableaux modernes, de pilastre et de sculptures » paraît avoir en elle-même rallié les suffrages des contemporains. Nous contestons seulement l'effet d'ensemble. Longtemps, d'après plusieurs gravures postérieures à la Révolution, apparut au côté droit de l'ancien portail la cicatrice trop visible de cette verrue.

1. A. N. *L L.* 816. D'après la délibération du 2 février 1739, cette chapelle est destinée non seulement à l'administration du baptême et du mariage, mais les paroissiens pourront, aux grandes fêtes s'y retirer pour assister aux offices.

La compagnie consent à payer à Le Tellier, l'architecte, 3.000 livres payables en 6 paiements de 500 livres par an.

2. A. N. *L L.* 816 délibération du 6 mars 1740. La Datte et Lange exigèrent de Le Tellier, pour ces travaux de sculpture, 4.500 livres au lieu de 3.000, le prix convenu.

D'après LAMI le *dictionnaire des sculpteurs*, tome II, page 20, *le* grand maître en question semble avoir été plutôt La Datte, nommé d'ailleurs le premier dans la *délibération*.

La Datte François, né à Turin le 9 décembre 1706, probablement d'une famille d'origine française étudia à Paris et obtint en 1728 le 2e prix de sculpture. Le 28 janvier 1736 il fût reçu de l'académie royale de peinture et sculpture, et académicien le 30 décembre 1741 sur une statuette de Judith et devint adjoint à professeur le 28 septembre 1743. On conserve de lui une statue de Louis XV à la Bourse de Rouen et il fit, entre autres nombreux ouvrages, la décoration de l'autel Saint-Lait dans la cathédrale de Reims et le bas-relief du martyre de Saint-Philippe dans la chapelle de Versailles. En 1744, il retourna à Turin. Sculpteur royal le 8-1-1745 par lettres patentes de Victor-Emmanuel III. il mourut le 18-1-1787. p. 28. Lange Pierre, sculpteur du duc d'Orléans et professeur de l'académie Saint-Luc habitait rue du Vert-bois paroisse Saint-Nicolas des champs. Mourut le 18 avril 1755.

Pour achever la silhouette extérieure historique du monument moderne, notons qu'en 1862-1865, le portail de 1621 fut remplacé par l'actuel et à cette occasion, l'église augmentée de la longueur d'une travée et demie. Tout le gros œuvre est désormais terminé. Ces travaux furent accompagnés et suivis d'aménagements, d'embellissements, d'ornementation dont nous allons tenter de nous faire une idée.

Une note informe d'un procureur de Saint-Ladre nous apprend qu'en 1442 « a esté establie la table d'autel... et a esté paié par les marregliers tant pour la charpentrie peinture et serrurerie 40 livres parisis [1]. » En 1654 on décida « la construction d'un grand autel, attendu que celuy qui y est a présent est trop bas et n'est pas assez décoré et aussi à cause que le chœur est trop court... on en construira un plus illustre pour la plus grande gloire de Dieu, selon le modèle que Monsieur Paultre, architecte, a pris la peine de dresser et on laisse le gouvernement de cet ouvrage à la diligence de Messieurs les Marguilliers, priant Monsieur Paultre d'y vouloir charitablement donner son temps et ses soins, comme il a promis [2]. »

Au dire de tous les historiens, cet autel était « de fort bon goût. » La décoration du chœur, dont il subsiste une notable partie peut être de la même époque. Les arcades gothiques d'un style alors peu apprécié, furent dissimulées derrière un placage en pierre, très chargé d'ornements d'ordonnance corinthienne, décoré de niches et de pilastres. La tradition, dont Dulaure, après ses devanciers, se fait l'écho, attribue à François Blondel, l'architecte de la porte Saint-Denis, la paternité de cette décoration [3].

Le nouvel autel, placé plus au fond du chœur, puisque avec l'ancien, celui-ci était trouvé *trop court*, était accompagné d'un retable monumental. Il représentait la résurrection de Notre-

1. A. N. 6.605.

Cette note très courte intitulée : « *Mémoire pour la Fabrique de Saint-Laurens-* » *lez-Paris* » porte encore que « le jour de Pâques 1444 : trouvé es tronc de laditte église Saint-Laurens et en la bouette de la chapelle estant à Paris à Saint-Martin VIII livres IV deniers....

» Le 25 May 1442 la croix devant Saint-Nicolas des champs a esté faite..... »

2. A. N. *L. L.* 815.

D'après le dictionnaire de Bauchal c'est d'Antoine Lepaultre. fils d'Adrien qu'il s'agit. Il était né à Paris le 15 janvier 1621 il mourut en 1744.

L'un de ses petits-fils sans doute, devenu prêtre, fut élu sous-clerc de l'œuvre en 1703.

3. Blondel (François) seigneur des Croisettes et de Gallardon, architecte, né à Ribemont (Aisne) en 1617, mort à Paris en 1686. Dulaure attribue aussi à cet artiste la décoration de la chapelle de la Sainte-Vierge qui ne fût bâtie, nous l'avons dit qu'en 1712. C'est possible si, comme nous croyons le comprendre on suivit le plan dressé dès 1674 lorsque l'on obtint l'autorisation royale.

Seigneur, de grandeur naturelle. Deux anges de mêmes proportions, l'encadraient et deux autres étaient juchés sur les rampants du fronton. Gilles Guérin[1] sculpteur renommé, en était l'auteur. Ces statues, au dire de Martial-Antoine Le Fèvre, méritaient « toute l'attention des curieux [2] ».

Cette description s'accorde parfaitement avec la représentation que nous donne du chœur une image de la confrérie du T. Saint-Sacrement, éditée en 1709. Le lecteur pourra juger de l'exactitude de l'ensemble par celle des détails qui ont subsisté [3]. Que l'on remarque la manière dont les tapisseries étaient tendues sur les deux panneaux visibles de chaque côté. Au lieu du chiffre S. L. qui se lit aujourd'hui dans les guirlandes en forme de couronnes, au-dessus des deux portes latérales, se devinent des portraits. Enfin, le ciborium, supporté par quatre colonnes rappelait le fronton que nous avons encore et qu'il dissimulait. L'ensemble était vraiment « illustre. »

Malheureusement cette gravure ne représente que le sanctuaire et ne nous permet pas de décrire le *jubé* fermant plus en arrière le chœur, et que plusieurs auteurs signalent [4]. Nous pensons cependant que ce ne fut pas un jubé à proprement dit, sorte de tribune où l'on peut accéder, mais plutôt une *poutre de gloire*. Et voici nos raisons.

Le 27 février 1667 l'assemblée des marguilliers délibéra sur la décoration du chœur de l'église... le 24 juin 1668, on revint « sur « l'achèvement de la décoration de la *devanture* du chœur. Or, tout « d'une voix a esté arresté que l'on fera faire incessamment un « crucifix de bois par un des plus habiles sculpteurs. » Ce sculp-

1. Gilles Guérin, d'après LAMI (*diction. des sculpteurs*) était né vers 1609.... En 1648, officier de la maison du Roi, membre de l'académie royale, il mourut le 26 février 1678. Il habitait rue de Bourbon et fut enterré à Saint-Laurent. On dut encore au ciseau de ce sculpteur de talent une statue de sainte Apolline qui ornait la chapelle de la sainte, dont l'autel avait été refait en 1664.

2. ANT. M. LE FÈVRE. *Description des curiosités des Églises de Paris et des environs* 1759.

3. B. N. *Est. Re* 13 *p.* 292 f°. Cette gravure représente le chœur de l'église, au moment semble-t-il où, au retour d'une procession le célébrant donne la bénédiction du T.-Saint-Sacrement. Voir planche XI.

La présence des deux statues de saint Jean et de saint Laurent nous est signalée à l'occasion de réparations dont elles furent plus tard l'objet.

4. PIGANIOL DE LA FORCE, D'ARGENVILLE..... Les historiens postérieurs à la Révolution, tel AMÉDÉE BOINET (*Les édifices religieux*. 1910) qui croit pouvoir se fier à ses devanciers, font démolir ce jubé en 1760. Nous n'avons trouvé ni au *registre des résultats*, ni dans les comptes de cette époque que conservent les archives, aucune trace de cette démolition. Piganiol (1765), Dulaure (1785) le signalent comme existant encore.

teur fut encore Gilles Guérin qui, en 1678, fut enseveli au-dessous de son œuvre [1]. Or, à cette *devanture* en bois très probablement, comme le crucifix, répond une *clôture* en bois, très certainement, dont on n'est pas bien sûr de pouvoir entourer complètement tout le chœur. Cependant on prévoit l'expropriation et la reprise de certains *bancs clos*, obstacles à ce projet.

En 1719 Ph. Delamet voulut remplacer cette clôture en bois par une grille en fer. Elle mérita encore d'être mise en vente et des projets furent demandés aux plus habiles serruriers. Deux furent retenus dont on fit un troisième. Le serrurier Petit fit marché de clore le chœur du côté de la grande nef pour 3500 livres, dont le curé offre 1000. Mais en 1720, à cause de l'augmentation du fer, on vote 1000 livres de supplément, et puis encore 1200 livres à cause du changement du dessin des deux petites portes. En 1721 1800 livres sont dues au sculpteur Martin pour des ouvrages faits dans le chœur. Peut-être s'agit-il des bas-reliefs qui encadrent les baies ogivales [2].

En 1731 on décide de remplacer le « tabernacle qui ne peut plus servir à cause de la hauteur du soleil. » Le dessin d'un nouveau, présenté par Brayant, est accepté. On le lui paiera 650 livres et on lui abandonnera l'ancien [3].

L'autel, déjà plus en retrait que celui qui l'avait précédé, ne l'était pas autant que l'actuel et le « petit sanctuaire derrière le chœur » fut en 1733 revêtu de menuiserie.

Voici le résumé que nous fait l'abbé Lejeune des travaux d'ornementation entrepris par Ph. Delamet :

« Il voulut signaler sa reconnaissance envers le Seigneur, pour cet effet il travailla à décorer son temple, et donner aux autels la splendeur qui est digne du Dieu qu'on y adore : il commença

1. A. N. *L. I.* 815.

Nous avouons être assez embarrassé d'une certaine clé dont il est question dans un mémoire de serrurerie (A. N. *H.* 3.786) *de* 1789 : « clé d'armoire *dans le Jubé* ».

2. Parmi les deux *Martin* possibles que donne le *Dict. des arch. de* LAMI, nous inclinons pour · Martin Jacques-François, reçu de l'académie de Saint-Luc en 1732 et qui avait été 1er prix en 1713. Son atelier était rue Meslay. Il mourut le 6 décembre 1770.

3. Le nouveau devait donc être plus grand que l'ancien. Il le fallait plus en rapport avec *le Soleil*, ou monstrance, ou ostensoir, que l'on devait sans doute retirer, ainsi qu'il se pratique encore ailleurs qu'à Paris, avec le Saint-Sacrement *dans le tabernacle*.

Ce soleil doit être celui de « soixante six marcs d'argent, dont — au rapport de l'abbé Lejeune, — le curé paya la façon, le contrôle, et fournit la plus grande partie de la matière. »

par faire repiquer toute son Église et la blanchir ; clore de grilles de fer, enrichies d'ornements de bronze, la devanture et les bas-côtés de son chœur, revêtir les piliers d'une menuiserie belle et richement sculptée, garnir les stalles neuves au lieu de banquettes qui y étoient auparavant, paver en marbre le sanctuaire, faire un retable neuf et doré ainsi que le devant de l'autel et des crédences, fondre toutes les cloches de son clocher, abattre les bancs, en rembourser les propriétaires, rétablir le sol du chœur et de toute son Église, faire bâtir à ses dépens une nouvelle et grande sacristie, la décorer d'une menuiserie riche, et renouveler et orner l'ancienne [1]. Construire un corps d'édifice du côté de son presbytère, pour servir d'entrée à l'Église et par là en augmenter le terrein ; dépenses qui lui ont coûté environ 20.000 livres. »

Plusieurs de ces travaux ayant été effectués à la charge personnelle du curé, tous n'ont pas laissé trace au registre des délibérations [2].

Ces indications, un peu rapides, sont autant de touches discrètes qui nous permettent, l'imagination et la comparaison avec

1. On retrouvera sur le plan de 1814 que nous reproduisons ces deux sacristies. La grande occupait une partie de l'emplacement de la chapelle dite des catéchismes, la petite, qui lui était voisine, occupait la seconde chapelle rayonnante du pourtour à droite, à côté de celle qui sert actuellement de vestibule à la sacristie. Cette travée est maintenant comprise dans la susdite chapelle des catéchismes. C'est cette petite sacristie que représente la planche n° XIII.

2. Voici d'après A. N. *L. L.* 816 et 817 et chronologiquement les indications que nous trouvons :

12 et 19 juillet 1706 enlèvement de deux *bancs clos* au pied de la grande porte et clotûre du chœur. Le cardinal de Noailles doit intervenir par lettre.

29 avril 1708. Repavage de la nef au prix de 134 livres 15 sols qui paraît exorbitant.

6 mai 1708. A ses dépens le curé ouvre une porte cochère du côté du passage de la cour.

3 juillet 1712. On posera des grilles en fer à la chapelle Sainte-Apolline.

14 mars 1723 on s'inquiète de trouver des fonds pour l'achèvement du « bâtiment des bas-côtés du chœur » sans rien emprunter.

25 mai 1726 on demande une loterie pour achever les bas-côtés du chœur et autres ouvrages.

17 novembre 1726 on décide la refection des bancs.

25 avril 1728 on entreprend la menuiserie autour des piliers de l'œuvre.

28 janvier 1732. On décide la construction d'une grille devant la chapelle de a Sainte-Vierge à cause de vols commis.

26 avril 1732. Travaux au pavé de l'église.

26 décembre 1736. Les travaux de menuiserie de la sacristie sont décidés.

12 juin 1740 le curé donne 400 livres, la moitié du prix du tableau représentant le baptême de N. S. pour la chapelle des fonts.

12 août 1742. Pour la symétrie on décide de griller comme le chœur les quatre petites chapelles au pied des quatre piliers de la croisée.

13 octobre 1743. On revêtira de menuiserie trois autres piliers.

2 février 1744. Le curé donne 240 livres pour contribuer au pavage en marbre du sanctuaire.

Nous omettons les travaux de simple entretien ou de réparation.

l'état présent aidant, de nous représenter l'aspect général de notre église aux XVIIe et XVIIIe siècles. Voici encore quelques précisions.

Le nombre des chapelles y était fort élevé et il faut se les représenter très petites pour la plupart si l'on veut les loger toutes dans un vaisseau moins long d'une travée et demie que celui que nous connaissons.

Les confréries dont nous reparlerons plus en détails étaient au nombre de dix-neuf et chacune possédait sa chapelle.

Voici d'abord celles dont nous avons pu grâce à quelques indices fournis par les registres de délibérations ou quelques mémoires d'entrepreneurs retrouver la place certaine [1].

Celles de Saint-Domnol et de Sainte-Geneviève se trouvaient dans la croisée contre les deux piliers d'entrée du sanctuaire la première, probablement du côté de l'évangile, la seconde du côté de l'épître. Deux autres chapelles : celles de Saint-Prix et de Saint-Crépin leur faisaient vis-à-vis contre les deux autres piliers de la croisée.

En 1605 les deux premières furent entourées d'une devanture de bois. En 1742 on y mit les grilles de fer ainsi qu'aux deux autres pour la symétrie.

La chapelle de Saint-Laurent et Sainte-Apolline, au lieu de celle de Saint-Joseph actuelle, était la première après la croisée, du côté de l'épître. Puis venait celle du Saint-Sacrement, enfin celle de l'Ascension.

De l'autre côté, celui de l'évangile, Saint-Hyldevert faisait pendant à Saint-Laurent et Sainte-Apolline, là où se trouve actuellement la chapelle dédiée au Sacré-Cœur. Tout à côté vers le portail était la chapelle de la Visitation, aujourd'hui Saint-François de Sales, où la fondatrice des sœurs de la charité, Louise de Marillac, veuve de Antoine Legras demeura inhumée pendant 95 ans, du 17 mars 1660 au 24 novembre 1755 [2].

1. Nous épargnons au lecteur les minuties de cette enquête. Voici un exemple.
A. N. 672. c. 146. Par acte du 5 juillet 1693 les marguilliers vendent à Estienne Lambert deux places en la grande nef. L'une de 7 pieds 2 pouces de long sur 3 pieds quatre pouces de large où a été inhumée demoiselle Lambert, sa femme. L'autre de 8 pieds 1/2 de haut sur trois pieds 8 pouces, au pilier n° 49, vis-à-vis la place de ladite tombe, pour y être placé une épitaphe. Or, les messes fondées devront être célébrées à un autel visible du banc concédé à la famille. La chapelle de la Visitation se trouve désignée par la suite et son emplacement déterminé pour nous en fonction du pilier 49.

2. Le 10 avril 1680 le corps fut une première fois exhumé et placé dans un cercueil de plomb. Ce n'est qu'après deux ans de résistance et de négociations que les filles de la Charité obtinrent du Cardinal de Noailles — par ordonnance

La dernière chapelle que nous pouvons assez sûrement identifier est celle de la Nativité qui faisait suite à la Visitation.

Les comptes de Fabrique annuels de 1760 à 1779 déjà cités donnent tous une liste de chapelles qui payaient un loyer à la Fabrique, l'ordre d'énumération pour 1760 et 1761 offre quelques intervertions. Mais pour les treize années suivantes il est invariable. Comme il n'est ni alphabétique ni selon l'importance des loyers il est peut-être local. Nous donnons avec les noms des responsables et le taux de la location la liste de 1762.

St HYLDEVERT	administrateur............	4 livres, 4 s.
VISITATION	M. LEDRU	10 »
NATIVITÉ	M. BAZIN	10 »
ASCENSION	M. MORLAIX............	15 »
Saint-FIACRE ...	M. DIJON	10 »
Saint-HONORÉ ..	M. LANDRAGIN .... m. de pens...............	néant
Saint-DENIS	M. DUBOURGNEUF	12 livres, 4 S
N.-D.-de-LIESSE .	M. GRANGE	10 »
Saint-ELOY	M. HERICOURT.........	15 »
Sainte-ANNE	MM. HORNET & SOUCHET	24 »
Sainte-GEMME...	Mlle SPIE.................	12 »
Ste GENIEVE & Saint-DOMNOLE	M. HURTELOT	18 »

Leur localisation paraît être la suivante. Le comptable commençait son relevé du côté de l'évangile par la chapelle Saint-Hyldevert (Sacré-Cœur) descendait vers le portail, en passant devant la Visitation et la Nativité, traversait la nef, rencontrait au bas, du côté de l'épître, la chapelle de l'Ascension, ne s'arrêtait pas devant les chapelles du Saint-Sacrement et de Saint-Laurent dont les recettes font dans ces comptes l'objet d'un chapitre spécial.

Il devait trouver les sept suivantes dans le pourtour du chœur, probablement dans l'ordre d'énumération. Et puisque la seconde chapelle rayonnante de droite, aussitôt après le transept, formait la petite sacristie, le compte y est. Dans cette liste les deux cha-

rendue à Conflans le 22 octobre 1755 — de reprendre les restes de leur fondatrice. Du moins le curé Cotterel obtint-il, par contrat, certaines promesses — qui n'ont pas été tenues en 1919 — pour le cas d'une canonisation dès lors espérée. Nous donnons en appendice avec ce contrat la note des frais pour les obsèques : Voir n° XII.

pelles de Sainte-Geneviève et de Saint-Domnol sont réunies à la fin, bien que séparées par toute la largeur de la croisée, parce qu'elles étaient louées toutes les deux au seul premier vicaire.

Il faut bien admettre que Saint-Crépin et Saint-Prix ne payaient aucun loyer.

Si nos déductions sont exactes la chapelle Sainte-Gemme devait être la dernière du pourtour avant le transept, du côté de l'évangile, à la place de la chapelle Saint-Vincent-de-Paul actuelle. Un mémoire de peinture de 1773 semble nous donner raison.

Or, en 1761 cette même chapelle, à la même place, avec même répondante, Mlle Spie, pour le même loyer est dénommée chapelle Saint-Roch. Ce fut peut-être la chapelle des Dames, dont nous avons trouvé plusieurs mentions [1].

Une des plus anciennes chapelles fut celle dédiée aux *trois Marie*. En 1429 elle fut dotée par Jehanne la Tadeline, veuve du seigneur de Gaillonel, panetier du roi Charles VI, d'une importante chapellenie qui dura jusqu'à la Révolution et dont nous reparlerons. Elle doit se situer très certainement dans la chapelle rayonnante à l'extrémité du pourtour du chœur dont, en 1712, la chapelle en rotonde actuelle prit la place [2].

Ajoutons trois autres chapelles dont nous ne pouvons retrouver l'emplacement. L'une dédiée à saint Joseph signalée en 1647 et 1744 [3]. Deux autres à la sainte Vierge : Notre-Dame-de-la-Pitié dès 1597 et encore en 1720, et Notre-Dame de la Paix aux deux dates extrêmes 1691 et 1720 [4].

Ces chapelles coexistèrent donc avec les précédentes et il faut chercher leur autel soit au pied de quelque pilier, comme les quatre

1. Particulièrement dans la note des frais pour l'inhumation de la bienheureuse Louise de Marillac. Appendice n° XIII. Ces deux pièces provenant des archives de la maison-mère des Filles de la Charité, rue du Bac, nous ont été communiquées par M. le Chanoine Delaage.

Ce nom de *Gemme* se corrompit en celui de Geamme, Jame et Jeanne. Nous en reparlerons au chapitre des confréries.

2. La propriété la plus proche au coin de la rue Sibour et du Faubourg Saint-Martin, porta primitivement et longtemps l'enseigne : *Aux trois Marie*. Voir chapitre VII.

3. A. N. *S*. 3.417. C. 33.

Le 10 juin 1647, Jacques Amaury y fonda deux messes basses chaque semaine : les lundis et vendredis.

LL. 817. Le 31 juillet 1744 dame Marchand, veuve Vannier y fait une fondation.

4. A. N. *S*. 3413 *f°* 7. Jean Mercier, boulanger demande à y être inhumé et donne à cet effet une maison hors la porte Saint-Denis.

LL. 816. Il est question d'un *banc au bas de N.-D. de la Pitié*.

L. 671 *c* ; 2. Mongin fait une fondation dans la chapelle N. D. de la Paix. *L*. 672 *C*. 160. Landrieux-Paudevin y fait une autre fondation.



Nef de Saint-Laurent

que nous connaissons, soit en vis-à-vis de quelqu'autre autel, dans une chapelle partagée [1].

Nous omettrions un des traits caractéristiques de l'aspect général que prenait notre église, au moins aux jours de fête, si nous ne disions un mot des tapisseries qui l'ornaient en ces circonstances.

Ces tapisseries apparaissent dans l'inventaire de 1593 [2] qui nous en donne le signalement. Une grande pièce représentait « le preschement de Mr St. Jehan Baptiste », six autres presque de même dimension « la vie de Mr. St. Laurent », neuf de grandeur variable « l'histoire de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ » une plus petite où étaient « figurez les douze appostres, servant au pepitre, une aultre petite pièce qui servait à l'œuvre où sont figurez St. Laurens, St. Jehan, St. Hildevert et une Notre-Dame semée de fleurs de lis, une aultre petite pièce de trois aulnes de long sur ung tiers de large ou environ, garniye de fleurs de lys et anges, qui servoit à mettre au chapiteau de l'œuvre » enfin une « pièce » de tapisserie de l'histoire du jugement de Salomon. Sauf la dernière, elles avaient donc été bien composées pour la paroisse et inspirées par les dévotions qui y étaient le plus en honneur, mais nous n'avons pu découvrir ni quand ni par qui.

Nous aurons une idée de leurs dimensions si nous prenons garde que lorsqu'elles étaient tendues elles obstruaient le rang d'en bas des panneaux des vitraux [3].

Cependant on ne s'en contenta pas toujours et l'on avait habitué d'en louer d'autres à l'occasion des grandes fêtes. C'est un luxe que l'on supprima lors des crises d'économie.

Le 22 janvier 1728 on se montra plus radical, et on décida de ne plus tendre aucune tapisserie dans l'église. S'il plaît à une confrérie de les utiliser elle ne pourra le faire que dans l'intérieur de sa chapelle. Mais le dimanche 1er août suivant : « eu égard à la piété des paroissiens et des confrères des confréries de cette Paroisse, ladite délibération demeurera nulle à cet égard et l'usage ancien sera entièrement observé comme il a été ci-devant pratiqué. »

Pourtant en 1763 le parti de l'économie l'emporta. On ne mettra

1. Pour être complet signalons encore :

1° La chapelle du curé d'abord sous les charniers, puis, pour l'usage de Cotterel devenu infirme, au-dessus des charniers et prenant jour sur la chapelle Saint-Laurent et Sainte-Apolline.

2° Une chapelle dite du Calvaire dans le cimetière.

2. Voir : appendice n° VI.

3. A. N. *L. L.* 816. Le 18 octobre 1757. On songe pour cette raison et par mesure d'économie, à supprimer ces panneaux.

plus de tentures qu'à la chapelle des fonts pour le reposoir du Jeudi-Saint. On n'y reviendra plus et en 1765 on vendit les traverses qui portaient les tapisseries dans tout le pourtour de l'église ainsi que les supports et poulies [1].

Cette ornementation devait heureusement corriger la crudité du blanchiement dont Ph. Delamet avait pris l'initiative. Au jour anniversaire de la dédicace les piliers s'adornaient encore de « drapeaux peints en blanc à deux faces ornées de huit croix de Jérusalem et de deux grils colorés. » Le bâton en était couleur d'acier [2].

L'éclairage, quand il en était besoin, fut assuré d'abord par trois lanternes : deux dans le transept et la troisième au fond de la nef. Elles furent remplacées dans la suite par des lustres d'où la cire découlait sur les assistants. En 1777 ils firent place à leur tour à des chandeliers à trois branches, fixés à chaque pilier de la nef [3].

Très ornée, comme on le voit, très parlante déjà par ses statues nombreuses et les jours de fête, par ses grandes tapisseries, notre église avait encore une voix : celle des orgues.

Nous l'avons dit, celles-ci manquaient encore en 1394. Le curé R. de Puisieux qui les avait promises, ne put tenir parole et en échange, fit don d'un jardin à la Fabrique.

Dès 1548 au plus tard, cette lacune était comblée, une déclaration de cette date fait état d'une somme de IX livres tournois affectée « aux gaiges de l'organiste de la dicte Église par chacun an [4]. »

Cet instrument ne devait très probablement pas occuper l'emplacement correspondant à celui de l'actuel puisque le portail n'était pas encore construit et surtout parce que cette disposition toute moderne n'était pas encore usitée.

Les orgues du XVIe siècle trouvaient plutôt place sur les côtés, ou étaient assez souvent mobiles.

D'ailleurs en 1680 cet orgue était devenu inutilisable et les marguilliers étant d'avis « que le vieux jeu du buffet ne pouvait plus

1. En plus des gages supplémentaires que réclamaient les *porte-verge* pour la pose et la repose de ces tapisseries A. N. *L. L.* 815. 16 7bre 1663 les réparations étaient fréquentes et dispendieuses. A. N. *L. L.* 816 26 décembre 1709. En 1763, précisément (A. N. *H*⁵ 4.499) on doit donner au tapissier un à-compte de 554 livres.

2. A. N. *H*⁵. 3.786. Mémoire de peinture de 1776.

3. A. N. *L. L.* 817. 26 décembre, 1777. « Si le public dans la suite les garnit de cierges, ceux du chœur seront au curé et ceux de la nef à la Fabrique. »

4. B. N. *Mss f. f.* 16.758 f° 402.

Pour cette description de l'orgue, son histoire et celle des organistes, M. Félix Raugel, spécialiste du sujet, a bien voulu éclairer et compléter nos renseignements d'archives.

servir et que les grandes dépen ses que l'on a faites pour la réparation sont inutiles » ils décidèrent de faire construire un buffet avec positif et jubé, ou tribune.

Deux ans plus tard reste à achever la *monstre* et à ajouter un clavier positif. On semble donc avoir échelonné les travaux et commencé par la construction de l'instrument lui-même avant celle de la partie décorative.

Le facteur agréé par la Fabrique était Hippolyte du Castel, dont le père avait travaillé en 1627 à la construction du grand orgue de la cathédrale de Meaux. Le marché passé fut de 4.200 livres [1]. Pour le paiement on pratiqua d'importantes économies sur les trois processions annuelles [2] pendant six ans. Les travaux étaient entièrement terminés à la fin de 1682. C'est la date du buffet actuel.

Malgré cette date la décoration du meuble se rapproche plutôt du style de la première moitié du siècle. L'orgue des Invalides, par exemple, qui déjà était achevé, au moment où l'on commençait celui de Saint-Laurent, présentait une disposition inspirée d'un esprit notablement plus moderne. Aussi retrouve-t-on à Saint-Laurent plusieurs éléments de la décoration exécutée à Saint-Médard et à Saint-Etienne-du-Mont : dômes à écailles, masques d'anges avec des ailes déployées, larges moulures, dispositions des plates faces du grand corps avec sculptures ajourées pour marquer l'extrémité des tuyaux, culs de lampes ornés de feuillages. Les caractéristiques de l'époque sont mieux accusées par le couronnement de la tourelle centrale avec le cartouche où s'inscrivent les initiales de saint Laurent, par les grands ailerons qui accotent les grandes tourelles latérales, par les panneaux sculptés sur lesquels reposent les ailerons. Ces panneaux sont ornés de trophées, d'instruments de musique dont la disposition rappelle la manière de

1. A. N. *L. L.* 815.

Né à Meaux en 1644, H. du Castel avait épousé à Paris, Émérentienne-Marguerite Gigault, fille de Nicolas, il mourut en 1701.

L'orgue de du Castel qui devait compter une trentaine de jeux eut comme premier titulaire Louis de Thian parent peut-être d'André Raison, organiste de Sainte-Geneviève. Il fit recevoir à survivance, le 6 février 1707, Fouquet auquel succéda en 1726 Nicolas Gilles Forquenay (1702-1761) oncle de Nicolas Séjan.

2. A. N. *L. L.* 815. Pour ces trois processions annuelles, Messieurs les marguilliers furent réduits à 250 livres, Messieurs de Saint-Laurent et Sainte-Apolline à 50 et Messieurs du Saint-Sacrement à 80.

D'après une autre délibération du 26 décembre 1689 où, pour un autre motif on recourut de nouveau à cette économie, ces trois processions semblent avoir été : celle du mardi de Pâques à Montmartre, celle du premier jeudi de mai à N. D. des Vertus d'Aubervilliers et celle du mardi de Pentecôte aux Minimes de Chaillot.

Jean Bérain. On voit à gauche une lyre et à droite un tympanon choisi, sans doute de préférence à tout autre instrument, à cause de sa forme qui fait penser au gril du patron de la paroisse.

La tribune était fermée alors par des panneaux pleins comprenant huit caissons ornés de sculptures d'un style archaïsant [1].

L'ensemble de la décoration est harmonieux, riche sans excès et remarquable par le sens délicat des proportions.

Le 7 juillet 1709 le facteur Benard, demeurant rue des Canettes, près Notre-Dame, passe marché avec la Fabrique moyennant 500 livres. La réparation complète de l'instrument dura trois ans.

Jusqu'en 1725 l'orgue demeura accordé au diapason ancien lequel se rapprochait sensiblement du diapason actuel si nous en jugeons par la hauteur du *la* donné par les orgues du XVIIIe siècle, qui nous ont été conservées, et qui correspond à notre *sol*.

Au début de 1725 l'orgue fut visité par plusieurs facteurs et organistes. Collard [2] fut choisi pour le *relever* entièrement moyennant 1600 livres. De l'avis des experts il serait à propos de le baisser « d'un demy ton fort. » Cet avis est agréé et pour ce supplément Collard reçoit 300 livres d'augmentation sur son marché. Le 8 juin 1732 les travaux sont reçus à la satisfaction générale et par abonnement annuel de 30 livres, Collard est chargé « d'accorder et repasser l'orgue et venir toutes les fois qu'il en sera requis par le sieur Forqueray organiste de la paroisse. »

En 1766-67 François-Henri Clicquot le reconstruit presque entièrement pour la somme de 5.100 livres.

L'atelier de Cliquot était composé de la même équipe qui travaillait en même temps à Saint-Médard sous la direction de Dallery qui de contre-maître devint bientôt associé.

Jusqu'à la Révolution Clicquot demeura chargé de l'entretien et son fils François obtint encore, le 14 juin 1790, la survivance de son père pour cet abonnement à l'accord et aux réparations, au prix de 100 livres

Le dernier organiste de Saint-Laurent au XVIIIe siècle fut l'aveugle Nicolas-Jean-Pierre Chauvet,ancien organiste de Brie-Comte-Robert

1. Avant la restauration de 1862-65, cet appui de la tribune comptait six panneaux, quatre seulement ont été utilisés. Ils représentent : saint Laurent, sainte Apolline, saint Nicolas et saint Pierre. Manquent ceux qui représentaient : saint Jean-Baptiste et N.-Dame pleurant sur le corps de son fils.

2. Collard demeurait rue Mouffetard, paroisse Saint-Médard. Il prit part à la réfection des orgues des Cordeliers de Meaux en 1726 et en 1734 travailla aux orgues de la Cathédrale et de l'église Saint-Jean de Rouen.

puis de N.-Dame de Bonne-Nouvelle. Venu se faire entendre le jour de l'Épiphanie 1778 il fut agréé par nos marguilliers pour succéder à Dufour. Chauvet qui était élève de Daquin et devint organiste attitré du duc d'Angoulême a joui d'une certaine réputation. Dès 1780 *le journal de Paris* annonçait les jours où il jouait à Saint-Laurent ses nouvelles compositions, notamment ses noëls.

Il était à son orgue le 12 fructidor an III pour recevoir les membres de la commission temporaire des arts, composée de Miroir, Balbâtre, Louis Sorner, et Pierre Dallery qui trouvèrent cet orgue « bon et intéressant à conserver à l'exception des réparations à y faire. » Celles-ci consistaient en un repassage général, le remplacement de plusieurs tuyaux du grand orgue qui étaient bossués et « des réparations à la montre du grand orgue qui était très ancien. »

Chauvet se chargea bénévolement de la garde de l'instrument et de sa surveillance.

A l'occasion de l'allongement de l'église l'orgue que l'on dût déplacer fut de 1864 à 1867, presque entièrement reconstruit par le facteur Mercklin. Il compte actuellement 37 jeux, disposés sur trois claviers et pédales séparées. Parmi ces jeux une douzaine encore sont de Clicquot. Tous les tuyaux apparents des deux montres — grand orgue et positif — sont aussi de ce même facteur mais modernisés.

Un autre clavier, aux ressources moins variées, mais cependant assez étendues, paraît, surtout au XVIIIe siècle, avoir excité le zèle vigilant, et peut-être jaloux des paroissiens en général *et de messieurs les jardiniers* en particulier. C'est du clocher que nous voulons parler [1].

Nous supposons que l'intérêt si particulier témoigné à ces cloches par les jardiniers-maraîchers, très nombreux sur la paroisse, s'explique en partie par l'usage qu'on en faisait en cas d'orage. Nous ne savons toutefois si cet emploi s'expliquait déjà selon la théorie plus moderne des canons paragrêle !

En 1720 quatre cloches, fondues en 1540, subsistaient encore. Voici le signalement et les inscriptions que nous en a conservés un « *Etat présent de toutes les cloches.....* » établi en 1724 [2].

1. On a remarqué à l'occasion de l'installation des Filles-Dieu et de l'érection de Notre-Dame de Bonne-nouvelle que les autorisations accordées fixaient soigneusement le nombre des cloches et leur sonorité laquelle devait se limiter au seul territoire compétent.

2. *État présent de toutes les cloches tant anciennes que nouvelles de l'Église paroissiale de Saint-Laurent à Paris qui ont été fondues du Temps de Messieurs*

Première. Grosse cloche. EN DÉCEMBRE, MARIE UNON. CLOCHE POUR SERVIR DIEU, COMME DES DENIERS DE GENS DE RENOM. 1540. Son poids était de 3.513 livres.

Seconde. Moyenne grosse cloche. DES AUMÔNES DES GENS DE BIEN, FUT FAITE EN 1540 PAR BON-MOYEN LAURENCE, DITE EN FORME APPRENTIF[1]. Son poids était de 3.042 livres.

Troisième. L'entre-deux des grosses cloches. DES DENIERS PRINS EN LA FABRIQUE, FUT FAITE EN DÉCEMBRE, ET PAR NOM PUBLIC JEAN NOMMÉ EN MON SON PARFAIT. 1540. Son poids était de 2.406 livres.

Quatrième. Dessus de la grosse cloche. J'AY ESTÉ REFONDÜE L'AN 1613 LORS CURÉ DE SAINT-LAURENT MESSIRE PIERRE GAULTIER, BACHELIER EN THÉOLOGIE : HONORABLES HOMMES ANTIAUME TRIPERET, ARCHER DE LA VILLE ET BOURGEOIS DE PARIS, ET FIRMIN PERIER, CAPITAINE DU FAUBOURG, ET BOURGEOIS DE PARIS, JEAN BOURDIN M^E^ MENUISINIER ET BOURGEOIS DE PARIS, ET JEHAN BUZELIN, M^E^ JARDINIER ET BOURGEOIS DE PARIS, MARGUILLIERS. ET FUT NOMMÉE PAR ANTIAUME TRIPERET LE JEUNE ET FIRMIN PERIER LE JEUME : ET PAR HONNESTES FEMMES JEANNE BARALLE, FEMME DUDIT BOURDIN, ET PAR GUILLEMETTE DU PONT, FEMME DUDIT BUZELIN. Elle pesoit 1.468 livres.

Cinquième cloche. J'AY ESTÉ BÉNITE POUR SERVIR A L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-LAURENT, SCISE FAUBOURG SAINT-MARTIN LEZ PARIS, ET SUIS NOMMÉE MARIE ET BÉNITE PAR VÉNÉRABLE ET DISCRETE PERSONNE MESSIRE NICOLAS DE LESTOCQ, DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET POUR LORS CURÉ DE LADITE ÉGLISE, ET HONORABLES HOMMES JACQUES AMAURY, ANCIEN MARGUILLIER DE LADITE ÉGLISE, PARAIN ; ET HONORABLE FEMME MARIE DU BOIS, VEUVE DE DEFUNT HONORABLE HOMME PIERRE FOUQUET, EN SON VIVANT ANCIEN MARGUILLIER DE LADITE ÉGLISE, MARAINE : DU TEMPS QUE HONORABLE HOMME FRANÇOIS DESQUEUX, LOUIS DRUGEON, ESTIENNE PAUFILLART, ET SIMON MENA-

les curez cy-après nommez, des deniers de la Fabrique et des paroissiens ; et de Messieurs les marguilliers lors en charge, contenant leurs inscriptions et les noms de leurs parrains et marraines.

Paris. De l'imprimerie de Jean François Knapen, rue de la Huchette à l'angle. M. D. c. c. XXIV.

B. N. *L. K.* 7. 10.765.

1. Les inscriptions de cloches du XVIe siècle sont en caractères gothiques minuscules et difficiles à lire.

Les inscriptions de ces deux cloches de 1540 semblent avoir été assez défectueusement déchiffrées en 1720.

Au lieu de : Marie Unon il faut peut-être lire : Marie (j') eus nom ?...

E pour la seconde il faut peut-être rétablir :.... par Bon-Moyen Laurence apprenti (f) en (la) dite forme (ou façon) c'est-à-dire apprenti fondeur.

Ces *lectures* ont été rétablies par M. A. BOQUET, épigraphiste campanaire.

GEOT ÉTOIENT MARGUILLIERS EN 1640 AU MOIS D'AVRIL. Elle pesoit : 1136 livres.

Sixième cloche. J'AY ESTÉ FAITE POUR SERVIR A L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT LAURENT, SCIZE FAUXBOURG SAINT MARTIN-LEZ-PARIS ET NOMMÉE JEANNE..... Comme précédemment sauf le parrain qui est François Desqueux et la marraine, Jeanne Bourdin, femme de Claude-Charles Marchand, bourgeois de Paris. Mêmes marguilliers, même date. Elle pesoit : 718 livres.

Septième cloche. Ancien timbre de l'horloge. J'AY ESTÉ FONDUE PAR MESSIRE LE BRISEUR, CURÉ DE CÉANS, ET ESTOIENT MARGUILLIERS DE L'ÉGLISE MONSIEUR SAINT-LAURENT LEZ PARIS : JEAN LE ROY, JEAN LE MAITRE ET PIERRE FOUQUET : LE PARRAIN SIMON FAURE, ET POUR MARAINE MAGDELAINE MARIENNE, FEMME DE HONORABLE HOMME EUSEBE RAFFIN, L'AN 1618. Elle pesoit : 1.270 livres.

Au total ces cloches pesaient : 13.553 livres.

La quatrième de 1613, en remplaça peut-être une qui en 1590, sur réquisition de Mgr. le Duc de Mayenne et des prévost et marchands et échevins de Paris avait dû prendre le chemin de l'arsenal pour y être convertie en balles et boulets [1].

En 1720 on décida la refonte de toutes les cloches [2].

L'opération fut confiée au Sr. Leguay [3].

Voici, d'après le même « *Etat présent.....* » leurs inscriptions. Le début est le même pour chacune : nous citons la première entièrement et pour les autres seulement ce qui leur est spécial.

Première. Grosse cloche. EN L'ANNÉE 1720 [4] REGNE DE LOUIS XV J'AY ESTÉ BÉNITE PAR M. P. DELAMET, PRESTRE, DOCTEUR EN THÉOLO-

1. *Registre du bureau de la ville de Paris* 8 octobre 1590 f° 86. On ne demandait aux marguilliers « qu'une partye de leurs cloches et qui (étaient) superflues ».
2. A. N. *L. L.* 816 f° 208.
3. C'est Florentin Leguay, père, qui en 1724, époux de Élisabeth Latran demeure rue Mouffetard, paroisse Saint-Médard.
Voir A. BOQUET : *Épigraphie campanaire du IVe arrondissement* dans la *Cité* (juillet 1917) pp. 182-183 et tirage à part ; pp. 13-15 et (juillet 1919) et tirage à part : p. 21.
4. Aucune date n'est précisée.
Ces baptêmes ne furent pas simultanés.
L'une de ces cloches, la cinquième fut baptisée le 8 août 1720. (A. N. *L. L.* 816, f° 212 v°.) et l'inscription confiée à ce registre diffère quelque peu de celle rapportée ic «... a été bénite par messire Delamet prêtre etc.... et nommée Perette Charlotte par Messire Pierre Graffin, chevalier Seigneur de Mormain, et autres lieus, directeur général de la monnaie de France et par Dame Charlotte Dupuy Digny son épouse représentée par demoiselle Marguerite Fouchet épouse de messire Prudent Joseph de Villiers, avocat en la cour du Parlement... »

GIE DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ ROYALE DE NAVARRE ET CURÉ DE SAINT LAURENT ET NOMMÉE : MARIE-MADELEINE PAR MESSIRE FRANÇOIS DE EERMONT, CHEVALIER, SEIGNEUR DE PUISSERGUE, ET DAME MARIE MADELEINE DE SECQ, VEUVE DE MESSIRE PIERRE LOUIS RICHÉ DE PENOTIER, ESCUYER RECEVEUR GÉNÉRAL DU CLERGÉ DE FRANCE : MESSIEURS CHARLES FUELLE, BENOIT GAUDICHÉ, PHILIPPE JOLIVET ET NICOLAS HUTINET, MARGUILLIERS EN CHARGE ET BOURGEOIS DE PARIS. Elle pèse 4.025 livres.

Seconde. Cloche grosse moyenne. EN L'ANNÉE 1720... NOMMÉE MARIE JEANNE PAR MESSIRE JEAN CABOUD, ESCUYER, CONSEILLER DU ROY, SEIGNEUR DE VILLIERS ET AUTRES LIEUX ; ET DAME MARIE DIVRY, SON ÉPOUSE : MESSIEURS PHILIPPE JOLIVET, NICOLAS HUTINET, CLAUDE DROIN ET ESTIENNE GAUDISSANT MARGUILLIERS ET BOURGEOIS DE PARIS. Elle pèse 3.150 livres.

Troisième. L'entre-deux des deux grosses cloches. L'AN 1720.... NOMMÉE FRANÇOISE PAR MESSIRE FRANÇOIS MARIE FARGES, ESCUYER SEIGNEUR DE MONTFERMAIN, POLIBY, MARIENNE ET AUTRES LIEUX, CHEVALIER D'UN DES ORDRES DE LA MAJESTÉ ; ET PAR DAME MARIE ANNE DE LA MARQUE SON ÉPOUSE ; DU TEMPS DE MESSIEURS PHILIPPE JOLIVET, NICOLAS HUTINET CLAUDE DROIN ET ESTIENNE GAUDISSANT MARGUILLIERS ET BOURGEOIS DE PARIS ÉTANT EN CHARGE. Elle pèse 2.145 livres.

Quatrième cloche. Le dessus de la Grosse. L'AN 1720..... ET NOMMÉE MARIE ANNE PAR MESSIRE ABRAHAM PERIENNE, SEIGNEUR DE MORAS ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER AU PARLEMENT DE METZ ; ET PAR DAME MARIE-ANNE FARGES, SON ÉPOUSE : MESSIEURS CHARLES LE FUELLE, BENOIT GAUDICHE, PHILYPPE JOLIVET ET NICOLAS HUTINET MARGUILLIERS ET BOURGEOIS DE PARIS ÉTANT EN CHARGE. Elle pèse 1.825 livres.

Cinquième cloche. L'AN 1720..... ET NOMMÉE CHARLOTTE PAR MESSIRE PIERRE GRAFFIN, CHEVALIER, SEIGNEUR DE MORMANTE ET AUTRES LIEUX ET PAR DAME CHARLOTTE DUBOIS DAGNES SON ÉPOUSE, MESSIEURS CHARLES LE FUELLE, BENOIST GAUDICHÉ, PHILIPPE JOLIVET, NICOLAS HUTINET, MARGUILLIERS ET BOURGEOIS DE PARIS ÉTANT EN CHARGE. Elle pèse 1.100 livres.

Sixième. Grosse cloche. EN 1720..... ET NOMMÉE GENEVIÈVE PAR MONSIEUR DENIS GENTIL, FERMIER GÉNÉRAL DES FERMES DU ROY ET DAME MARIE GENEVIÈVE GIROUX, SON ÉPOUSE, DU TEMPS DE MESSIEURS PHILIPPE HUTINET CLAUDE DROIN, GAUDISSANT MARGUILLIERS ET BOURGEOIS DE PARIS ÉTANT EN CHARGE. Elle pèse 865 livres.



Portail nord du transept *(XVIIe siècle)*

Septième. Grosse cloche, qui sert à présent à sonner les messes. L'AN 1720..... ET NOMMÉE JEANNE PAR MONSIEUR JEAN PELLETIER Me JARDINIER BOURGEOIS DE PARIS ET ANCIEN DE LA COMMUNAUTÉ ET MADAME JEANNE PELLETIER SA FILLE, ÉPOUSE DE MONSIEUR LOUIS PETIT, Me JARDINIER BOURGEOIS DE PARIS, DE CETTE PAROISSE, DU TEMPS DE..... etc..... Elle pèse 710 livres.

MA FONTE, AINSI QUE CELLE DES AUTRES SIX CLOCHES, A ESTÉ FAITE DES MAITRES JARDINIERS DE CETTE PAROISSE, PAR LES SOINS DE M. PIERRE BOURGEOIS, M. JARDINIER, ANCIEN DE SA COMMUNAUTÉ, ET ANCIEN MARGUILLIER DE SA PAROISSE.

Au poids du métal fourni par les anciennes cloches : 13.553 livres, on ajouta « 334 pezant de métal pris chez le sieur Dermais, faubourg Saint-Antoine et 1.206 pris chez M. Portier, rue Jean Painmollet. » Ce qui faisait au total : 15.093 livres.

Toutes ces nouvelles cloches pesaient ensemble 13.820 livres. On compta 553 livres de déchet il devait donc revenir encore à la Fabrique 720 livres de métal [1].

Les maîtres jardiniers tinrent à couvrir les frais de cette opération et une collecte faite parmi eux en juin, réunit 1.842 livres [2] à laquelle s'ajouta en novembre une seconde de 540 livres.

1. A. N. *L. L.* 816 f° 388.

2. A. N. *L. L.* 816 f° 208, a conservé à notre reconnaissance les noms de ces donateurs :

Dagorie, Pierre Bourgeois, Louis Bourgeois, Le Bègue, Petit, Thibault, Louis, du Châtel, Faucheux, Chapon, Marin Gasselin, Blanchard, Périer, Coipel souscrivirent chacun 100 livres.

Pinson : 80 livres.

Guillaume Gasselin, Monet, Blet, Pource, Aumarde : 50 livres.

Claude Gasselin, Buzelin, Breant, Simon Bourgeois : 25 livres.

Saunier : 10 livres.

Lesueur : 2 livres.

Voici d'ailleurs le procès-verbal de la délibération :

« Les jardiniers comparaissent à l'assemblée et ont dit que les sieurs curé et marguilliers leur auraient témoigné que la compagnie avoit jugé à propos de faire fondre les cloches. Ils auraient formé entre eux le dessein de suivre l'exemple de leurs prédécesseurs qui en 1540 avoient contribué au paiement de la fonte qui en fut faite alors. Sur quoy ils se seroient cotisé et auroient fait entre eux la somme de dix-huit cents livres qu'ils prient la compagnie de vouloir bien accepter. »

On loue leur zèle. La somme est acceptée et en reconnaissance on décide : « 1° de faire mention sur chacune des dites cloches, qu'on va fondre, que le prix de la fonte a été payé du denier desdits jardiniers.

2° même mention sur un carreau d'environ un pied en carré apposé à un des piliers des cloches.

3° qu'il sera chanté tous les ans un service avec beaux ornemens et grosse sonnerie le lendemain de la feste de saint Fiacre ou au premier jour libre lequel ne pourra être retranché pour quelque raison que se puisse être.

4° que leurs officiers les jours de saint Vincent et de saint Fiacre feront célébrer au chœur avec sonnerie en la manière accoutumée..... »

Mais ils pensèrent que cette générosité leur conférait droit de contrôle. En 1725 l'assemblée de la Fabrique retentit des échos de leurs doléances. Ils se plaignent que les confréries abusent et demandent toutes, pour le jour de fête de leurs chapelles, *la grosse sonnerie :* carillon sur les deux grosses cloches avec *toxin* comme pour les fêtes annuelles du patron de l'église, de saint Laurent et sainte Apolline et de la dédicace, comme aussi pour le jour de saint Fiacre, de saint Vincent, patrons des jardiniers, selon la promesse que l'on avait faite à ceux-ci et qu'on leur devait bien ! Dorénavant on ne donnera la *grosse sonnerie* qu'à ces seuls jours de fête.

Malgré ces précautions, alors que les anciennes cloches étaient demeurées bien sagement dans le clocher pendant 180 ans, de 1540 à 1720, sans en descendre pour la plupart, les nouvelles, plus souvent, ou plus vigoureusement mises à contribution, pendant les 50 ans qui suivirent furent fréquemment refondues. Peut-être aussi exigeait-on de leur timbre plus de pureté et d'harmonie.

Voici d'après les registres de délibérations la suite de leurs avatars.

Avant la refonte principale de 1778 la seconde cloche fut refondue trois fois. D'abord en 1730 et fut dénommée *Marie-Andrée*, puis en 1741 et dénommée *Louise* enfin en 1753 et appelée *Marie*[1]. C'est un record.

La troisième fut refondue deux fois, en 1728 elle fut « cassée en sonnant pour le tonnerre » et refondue en 1730 et encore en 1736 où on lui donna le nom de *Marie-Thérèse Catherine*[2].

La quatrième brisée le jour de la Toussaint 1725 fut refondue

1. En 1730, elle eut pour parrain André Rousseau, doyen des marguilliers et pour marraine Dame Marie Lievette, épouse de Jean-Joseph Louis, ancien marguillier.

En 1741 son parrain fut messire Philippe Lefèvre, conseiller du Roy, et trésorier général de la Reine, représenté par Monsieur Philippe-Étienne Destieux, écuier, conseiller du Roy, substitut de Monsieur le procureur général du parlement de Paris et par Dame Louise-Constance Eymard de Ravanes, épouse de messire Marcellin-François-Zacharie de Selle conseiller du Roy, trésorier principal de la marine.

En 1753, elle fut bénite par Cotterel, successeur de Delamet et eut pour parrain M. Jacques Tonnont, bourgeois de Paris, ancien marguillier, et pour marraine Marie Coustillier, épouse de Pierre Bray, architecte juré expert du Roy.

A cette date furent également refondues les pallières ou crapaudines de toutes les cloches, usées sans doute par un emploi intensif. Ces pallières durent encore être changées en 1770.

2. En 1736 cette troisième cloche eut pour parrain : Messire Pierre Crozat. écuyer, et pour marraine Dame Marie-Thérèse-Catherine de Gouffié, épouse de Messire François Crozat marquis du Chatel et brigadier des armées du Roy, colonel du régiment de Languedoc.

trois ans plus tard et nommée *Françoise* et à nouveau en 1732, à la suite d'un accident [1].

Enfin en 1778, par les soins du fondeur Desprez [2], à l'exception de la septième cloche, on procéda à une « refonte générale des cloches (devenues) discordantes. »

Cette septième cloche mérite d'autant mieux une mention spéciale qu'elle continue encore aujourd'hui, après bientôt 200 ans à remplir son office. C'est celle du timbre de l'horloge.

« Il est à remarquer dit *l'état présent des cloches*, que la petite cloche qui servoit cy-devant à sonner les messes, sert à présent, (1720), de timbre dans la lanterne pour sonner les heures. Elle est fort ancienne. Elle pèse 400 livres un peu plus. »

Elle datait donc d'avant 1540. Mais en 1728 on la trouva « trop faible pour l'étendue de la paroisse » et on l'augmenta jusqu'au poids de 1.425 livres. Voici exactement reproduite, avec ses fautes, l'inscription qu'on y peut lire encore [3] :

L'AN 1728 IAY ESTÉ BÉNIE PAR MAITRE PHILIPPES DE LAMET DOCTEVR DE SORBONNE & CVRÉ DE ST. LAVRENT & NOMMÉE IEANNE PAR MAITRE OCTAVIEN SOVCHET.

1. Cette fonte de 1728 eut lieu tout près du cimetière. Nous le savons grâce à une plainte portée au Châtelet par sœur Marguerite Baudin, de la communauté des filles de la charité. A. N. *S.* 6.159. 5 : *liasse n°* 25.

L'opération eut lieu en effet le 4 août de 8 heures à minuit. Le four avait été creusé dans le passage au cimetière donnant sur la *ruelle Saint-Laurent* contre le mur d'un petit bâtiment de la maison des sœurs. On y brûla *plus de trois voyes de bois*. La flamme fut telle qu'elle fit courir grand risque d'incendie non seulement au petit bâtiment des sœurs mais encore aux boutiques de la foire toute proche, de l'autre côté de la *ruelle Saint-Laurent*.

« Pour le bien de la paix » les sœurs n'auraient pas porté plainte mais le sieur Daufresne, l'un des marguilliers, avait donné l'autorisation aux 3 frères Brocard, fondeurs associés, faubourg Saint-Laurent, d'en fondre plusieurs autres pour Saint-Germain, Saint-Victor, etc..... Le commissaire vint sur les lieux le lendemain au moment où l'on retirait les trois cloches, constata le péril et les dégats et porta défense de continuer.

Cette cloche eut pour parrain le comte de Bentivoglio et pour marraine Madame de Mérolle. L'acte fut consigné au registre des baptêmes.

En 1732 l'opération fut faite par le fondeur Hamoche, au prix de 22 sols la livre.

2. Sur les Desprez voir : A. Boquet, *Épigraphie campanaire du IV[e] arrondissement* dans *la Cité* (juillet 1917) page 189 et tirage à part page 21 ainsi que : le n° de la même revue, par le même, de juillet 1919 ou tirage à part, page : 29.

3. Cette possibilité est toute relative. Des travaux importants effectués au clocher au cours des années 1917 et 1918 ont permis l'accès jusqu'à la lanterne. Nous devons cette transcription à l'obligeance de M. Boquet déjà cité.

Le diamètre est de 1[m],06.

Les mots de la fin, entre crochets, ont été gravés au burin après la fonte.

Voici le procès-verbal de la bénédiction de cette cloche tel qu'il se lit : A. N. *L. L.* 816, et qui rectifie quelques erreurs de l'inscription :

« L'an 1728 le mardi 17 août. Le timbre de cette Église pesant 1.425 livres a

ÉCVIER SECRETAIRE DV ROY SEIGNEVR DU BVISSON EN BRIE & PAR DAME IEANNE HERMENT ÉPOVSE DE MAITRE ANTOINE BELOT ECVIER SEIGNEUR DE (*sic : pour et*) PATRON.

DE LIVET & FAITE A LA DILIGENCE DE MAITRE IEAN IVNOT M^tre IACQVES MOVCHY M^tre ANTOINE DAVFRESNE & MAITRE GERARD MOREAV MARGVILLIERS DE LOEWRE & FABRIQVE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE ST. LAVRENT & A ESTÉ FAITE AV DESPANT DES MAITRES IARDINIERS (DE Mrs N. COVET & PH. LE BECQVE MARGUILLIERS DE).

Cette cloche anonyme et d'ailleurs non signée, fut fondue par les frères Brocard fondeurs de cloches lorrains [1].

Elle porte comme ornements :

1° Un crucifix avec cette suscription I. N. R. I. sainte Madeleine entourant de ses bras les pieds du crucifix de chaque côté duquel on distingue une fleur et un saint personnage, probablement la Sainte Vierge et saint Jean.

2° La vierge couronnée, tenant un sceptre de la main droite et l'enfant Jésus sur le bras gauche : de chaque côté un serpent.

3° Saint Laurent et son gril : la main gauche sur la poitrine et dans la main droite la palme des martyrs.

4° Enfin un saint évêque mitré, bénissant, tenant une crosse à la croix lorraine, saint Domnol peut-être ou bien, et plus probablement, à cause de la croix de Lorraine : saint-Nicolas.

A l'exception de cette cloche, les six autres fondues en 1778 disparurent à la Révolution.

Quatre seulement les ont remplacées. Les deux places demeurées vides sont à la partie supérieure du clocher. Voici leurs inscriptions. Sur les deux petites :

L'AN XI DE LA RÉPUBLIQUE : AN 1802.

HEBAN LE JEUNE, GAUDIVEAU ET HERBA MONTS (*sic*). FAITE A PARIS [2].

esté bénit par Messire Philippe Delamet, docteur de sorbonne, Prieur commandataire de notre Dame d'Alloue en Poitou, et curé de cette Église, et nommée Jeanne par Octavien Soucher écuier secrétaire du Roy, seigneur de Buissaux en Brie et par Dame Jeanne Herment, épouse d'Antoine Belot, écuier Seigneur et Patron de Livet, et faite à la diligence de Monsieur Jean Junot, Jacques Mouchy, Antoine Daufresne et Gérard Moreau et aussi à la diligence de Monsieur Nicolas Coï et Philippe le Bègue, marguilliers de l'œuvre et Fabrique de Saint-Laurent.

1. Nous le savons par : A. N. *S*. 6.159 *et L. L.* 816 f°. 342.

2. Sur ces trois fondeurs voir :

Epigraphie campanaire du IVe arrondissement dans *la Cité*, juillet 1917, tirage à part, page : 22.

Sur les deux grosses, d'un côté :

L'AN 1827 DU RÈGNE DE CHARLES X ROI DE FRANCE.

J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. LOUIS FRANÇOIS MARTINET CURÉ.

DE CETTE PAROISSE ET NOMMÉE CHARLES, M. LE LOUTRE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FABRIQUE .

De l'autre côté :

MM^{rs} HUTEOU DORIGNY MAI^{tre} DES REQUETES MAIRE DU 5 ARRONDISS^{t} TRONCIN TRÉSORIER, GALLOIS, BALLU P^{ere}, CHOCQUET, DEPEYROLLE, CHEV^{er} DE St LOUIS, LASSERTEUX, MARG^{rs} MICHALET SECRÉT^{re} DE LA FABRIQUE St LAURENT.

La moindre de ces deux grosses cloches est dénommée HENRY. Son poids est de 751 kilg.

La plus grosse pèse 1.063 kilg.

Toutes deux portent cette mention gravée :

DONNÉE PAR LES PAROISSIENS DE St LAURENT.

AD MAJOREM DEI GLORIAM.

GRAVÉE (*sic*) LE 3 X^{bre} 1827 PAR AIMÉ HILDEBRAND FONDEUR A PARIS.

Sur chacune d'elles se lit encore les noms de fondeurs : CAVILLIER ET BOUCAULT FECERUNT [1].

Le diamètre de la grosse est de 1 m. 22 c., celui de la deuxième 1 m. 08 c. La première donne la *mi bémol* et la seconde le *fa*. Chacune porte des fleurs de lys et un crucifix. Les deux petites donnent *sol* et *la* bémol.

C'est en 1780-87 [2] que le clocher prit son aspect actuel définitif. Un donjon en contre-haut de la balustrade fut alors démoli et remplacé par une lanterne que les travaux de 1917-1918 ne firent que renouveler presque pièce à pièce en lui ajoutant la protection d'un

1. *Boucault* était un charpentier monteur de cloches qui associait souvent son nom à celui des fondeurs, sur le bronze des cloches.

Les *Cavilier* ont exercé l'art de la fonte des cloches depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours, de père en fils, sans interruption, dans un petit village du département de la Somme : Carrepuits. L'histoire de cette famille et leurs archives ont été publiées par JOSEPH BERTHELÉ sous ce titre : *Archives campanaires de Picardie*.

Consulter à ce sujet A. BOQUET, les *épigraphies campanaires*.

2. A. N. *H*. 3.786, conserve un mémoire de charpente des travaux considérables faits alors au clocher.

On descendit le timbre avec l'intention de le refondre mais on le remonta tel quel ainsi d'ailleurs que la croix terminale. La dépense s'éleva à 6.470 livres 15 s. 11 d. modérée à 5.005 livres 15 sols.

revêtement de zinc [1]. Avant 1780, le clocher portait un troisième cadran sur sa face sud. En comptant celui intérieur à l'église, le mouvement en actionnait donc quatre.

Avant de quitter le clocher, qui nous a longtemps retenus qu'il nous soit permis de souligner le soin dont nos ancêtres l'entouraient.

Aujourd'hui, nos cloches font moins parler d'elles et émargent beaucoup plus rarement au budget des fabriques. Les bruits de la grande ville font sans doute tort à leur voix, et nous exigeons peut-être moins de leur timbre et de leurs services.

C'est par une dernière visite archéologique du monument, où nous nous attarderons davantage aux vestiges du passé, qu'il convient clore ce chapitre.

Nous nous inspirerons de l'*itinéraire archéologique de Paris*, édité en 1855, par de GUILHERMY, principalement de précieuses notes manuscrites laissées par ce même auteur et enfin d'une *histoire et description de l'Eglise Saint-Laurent*, faite par M. Le comte L. CLÉMENT DE RIS, en 1875 [2].

Et d'abord l'extérieur. Le portail actuel du style gothique le plus flamboyant, commandé évidemment par la partie la plus ancienne de l'église: le chœur et le pourtour du XVe siècle, attire tout d'abord les regards. Il fut élevé de 1862 à 1865 sous la direction de Constant Dufeu. Clément du Ris en donne une description détaillée que nous ne rééditerons pas.

La façade qui l'encadre est polygonale ainsi que le nécessitèrent des exigences de voierie que le percement du boulevard Magenta a supprimées. Cette façade n'offre que le mérite d'un pastiche consciencieux auquel l'extrême friabilité de la pierre ne saurait promettre un long avenir.

L'influence de Viollet-Leduc a présidé à ces travaux. Ce savant architecte, fort entendu aux reconstructions, préférait rendre ou même imposer aux monuments anciens, l'unité qu'ils auraient observée s'ils avaient surgi tout d'un trait, à une époque déterminée.

1. Lors de ces travaux la balustrade massive, fut remplacée par une autre ajourée qui allège heureusement l'ensemble.

2. Le manuscrit de GUILHERMY, est à la B. N. *mss. F. F. nov. acq.* 6119. f° 99 du recueil et daté de 1840.

L'histoire et description de CLÉMENT DE RIS est une brochure de 52 pages, publiée par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, chez E. Plon, Nourrit et Cie. La date se lit incidemment en note à la première page. C'est un extrait de l'*Inventaire général des œuvres d'art de la ville de Paris offices religieux Tome III*. Paris 1881, édité par le ministère de l'instruction publique.

La tendance moderne est tout autre et nous pensons, mieux justifiée, qui cherche à respecter les empreintes successives des divers âges de construction.

Guère plus, mais autant que beaucoup d'autres, notre église, nous l'avons vu, fut faite de pièces et de morceaux. En 1621, lorsque on la voulut doter d'un portail monumental on s'inquiéta peu du style de l'ensemble. On s'inspira du goût le plus actuel, le plus moderne, que vulgarisait, à son retour d'Italie le célèbre architecte des Jésuites et jésuite lui-même, le frère Martellange.

Elevé trop tôt semble-t-il, et selon un plan général pour l'ensemble du monument, que le développement de la paroisse allait bientôt faire juger insuffisant, il empêcha un allongement de l'édifice, auquel les doubles collatéraux, menés jusqu'à la croisée, donnaient un aspect trop court, trop ramassé. Cette disproportion est fort sensible sur le plan de 1814.

Nous savons le palliatif malheureux qu'y apporta Ph. Delamet en construisant la chapelle des fonts. On profita de la restauration de 1862-65 pour ajouter une travée indispensable à l'harmonie. Cet avantage évident nous console de la disparition du portail de d'Hardivilliers.

Nous aimerions, et ce serait justice, lui donner le nom de son architecte. Nous ne connaissons que ceux des deux entrepreneurs que nous a livrés le *devis de massonnerie* cité plus haut.

Oserons-nous l'attribuer au célèbre religieux Jésuite et architecte Martellange ? Il était du plus incontestable style jésuitique. Et il fut élevé à une date précisément où Martellange, de retour d'Italie, où il s'était mis à l'école de Vignolle, en construisait d'autres analogues à Paris même. Citons celui du noviciat des Jésuites, aujourd'hui disparu, rue du Pot de fer [1] et celui, encore existant, de leur maison professe : Saint-Paul-Saint-Louis actuel bâti de 1627 à 1641.

Ce dernier fut, il est vrai, construit sur les plans du P. Derand mais auquel Martellange fut adjoint comme collaborateur et presque comme surveillant. D'ailleurs un architecte contemporain de ce portail, Cottard, l'auteur de notre gravure, semble nous

1. Voir : Beauchal, *dictionnaire des architectes* au nom Martel-Ange.
Ce noviciat était situé rue du Pot de fer qui est actuellement une partie de la rue Bonaparte, entre les rues de Mézière et Honoré Chevalier.
Nous ne connaissons la gravure de Cottard que détachée du recueil et à plusieurs exemplaires. Nous la lui attribuons d'après la note qui l'accompagne aux Estampes de la B. N. *H. a. 7 C. p.* 47.

suggérer ce rapprochement par la comparaison qu'il propose des plans par terre de ces deux portails.

A défaut d'une paternité certaine nous croyons l'inspiration incontestable.

Voici la description que nous en a laissée de Guilhermy dans ses notes manuscrites. Cette description et la gravure rivalisent à ce point d'exactitude que l'on peut en lisant la première examiner la seconde à la loupe. On y découvrira les plus minutieux détails si bien vus par l'observateur.

« Portail occidental, XVIIe siècle. Un corps central plus élevé. Deux corps latéraux.

« CORPS CENTRAL : premier ordre, quatre colonnes doriques, cannelées dans les deux tiers supérieurs : simple dans le reste. Porte en arcade. Au-dessus un écusson surmonté de deux cornes d'abondance.

Vantaux anciens, boiserie de la porte : saint Laurent tenant son gril, saint Jean-Baptiste, livre et agneau, chiffres en sculpture S. J.-S. L. Notre-Dame à genoux. Gabriel un lys à la main [1].

« Entablement, triglyphes, métopses non sculptées, tablette pour recevoir une inscription, fronton triangulaire uni.

« Deuxième ordre. Sur un stylobate quatre colonnes ioniques, le premier tiers du fût uni, puis draperies et anneaux ; les deux-tiers supérieurs cannelés. Rose à huit rais mal disposées, occupant la moindre partie de l'entrecolonnement. Espace vide, table à dédicace. Entablement brisé vers le centre ; fronton à ressaut, bombé dans sa partie supérieure, demi circulaire sur les côtés, garni intérieurement de denticules ; écusson ailé, timbré de trois clous, accompagné de deux échelles.

Le corps central rattaché par deux courbes aux parties basses. En arrière deux tourelles [2], l'une en pierre contient un escalier ; l'autre est vide et (*mot illisible*) en maçonnerie.

Petite porte à gauche du spectateur, trois pilastres doriques semblables aux colonnes, deux niches ornées de têtes de femme agencées avec bandelettes ; petite porte avec fronton circulaire et tablette, œil de bœuf avec guirlande et un ange assis dans le haut.

« Emblêmes de Saint-Laurent, triglyphes ; dans les métopes deux

1. Cette description des vanteaux supplée à ce que le graveur n'a pu ou voulu rendre.
2. La perspective sans recul, choisie par l'artiste, dissimule ces deux tourelles en retrait visibles notamment sur la gravure d'Israel Silvestre.



Le Chœur en 1709

d'après l'image de la confrèrie du Saint-Sacrement

(Bibl. Nat., Est. Res. 13)



Le Chœur (état actuel)

fois le chiffre S. L. accompagné de palonnes [1] et deux fois le gril avec charbons ardents. Au-dessus : socle avec guirlandes portant un vase à verser l'eau, très orné. Balustrade percée en ovale allongée, à l'angle ornements gothiques.



Ancien portail de 1621 d'après l'architecte Cottard.

A droite : inachevé [2]. Un pilastre, une niche, le gril deux fois à la frise ; le reste du mur uni... »

1. Synonyme sans doute de : *palombes*, que notre gravure ne représente pas plus que le chiffre S. L.

2. De Guilhermy paraît n'avoir pas conservé le souvenir de l'ancienne chapelle des fonts. Nous citerons encore souvent dans la suite de cette description, celle manuscrite et inédite de DE GUILHERMY. Mais, comme on a pu le remarquer, ces notes rapides ne sont pas rédigées, et il ne nous sera pas toujours facile de signaler nos emprunts. Sans autre indication, tout ce qui est entre guillemets est de cet auteur.

Les deux grandes statues, probablement la FOI et la CHARITÉ, représentées dans chacune des niches par le graveur, n'y furent jamais placées en réalité. Israël Silvestre marque clairement leur absence et elles n'apparaissent pas plus dans la description si fidèle de de Guilhermy que sur les gravures plus récentes. Quant à « la balustrade percée en ovales allongées » elle est hors du champs de la gravure de Collart mais visible sur les autres postérieures.

Ce portail, lui du moins, n'était pas un pastiche, mais l'œuvre sincère d'une époque bien définie.

Insensible aux splendeurs du gothique, l'architecture religieuse alors, sous l'influence de la renaissance italienne et de l'humanisme, croyait renouveler son inspiration aux sources de l'antiquité classique.

Ce portail monumental, que les exigences de l'orientation liturgique, avaient si désavantageusement placé s'ouvrait sur le fond du cimetière. Sa perspective était bouchée à courte distance par le mur de la propriété voisine, celle des sœurs de la Charité. Celles-ci consentirent à Ph. Delamet un alignement un peu plus reculé pour lui permettre l'édification de la chapelle des fonts. On sait que pour dégager ce portail, nos marguilliers eurent un jour la pensée de percer une avenue droit dans son axe, jusqu'à la rue Saint-Denis. Peu visible jusqu'au percement de la rue de la Fidélité, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, il ne dut guère remplir son office et les fidèles devaient plus habituellement accéder à l'église par les deux autres portails situés aux deux extrémités de la croisée. Celui du côté sud, de tous temps très dissimulé par les constructions qui l'entouraient, est aujourd'hui complètement supprimé.

Celui du côté nord, condamné lui aussi, laisse paraître du moins sa face extérieure sur la rue Sibour.

Du côté sud, le retrait correspondant fut toujours des plus remplis. Après avoir peu aimablement remarqué que « les prêtres se nichent comme les corneilles sur les combles et dégradent le bâtiment. » voici ce qu'y voyait de Guilhermy et qui correspond à la gravure de 1849, dont nous avons déjà signalé la fausse désignation [1].

1. Voir : chapitre VII, p. 124 : note I.
Cette gravure se trouve aux Estampes de la B. N. *X*. 39 *V*. *a* 290 et au musée carnavalet : série 59. f° 146. Reproduite planche V.

« Au lieu du retrait profond remarqué au nord, nous trouvons ici une sacristie du XVe siècle puis les pierres d'attente et une espèce de masure servant d'habitation. Une tourelle en pierre avec un escalier semble indiquer le projet de construire une seconde tour de ce côté. Les chapelles du chevet sont cachées par la sacristie et une boutique de marchand de vin. On aperçoit à grand peine une très jolie statue de saint Jean-Baptiste placée sur l'un des angles du polygone. Le saint vêtu d'une tunique tient un livre sur lequel est couché un agneau. La statue, le cul de lampe et le pinacle ont été taillés dans une même pierre. »

La sacristie indiquée ici doit être celle construite par Ph. Delamet et pour laquelle on se serait inspiré, par exception, du style général de l'abside. La niche et la statue y auraient été rapportées [1].

Tout cet emplacement est aujourd'hui occupé par la chapelle annexe dite des *catéchismes*.

Entre ces deux retraits se dresse l'abside taillée à cinq pans dans sa partie inférieure et à trois pans dans sa partie haute.

De Guilhermy en 1840 voyait encore « sur les pieds droits deux culs de lampe et autant de dais à pinacle très jolis du XVIe siècle... » Ils étaient moins anciens puisque cette croisée ne fut achevée que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Reste dans le tympan, « au-dessus de la porte carrée, ornée de denticules, deux anges fort laids, accompagnant un médaillon timbré S. L. » et aux boiseries des vantaux de la porte, au milieu d'un pilastre ionique la figurine de sainte Apolline tenant un livre et les pinces de son supplice, celle de saint Laurent avec son gril.

Mais il faut remarquer surtout dans le fronton triangulaire une belle sculpture du Père éternel à mi-corps, avec barbe et longs cheveux, ornés de bandelettes, vêtu d'une robe flottante, la main gauche reposant sur un globe et entouré de chérubins.

Entre ce bras nord du transept, ou s'amorcent les deux collatéraux, et l'abside primitive très étroite se creuse un retrait profond. Une toute moderne *salle des mariages* comble ce vide utilisé autrefois par le cimetière.

Un détail peu visible mérite cependant l'attention. Dans la gorge de la corniche, qui couronne les hauts murs du chevet,

1. La gravure dessine nettement cette niche pleine d'ombre et veuve de sa statue. En 1875, Clément de Ris vit encore cette statue remarquable dont nous avons vainement recherché la trace au musée Carnavalet et au Ministère des beaux-arts.

court une « frise très curieuse composée de branches de feuillage détachées les unes des autres, comme juxtaposées, entremêlées d'animaux de toutes sortes d'une exécution pleine d'esprit. On y voit des enfants coiffés de bonnets de fou faisant des contorsions, puis un ange nu, d'autres anges en buste tenant des draperies, un enfant à genoux présentant à nu son postérieur au martinet d'un vieillard, un vieillard tenant un philactère des anges terminés en queues d'animaux, des masques, un chasseur barbu, vêtu d'un costume singulier lançant avec un arc une flèche à un petit animal dont la forme rappelle celle de la salamandre. » C'est assurément le vestige artistique le plus ancien [1].

Les contreforts de l'abside sont très apparents. Ceux de la nef sont dissimulés par les combles des chapelles et le monument en paraît privé.

Pénétrons à l'intérieur par le grand portail. Au bas de sept marches nous trouvons le sol primitif exhaussé tout alentour par l'apport des siècles. Cet intérieur se compose d'une nef centrale et de bas-côtés doubles jusqu'à la croisée et simples autour du chœur. La hauteur de la grande voûte insuffisante donne à l'ensemble une apparence un peu écrasée.

Le plan général a la forme de croix latine. De Guilhermy accuse une « légère inclinaison de l'abside vers le côté méridional », ce que nous avouons ne pouvoir discerner.

Avant 1865 la nef ne comptait que quatre travées de chaque côté. « Les piliers sont disposés en losange avec un tore fortement accusé sur chaque angle allant se relier, sans chapiteaux, avec les nervures des voûtes. »

Chaque face de ces piliers porte une tablette carrée sur laquelle se dessinaient les armoiries des personnes qui avaient contribué à la construction des piliers. Du moins, en 1840 en devinait-on encore « la silhouette et quelques traces. » D'après les *registres de délibérations* nous y verrions plutôt des épitaphes. Ce fut du moins certainement le cas pour plusieurs. Nous savons encore qu'au XVIIIe siècle ces piliers autant pour l'ornementation que contre l'humidité, avaient été habillés de boiseries.

Les huit fenêtres anciennes qui éclairent la nef sont trop basses

1. On peut comparer à cette frise, qui entoure toute l'abside, celle qui lui fait suite au côté nord, et qui ne peut dater que du XVIIe siècle. L'invention et l'exécution en sont bien inférieures.

pour leur largeur — celles de la travée moderne sont mieux proportionnées — et leur meneaux trop lourds ne furent sans doute jamais rehaussés de vitraux intéressants.

De la voûte tombent de longues clés pendantes dont l'intérêt croit en approchant du transept. Les deux premières sont composées de feuillages et de draperies et terminées en pomme de pin. La troisième, au milieu de guirlandes et de couronnes porte une tête de chérubin, la quatrième est encore plus riche mais sans figure. Quant aux sept clés de voûte du transept elles « sont les plus remarquables de Paris par la sculpture, »..... et méritent d'être proposées comme des « modèles. » « Les rinceaux de la clef centrale encadrent quatre figures : la vierge portant son Fils, saint Jean-Baptiste avec la croix, saint Laurent avec un gril, sainte Apolline avec les tenailles dont elle fut tour mentée. Les scènes de la Passion se déroulent autour des six autres »

Les trois au nord représentent Jésus au jardin des olives un rayon descend sur sa tête — les apôtres endormis, le baiser de Judas, et Jésus devant Caïphe. Les trois au midi : Jésus flagellé, portant la croix, sainte Véronique et la descente de croix. Toutes ces clés devaient être peintes et décorées [1].

L'allongement de la nef a donné au transept des proportions plus heureuses : il était trop long pour le plan primitif. Les portails des d ux extrémités sont condamnés, au nord par la chapelle Saint-Laurent au sud par la chapelle Sainte-Geneviève. Celui du côté nord fut le premier fermé et les boiseries, placées là en 1839, proviennent de l'ancienne salle de la Fabrique dont on l'avait ornée au XVIII[e] siècle.

L'aménagement de la chapelle Sainte-Geneviève plus récent — le portail qu'elle dissimule servit plus longtemps — fut commandé par la symétrie.

Des deux côtés, au-dessus de ces boiseries, se voient des bas-reliefs, que Clément de Ris rattache à la décoration générale du chœur exécutée sous la direction d'Antoine Lepautre. Nous ne serions pas si affirmatif et sans référence certaine, nous inclinons à les croire postérieures.

Cinq des neuf arcades du chœur sont obstruées par un placage de sculptures classiques. Clément de Ris fait accueil à la tradition

1. Nous avouons — sauf pour celle qu'il a été possible de dégager de la couche de poussière et que nous reproduisons — n'avoir pu discerner tous ces détails que par les yeux de de Guilhermy.

qui attribue cette décoration à Antoine Lepautre et à François Blondel. On en peut discuter l'effet d'ensemble mais les détails méritent l'attention. Le grimage en marbre blanc dont on avait jugé bon l'affubler a heureusement fait place au ton pierre qui excuse sa présence

Les clés de voûte pendantes fort gracieuses sont du plus pur gothique flamboyant.

« Les voûtes du chœur ont même élévation que celles de la nef. Leurs nervures croisées ne se confondent pas avec celles des piliers, (comme dans la nef) mais elles pénètrent une espèce de masse ou de console sans sculpture, tenant la place de chapiteaux. »

Comme les arcs latéraux de tout ce chevet sont d'un tiers plus bas que ceux de la nef, les fenêtres aussi larges, gagnent plus de hauteur. Celles du chœur au nombre de huit — plus une neuvième, pour la symétrie, aveuglée par le clocher — sont dépouillées de leurs compartiments.

Ces hautes fenêtres sont ornées de vitraux exécutés en 1847, par Lami de Nozan sur les dessins d'Auguste Galimard. Ils méritent peu les éloges dont on salua leur apparition et le temps leur a refusé le fondu et la patine qu'on escomptait [1].

Onze chapelles, en comptant celle en rotonde de la sainte Vierge, rayonnent autour du chœur. Elles sont peu profondes. Dans ce collatéral les nervures des voûtes se fondent, comme celles de la nef, avec les piliers. On y doit remarquer une combinaison curieuse renouvelée de Notre-Dame de Paris. « Deux chapelles correspondent vers le rond-point à une seule travée du sanctuaire. Pour raccoler les trois piliers de leur clôture avec les deux de l'abside il a fallu établir un jeu de voûtes de manière à ramener les trois nervures principales à deux, sans compter les nervures secondaires croisées ».

Les clés de voûtes disparates y sont évidées en rosaces gothiques pour la plupart. Quelques-unes représentent des personnages. D'autres portent un écusson gothique dont les armoiries ont été martelées à la Révolution. Une de ces dernières a échappé au marteau. Elle se trouve dans la chapelle, dont le clocher occupe presque la moitié, et porte un arc et un oiseau. Enfin une, seule de son espèce,

1. Consulter à cet égard la *Revue d'archéologie*, tome IV, 1847, 48 f°. 670 6 685 une notice, signée TROCHE dont l'enthousiasme se justifie peu aujourd'hui.

dans le collatéral nord, représente un ange portant la bourse des aumônes et le gril de saint Laurent [1].

La travée qui sert aujourd'hui de vestibule à l'unique sacristie était en 1840 la chapelle Sainte-Geneviève. On y remarque de jolies consoles feuillagées à grappes de raisin et une clé de voûte représentant saint Laurent tenant un livre et un gril.

A la fin de cette visite nous croyons n'avoir négligé aucun détail essentiel, en avoir assez dit pour permettre au lecteur de faire revivre aux regards de son imagination la physionomie historique de notre vieille église.

1. C'est le motif reproduit en cul de lampe sur le titre et la couverture.

CHAPITRE IX

Les Confréries.

A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de citer l'une ou l'autre des nombreuses confréries de la paroisse. Le moment est venu de leur consacrer le chapitre qu'elles méritent.

Simultanément ou successivement, nous n'en comptons pas moins de dix-neuf. Toutes, ou la plupart, possédaient leurs archives. Malheureusement elles furent jugées sans intérêt par l'archiviste (?) malavisé, qui en prit livraison au nom de la municipalité en 1793, et placées par lui au *caput mortuum*.

Il nous faudra nous contenter de trop rares indications glanées çà et là dans les registres de délibérations et dans les comptes de la fabrique, les contrats de fondation ou les testaments.

Notre travail a été grandement facilité par les recherches iconographiques de M. l'abbé J. Gaston qui, heureuse fortune pour nous, a peut-être réalisé, concernant notre paroisse, la collection la plus complète de son recueil [1].

Dans l'énumération et l'historique, obligatoirement succinct, que nous en donnons, nous suivrons l'ordre suivant. D'abord, les trois plus importantes par leur ancienneté ou leurs services, puis cinq consacrées à la Très-Sainte-Vierge, enfin onze autres dont la plupart sont des confréries de corporations.

La confrérie de Saint-Laurent et Sainte-Apolline et celle de

1. Abbé Jean Gaston. *Les images des Confréries Parisiennes avant la Révolution.* Paris, André Marty, 1910.

C'est un tirage à part des publications de la société d'iconographie parisienne, année 1909. Les articles numérotés dans ce recueil de 226 et 226 bis à 246 décrivent tous des images de confréries établies à Saint-Laurent. Nous renvoyons à ces descriptions très complètes que nous ne rééditerons pas, mais d'où nous extrairons les indications nécessaires à notre sujet. Parmi ces 22 images ainsi décrites, manquent celles de deux confréries : Saint-Crespin et Saint-Nicolas et Saint-Antoine. En revanche, la confrérie Saint-Laurent et Sainte-Apolline en compte deux et celle de Sainte-Anne trois.

Saint-Hildevert pouvaient se disputer la prééminence d'ancienneté, mais non pas celle d'importance qui, nous l'avons vu en retraçant l'histoire de la Fabrique et celle de l'église, revient sans conteste à la première. Si même celle-ci, comme nous inclinons à le penser, donna le jour à l'*Œuvre et Fabrique* paroissiale, elle cumulerait tous les titres.

Nous lisons presque au début de la *Recherche exacte* pour l'année 1440, « en cette année les marguilliers commencèrent à faire la fonction de maistres de Saint-Laurent et Sainte-Apolline. » Cette affirmation, émise par l'abbé Lejeune en 1729, dépasse peut-être la portée des documents d'où il l'a tirée. Nous avons remarqué plus haut, à l'occasion d'un essai d'émancipation de cette confrérie à l'égard de la Fabrique, le souvenir d'une tradition différente et même contradictoire. Il était de notoriété en 1693 que « de temps immémorial ladicte confrérie avait esté annexée au maistre autel de ladicte église et qu'autrefois elle n'avait pas d'autres administrateurs que les mesmes marguilliers de ladicte paroisse. »

Plus tard, pour décharger les marguilliers et pour donner plus de relief à la confrérie, quatre notables paroissiens furent commis pour l'administrer, mais dans la dépendance la plus complète vis-à-vis l'*Œuvre et Fabrique*. Celle-ci paraît donc avoir été un développement, une extension de celle-là. D'ailleurs, à une époque beaucoup plus rapprochée, nous avons constaté une répétition de ce qui dut se passer à l'origine. Lorsque la chapelle Sainte-Anne, en effet, qui aurait pu réussir à devenir paroisse, fut construite, aussitôt se créa une confrérie dont les administrateurs étaient investis des attributions de marguilliers avant la lettre [1].

De fait l'histoire de cette confrérie Saint-Laurent et Sainte-Apolline fut si intimement mêlée à celle de la Fabrique qu'en retraçant celle-ci il nous a été impossible d'en faire abstraction. Aussi n'avons nous rien à ajouter à ce que nous avons rapporté de ses velléités d'indépendance, de sa prospérité au cours de la première moitié du XVII[e] siècle, de sa part prépondérante dans la construction de notre église, puis de son déclin, de ses luttes d'influences au sein des assemblées de la Fabrique, d'abord au temps de sa splendeur, avec la confrérie du Saint-Sacrement, puis dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, avec les

1. L'image de cette confrérie nous a été aussi conservée. B. N. *Est Res. g. V.* 125 n° 378 du recueil J. GASTON. Elle fut donnée par Georges Wanten, en 1686. Cette confrérie était sous le vocable de Sainte-Anne et Saint-Denis.

commissaires des pauvres qui l'y supplantèrent si complètement.

Nous connaissons sa chapelle, dédiée aujourd'hui à saint Joseph, où un autel neuf fut érigé en 1664. C'est là que pendant toute l'octave de Saint-Laurent, se tenait une permanence pour recueillir les aumônes d'abord si abondantes, mais que les attractions nombreuses de la foire prochaine, mieux installée par Messieurs de la Mission, firent trop tôt dériver ou tarir.

En 1742, plus habilement qu'ils n'avaient fait 50 ans plus tôt, les administrateurs de cette confrérie obtinrent leur banc clos. « Plus pour la décoration de l'Église, dirent-ils, alors que pour la commodité à entendre l'office divin, » ils demandèrent l'autorisation de faire une *œuvre* semblable à celle de Messieurs les Administrateurs du Saint-Sacrement, « au pilier parallèle et opposé à celui du Saint-Sacrement. »

Six ans plus tard, cette confrérie fut supplantée au sein de la Fabrique par les commissaires des pauvres et dès lors elle déclina rapidement. En 1764 elle a perdu toute indépendance. Ses recettes, minimes si on les compare à celles d'autrefois, sont inscrites au onzième chapitre des recettes du comptable de la Fabrique. Elles s'élèvent encore cette année-là à 767 livres 13 s., dès l'année suivante, elles tombent à 16 liv. 16 s., puis à 111 livres 13 sols pour l'année 1768, même à 38 livres et oscillent péniblement par la suite entre 80 et 100 livres [1].

Deux images de cette confrérie se trouvent au cabinet des estampes de la B. N.[2]. Ces deux images portent dans leur texte cette fière assertion : *première*, (l'une dit : *premier*), *fondée en l'Eglise paroissiale de Saint-Laurens.*

C'est aussi ce qu'affirme d'elle-même — ainsi d'ailleurs que la confrérie Sainte-Geneviève, Saint-Joseph et Saint-Blaise, la confrérie Saint-Hildevert. Nous n'essaierons pas de les mettre d'accord et elles pourront continuer de bénéficier de l'obscurité qui entoure leurs origines. Pourtant la confrérie Saint-Hildevert indique une date : 1422.

Cette prétention était très modeste si l'on a égard au témoignage de Malingre [3], de Piganiol de la Force et même de l'abbé Lebœuf.

1. A. N. H[5] 4498 à 4517, qui sont une suite de comptes rendus annuels, déjà cités.
2. On les trouve aux cotes : *Re.* 13 *p.* 148 *et Va.* 290. A l'inventaire du recueil de J. GASTON, elles portent les n[os] 238 et 239. Celle-ci, seule de toute la collection de celles de Saint-Laurent, est reproduite hors texte.
3. CLAUDE MALINGRE. *Les antiquitez de Paris*, 1640. Description historique de la ville de Paris, tome IV, page 65.

Selon ces auteurs, l'église Sainte-Croix en la cité était primitivement dédiée à saint Hildevert évêque de Meaux, dont l'intercession était surtout invoquée par les phrénétiques et les lunatiques. Mais comme les cris et clameurs de ces malheureux importunaient le voisinage où résidaient surtout les gens de justice, cette dévotion fut transportée à Saint-Laurent alors plus solitaire. Ces auteurs fixent pour cette translation l'année 1136. L'abbé Lebœuf croit à une inversion de chiffres et pense qu'il faut plutôt lire 1316, car en 1136 les reliques de saint Hildevert étaient encore à Meaux. Des chambres, une sorte d'hôpital auraient entouré la chapelle dédiée au saint évêque où les malades se retiraient pendant leur neuvaine.

Du XIIe au XIVe siècle, nos documents il est vrai sont rares, mais nous n'avons trouvé nulle part, trace ou souvenir d'un tel état de choses. Il peut cependant avoir existé, et aussi avoir cessé pour les mêmes raisons qui le rendirent insupportable au sein de la cité.

Après peut-être une interruption, la dévotion locale, que maintint la présence des reliques, s'exprima à nouveau par une confrérie qui évita le voisinage permanent, lugubre et bruyant des pauvres malades chers au saint patron.

De fait, en 1428 le 21 mai, le roi Henri VIII [1] autorisa l'établissement de cette confrérie en l'église Saint-Laurent : « Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, savoir faisons à tous présens et avenir, nous voir esté humblement exposé de la partie des manans et habitans en la paroisse de Saint Laurens lez Paris, noz bons et vraiz subgiez que comme iceulx exposans meuz de devocion et pour l'augmentacion du service divin et autres euvres misericordieuses et aussi pour le singulier refuge et affecion qu'ils ont aux benois sains Monseigneur Saint Michiel l'Ange, Monseigneur Saint Ildevert, Monseigneur Saint Lubin et Madame Saincte Katerine, aians voulenté, propos et entencion de créer, ordonner et establir en l'Église dudit Saint Laurens lez Paris, une confrairie et fraternité desdiz sains et saincte, et pour icele confrairie augmenter, continuer les messes et autres services divin, etc. » Le roi approuve ce projet et autorise l'apposition dans l'église « d'une boiste ou tronc où seront mis les bienfaits de ladicte confrairie » ; il donne « de grace espécial par présentes, congiée, auctorité et licence que à leur requeste soit criée et publiée en leurs

1. AUG. LONGNON. *Paris pendant la domination anglaise* 1420-1436. *Documents extraits des registres de la Chancellerie de France*, Paris-Champion. Ce document se trouve A. N. *j. j.* 174 n° 154.

noms ladicte confrairie es églises et autres lieus à Paris où il appartiendra... » Les confrères pourront enfin tenir leurs assemblées « en lieu convenable toutesfoiz que mestier sera, » pourvu qu'un officier député par le prévôt y soit toujours présent.

On le voit, saint Hildevert partage avec d'autres grands saints les hommages de ses fidèles et si le sens primitif de sa dévotion est maintenu, ce fut sans doute avec plus de discrétion. D'après une tradition, recueillie par les Bollandistes[1], il fallait, pour faire partie de cette confrérie, peut-être celle première manière, avoir eu un fou dans sa famille. Il arrivait même que pour sauver de la peine de mort un meurtrier, au chapitre des circonstances atténuantes, on produisait les registres de la confrérie, lorsque son nom s'y trouvait inscrit.

D'après l'image[2] de cette confrérie, saint Hildevert est « en grande recomadaon contre la tempeste, le feu, l'eau, pour les freinetiques furieux, possédez, lentaines, lunniques et doul[s] de teste. » Ce même texte rapporte le fait d'un enfant mort qui en 1657 fut apporté sur l'autel du saint. Il ressuscita, fut baptisé et vécut encore quatre ou cinq ans.

En 1519 une sentence fut rendue au Châtelet[3], qui maintint la confrérie dans le droit de « pouvoir faire quêter dans la ville et fauxbourgs », mais aussi réserva au seul prieuré toutes les quêtes faites à l'église le jour de la Saint-Laurent. Ces quêtes donnèrent lieu à une concurrence et à des rivalités, au sein même de la paroisse, avec les autres confréries. Il serait fastidieux d'en retracer les détails. On décida le 26 août 1685 [4] que, hors les fêtes de saint Hildevert, saint Michel et sainte Catherine, (il n'est plus question de saint Lubin), le bureau de la confrérie serait confiné dans l'enclos de sa chapelle. Les marguilliers exigèrent aussi que les reliquaires, calices et argenteries seraient conservés à la sacristie et que les autres ornements ne pouvaient être emportés chez soi par les confrères

1. *Acta Bollandina*. Mois de Mai, tome IV, p. 715 c. « *In parrochiali S. Laurentii vetus est S. Hildeverti confraternitas, cui fidelium pietas ex veteri usu inscribi curat, si quem domi habent mente captum vel energumenum ; idque ita vulgo notum est, ut cum aliquis nuper caedem fecisset, ad eum culpae et quod consequens erat, morti eximendum, valuerit produxisse album sodalitatis Hildevertinae, in eoque jampridem inscriptum nomen ejus qui capitis postulabatur.* »

2. Cette image se trouve B. N. *Est Re* 13 p. 115. C'est le n° 236 du *recueil* de J. GASTON.

3. A. N. S. 1440.

4. A. N. L. L. 815. On reproche notamment à cette confrérie de quêter sans discrétion pendant l'octave de Saint-Laurent et de vendre des images de Saint-Hildevert que le peuple prend pour celle de Saint-Laurent !

« mais rangés dans les coffres d'armoires de la chapelle. » Ainsi la Fabrique maintenait son haut domaine. Nous savons que cette chapelle fut, après les travaux de 1621, celle consacrée aujourd'hui au Sacré-Cœur, et qu'elle devait auparavant occuper sensiblement le même emplacement, sinon un voisinage très proche. Chaque dimanche et les jours de fête, on y célébrait la grand messe et le jour de fête du saint patron, le 27 mai, on y donnait une prédication à une heure après midi, très certainement pour ne pas gêner plus tard les offices paroissiaux.

Les origines de la confrérie du Saint-Sacrement plus récentes, sont aussi mieux connues.

Pour l'année 1626, la *Recherche exacte* s'exprime ainsi : « Noël Triperet et Denis la Hogue étant en charge, la confrérie du Très Saint-Sacrement a été établie le 26 du mois d'août, ledit Denis la Hogue en fut le premier maître et a obtenu des bulles du Pape Urbain VIII accordant aux confrères et sœurs de la dite confrérie plusieurs jours et grandes fêtes de l'année, indulgence plénière. »

« L'élection d'un maître de la confrérie se fait tous les ans, avec celle de deux marguilliers de l'Œuvre, le 1er dimanche de juillet. »

Elle ne pouvait assurément pas prétendre au premier rang, mais conserva toujours jalousement le second. Elle tenta même, en 1683, de s'émanciper et refusa de rendre ses comptes à la Fabrique. Celle-ci saisit son argenterie et la rebelle céda [1]. En 1716 elle fit, pour 253 livres, l'acquisition de deux chandeliers et d'un bassin, sans autorisation de la Fabrique qui l'en reprit vertement. En 1718, son banc est adossé au 48e pilier, vis-à-vis sa chapelle, celle actuelle de saint Domnol. En 1729 ce banc est délabré et elle obtient d'en reconstruire un autre pour l'ornementation de l'église. En plus des processions très solennelles de la Fête-Dieu dont elle assure l'éclat, le premier dimanche de chaque mois, elle fait célébrer, après la grand messe paroissiale, une autre messe chantée avec exposition du T. Saint Sacrement [2].

Nous devons à cette confrérie l'image la plus précieuse pour nous parce que la plus documentaire. Nous l'avons reproduite plus haut [3].

1. A. N. *L. L.* 815. 12 septembre 1683.
2. A. N. *LL.* 817. Le 20 novembre 1746, on constate cet usage *immémorial*. Il est décidé que l'on continuera et que s'il se présentait quelque convoi, la messe serait remise au second dimanche.
3. B. N. *Est. Re.* 13, p. 292. C'est le nº 227 du recueil J. GASTON. Elle fut gravée par Malliet, du temps de Michel Vaupierre et Estienne Godissart, en 1709. Le 16 décembre 1738, un crédit de 16 liv. fut voté pour faire graver une nouvelle planche de cette image. Planche XI.

Voici le texte édifiant et intéressant que cette image illustre :

« Le premier jour de l'entrée des confrères et sœurs de la ditte confrérie. Indulgence plénière. A l'article de leur mort qui vrayment contrits invoqueront le Saint Nom de Jésus de cœur, indulgence plénière. A ceux qui visiteront dévotement la dite église tous les ans le dimanche d'après l'Octave du Saint-Sacrement ,Indulgence plénière.

Sept ans et autant de quarantaines à tous ceux qui visiteront la même église tous les ans les jours et festes de Noel, de la Pentecôte ; de Saint Laurent et Assomption de la Vierge.

A tous ceux qui visiteront la dite Église le jour des rois, festes de l'Épiphanie de Notre-Seigneur, sept ans d'indulgence.

Soixante jours :

1° à tous ceux qui assisteront aux divins offices qui se célèbreront dans la ditte Église.

2° aux Assemblées publiques ou particulières de la dite confrairie pour faire quelque œuvre pieuse.

3° à toutes les processions qui se feront avec la permission de l'ordinaire.

4° qui assisteront charitablement aux enterremens des morts et le lendemain au service qui sera dit pour les fidèles confraires deffunts.

5° qui accompagneront le Très Saint-Sacrement lorsqu'on le portera aux malades.

6° ou qui estans empéchez réciteront une fois à genoux le Pater Noster et l'Ave Maria pour le malade.

7° qui ramèneront quelque devoyé au chemin de salut.

8° qui enseigneront aux ignorans les commandemens de Dieu et ce qui est nécessaire au salut.

Quarante jours :

A toutes personnes qui visiteront tous les ans la dite Église les jours et festes de tous les Saints. Le jour et Octave de la Feste-Dieu, de Saint Jean Baptiste et de Sainte Appoline.

Tous les confrères et sœurs qui y seront enregistrez et qui auront tous les ans payé leur confrairie, il sera dit après leur décès un service pour le repos de leurs âmes et seront suivant l'usage ordinaire portés à leur convoy le guidon et les torches de la dite confrérie, en advertissant le porte-verge d'icelle. »

Nous ne pensons pas nous illusionner en dénonçant encore ici

contre cette confrérie, l'hostilité inexplicable pour nous, des commissaires des pauvres, lorsqu'ils furent devenus tout-puissants au sein de la Fabrique. En 1749 ils empêchèrent toute élection. Elle vivota cependant. Nous ne possédons qu'un résumé des comptes de quatre années de 1760 à 1763. Pour cet intervalle, de 295 liv. 8 s. où elle était tombée, la recette monta à 454 liv. 12 s. 9 d. Avant 1760, son chapelain Jombert s'était refusé à toute reddition de comptes, depuis, son successeur Hutinet avait versé dans la caisse de la Fabrique l'excédent des recettes sur les dépenses qui, pour ces quatre années était passé de 3 liv. 4 s. à 66 liv. 9 s. 3 d. [1].

En 1764, encouragé par ce résultat que l'on espéra peut-être améliorer, on décida de « choisir deux personnes de piété et de vertu, pour avoir soin, au nom de la Fabrique, du *Saint-Sacrement*. » Evita-t-on intentionnellement le mot de confrérie ? On semble bien avoir voulu écarter toute idée d'élection. Ces *délégués* de la Fabrique ne pouvaient rien entreprendre sans le consentement des marguilliers et surtout devaient remettre à ceux-ci tous les bénéfices.

Cependant, le 25 mai 1765, on lit à l'assemblée de la Fabrique « un mémoire adressé par Messieurs les Administrateurs de la confrérie du St Sacrement, tendant à obtenir le pas immédiatement après les anciens marguilliers, qui ne seraient pas en manteau et en rabbat.»Après cette lecture, on s'est fait représenter la délibération du 31 mai 1764, portant rétablissement de la confrérie du St Sacrement [2]». Ce mot de *rétablissement* dépasse sans doute la portée de ce qui fut effectivement décidé lors de cette délibération, mais exprime peut-être la situation de fait qui en résulta. On adopta d'ailleurs les conclusions du mémoire. Mais l'élan était perdu. Plusieurs autres confréries, avaient déjà disparu ou allaient bientôt s'éteindre. La confrérie du Saint-Sacrement se maintint cependant jusqu'à la Révolution, au milieu de difficultés dont nous trouvons l'écho au *registre des délibérations* de la Fabrique. Le 14 juin 1790, elle demande que « sur les frais occasionnés par la procession, dite du grand Pardon, on lui remette quelque chose. » On lui accorde « pour cette fois et sans tirer à conséquence, 110 liv. qui s'employaient à l'acquisition de bouquets. » Le 9 novembre suivant, les administrateurs représentent que « leurs honoraires sont diminués eu égard à la circonstance des temps. » On leur versera cette fois à chacun 100 livres au premier janvier, toujours « sans tirer à

1. A. N. H^5 4501.
2. A. N. *L. L.* 817.

conséquence, par reconnaissance pour leur zèle et assiduité. »

Parmi les autres confréries beaucoup moins importantes qui nous restent à signaler, nous en groupons cinq, toutes consacrées à la Très-Sainte Vierge.

Quatre sont encore des confréries de dévotion, une seule est de métier : celle de la *Nativité*, pour les passementiers. L'image [1] reproduit un autel avec rétable dans un encadrement de colonnes doriques. Le tableau au-dessus de l'autel représente la toilette de la petite Marie qui vient de naître et aux pieds de laquelle le roi est agenouillé. Les armes du roi, du pape Clément XI et du cardinal de Noailles permettent de dater cette composition de 1700 à 1721. On distingue sur l'autel comme attributs de métier deux pelotes à petits glands.

La chapelle de cette confrérie était la dernière près du portail, du même côté que celle de Saint-Hildevert, dans le collatéral nord. Il est possible que cette gravure représente l'ornementation de cette chapelle.

Cette image signale encore un pardon et des indulgences accordées par bulle du Pape *huitième*, Urbain VIII certainement, qui régna de 1623 à 1644. L'obtention de cette bulle dut marquer sa fondation.

Entre cette chapelle et celle de Saint-Hildevert en effet, la chapelle de la Visitation était le siège d'une autre confrérie qui elle aussi se donne, dans une note ajoutée au martyrologe [2] de la paroisse, dont la première rédaction est de 1556, comme « première fondée en cette église. » François Houppin, qui était clerc de l'œuvre en 1621 et mourut en 1644, en fut le premier chapelain. On doit au moins accorder à cette confrérie la priorité sur la précédente.

Son image [3] peu esthétique et coloriée, représente la Visitation à quatre personnages. La planche fut donnée en 1705, par Mre Jean Périer et François Poitevin maîtres en charge cette année-là.

Un service complet pour tous les confrères défunts était célébré le lendemain de la fête et le jour des morts. Un service particulier était assuré à chacun d'eux après leur mort. Enfin on lit encore sur

1. B. N. *Est. Re* 13, *page* 187. n° 228 du recueil J. GASTON, due au graveur Houllé.

2. A. N. *L. L.* 818.

3. B. N. *Est* 13 *p.* 344. n° 229 du recueil J. GASTON. Il y avait indulgence plénière le 2 juillet, les jours de la Circoncision et de l'Ascension de N. S. ainsi qu'en les fêtes de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation et de la Purification de la T. Sainte Vierge.

cette image, une oraison spéciale qui exprime l'esprit de la confrérie :

« O Seigneur qui estant encore renfermé dans le sein de Marie lui avez inspiré le désir de visiter Elizabeth pour sanctifier votre précurseur par cette visite mistérieuse, nous vous supplions que cette Vierge sacrée nous attire votre présence dans nos cœurs pour nous remplir de vostre grâce et bénédictions, que l'exemple de la charité nous excite à secourir ceux qui sont dans la misère et que nous puissions reconnaître et honorer dignement en sa personne la qualité suréminente de vostre Mère, vous ô Dieu qui régnez... »

Une troisième confrérie dédiée à N.-D. de Liesse l'est en même temps à saint Claude. Elle résulta peut-être de la fusion de deux autres ou du développement d'une plus ancienne, qui serait celle de saint Claude. Dans l'inventaire de 1593 [1] en effet, il est mentionné « un calice et sa platine » appartenant à une confrérie Saint-Claude. Son image fut gravée entre 1676 et 1689 [2]. Elle représente la Vierge miraculeuse, vêtue d'un ample manteau brodé, dans un retable d'autel à colonnes corinthiennes. C'est peut-être là encore, d'autres exemples contrôlés nous autorisent à le penser, un détail documentaire de l'ornementation de la chapelle de cette confrérie. Tout autour, en douze médaillons se déroule la légende d'une certaine Ismérie [3], convertie au christianisme. Le lien entre cette histoire de conversion, N.-D. de Liesse et saint Claude n'est certes pas très apparent. Peut-être cependant la note dominante de la dévotion de ces confrères était celle de la *joie* chrétienne. Après l'antienne liturgique de la Nativité « Votre naissance, ô Vierge, Mère de Dieu, a « apporté la *joie* à tout le monde... » se lit une antienne à saint Claude : « Seigneur, vous avez rendu ce saint grand et illustre, vous l'avez comblé d'honneur et vous le remplissez de *joye*, par la vue de votre visage. »

1. B. DE LA V., édité en appendice n° VI. « Item ung aultre calice vermeil garny de sa platine où est escript dessoulz *la confrairie St Claude, fondée à St Laurens*, avec deux burettes dorées par les garnisons, poisans ensemble trois marcs une once, six gros d'argent ».

2. B. N. *Est Re* 13, *page* 220, n° 231 *du recueil* J. GASTON.

Comme précédemment, c'est la concurrence des armes du pape, du Roi et de l'archevêque qui permet de fixer les deux termes extrêmes : 1676 et 1689.

3. Voici cette légende : trois frères sont faits prisonniers par les infidèles probablement. Ils disputent contre les docteurs qui tachent de les faire apostasier. Ismérie leur est envoyé pour les séduire. Elle leur demande une image de la Vierge. Ils lui donnent une image du Christ. Elle l'adore. Les trois frères et la princesse s'enfuient, passent le Nil, sont transportés en France, arrivent chez leur mère, choisissent le lieu d'une chapelle et Ismérie est baptisée.

Ce rapport fut peut-être établi après coup et n'influença pas directement la fusion de ces deux confréries. Innocent XI (1676-1691) accorda une indulgence plénière à tout fidèle qui visiterait la chapelle de N.-D.-de Liesse, chaque jour de la fête de la T. Sainte Vierge et le jour de Saint-Claude.

Les origines de la confrérie de N.-D.-de la Paix sont plus connues. Elle fut fondée en 1681 par Robert Mojain. Cette date est pleine de sens. En 1678 avait été signé le traité glorieux de Nimégue, qui termina la guerre de Hollande. Cette paix marqua d'ailleurs l'apogée de la gloire de Louis XIV qui, en 1680, reçut le titre de *Grand* à l'Hôtel de Ville de Paris. Ces circonstances nous en rappellent d'autres plus récentes, qui nous ont fait nous aussi, sous l'empire de préoccupations analogues, nous tourner vers la *Reine de la Paix*.

L'image [1] de cette confrérie, ornée de six médaillons, représentant les six principaux mystères de la vie de la T. Sainte Vierge, reproduit la bulle du Pape Innocent XI.

« Innocent Pape XI. — Pour perpétuelle mémoire. Comme nous avons appris que dans l'Église paroissiale de St Laurens, à Paris, il y a une pieuse et dévote confrairie de fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe, sous l'invocation de Notre-Dame de la Paix, canoniquement érigée ou à ériger, non toutefois pour des personnes d'un art particulier, et de laquelle les confrères qui la composent ont accoutume de s'exercer en plusieurs œuvres pieuses et charitables.... indulgence plénière est accordée : le jour de l'entrée, à ceux qui invoqueront le nom de Jésus, au moment de mourir, à ceux qui visiteront la chapelle le jour de la Nativité et feront dévotes prières à Dieu pour la Paix et concorde entre les princes chrétiens, pour l'extinction des hérésies et pour l'exaltation de l'Église, notre sainte Mère ;

« 7 ans et 7 quarantaines, aux mêmes conditions que cy-dessus, aux fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Conception et de l'Assomption.

« 60 jours pour ceux qui assisteront aux offices de la chapelle ; qui recevront chez eux les pauvres par hospitalité ; qui feront la paix entre les ennemis, ou procureront qu'elle se fasse ; qui accompagneront à la sépulture les corps des défunts ; qui assisteront à quelque procession, qui accompagneront le St Sacrement tant aux

1. B. N. *Est. Re p.* 226 *et* n° 232 *du recueil* J. GASTON.

processions que quand on le portera aux malades.. ou s'ils sont lors empeschez, ils se mettront à genoux au son de la cloche et réciteront une fois pour ce malade, l'oraison dominicale et la salutation angélique, comme aussi toutes et quantes fois qu'ils diront 5 fois Pater et Ave, pour les confrères et sœurs décédés, dans la charité de Jésus-Christ, ou qui réduiront quelque dévoyé au chemin de salut et enseigneront aux ignorans les commandements de Dieu et ce qui appartient à leur salut ou exerceront quelques autres œuvres de charité... »

La dernière venue parmi les confréries consacrées à la T. Sainte Vierge fut assurément celle de N. D. de Bon-Secours fondée le 12 août 1717. L'image[1] représente la T. Sainte Vierge assise sur les nuées tenant le divin Enfant, deux anges sont agenouillés de chaque côté du groupe, et d'autres petits anges font cercle au-dessus de leur tête. Clément XI l'enrichit d'indulgences analogues à celles octroyées par Innocent XI à la précédente confrérie.

La date de cette fondation, deux ans après la fin si attristée de Louis XIV, le titre choisi, découvrent peut-être l'esprit qui inspira son fondateur, au milieu de la détresse générale qu'amenèrent les guerres rallumées et la banqueroute due à Jean Law. Les prières recommandées aux confrères accentuent d'ailleurs cette impression : *Sancta Maria succurre miseris iuva pusillanimes, refove flebiles*, etc... le *Sub tuum*. Ceux qui ne savent pas lire les remplaceront chaque jour par trois *Pater* et trois *Ave*.

Comme toutes les autres, cette confrérie assure des suffrages à ses défunts : « On dira au jour du décès d'un confrère ou sœur, six messes basses à la chapelle pour chacun d'eux. »

Il nous reste à signaler onze confréries de dévotion ou de métier.

La confrérie Sainte-Anne devint l'une de ces dernières, si elle ne le fut pas d'abord par destination. C'est du moins ce que nous invite à penser la comparaison des trois images qui nous restent d'elle.

1. B. N. *Est. Re p.* 209. *n°* 230 *du recueil* J. GASTON.
2. B. N. *Est. Ed.* 44, *p.* 22 ; le n° 244 du *recueil* J. GASTON.
Elle fut donnée du temps de Toussaint Leuvin, Guillaume Salleur et Claude Lauté, jurez menuisiers des fauxbourgs Saint-Denis et Saint-Martin, Michel Huber et Nicolas Ribier étaient maîtres de la confrérie en cette année là.
3. B. N. *Est. Re* 13, *p.* 12 *bis et* 243 du *recueil* J. GASTON.
Elle parut du temps de Jean-Baptiste de la Fèvre, faubourg Saint-Denis, Pierre la Feuille, rue Neuve Cléry; Pierre Warin, faubourg Montmartre, et Claude Larmeroux, dit la Feuille faubourg Saint-Laurent.

La plus ancienne [1] se date d'après le nom du graveur : Jollain l'aîné, rue Saint-Jacques, « *à la ville de Cologne* » de la première moitié du XVIIe siècle. Elle est coloriée et peu artistique. Elle porte cette invocation : *Ste Anne, Mère de la Sainte Vierge, patronne des Familles Chrétiennes, priez pour nous.* La seconde [2] date de 1659. Elle représente au centre d'un médaillon rond SainteAnne apprenant à lire à la petite Marie. Des attributs de menuisier sont appendus de chaque côté. Deux anges, assis au bas, tiennent un mascaron où figurent les outils de la profession. Elle est « érigée à St Laurent aux maistres menuisiers du Faubourg. »

A en croire la troisième de ces images [3], regravée par A. le Roux entre 1712 et 1721, elle aurait cessé d'être une confrérie de métier pour devenir ou redevenir, une confrérie de dévotion. La bulle de Clément XI qu'elle reproduit, au-dessous d'un frontispice représentant sainte Anne, la Sainte Vierge et deux Apôtres, dénonce expressément ce caractère, « laquelle confrérie n'est point déterminée pour des personnes d'un certain métier [4]. » Elle se recommande encore d'autres patrons : saint Jacques, saint Philippe, saint Jacques le Majeur et saint Christophe.

Cette confrérie se présente aussi comme société de secours mutuel. Seuls les confrères peuvent se faire enregistrer sur le livre des malades, à condition de payer 5 sols par mois. C'est une assurance pour le cas de maladie. Si l'on avertit l'un ou l'autre des administrateurs avant le dimanche ; ce jour-là, celui-ci ira porter trois livres au malade et ainsi chaque semaine tant que le malade sera alité et qu'il ne pourra entendre la messe. Quiconque devrait plus de 6 mois de cotisation n'aurait pas droit à ce secours. S'il arrive que « quelqu'un des confrères tombe malade, (de ceux sans doute qui n'auraient pas jugé bon de prendre l'assurance), il avertira l'administrateur qui aura soin de la faire sçavoir aux autres confrères, afin qu'ils le visitent et qu'ils prient Dieu pour luy. » On préviendra encore quand on « portera le St Sacrement aux malades de la Confrérie, afin que chacun s'y trouve ainsi qu'à l'enterrement des confrères. » Les malades à

1. B. N. *Est Re* 13, *p.* 13. *n*° 245 du *recueil* J. GASTON.

2. B. N. *Est. Re* 44, *p.* 22. *n*° 244 du *recueil* J. GASTON. D'après cet auteur, elle fait partie de l'œuvre de François Chauveau. « Cette planche donnée du temps de Toussaint Leuvin, du temps que Guillaume Salleur et Claude Lanté estoient jurez menuisiers des fauxbourgs Saint-Denis et Saint-Martin et Michel Huber et Nicolas Ribier, mestres de confrérie, en l'année 1659. »

3. B. N. *Est Re* 13, *p.* 12 *bis*. *n*° 243 du *recueil* J. GASTON.

4. D'après d'autres exemples, il nous semble que cette particularité fut un titre à l'obtention de semblables indulgences.

l'Hôtel-Dieu et aux Hôpitaux recevront 30 sols seulement par semaine. Les incurables ne pourront être reçus. « Tous les dimanches et festes à 8 heures, on dit la Messe dans la chapelle à laquelle on est prié d'assister. Les confrères et sœurs seront obligés de donner 1 livre 10 sols pour le luminaire du service des défunts. »

Le barême de cette assurance fut-il mal calculé ? Des abus s'introduisirent-ils dans son maniement ? En 1756 la confrérie se trouva en telle déconfiture que les marguilliers firent « cadenasser la chapelle et le bureau... pour sûreté d'une somme de 300 livres que les administrateurs devaient à la Fabrique. » Aucun représentant de la confrérie ne se présenta et tous ses effets furent transportés à la sacristie et au Trésor de la Fabrique. Inventaire en fut dressé. Comme les anciens administrateurs réclamaient leurs débours, on leur accorda une indemnité de 50 livres à condition d'accepter la procédure. Ce fut la fin; il était trop tard à cette date pour qu'elle put se relever.

Dès 1748 d'ailleurs, s'éteignit pareillement une autre confrérie de métier : celle de l'Ascension et de Saint-Honoré ouverte aux garçons plâtriers. A cette date, ceux-ci avaient en effet cessé de payer les 3 livres de loyer de leur chapelle, la dernière près du portail, dans le collatéral méridional.

Pour leur image [1], ces confrères n'avaient pas fait les frais d'un planche particulière, mais avaient adopté en 1700 celle de la même confrérie érigée en l'église Sainte-Marguerite, paroisse Saint-Paul, au faubourg Saint-Antoine.

Ainsi que son titre le suggère, cette confrérie résulta probablement de la réunion de deux autres distinctes.

A une époque inconnue de nous l'*Ascension* dut se fusionner avec *Saint-Honoré*. Celle-ci, d'après son image [2] était ouverte aux garçons boulangers. Sa gravure coloriée date de 1684 et représente saint Honoré près d'un four à boulanger, deux ouvriers sont au travail et l'on distingue trois pains dans trois pannetières. Aux angles, des médaillons retracent quelques scènes de la vie du saint

1. B. N. *Est Re* 13, *p*. 24. n° 226 du *recueil* J. Gaston. Cette image, coloriée, représentait Marie et les Apôtres agenouillés, les regards levés vers le Ciel. L'indication de la confrérie est imprimée sur une bande de papier collée sur un ancien titre : « Confrairie de l'Ascension, érigée en l'Église Ste-Marguerite, paroisse Saint-Paul, faubourg St-Antoine ». — Elle était éditée chez Métivité, rue Saint-Jacques, au-dessus de la Fontaine Saint-Benoit. Leur chapelle fut dès lors louée 30 liv. à un maître de pension, à condition qu'on en retirât le confessionnal qui y était.

2. B. N. *Est. Re* 13, *p*. 120. 237 du *recueil* J. Gaston.

Patron [1]. Cette confrérie avait eu cependant sa chapelle particulière qui en 1760 depuis longtemps sans doute, était louée à un maître de pension [2].

La confrérie Saint-Vincent et Saint-Fiacre, des vignerons et jardiniers, nous est déjà connue pour le dévouement qu'elle témoigna au clocher. Elle existait, nous l'avons vu, en 1540 et elle dut être d'autant plus florissante que cette corporation fut d'abord très nombreuse sur notre paroisse.

Son image fut « faicte des deniers des bien faicteurs du temps de Estienne de Grave et Jean Brot maître en charge en l'année 1686. [3] » L'artiste a représenté saint Vincent à gauche, une grappe à la main, et saint Fiacre tenant une bêche. Le premier devait être le patron plus particulier des vignerons et le second celui des jardiniers. Au fond : les trois personnes de la Sainte Trinité, Dieu le Père domine dans la nuée, le Saint Esprit emprunte l'apparence de la colombe traditionnelle et N. S., sous les traits d'un jardinier, se manifeste à Marie-Madeleine. Une antienne et une oraison sont consacrées à chacun des deux patrons.

Ces confrères, au long de nos archives, n'apparaissent qu'à l'occasion des fontes de cloches.

La confrérie Saint-Eloi groupait les serruriers et charrons ou tous autres ouvriers travaillant les métaux. Aucun titre ne précise cette attribution, mais l'image [4] est parlante et la tradition est formelle. Cette image, dont la planche fut *regravée* des deniers de Charles le Bas et Louis Loyauté, en 1707, représente saint Eloi en vêtements épiscopaux entouré d'ouvriers soufflant à la forge ou battant le fer sur l'enclume. Plus loin un laboureur mène la charrue. On voit encore deux charrettes attelées. En haut du cadre, deux anges caracolent sur deux vigoureux chevaux. La fête du Saint Patron se solemnisait le 1er décembre et sa translation le 25 juin. Le lendemain 26, on célébrait un service pour tous les confrères défunts. Enfin, en

1. Faut-il souligner dans l'apparente similitude des matières traitées par ces deux corps de métier et, en partie au moins, l'identité du traitement qu'ils leur font subir les uns et les autres, à l'une et l'autre, le motif ou l'occasion possible de cette fusion ? Plus sûrement, sans doute, on peut signaler la survivance du souvenir de l'ancien Patron des boulangers et pâtissiers dans le gâteau bien connu, qui a survécu à la confrérie.

2. Ce maître de pension était, en 1760, un certain Landvagin, qui acquittait 12 liv. de loyer, quand il payait.

3. B. N. *Est. Re.* 13 *p.* 342. n° 242 du *recueil* J. Gaston.

Elle fut *augmentée* par Jacques Heber. On lit encore le nom d'un administrateur ou maître probablement : Levannier et le millésime : 1590.

4. B. N. *Est. Re* 13, *p.* 84. n° 235 du *recueil* J. Gaston.

deux cartouches, se lit cette dédicace : « En l'honneur de Dieu, de la Vierge et de Mons. St Eloy. »

Cette confrérie dura sans doute jusqu'à la Révolution, puisque en 1779 elle acquittait encore 15 livres pour le loyer de sa chapelle.

Parmi les confréries de métier citons encore celle de Saint-Crespin, ouverte selon toute vraisemblance comme ailleurs, aux cordonniers et aux corroyeurs. Il ne nous reste aucune image d'elle, peut-être parce qu'elle disparut trop tôt. En 1676, elle devait au brodeur Léger la somme de 330 liv. Dans l'impossibilité de s'acquitter, elle fut liquidée l'année suivante. La Fabrique endossa sa dette [1]. Sa chapelle avec celle de Saint-Prix correspondait dans la croisée du transept à celles de saint Domnol et de sainte Geneviève.

Une autre confrérie, probablement de métier encore, celle de Saint-Nicolas et Saint-Antoine, a laissé un souvenir encore plus fugitif. Ailleurs saint Nicolas fut le patron des tonneliers et d'autres corporations vinicoles : courtiers, charretiers en vins. Or, ces artisans ou ces commerçants accompagnèrent nécessairement les vignerons nombreux autour de Saint-Laurent, ainsi que nous le révèlent les tailles du XIIIe siècle.

Cette confrérie dont il ne nous reste non plus aucune image, n'apparaît que dans une « déclaration des rentes et revenus de l'Église parrochial Sainct Laurens deus au curé dudit lieu... Item de Sainct Nicolas et Sainct Antoine la somme de sept livres tournois à la charge d'une messe dicte tous les lundis et es quatre festes annuelles. »

Cette *déclaration* non datée se place par son écriture et son texte au cours de la seconde moitié du XVe siècle. Au XVIIIe siècle, nous ne connaissons à cette confrérie aucune chapelle. Elle partagea peut-être, plus ou moins tôt, le sort de la précédente.

Les cinq dernières confréries que nous signalerons encore sont toutes de dévotion. Deux sont consacrées aux saints locaux : celle de Saint-Denis et celle de Saint-Domnol et Sainte-Geneviève.

De la première, nous connaissons seulement une image coloriée et plutôt laide. Par comparaison, grâce à l'orthographe surtout, à défaut de date précise, nous la croyons de la seconde moitié du XVIe siècle. Elle porte comme titre : « confrairie de St Denis, érigée en l'Église Si Laurens de Paris, entretenus (*sic*) par les confrères. »

1. A. N. *LL*. 815, le 13 septembre 1676. Cette confrérie est déclarée insolvable. Nous trouvons (*S*. 3418) une sentence, datée de 1677, portant que les ornements de cette confrérie seraient vendus et les deniers en provenant remis aux marguilliers.

Elle représente saint Denis portant sa tête dans ses mains A gauche : son martyre sur la colline de Montmartre que couronne une église à clocher élancé. A droite, la ville de Saint-Denis groupée autour de la basilique très reconnaissable malgré la naïveté du dessin. En 1760 et années suivantes, cette confrérie avait pour chapelain le premier vicaire Dubourgneuf, qui acquittait un loyer de 12 liv. pour la chapelle.

La confrérie Sainte-Geneviève et Saint-Domnol[1] associait heureusement le souvenir de ces deux patrons locaux dont les autels se faisaient pendants, on s'en souvient, au pied des deux piliers de l'entrée du sanctuaire.

L'image de cette confrérie fut « gravée du temps de Pierre Cailleux et Jean Maillard estant en charge en 1671. » Elle fut regravée du temps de Nicolas Dominé et de Pierre Luce en 1679. On voit à gauche, saint Domnol, à droite, sainte Geneviève tient un cierge qu'un ange maintient allumé tandis qu'un diablotin armé d'un soufflet s'efforce de l'éteindre. Au fond se détache l'ancienne façade de l'église Saint-Laurent [2].

Cette confrérie disparut avant la Révolution. En 1773 les huit chandeliers en cuivre des deux chapelles et les deux croix furent vendus 72 livres à Mr Biais, curé de Milly les Granges « les confréries étant éteintes [3]. »

La confrérie Sainte-Gemme, Saint-Joseph et Saint-Blaise avait, nous l'avons remarqué, quelque prétention à l'ancienneté. Cette prétention elle-même était peut-être récente, car l'expression en fut surajoutée au texte de son image [4]. La planche en fut *regravée* du temps de Révérant Bréan, en l'année 1692. Elle représente sur une

1. Le lecteur n'a pas oublié que saint Domnol, avant d'occuper le siège du Mans fut abbé de Saint-Laurent, au VIe siècle. On peut regretter que les tentatives, faites récemment, pour lui ménager dans la dévotion des Parisiens la place qu'il mérite, n'aient pas abouti.

2. B. N. *Est Re* 13, *p.* 77. *n°* 234 du *recueil* J. GASTON. Il nous semble, qu'au moins dans l'intention de l'artiste, les traits de Saint Domnol reproduisent ceux de l'ancien curé, P. d'Hardivilliers, mort en 1649, archevêque de Bourges. Le dessin de la tête fait songer au portrait de ce curé, reproduit dans la *chronologie des curez de St Benoit*, par BRUTÉ citée plus haut. Surtout l'allure générale du personnage rappelle celle fixée par le tableau, aujourd'hui dans la chapelle Saint-Laurent, peint à la gloire du constructeur du portail de 1621, et que nous reproduisons. Planche II.

L'un et l'autre ayant *gouverné* Saint-Laurent et étant devenus évêques, le rapprochement devait tenter. La présence, à l'arrière plan, du portail, relativement nouveau alors, ajoute à la vraisemblance.

3. Compte rendu du marguillier comptable pour cette année. A. N. *H*5 4511.

4. B. N. *Est. Re* 13, *p.* 108. *n°* 246 du *recueil* J. GASTON. Elle porte deux dates 1649 et 1692.

même ligne et coloriés, l'Enfant-Jésus donnant la main à saint Joseph, sainte Gemme une palme à la main et saint Blaise, évêque,



(*A comparer avec la planche II.*)

tenant un peigne de fer. « Il y a indulgence plénière, le jour de sainte Gemme qui est le 16 aoust, aussi indulgence plénière estant

confessez et repû de la Sacrée Communion, invoquant le St nom de Jésus, de cœur, ne pouvant de bouche, *indulgence plénière à l'heure de la mort*. Le jour de St Joseph, le jour de St Blaise et le premier Dimanche de novembre, il y a 7 ans et autant de quarantaines de pardon estant confessez et communiez, visitant la chapelle, faisant prière selon l'intention de N. S. P., assistant le St Sacrement porté aux malades ou oyant la sonnette, diront à genoux Pater et qui à leur *intention gagneront* 60 *jours d'indulgence.* [1] »

Cette confrérie eut en 1670 un chapelain fort zélé qui, sous le voile d'un discret anonymat, publia une brochure destinée à éclairer la dévotion déjà très ardente des confrères [2]. S'adressant à ceux-ci, il leur dit ingénument, dans son avant-propos : « Vous avez tant de zèle pour la gloire de Ste Gemme que je croirais lui faire tort si je ne vous priais d'agréer cet ouvrage..... je ne sçai si je me flatte, mais j'ose me promettre qu'il ne doit pas vous désagréer, puisque c'est le portrait d'une sainte à laquelle vous avès tant de dévotion et dont vous avés jusqu'ici honoré les mérites sans sçavoir ce qu'elle a été. »

Cependant son éloge sera aussi « une instruction que cette grande sainte y fait par son exemple, elle y paroit et elle parle avec authorité et par le refus qu'elle a fait de se marier, quoique son père l'y ait voulut contraindre, elle montre aux enfans à ne pas tousjours suivre la volonté de leurs parens et à leur résister, quand ils sont convaincus que leurs commandemens sont contre la justice et que la loi de Dieu ordonne le contraire. Elle y apprend à négliger les richesses du monde, et par le mépris de celles que la fortune lui offroit et que son extraction lui faisoit expérer ; elle y prêche l'humilité par ses abbaissemens et la pureté par le vœu de virginité ; elle y exhorte à la patience dans les adversités par celle qu'elle a eue dans sa persécution ; elle enseigne à soutenir l'honneur de Jésus-Christ contre ses ennemis, comme elle a fait devant Claudien et Atile, son père. Elle y excite à se confier en la Bonté de Dieu et à le prier comme elle quand on la traine dans le temple d'Orence pour l'obliger d'y présenter des sacrifices aux faux dieux. » C'est tout un programme de vie chrétienne.

1. Les parties soulignées de ce texte tourmenté sont en surcharge.

2. *La vie de Sainte Gemme, tirée des martyrologes de l'Espagne et du Portugal et de plusieurs autheurs tant anciens que modernes, par un ecclésiastique.* A l'imprimerie Jacques Langlois. Et se vend à Saint-Laurent de Paris par le Chappelain de la chapelle de Ste-Gemme, 1670 — 63 pp. — A la fin : l'office propre de Ste-Gemme. B. N. O° 292.

D'après notre auteur, nous devrions peut-être compter ici trois confréries au lieu d'une seule. Il continue en effet : « Il y a aussi une confrérie de St Joseph, époux de la Sainte Vierge, et on en fait l'office dans la même chapelle de Sainte-Gemme, le 19e jour de mars qui est celui de sa fête, où il y a une indulgence pour tous les confrères. » Il ajoute : « les parents doivent lui recommander leurs enfants. » Enfin : « on fait pareillement en ladite Chapelle, le 3e de février, la solennité de St Blaise, martyr, evesque de Sébaste, en Arménie, où (dans la chapelle assurément) il y a aussi confrérie et pareille indulgence qu'au jour de St Joseph. On devrait réclamer l'assistance de ses prières en toutes sortes de maladies, puisque Dieu lui avait donné la vertu de guérir tous les malades qu'on lui apportait de toutes parts, mais il est invoqué particulièrement pour le mal de gorge, parce que entre tous ceux qu'il guérit, on a remarqué un enfant qui, mangeant du poisson, avait avalé une arête qui l'étranglait. La mère l'amène au saint qui le guérit. » — Ainsi du moins, se dégagent, d'après un témoignage autorisé, les caractéristiques principales de cette triple dévotion.

Malgré ces efforts si méritoires, les confrères redevinrent si ignorants des mérites de leur sainte patronne que son nom lui-même se corrompit, en celui de saint James, puis de sainte Jeanne plus connu. Enfin en 1710 [1] déjà, depuis quelque temps, « Messieurs de cette confrérie ont fait cesser le service divin et ont rendu leurs clés. » Moyennant 30 liv. la chapelle fut louée au premier vicaire Caboud.

D'après son image [2], la confrérie Saint-Prix semble avoir fait concurrence à Saint-Blaise. Saint Prix y est représenté prêchant. A gauche on distingue un croquis de l'ancienne façade de 1621 et vers le haut, des béquilles et autres instruments d'infirmes sont suspendus en ex-voto. La confrérie avait été érigée en 1668 et la planche fut donnée en 1688 par Laurent Poitevin lors en charge. Le 2 juillet 1702 les maîtres de cette confrérie reçoivent, ainsi que ceux de Saint-Hildevert et Saint-Roch, l'autorisation de quêter aux deux grands messes à la suite des marguilliers. Mais en 1760 ils ne semblent payer aucun loyer pour leur chapelle : c'est mauvais signe.

La confrérie Saint-Roch et Saint-Sébastien avait aussi pour but le soulagement des malades et la préservation contre les épidémies. Celle de Saint-Sébastien au moins, apparaît dès la seconde moitié

1. A. N. *L. L.* 816. A la date du 25 mai 1710.
2. B. N. *Est Re.* 13, *p.* 250. n° 240 du *recueil* J. GASTON.

du XVe siècle. « Item, lisons-nous dans la déclaration incomplète citée plus haut, item de Sainct Sébastien sept livres tournois à la charge de dire une messe tous les mardis et quatre festes annuelles[1]. »

En 1648 Françoise Martin, femme de Jacques Amaulry lègue 3 livres à la confrérie Saint-Roch [2]. La réunion eut peut-être lieu plus tard.

L'image de cette confrérie [3] ne lui est pas particulière. Elle utilisa celle d'une confrérie analogue érigée à Sainte-Marguerite. Coloriée grossièrement elle représente saint Roch et saint Sébastien martyrisé.

Les deux oraisons consacrées aux deux patrons expriment la dévotion dont ils étaient l'objet : « Dieu qui vous plaisés à faire éclater dans les saints votre gloire, faites parroître sur nous votre miséricorde et par l'intercession de St Roch que vous avès destiné entre autres pour advocats des pauvres affligé (*sic*) et malades, préservé nous spirituellement et corporellement de toute maladie contagieuse. Ainsi soit-il. — « Dieu qui, par les mérites de saint Sébastien avez autre-fois apaisé et éteint les ardeurs d'une peste générale délivrez-en par le feu de votre charité tous ceux qui ont recours à vous, étant appuyez sur les mesmes intercessions et assistances. » Nous savons que de trop nombreuses et graves épidémies durent souvent raviver la dévotion de nos ancêtres à ces saints protecteurs.

Telles sont les nombreuses confréries qui simultanément ou tour à tour fleurirent, puis déclinèrent en cette paroisse, avant la Révolution.

Celles de Saint-Laurent et Sainte-Apolline [4] et du Saint-Sacrement paraissent s'être recrutées surtout parmi l'élite sociale et les autres s'être adressées à une clientèle plus humble. Les unes et les autres prospérèrent surtout aux environs de 1650, mais se préparèrent dès la fin de la première moitié du XVIIIe siècle à leur disparition totale au moment de la Révolution.

1. A. N. *L.* 423 n° 16.
2. A. N. S. 3414.
3. B. N. *Est. Re* 13, *p.* 268. n° 241 du *recueil* J. GASTON.
4. Nous n'avons pu saisir le moment ou le culte de sainte Apolline s'unit à celui de saint Laurent. En 1440, il n'est encore question que de la *confrérie Saint-Laurent* au *martyrologe* ou *matrologue* de la paroisse, qui tient de l'obituaire et du coutumier. (A. N. *L. L.* 818), et dont la rédaction primitive est de 1556. La mention de la fête de sainte Apolline est surajoutée et d'une écriture plus récente que le texte primitif. Voir B. de la V. 26.992 le *Propre Saint-Laurent*, manuscrit *anno* 1711. On y trouve un office propre de sainte Apolline.

Pourtant vers cette dernière époque, apparut, avec tous les traits qui la distinguent aujourd'hui, la dévotion si moderne au Sacré-Cœur. Mr l'abbé J. Gaston, après la parution de son recueil, a retrouvé une image en sanguine représentant d'une façon assez péniblement réaliste, les sacrés cœurs de Jésus et de Marie [1]. « Cette image, dit le texte qui l'accompagne, est donnée par un donateur qui demande des prières et qu'on l'encadre sans séparer l'une de l'autre image. » On y mentionne que la fête se célèbre à Saint-Laurent le premier vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement. Tous les vendredis de l'année, il y a une fondation de messe avec exposition du T. Saint-Sacrement et bénédiction à 8 h. et à midi. Tous les premiers vendredis de chaque année ; l'on y fait aussi l'amende honorable publique à midi.

L'auteur de cette fondation, qui doit être aussi le donateur de l'image, est appelé au registre des délibérations, à la date du 15 mai 1746 « une personne de piété », mais l'acte de fondation le trahit : c'est François Chapon, marchand, et sa sœur Françoise [2]. L'époque n'était plus favorable à l'érection d'une confrérie nouvelle et les pieux donateurs pensèrent y suppléer par une fondation.

Fondation, confrérie, sont l'une et l'autre l'expression habituellement sincère, souvent touchante d'une piété, dont nous essaierons de dire l'intensité et les caractéristiques, en ajoutant à l'historique des confréries, celui des fondations.

1. Cette image est encartée dans un volume du recueil : « Les images des confréries »... avec corrections et augmentations, déposé par l'auteur à la B. N., cabinet des Estampes, *Re* 13 *A*. De fait, ce n'est pas une image de confrérie.
2. La délibération du 15 mai 1746. A. N. *LL* 817. L'acte de fondation de 1746 se trouve A. N. *L*. 671 *cote* 169.

CHAPITRE X

Les Fondations.

Enumérer et décrire les sources où nous avons puisé les éléments du tableau, que nous publions ci-après, des fondations faites à Saint-Laurent jusqu'à la Révolution ; commenter ce même tableau : expliquer les retranchements ou les diminutions qui nous sont connus ; faire ressortir certaines tendances, certains courants de piété particuliers aux différentes époques ; décrire en détails les plus remarquables de ces fondations tel est l'objet de ce chapitre.

Le fonds des archives de la paroisse conservées aux *Archives nationales*, a été assurément notre source la plus abondante, mais non l'unique.

Au fonds de la paroisse, chronologiquement, nous avons consulté :

L. L. 818. C'est un registre de feuillets en parchemin d'une écriture gothique avec titres en carmin. « *C'EST LA DÉCLARATION DES MESSES ET SERVICES FONDÉS EN L'ÉGLISE SAINCT LAURENS LEZ PARIS, QUE L'ŒUVRE DE LADICTE ÉGLISE FAICT DIRE, REVEUE ET EXAMINE SUR LES LECTRES ÉPITAPHES ET ACIENS MARTHOLOGES D'ICELLE DICTE ÉGLISE, L'AN MIL CINQ CENS CINQUANTE SIX.* »

On l'appelait encore : martyrologe, marthologe...... on le voit c'est un *obituaire* dont MOLINIER a donné un extrait parmi ceux de la province de Sens qu'il a publiés.

A la rédaction primitive, d'une écriture appliquée, on ajouta d'une écriture cursive, très différente, et jusqu'au moins en 1666, l'indication de fondations postérieures à 1556.

A défaut de renseignement plus précis, tenant compte de ce fait, nous avons daté certaines fondations : *avant* 1556 et d'autres : *après* 1556.

Plus tard plusieurs répertoires furent dressés dont le plus ancien paraît être : *S*. 3418 de l'année 1671. Il compte 89 fondations.

L. 671 vient ensuite. Une note en marge de chaque fondation en constate l'état en 1681.

S. 3416 qui est un *inventaire général des papiers et titres de la Fabrique* et contient un chapitre, le second, réservé aux fondations. Il fut rédigé en 1705 mais continué jusqu'en 1715. Il énumère 127 fondations.

S. 3417 est un inventaire exclusivement des fondations. Il en compte 189, la dernière est de 1784, c'est le plus récent.

Les contrats eux-mêmes de ces fondations nous sont parvenus nombreux; on les retrouve parmi les titres de la Fabrique dans *S*. 3413 *à* 3416.

L. 672 en contient aussi un grand nombre des plus récentes accompagnés des titres de rente.

En dehors de ce fonds des archives de la paroisse quelques documents nous ont permis de compléter ou de préciser ce tableau.

A. N. *L*. 410, n° 29 nous a révélé la plus ancienne de toutes et qui distance de trois quarts de siècle les suivantes, celle d'Eustache Le Fèvre dit du Soufflet de l'année 1364.

Cette même cote contient aussi les actes de fondation du bénéfice de la Rivalaise dont nous parlerons plus en détails.

L. 423, n° 16 est un état incomplet et non daté des revenus de la Fabrique. Il est postérieur à 1467, date de la mort du curé Nicaise Joye, dont il relate la fondation.

B. N. *Mss. F. F.* n° 18.758 f° 402 est aussi un état des revenus de la Fabrique dressé en 1548.

Voici ce tableau où nous donnons suivant l'ordre chronologique :

1° Les noms des fondateurs avec l'orthographe qui nous a parue la meilleure.

2° Sauf pour quelques cas, la valeur.

3° L'objet.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1364	Eustache le Fevre dit du Soufflet......	rentes sur maisons....	1 messe quotidienne à l'autel St-Jacques par religieux de St-Ladre.
1425	Pierre Gagnepain	28 s. p. de rente......	1 service le 17 janvier.
1429	Jeanne La Marcale dite la charpentière (1).	10 s. p. de rente......	1 haute messe et vigile.
1431	Jehanne la Tadelyne, Ve de Regnault de Gaillonel	Fief de la Rivalaise...	Chapellenie N. D. de la Rivalaise : 3 messes par semaine.
1447	Guillaume Gripperel (2)...............	1 maison et 5 arpents.	1 messe le 2 de chaque mois.
1467	Nicaise Joye (3)......................	44 s. p. de rente.....	2 obits h^te messe des trépassés et vigile.
ap. 1467	Anonyme	6 s. p. de rente	1 haute messe des trépassés.
»	Jehan Garnadou	12 s. p. de rente......	Plusieurs messes basses.
»	Jehan Fleury	2 s. p. de rente.......	1 messe basse.
»	Anonyme	60 s. p. de rente......	1 haute messe et vigile ts les dimanches.
»	Guillaume Rousseau..................	10 s. p. de rente......	1 *de profundis* chaque dimanche.
»	Anonyme	10 s. p. de rente......	1 haute messe et vigile.
»	Confrérie Saint-Laurent	12 liv. tour. de rente..	1 haute messe ts les dim. et fêtes.
»	Confrérie Saint-Laurent	12 s. p. de rente......	1 haute messe des trépassés et vigile.
»	Confrérie Saint-Nicolas et Saint-Antoine.	7 liv. tour. de rente...	1 messe ts les lundis et 4 fêtes annuelles.
»	Confrérie Saint-Hildevert	20 liv. tour. de rente..	3 messes par semaine et autres fêtes sur semaine.
»	Confrérie Saint-Hildevert	4 s. p. de rente.......	1 haute messe des trépassés.
»	Confrérie Saint-Sébastien et Saint-Roch.	7 liv. tour. rente	1 messe ts les mardis et 4 fêtes annuelles. Procession. Passion.

1. Épouse séparée de Jacques Marcal, marchand chaudronnier. La rente de X s. par. de rente est établie sur une maison « en Huleu où pend l'enseigne Saint-Nicolas A. N. *L.* 423 *n°* 16.

2. Bourgeois de Paris, demeurant à la « *Fleur de lys* » sise au bourg l'abbé.

3. Nicaise Joye fut curé de Saint-Laurent. La rente de cette fondation était à prendre sur une vigne à Charonne.



Petite Sacristie ancienne vers 1840
d'après un tableau à la sacristie actuelle

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1485	Jehan Labbé	16 s. p. rente	14 oct. : 1 haute messe et vigile.
1508	Barthelot Besuin	20 s. p. rente	1 service complet.
1510	Ithier Ringlet	argent comptant	17 août : 1 haute messe de *requiem*.
	Léonard Chillard et sa f^e^ Jehanne Baudere	4 liv. par. rente	2 services complets annuels.
1517	Simonne Hallé	1/2 maison et 4 arpents	1 messe basse *requiem* chaque vendredi à 5 h.
1522	Jehanne Coqueau, f^e^ de Raoullin Feucher.	60 s. p. de rente	1ers mercredis 1 messe basse *requiem* et Passion.
1523	» »	40 s. p. de rente	Pour payer le pain à dire la messe.
1522	Hermant Goussault	32 s. p. de rente	1 haute messe de *requiem* et vigile
1548	Le même	40 s. p. de rente	1 messe basse par mois.
1526	Clément Favereau	60 s. p. de rente	1ors vendredis 1 messe basse tintée et Passion.
1531	Jamet Salin	8 arpents de terre labourables	Service complet le lendemain de la Chandeleur.
1532	Olivier Roussel	1/2 maison	11 février : 1 obit et vigile.
1532	Olivier Huet et Jehanne Bobelée	1/2 quartier de vigne	La veille St-Laurent : 1 service complet et vigile.
1534	Denyse Saulvaige	10 liv. tour. de rente.	1ers mardis : 1 messe basse *requiem*.
1538	Guill. Foucault et Jehanne Giouard	100 s. p. de rente	9 oct. : service complet.
1540	Robert de Flexie	40 s. p. de rente	les 2mes vendredis : messe de *requiem*.
1540	Michelle Foliot, Ve de Louis Dumont	1/2 arpent de vigne	Part aux prières de la paroisse.
1541	Thomas Chenevière	10 liv. t. de rente	Jeudi : haute messe du St Sacrement.
1545	Mathias Lhoguiot [1], vicaire	4 liv. t. de rente	Mercredi : messe basse et vigiles de St Mathias : 1 service.
1546	Bastin Hancourt [2]	10 sols par. de rente	5 août : 1 messe basse de *requiem*.

1. Vivant vicaire de Saint-Laurent.
Des XIV livres tournois de sa fondation X sont rachetées sur Nicolas Dabenet et IV sur Jehan Benarde. Ces dernières sont *assises* sur une maison appartenant à Jean de Breade, tenant d'une part aux hoirs Rodert de Flexie et aboutissant par derrière aux coutures (cultures) Saint-Martin des Champs. B. N. *Mss. F. F.* 18.758.

2. *L.* 672 donne Sébastien de Haulcourt. Cette fondation est exécutée par sa veuve Perette Huguet remariée à Blaise Parent, ***savetier*** comme l'était le premier mari.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1546	Pierre Gometz et sa Ve Claude Marize (1).	4 liv. t. 2 s. p. de rente.	Tous les 3mes vendredis entre 7 h. et 8 h. : 1 messe basse *requiem*. Passion.
av. 1548	Nicolas Boulengier	10 liv. t. de rente.....	Tous les samedis : messe basse de *requiem*.
av. 1548	Jehan Philippe	30 s. p. de rente......	3 nov. : 1 messe basse, à Noël une 3me.
»	Jehan Jacquelin	4 liv. t. de rente......	14 décembre : 1 haute messe *requiem*.
1548	Anonyme	8 s. p. de rente........	1 *de prof*. chaque dim. et part aux prières.
1548	Le même............................	12 s. p. de rente......	1 messe basse annuelle.
1552	Christophe Crespin	ses droits sur 3 maisons	Rente viagère et 3 services après un décès.
1552	Jehan Chauveau	....	1 messe basse *requiem* chaque mois.
av. 1556	Jeanne Baudere, fe de Jacques Navoire.	1/2 maison...........	Tous les lundis : 1 messe basse *requiem*. Passion et 1 obit complet.
»	Lucas de Barle.......................	....	1ers samedis : 1 messe basse *requiem* et Passion .
»	Marion la Catherine	....	8 juin : messe basse de *requiem*.
»	Jehanne Chastellain	....	15 de chaque mois : 1 messe basse de *requiem*.
»	Jehan le doyen.......................	....	1 août : 1 obit et vigile.
»	Jehan de la Fontaine.................	....	27 janv. : 1 obit.
»	Pierre Guichard......................	20 l. t. de rente......	Tous les mardis : 1 messe basse de *requiem*.
»	Collette la Havee	....	Vendredis et samedis de 4 temps de carême : 2 messes basses.
»	Jehan Tricquet	....	19 juin : obit et vigile.
»	Olivier Roussel	1 maison	1 salut tous les samedis et 2 obits en sept. et déc.
»	Jehanne la Benoîte...................	....	le 2 de chaque mois 1 messe basse de *requiem*.
»	Guillaume Bezin	48 s. p. de rente	1 messe basse la veille de St Jean-Baptiste.

1. Pierre Gometz laboureur à la Courtille donne une rente à prendre sur 4 toises de large et 10 de profondeur, d'un arpent et 1/2 quartier de vigne à la courtille au clos Jacqueline. Le célébrant avant de revêtir la chasuble devra lire la *Passion*.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
av. 1556	Estienne Brequet	....	lundi après mi-carême : obit et vigile.
»	Nicolas Girard	....	27 nov. : haute messe de *requiem* et vigile.
»	Estienne la Piquette..................	....	vendredi av. mi-carême : 1 obit et vigile.
»	Michelle la Porchère..................	....	7 nov. : 1 messe basse de *requiem*.
»	Jehan le Odoine	....	19 oct. : 1 messe basse de *requiem*.
»	Jerosme Peront	....	7 av. et 10 déc. : messes basses de *requiem*.
»	Jehanne Nizet	10 liv. t. de rente.....	tous les samedis messe basse de *requiem*.
»	Collette Maulxcousteaulx	....	vendredis des 4 temps : messes basses.
»	Jehan le Moine	....	12 janv. et 6 déc. : messes basses.
»	Jacques Manoire	10 liv. tour. de rente..	derniers vendredis : messe de *requiem* avec Passion. 1 obit.
»	Pierre Lobier	....	18 juin : un obit et vigile.
»	Jehanne Louvalleur, f^e^ de feu Pierre Roussel	40 liv. tour. rente....	veille St Jean-Bap. : 1 haute messe et vigile.
»	Jehan Kanier.....................	....	6 sept. : 1 messe basse.
»	Thomas Yon	....	15 janv. : 1 messe basse.
»	Durant Iverneult	....	9 février : 1 obit et vigile.
»	Pierre Himboult	....	3 de chaque mois : messe basse de *requiem*.
1556	Jehan Moufflet et Charlotte Ringlet	3/5 d'une maison et 44 liv. comptant ...	tous les dim. : 1 messe de la Trinité et *de prof.* — du St Esprit et Passion — des trépassés, et 5 fois par semaine de N. Dame.
ap. 1556	Blaise de la Mothe	....	28 oct. : 2 messes basses.
»	Pierre Crece	....	haute messe de *requiem* le 28 juin.
»	Jeanne le Fébure f^e^ de feu Nicolad le Loire	24 liv. de rente.......	14 janv. : 1 service complet et vigile.
»	Noël Capron.....................	....	3 hautes messes à 24 prêtres, vigile en mai.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
ap. 1556	Jean Capot et sa f[e]	....	3 saluts : S[t] Jean l'évang., S[t] Jean-Bapt. et la Trinité.
»	Pierre Donez	....	12 sept. : service complet et vigile.
»	Jehanne Durant	....	service complet et vigile, *stabat*.
»	Paul Durant	....	veille, jour ou lendemain de S[t] Mathias un service complet.
»	Jehanne la Grecee	....	24 mai : 1 haute messe de *requiem* et vigile.
»	Mario du Bour, V[e] de Pierre Fouquet	....	veille ou lendemain de S[te] Catherine : 1 service complet et vigile.
»	Gérard Potier	....	6 décembre : service complet.
1557	Antoine Guichard, sa f[e] Madeleine Guitelot	4 arpents 1/2 de terre = 60 liv. de rente	1 messe basse chaque samedi et Passion, 1 service complet en fin d'année.
1565	Jean le Comte, sa f[e] Madeleine Guitelot (1)	1 maison	1 messe haute des cinq plaies chaque vendredi avec *stabat* et *de profundis*.
1579	Charles de Vosselles, clerc de l'œuvre (2).	1 calice et 40 écus	1 service solennel le 2[e] lundi de mars.
1581	Grégoire Piot, ancien curé (3)	50 liv. de rente	4 services.
1596	Perette Gilbert, f[e] de Nicolas Hamelin	24 écus soleil 10 sols de rente	service complet le lendemain de S[t] Pierre.
1597	Jehan Murier et Suzanne Colas sa f[e] (4)	2 escus sol. et 1 maison	3 services complets dont un office de N.D. de la Pitié.

1. Pour cette fondation voir aussi *Registre du Châtelet* : A. N. 106. n° 883 f° 114 v°.

2. Prêtre, clerc de l'œuvre donne pour sa fondation « un calice d'argent doré d'or vermeil de ducat garni de sa patène pesant 3 marcs 1 gros et 40 écus d'or soleil. »

3. Par testament du 1[er] octobre 1571 avait institué François Goduin, vicaire à Saint-Laurent et Antoine Saugier, vicaire à la Villeneuve (N. D. de Bonne-Nouvelle) comme exécuteurs testamentaires. D'abord réduite, cette fondation disparut en 1683. A. N. *S.* 3416 et *S.* 3418.

4. J. M. boulanger demeurait faubourg Saint-Denis, hors la porte de Paris à l'enseigne « l'Abeille ».

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1599	Guillaume Collard	20 livres de rente	17 août : 1 service complet.
1608	Gillette Hangard, Ve de Pierre de la Hogue (1)	300 liv. comptant	1 service complet, vigile, *stabat* et procession à leur tombe.
1615	Pierre Gaultier, ancien curé (2)	300 liv. comptant	4 janv. : 1 service complet.
1620	François Drouët (3)	30 liv. de rente	Canonial : Sts Marc, Jacques, Christophe, Jacques, Philippe, Barthelemy, etc...
1623	Jeanne Vallée, Ve de Jean Delaunay	300 liv. comptant	1 service complet.
1623	Mathurin Pelletier et Valentine Martinet sa fe	1440 liv. comptant	3 services complets et 1 messe basse quotidienne
1624	Grégoire Norisse	75 liv. de rente	1 messe basse chaque lundi : Passion, *libera*, *de prof.* 1 haute messe et service complet.
1625	Geneviève Marcelet, Ve de Gilles Dubois	400 liv. comptant	1 service complet et vigile.
1627	Marie Moreau, fe de Guillaume de Serres	1 maison et 50 liv. rente	1 messe basse tous les mardis.
1628	Mathurin Pelletier et Valentine Martinet sa fe	600 liv. comptant	1 service complet.
1628	Péronne Artus, Ve de Robert Garin (4)	400 liv. comptant	1 sercice complet et sonnerie.
1628	Denise Bureau, Ve de Louis Bize, puis de Philippe Cottin	1 quartier 1/2 de marais.	1 service complet.
1629	Jacques Lecuit	9 liv. 7 s. de rente	6 messes basses les 6 samedis de carême.
1630	Charlotte Foppé, Ve d'Estienne la Vallée	300 liv. comptant	1 service complet, vigile et publication au prône.

1. **Pierre de La Hogue fut le fondateur de la confrérie du Saint-Sacrement. Le clerc de l'œuvre devra avertir les enfants du défunt de la célébration du service pour qu'ils puissent y assister, « si bon leur semble ».**

2. Il avait prêté à la Fabrique 200 livres des 300 qu'il affecte à sa fondation.

3. François Drouet, Maître vannier, quincailler demt rue Saint-Denis sur la paroisse A. N. S. 3414-15.

4. Lors de son veuvage, Péronne Artus devint religieuse, professe de l'Assomption, faubourg Saint-Honoré.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1630	Claude Bury et Jeanne Thibault sa f^e^..	200 liv. comptant.....	1 messe basse le 25 mai.
1631	Denise Harlan, Ve de Jacques Bouin ...	40 liv. de rente sur maison	1 messe basse par semaine.
1631	Estienne le Roy et Denise Balland sa f^e^.	300 liv. comptant.....	1 service complet et solennel le jour anniversaire du décès.
1633	François Houppin, habitué à la paroisse.	715 liv. tour. comptant	1 messe basse tous les samedis à la chap. de la Visitation, 40 liv. de rente viagère.
1663	Gérard Potier	400 liv. comptant.....	1 service complet le jour de St Nicolas, vigile la veille.
1637	Pierre Bornay	400 liv. comptant.....	1 service complet la veille de St Pierre.
1644	Suzanne Fournaise, Ve de Jacque le Cocq.	2400 liv. comptant....	1 grand messe tous les lundis, à 8 h. du St Esprit, carillonnée. *Stabat*, *Libera* à la tombe.
1644	Catherine Crampon..................	2 maisons et 405 liv. 11 s. 2 d. rente.....	Le Canonial.
1645	Marie Cochetier dite la Corporalle	300 liv. comptant.....	1 service complet, *Stabat*, *Libera* sur la fosse.
1646	Pierre Morize	1 quart. de terre, 32 perches et 1/2 arp..	1 service complet le 21 décembre.
1646	Jeanne Lefevre, Ve de Nicolas Leloire (1)..	433 liv. comptant.....	rente viagère de 24 liv. et 1 service complet après décès avec vigile.
1646	Louis de Beaufort et Jeanne Marinier sa f^e^.	2400 liv. comptant....	2 services annuels à 2 hautes messes et 2 messes par semaine.
1647	Jacques Amaulry et Françoise Martin.	1500 liv. comptant et 75 liv. de rente.....	2 services complets. 2 messes basses lundi et vendredi à l'autel St Joseph.
1647	Jean Le Roy (2)	100 liv. de rente......	1 messe basse chaque dimanche à l'autel du St Sacrement, 1 service complet et 1 salut samedi.

1. Était la servante du curé N. de Lestocq.

2. Entre autres dispositions, Jean Le Roy, procureur au Châtelet arrête celle-ci : chaque dimanche, à l'autel du Saint-Sacrement, à l'issue du sermon, une messe basse du Saint-Sacrement avec le psaume *Miserere mei Deus*, les trois versets *Dne non secundum*, *Languentibus*, *Libera*, *de Profundis avec Oraisons*, A. N. S. 3417.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1649	Gillette Berthe, Ve de Isaïe Codan	440 liv. comptant.....	le 21 déc. : 1 haute messe, vigile ; le 24 déc. : 2 messes basses.
1650	Marie du Bois, Ve de Pierre Fouquet ...	400 liv. comptant.....	22 nov. : 1 service complet.
1650	Jean Guiard et Marie Poussard sa fe...	400 liv. comptant.....	1 service veille de St Jean-Baptiste.
1650	Françoise Martin, Ve Jacques Amaulry.	75 liv. de rente........	1 salut du St Sacrement les 5 jours ouvrables de l'octave du St Sacrement.
1651	Philippe Monnart	500 liv. comptant.....	1 service complet : 3 messes hautes : St Esprit, Ste Vierge, *Requiem*.
1652	Michel Adam, habitué à la paroisse (1)...	25 liv. de rente.......	1 service complet comme précédemment.
1653	Adam Chavet et Marthe Piquet sa fe...	400 liv. comptant.....	1 service complet : 3 messes : de la Ste Vierge, du St Esprit, des défunts
1653	Anonyme	....	1 place pour St Laurent aux incurables.
1654	François de Bray, habitué à la paroisse..	1250 liv. comptant....	dim. entre 7 h. et 8 h. messe à la chap. St-Denis.
1654	Blaize de la Mothe	50 liv. comptant......	2 messes basses.
1655	Estienne Paufillart et Claude Dupré sa fe	900 liv. comptant.....	2 services complets les 16 juin et 20 déc.
1657	Claude Fremin, Ve de Pierre Bernay	1200 liv. comptant....	2 services complets 28 mars et jour des morts.
1658	Charlotte Petit, Ve Prosper Masarrot ..	5000 liv. comptant....	1 messe basse journalière entre 8 et 9 heures.
1659	Jacqueline Cuisinier, Ve Nicolas Drouet .	250 liv. rente au princip. : 4500..........	2 messes basses par semaine et une haute messe le 19 mars.
1660	Noël Buzelin et Magdeleine Bodin......	1/2 arpent loué 18 liv.	1 service complet la veille de Ste Madeleine.
1660	Denise Bellard, Ve Estienne le Roy	450 liv. comptant.....	1 service complet *libera, de profundis, languentibus*.
1660	Robert Houel (2).....................	500 liv. comptant.....	1 service complet vigile.

1. Ecclésiastique attaché à la paroisse dès 1624 au plus tard.

2. Avec le titre d'aumônier du roi, R. H. était habitué à Saint-Mourut en 1654. Laurent.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1661	Nicolas de Lestocq	16000 liv.	100 liv. rente aux malades, 100 liv. en 4 dots, 1 messe à 4 h. tous les jours, 1 salut.
1661	Marie Arrier, Ve Robert Laurent	450 liv. comptant	1 service complet le dernier jeudi de l'année, *libera, de prof.* le jeudi, *languentibus.*
1661	Augustin Moreau	350 liv. comptant	1 service complet.
1662	Marie Beaudoüin, fe de Pierre Louis	450 liv. comptant	1 serv. complet.
1664	Jacqueline Gillot, Ve de Noël Capron	500 liv. comptant	2 serv. complets, *stabat, languentibus.*
1665	Catherine Prevel, fe de Gille Londez	350 liv. comptant	300 liv. à la Charité, 50 à l'église pour acheter de la toile à ensevelir.
1665	Jacqueline Gillot, Ve de Noël Capron	500 liv.	25 liv. viagères ; après décès, 1 service complet, vigile, *vexilla regis, stabat.*
1665	Guillaume de Faverolles	330 liv. comptant	15 liv. au prêtre de l'école de charité.
1665	Jean Piedallen Sr de la Chambre [1]()	33 liv. 6 s. 8 d. au principal de 600	10 av. : 1 service solennel.
1665	Francoise de la Boissière, Ve Aubry Mathurin	600 liv. comptant	30 liv. rente viagères, après décès en nov. 30 messes.
1665	Jacques Cajet et Marg. Hoüy Hurin sa fe.	100 liv. de rente sur 2 maisons	3 saluts annuels, 1 messe basse du St-Esprit tous les 1ers lundis, après décès : obit.
1665	Marie Bignon, Ve de Julien Vallogne	500 liv.	1 service d'une haute messe, vigiles.
1666	François Desqueulx	1100 liv. comptant	40 liv. de rente au prêtre qui fera le catéchisme tous les dimanches.

1. Jean Piedaleu (ou Piedalu) dit la Chambre « ancien valet de chambre de la feue Reyne-mère Marie de Médicis et de Madame la Comtesse de Soissons, bourgeois de Paris » demeurait au faubourg Saint-Lazare : rue de Paradis.

Il demande dans son testament à être inhumé dans le chœur de l'église « proche la sépulture de Messire Nicolas de l'Estocq ». Il lègue à son confesseur 100 liv. une fois payées et un muids de vin à prendre dans sa cave ou sa valeur. A. N. *L.* 672. *c.* 59.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1667	Louis Rimbert	12 liv. de rente.......	1 messe basse tous les 1ers vendredis du mois.
1668	Jeanne Hubé, Ve Pierre Fouquet	500 liv. comptant.....	4 sermons 4 dimanches après l'oct. du St Sacrement.
1668	Pierre Chaufiart (1)..................	75 liv. de rente.......	1 messe basse *requiem* tous les samedis à la chap. de la Vierge.
1668	Francoise Badran, Ve de Pierre Mareschal.	100 liv. comptant.....	3 messes basses pendant l'octave du St Sacrement.
1668	Martine Proussin, Ve Hilaire Plomb ...	12 liv. de rente sur 1 maison...........	12 messes basses 1ers vend. du mois.
1668	Charles Tossier et Catherine Prevost sa fe.	450 liv. comptant.....	1 service complet, *stabat*, épitaphe.
1668	Jean David et Marg. de Loïsy sa fe.....	300 liv. comptant.....	2 sermons par an avant vêpres.
1668	Jean le Tellier et Nicolas du Ru sa fe...	800 liv..............	2 services complets.
1669	Guillaume Noël et Catherine Braconnier sa fe	450 liv. comptant.....	1 service complet.
1669	Louis de Mouchy et Marg. Hautin sa fe.	2200 liv. comptant....	100 liv. de rente viagère, puis à leur fille aux Filles Dieu, après décès une messe basse chaque samedi et 1 service le lendemain de St Louis.
1670	Nicolas Maillard	300 liv. à conf. Ste Geneviève	achat d'ornements : 2 messes basses *requiem* et service jour Ste Geneviève.
1671	Thomas Liégeois dit la Rivière, Severine Vivon sa fe (2)....................	3300 liv..............	rente viagère puis 104 messes basses par an.
1671	Claude Charignot et Gillet Jarry sa fe...	33 liv. 6 s. 8 d. rente..	1 messe basse tous les 1ers dim. des mois.
1671	Geneviève Haran, Ve Remy Couvin	40 liv. de rente........	1 messe solennelle le 28 oct. 3 messes basses annuelles.
1672	Louis Freschin et Marie Moustier sa fe..	500 liv. comptant.....	5 sermons au mois d'août dont panégyrique de St Fiacre.

1. Était capitaine dans le régiment du Dauphin.
2. Par contrat du 30 juillet 1683, la veuve du fondateur, Séverine Vivon, ajouta 1.000 livres pour parer aux réductions futures. A. N. S. 3.417.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1672	Marguerite Brochet	300 liv. comptant.....	3 sermons aux jours choisis par curé et marguilliers.
1673	Michel Prothaix et Catherine Lesage sa f[e].	200 liv. rente au princ. : 4200	1 haute messe le jour des morts, 1 service complet le 22 déc., 100 liv. rente à l'école des filles.
1674	Jean Simon	300 liv. comptant.....	messe solennel le jour de S[t] Jean-Baptiste à 9 h.
1674	Catherine Girard veuve Claude Lesage.	50 liv. de rente.......	1 messe basse de *requiem* chaque mercredi.
»	» »	45 liv. de rente.......	Chapelle S[t]-Hildevert, 1 messe basse chaque mercredi et 1 service complet le 25 février.
1675	Anonyme	1000 liv. comptant....	messes basses par an à 10 ou 11 h.
1675	Isaac Renoult.......................	461 liv. comptant.....	ervice complet.
1676	Geneviève Regnard, V[e] de François Collet.	120 liv. comptant....	ı sermon le 3[e] dim. d'octobre à 2 h. de relevée.
1678	Françoise Jourdain, V[e] de Estienne Heron.	4 arpents et 200 liv. comptant	14 messes *requiem* par an aux 1[ers] vendredis.
1678	Louis Freschin et Marie Moustier sa f[e].	500 liv. comptant....	1 service complet à l'anniversaire du décès.
1678	Marie Fournier.......................	1200 liv. comptant....	60 liv. pension viagère, logem[t] à la Fleur-de-lys, 1 messe basse les 1[ers] jeudis. 1 salut.
1678	Marthe Picquet, V[e] de Adam Chavet ..	400 liv. comptant.....	1 salut et prière de la Nativité de la B. V. M.
1679	François le Roy et Marie Pelletier sa f[e] (1).	la maison de la communauté	500 liv. viagères, après décès : 2 messes par semaine.
1680	Catherine Michel, V[e] de Jacques Révérend.	454 liv. 12 s. comptant	École de charité des filles.
1680	Jean-B. Jamet.......................	833 liv. 7 s. 8 d. compt.	1 service annuel et 2 messes basses le 1[er] et 2[e] de chaque mois.
1680	Jeanne du Beschot, V[e] de Arnoult Leglé.	250 liv. comptant.....	1 sermon et 4 messes basses annuelles, dans l'octave de l'Ascension.

1. Cette fondation eut pour objet la construction du bâtiment de la « Fleur de lys » sur la cour, pour loger les prêtres habitués, et dont nous avons parlé plus haut.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1680	Claude Charpentier..................	500 liv. comptant......	2 sermons et 8 messes au début du carême.
1680	Florimond Cobert et Marg. Allain sa fe.	450 liv. comptant.....	1 service complet le 13 novembre.
1680	François Labbé et Guillemette Blangy sa fe	6000 liv. comptant....	1 messe basse tous les lundis et samedis. 2 services, 8 sermons.
1682	Anne Paufillar, Ve d'Antoine Herlau (1)..	100 liv. de rente......	50 liv. de rente aux malades, 1 messe basse chaque vendredi.
1682	Odo Marchand	200 liv. comptant.....	2 messes basses lundi et mardi gras. 1 sermon dim. de Quinquagésime.
1682	Robine Gallois, Ve Guillaume Audouard.	26 liv. rente..........	26 messes basses à la chapelle Sainte-Anne.
1683	Gabriel Chastelier....................	250 liv. comptant.....	1 obit le jour des trépassés.
1684	Nicolas Corion et Jeanne Desmazures sa fe	2000 liv. comptant....	52 messes basses annuelles le lundi.
1684	Jacques Himay et Antoinette Haran sa fe.	572 liv. comptant.....	1 messe basse de *requiem* chaque quinzaine les amedi, tintée 30 coups.
1684	Pierre Mareschal	330 liv. comptant.....	1 sermon le jour de St Pierre à 2 h. et 6 messes basses.
1685	Francois Labbé et Guillemette Blangy.	4000 liv. comptant....	200 liv. viagères, 104 messes à la chap. du St-Sacrement, à 8 h. ou 9 h.
1685	Anne Paufillar Ve de Antoine Harlau..	2000 liv. comptant....	50 liv. rente aux pauvres honteux, 1 messe basse le vendredi. Épitaphe.
1685	Marie Mignon, Ve St-Vallery	2000 liv. comptant....	1 messe chaque vendredi, 1 service complet et 4 sermons.
1685	Elizabeth Corniquet (2)	420 liv. comptant.....	1 service complet. *Libera* sur la fosse, 24 prêtres, sonnerie. Épitaphe.

1. Le 7 sept. 1684 les héritiers de cette fondatrice exécutent ses dernières volontés. Ils sont au nombre de six dont cinq filles et Messire Antoine Herlau, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, société de Navarre, demeurant au collège de Boncour, rue des Amandiers. A. N. *L.* 671. *c.* 101. 7. Cette bienfaitrice s'était distinguée longtemps comme « *trésorière de la charité des pauvres honteux.* »

2. Était la servante du curé Gobillon.

Date	NOMS	VALEUR	OBJET
1687	Anne Vannier, Ve de Jacques Nourry ..	200 liv. comptant.....	1 sermon le mardi-gras.
1687	Jean Bap. Capet et Marg. Guy sa f^{e}...	60 liv. de rente........	1 messe basse tous les mercredis : *de profundis*, *libera* à la fosse.
1889	Louise L'Héritier, Ve de René Noblet ..	200 liv. comptant.....	6 messes par an.
1691	Marthe Huet, Ve Adam Ancelin	100 liv. de rente et 65 comptant.......	52 messes basses de *requiem*.
1691	Jean Froissart et Marie Alloux sa f^{e}...	600 liv. comptant.....	3 sermons à 9 h. du matin : vendredi, lundi et mardi de l'oct. du saint Sacrement.
1691	Antoinette Lamy et Jean Deschamps.	300 liv. comptant.....	1 service et 30 messes basses.
1692	Pierre Gleine et Madeleine Blouin sa f^{e}.	200 liv. comptant.....	8 messes basses à la chap. de la Nativité.
1692	Louise Maron, Ve de Jean Leloire	300 liv. comptant.....	1 messe basse du St-Esprit le 1er lundi de l'an, le surplus pour achat de pain et vin.
1693	Adrien Quentin du Bourg et Marie Pepin sa f^{e}	250 liv. de rente......	26 liv. de rente viagère, 4 messes basses par semaine à la chap. des 3 Marie.
1694	Robert Mangin et Françoise Oursel sa f^{e}.	1000 liv. comptant....	60 messes basses par le chapelain de N. D. de la Paix. Épitaphe.
1696	Une personne pieuse	1000 liv. comptant....	1 basse messe dans l'octave de Pâques et 40 liv. pour le pain de messe.
1698	Guillaume Vimont, le père	500 liv. comptant.....	3 sermons convertis par héritiers en 1 service, *libera* sur la fosse.
1698	Pierre Bizet	300 liv. comptant.....	1 service complet et 2 messes basses le lendemain de sainte Anne.
»	» »	200 liv. comptant.....	1 salut, bénéd. du St Sacrement, *Libera* sur la fosse.
1699	Hippolyte le Bret et Perrette d'Allié sa f^{e}.	600 liv. comptant.....	24 messes basses tous les lundis à 11 h. *Libera*, *de profundis* sur la fosse.
1699	Marie Alloux, Ve de Claude Jacques....	100 liv. de rente......	2 services complets 9 et 19 nov. 24 prêtres.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1699	Pierre Robbe et Michelle Fremin sa fe..	500 liv. compt. et 1 arpent 1/2 de terre...	1 messe basse chaque lundi à la chapelle St-Honoré.
1699	Laurent du But et Anne L'Homet sa fe..	350 liv. comptant.....	1 messe basse tous les lundis à 9 h. à la chap. Ste-Apolline.
1700	Michel Bardou et Jeanne de la Mine sa fe (1)........................	3000 liv. comptant....	1 messe basse chap. de la Ste-Vierge le 1er jeudi de chaque mois.
1700	Marie Gilles et Gillot Roncé...........	2500 liv. comptant....	1 messe basse tous les samedis, tintée. 1 service complet.
1700	Jean Le Bret et Jeanne Henry sa Ve...	300 liv. comptant.....	1 service d'une haute messe le jour de St Prix et *stabat Mater*.
1703	Nicolas Gobillon	abandon de sommes prêtées	diverses rentes viagères. 3 messes basses le 27 juillet pour son père. 1 service solennel annuel.
1704	Pierre Alexandre et Marie Michelle Aubert (2)........................	273 liv. 15 s. princip. : 5502	1 messe haute, 2 basses, vigile. Continuer le salut du 1er dimanche du mois et l'office canonial. 1 messe basse tous les jours à N. D. de la Paix.
1704	Marguerite Poquet	15 liv. de rente sur 1 maison...........	20 messes basses.
1706	André Rousseau et Marguerite Tossier sa fe	337 liv. de rente.......	1 messe basse quotidienne à St-Domnol à 10 h. 1/2.
»	» » »	57 liv. de rente........	2 services complets de leur vivant jours St André et Ste Marguerite. Obit après décès.
1707	Adrien Rousseau et Madeleine Fillerin sa fe	1044 liv. donnant 58 liv. de rente............	1 messe basse tous les lundis à 9 h. à Ste-Apolline.

1. Était écuyer et conseiller du roi.
2. Pierre Alexandre, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances habitait rue Sainte-Apolline, paroisse Saint-Laurent. A. N. *L.* 672, *c.* 122.

Date	NOMS	VALEUR	OBJET
1707	Jacque Barat et Marie Boudet sa f^{e} ...	1 arpent de terre......	12 basses messes tous les 1ers samedis à 6 h., *de profundis*.
1708	François Bourdois et Marie Malbeste sa f^{e}.	310 liv. de rente......	1 messe quotidienne à Ste-Geneviève à midi.
1708	Jean Caboud et Nicolas Caboud (1)	634 liv. de rente au princip. : 12680.....	200 livres pour l'ecclés. d'une école des garçons. Prière du soir avec exhortation. 4 messes basses par mois. 203 liv. d'aug. pour traitement des maîtres d'écoles.
1709	Joseph Caqué et Catherine Pierrard sa f^{e} (2)........................	212 liv. de rente princip. : 3816 .... en 1718 ajoute 100 liv.	2 messes basses par semaine à St-Domnol à 9 h. 2 services complets le lendemain de St Joseph puis au jour anniv. du décès. Salut solennel à 5 h. du soir le jour de St Joseph. 20 bougies de cire blanche de deux onces aux parents.
1711	Jacque Thiron	30 liv. de rente princip. : 600	8 messes basses les 1ers lundis des 8 1ers mois.

1. Ce bienfaiteur, assurément le plus insigne de tous, fonda encore une prière du soir quotidienne. Le prêtre devait être nommé par le fondateur lui-même puis par le curé. Cette prière, avec bénédiction du saint-Ciboire « sous le bon plaisir de son Éminence » devait être accompagnée d'une exhortation en forme d'instruction pour le peuple, le dimanche seulement. Elle devait commencer à 5 h. en hiver et à 7 h. en été et être sonnée 1/4 d'heure à l'avance. Le prêtre aurait 100 livres par an et la Fabrique, chargée du luminaire, 30 livres.

Un factum (B. N. f° *F* 3 n° 59-2593) nous renseigne sur le compte de ce bienfaiteur dont un fils, mort jeune, fut 1er vicaire de Saint-Laurent. Ce factum est une plainte d'un autre de ses fils qui attaque le testament de son père trop généreux à son gré, en legs charitables.

Le père de Jean Caboud — notre bienfaisant paroissien — fut élu, en 1617, échevin de la ville de Lyon, ce qui lui procura la noblesse. Son fils fut conseiller au présidial de Lyon. Venu à Paris il acquit une charge d'avocat au Conseil. Il mourut le 19 avril 1730, âgé de 83 ans et doyen de la compagnie.

Monsieur, frère unique du roi, l'avait nommé maître des requêtes de son hôtel. Le grand Condé l'avait admis dans ses conseils où il avait été conservé par feu Monsieur le Prince jusqu'à son décès. Il avait acquis des biens considérables. Or, 23.930 livres 2 s. 3 deniers étaient le total des largesses faites à Saint-Laurent et il en fit bien d'autres !

Il laissait comme héritier : Jean-Étienne Caboud de Saint-Mars, lieutenant général du baillage et siège présidial de Besançon son fils Charles ; Ferdinand, Léopold et François Patrice de Ponze, ses petits-fils par représentation de Marie-Thérèse Caboud leur mère, mariée à Michel-Jérôme de Ponze, de son vivant résident auprès de Monsieur le duc de Lorraine pour Monsieur l'évêque d'Osnabruck, électeur de Trêves, son frère.

2. Joseph Caqué, maître charpentier, maître des œuvres de charpenterie de l'Hôtel de ville et bourgeois de Paris avait été marguillier et collabora à la construction de la chapelle actuelle de la Sainte-Vierge. A. N. *L.* 672 *c.* 131.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1712	Paul Delaître [1]	1600 liv. de rente princip. 32000...... ...	4 écoles de charité, 4 ecclé. habitués pour visite des malades. 200 liv. pour achat de livres.
1712	François Vauquet et Etiennette Payen sa fe	100 liv. rente princip. : 2000..........	52 messes basses chaque mardi à St-Domnol, 1 service le 8 mars.
1714	André Guyot [2]	144 liv. de rente princip. : 2880..........	2 messes basses par semaine.
1715	Jean Trubert et Catherine Gilbert sa fe.	2 arpents 1/2 de terre.	1 messe basse chaque samedi à 9 h. autel de la Vierge.
1718	Jacques Beaumont et Catherine Monbu.	150 liv. rente princ. : 3000	2 messes basses par semaine et 1 service.
1719	Paul Jourdain	6000 liv. compt.......	1 messe basse quotidienne.
1720	Marc Borelly et Catherine Lequeux sa fe.	150 liv. rente princip. : 7500	300 liv. de rente viagère, 1 seul service solennel après décès.
1720	Jeanne de Lamine et Nicolas Bardou.	8000 liv. comptant....	12 messes basses les 1ers vendredis. 300 liv. pour familles pauvres.
1720	Jeanne Clément, veuve Peletier	12 liv. de rente sur maison	
1720	Les jardiniers	1800 liv. pr fonte des cloches.............	1 salut en l'honneur de St Fiacre le 30 août avec *Libera*. 1 service solennel le lendemain de St Fiacre.
1721	François de St-Léger et Marg. Levoir sa fe.	100 liv. de rente.......	1 service solennel d'une haute messe le 20 sept.

1. P. D. est qualifié *Messire* bien qu'il ne fut pas prêtre Il fut un insigne bienfaiteur de la paroisse. On lui doit la fondation de quatre écoles deux au quartier de la Courtille, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, une autre à la porte Saint-Martin pour les garçons et une quatrième vers la barrière du faubourg Saint-Laurent pour les filles.

Il assura également 100 livres à chacun des quatre ecclésiastiques habitués à la paroisse, pour l'administration des sacrements et répartis par quartiers. A. N. *S.* 3.417.

2. La délivrance de ce legs ayant été faite après la réduction de la rente, la fondation put cependant être maintenue grâce à l'adjonction d'un legs fait aux Récollets que ceux-ci refusèrent « attendu leur état de pauvreté qui ne leur permet pas, selon leur institution de posséder les bien-fonds. » A. N. *L.* 672. *c.* 136.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1721	Guillaume Viron	1000 liv. comptant....	Pendant 20 ans 1 messe basse le 1er de chaque mois.
1721	Eustache Monpoirier et Marie Harel sa fe.	2100 livres pour fonte de l'aigle et de la lampe du chœur...........	8 messes basses ou 1 service au choix des marguilliers.
1722	Jacques Guémier.....................	100 liv. rente princip. : 4000...............	32 messes basses et 2 services les 26 et 27 juillet.
1724	Ambroise Godefroy, Ve d'Henri Mercier (1).	400 liv. de rente ou 16 arpents..........	tous les lundis messe haute du St-Esprit, solennelle : exposition du St Sacrement.
1724	Antoine Leduc, ancien vicaire	100 liv. rente princip. : 2000	2 messes basses par semaine à la chapelle St-Honoré où il sera inhumé.
1725	Étienne Lambert et Renée Philippe Duperrier (2).......................	400 liv. de rente......	1 messe basse chaque jour à 10 h.
1725	Pierre Mareschal et Marie Demoulin....	1000 liv. de principal.	Rente viagère, puis 12 messes les 1ers dimanches de chaque mois.
1725	Marie Robelot, Ve en 1re noce de Olivier Sr de la Canotière, en 2e n. d'Edme Bonia Sr d'Espinard...............	325 liv. r. princip.: 13000	2 messes basses pour chacun de ses maris et deux pour elle-même.
1725	Pierre Mareschal et Marie Desmoulins.		12 messes basses par an à la chapelle St-Roch.

1. Écuyer et seigneur de la Jonchère.

2. Estienne Lambert, écuyer secrétaire du Roy, maison couronne de France eut cinq enfants.

1° Philippe Lambert, conseiller du Roy, présidant en sa cour des monnaies, demeurant à Paris rue Saint-Thomas du Louvre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois.

2° Philippe Lambert conseiller du Roy, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Paris.

3° Dame Marie Anne Lambert, veuve de Jean-B. Lambert, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection du Mans et auparavant, payeur de rentes de l'Hôtel de ville, demeurant rue Hautefeuille, paroisse Saint-Séverin.

4° Charlotte-Éléonore-Madeleine Lambert, épouse de François-Antoine-Colin Demurcie, écuyer, conseiller du Roy en la cour des monnaies.

5° François Lambert, écuyer, seigneur du Breuil, demeurant en cour. Renée Philippe Duperrier, épouse du fondateur fut inhumée en 1693 au pied du pilier n° 49. A. N. *L.* 671, *c.* 146.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1726	Jacques Fourmantin et Marie-Madeleine Courtin	500 liv. comptant	2 messes basses S[t] Jacques et S[t] Philippe et S[te] Madeleine, après décès 1 service.
1727	Nicolas Blanchart et Jeanne sa sœur	1 quartier de marais	26 messes basses de quinzaine en quinzaine le vendredi : épitaphe.
1729	Marie Geneviève Plateau (1)	184 liv. 8 s. r. au princ. : 6577	3 messes basses par semaine à Saint-Hildevert où elle est inhumée.
1729	Augustin le Grand et Marie de la Mothe	80 liv. rente au princip. : 2000	1 service complet au jour du décès et 68 messes basses.
1731	Jeanne Blanchart	1000 liv. comptant	26 messes basses.
1731	Regnault et Marguerite de Buly sa f[e]	500 liv. rente princip. : 2000	une marmite des pauvres.
1733	Jean Gibouin	286 liv. de rente et 1 arp. 29 perches	4 messes basses par semaine à une chapelle de la nef. Épitaphe.
1733	Marc Borrelly (2)	28 liv. r. au princ. : 1120	31 déc. : 1 salut de fin d'année : *O salutaris, Domine non secundum, miserere, sacris solemniis*, etc... station à la chapelle de la Vierge : *inviolata, Te Deum, libera*, etc...
1736	Philippe Delamet	575 liv. princ. : 23000.	diverses rentes viagères, logement gratuit des vicaires.

1. Cette demoiselle Plateau abandonne à la Fabrique une rente dont elle jouira au décès du R. P. Emmanuel Plateau, ancien gardien du couvent des Récollets, lequel mourut en 1745, à 73 ans, après 54 ans de religion. Cette rente avait été constituée par la mère de l'un et de l'autre à la charge de deux messes à acquitter par le R.P. et pour son habillement.

2. Ce bienfaiteur depuis quelques années faisait célébrer un salut semblable, dont le détail est donné plus loin. En acceptant cette fondation les marguilliers reconnaissent « qu'elle est très utile à la paroisse. »

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1736	Philippe Delamet	300 liv. r. au prin. : 12000	1 messe quotidienne à Ste Apolline pour lui et son frère.
1737	Anne Landrieu, Ve de Gilles Paudevin (1).	400 liv. r. au prin. : 16000	2 services à messe haute et 1 messe quotidienne à N. D. de la Paix.
1738	Catherine Marchand, Ve de Nic. Vannier.	2000 liv. comptant....	2 saluts aux jours Ste Catherine et St Nicolas. 40 liv. rente viagère.
»	» »	1000 liv. comptant....	mercredi à 10 h. messe à l'int. de St Joseph dans sa chapelle.
1738	Marie Liedet, Ve de Jean-Joseph Louis (2)	42 liv. 17 s de rente...	1 messe haute *Requiem* dans oct. de St Jean-Bapt. et sa vie durant 1 messe haute dans octave de l'Immaculée Concep. après décès 1 service et 25 messes.
1738	Marie-Anne Lambert, Ve de Charles Goy (3)	300 liv. r. princip. : 12000	1 messe quotidienne à la chap. de la Ste Vierge pour elle et son frère Jacques.
1738	Charles-Catherine Loppin de Gémeaux (4).	4 liv. 1 s. de rente prin. : 180	30 août : 1 messe basse de *Requiem*, chapelle de la Vierge.
1742	Étienne Lesueur et Catherine Detroussel sa veuve.........................	1/2 arpent de marais..	1 service complet et 2 messes basses.

1. « Son intention est en même temps de favoriser le louable dessein que le Sieur Louis Thabourd, acolythe de ce diocèse, a d'être promu à l'ordre de prêtrise, en le désignant pour la célébration de la dite messe journalière et en luy en assurant la rétribution annuelle pour lui tenir lieu de titre sacerdotal jusqu'à ce qu'il se trouve pourvu de quelque bénéfice suffisant ». Il recevra 245 livres par an. A. N. *L.* 672. *c.* 160.

2. Jean-Joseph Louis était passementier-boutonnier et demeurait rue Saint-Denis.

3. Charles Goy était avocat au Parlement et demeurait Grande rue et près la porte Saint-Denis. A. N. *L.* 672. *c.* 162. L'exécuteur de cette fondation fut Messire Abraham-Charles Chassepot de Beaumont.

4. Messire Charles-Catherine Loppin de Gémeaux était fils de Jean-Claude Loppin, chevalier Seigneur des Gémeaux, Preigney et autres lieux, conseiller au parlement de Bourgogne, qui mourut à Paris, rue Saint-Denis, le 30 août 1737. Il fut inhumé le lendemain à Saint-Laurent. Son fils qui hérita de ses titres et de sa charge habitait ordinairement en son hôtel à Dijon, près la Sainte-Chapelle, paroisse N. Dame. Lors du règlement de cette fondation il avait élu domicile chez son parent Mr Carpentier de Crécy rue Chantereine, paroisse Saint-Eustache. A. N. *L.* 672 *c.* 162.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1745	Nicolas-Claude Tremblay, Claude Boursault (1)	8800 liv. comptant	1 messe basse quotidienne.
1746	Claude Devin et Agathe Laroze sa fe (2)	63 liv. 15 s. de rente	62 messes basses par an, tous les dim. à 9 h. chap. St-Prix et Ste-Apolline.
1746	Anonyme (3)	200 liv. r. au princip. : 8000	1 salut du S. C. vendredi après octave du St Sacrement, procession, sermon à 4 heures. Vêpres du Sacré-Cœur. 2 messes basses chaque vendredi à 8 h. et 12 h., tous les 1ers vendredis du mois : amende honorable.
1752	Marie Salima, Ve de Jean Poultier	200 liv. r. sur maison.	4 messes basses par semaine, mercredis et jeudis.
1751	Nicolas Legris et Marie-Jeanne Bara sa veuve (4)	400 liv. comptant	18 messes basses annuelles.
1758	Marie-Geneviève Leclair (5)	62 liv. 10 s. au princip. : 2500	62 messes basses annuelles.
1762	Jeanne Bocquet, Ve de Louis Leblanc (6)	50 li. d. r. au princip. : 2000	40 messes basses de *Requiem*.
1763	Anonyme	1000 livres comptant	1 salut au jour de Saint-Michel.

1. Nicolas-Claude Tremblay était maître fondeur.
2. Claude Devin, marchand de fer, habitait rue Greneta. Il est stipulé dans la fondation que si quelqu'un de la famille du fondateur ou de celle de sa femme, devient prêtre il sera chargé, préférablement à tout autre, de l'acquit de la fondation. A. N. *L.* 671. *c.* 165.
3. C'est de François Chapon, marchand, et de sa sœur Françoise qu'il s'agit comme nous l'avons remarqué au chapitre précédent à propos de la fondation dite du Sacré-Cœur.
4. M. L. était fils de Cyr Legris et de Catherine Lenormand.
5. Marie Geneviève Leclair était la sœur de Louis-François Leclair, alors chapelain de l'Église de Paris, mais précédemment vicaire à Saint-Laurent.

Il compléta le legs fait par sa sœur et jugé insuffisant.

6. Le mari de Jeanne Bocquet, Louis Leblanc, était chef de fourrière de la maison du roi. Sa fondation destinée à être partagée entre Saint-Laurent et Belleville fut refusée par le *desservant* de cette dernière paroisse comme trop onéreuse.

Date	NOMS	VALEUR	OBJET
1767	Pierre Cudot et Barbe Varin	1200 livres	48 liv. de rente viagère, après décès 24 messes basses.
1767	Simon-Louis Laurent et Claude Gosselin sa fe	100 liv. de ren. prin. : 2000	52 messes basses d'action de grâces par an pendant leur vie, après mort pour leur âme.
1769	Louis-Benoit Gaudiché (1)	400 liv. r. princ. : 10000	300 liv. viagères, puis 1 messe basse chaque jour.
1768	Benoît Gaudiché et Catherine-Françoise Melian sa fe	44 liv. 10 s	36 messes basses par an : 3 par mois.
1768	Jacques Benoit	500 liv. compt.	24 messes basses et épitaphe.
1769	André-Gilbert Bouillet (2)	600 liv. de r. au princip. : 24000	300 liv. pour pain aux enfants pauvres, 300 pour leur chauffage et habillement.
1776	Anonyme	48 liv. r. au prin. : 1200	pour pauvres honteux, au gré du curé.
1780	Claude Hutinet, prêtre trésorier (3)	115 liv. 12 s. 6 den. de rente	52 messes pour lui et sa famille, 1 salut jour de saint Denis et 1 sermon le jour de la Fête-Dieu.
1780	Anonyme		1 messe par semaine. 1 salut le jour de saint Denis, expos. du St Sacrement. Sermon
1783	Marie-Marguerite Bellangé		un lit aux Incurables dont l'occupant recevra chaque mois 1 écu de 3 livres.

1. Ancien curé de Dannemois (diocèse de Sens) était habitué à la paroisse.

2. André-Gilbert Pouillet, chevalier seigneur de Beauchamps, conseiller du roi en ses conseils, président en la chambre des comptes décédé le 27 octobre 1767. A. N. *L.* 671. *c.* 179. Avait un fils prêtre : André-Antoine Rouillet de Beauchamps, docteur en théologie demeurant à Paris rue des Rosiers, quartier Saint-Germain des Prés, paroisse Saint-Sulpice.

3. Prêtre, licencié, trésorier de la Fabrique. Il était habitué en 1764 et était encore trésorier en 1792.

DATE	NOMS	VALEUR	OBJET
1784	Etienne-Phillippe Faucheur et Anne-Edme Lamy (1)	54 liv. 10 s. 9 d. + 400 liv. comptant	2 services le 8 février et le 8 août et 2 messes basses.
1787	Jacques Davazé l'aîné (2)	6000 liv. comptant	Dot de 1200 liv. à 5 filles de la paroisse 8 jours après leur mariage.
1789	Marie-Mad. Bontemp, Ve de Louis-Antoine Château	8000 liv. de rente	6 livres de pain par semaine aux 2 donneurs d'eau bénite qui accompagneront avec flambeau le St Sacrement. 1 *De prof.* et 1 *Libera* pour elle et son mari après prière du soir. 3 liv. à l'enfant de chœur et une inscription dans l'église.
1790	Pierre Collot et Jeanne Blandin sa fe (3)	100 liv. de rente	2 services et 10 messes à perpétuité.

1. Étienne-Philippe Faucheur, ancien directeur de l'académie de Saint-Luc demeurait Grande rue du Faubourg Saint-Denis. A. N. *L.* 671. *c.* 189.

2. Voici les clauses de cette fondation ou mieux de ce legs.

« 116.000 livres, une fois données pour marier 5 filles de bonnes mœurs, originaires de la paroisse où je décéderai, à la nomination de Messieurs les marguilliers du grand œuvre en exercice le jour de mon décès. »

Les jeunes filles devront avoir plus de 20 ans. Les garçons choisis devront avoir vocation ou métier pour les faire vivre. Huit jours après la célébration du mariage dûment constatée on comptera à chacune d'elle, le mari présent, 1.200 livres en espèce d'argent ayant cours sans retenu ni frais avec mention au contrat. Les mariages devront être conclus si possible dans les trois premiers mois qui suivront le décès du testateur. Ce testament est aux A. N. *L.* 672. no 2.

3. P. C. ancien menuisier parquetier habitait grande rue du faubourg Saint-Martin no 102.

Voici les remarques que peut suggérer la lecture patiente de ce tableau.

Réellement cette liste ne débute qu'en 1425. D'autres fondations précédèrent qui en 1556 avaient cessé d'être exécutées. Bon nombre même de celles énumérées ne figurent plus aux répertoires plus récents.

Les quatre premières de *S*. 3418 sont celles de Guillaume Gripperel en 1447, Jamet Salin en 1531, Guillaume Foucault en 1548 et Antoine Guichard 1557. Toutes celles qui précèdent ou s'intercalent ont disparu en 1681 et une note nous apprend que chaque mardi un service est célébré à l'intention de toutes ces fondations supprimées.

Encore sommes-nous avertis que la fondation de Guillaume Gripperel et celle de Guillaume Foucault, à cette date de 1681, ne s'exécutent plus. Au moins sont-elles nommées ce qui prouve qu'elles persistèrent plus longtemps que beaucoup d'autres.

La raison de ces disparitions ou diminutions fut assurément l'insuffisance du capital engagé, surtout la précarité de revenus constitués sur des maisons ou parties de maisons dont l'entretien se compliquait à cette époque des risques de guerres fréquentes.

Les fondations plus solidement constituées furent, il est intéressant de le souligner, celles établies sur des fonds de terres labourables. Ce fut précisément le cas, d'ailleurs isolé, des quatre fondations persistantes plus haut désignées [1].

A cette dépréciation de l'argent qui paraît avoir été continue, s'ajoutèrent plus tard les erreurs de gestion de nos marguilliers que nous avons relevées au chapitre de la Fabrique.

A dater de 1608 les fondateurs abandonnèrent habituellement un capital, variable suivant l'importance des charges, jamais inférieur à 300 livres.

A cette époque des grands travaux effectués à l'église ces sommes étaient le plus souvent employées à éteindre les dettes. Les charges demeuraient s'accumulant sans compensation

D'ailleurs les intéressés acquiesçaient à ce mode d'emploi des

1. A rapprocher de ces deux exemples celui de la chapellenie de la Rivalaise dont nous parlerons plus loin qui, constituée en 1431 sur un domaine terrien perdura sans réduction et demeura un bénéfice enviable jusqu'à la Révolution. Au milieu même des perturbations économiques que nous traversons chacun se rendra compte que si nos fondations modernes avaient été constituées sur des fonds de terre elles n'auraient pas eu à subir la réduction que la dépréciation de l'argent leur a imposée. Bien au contraire.

fonds mis par eux à la disposition des marguilliers. Quelques-uns même durent prévoir le sort réservé à leurs dernières dispositions insuffisamment garanties. L'exemple, l'exemple d'un curé cependant, très au fait des secrets de la Fabrique, celui de N. de Lestocq est topique à cet égard.

Ce curé avait présidé à la plus importante partie des travaux du gros œuvre de l'église. Généreusement il avait avancé à la Fabrique 16.000 livres. Ce prêt devait ressembler beaucoup à un don, car il n'y a pas trace qu'on lui en ait jamais servi les intérêts. Par testament, du 6 mars 1657, il en donne *quitus* à ses créanciers, mais à la charge :

1° D'une rente annuelle à la trésorière des pauvres malades honteux	100	livres
2° D'une autre rente égale pour marier 4 pauvres filles	100	»
3° D'une messe basse quotidienne à 4 h. du matin. .	240	»
4° D'un salut chaque jeudi avec présence de 24 prêtres.	312	»

Le total, en ajoutant 30 livres pour gages à l'organiste et au moins autant pour la cire s'élevait à : 812 livres.

Le capital ayant été absorbé, la charge demeurait lourde, aussi les rentes furent-elles réduites de moitié, les saluts maintenus, mais les messes réduites à 60. « On ne peut s'empêcher de dire, ajoute le clerc de l'œuvre en marge du répertoire [1], que ce digne curé ayant fait construire la nef, les bas-côtés, et la croisée de l'Église la fondation doit être respectée ». Assurément, mais il avait pris le bon moyen pour faire unanimement regretter sa disparition.

Quelques autres créanciers, plus ordinairement fournisseurs de la Fabrique, pratiquèrent ce mode de recouvrement.

Le plus avisé certes, fut Jean-Joseph Louis, maître passementier et boutonnier qui en 1711 « fournit une crespine et frange de grand dais fait en or double et à feston à la place de celle en or faux jusqu'à concurrence de 550 livres, outre la façon et la peine, dont il fait présent à condition d'un salut solennel le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste et d'une messe tous les dimanches de l'année jusqu'à concurrence des 550 livres. » Il stipule que s'il décède avant l'épuisement du crédit les messes seront dites de *requiem* à la chapelle N. D. de la Paix.

1. A. N. *L.* 671. n° 2.

Ce n'était pas, à rigoureusement parler, une fondation ; auss n'en trouvons-nous pas trace aux divers répertoires. Mais c'était sage.

En 1702 la faillite de la Fabrique rendit nécessaire une réduction générale, que nos marguilliers implorèrent alors de l'official [1].

Cette supplique, datée du 31 mai 1702, porte 50 signatures dont en tête celle du curé, N. Gobillon. Pour toutes les raisons que nous connaissons déjà elle demande de pouvoir faire assigner par devant l'official « tous ceux qui peuvent avoir intérêt aux dites fondations ». La procédure fut longue et minutieuse qui n'aboutit que le 21 avril 1704, par une sentence [2] rendue par Jean Vivant, prêtre, docteur en théologie, etc. : chanoine de l'Église de Paris, vice-gérant de l'officialité de Paris et vicaire général du cardinal de Noailles. Quarante-et-une fondations furent maintenues, deux furent supprimées, trois avaient été discontinuées jusqu'à la fin du procès et soixante furent réduites.

La sentence se terminait par l'ordre de confectionner incessamment un *martyrologe* [3] y conforme, lequel serait mis aux archives de la paroisse et dont copie affichée à la sacristie.

Une conversion de la rente ordonnée en 1713 par le roi qui la réduisit du denier 20 au denier 40, nous dirions aujourd'hui de 5 % à 2 1/2 %, compromit à nouveau l'équilibre établi par cette réduction [4]. Quelques fondateurs survivants assurèrent l'exécution de leur volonté en augmentant le capital engagé.

Nous avons dit que plus tard encore les marguilliers, de nouveau embarrassés, songèrent à demander une nouvelle réduction à laquelle le curé Cotterel refusa de se prêter.

Telle est en bref l'histoire économique de ces fondations. Nous laissons au lecteur le soin d'établir, à l'inspection de notre tableau,

1. A. N. L. 671 n° 3 et reproduite au *registre des délibérations L. L.* 815.
2. Cette sentence qui ne compte pas moins de 60 pages sur parchemin se trouve : A. N. *L.* 671. n° 3.
3. C'est celui conservé aux A. N. sous la *cote S.* 3.416.
4. D'après une note du clerc de l'œuvre sans doute (A. N. *L.* 671. n° 2) voici les étapes de ce fléchissement.

« Ces rentes qui en 1693 étaient sur le pied du denier 18 ; par arrêt du conseil » en 1700 ont été réduites au denier 20 et depuis au denier 25 et en dernier lieu » au denier 40. Mais, comme le Roy par grâce singulière a voulu accorder aux » paroisses de Paris un supplément pour les dédommager, et les indemniser de » la réduction de rente du denier 25 au denier 40, on doit considérer ces rentes » comme subsistantes au denier 25. »

Nous croyons comprendre que le supplément dont s'agit est un supplément au capital calculé pour produire, malgré les conversions, le même revenu.

tels rapprochements qui lui conviendront. Il remarquera par exemple en tenant compte des valeurs successives de l'argent, qu'en 1608 pour assurer un service complet de trois hautes messes chantées avec vigile et laudes la veille, il faut engager un capital de 300 livres, en 1636 il en faut 400, en 1669 et 1680, 450. En 1700 : 300 livres n'assurent qu'un service d'une haute messe seulement.

Venons-en à l'histoire morale de ces fondations qui pourra nous découvrir quelques aspects caractéristiques, quelques courants assez définis de la piété de nos ancêtres.

Tout d'abord, et le plus habituellement toujours, la préoccupation dominante de ces fondateurs est de s'assurer de précieux suffrages après leur mort.

Au début, ces suffrages sont le plus ordinairement procurés au moyen de messes basses de *Requiem* plus ou moins nombreuses au cours de l'année. Quelques-uns cependant exigent beaucoup moins ; tel Guillaume Rousseau qui (avant 1467) donne 10 s. parisis de rente pour un *De profundis* chaque dimanche ou encore Michelle Foliot, veuve de Louis Dumont qui en 1540 pour un 1/2 arpent de vigne demande seulement « une part aux prières de la paroisse. »

Plusieurs cependant demandent une haute messe annuelle. En 1485 apparaît le premier *service complet*, au profit de Jehan Labbé.

Ce genre de service comprenait trois hautes messes, habituellement de *Requiem*, non pas toujours cependant, chantées à la suite et précédées, la veille, des *vigile* et *laudes*. Ces *services complets* sont très fréquents au cours du XVIe siècle, et dans la première partie du XVIIe, puis ils deviennent plus rares et disparaissent au cours du XVIIIe. Le dernier que nous connaissions est de 1742.

De bonne heure certains fondateurs demandèrent que l'on fît précéder la messe basse ou haute de la lecture de la passion. Quelques-uns précisent même que cette lecture doit être faite par le prêtre avant de revêtir la chasuble.

Enfin souvent, après l'office le célébrant devra aller chanter ou réciter le *Libera* et le *De profundis* sur la tombe au cimetière ou dans l'église.

Quelquefois, au lieu de ces prières c'est le *Stabat* et très fréquemment le *Languentibus in purgatorio*, si oublié de nos jours, qui est réclamé.

Ces fondations de messes étaient le mode le plus ordinaire, le plus

simple, répondant le mieux au but visé et auquel d'ailleurs, nous nous tenons généralement aujourd'hui. Mais nos pères connurent plus de complications et savaient allier au souci de leur salut personnel celui de la vie paroissiale.

La fondation du *canonial*, que nous raconterons bientôt, caractérise fortement cette préoccupation. Mais elle fut partagée par plusieurs et c'est un vicaire de la paroisse, Olivier Roussel en 1551, qui chez nous du moins, donna l'exemple. Ce prêtre en attribuant à la Fabrique une maison qu'il possédait rue *Darnetal* (rue Grenetat), en plus de deux obits à son intention, institua un salut chaque samedi. Jehan Capot, après 1556, fonda lui aussi trois saluts : aux jours de saint Jean-Baptiste, saint Jean-l'évangéliste et de la Trinité.

En 1668 Jeanne Hubé, Veuve de Pierre Fouquet inaugura les fondations de sermons. Au capital de 500 livres elle assura un sermon pour chacun des quatre dimanches après l'octave du saint Sacrement.

Elle eut, par la suite plusieurs imitateurs qui semblent s'être inspirés, en toute indépendance, de leur dévotion ou de leurs préférences en fixant le jour et même l'heure de ces prédications.

Sur ce terrain la fantaisie se donna libre carrière et l'on croit deviner la secrète satisfaction de quelques zélés paroissiens à décider dans les moindres détails la liturgie un peu compliquée et, quelquefois disparate, qu'ils imposent en reconnaissance de leurs largesses. Le degré de la solennité, la classe des ornements, le programme des prières, la sonnerie, le nombre et le poids des cierges... rien n'est laissé au hasard ni à l'initiative du curé ou même des marguilliers.

Nous ne citerons que quelques exemples.

Catherine Marchand, veuve de Nicolas Vannier, maître couvreur, très dévote à sa sainte patronne et au saint patron de son défunt mari, institua en 1738, pour 2.000 livres, deux saluts à célébrer aux jours de fête de ces deux saints. On y devait exposer le Saint-Sacrement comme aux premiers jeudis des mois, et faire une procession, avec station, le jour de saint Nicolas, à la chapelle Saint-Honoré et le jour de sainte Catherine à celle de saint-Hildevert, où l'on chantait l'antienne et l'oraison compétentes. Au jour de saint Nicolas on devait à la fin chanter le *Libera* et le *De profundis*. Pour ajouter cette finale le jour de sainte Catherine on devait attendre le décès de la fondatrice !

En 1724 Ambroise Godefroy veuve d'Henry Mercier donna

400 livres de rente ou 16 arpents de terre à charge que tous les lundis à 8 heures on chanterait une messe haute du saint Sacrement à diacre et sous-diacre, avec chantres et orgues. Au commencement on devait exposer le saint Sacrement, chanter d'abord le *Veni creator*, puis *le Tantum ergo*. Avant l'évangile on ne devait pas omettre la prose du saint Sacrement : ni le *Veni sancte spiritus*. Le diacre, au lieu où l'on chantait l'évangile devait être accompagné, en plus du sous-diacre, de trois enfants de chœur, portant les chandeliers d'argent avec cierge allumé et la grande croix d'argent. « La sainte Hostie sera exposée dans le beau soleil comme il se pratique les dimanches et à la fin il sera chanté un *Libera* et un *De profundis* avec oraisons convenables. »

L'approbation du cardinal de Noailles relative à l'exposition du saint Sacrement, qui est mentionnée à l'occasion de cette fondation, est sans doute l'indice d'une certaine réaction contre les abus possibles de ces initiatives trop personnelles.

En 1733 Marc Borrelly, maître de pension consacra 1.120 livres à l'institution d'un salut de fin d'année, dont il règle ainsi l'ordonnance.

Nous citons : [1] « Faire dire et célébrer, à perpétuité, à l'intention dudit s^r^ Borrely, par chacun an, le dernier jour de l'année, un salut avec exposition du saint Sacrement qui commencera par l'antienne *O salutaris hostia*, en suite de laquelle sera chanté *Dne non secundum*, tout entier et le ps. *Miserere*, avec l'antienne et l'oraison, après laquelle se fera la procession du T. Saint Sacrement autour de l'Église en chantant l'Hymne *Sacris solemniis*. Et lorsque la procession sera arrivée à la chapelle de la Vierge, qui est derrière le chœur, et où sera posé le saint Sacrement, sera chantée l'antienne *Inviolata* avec le verset et l'oraison ordinaires. Après quoy l'on continuera la procession en revenant au chœur en chantant le *Te Deum* qui sera entonné par M. le Curé. Lequel estant finy le célébrant se transportera dans la nef de l'église avec le clergé en y chantant le *Libera* entier, le ps. *De profundis* et l'oraison ordinaire, finissant par l'aspersion de l'eau bénite, lequel salut sera annoncé au prosne le dimanche précédent. » Simplement !

Plusieurs autres fondations moins noyées dans les détails d'exécution révèlent aussi de la part de leurs auteurs des préoccupations plus généreuses, plus générales, moins personnelles. Ainsi les fonda-

1. A. N. *L*. 672. *c*. 159.

tions en faveur des pauvres, celles si abondantes et nombreuses de l'insigne bienfaiteur Caboud pour les écoles de charité et en faveur du clergé. Celle encore, dès 1666, de François Desqueulx qui assure sur un capital de 1100 livres, 40 livres de rente à l'ecclésiastique qui chaque dimanche, « à l'église enseignera les principes de la foy chrétienne à toutes sortes de personnes de l'un et l'autre sexe suivant le catéchisme de Mgr l'archevêque de Paris à condition qu'avant de commencer il fera chanter par les enfants qui s'y trouveront lors le *Veni creator* et le *De profundis* à la fin pour le repos des fondateurs. »

Mais la fondation qui témoigna le plus efficacement du souci de la vie paroissiale et au point de vue liturgique, le plus heureusement, fut celle du *Canional.*

Dès 1620 François Drouet consacra 30 livres de rente à assurer le chant de matines et des heures les jours et fêtes de saint Marc, saint Jacques le majeur et saint Jacques le mineur, saint Christophe, saint Philippe, saint Barthélemy, saint Mathieu, saint Simon et saint Jude.

En 1644, une pieuse paroissienne, Catherine Crampon conçut le dessein de compléter cette fondation et d'assurer la *laus perennis* à Saint-Laurent.

Elle s'exprime ainsi et explique ses intentions au début de l'acte de fondation [1] : « Comme il a plus à Dieu de la retirer dès sa tendre jeunesse des affections du mariage et luy donner la grâce de demeurer dans le désir de garder chasteté, suivant lequel dessein elle a toujours esté portée d'une grande affection de se trouver souvent dans les églises, les voir bien parées d'ornements et assister au divin service qui s'y célèbre. Sur quoy ayant considéré et reconnu qu'en la dicte église de Saint-Laurent le service divin n'est point entretenu comme en plusieurs églises ou paroisses qui sont mesme de moindre estendue, ce qui se voit en ce que les heures canoniales n'y sont point chantées tous les jours ny les grands messes au chœur célébrées comme il seroit à désirer, fors quelques jours des festes et les dimanches..... » dans un désir d'édification elle fit part au curé et marguilliers de son intention de « fonder en ladite église les heures canoniales sçavoir : « matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vespres et complies tous les jours à perpétuité, ensemble la grand messe du chœur tous les jours excepté les dimanches et quelques

1. Passé le 30 septembre 1644 par devant Simon Mousse et Gervais Manchon, notaires garde-notes du Roy. A. N. S. 3.413.

festes solennelles auxquels jours lesdicts office et messe ont accoutumé d'estre chantez et célébrez. »

Sa proposition ayant été acceptée elle donna à la Fabrique « deux maisons joignant l'une l'autre situées sur la grande rue du dict faubourg Saint-Martin proche le couvent des religieux récolletz. » avec cours et jardins plantés d'arbres fruitiers [1].

Elle y ajouta 405 livres 13 sols 2 deniers tournois de rente annuelle. Cette fondation complétant celle de François Drouet assurait donc la célébration quotidienne de l'office canonial.

Une délibération [2], du 22 septembre 1665 fixait comme suit les honoraires de ce service.

Au curé	150 livres par an.
Au vicaire	50 »

Aux quatre officiers chacun 50 livres sans diminution de leurs autres droits accoutumés.

Au clerc de l'œuvre	70 livres.
Pour les messes.	200 »
Au sonneur	30 »
Au total	800 livres.

Mais, nous le savons, la propriété bâtie n'était pas aux mains de nos marguilliers d'un rapport très avantageux ni très fixe. D'ailleurs à cause de la chèrté croissante de la vie les honoraires primitivement fixés devinrent insuffisants. Bientôt, cette fondation devint une charge très lourde et fut sans doute plus ou moins régulièrement exécutée. Dans son testament en effet, N. Gobillon abandonne à la Fabrique toutes les rentes qui lui sont dues à condition, entre autres, qu'elle fera continuer la célébration de l'office canonial.

Cette fondation n'échappa pas à la réduction de 1704 [3]. L'office

1. Ces maisons aussitôt après la fontaine qui existe encore, occupaient l'emplacement du n° 150 actuel.

A. N. q^1 1.099. [54]... Elles avaient comme enseigne commune : *la Dame Adrienne* qui fut changée (en 1705 au plus tard) en *l'image Saint-Laurent et Sainte Apolline.* A deux portes cochères elles comprenaient deux cours d'entrée. Le grand corps de logis en façade était partagé en deux parties. La première était composée de quatre étages de chambres à cheminée et la seconde de deux étages de chambres aussi à cheminée. Elle se prolongeait en deux corps de logis en ailes et deux petits corps de logis sur le derrière. Dans chaque cour : un puits et les deux jardins étaient séparés par un mur.

En 1705 cette propriété par bail de 5 ans était louée 700 livres.

2. A. N. *L. L.* 815.

3. Voici le décompte établi à cette occasion : d'après les baux, lors de la donation, les deux maisons valaient 10.000 livres auxquelles il fut ajout

ne fut plus célébré que les dimanches, toutes les fêtes annuelles, les jours de saint Laurent et sainte Apolline, les fêtes solennelles, et chômées par l'Église, ainsi que le jour de saint Marc.

La fondation de Jehan Moufflet et Charlotte Ringlet qui, dès 1556 instituent, pour 65 livres tournois chaque jeudi une messe basse du saint Sacrement est peut-être intéressante à signaler. Et aussi, celle de Jehan le Comte, époux de Madeleine Guillot qui en 1505, fonde chaque vendredi, une messe haute des cinq plaies de N. S. où l'on peut voir les premiers indices de la dévotion au Sacré-Cœur qui trouvera dans celle de l'anonyme de 1746 son expression la plus complète et la plus moderne.

Nous n'aurons garde de négliger la place prise par le clergé lui-même dans cette phalange de généreux bienfaiteurs. En plus des curés, qui presque tous tinrent à marquer ainsi leur passage à la paroisse nommons : Mathias Chogniou + 1545, Olivier Roussel + 1551, Charles de Vosselle + 1579, François Houppin + 1633, Michel Adam + 1652, François de Bray + 1654, Robert Hoüel + 1660, Antoine Leduc + 1724, Louis-Benoit Gaudiché + 1768 et Claude Hutinet [1].

Au soin de leur avenir éternel, au souci des intérêts de la vie paroissiale, quelques fondateurs surent allier de légitimes préoccupations toutes personnelles et temporelles.

Dès 1552, le compagnon boulanger Christophe Crespin abandonna à Jehan Benoit marchand boulanger, son patron peut-être, et à la Fabrique, ses droits sur trois maisons aux conditions suivantes : Jehan Benoit devait « pourvoir à son entretien bien et honnestement » et le « traicter doucement sa vie durant. » A son décès il devait faire célébrer trois services complets, faire.un pélérinage à « l'église Mr Saint-Fiacre en Brie » et faire dire deux basses messes : l'une à la chapelle Saint-Antoine l'autre à Saint-Hildevert. Les marguilliers devaient faire célébrer deux services complets et faire dire une messe basse pendant six ans [2].

8.100 livres principal de 405 livres de rente. Si l'on déduit du total 1.148 livres, 10 s. de dépense pour les réparations, il reste 8.048 livres, 10 s. qui ne produisent que 402 livres de rente. Or, la dépense est de 800 livres.

En 1719 les deux maisons furent vendues à l'architecte de la Fabrique *Antoine Daufresne* pour 700 livres de rentes, rachetables à 14.000 livres. A. N. *S.* 3.417.

1. Dans un rang plus modeste mais non sans quelque attache avec le clergé citons parmi les fondations : *Jeanne Lefèvre*, veuve de *Nicolas Leloire ;* servante du curé de Lestocq 1646, et *Elisabeth Corniquet*, servante de N. Gobillon, en 1682.

2. A. N. *Insinuations au Châtelet*, édition Campardon et Tuetey 86. f° 229 *et* 87 f°. 230.

En 1633, François Houppin, prêtre habitué à la paroisse à l'occasion de sa fondation institue franchement une rente viagère de 40 livres à son profit.

Trois ans plus tard la servante du curé N. de Lestocq, Jeanne Lelièvre, suivit cet exemple.

Par la suite, principalement à partir de la fin du XVII[e] siècle, ils trouvèrent d'assez nombreux imitateurs.

C'était, jointe aux avantages habituels de toute rente viagère dont le capital est perdu pour les héritiers, l'assurance contre les réductions si fréquentes à cette époque des rentes d'Etat. Plusieurs rentes viagères furent ainsi constituées sans autre charge pour la Fabrique que le service des intérêts et qui ne figurent pas pour cette raison à notre tableau des fondations. Ainsi en 1740 Marie-Thérèse Colette, veuve de Georges Tasout, sieur de l'Hoirreux, Gentilhomme ordinaire de la musique du roi, donna 2.000 livres à la Fabrique à condition d'une rente de 200 livres. « A cause du grand âge et des infirmités de la dite dame » les marguilliers acceptent le contrat et ce taux si élevé. Mais on économisera l'intervention du notaire. Une copie de l'acte de délibération délivré par le secrétaire suffira [1].

Le dernier document touchant ces fondations est un état de celles acquittées dans le courant de janvier 1793 dont le curé J-H. Tounaire réclame le solde au sequestre.

Le taux ordinaire des honoraires de messes est alors de 14 sols ou de 13 sols 6 deniers. Une augmentation de 7 sols est prévue pour les trois dernières messes de chaque jour qui se disent à une heure plus tardive « pour la commodité publique. »

Deux fondations plus remarquables méritent une mention spéciale.

La plus ancienne, celle d'Eustache le Fèvre, n'intéresse que secondairement la paroisse puisqu'elle fut conclue surtout au profit du prieur et des frères et sœurs de Saint-Ladre. Elle date de 1364. Alors Eustache le Fèvre « dict du Soufflet, jadis tavernier, et bourgeois de Paris demeurant au *soufflet*, près la bastide Saint-Denis » est décédé. Ses exécuteurs testamentaires furent, maître Nicolas Rommain, avocat au parlement, messire Galleran du Boy, chanoine de Champeaulx et de l'église du Saint-Sépulcrure à Paris, et messire Thomas du Boy prieur de Saint-Ladre. Le testateur des-

1. A. N. *L. L.* 817 *f°*. 35.

tinait tout ce qui resterait du produit de la vente de ces biens meubles, après l'acquit de ses dettes, à la fondation d'une chapellenie à l'autel Saint-Jacques à Saint-Laurent, où chaque jour les religieux de Saint-Ladre, à la réserve des droits du curé, devaient célébrer une messe à l'intention du défunt, de sa femme Gillette et « de tous ses autres loyaulx amis et bienfaiteurs [2]. » Les rentes affectées étaient prises sur des maisons situées surtout rue de la *Tonnellerie*.

Mais la plus importante de toutes ces fondations, et la plus solide, fut celle dite de : *Notre-Dame de la Rivalaise*.

La fondatrice Jehanne la Tadelyne devait avoir de bien anciennes attaches sur la paroisse puisque dès 1311, nous trouvons trace d'un clos entouré de murs appartenant à Edouart Thadelin, et situé en face l'église, en la censive de Saint-Magloire, de l'autre côté du faubourg actuel avoisinant la maison qu'habita le curé jusqu'en 1394 [1], avant l'acquisition du presbytère actuel.

Les actes de cette fondation donnent à Regnault de Gaillonnel la qualité d'escuyer pannetier du roi Charles VI.

Or l'épitaphier de Gaignière a conservé le signalement d'une pierre tombale dont l'inscription a été relevée par cet infatigable chercheur, à l'abbaye du Val, près Pontoise, et qui cadre parfaitement avec tout ce que nous savons du mari défunt de Jehanne la Tadelyne [2].

« Sur cette tombe est représenté un homme armé ; un sautoir

2. Le dossier très complet de cette fondation est aux A. N. Les originaux : au fonds de Saint-Lazare *S*. 6.631, comprenant, le titre de fondation, les titres de constitution de rente, l'approbation de l'évêque de Paris, celle du prieur de Saint-Martin, l'acceptation et l'engagement de Saint-Ladre. Des copies de ces mêmes documents se trouvent (*ibid L*. 410, n° 29 *et* 30).

1. A. N. Fonds de Saint-Lazare, *S*. 6.606. « Le 9 sept. 1311, Garnier de Montrot, potier destain et bourgeois de Paris, et Jeanne sa femme, confessent avoir vendu aux religieux, prieur, frères et sœurs de Saint-Ladre 27 sols parisis de cens et rente qu'ils avoient de l'héritage de ladite Jeanne, tantost à présent 16 sols parisis, sur 3 masures entretenant assises à Saint-Lorenz les Paris, tenant d'une part au curé Saint-Lorenz et d'autre part à une maison qui fut à Oudin le cordier et est à présent à Jehan le Cordier son fils, aboutissant par derrière aux murs du clos Édouhard Thadelin et au dit Jean le Cordier en la censive des religieux de Saint-Magloire de Paris. »

2. Ce texte, recopié sans doute d'un épitaphier, se trouve : B. N. *Pièces originales V*. 1.265, p. 30. Il diffère légèrement de celui édité par l'abbé Lebœuf : *Histoire de la ville... Tome II, p*. 136. Sous la même cote, à la B. N. se trouve encore un autographe de ce même Regnault de Gaillonnel. C'est une quittance délivrée par lui, le 12 sept. 1408, à Jacques Lempereur, échanson et garde des coffres du roi, de la somme de 105 livres, montant de sa pension pour le mois de mars et la moitié d'avril. Un fragment de son « scel » est encore adhérent.

Ses armes étaient : *de gueule au sautoir d'argent*.

Cest la declaration des Messes et Services fondez en leglise sainct Laurens les Paris. Que [illegible] de ladicte eglise faict dire. Reveu et examinee sur les lettres, epitaphes et anciens marthologes dicelledicte eglise. Lan mil cinq Cens Cinquante Six.

Premierement.

DIMANCHE.

Tous les Dimanches de lan une basse messe de la Trinite et a la fin [illegible] De profundis. Avecques [illegible] messe du sainct Esprit. [illegible]

MARTHOLOGE OU OBITUAIRE DE LA PAROISSE
Registre en parchemin commencé en 1556
(Arch. Nat., L.L. 818, fol. 1)

sur sa cotte d'arme, a costé de sa teste deux écussons d'un sautoir et une bordure et autour est escrit :

CI GIST NOBLE HOMME REGNAULT DE GAILLONNEL, SEIGNEUR DE GADENCOURT [1], *PANETIER NOSTRE SIRE ET PREMIER ECUIER TRANCHANT DE MADAME BLANCHE, JADIS DUCHESSE D'ORLÉANS, FILLE DU ROY CHARLES, FILS DU BEAU PHILIPPE, QUI TRESPASSA A AUXERRE EN LA COMPAGNIE DU ROY EN REVENANT DU VOIAGE DE BOURGES L'AN MCCCC ET DOUZE LE XVI*e *JOUR D'AOUST.*

PRIEZ DIEU POUR L'AME DE LI.

Précisément, le domaine de la *Rivalaise* — la carte d'Etat-major dit : des *Rivalaises* — qui subsiste encore sous ce nom, est au nord immédiat de Villiers-Adam, non loin des ruines de l'abbaye du Val [2].

En 1431, afin d'exécuter les volontés de son défunt mari, et d'accord avec les autres héritiers, Jehanne fonde à Saint-Laurent une chapellenie de trois messes à célébrer par semaine, à la chapelle de la sainte Vierge à l'intention des défunts de sa famille et de la duchesse d'Orléans.

Elle nomme à ce bénéfice, le premier titulaire : Olivier Roussel, vicaire à Saint-Laurent, de Richard Chrétien. Plus tard les curés en seront de droit collateurs.

Parmi les successeurs d'Olivier Roussel nous ne connaissons que Pierre Gobillon, nommé par son oncle Nicolas ; avant lui Charles Prévost qui en 1665 était vicaire, et Jean Bruté.

Celui-ci enfant de la paroisse, fils d'un marguillier, et qui fut vicaire de Ph. Delamet devint curé de Saint-Benoit [3]. Grâce à une note rédigée par lui nous savons qu'en 1729 le *fief de la Rivalaise* consistait en une ferme de 90 arpens de terre labourable et plusieurs arpents de baliveaux situés en la paroisse de Belmont, le tout affermé

1. L'acte de fondation A. N. 410 n° 28, et reproduit dans : Dom Marrier. *Historia Monasterii Sti-Martini de Campis*, *p.* 451, ajoute : de Becquemont et Brunay. Sont aussi nommés dans cet acte : Adam de Gaillonnel, chevalier et chambellan du roi, Charles de Gaillonnel, écuyer et échanson du roi, Pierre de Gaillonnel, écuyer, frère de Charles, Adam de la Neufville, écuyer, tous neveux de Regnault et qui sont consentant à cette fondation.

2. Ces ruines sont la propriété de Madame Chauchat, née Simon. D'après nos informations, cette pierre tombale ne se retrouve plus.

3. Nous avons cité plus haut, à propos de Pierre d'Hardivilliers, aussi curé de Saint-Benoît, l'historique qu'il a laissé de cette paroisse.

moyennant un bail de 650 livres. Or, les charges étaient de 150 livres se décomposant ainsi : 120 livres pour l'acquit des trois messes hebdomadaires, et 30 livres par an pour les réparations. Restaient 500 livres net [1].

C'est un modèle de fondation durable.

On le voit, le service journalier devait être assez chargé par l'acquit de toutes ces fondations qui expliquent et légitiment le nombreux clergé attaché à la paroisse.

Quel fut ce clergé ? Quelle idée pouvons-nous nous faire de son ministère ?

1. A. N. *S.* 7.490-91.

CHAPITRE XI

Le Clergé et le ministère paroissial.

Parallèlement à l'accroissement du nombre des paroissiens que nous avons constaté, les curés virent s'augmenter aussi le nombre de leurs collaborateurs.

Parmi ceux-ci, depuis les origines jusqu'à la Révolution, nous n'en connaissons que 264 [1] et encore, pour la plupart, devons-nous nous contenter d'un nom et d'une date glanés — et depuis le XVe siècle seulement — à travers les documents les plus divers.

Quel fut l'effectif habituel de ce clergé ? Quelle son organisation ? Nos renseignements un peu précis à cet égard ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XVIIe siècle.

J. Bruté, qui fut vicaire à Saint-Laurent, s'exprime ainsi dans sa *Chronologie historique de messieurs les curés de Saint-Benoit* [2], à propos de P. d'Hardivilliers qui, on s'en souvient, passa de Saint-Laurent à Saint-Benoit ; Saint-Laurent « quoiqu'audhui (1752) une des plus considérables paroisses de Paris, étoit alors (1629) fort peu de chose ; elle étoit si dénuée de paroissiens que le curé y était seul [3], et n'avoit besoin de vicaire que les dimanches et fêtes, et nous lisons dans la vie d'Edmond Richer, que Monsieur Fourment, curé de Saint-

1. *Voir appendice n° XIV.*
2. *In.* 12° *édité à Paris en* 1752 B. N. *L. K*7 7.022.
3. C'était une *solitude* relative qu'il ne faudrait pas entendre à la manière dont elle se réalise pour nombre de curés de campagne aujourd'hui, puisque dès longtemps il y avait à Saint-Laurent au moins un clerc de l'œuvre et des prêtres habitués.
4. Il s'agit du collège du Cardinal-Lemoine dont la rue actuelle du même nom a conservé le souvenir. D'après Lebœuf, en effet, *Tome I. p.* 346, la chapelle de ce collège était « réputée paroisse sous le titre de Saint-Jean l'Évangéliste ».

Jean du Cardinal le Moine, étoit en même temps vicaire de Saint-Laurent »[1].

Fourment était-il d'abord curé du *Cardinal-Lemoine* et accessoirement vicaire de Saint-Laurent, ou inversement ? Le texte de Baillet favorise la seconde alternative car Fourment résidait à Saint-Laurent. Quoiqu'il en soit, nous ne trouverons pas trace par la suite de semblable cumul.

Une dizaine d'années plus tard, en 1639, une *déclaration au temporel*[2] énumère incidemment un clergé ainsi composé et donne presque leur adresse.

Le curé habite seul le presbytère, l'ancien assurément, qui fut démoli en 1645.

Dans « une petite demeure au-dessus du revestière et de la porte de l'église du côté de la porte Saint-Martin » résident le porte-Dieu, le clerc et sous-clerc de l'œuvre et se trouve ménagée la chambre du prédicateur. Dans une autre petite maison joignant le cimetière et l'église aboutissant sur la chaussée (Saint-Denis) logent « les vicaire, chappiers, diacre et sous-diacre. »

Le même document après l'énumération des revenus détaille celles des charges et à propos du *canonial* nous donne le total du clergé : « le curé et prêtres de ladite église au nombre de *onze* au chœur. » C'est ce que l'on appellera plus tard le *petit chœur* auquel il faut ajouter un nombre, indéterminé par ce document, de prêtres habitués[3].

Ceux-ci, qui dans l'ordre de préséance venaient en dernier lieu, n'étaient pas comme les autres logés de droit. Ils le furent seulement plus tard et grâce à la fondation *Le Roy*. Moins avantagés que les premiers ils n'apparaissaient qu'aux services les plus solennels.

1. Voici le passage auquel fait allusion J. Bruté.
Lorsque le célèbre docteur qu'était Edmond Richer fut sur le point de mourir, en 1629, il envoya « prier le curé de son collège, Fourment, qui estoit aussi vicaire » à Saint-Laurent, à 3/4 de lieue de là, de lui administrer les sacremens, ou d'en » donner la permission à quelqu'un de ses collègues de Sorbonne à cause de la » distance de la Paroisse de Saint-Laurent où il demeurait actuellement..... »
Baillet : Vie de Edmond Richer. Liège 1714. B. N. *Ln* [27]. 17.453, *page* 349.

2. A. N. *P*. 733. *c*. 6.

3. Ainsi, une note signée : Gobillon, de 1672, répartit ainsi les honoraires des saluts :
Le curé 8 livres.
Le vicaire 4 livres.
Hoüel sacristain 4 livres.
Les 4 chapiers chacun 4 livres.
Les autres 5 prêtres du petit chœur chacun 3 livres.
Les autres habitués au nombre de 12 chacun 2 livres....
Le testament de Joseph Caqué en 1709 compte 6 prêtres au petit chœur et 8 prêtres habitués.

Nous trouvons en effet souvent cette mention au *martyrologe*, pour certaines fondations plus modestes, et ajoutées après 1556 : « ni habituez ni sonnerie. »

Le titre de *vicaire* doit s'entendre, pour toute la période que nous étudions, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, au sens fort de substitut au curé, et ne s'applique, contrairement à l'usage actuel, qu'à un seul ou au plus — à Saint-Laurent, à partir du début du XVIIIe siècle — à deux ecclésiastiques. Les autres, chargés de fonctions très définies, portent un titre plus modeste.

Voici pour 1696 le tableau très exact du clergé de notre paroisse et dans l'ordre de préséance [1].

Le chiffre qui suit chaque nom indique la somme en livres et sols, dont chacun était taxé par l'assemblée du clergé, pour l'acquit d'un impôt de remplacement, consenti sous forme de don gratuit, au lieu de la *capitation* payée par les laïcs. En rapport avec les revenus, il est un indice d'appréciation des situations respectives.

Gobillon, docteur, curé	134	livres.	
Gobillon, chapellain de la chap. N. D [2].			
Leclerc, vicaire	20	»	
Leduc, clerc des baptêmes	17	»	
Foucher, clerc de l'œuvre	19	»	
Chéron, chantre	7	»	
Turpin, chantre	7	»	
Duprié, chantre	7	»	
Ibert, chantre	7	»	
Le Roy, diacre d'office et catéchiste	7	»	
Adam, sous-diacre d'office	7	»	
Goular, clerc des sacremens	11	»	10 s.
De Sequeville, clerc des sacremens	11	»	10 »
Billeux, porte-sonnette	7	»	
Noël, porte-sonnette	17	»	
Robequin, clerc des petits convois	11	»	10 s.
Lemoux, maître d'école de charité	11	»	10 »
Lepauvre, maître d'école de charité	11	»	10 »

1. A. N. Z1P.... 10 f° 25.
Cette liste nominative du clergé par paroisse, fut dressée à l'occasion des 4 millions de livres accordés au roi par l'assemblée du clergé, de Saint-Germain (juillet 1696) pour tenir lieu de la capitation. Sur ces 4 millions le diocèse de Paris devait fournir 337.710 livres, 5 sous 3 deniers et en plus sa quote-part des frais de recouvrement de la somme globale soit : 51.539 livres.
2. Il s'agit du bénéfice de N.-Dame de la Rivalaise.

Laisné, docteur habitué	11 livres	10 »
Fourquemin, docteur habitué	11 »	10 »
Bondou, licencié, habitué	11 »	10 »
Brot, licencié habitué	11 »	10 »
Bonvoust, habitué	11 »	10 »
Frère, habitué	11 »	10 »
Parmentier, habitué	11 »	10 »
Alardin, habitué	11 »	10 »
Hersan, habitué.	11 »	10 »
Bertrand, habitué	11 »	10 »
Pillon, chapellain de la Nouvelle France [1] . .	10 »	

Non compris le chapelain de N. D. de la Rivalaise ni celui de la Nouvelle-France restent vingt-six prêtres directement attachés à la paroisse. Ce nombre ne varia guère à quelques unités près.

La répartition des diverses fonctions demeura sensiblement la même sauf les désignations. La fonction de *clerc des baptêmes* apparaît ici pour la seule et unique fois. Son institution fut sans doute un acheminement vers la création du *second vicariat* constitué définitivement quelques années plus tard par Ph. Delamet. Le titulaire de cette fonction, en effet, succéda trés peu après à Leclerc, mort sans doute — nous avons une signature de lui au registre des délibérations dès 1665 — et en qualité de vicaire fut l'exécuteur testamentaire de N. Gobillon.

Le clerc de l'œuvre est un personnage. On remarquera qu'il ne s'en faut que d'une livre que sa quote-part d'impôt n'égale celle du vicaire.

La succession des clercs de l'œuvre nous serait plus aisée à établir que celle des vicaires [2]. *La recherche exacte*, muette sur le compte

1. Cette chapelle est celle Sainte-Anne dont nous avons raconté la fondation et les démélés qui s'élevèrent à son sujet entre Saint-Laurent et Montmartre.

La liste que nous reproduisons cite encore plusieurs noms d'ecclésiastiques résidant sur la paroisse mais qui ne se rattachaient pas au clergé actif. Ce sont d'abord : cinq *clercs* : Trumeaux, Cendrier, Demouchy, Rossignol et Beaumont taxés chacun à 4 livres. L'abbé de Lyverdis, docteur, taxé à 224 livres, puis Caillet bachelier : 33 lir 10 s, Amelin, sous-diacre de Sainte Opportune 11 lir 10 s et Daumoins, habitué à Montmartre : 33 lir 10 s.

2. Voici cette succession établie jusqu'en 1727 d'après la *Recherche exacte*... et depuis cette époque d'après les *registres de délibération*.

1440 Olivier Roussel.
1454 Pierre le Rouge.
1567 Charles de Vaucelles.
1583 François Belleguise.
1590 Lamenguier.
1593 Gabriel Maspièce.

de ces derniers, nomme soigneusement les divers titulaires de cet emploi. Le clerc de l'œuvre était élu par le bureau de la Fabrique. Il était dépositaire et responsable, sous caution — ordinairement fournie par un tiers — des biens meubles de la Fabrique. Il en recevait un traitement qui s'élevait en 1732 à 500 livres. Il se chargeait à forfait de toutes les dépenses de la sacristie : cire, huile, vin de messe, bois et collation des prédicateurs.

Ce forfait en 1732 était estimé, d'après les six dernières années à 1500 livres. Enfin la place était bonne puisque en 1727 Barré l'accepte à charge d'assurer une rente viagère de 200 livres à son prédécesseur Robequin, et ajouta encore un présent de 300 livres pour l'aménagement de la sacristie [1].

Sauf quelques éclipses, ce clerc fut généralement doublé d'un sous-clerc, et nous avons vu au chapitre de la Fabrique que Ph. Delamet, à l'époque des gros embarras de celle-ci, fit agréer l'adjonction d'un agent ecclésiastique mais dont les fonctions se confondirent bientôt avec celles du sous-clerc.

Ce double emploi subsista jusqu'à la Révolution seule la désignation changea en celle de sacristain de la grande sacristie et de sacristain des messes ou de la petite sacristie.

Les chapiers ou chantres qui n'étaient que deux en 1639 sont maintenant quatre [2]. Le chiffre d'impôt qu'ils doivent acquitter — et le même pour tous quatre, en rapport par conséquent avec les émoluments de leur fonction, — est inférieur à celui dû

1604 Jacques Deshayes.
1621 François Houppin.
1625 Michel Adam.
1652 Robert Hoüelle.
1675 Charles Feucher.
1703 Nicolas Robequin,
1727 Pierre-François Barré.
1748 Jombert.
1760 Claude Hutinet.

Celui-ci occupait encore ce poste au moment de la Révolution, mais à cause de son grand âge en 1781, il avait fait agréer comme aide et à sa survivance son parent : Lapareillé auquel en 1792 on substitua Jacques Marié.

1. Le 22 février 1761, Claude Hutinet, élu à ce poste, fait présent d'un ornement complet couleur cendré servant pour le carême.

Entre autre attributions le clerc de l'œuvre devait assurer la régularité des présences aux différents offices. Plusieurs fois, notamment en 1756, surtout à propos des fondations, cette régularité laisse à désirer. Le clerc *picquera* le nom des absents qui seront réputés tels après le *Kyrie* de la messe ou après le premier psaume de l'office et ils seront privés de leur rétribution.

2. Pour soutenir leur voix ces quatre chantres sûrement prêtres, furent accompagnés un peu plus tard par deux joueurs de *serpent* dont nous ne pouvons décider s'ils furent toujours ecclésiastiques ou laïcs.

par les clercs des sacrements et les habitués. Ils sont bien à leur place cependant. Leur titre d'officiers du chœur leur donne ce rang. La préséance n'était donc pas toujours en rapport avec les revenus.

Leur traitement fixe fut souvent augmenté ; par tranches, habituellement de 40 livres, en 1724, 1740, 1775. De 320 livres avant 1724 il était de 500 en 1781.

L'un d'eux, chargé des enfants de chœur au nombre de deux, puis de quatre, touchait un traitement un peu plus fort et quelques indemnités. Il était logé plus au large dans la maison du cimetière.

Le maximum du traitement des diacre et sous-diacre d'office ne dépassa pas 460 livres, mais comme les précédents ils avaient droit au logement gratuit.

Les deux *clercs des sacremens*, s'appelèrent plus tard : *porte-Dieu*, assistés chacun d'un *porte-sonnette*, prêtre lui aussi. Ils alternaient chacun leur semaine de garde pendant laquelle ils devaient répondre à toute réquisition de jour et de nuit.

Le 2 mars 1738 la Fabrique constate qu'ils ne touchent aucun traitement, s'apitoie sur leur sort à cause de l'étendue de la paroisse, de la mauvaise qualité des chemins et leur alloue 20 livres tous les 6 mois et 10 livres à chacun des porte-sonnette.

Le 16 mai suivant le curé Ph. Delamet adresse de chaleureux remerciements à ses marguilliers et, en reconnaissance de leur générosité, fait à la Fabrique un présent de 3.000 livres [1].

Le titre de clerc des petits convois désigne assez nettement la fonction. Nous ne le retrouvons pas plus tard, tandis qu'en 1762, à l'occasion de la fondation d'un salut, sont nommés 3 *prêtres des petits convois*. Les autres convois ou services dès 1704 étaient dits à 14, 16 ou 24 prêtres.

C'est ordinairement parmi les prêtres habitués qu'étaient choisis les maîtres d'écoles de charité des garçons. Sous le pastorat de N. Gobillon la paroisse ne comptait que « deux ou trois écoles de Charité au plus [2]. » Elles se multiplièrent du temps de Ph. Delamet grâce à de bienfaisants fondateurs qui améliorèrent aussi le sort des

1. Le curé Ph. Delamet semble avoir témoigné beaucoup de sollicitude à ces administrateurs des sacrements. Par testament (A. N. L. 672), il destine 2.000 livres d'abord, puis, par codicile, 4.000 livres qu'il ajoute, dont la rente pour les 3/5 augmentera le traitement de ces prêtres et les 2/5 celui des porte-sonnettes.

2. *Lettre abrégée.....* de FRANÇOIS LEJEUNE.

maîtres. On compta quatre écoles pour les garçons et autant pour les filles [1].

L'une, au moins, de ces écoles existait au XVe siècle et nous apprenons à son sujet qu'alors les curés n'avaient aucun pouvoir sur elles. Les maîtres de ces *écoles de grammaires* pour les enfants de l'un et l'autre sexe, aussi bien riches que pauvres, étaient à la nomination de messieurs du Chapitre de Notre-Dame, et du chantre de ladite église. Le 2 août 1451, sur sa demande, un certain M. P. de France est chargé des *écoles* de Saint-Laurent qui sont à la collation du chantre et du Chapitre. Il y remplacera Olivier Roussel, vicaire et même prêtre-fermier de la cure, décédé à cette date [2]. Plus tard, les ecclésiastiques chargés de ces écoles étaient élus par le bureau de la Fabrique.

C'était assurément un ministère pénible et la vérité nous oblige à constater qu'au moins à partir de 1726, les titulaires furent très fréquemment renouvelés. Les plus tenaces persévéraient deux ou trois ans au maximum et beaucoup ne demeurèrent que quelques mois. Plusieurs n'attendaient même pas l'élection de leur successeur et l'on pourvoyait à leur intérim au petit bonheur.

Dans le cadre des prêtres plus directement attachés à la paroisse et en recevant un traitement fixe de 500 livres, apparaît au XVIIIe siècle le *confesseur de la ville* [3]. Il s'agit, par opposition au faubourg, de la partie de la paroisse comprise en deça des portes. Il devait exercer probablement dans la chapelle des Filles-Dieu.

1. D'après A. N. *H.* 4.499 ces écoles se trouvaient dans le cimetière, faubourg Saint-Martin, faubourg Saint-Denis et à la Courtille.

Celles des filles : faubourg Saint-Martin, (c'est-à-dire dans la partie du faubourg comprise entre la porte Saint-Martin et la grille qui s'élevait à la hauteur de l'actuelle Mairie du Xme) faubourg Saint-Laurent (qui prolongeait depuis cette grille, le faubourg Saint-Martin) ruelle Saint-Laurent (la rue Saint-Laurent actuelle) et à la Courtille (aux environs de la place de la République).

2. A. N. *L.* 468 *n°* 106.

Extrait des registres des conclusions capitulaires de l'Eglise de Paris. 2 aug. : 1451 *ad supplicationem M. P. de Francia placet dominis quod ipse teneat scolas Sti-Laurentii ad collationem D. Cantoris spectantes, quas nuper, dum viveret tenebat D. Olivarius Rousselli.*

Plus tard, en 1691 l'une de ces écoles de garçons fut fondée par Messire François Chouart, conseiller du roi en ses conseils, Maître ordinaire de la chambre des comptes, et l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Il était propriétaire dans le *quarré* Saint-Laurent. Selon les dispositions fixées par le fondateur l'ecclésiastique chargé de cette école devait être élu par le curé, les marguilliers en charge, quatre des plus anciens de la paroisse auxquels devaient se joindre deux de Messieurs les administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

A. N. *L. L.* 817. *f*° 4. délibération du 5 juillet 1733 et *Archives hospitalières, reg. de l'Hôtel-Dieu,* 95e *reg. année* 1726.

3. A. N. S. 7.490-91 déclaration pour les droits de mainmorte à acquitter en 1781.

Viennent enfin les prêtres habitués dont le nombre varia peu. Ce nombre, semble-t-il, rendait seul possible l'exécution des fondations si nombreuses que nous avons énumérées. Sauf le logement, qui leur fut concédé assez tard, lors de la fondation *Le Roy*, ils n'encombraient guère le budget de la Fabrique. Mais les grades qu'ils avaient le temps d'acquérir — la liste de 1696 compte deux docteurs et deux licenciés — leur permettaient l'accession à de véritables bénéfices.

Ils pouvaient encore se livrer à la prédication comme en témoigne la liste des prédicateurs pour Saint-Laurent que nous avons pu établir [1]. Ainsi se légitiment les loisirs que nous devons leur supposer tandis, semble-t-il, que les autres impliqués plus étroitement dans l'administration et le fonctionnement de la paroisse devaient s'interdire ces études et ces occupations.

Avant la Révolution l'administration ecclésiastique elle-même n'était pas aussi centralisée qu'elle l'est aujourd'hui, et les curés, sous la réserve de l'approbation épiscopale, avaient le choix absolu de tous leurs collaborateurs [2]. Ainsi s'explique en très grande partie, et en dépit de l'adage évangélique « nul n'est prophète dans son pays » qu'il se soit rencontré dans ce clergé bon nombre de natifs de la paroisse. C'est certain pour Nicolas Caboud, Jean Bruté, Benoit-Louis Gaudiché, François Hallé, Louis Thabourd ; probable pour Lepaultre et Le Roy, possible pour quelques autres.

L'abbé Lebœuf a relevé sur les registres épiscopaux, aujourd'hui disparus, un témoignage tout à l'honneur du clergé de Saint-Laurent : « Cette Eglise, écrit-il, s'est distinguée..... dans le temps de la naissance des hérésies du XVIe siècle. Le clergé qui la composoit, obtint du Pape des indulgences pour ceux qui y assisteroient à la rénovation des hosties tous les dimanches, et l'Evêque de Paris en permit la publication l'an 1538. »

Cette date nous rapporte au pastorat de Guillaume Maunoir. Alors le clergé demeuré fidèle obtint du pape, en témoignage de satisfaction, ces précieuses indulgences qui attiraient chaque dimanche nombre de fidèles.

1. Cette liste, trop longue pour être ici publiée, peut s'établir facilement grâce à une collection très complète de listes annuelles des prédicateurs de l'Avent et du Carême (B. N. L. K. [7]. 6743 *Réserve*).

Elle est ininterrompue depuis 1646 jusqu'en 1790. Nous n'avons relevé comme noms de prédicateurs dignes d'être signalés que ceux du P. Candide de Champy, recollet, pour l'Avent de 1681, du P. Claude de Paris, capucin, pour l'Avent de 1690, du P. de la Mothe, barnabite, frère de la fameuse Madame Guyon, pour l'Avent de 1697, et de M. Clément, fameux prédicateur, en 1763.

2. JOUYE. *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses*. 1769.

Dans la *Lettre abrégée* l'abbé Lejeune donne une note un peu moins favorable : « Ce qui l'affligea le plus, écrit-il en parlant du nouveau curé Ph. Delamet, c'est qu'il trouva dans son Clergé peu de ressource pour l'aider à soutenir les travaux immenses qu'il falloit entreprendre pour remédier à tant de maux qui le faisoient gémir. » Ce jugement sévère devrait peut-être n'être accepté qu'avec réserve car celui qui le formule, de fait profita de cette situation, mérita et s'acquit la confiance de son curé au point d'en devenir le bras droit et nous savons que son ambition lui fit espérer davantage. Mais plus loin il précise : « L'ennemi commun du salut des hommes lui suscita des chagrins et des traverses, où il eut besoin de tout son zèle pour les surmonter ; il se trouva dans sa Paroisse des esprits prévenus et brouillons, qui voulurent y semer le feu de la division, l'infecter du venin des nouvelles erreurs, et y fomenter l'esprit de révolte et d'indépendance. Il retrancha la racine du mal, en éloignant ceux qui en étoient les auteurs, et il apporta tous ses soins à n'admettre personne dans son Clergé, qui ne fut de saine doctrine et de bonnes mœurs ; par ce moyen il a eu l'avantage d'y faire régner une paix désirable dans toutes les Paroisses. » Cette fois, c'est de l'erreur janséniste qu'il s'agit. Aucun document ne nous permet de mesurer aujourd'hui la gravité de l'atteinte. L'abbé Lejeune nous laisse espérer que le remède fut efficace.

Quelle fut la situation matérielle de ce clergé ? Nous n'avons à ce sujet que quelques indications qui demanderaient à être interprétées, transposées en tenant compte des perturbations économiques anciennes ou récentes.

Du moins une déclaration signée en 1728 par Ph. Delamet nous renseigne-t-elle très suffisamment en ce qui concerne le curé. Voici le document [1].

REVENU FIXE DE LA CURE

Deux muids de vin de vignobles situez autour de Paris qu'il a trouvé que son prédécesseur percevoit de Messieurs les prieurs, et prêtres de la mission de Saint Lazare évaluez l'année commune à 60 livres les 2 muids cy	liv.	60
Neuf septiers de bled froment à 10 livres le septier . .	liv.	90

1. A. N. S. 7.490-91 n° 30. Déclaration fournie le 25 août 1728.

Report . . .	liv.	150
Neuf septiers de seigle à 5 *livres le septier*	liv.	45
Douze septiers d'orge à 4 *livres le septier*	liv.	48
Le tout de redevance annuelle rendue en la maison presbyteralle qu'il a continué de percevoir comme son prédécesseur [1].		
35 *livres pour le loyer de* 5 *quartiers de terre au-dessus de l'abbaye de Ste Perrine sur le chemin des Vertus dépendant de ladite cure cy*	liv.	35
45 *livres pour le loyer de* 7 *quartiers de terre près Montfaucon cy* [2]	liv.	45
303 *livres qu'il reçoit par an des marguilliers pour le canonial, obits, et services cy*	liv.	303
120 *livres de redevance de Bonne-Nouvelle cy* . . .	liv.	120
12 *livres* 10 *s. de redevance de Saint Josse* [3] . . .	liv.	12
Casuel	liv.	2.900
TOTAL :		3.658,10

CHARGES :

150 *livres qu'il paye annuellement de même que son prédécesseur à la fabrique de Saint-Laurent tant à cause de son jardin que du terrain qui est au devant de sa maison presbyteralle, qui en fait la principale entrée cy*	liv.	150	
27 *livres* 10 *s. qu'il paye par an à MM. de Saint-Lazare ainsi que son prédécesseur*	liv.	27	10 s.
Et aux religieux de Saint-Martin annuellement [4] .	liv.	40	
TOTAL :		217 liv. 10 s.	

1. Ces quatre articles constituent le *gros* dont nous savons que Saint-Lazare, comme *gros décimateur*, était redevable, depuis un temps immémorial, au curé de Saint-Laurent.

2. Les archives de la cure, indépendantes de celles de la Fabrique, ne nous sont pas parvenues comme ces dernières.
Nous ignorons l'origine de ces deux propriétés particulières à la cure.

3. Ces deux redevances acquittées par Bonne-Nouvelle et Saint-Josse avaient été fixées, nous l'avons vu, lors de la fondation de ces deux paroisses et de leur détachement de la paroisse-mère.

4. L'origine de ces *charges* nous est bien connue. On en a trouvé l'explication lors de l'historique de la cure et de son jardin (chap. VII.)
Quant aux 40 livres payés aux religieux de Saint-Martin elles étaient la compensation de leur abstention le jour de Saint-Laurent.

Une déclaration analogue de 1790 [1] accuse une augmentation qui paraîtrait considérable si l'on ne tenait compte de l'enchérissement parallèle du prix de la vie et de la dépréciation de l'argent. De 2.900 livres le casuel est monté à 11.000 livres tandis que les honoraires pour les services et obits sont passés de 303 livres à 400 seulement On comprend l'augmentation du casuel qui ne s'explique sûrement pas par l'augmentation seule de la population, et que ne suivit pas celle des fondations. Les charges ont doublé : 433 livres contre 217. Il faut ajouter 887 livres, 8 s. pour les décimes ou impôts. Comme le *gros* est passé de 243 livres à 600 le revenu net est, en 1790, de 12.649 livres.

Or le montant du *gros* était depuis l'origine basé sur des redevances en nature : 2 muids de vin, 18 setiers de froments, 12 d'orge. La différence de 243 livres à 600 marque donc l'augmentation du prix de ces denrées pendant la période de 1728 à 1790 et se chiffre à peu près par le quotient 2,5; 12.649 livres en 1790 correspondent donc à 5.059 livres en 1728. L'augmentation ne serait en définitive que de 1.618 livres, et peut-être était elle plus apparente que réelle.

A défaut d'autre document plus précis le chapitre des *charges* d'une déclaration pour droit de mainmorte datée de 1781 [2] nous fournit quelques indications relatives à la situation beaucoup plus modeste des autres membres du clergé :

LA FABRIQUE PAIE ANNUELLEMENT :

Au curé pour honoraires	410	livres.
Au curé pour les pauvres	1.646	»
Aux vicaires	600	»
Au sacristain pour lui et la sacristie	2.000	»
Aux diacre et sous-diacre	920	»
Au confesseur de la ville y compris ses messes. .	500	»
Aux administrateurs des sacremens y compris les messes	1.022	»
Au sacristain des messes	373	»
Aux ecclésiastiques pour la visite des malades. .	300	»
A Messieurs les prêtres tant pour les catéchismes que pour d'autres objets	150	»

1. A. N. S. 4.313 n°. 71, *déclaration des revenus et des charges de l'Eglise Saint-Laurent fournie par Charles-Alexandre de M'öy, curé de cette paroisse....* cette déclaration est reproduite dans DELARC, T. I, page 319 note.
2. A. N. S. 7.490-91.

A Messieurs les chantres officiers de chœur . . .	2.000	livres.
A Messieurs les serpents et aydes de chœur. . .	600	»
Au prédicateur, carême, avent, dominicales. . .	800	»
Pour les écoles de charité.	2.467	» 5
Entretien, ornements, cire, vin, enfants de chœur.	6.000	»
Aux entrepreneurs	1.500	»
Logement des gens de guerre, décimes, recette des rentes et autres.	1.500	»
Régie du cimetière, clocher, officiers laïcs, organiste, suisse, bedaux	4.970	»
Messes de fondation environ	3.200	»

Nous avons eu l'occasion de le remarquer, le ministère proprement cultuel était assez chargé. Celui de la charité, par l'assistance aux pauvres dont le nombre était plus considérable qu'aujourd'hui, ne l'était probablement pas beaucoup moins. Nous avons retrouvé deux règlements relatifs à cet objet, tous deux manuscrits et particuliers à Saint-Laurent. Nous les éditons en appendice [1].

Le premier porte l'incontestable empreinte de saint Vincent de Paul et ne doit être qu'une adaptation du règlement-type composé par ce saint [2].

La *Charité*, telle que la conçoit son fondateur, si elle doit être *paroissienne* n'est pas encore *paroissiale*. Nous lisons en effet que la supérieure de cette *Charité* et ses deux assistantes « auront l'entier gouvernement de ladite Charité avec Monsieur le curé et quelques ecclésiastiques ou aultres hommes de piété et probité cogneue pour estre procureur..... Ladite Compagnie prira (encore) Monsieur le curé de désigner lung de ses prestres habituez pour visiter chacun jour les malades moribondz et les aultres de deuz en deuz jours et luy baillera quelque rétribution pour cela..... »

Le second règlement édicté en 1709 [3] presqu'au début du pastorat de Ph. Delamet suppose clairement que *l'assemblée de Charité* est devenue un organisme de la paroisse.

1. Appendice nº XV.

2. On le peut comparer à celui édité par Abelly. T. II, pages 440 à 443. La rédaction trop modernisée de ce règlement garde de nombreuses expressions du nôtre assurément plus près de l'original.

3. Le manuscrit que nous avons trouvé à la B. N. F. F. *collection Joby de Fleury* 1587, *page* 63-67, n'est pas daté, mais une délibération du 24 nov. 1709 (A. N. L. L. 816) cite comme récente la délimitation en 8 quartiers telle qu'elle se trouve indiquée en fin de ce règlement. Appendice nº XVI.

« Le but de cette assemblée doit être de travailler à procurer la gloire de Dieu et le bien spirituel et temporel des Pauvres de la paroisse. » Elle sera composée d'ecclésiastiques « principalement de ceux qui sont chargés par la fondation de Monsieur Delaistre de faire la visite des Pauvres malades. Les assemblées se tiendront chés Monsieur le Curé..... Celui-ci aura toujours la première place aux dittes assemblées, exquelles il présidera, etc..... » Chacun des huit quartiers sera confié à un prêtre de la paroisse.

Le chapitre II de ce même règlement, concernant les Sœurs de la charité, accuse aussi très explicitement l'absorption complète de cet organisme par la paroisse. Il débute ainsi : « Lorsque quelque sœur de la Charité viendra sur la paroisse, pour avoir soin des Pauvres elle se présentera à Monsieur le Curé en la plus prochaine assemblée qui sera tenue après son arrivée, et lorsqu'elle se retirera elle prendra aussi congé de l'un et de l'autre. »

Ce genre de succès aurait pu déplaire à d'autres qu'à « Monsieur Vincent » ou à ses successeurs !

Enfin le troisième chapitre de ce règlement traite avec minutie de l'organisation des huit écoles de Charité qu'il convient d'établir sur la paroisse. Les détails en sont intéressants ; notons qu'en dehors des prêtres maîtres d'école deux *préfets* ecclésiastiques sont choisis parmi le clergé de la paroisse pour inspecter, l'un les écoles de filles, l'autre celle des garçons. De ces écoles est alors bien désintéressé Monsieur le grand Chantre, dont relèvent seules les écoles payantes.

La pratique ne cadre pas toujours avec la théorie et il est malaisé de décider aujourd'hui dans quelle mesure ce programme très systématisé par le nouveau curé fut exactement appliqué. Nous savons seulement que la division en huit quartiers fut réalisée et que les huit écoles fonctionnèrent.

Tel quel, ce règlement nous laisse entrevoir, au moins pour le XVIIIe siècle, quelques aspects caractéristiques des œuvres et partant du ministère paroissial à Saint-Laurent.

CHAPITRE XII

La Révolution jusqu'après La Terreur.

Jusqu'ici, pour plus de clarté pensons-nous, nous avons étudié séparément les divers éléments organiques, matériels, moraux de notre paroisse. Pour raconter ce qui advint d'elle au cours de la Révolution jusqu'à la conclusion du Concordat, nous suivrons l'ordre des faits.

De tous les chapitres de cette histoire, ceux-ci seuls ne sauraient se recommander par l'attrait de la nouveauté. Nous avons eu des devanciers dont nous ferons nos guides : l'abbé Delarc [1], le chanoine Grente [2] et le chanoine Pisani [3]. Cet auteur, comme son prédécesseur immédiat mais plus complètement, en insérant dans l'histoire générale, celle du diocèse de Paris actuel, a traité de chaque paroisse en particulier et pour toute l'étendue de la période révolutionnaire.

Ainsi, déjà très facilitée notre tâche le sera encore bien davantage par sa limitation même. Une utilisation forcément plus minutieuse des documents, dont nous ne croyons pas qu'aucun d'importance ait échappé à nos prédécesseurs, nous permettra peut-être d'éclairer certains points demeurés obscurs jusqu'ici.

L'année même de sa mort, en 1775, A. Cotterel, le dernier curé dont nous ayions retracé la vie, fut témoin d'une grave émeute où

1. *L'Eglise de Paris pendant la Révolution Française* 1789-1801, en 3 volumes ; le 1er volume seul est de l'auteur ; les deux autres ont été rédigés d'après ses notes.

2. *Le culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat,* 1 vol.

3. *L'Eglise de Paris et la Révolution* 1789-1802, 4 vol. de 1908 à 1911.

Ajoutons enfin un article des *Annales Révolutionnaires* dirigées par Albert Mathiez : *Une église de Paris sous le Directoire,* par Gabriel Vauthier. n° de Mars-Avril 1917, p. 188-201.

quelques paroissiens furent blessés. Il en prit texte pour essayer de raviver parmi ses ouailles le loyalisme à l'égard de la Famille royale, à laquelle nous l'avons vu si tendrement dévoué.

C'étaient là, sans doute, les symptômes avant-coureurs de la Révolution à laquelle allaient se trouver mêler ses deux successeurs.

Ceux-ci, deux frères, les deux derniers curés ancien régime de Saint-Laurent, appartenaient de fait à une très illustre et ancienne famille de noblesse picarde devenue lorraine pour la branche qui nous intéresse : celle des de Möy de Sons [1]. Leur père, Charles-Salomon, fils de François-Louis époux de Françoise d'Alègre, avait lui-même épousé, par contrat du 24 janvier 1731, Gabrielle de Montbéliard de Franquemont. Il eut dix enfants, dont le deuxième, Louis-Joseph, baptisé le 11 juin 1743 à Saint-Mihiel, et le sixième Charles-Alexandre, baptisé également à Saint-Mihiel, le 7 avril 1750, furent successivement curés de Saint-Laurent [2].

Victimes sans doute des privilèges de leur naissance, suivant un abus trop général alors, peut-être furent-ils destinés à la cléricature sans vocation bien précise. Ainsi s'expliquent leurs erreurs communes et surtout les égarements du second. Louis-Joseph fut tonsuré à l'âge de 9 ans et 4 mois, le 16 octobre 1751 [3] probablement afin de pouvoir recevoir un bénéfice. Il ne fit qu'un court passage à Saint-Laurent de 1775 à 1783. Nous n'avons relevé qu'un indice de son activité, tout à l'éloge d'ailleurs de sa piété : le rétablissement de la messe chantée quotidienne [4].

Le 19 janvier 1783 il fut nommé trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais et résigna en faveur de son frère Charles-Alexandre. Cette trésorerie était une véritable prélature. Il en fut le dernier titulaire.

1. Ce nom s'écrit aussi de Mouy, et pour la forme de Möy, le tréma se place quelquefois sur l'y. Nous adoptons la graphie de nos deux curés : de Möy.

2. Consulter sur cette famille : d'Hozier. *Armorial Général*, registre 7me complémentaire, 2me partie, p. 17 à 19.

Henri Tausin, *Maison de Möy, étude d'un des pilastres armoriés conservés dans l'Église de Saint-Quentin*. Notice sur ladite maison, avec un tableau généalogique. Abbeville 1897 in-8°.

D'après H. Tausin, cette famille, l'une des plus anciennes et des plus illustres de Picardie, a pris son nom, dès la fin du XIe siècle, de la Sirerie de Möy, en Vermandois, qualifiée baronnie au XVe siècle et érigée en marquisat par lettre patente du roi Henri III au mois de mars 1578.

Möy en Vermandois est le chef-lieu d'un canton de l'Aisne. Cette famille possédait aussi la seigneurie de Sons et Chatillon-sous-Marle. C'est d'une branche collatérale de cette famille à laquelle échut le titre et la seigneurie de Sons que sont issus les deux curés de Saint-Laurent.

3. La lettre de tonsure se trouve aux archives de la Meuse. G. 242 f° 77.

4. A. N. *H.* 4.517 *bis*, délibération du 26 octobre 1777. Le prêtre chargé de ce service recevra 100 livres par an.

L'ardeur processive des chanoines de ce Chapitre que n'avait nullement refroidie la verve satyrique de Boileau, amena dès 1787 la mise sous scellés de tous leurs biens. L'hôtel de la trésorerie dut être démoli en 1788. Un arrêt du Conseil du 17 décembre de cette année accorde au Trésorier à titre de compensation, une rente de 8.000 livres. Louis-Joseph revint alors au presbytère de Saint-Laurent qu'il partagea avec son frère. Nous l'y trouvons en 1789, à l'occasion de la prestation du serment à la constitution civile et encore en 1791 [1].

En 1783, peu après son accession à la Trésorerie-prélature de la Sainte-Chapelle, l'influence du baron de Breteuil et de M. du Chatelet fit penser à lui pour le poste de précepteur du premier Dauphin, mais sans aucune suite. Dès qu'il eut abandonné la Trésorerie, il ne reprit aucun ministère. Ainsi que son frère, il fut élu aux premières assemblées communales ; il recueillit 4 voix lors de l'élection qui donna le siège épiscopal de Paris au malheureux Gobel. Pendant toute la Révolution, il vécut sans faire parler de lui et décéda le 20 septembre 1837, à 8 heures du soir, au n° 28 du faubourg Montmartre, instituant pour légataire universelle, sa nièce, Madame de Cuzey, fille unique de son frère aîné [2].

Son frère plus jeune Charles-Alexandre eut une vie plus tourmentée et s'acquit une bien fâcheuse et tapageuse renommée.

Il était chanoine honoraire de la primatiale et cathédrale de Nancy lorsque au cours de 1783, il devint curé de Saint-Laurent.

Le 21 avril 1789, à 10 heures du matin, « dans une salle de la maison curiale », il présida l'Assemblée du clergé de la paroisse conformément au règlement du 15 avril précédent, afin de désigner des délégués aux élections à l'Assemblée nationale. Le procès-verbal de cette réunion est parmi les plus laconiques [3]. Les votants, au nombre de 27, devaient choisir deux électeurs. Furent

1. A. N. *C.* 141 n° 135. C'est une protestation signée de 14 prêtres de la Communauté, contre un faux bruit auquel ont fait écho « les papiers publics », accusant les supérieurs de la Communauté de déménager nuitamment « tous les meubles de la maison ». Les signataires affirment la propriété individuelle de leurs meubles et ajoutent « d'ailleurs nous n'avons point de supérieur proprement dit, mais comme on pourrait attribuer cette expression à M. le Curé de Saint-Laurent, nous attestons qu'il n'y a chez lui que ses propres meubles et ceux de M. son frère qui demeure avec lui et il ne paraît pas que ces Messieurs soient disposés à déloger ». A Paris, ce 10 décembre 1791.

2. Nous devons ces renseignements à l'obligeance du marquis de Möy, chef actuel de la famille de nos deux curés. Nous le remercions de nous avoir permis de reproduire ici le buste remarquable qui est sa propriété.

3. A. N. *B.* 111-113, p. 219.

désignés : le 1er vicaire : Chevalier et un prêtre habitué : Millet.

La veille même de la prise de la Bastille, le 13 juillet, se fit le pillage en règle de Saint-Lazare. On l'a raconté avant nous. Un incident peu connu nous intéresse surtout. Au dire d'un Lazariste, Adam, qui à la faveur d'un déguisement, en fut le témoin oculaire « avant que de commencer le pillage, les mutins, parvenus à la chapelle domestique et y ayant trouvé un reliquaire de Saint Vincent, l'ont porté à quatre, en grande pompe, et tous chapeaux bas, à l'Église Saint-Laurent [1]. »

Cependant la vie paroissiale semble avoir suivi son cours normal. Les réunions de la Fabrique se tiennent régulièrement et c'est un contraste plaisant que le rapprochement du millésime si menaçant de cette époque datant d'aussi placides délibérations [2]. Il est vrai que la tâche de ces marguilliers, qui se réunissent pour la dernière fois le 29 juin 1792, était simplifiée depuis longtemps déjà. Dès le 2 novembre 1789 l'Assemblée nationale avait voté la mise à la disposition de la nation de tous les biens de l'Église de France, « à la charge de pourvoir d'une manière convenable à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. » Le traitement maximum, celui prévu pour les curés, au moins pour ceux des grandes villes, pouvait être de 6000 livres.

En exécution des décrets des 13 et 18 novembre suivant, Charles-Alexandre de Moy, fournit le 6 février 1790, une déclaration des revenus et des charges de la cure. Il accuse un revenu de 13.069 liv. 8 sols et 1320 liv. 8 sols de charges [3].

Quant aux biens de la Fabrique, par décret des 14 et 20 avril 1790, ils furent confiés à la gérance du Directoire départemental, nouvellement organisé. Les comptes de l'ancienne Fabrique s'arrêtaient au 1er janvier 1792 [4].

Mais les événements se précipitent. C'est le dimanche 9 janvier 1791 qu'a lieu, à l'issue de la grand messe, la prestation du serment

1. *Archives de Saint-Lazare* communiqué par M. Coste. C'est une lettre datée du lendemain 14 juillet.

2. Voir la fin du chapitre consacré à l'histoire de la Fabrique.

3. A. N. *S.* 3.413 n° 71, résumée par Delarc, *op. cit. tome* 1er, *page* 319.
Le curé se déclare encore titulaire d'une chapelle érigée « en l'Église paroissiale de Saint-Étienne de Mihiel sous le nom de Ste Barbe », dont il a chargé quelqu'un de faire la déclaration à la municipalité du lieu.

4. Nous le savons par l'inventaire des archives de la Fabrique dressé par Denu, lors de la remise à la municipalité de ces archives. A. N. *M.* 704, n° 17. Mais ces comptes ainsi que tous ceux de la dernière liasse comprenant les années 1780 à 1792, ne se retrouvent plus aux A. N. tandis que nous avons pu consulter ceux des années 1765 à 1779.

à la constitution civile. Un compte rendu imprimé nous a été conservé de cette regrettable manifestation [1]. Trois délégués de la municipalité, qui sont précisément trois anciens marguilliers, ont pris place au banc de l'œuvre : Rousseau le père, Bontemps et Robin. Rousseau porta d'abord la parole : « Messieurs, commença-t-il, députés par le corps municipal, dont nous sommes membres, honorés de votre confiance et chargés de votre pouvoir, nous ne venons pas ici occuper vos regards par de vaines cérémonies. Une éternelle alliance va enfin se contracter entre les prêtres et le peuple, dans ce Temple, au pied de ce sanctuaire, les ministres du Seigneur vont en votre présence prononcer le serment que la Loi leur demande..... »

Le curé, que les circonstances n'inspirent visiblement pas, répondit en quelques mots très brefs qui ne laissent rien prévoir de se audaces prochaines.

Son frère Louis-Joseph qui n'y était nullement obligé, puisqu'il n'était pas fonctionnaire, se joignit à lui et leur exemple entraîna presque tout le clergé de la paroisse ainsi que quelques autres prêtres qui y résidaient. Voici leurs noms [2].

Mahieu Jacques, ancien prieur, rue de l'Échiquier.
Chevalier, Jean-Antoine, [3] (Beauvais) 1er vicaire.
Lapareillé, André-Sébastien (Paris), 1er adm. des Sacrements.
Salles, Jean-Baptiste (Bayeux), habitué.
Houssier, Joseph-Célestin (Saint-Omer), habitué.
Zeller, François-Xavier (Trèves) habitué.
Delaye, Pierre-Jacques-Olivier-Eléonor (Lisieux) habitué.
Rossolin, Jacques-Philippe (Aix), habitué.
Tournaire, Jacques-Honoré (Paris) 2e adm. des Sacrements.
Marié, Jacques-Philippe-André (Paris, sans pouvoir à la Communauté).
Le Logeais, Jean-François, nommé 2e vicaire à la place de Dubertrand.

1. B. N. *L^4 d* 8045.
2. Cette liste est conforme à celle donnée par l'abbé DELARC (Tome 1er, page 319) et après vérification sur les trois listes dressées à l'époque : N. B. *L^4 d* 8035 — *L^3 d* 63 *et L^4 d* 3250. Nous notons, entre parenthèses, les diocèses d'origine.
3. Peu après, le 13 février, Jean-Antoine Chevalier fut élu curé de Saint-Gervais, en remplacement du curé Veytard insermenté et émigré. Il obtint 463 voix sur 496. C'était un prêtre pieux, prudent et dévoué. Il fut l'un des premiers au moment de l'apaisement à faire sa soumission et à la conclusion du Concordat, conserva sa cure où il mourut en 1824.
Voir l'article de M. PISANI dans le Correspondant, 10 février 1908 : ***Une paroisse parisienne pendant la Révolution.***

Dufour, Louis-Joseph (Bayeux), habitué.
Bessejou, Marc-Antoine (Clermont), habitué [1].
Perrier d'Artinville, Claude-Etienne (Paris) clerc au bureau des mariages.
Warnet, Jean-Baptiste (Arras) 3e adm. des sacrements.
Cavrois, Louis-Paul, prêtre à l'hôpital Saint-Louis.
Rameau, Edme (Auxerre) habite rue Saint-Laurent, mais ne fait plus partie de la Communauté depuis 18 mois.
Hutinet Claude, sans pouvoir, ancien trésorier de la Fabrique alors âgé de 75 ans.
Thourret Gilbert-Augustin, de la Place des Victoires.
Pailly, François-Antoine, ci-devant religieux.
Polonceaux, Nicolas-Jean, ancien prieur.
Gorin, Louis-Thomas, ex-religieux rue du faubourg Saint-Denis.

Trois seulement refusèrent le serment :

Dubertrand, Jacques-Roch-Elisabeth (Paris), 2e vicaire.
Beauregard (Paris), adm. des sacrements.
Bourdier (Belley), sous-diacre d'office.

Dès le 1er février 1791, Louis-Paul Cavrois, attaché à l'hôpital Saint-Louis, adressait sa rétractation au journal « L'Ami du Roi. » Le 10 août 1791, Caillot (Meaux), devenu, (sans doute entre-temps, puisque son nom ne figure pas sur la liste des jureurs) habitué à la paroisse, fit publier sa rétractation dans le même journal [2].

De cette liste, nous écartons tous les ecclésiastiques complètement étrangers à la paroisse. Il reste, en comptant le frère du curé, le curé lui-même, Edme Rameau et Caillot qui avait fait ou faisaient partie du clergé paroissial, dix-neuf jureurs contre trois insermentés et un rétractant. La proportion est peu glorieuse, plus défavorable qu'elle ne le fut pour l'ensemble du clergé de Paris, strictement paroissial, et que M. Pisani estime être des trois-cinquièmes au profit des jureurs. L'exemple des deux de Möy fut assurément d'un grand poids et décida sans doute plus d'un hésitant Nous retrouverons quelques-uns de ces prêtres pendant et après la tourmente, mais il en est dont nous perdons toute trace.

Un seul, assermenté d'ailleurs, et qui ne peut prétendre aux palmes du martyre, fut guillotiné : Edme Rameau. Convaincu d'intelli-

1. M. A. Bessejou prêta une seconde fois serment à Notre-Dame en qualité d'aumônier du bataillon Saint-Laurent.
2. Abbé Delarc. *L'Eglise de Paris pendant la Révolution Française*, T. I, p. 320.

gence avec quelques obscurs conspirateurs, Ernest Bucher notamment, il fut arrêté le 23 juillet 1793. Condamné par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le 24 germinal an II (13 avril 1794) [1]. Un autre, Perrier d'Artinville, manqua partager le même sort. Arrêté le 1er floréal an II (20 avril 1794) sur l'ordre du comité révolutionnaire, comme suspect, fut interné successivement à Bicêtre, aux Carmes et à la Force, manqua mourir deux fois de maladie et finalement fut libéré par arrêté du comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, en date du 22 brumaire, an III (13 novembre 1794) [2]. Deux pétitions où nous trouvons parmi les signataires les noms de paroissiens dévoués aidèrent peut-être à cet heureux dénouement [3].

Revenons à Saint-Laurent. Les deux réfractaires s'éclipsèrent ; nous ne les retrouverons plus et Jean-François Lelogeais remplaça Dubertrand dans sa charge de 2e vicaire [4].

1. Le dossier de cette affaire se trouve aux archives de la Préfecture de police : A. A/13 *et* A. N. *W*. 345 *n°* 676.

2. Au livre d'écrou : Arch. de la Préfecture de Police A. B/340, page 228 et A. B/326, *p*. 124. Le dossier A. N. F^7. 4662.

Voici un aperçu du rapport de police dressé contre lui... « suspect, mauvais prêtre. 13 à 15.000 fr. de revenu dont partie en terre.... Comme relation : des fanatiques comme lui, cafard brutal et tartuffe, maltraitant dans ses fonctions les pauvres et faisant accueil aux riches... tenant aux anciens préjugés du fanatisme. N'a jamais paru aux affaires politiques, n'a pas accepté la Constitution de 93 et a dit, quand on lui a demandé s'il avait déposé ses lettres de prêtrise, qu'il les gardoit parce qu'elles pourroient lui servir en cas de besoin. »

On le retrouve en 1808 et 1809, attaché à la paroisse de Belleville.

3. Jacques-Roch-Élisabeth Dubertrand, en 1796, habite rue du Cherche-Midi et n'exerce pas, du moins aux yeux de la Police. Il mourut en 1812, âgé de 69 ans et 3 mois.

Beauregard, insermenté également, fut déporté et embarqué à Dieppe le 6 octobre 1792. (Note de M. Grente.)

4. Voici à la date du 7 avril 1791, d'après le registre des fonctionnaires publics attachés aux 33 paroisses de Paris. A. N. F^{19}. 864 la composition du Clergé demeuré à Saint-Laurent avec le traitement qui lui était attribué.

Lelogeais, 1er vicaire,	600 livres
Rossolin, 2e vicaire,	375 liv.
Perrier d'Artinville	250 liv.
Scelles	»
Marié	»
Louvel	»
Houssier	»
Zeller	»
Delaye	»
Dufour	»

et plus loin

Thousset	250 liv.
Hutinet	»
Lechevalier	»

Demoy, avec aussi 250 livres, sans doute Louis-Joseph, le frère du curé, qui résidait au presbytère.

Presque aussitôt, la délibération de la municipalité du 11 janvier 1791 ayant été approuvée par la Constituante le 13, et sanctionnée par le Roi le 15, presque aussitôt fut appliquée la délimitation restrictive du territoire paroissial que nous avons précédemment expliquée [1].

La légalité satisfaite depuis la prestation du serment, rien ne pouvait momentanément troubler la marche de la paroisse. La Fabrique tient à peu près régulièrement ses séances dont la dernière est datée du vendredi 29 juin 1792. Mais le curé signe pour la dernière fois au procès-verbal le 26 décembre 1791 ; d'autres préoccupations l'absorbent et il se laisse entièrement conquérir aux idées nouvelles.

Elu quatrième député suppléant de Paris à l'Assemblée législative, il y prit séance, en remplacement de Gouvion décédé le 17 avril 1792. Entre son élection et sa prise de possession, il avait publié un manifeste étrange intitulé : *Accord de la Religion et des Cultes chez une nation libre* [2]. Ce factum à peine théiste, scandalisa même les constitutionnels ! il y prônait l'égalité et la vanité de tous les cultes et son laïcisme précurseur et intégral y exaltait la Loi civile et le titre de citoyen au-dessus et avant tous autres. Tout signe religieux extérieur, costumes, emblêmes, cérémonies devait être supprimé.

Dans son mandement du 13 mars, le dernier qu'il ait adressé à ses diocésains, Mgr de Juigné stigmatisa l'indécente manifestation du curé apostat : « Faut-il, disait le prélat, que nous ayons à déplorer l'excès d'aveuglement d'un de nos anciens coopérateurs ? Pourrons-nous dire sans avoir le cœur déchiré, *nunc autem flens dico*, que le pasteur d'une des principales paroisses de la Capitale a publié sous son nom et fait distribuer dans sa propre maison un écrit dans lequel il refuse tout culte public à la Religion catholique, place sur le même niveau Jésus-Christ, Mahomet et Confucius, proscrit avec la plus grande indécence la virginité sacerdotale et monastique, traite avec dérision la sépulture chrétienne, rappelle avec complaisance les cérémonies funèbres des payens, élève même des doutes sur l'immortalité de l'âme. Il semble, ce ministre infidèle, avoir renoncé aux engagements sacrés de son baptême et de son ordination ; il semble renier le Seigneur qui l'a racheté, fouler aux pieds le sang de l'al-

1. Voir chapitre VI.

2. *Accord de la Religion et des Cultes chez une nation libre*, par CHARLES ALEXANDRE DE MÖY, député suppléant à l'Assemblée Nationale, à Paris, l'an IV de la Liberté.

Au Presbytère de Saint-Laurent et chez les libraires qui vendent des Nouveautés à la B. N. *L^d d.* 3831.

liance qui l'a sanctifié ; outrager l'esprit de grâce qui l'a consacré, pour se mettre au nombre des faux prophètes et des maîtres du mensonge... »[1]

Ce blâme solennel, mais trop largement mérité pour l'avoir ému, trouva sa contre-partie dans le camp des ennemis de la religion : « Seulement trois curés de cette trempe dans chaque département, écrivait Prud'homme, et le vœu de Mirabeau ne tarderoit pas à être accompli : La France seroit bientôt décatholicisée[2] ».

Plusieurs pamphlets cinglants exprimèrent l'indignation des catholiques[3]. On s'y étonne à bon droit de voir demeurer à la tête de sa paroisse un tel curé. Il y était encore lorsque, le 15 mai 1792, il parut à la tribune de l'Assemblée pour y développer avec une logique dont il faut lui reconnaître le mérite, les principes de sa brochure-manifeste. « Messieurs, commença-t-il, de toutes les corporations, la plus redoutable dans un Etat, est celle du clergé... » et fonçant tout droit devant lui, il s'éleva contre les privilèges anti-constitutionnels du clergé constitutionnel. Voici d'ailleurs les titres du projet de décret qu'il proposa mais qui ne fut pas adopté :

I. Plus d'élection officielle des ministres des cultes.

II. Les catholiques éliront et choisiront eux-mêmes leurs ministres.

III. Leur traitement ne sera pas inscrit à la dette publique.

IV. On ne reconnaîtra aucun titre de curé ou d'évêque constitutionnel.

V. Les officiers municipaux seront informés du choix des catholiques.

VI. Les élus devront justifier du choix fait de leur personne.

VII. Tout ministre qui aura prêché contre la Constitution sera banni du Royaume.

VIII. Ni fonctionnaires, ni obligatoirement citoyens français, ces prêtres n'auront pas de serment à prêter à l'avenir[4].

Quelle majorité aurait pu rallier dans cette assemblée des principes à la fois si radicaux et si libéraux ? Leur profession fait plus d'honneur à la dialectique sans nuance de leur auteur qu'à son sens politique.

1. Cité par abbé Delarc *op. cit.* Tome II, page 50.
2. *Révolution de Paris* n° 135, page 280.
3. On les trouve à la B. N. sous les cotes *Ld*⁴ 3832 *à Ld*⁴ 3836 et *Ld*⁴ 6194.
4. *Discours et projet de décret concernant les ministres des cultes* par M. Demoy, député du Département de Paris, le 15 mai 1792 l'an 4 de la Liberté. Imprimé par ordre de l'Assemblée. B. N. Recueil factice *Le* ³³ 3 *N* n° 12.



BUSTE DE LOUIS-JOSEPH DE MÖY
Curé de 1775 à 1783

Enfin, un peu plus tard, il résigna sa cure [1]. C'était chose faite le 28 juillet 1792, date à laquelle furent convoqués les électeurs du district de Paris pour lui nommer un successeur en la personne de Jacques-Honoré Tournaire [2].

Nous connaissons déjà ce dernier pour l'avoir vu prêter le serment à Saint-Laurent en qualité de premier administrateur des Sacrements. Depuis il avait été nommé premier vicaire à Saint-Ambroise d'où il nous revenait.

Son passage à la cure de Saint-Laurent fut de deux ans à peine, mais qui peuvent compter puisqu'elles comprennent tout le temps de la Terreur (du 2 juin 1793 au 27 juillet 1794).

Comme pour toutes les autres paroisses, cette période est vraiment le trou noir. Ce vide et cette nuit s'expliquent assez par les événements.

Le 6 février 1793, le curé Tournaire[3] « dernier administrateur des biens de la ci-devant Fabrique » et Mouchy, « ci-devant administrateur » signent un état de toutes les messes de fondation acquittées

1. Ces débuts tapageurs de sa vie politique furent sans lendemain. Il publia encore en 1798 une suite à son premier manifeste : *Des fêtes ou quelques idées d'un citoyen français relativement aux fêtes publiques et à un culte national*, à Paris, chez Garnery, rue Serpente 17, an VIII. B. N. *Lb* [42] 629. C'est un délayage en 47 chapitres : qu'est-ce qu'une fête ? une fête particulière ? générale ? privée ? publique ? etc. sans aucun intérêt. Peu après sa démission, il épousa Marie Véronique Delamaire dont il eut trois enfants. On le retrouve le 30 Fructidor, an XI (17 septembre 1803) censeur au Lycée de Caen, puis en 1809, professeur de philosophie au Lycée de Besançon. A la constitution de la Faculté de cette ville, il devint suppléant au professeur de philosophie. Mais Mgr Lecoz, l'archevêque, le dénonça à Maury comme incapable et surtout comme prêtre marié. « Les professeurs, écrivait-il, le 22 mai 1810, ont fait leur discours d'ouverture avec assez de succès, excepté un prêtre marié qui n'a montré aucune sorte de talent, et qui, contre mes représentations, a été envoyé Professeur de philosophie, dont il ne paraît pas avoir grande connaissance ». Ce jugement est d'ailleurs conforme à ses notes d'inspection (A. N. F^{17} 3107). « M. Demoy, à cause de son grand âge, est au-dessous de ses fonctions : il est à désirer qu'il obtienne sa retraite ». Par arrêt de Fontanes (17 Novembre 1811), il fut mis à la retraite tout en conservant ses traitements du lycée et de la Faculté.

Il mourut à Saint-Germain en Laye, le 5 décembre 1833, après rétractation solennelle de ses erreurs, affirme le *Dictionnaire des Parlementaires*. Son décès fut déclaré par Louis-Marie-Napoléon Laurent (né en 1806) son gendre, clerc de notaire. (D'après M. Pisani et M. Pingaut, prof. hon. à l'Université de Besançon).

2. A. N. *L. d*[4] 8.324. C'est une affiche convoquant les électeurs du district de Paris pour l'élection d'un successeur à M. Jean Poiret, curé de Saint-Sulpice, décédé et à M. Demoy, démissionnaire.

3. Le diocèse comptait au moins un autre Tournaire, qui deviendra vicaire épiscopal de Gobel et abdiquera la prêtrise. Malgré l'absence de prénom ou même d'initiale, à la signature que nous possédons, il s'agit de Jacques-Honoré, car en réponse au discours qu'il prononça à l'église métropolitaine, le 12 août, lors de la proclamation de l'élection du 5 précédent, Delavigne, président de l'Assemblée, s'exprime ainsi : « Le choix de l'Assemblée électorale vous appelle à des fonctions importantes dans une paroisse qui connoissoit *déjà* vos talens et vos vertus.... »

Extrait des registres de l'Assemblée électorale du district de Paris, séante à l'Église Métropolitaine de Paris, etc.... B. N. *L*[4] *d*.7107.

pendant le mois de janvier. Il s'agissait d'en obtenir le règlement des administrateurs des biens séquestrés.

Il semble que l'exécution de ces fondations se poursuivit au moins encore pendant six mois, car le 22 juin 1793,Tournaire prie instamment « le citoyen Denu, archiviste de la Municipalité et de l'Administration des biens immeubles et autres déclarés nationnaux (*sic*) — de s'occuper du dépouillement des titres de la paroisse Saint-Laurent. Il rendra un service essentiel aux fonctionnaires ecclésiastiques de la dite Paroisse qui n'ont touché aucun honoraire de leurs messes depuis 6 mois et à qui le comité des Fabriques ne doit les payer qu'après vérification faite des susdits titres [1] ».

C'est cet inventaire qui précéda l'enlèvement des archives et dont nous avons parlé plus haut ; commencé le 24 avril 1793, il ne fut achevé, en plusieurs vacations, que le 22 décembre suivant [2].

A cette date, le culte ne s'exerçait certainement plus à Saint-Laurent et son clergé constitutionnel, traqué à son tour, avait dû se disperser.

Ce fut l'époque où la persécution religieuse atteignit son paroxysme de violence. Sous la pression du club des jacobins, qui entraînèrent les sections à leur suite, la Convention, d'abord modérée, s'acharna contre ce que l'on appelait dans le jargon de l'époque, le « fanatisme ». Le 17 brumaire (7 novembre), l'archevêque constitutionnel Gobel et onze de ses vicaires épiscopaux, — les quatre autres adhérèrent par lettre — se présentèrent à la barre de l'assemblée pour abdiquer leur sacerdoce. Ce fut le signal d'une chasse aux prêtres dont on exigea la même abdication sanctionnée par la livraison de leurs lettres de prêtrise.

La section du faubourg du Nord, la nôtre, ne fut pas la dernière des 48 de Paris, « à déclarer ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison, de la liberté, de l'égalité [3]. »

1. A. N. *F.* [19] 470.

Les honoraires de ces messes sont de 14 sols ou de 13 sols 6 deniers. Il y est fait mention d'une augmentation de accordée par délibération de la Fabrique à raison de 7 sols par jour pour chacune des trois dernières messes qui se disent pour la commodité publique ». 77 messes de fondation ont été acquittées pendant ce mois sous des noms que nous retrouvons au tableau reproduit plus haut.

2. A. N. *M.* 704.

3. A. DE LA P. *A*a 266, feuillet détaché d'un compte-rendu d'une assemblée générale de la section, tenue peu avant le 30 Brumaire, an II, (20 Novembre 1793).

Cette déclaration fut faite probablement en réponse à la communication aux sections, décidée par le club des Jacobins, de la proposition faite par Léonard Bourdon, le 16 Brumaire à cette assemblée, demandant à la Convention l'abolition du culte et l'envoi à la fonte de tous les vases sacrés échappés aux premières réquisitions

Peu après, l'Assemblée arrêta qu'elle « irait en masse à la Convention nationale, l'inviter de laisser à la disposition de la section, la cy-devant église Saint-Laurent, pour ériger ce bâtiment en temple de la Raison, de la Liberté et de l'Egalité et que la Convention sera aussi invitée à laisser à la disposition de la section la cloche qui peut être nécessaire pour sonner le tocsin, l'horloge pour la commodité des sans-culottes et l'orgue pour chanter les hymnes à Liberté. » La section offrira fraternellement aux sections voisines de Bondy et de Poissonnière l'usage de ce temple, qu'elles se joignent à elle pour en faire la demande à la Convention... »

On doutait si peu de l'autorisation que l'inauguration fût fixée au décadi prochain : 30 brumaire (20 novembre).

Un règlement minutieux fut élaboré.

I

L'ouverture de la séance du Temple de la Raison se fera tous les jours de décadi à 11 h. précises : de 11 h. au quart, il sera chanté des hymnes patriotiques ; à 11 1/4, l'orateur de service commencera un discours qui finira au plus tard à midi ou midi 1/4. De midi et le quart jusqu'à une heure aussi un quart au plus tard, lecture des décrets sera faite par le Président, de suite chant d'hymnes patriotiques et enfin clôture à deux heures moins un quart très précises.

II

Aucun enfant au-dessous de 10 ans ne pourra entrer dans le Temple pendant la séance, s'il n'est sous la garde de citoien ou citoienne qui répondront de sa tranquillité.

III

Pendant la séance, toutes les portes du Temple seront fermées excepté celle d'entrée par la cour du Comité.

IV

Tous les décadis, à 8 h. précises du matin, la séance sera rappellée aux citoiens par quatre tambours divisés en deux bandes. Les dits tambours feront un deuxième appel à 10 heures précises.

V

Il ne sera entendu par décadi qu'un orateur.

VI

Aucun orateur ne sera admis à porter la parole dans le Temple, sans auparavant avoir été agréé par l'Assemblée générale sur le rapport du comité révolutionnaire.

VII

Il ne sera fait dans le Temple de la Raison aucuns travaux ou dépenses quelconques à quelles occasions que ce soit sans une autorisation expresse de l'Assemblée Générale.

VIII

Il sera fait sur le champ, au nom de la section, des démarches auprès de l'Administration des Travaux publics de la commune, pour obtenir l'établissement de gradins dans le Temple de la Raison qui puissent servir tant à la tenue des Assemblées générales qu'aux séances de décadi.

IX

L'Assemblée charge le comité révolutionnaire de l'exécution du présent règlement et l'invite à faire observer le bon ordre dans le Temple.

Cette annexion était d'autant plus inévitable que les bâtiments de la communauté, le n° 119 actuel du Faubourg Saint-Martin, logeaient déjà la municipalité, la section dite du faubourg du Nord et un corps de garde de la garde nationale.

La seule issue qui devait demeurer ouverte pendant les offices du décadi était le portail, condamné depuis par l'autel de Sainte-Geneviève, au bout du transept sud. L'église était une belle salle et très à portée pour les assemblées générales de la section.

L'inauguration du temple de la Raison eut bien lieu au jour fixé, 30 brumaire ; il nous en reste un compte rendu imprimé [1].

L'orateur de service fut ce jour-là J. P. Rimbault, employé aux

1. B. N. L L[4] 3526. *Inauguration d'un Temple á la Raison en la ci-devant Eglise Saint-Laurent á Paris.*

contributions publiques, secrétaire de l'assemblée générale de la Section du Faubourg du Nord, membre du comité révolutionnaire. Son discours surtout prêtrophobe à prétentions historiques commençait son vaste réquisitoire en 251 du l'ère du Christ avec Novatien, qui disputa la papauté au prêtre Corneille : « cette place valoit déjà beaucoup d'argent..... » Mais le peuple français était heureusement là ; il a brisé ses chaînes, qu'il continue ! — Pour terminer, Chéron citoyen de la section, artiste attaché à l'Opéra national, chanta quelques couplets de circonstance sur l'air : *Veillons au salut de l'Empire.*

L'église ne fut donc probablement pas, comme on l'a cru à la suite de l'abbé Delarc, convertie en magasin d'approvisionnement. Si on la trouva embarrassée lors de la réouverture, ce fut par les aménagements qu'y avait installés le comité révolutionnaire pour la commodité des assemblées générales et aussi par les statues aux divinités nouvelles, qu'on y avait dressées dans le chœur [1].

Qu'advint-il de notre clergé ? Quelle fut sa conduite devant les sollicitations d'apostasie qui se firent si pressantes ? Les insermentés, obligés de se cacher depuis longtemps furent alors plus à l'abri que les jureurs constitutionnels dont on connaissait les adresses et dont les noms figuraient au grand livre de la dette. Tous furent donc convoqués et requis de remettre leur lettre d'ordination. La plupart des lettres remises à Paris furent brûlées depuis et le nombre de ceux qui faiblirent ne peut être précisé. M. Pisani le croit assez élevé : 400 au moins sur 600 prêtres que comptait environ le clergé constitutionnel [2].

Parmi les prêtres en fonction à la paroisse, un seul, nous l'avons noté, Perrier d'Artinville, fut arrêté comme suspect le 10 frimaire, an II (30 novembre 1793) et relâché d'ailleurs après la Terreur, le 24 brumaire, an III (14 novembre 1794). Son interrogatoire nous assure précisément qu'il avait gardé ses lettres de prêtrise « parce qu'elles pourraient lui servir en cas de besoin. » N'est-ce pas la vraie cause de la suspicion dont il fut l'objet ? N'est-il pas probable que tous les autres faiblirent et durent à cette faiblesse une relative tranquillité ?

1. A. DE LA P. A^a 266. A la date du 30 Thermidor an III (17 août 1795) il est fait mention de « statues établies par le terrorisme dans le *cœur* de l'Église Saint-Lorent, ayant été détruites dernièrement » et dont on a réclamé le fer « dont étaient garnies en dedans ces statues, puisque c'est une collecte de la section qui en a payé les frais ».

2 *Op. cit.* Tome II, page 82.

Nous le pensons. Et peut-être faut-il expliquer par les reproches d'une conscience encore délicate la brusque retraite du curé J.-H. Tournaire. Le plus fort de la tourmente passé, en messidor an III, se forma à Paris un *Presbytère* ou conseil des curés pour l'administration du diocèse *sede vacante*. Ainsi que d'autres curés de Paris jugés dignes, Tournaire fut invité à y prendre part. Il promit d'abord de s'y rendre, puis se ravisant, par lettre du 28 août 1795 aux citoyens curés de Paris, il déclarait que « comme son intention n'était pas de reprendre la cure de Saint-Laurent, il se croyait dispensé de se trouver à l'Assemblée. »

Peu après il confirma à Sibire, curé de Saint-François et à Chevalier curé de Saint-Gervais, « qu'il était absolument décidé à renoncer à sa cure et qu'il ne la reprendrait jamais [1]. » Après une courte hésitation cette résolution définitive, dont les motifs ne sont pas exprimés [2], lui fut probablement dictée par le repentir très vif, la honte et le découragement lorsqu'il put apprécier toute la gravité de sa faute. M. Pisani n'a retrouvé sa trace qu'en 1814-1817 comme trésorier-sacristain à Saint-Ambroise, puis comme vicaire à Saint-Louis-en-l'Ile, où il mourut le 1er juillet 1820.

Privés de toute pension, au moins durant quelques mois au début de la Terreur, empêchés d'exercer leur ministère, les prêtres attachés à la paroisse durent demander leur subsistance à l'exercice de quelque profession. — L. C. Perrier d'Artinville était employé au greffe du tribunal de police correctionnelle du canton de Paris. L. L. F. Demory se fit libraire ; F. P. Marié devint employé à la Trésorerie et se sécularisa au point de prendre femme [3]. Pendant toute cette période, de brumaire an II (novembre 1793) à fructidor an III (août 1795) l'église, aux mains de la section du Faubourg du Nord, fut absolument interdite à tout exercice du culte. Ce n'est pas à dire que la vie religieuse fut complètement suspendue sur la paroisse. Elle se réfugia dans des asiles si discrets par nécessité qu'il ne nous a pas été permis de les retrouver.

C'est dans l'un de ces oratoires mystérieux, s'il faut en croire l'auteur des mémoires de Sanson (1840) qui cite et authentifie un

1. D'après le Registre du *Presbytère*, appartenant à M. Gazier, dont ces extraits et quelques autres nous ont été communiqués par M. l'Abbé Carré.

2. M. Pisani, *op. cit.* cite quelques cas de démissions explicitement motivées par de semblables scrupules.

3. En 1803, il revint à de meilleurs sentiments, grâce à l'intervention d'une religieuse du Sacré-Cœur, Madame Cotelle (A. N. F^{IV}. 1912). Dans cette supplique au cardinal Caprara, il avoue s'être marié par crainte de la mort dont il était menacé.

récit de Balzac, que le bourreau fit célébrer et alla entendre une messe pour le repos de l'âme de Louis XVI au premier jour anniversaire de sa mort. Cette maison se trouvait située « auprès de l'embranchement formé par la rue principale du faubourg et par celle qui mène à la barrière de Pantin... » c'est-à-dire non loin du carrefour actuel du faubourg Saint-Martin et de la rue Lafayette. Cette maison appartenait à un certain Mucius Scaevola, alors plâtrier et ancien piqueur du prince de Conti. La messe fut célébrée dans le logement de deux vieilles dames. L'annaliste ajoute qu' « après les rétablissements du culte, la messe funèbre du 21 janvier continua d'être célébrée, mais ostensiblement dans notre paroisse (Saint-Laurent) et nous nous faisions tous un devoir d'y assister. » A la date où il écrivait (1840) l'auteur maintenait la tradition [1].

Nous voici parvenus au bas de la pente ; le désastre matériel et moral ne peut être pire qu'il n'est. Une côte s'offre à nous, à remonter, le long de laquelle, sauf encore quelques à-coups, un surtout, nous verrons toutes choses se rétablir et reprendre peu à peu leur cours normal.

1. *Sept générations d'exécuteurs. Mémoire des* SANSONS. Paris. Dupray de la Matterie 1862. Tome IV.

CHAPITRE XIII

La Révolution. (*Suite*)

De Thermidor à Fructidor.

L'excès même de cette ferveur anti-religieuse qui aux jours de la Terreur ruina jusqu'à l'Église constitutionnelle amena une réaction. Danton, Robespierre surtout, comprirent et dénoncèrent le discrédit où les mascarades impies, dont furent témoins la barre de la Convention et la Capitale, jetteraient l'œuvre de la Révolution.

Les ennemis du dictateur redoutaient autant son despotisme qu'ils détestaient son vague spiritualisme et sa réelle intégrité. Impies, corrompus, les thermidoriens, Barras à leur tête, ne furent amenés à plus de libéralisme qu'après la « chute du tyran » tout à l'encontre de leurs tendances et sous la pression de l'opinion. Celle-ci simpliste, mit au compte de Robespierre tous les abus, tous les excès du pouvoir aboli qu'il représentait, et ses adversaires victorieux devinrent réacteurs malgré eux.

Aussitôt après thermidor les traitements des ecclésiastiques « fonctionnaires » furent rétablis. Les municipalités qui en avaient la disposition ne les avaient supprimés que dans la crainte d'être accusées de fanatisme. Quant aux anciens bénéficiers, un décret du 18 thermidor rétablit leurs pensions et ordonna même le paiement des deux trimestres en retard.

C'était un premier pas. Un second plus décisif, tenté par Grégoire, n'eut aucun succès. Mais le 3 ventôse an III (21 février 1795) le sceptique Boissy d'Anglas fut plus heureux. La Convention reconnut la liberté des cultes, une liberté il est vrai ligottée encore de mille restrictions.

Les églises cependant n'étaient pas encore rendues à leur destination, les prêtres n'étaient pas eux-mêmes reconnus comme tels.

Les assermentés habitués depuis longtemps à se cacher et à se

passer des églises se trouvèrent comparativement plus avantagés que les constitutionnels. Ceux-ci, accoutumés à plus de ménagements, et se croyant dignes de préférence, du fait de leur légalisme, ne se firent pas faute de réclamer [1].

Le 3 ventôse était un samedi. Dès le lendemain dimanche, les rapports de police constataient l'empressement des fidèles aux messes qui purent se dire seulement dans des chapelles privées.

Grégoire, évêque constitutionnel de Blois et député à la Convention, fut le réorganisateur de l'Église constitutionnelle. Quatre de ses collègues du même épiscopat, *réunis* à lui, lancèrent le 25 nivôse an III (15 mars 1793) une *lettre encyclique à leurs frères les autres évêques et aux Églises vacantes.* C'était une charte de reconstitution, où des règles un peu sévères et dont on rabattra, étaient tracées pour la réhabilitation des diverses catégories de prêtres faillis, et des directions proposées pour le gouvernement des Églises vacantes.

Comme suite à ces dernières prescriptions un conseil des principaux curés se forma à Paris, qui se désigna sous le nom de « Presbytère de Paris » auquel notre curé J. H. Tournaire refusa d'adhérer et qui aura l'occasion d'intervenir dans la nomination du prochain curé de Saint-Laurent.

L'assemblée constitutive se tint le 31 mars 1795. Elle comprit les curés de Saint-André-des-Arcs (Clausse), de Saint-Paul (Brugière) de Saint-Séverin (Le Blanc de Beaulieu) et un prêtre d'âge mûr, mais récemment ordonné, Augustin Bailliet ; un mois fut nécessaire pour recueillir les douze adhésions statutaires.

De plus en plus s'avérait l'insuffisance de la loi de ventôse. L'opinion toujours plus favorable au rétablissement du culte ne pouvait s'en contenter et le fit bien savoir à la Convention. Le « Presbytère » lui-même osa braver la loi. Le 9 floréal (27 avril) l'évêque Royer procéda à la réconciliation solennelle de l'église Saint-Médard, et le 1er mai 1795 la réouverture s'en fit en grande pompe.

Le désir de pacifier la Vendée celui aussi d'avantager le clergé constitutionnel fit accepter à la majorité de la Convention une proposition de Lanjuinais, convertie en projet de loi, et votée le 11 prairial an III (30 mai 1795). Elle rendait aux citoyens le libre usage des édifices non aliénés, destinés originairement à l'exercice d'un ou de

1. Pour l'étude plus générale de ces faits, comme toujours, voir PISANI, *op. cit.* et, pour cette période seulement : GRENTE, *le Culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat.*

plusieurs cultes. Ces édifices étaient remis dans l'état où ils se trouvaient, c'est-à-dire délabrés et pillés. L'article V décide que « nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans les dits édifices à moins qu'il ne se soit fait décerner acte, devant la Municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la République ».

Cet article était tout à l'avantage des constitutionnels.

Pour Paris la loi n'accordait qu'une seule église par arrondissement soit : douze. Une disposition complémentaire du 30 prairial (18 juin) en ajouta trois : Saint-Philippe-du-Roule, Sainte-Marguerite et Saint-Laurent.

Encore encombrée des aménagements et des décorations du culte de la Raison, Saint-Laurent ne fut rendue au culte qu'en août 1795.

Le 12 thermidor (31 juillet) l'édifice sur réquisitoire du citoyen Farcot, administrateur du département de Paris, fut remis au Comité civil de la section du Nord. Plusieurs citoyens catholiques se présentèrent aussitôt et désignèrent l'un deux, Rousseau l'aîné, pour recevoir les clés. Ce Rousseau, ancien marguillier, qui fit partie des premières municipalités était celui-là même qui avait présidé la cérémonie de la prestation du serment en 1791.

Le dimanche 16 août (29 thermidor) se tint dans l'église une assemblée générale. Un assistant suggéra l'organisation d'un Consistoire de 24 paroissiens chargés de décider et de surveiller les travaux nécessaires à la remise en état du monument. Ce Consistoire devait se réunir une fois par semaine au moins et l'assemblée générale devait être convoquée tous les mois.

L'idée fut approuvée. Elle s'inspirait visiblement de l'organisation précédente et ce Consistoire, qui s'appelle aussi parfois « Directoire », fait penser au fameux Comité révolutionnaire. On voulut, semble-t-il, éviter le mot [1].

Voici les noms des vingt-quatre membres élus :

C. Renouard, père,	faubourg	Denis,	11.
C. Rousseau, l'aîné,	»	Martin,	136.
C. Primat,	»	Martin,	136.
C. Lefèvre,	»	Denis,	45.
C. Mouchy, l'aîné,	»	Martin,	144.

1. Les délibérations du Consistoire et les résultats des Assemblées sont consignés dans un registre aux A. N. F^7 7.134. *Registre des délibérations de l'Assemblée du Consistoire de l'Église Saint-Laurent, commencé le 29 Thermidor, l'An III de la République française suivant la Loy.*

C. Lacroix,	faubourg	Martin,	177.
C. Mouchy, jeune,	»	Martin,	73.
C. Raymond, architecte, secrétaire,	»	Martin,	199.
C. Hebin,	»	Martin,	75.
C. Nau,	»	Martin,	75.
C. Girardin,	»	Martin,	201.
C. Gautruche,	rue	Basse,	11.
C. Paul Prévot,	faubourg	Martin,	174.
C. Boudier,	»	Martin,	76.
C. Cousin, l'aîné, trésorier,	»	Martin,	25.
C. Baudoin,	»	Denis,	5.
C. Leduc,	»	Martin,	115.
C. Lapareillé, épicier,	»	Denis,	4.
C. Locret, père,	»	du Temple	19.
C. Boiselle,	»	Martin,	124.
C. Boursier,	»	Denis,	33.
C. Courtay,	»	Martin,	203.
C. Caillieux,	»	Denis,	7.
C. Faroux,	»	Denis,	35.

Plusieurs nous sont connus : c'étaient d'anciens marguilliers. Le lundi 1er fructidor (18 août 1795) à 4 heures du soir, le Consistoire, assemblé à la sacristie, élut à la majorité Rousseau l'aîné, comme président, Renouard vice-président, Raymond secrétaire et Girardin secrétaire-adjoint.

Les ressources font défaut : six receveurs particuliers sont choisis qui verseront tous les quinze jours au trésorier les dons volontaires qu'ils auront recueillis. On décide d'emprunter au curé de Saint-Gervais Chevalier, qui se souviendra de son passage à Saint-Laurent, les ornements nécessaires.

Quatre jours après : nouvelle réunion. Trois membres sont délégués auprès de J. H. Tournaire pour l'inviter à reprendre ses fonctions de curé. Ils ne le trouvent pas, retournent chez lui le lendemain, mais rapportent une réponse négative : « pour des raisons particulières, il les remercie, mais il ne reprendra pas son état. »

Une autre ambassade va trouver les anciens vicaires : Lelogeais, Perrier d'Artinville et Lapareillé ainsi que le citoyen Primat, évêque demeurant sur cette paroisse, (ancien évêque constitutionnel de Cambrai et futur archevêque concordataire de Toulouse) pour les inviter à assister à la bénédiction de l'église.

Le surlendemain, 7 fructidor, on se réunit encore, au lieu habituel la sacristie, à 6 heures du soir. Quelqu'un propose d'aller chez l'abbé Margarita, habitué à Saint-Nicolas, « lui demander s'il veut accepter de faire l'office et desservir l'église Saint-Laurent. »

La réponse des trois vicaires nommés plus haut n'a pas été consignée au registre : elle fut probablement négative et il semble que pour le moment on cherche seulement un prêtre et non encore un curé.

Or le surlendemain, Gaston-Marie-Cécile Margarita vint lui-même apporter sa réponse au Consistoire. Son acceptation d'assister à la bénédiction de l'église témoigne d'un « zèle qui a édifié tous les fidèles qui en ont été témoins ainsi que nous tous membres du Consistoire en reconnaissance de quoy nous lui avons proposé par la voix de notre président d'être le premier ministre de cette Église, ce qu'il a accepté avec reconnaissance en promettant de remplir son devoir avec tout le zèle dont il est susceptible. »

Comme autrefois faisaient les clercs de l'œuvre, nommés par les marguilliers, il signe au registre sous cette mention : *J'accepte cette nomination.*

A la même réunion, Louis-François Demory, ancien religieux augustin et qui avait exercé à Saint-Laurent jusqu'à la fermeture de l'église, s'offre pour reprendre les fonctions qu'il a autrefois remplies, « ce qui a été accepté avec reconnaissance » et lui aussi signe en fin du procès-verbal.

Il nous paraît probable que Lelogeais et Lapareillé, ce dernier reviendra plus tard, et Perrier d'Artinville, qui fera plus tard aussi partie du clergé de Belleville, n'ont pas répondu aux avances du Consistoire et se réservent encore. Si Lelogeais eût accepté il eut certainement été élu curé.

D'ailleurs, d'Artinville qui est greffier au tribunal de police correctionnelle, craignant encore peut-être de lâcher la proie pour l'ombre vend au Consistoire son calice et sa patène pour 818 livres. La citoyenne Duhamel [1] qui abritait l'oratoire desservi par Lelogeais, un de ces oratoires ou se confina le culte pendant la Terreur, présente un état de tout le mobilier, offre de le céder à la paroisse au prix de 1.834 livres, 5 sous... Il faut déduire de cette somme 715 livres

1. C'est très certainement cette dévouée paroissienne qui, le 10 Brumaire an III, (31 octobre 1794), prit l'initiative d'une seconde pétition au citoyen Colombel, député à la Convention et membre du Comité de Sûreté générale de l'arrondissement, en faveur de Perrier d'Artinville, encore détenu. A. N. F^7 4.662.

14 sous, 6 deniers à quoi s'élève le total des quêtes et dons reçus par dame Duhamel pendant sa gestion. Restent donc dues : 1.118 livres, 10 sols, 6 deniers, que le Consistoire soldera.

Un citoyen Péqué, 157 rue Saint-Laurent, offre une croix de bois avec un christ en fer, plus un ornement complet et ne demande en échange qu'une messe pour son père.

La sacristie se remonte peu à peu. Les ornements prêtés par le curé de Saint-Gervais lui ont été rendus.

Deux chantres et deux *serpents* ont fait leur réapparition au service chanté le 15 fructidor pour Joseph Péqué. Une petite récompense leur sera allouée. L'organiste, Chauvet sans doute, a repris aussi sa place aux grandes orgues mais les premiers dimanches du mois seulement, car les ressources sont modiques en face des besoins considérables, et il faut aller doucement. Aussi rédige-t-on un appel aux paroissiens qui sera tiré à 600 exemplaires.

Pourtant la situation de Margarita n'est pas encore consolidée il lui manque l'agrément du « Presbytère ». Celui-ci demande un procès-verbal de la nomination par le Consistoire, puis la ratification de cette nomination par l'assemblée générale. Cette ratification eut lieu le 11 octobre « généralement applaudie et signée de tous les membres présents. »

Le « Presbytère » veut bien dès le lendemain approuver cette élection « comme régulière autant que les circonstances peuvent le permettre et attend pour prononcer son jugement définitif que Margarita ait subi son examen [1]. »

Le 16 octobre, le curé de Saint-Paul (Brugière) et celui de Saint-André (Clausse) rendent un compte très favorable de cette épreuve. « D'après ce résultat, l'Assemblée considérant que notre très cher frère Margarita s'est conduit d'une manière irréprochable dans la dernière persécution, que de tous les prêtres de Saint-Nicolas des Champs il a été le seul qui se soit consacré au service des fidèles leur administrant les secours de la religion même dans les temps les plus périlleux.

« Considérant qu'un zèle si louable donne lieu d'espérer que notre dit cher frère se pénétra de plus en plus de la dignité et de la grandeur de son ministère et qu'il fera respecter sa jeunesse.

« Arrête qu'elle donne l'institution canonique à notre très cher frère Gaston-Marie-Cécile Margarita et nomme notre très cher

1. *Registre du Presbytère* déjà cité. Un extrait de cette délibération se trouve dans les papiers de Margarita. A. N. *T.* 782.

frère Clausse, curé de Saint-André-des-Arcs, pour faire la cérémonie de l'installation. »

Cette cérémonie eut lieu le dimanche 25 octobre.

L'installateur lut en chaire l'extrait ci-dessus du registre du « Presbytère » ainsi qu'une manière de bulle rédigée en latin ou se retrouvent quelques-unes des vieilles formules de style [1]. Lecture faite de ces deux actes, continue le registre du Consistoire, ledit citoyen Clausse a conduit le citoyen Margarita à l'autel principal revêtu de l'étole curiale, de là a été conduit aux fonts baptismaux et à sa stalle, laquelle cérémonie a été terminée par le *Te Deum* et la célébration de la Sainte Messe. »

Le « Presbytère » le remarquait justement G. M. C. Margarita était bien jeune : 32 ans. Il était né le 6 juillet 1761, à Avenay, au diocèse de Reims, de Jean-Baptiste [2] et de Marie, Jeanne Barthélemy. Son père était au service de la marquise d'Aubigné.

Gaston-Marie-Cécile fut tenu le 25 du même mois sur les fonts baptismaux d'Avenay par Messire Vidat-Claude-Gaston de Rochefort d'Assy Saint-Point, abbé commandataire de l'abbaye de Sainte-Barbe, vicaire général du diocèse de Reims, et par haute et puissante dame Marie-Cécile de Boufflers, marquise d'Aubigné. De cette marraine il ne reçut pas seulement, et on devait attendre pour lui, mieux que ces prénoms un peu singuliers [3].

Tout jeune, il fut tonsuré le 30 septembre 1775, par Monseigneur Christophe de Beaumont, à Saint-Nicolas du Chardonnet Deux ans après, le 26 juin 1777, sur présentation de haute et puissante dame, Madame Marguerite Cossart Despied, dame et abbesse de l'abbaye royale Saint-Pierre d'Avenay, au diocèse de Reims, il prenait possession par procuration à Monsieur Charles-Augustin Doudan, chanoine de ladite abbaye, de la chapellerie Sainte-Anne fondée en l'église abbatiale de ce monastère. Il habitait alors à Paris la paroisse de la Madeleine de la Ville l'Evêque.

A ce premier bénéfice deux ans plus tard il en joignait un autre,

1. Elle se trouve sous la cote A. N. *T.* 782.

2. J. B. Margarita qui eut quatre autres enfants mourut le 4 Pluviôse an VI (23 janvier 1798) le jour même où son fils était condamné à la déportation. La nouvelle put lui en parvenir aussitôt car il devait être à Paris. Un reçu signé de lui, est datée de l'abbaye royale de Montmartre, le 11 novembre 1788. A. N. *T.* 782.

3. Cette noble marraine du futur curé de Saint-Laurent fut certainement la haute protectrice de toute la famille. Celui-ci eut un frère et deux sœurs qui portèrent tous, intercalés à leurs prénoms, ceux de Marie-Cécile.

Tous quatre sont inscrits au grand livre de la dette, à la date du 26 Ventôse an V, pour une somme de 100 livres.

celui de la chapelle Sainte-Catherine, fondée en l'église de Tigny, au diocèse d'Angers. Il le devait à dame Marie-Joséphine-Marguerite d'Aubigné, épouse de Monsieur le Marquis de Toulongeon d'Inskerque qui en était le patron. Le 5 avril 1783, il reçut les ordres mineurs de Mgr de Juigné, en la chapelle de l'archevêché, en 1785 à Sens, le sous-diaconat et l'année suivante à Meaux le diaconat, dans la chapelle épiscopale de Mgr de Polignac.

Le 20 août 1786, Monsieur de Talleyrand-Périgord lui accorda des lettres dimissoires l'autorisant à recevoir le sacerdoce de l'évêque de Meaux ou de tout autre. Il en profite pour se le faire conférer dans l'église du séminaire épiscopal de Soissons, le 23 septembre de cette même année [1].

Le 17 octobre suivant il est déjà à Paris où il obtient de l'autorité diocésaine un *celebret* qui sera prorogé en 1787 et 1788. Enfin, en 1791 il est attaché au clergé de Saint-Nicolas des Champs où il est chargé des enfants de chœur et où il prête serment.

Au milieu de toutes ces pérégrinations il n'avait conquis que le grade fort modeste de bachelier *in utroque jure*.

Nous possédons de lui deux et presque trois signalements qui se complètent, sa taille était de 5 pieds 5 pouces, il avait les cheveux et sourcils châtains, le visage rond, le front large, les yeux gris, le nez aquilin, la bouche petite, le menton rond et « fourchu ». Il donnait l'impression d'être « d'une belle et grosse complexion. » C'est bien ce que nous montre ou nous laisse deviner le buste de lui, actuellement à la sacristie de Saint-Laurent [2].

Tel est le prêtre digne, sympathique, actif que l'estime générale plaçait à la tête de notre paroisse. Le registre que nous analysons ne permet pas de penser que les membres du Consistoire très conscients, sinon très fiers de leur importance, aient beaucoup compté sur son initiative. Nous les verrons affirmer de plus en plus leur prépondérance, plus tard ils auront même des mots durs. Et quand il faudra passer la main, se replier sur un plan plus modeste, ce ne sera pas sans luttes ni heurts.

Margarita fut un curé de transition. Il eut le mérite ou l'avan-

1. Il est à remarquer que toutes ces lettres d'ordination se trouvent parmi les papiers saisis à son domicile, en 1798, lors de sa condamnation à la déportation. Il est donc bien certain qu'il ne les livra pas.

2. Ce buste porte une date : 1797, qui est bien la seule possible et à laquelle Margarita put avoir l'idée de fixer son image. L'année suivante il partait pour la Guyane. Les archives de la paroisse contiennent des attestations qui authentifient ce buste. Le curé en avait fit présent, avant son départ probablement, au sacristain Fournier.

tage, de demeurer toujours dans les meilleurs termes avec les administrateurs. Ceux-ci, secondés par le zèle des paroissiens dont ils se plaisent à reconnaître l'ardeur, se dépensent à la remise en état de l'église. Entre tous se distingue et s'acharnera jusqu'au bout un ancien marguillier, Lechien dit Raymond, qui s'y ruinera.

Le 1er novembre 1795, le Directoire (on hésite toujours entre ces deux termes : Consistoire, Directoire) décide de clore le chœur par des barrières en bois. « Le zèle et l'ardeur des fidèles catholiques se raniment de plus en plus et pour concourir de tout son pouvoir aux désirs des paroissiens, le Directoire arrête qu'il sera construit un confessionnal. » Ce dernier trait est à noter pour les apologistes. « Que la chapelle des fonts sera totalement achevée et qu'il sera fait au milieu du chœur un fût de colonne en moellon pour soutenir le lutrin. » Le même jour 400 livres sont alloués au curé sur ses honoraires, et 25 livres au citoyen Chauvet, organiste.

Le dimanche 8 novembre à l'Assemblée générale, le citoyen Fontaine donne une exposition pour le Saint-Sacrement. De chaleureux remerciements et une mention honorable lui susciteront des imitateurs. Chaque dimanche un membre du Directoire sera désigné pour assurer les quêtes de la journée. C'est un souvenir de l'ancienne fabrique. Sur sa réclamation l'organiste voit son traitement quadruplé et porté à 100 livres. La recette du trésorier est de 832 livres.

Dimanche 15 novembre : réunion du Directoire. Jusque-là, les dimanches la grand messe était immédiatement suivie d'une seule messe basse. Dorénavant la dernière messe se célébrera à midi et le *citoyen ecclésiastique*, qui la dira, recevra 3 livres.

« L'Assemblée, considérant que dans un moment si précieux où la piété des fidèles se ranime de plus en plus... » le quêteur ne peut à chaque don qu'il reçoit en semaine aller chez le trésorier celui-ci apportera chaque dimanche son registre et encaissera les quêtes du jour même et de la semaine.

Dimanche 22 novembre. On propose d'inviter un évêque à venir célébrer le jour de Noël « pour permettre au citoyen curé de faire la quête. » Margarita alla inviter le citoyen Royer, évêque du département de l'Ain, et représentant du peuple au corps législatif. Il invoqua probablement d'autres motifs, en tous cas « le sus-dit évêque, sensible à la démarche des membres du Directoire, l'a accueillie avec la plus grande sensibilité » et il officia pontificalement le jour de Noël.

Dimanche 6 décembre : c'est une assemblée générale. Comme à l'ordinaire lecture est donnée des procès-verbaux des réunions du comité. D'après une délibération du « Presbytère » qui a consulté les divers Directoires, « à cause d'inconvénients politiques » on ne célébrera pas de messe de minuit, mais la veille on chantera les premières vêpres et la grand messe le jour même dès huit heures du matin. Renouard et Lacroix ont réuni 4041 livres dans leurs sections et la quête du 1[er] dimanche de l'Avent, y compris celle de la semaine, s'est élevée à 331 livres. On songe aux créanciers ; 600 livres sont de nouveau attribuées au curé.

Le 13 décembre. Les fournisseurs vont pouvoir être satisfaits. La quête du dernier dimanche et de la fête de l'Immaculée-Conception s'élève à 987 livres, 13 sols, 6 deniers, y compris, indice de la dépréciation des assignats, 420 livres d'un écu de 3 livres.

20 décembre. La quête du 3[e] dimanche de l'Avent a donné 253 livres. Raymond est invité à faire placer un tabernacle sur l'autel du chœur, et à fournir six chandeliers et un confessionnal, un second, sans doute.

27 décembre. Le tabernacle et les chandeliers ont coûté 950 livres. Faroux a acheté un ciboire 600 livres. On peut fixer le traitement des quatre chantres et des deux serpents à 100 livres par an, 600 livres sont encore attribuées au curé comme honoraires. La balance est favorable, les recettes pour l'année sont de 13.329 livres, 3 deniers et les dépenses de 11.672 livres.

Les quêtes des dimanches suivant paraissent en augmentation, mais il faudrait peut-être tenir compte du cours des assignats ; 552 livres, 706 livres, 585 livres. Un encensoir que l'on s'attend à payer 1.000 livres semble bien cher auprès du ciboire ci-dessus qui n'en valait que 600. Le maître menuisier Maigret passe un marché avantageux pour les stalles. Renouvelant un ancien usage on l'invite à siéger au Directoire. Raymond achète encore une croix et deux chandeliers de bois.

La chaire était restée en place, nous savons qu'elle servit le jour de l'installation de Margarita, mais elle n'en avait pas moins été vendue précédemment par l'administration des domaines à Fenoux et à Olivier. Ceux-ci n'en avaient pas pris livraison ne sachant probablement qu'en faire. Mais l'occasion leur paraît propice de la réaliser et ils se présentent pour la requérir. Ils en refusent 3.000 livres. Il fallut parlementer longtemps. Enfin on tomba d'accord sur le prix de 150 livres, mais en numéraire payables en six

mois. Renouard avance 30 livres, en numéraire évidemment, et une anonyme fait remettre par le curé un assignat de 1.000 livres.

Nous sommes aux approches de Pâques 1796. Les offrandes notamment de linge pour la sacristie continuent. Le curé réclame un cierge pascal. Desale fait don d'un bénitier en marbre blanc et d'un cierge pascal en bois.

Dès le début on avait passé marché, pour location de chaises, avec un certain Durand, mais on s'inquiète alors d'un supplément de 1.000 à 1.200 autres, ce qui laissait prévoir et nous permet d'évaluer une affluence de fidèles assez considérable. La citoyenne Carrier les louera au prix de 500 livres par trimestre.

Vendredi 1er avril 1796. Désormais les réunions du Consistoire (*ce mot reparaît*) se tiendront chaque jeudi à 5 heures et chez le curé. Divers paiements sont effectués aux fournisseurs, 1.200 livres sont attribuées au curé.

Jeudi 7 avril. Une paroissienne détenait les livres de chant. Elle les cède moyennant 2.400 livres comptant. Elle y ajoute bientôt gratis deux petits livres à l'usage du chœur en échange de quoi le curé chantera une messe annoncée au prône pour son mari défunt.

Le bilan pour le premier trimestre de 1796 se solde par un excédent de recette de 1.505 livres, 5 sols et, note-t-on soigneusement, 12 sols de numéraire.

L'assemblée générale du dimanche 10 avril fut fort agitée par les mauvais rapports qu'on y fît sur la citoyenne Carrier, loueuse des chaises. Il est décidé de la congédier.

Le jeudi suivant, croyant embarrasser le Consistoire, elle menace de retirer ses chaises dès le lendemain. C'est aller au devant du désir général. Elle recevra 500 livres plus 100 livres de dommage.

Un rapport d'un policier, d'Aumale, explique l'empressement des administrateurs à éloigner cette femme que les catholiques soupçonnaient d'espionnage, ils l'accusent : « d'avoir révélé leur pagode, s'exprime élégamment le policier, et déclaré qu'ils auraient prié, pour le roi, la famille royale, le Saint-Père le Pape, les princes chrétiens émigrés. » [1]

Ce même d'Aumale le 6 germinal (26 mars, et cette année-là, le samedi saint) n'osant aller à l'église lui-même, où il est trop connu, il habitait d'ailleurs au presbytère, a envoyé sa femme armée d'une *semaine sainte*. « Elle s'est placée assez près du cafard

1. Dans le même carton que le registre du consistoire A. N. *R7* 7.134.

pour le bien observer. Elle l'a entendu invoquer l'assistance continuelle de la protection du Seigneur sur tout le clergé, le peuple fidèle, le Saint-Père le Pape, l'archevêque de Paris et l'auguste monarque. Tous ces mots consignés dans une oraison latine dont le texte et la traduction étaient entre les mains et sous les yeux de mon épouse, il les a marmotter (*sic*) entre les dents mais de manière pourtant à être entendu par ceux qui y faisaient attention. »

On reconnaît dans ces paroles citées, un passage du beau chant de l'*Exultet* [1] pour la bénédiction du cierge pascal, mais dont Margarita ne s'aventura pas à rendre la mélodie.

Comme la Police générale lui demande des noms de témoins pour étayer ses accusations, notre argousin, homme de lettres paraît-il, répond finement « que cela n'est guère possible car les patriotes ne fréquentent pas les Églises : ils laissent ce soin aux imbécilles et ces imbécilles se garderaient bien de faire de la peine au saint personnage. »

Pourtant il donne le nom d'un chantre « qui a entendu chanter très distinctement le *Domine salvum fac regem.* Il est vrai que Margarita, à la reprise de ce couplet, a prononcé : *salvam fac gentem*, mais il avait souffert et peut-être autorisé le chantre qui avait entonné le *fac regem* que plus de 2.000 femmes ont répété avec une espèce d'ivresse. » Enfin, ce qui donne la mesure de son intelligence il ajoute que le jour de Pâques, l'abbé Audrein, Audrein le régicide, l'ex-constitutionnel enragé « a prononcé le sermon le plus fanatique, le plus perfide que l'on puisse imaginer, je puis le certifier, termine-t-il en oubliant son début, je l'ai entendu moi-même. »

On le voit, c'est en marge de la paroisse que Margarita, jusqu'à la fin si sympathique aux vrais fidèles, rencontra ses seuls ennemis. Cependant il fallait trouver mieux.

Le curé habitait au 2e étage du bâtiment en façade sur le faubourg, du n° 119 actuel. Dans le même immeuble étaient installés depuis longtemps les services de la municipalité y compris celui de la Police.

Or le Consistoire, jusqu'en brumaire (novembre) avait tenu ses séances hebdomadaires dans la sacristie et depuis, à cause de la rigueur de la saison, s'était réuni dans l'appartement du curé.

1. Voici le passage visé : « *Precamur ergo te, Domine : ut nos famulos tuos » omnemque clerum, et devotissimum populum, una cum beatissimo papa nostro N. » et antistite nostro N. quiete temporum concessa, in his paschalibus gaudiis assidua » protectione regere, gubernare et conservare digneris. Respice etiam ad devotissimum » regem nostrum N...* »

Ces allées et venues éveillèrent bientôt dans un tel milieu, une défiance réelle ou simulée. « Ces Assemblées non déclarées pouvaient bien n'être que conciliabules contraires aux lois, à la sûreté publique et dangereuses pour le gouvernement républicain que le peuple français a juré. »

Le 10 avril la police avertie fait irruption chez le curé, verbalise contre dix des administrateurs qu'elle rencontre réunis et saisit registres et papiers. Celui que nous avons analysé plus haut est sévèrement épluché. Ce Directoire, émanation d'une assemblée générale, paraît soumis lui-même à une autre assemblée, celle du « Presbytère. » Tant d'organisation impressionne mal la police locale qui transmet le dossier à la police générale.

Ce ne fut qu'une fausse alerte pour Margarita sans suite fâcheuse immédiate. Dix-huit mois plus tard ses ennemis n'avaient pas désarmé et réussirent à le faire déporter.

C'est qu'entre temps il leur fournit un grief plus sérieux et qui est tout à son honneur, il rétracta son serment constitutionnel.

Les annales catholiques du 13 mars 1797 en effet relate avec satisfaction, mais sans donner aucun nom, que le clergé de Saint-Laurent est revenu à l'unité catholique.

Au fait, quelle était donc la composition de ce clergé ?

A l'exception des tout premiers comptes-rendus du registre du Consistoire, signés d'un ou de deux administrateurs laïcs, habituellement Renouard et Raymond, presque tous les autres sont rédigés de la main du curé et signés de lui seul. Cette rédaction est fort brève, impersonnelle et se borne aux conclusions. Elle ne permet pas d'évaluer quelle fut dans ces délibérations, l'influence du curé dont la tactique fut peut-être de s'effacer. Pourtant on n'y connaît que lui. Alors que les traitements de tous les employés, y compris celui du souffleur (30 livres par an) y sont ordonnancés comme le sien, il n'est question de celui d'aucun autre prêtre. Aucun en effet, ne semble avoir été attaché à la paroisse, sinon comme habitué, et encore au sens moderne le plus large, aucun certainement avec le titre et les droits de vicaire. Le curé ne dut trouver ou chercher que des collaborateurs occasionnels dont il assurait une partie de la rétribution sur son traitement personnel, relativement considérable.

Le lecteur a dû remarquer l'extrême simplicité de l'office du samedi-Saint de 1796. Le curé lui-même, sans aucun assistant, en

est réduit à lire et non à chanter l'*Exultet* de la bénédiction du cierge pascal, ce qui est proprement l'office du diacre.

Or les prêtres n'en devaient pas avoir fini avec les serments à prêter. En prairial an III (mai 1795) ils avaient dû consentir une promesse de soumission aux lois de la République, puis une seconde en suite de la loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre de la même année), et il y en aura d'autres! La Convention en désaccord avec la majorité de l'opinion, comptait encore elle-même une majorité ardemment anti-religieuse, surtout anti-catholique. Aussi les enquêtes se multiplièrent-elles au sujet des ecclésiastiques dont les plus sécularisés eux-mêmes n'étaient pas exempts.

Hâtons-nous de dire que, au contraire de celui de 1791, ces derniers serments ces promesses étaient licites. Tel fut du moins l'avis du sage M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, et parmi les ecclésiastiques gravitant autour de Saint-Laurent nous ne leur connaissons pas d'opposants.

De ces enquêtes [1] voici ce qui ressort touchant la composition de notre clergé.

Après le 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) sur un total de 17 prêtres exerçant dans le Ve arrondissement : aux Filles-Dieu, à Bonne-Nouvelle, dans un oratoire privé, chez une dame Lebrun, rue de Cléry, et à Saint-Laurent, en plus de Margarita, deux prêtres seulement sont rattachés à notre paroisse : Claude-François Hanriot et Pierre-François Rabaron, tous deux domiciliés 91 faubourg Martin, c'est-à-dire à l'hospice des vieillards à l'ancien couvent des Récollets.

Selon une autre enquête, faite après l'exigence d'une nouvelle promesse, par la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797), le nombre de ces prêtres a augmenté :

Nicolas Drouart, 162, faubourg Martin.
André-Nicolas-Jacques Auberie, 94, faubourg Martin.
Louis-Joseph Dufour, 179, faubourg Martin.
Pierre-Girard Péridiez, 178, faubourg Martin.
Jean-Baptiste Bernard, à l'hospice des vieillards.

Mais ce clergé est si peu homogène, si peu hiérarchisé, si peu paroissial, que lorsque la police veut apprendre de lui-même sa

1. AN. F^7 7407 — 7.379 B^5 1743. — F^7 7131 B^2 98. F^7 7342-14.

composition les réponses ne concordent pas. Drouart connaît quatre prêtres à Saint-Laurent, Auberie et Péridiez : huit [1].

Une lettre [2] de Margarita, au citoyen Nepoux, juge de paix de la section de Bondy, et datée du 23 fructidor an V (9 septembre 1797) confirme cette dernière enquête.

« Citoyen, je vous fais passer les noms des ecclésiastiques qui sont attaché (*sic*) à Saint-Laurent et qui ont prêté le serment de haine à la royauté entre ses mains :

Nicolas Drouart, faubourg Martin 160.
Claude-François Hanriot, faubourg Martin 91.
Pierre-François Rabaron, faubourg Martin 91.
Pierre Péridier, faubourg Martin 178.
Louis Dufour, faubourg Martin 179.
Jean-Baptiste Bernard, aux Récollets.

« Quant à moi, je me trouvais par hazard (*sic*) au bureau central et je l'ai prêté entre les mains du citoyen Cousin, le citoyen Baudin était présent.

Je suis avec considération votre concitoyen.

Signé : Margarita, Ministre du culte catholique de Saint-Laurent.

De fait il y a donc accroissement certain. Il faut peut-être l'attribuer à la rétractation de Margarita qui rendit inutile tel ou tel centre de culte dévoué aux insermentés comme l'était celui de la chapelle Saint-Chaumont, à l'angle des rues de Tracy et du faubourg Saint-Denis actuelles.

Certes, Margarita avait bien évolué.

Au témoignage de M. Pisani, qui en a trouvé trace aux registres du « Presbytère » lors des réunions tenues en mai 1795 au presbytère de Saint-Germain des Près et où se préparait la rétractation d'une notable partie du clergé, il avait pris la parole et s'était prononcé

1. Une autre enquête du 8 Prairial an IV (27 mai 1796) donne pêle-mêle une liste de prêtres résidant sur la paroisse dont les uns sont mariés et d'autres exercent ou n'exercent pas.

Jean-François Lelogeais, ancien second vicaire constitutionnel, habite 162, faubourg Martin, il est « pensionné, de bonne conduite et sermenté ».

Louis-Joseph Dufour, faubourg Martin 176, aussi pensionné « n'exerce pas » encore.

Perrier d'Artinville le même qui fût arrêté comme suspect et qui a vendu son calice, est toujours employé au greffe du Tribunal et « n'exerce pas ».

Louis-François Demory, faubourg Martin, 176, qui avait fait ses offres de service au Consistoire est dit : ex-libraire, il exerce sans doute.

2. A. N. *T.* 782. Trouvé parmi les papiers saisis lors de sa déportation. C'est probablement un brouillon.

avec énergie contre une réconciliation qui eût impliqué un désaveu du passé. Mais après son accession à la cure, certaines influences, certains courants, déterminés ou entretenus parmi les fidèles, par les prêtres réfractaires ou déjà rétractés, modifièrent son opinion.

A l'inconvenance de l'expression près, le citoyen Mercier doit être dans le vrai [1] « le prêtre Margarita, curé de Saint-Laurent, vient de rétracter son serment. Le jour de Pâques approchait et depuis quelque temps, les bonnes vieilles dévôtes ne vouloient plus se confesser à ce grand jureur. Les nouveaux-nés, les décédés même ne vouloient plus, dit-on, de son baptême ni de son *de profundis*. En vain il avoit retroussé ses beaux cheveux blonds et mis un beau ruban vert à son chapeau. Cette toilette ne séduisit pas. Il monte en chaire et déclare à ses chères ouailles que le serment qu'il a fait n'est que pour la forme, qu'il s'en repent, et le rétracte. Il les prie ensuite avec l'éloquence mielleuse d'un cafard adroit de lui rendre une confiance qu'il n'auroit jamais perdue sans cette vilaine Révolution. Tout l'auditoire fondoit en larmes... »

En novembre suivant il eut l'occasion de rompre avec le Presbytère. Il refusa de publier le décret de pacification rendu par le concile national, récemment tenu par les constitutionnels, et que lui apportait officiellement le curé de Saint-Ouen [2]. Celui-ci a noté dans le compte rendu de son ambassade malheureuse que quelques-uns des administrateurs du temporel qui se trouvaient alors réunis prirent son parti « lui observant même (à Margarita) qu'il n'avait pas toujours été dans ces sentiments, et lui témoignant une vive affliction de voir se former un schisme dans l'Église. » Margarita n'en persista pas moins dans son refus et se borna à accepter le texte du décret contre reçu [3].

Cette opposition, partielle d'ailleurs, du Consistoire, ne peut nous surprendre. Ces chrétiens sérieux, pratiques, positifs durent redire le « pas d'histoires » toujours actuel, mais ils n'en demeurèrent pas moins tout dévoués à leur curé, nous en rencontrons d'abondantes preuves.

Lorsque, en novembre suivant, le « Presbytère » entreprit l'élection d'un archevêque, le clergé de Saint-Laurent s'abstint ; il est perdu pour les constitutionnels.

1. Cit. MERCIER. *Le nouveau Paris*. Livre VI, p. 168, chap. CCL. Les mots soulignés le sont dans le texte.
2. *Registre du Presbytère* : séance du 23 octobre 1797 (2 Brumaire, An VI) *fo.* 93.
3. A. N. F⁷ 7.407.

Le Tellier a remplacé d'Aumale comme commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale et paraît avoir hérité de son animosité contre Margarita, mais avec plus de forme.

Il demande à l'échelon supérieur si celui qui a rétracté le premier serment peut être admis à prêter celui de fructidor an V (septembre 1797) ? « Il n'a pas été possible, écrit-il au Ministre de la police générale, d'acquérir la preuve de sa rétractation autrement que par la notoriété publique. Chacun sait qu'il s'est rétracté en chaire quelque temps avant Pâques, mais personne ne veut en faire l'objet d'une déclaration écrite... » On lui reprochait encore « depuis la décadence de l'esprit républicain d'affecter de se parer des couleurs du royalisme (le ruban vert, sans doute, déjà signalé à son chapeau) ».. d'avoir exclu de son catéchisme les « enfants appartenant à des hommes qui avoient paru aimer la République. »

Enfin, il était soupçonné d'avoir, « à la fête des vieillards de l'an IV, le lendemain de l'installation de l'administration qui vient d'être destituée (c'est du *Consistoire* qu'il s'agit) fait jouer par les orgues le *Réveil du Peuple*, » l'air réactionnaire et séditieux de l'époque [1].

Pour sa défense Margarita arguait adroitement qu'on ne pouvait lui faire grief d'avoir rétracté le serment de fidélité à une Constitution abolie, inexistante... Que pouvait-on, en effet lui répondre ? Il put donc prêter le serment de fructidor, mais ce n'est pas probablement si fortuitement qu'il l'écrit, qu'il se trouvait ce jour-là au bureau central et qu'il y accomplit cette formalité.

Quoi qu'il en soit, et nous tenons à le souligner, c'est bien cette rétractation qui fut la cause réelle de sa déportation,osons dire de son martyre.

La suite va le prouver.

L'un des cinq Directeurs, Laréveillère-Lepeaux, particulièrement acharné contre le catholicisme, inventa ou tout au moins favorisa, pour lui faire pièce, une secte nouvelle : celle des théophilantropes.

Ceux-ci s'étaient constitués sur l'arrondissement et le 1er brumaire an VI (22 octobre 1797) avaient signé une pétition par laquelle, s'appuyant sur la loi du 11 prairial an III, celle même qui avait rendu notre église aux cultes, à tous les cultes, ils demandaient la jouissance du Temple Laurent. Il leur fut concédé.

Le journal « *L'indépendant* » qui dans son numéro du 1er nivôse

1. Un extrait de cette délibération se trouve parmi les papiers de Margarita· A. N. *T.* 782.

an VI (21 décembre 1797) rendit compte de cette inauguration, notait que le discours de Dubroca, ancien barnabite, le meilleur orateur de la secte, avait « fait sensation. »

La municipalité du Ve arrondissement, dans sa délibération du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797) réglementa l'usage du monument commun aux catholiques et aux théophilantropes. Les uns et les autres devaient concourir aux frais d'entretien. Le temple était mis à la disposition des théophilantropes « tous les jours de décadis de 11 heures 1/2 à 3 heures de relevée. » Le culte catholique devait finir à 11 heures pour ménager une demi-heure d'intervalle. Tous les emblêmes religieux devaient être retirés ou voilés. Les clés étaient « remises au concierge qui sous sa responsabilité les remettra aux uns et aux autres pour le temps qui les concerne [1]. »

Or, le 4 nivôse (dimanche, 24 décembre) Margarita, chef du culte catholique à Saint-Laurent, bénit à huit clos et à la sacristie, mais pendant l'exercice du culte théophilantropique, le mariage du sieur Bacquet, chapelier, demeurant 4 rue Sauveur, division du Bon Conseil [2].

Si la lettre de l'arrêté municipal était violée, l'esprit était sauf. Les théophilantropes ne paraissent pas s'être plaints eux-mêmes. Peut-être ne s'aperçurent-ils de rien. Mais le policier malveillant et tout voisin veillait.

Le lendemain, jour de Noël, il est vrai le tort est plus flagrant. A 11 heures 35 le curé n'avait pas encore fini de chanter sa grand messe, Hanriot ne commença la sienne, à la chapelle de la Sainte-Vierge, qu'à 11 heures 35 et Péridiez ne quitta le grand autel qu'à midi 30. Et, ajoute le policier, « l'horloge retardait encore de 10 minutes sur les autres. »

Avant le 9 pluviôse an VI (28 janvier 1798) Margarita était déjà sous les verrous, dans la « chambre d'arrêt » ménagée au presbytère même, et l'on apposait les scellés à son domicile. Il y revenait le 13 pluviôse (1er février) assister à une perquisition qui devait « rechercher s'il n'y aurait pas des papiers décelant quelques intelligences avec les ennemis du gouvernement. » On ne trouva rien [3].

1. A. de la P. *A* $\frac{A}{197}$.

2. *Ibidem.*

3. A. N. *F*7 646. *Répertoire des prêtres envoyés à la déportation par arrêté du Directoire exécutif et* :

Pierre Victor : *La déportation des ecclésiastiques sous le Directoire.* Page 139.

Mais, depuis le 4 pluviôse (32 janvier) dès avant la perquisition, un arrêté du Directoire, signé : Barras, condamnait Margarita à la déportation pour avoir « rétracté publiquement le serment qu'il avait prêté en 1791 et (avoir) en outre contrevenu à la loi du 11 prairial an III. »

Il fut envoyé à la Guyane où le transporta la frégate la « Décade » avec 192 autres déportés. Le 27 prairial an VI (15 juin 1799) vers 4 heures après-midi la goélette « L'Agile » le débarquait à Cayenne [1]. Il y demeura trois ans. Nous l'en verrons revenir et mourir trois ans après ce retour, âgé de 43 ans seulement.

S'il ne nous a laissé aucune confidence nous savons par quelques-uns de ces compagnons combien dur fut ce long calvaire. Pour avoir échappé à « la guillotine sèche » du Directoire, il n'en mérite pas moins, à notre avis, d'être compté parmi les confesseurs de la foi dont peut être fière l'histoire de notre paroisse.

Le 22 thermidor an VII (9 août 1799) seulement, on procéda à la vente aux enchères de son misérable mobilier, commencée à 11 h. et terminée à 5 heures elle enrichit le domaine national de 1009 fr. 40 centimes [2].

Seuls des curés de Paris, le curé de Saint-Laurent fut donc victime du regain de persécution occasionné par le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797) qui supprima la minorité modérée du Directoire : Carnot et Barthélemy, pour laisser tout pouvoir à la majorité sectaire : Barras, Laréveillère, et Rewbel.

Le départ de Margarita va mettre à Saint-Laurent le désordre à son comble et amener même une seconde fermeture. Tout sera à recommencer. Mais le 18 brumaire viendra. Tout se rétablira peu à peu. C'est ce qui nous reste à expliquer.

1. D'après les extraits de documents conservés au Ministère de la Marine et des Colonies, aux archives de la Paroisse.
2. A. de la S. 547.

CHAPITRE XIV

La Révolution (*Suite*)

De Fructidor au Concordat.

Nous voici parvenus au début de l'année 1798 : à l'île de Ré, Margarita attend son départ pour la Guyane. Pendant deux ans notre paroisse va se débattre dans la plus complète anarchie.

Margarita, au sujet de qui le « Presbytère » en souhaitant qu'il sût « faire respecter sa jeunesse » avait sans doute exprimé une crainte, n'avait pas réussi à constituer autour de lui un vrai clergé.

A l'exception de Pierre-Gérard Péridiez, son contemporain, tous les prêtres qu'il avait groupés étaient de beaucoup ses aînés. Sauf Louis-François Demory, aucun n'avait reçu l'agrément du Consistoire. Ce dernier n'en était que plus à l'aise pour se désintéresser, comme nous l'avons remarqué, de leur traitement.

L'un de ces prêtres, Nicolas Drouart, par choix ou privilège d'âge, nous ne savons, semble avoir tenu ou s'être arrogé le titre de vicaire. Il habitait un appartement (au n° 119 actuel) tout proche de celui du curé, si toutefois il ne partageait pas le même. On le trouve présent lors de l'apposition des scellés chez Margarita et il les reçoit en garde.

De fait il se crut tout désigné pour recueillir la succession du curé déporté.

S'adjoignit à lui surtout : Louis-Joseph Dufour, et aussi, mais avec moins d'insistance — il disparaît plus tôt — Pierre-Gérard Péridiez. Or les administrateurs, demeurés au poste malgré leur dissolution légale et soutenus par un fort parti, prononcèrent contre tous trois l'exclusive la plus formelle. Quelle fut la cause de cet ostracisme ?

Faut-il accepter dans leur sens obvie les termes sévères d'une

supplique que les administrateurs adresseront le 3 mars 1799 « aux citoyens composant le Directoire exécutif » contre deux de ces prêtres : Drouart et Dufour « dont la conduite fort indécente et immorale déplaisait fort à la presque totalité des habitants, qui, à cet effet avoient autorisé les dits administrateurs à expulser ces ministres indignes de leurs fonctions ? [1] » Peut-être. Il est vrai que cette supplique signée de 95 paroissiens et qui avait pour objet d'obtenir la réouverture de l'église que nous allons voir bientôt fermée à la suite de ces « débats scandaleux » se termine en réclamant la « liberté d'expulser les deux ecclésiastiques qui ne nous conviennent nullement, désirant choisir nos ministres puisque c'est par nous qu'ils sont salariés. » Ceci atténuerait peut-être cela dans notre appréciation.

De fait recherchant l'appui du pouvoir ces indésirés ne manquèrent pas dans leurs doléances à la police de se poser en victimes de leur attachement à la Constitution, protestant ne reconnaître « d'autre dépendance que celle des autorités publiques [2]. » Mais, il est vrai par ailleurs, que nos administrateurs se retournant vers le « Presbytère » observèrent au ministre de la police « que ne voulant avoir pour ministre de leur culte, que des hommes attachés aux lois de la République ils s'adressent au citoyen Royer leur évêque pour obtenir des prêtres qui n'excitent point le trouble. » Auxquels faut-il croire ?

Peut-être doit-on distinguer les prétextes des raisons.

Nos administrateurs les plus en relief, Raymond, Delacroix, Rigault et Girardin, malgré la contrariété que put leur causer la rétractation de Margarita ne se montrèrent jamais, nous le verrons mieux par la suite, de bien farouches constitutionnels. D'ailleurs lors de l'enquête de thermidor an VI (août 1798), Drouart se défendra d'avoir rétracté jamais aucun serment « ni intérieurement ni extérieurement [3]. » Margarita s'était bien rétracté tout seul. Ses confrères ne paraissent pas s'être solidarisés avec lui.

Lorsque le 28 floréal an VI (17 mai 1798) après le départ de Margarita le triste Audrein, prêtre renégat et mouchard, dénonça Saint-Laurent parmi les six églises « gouvernées par des curés qui ont rétracté leur premier serment et prêté le dernier serment de haine à la royauté, mais qui n'en demeurent pas moins en schisme avec

1. A. N. *F*[7] 7486 *B*6 961.
2. *Ibid.*
3. *F*[7] 7379 *B*5 1743.

les ministres républicains [1]. » il s'exprimait très improprement et faisait certainement trop d'honneur à Drouart. Celui-ci et ses confrères furent surveillés par la police. En juillet Drouart fut surpris administrant le baptême à son domicile. Mais le bureau central put affirmer au Département que le suspect avait satisfait à tous les serments et l'enquête ne passa pas outre [2].

Enfin témoignage décisif et nettement défavorable à Drouart et à ses associés : au point de vue ecclésiastique ils ne trouvèrent d'appui ni à droite ni à gauche ; ni auprès du *Presbytère* constitutionnel, ni auprès de Mgr de Maillé de Latour Landry, évêque de Saint-Papoul, d'accord lui-même avec les vicaires généraux légitimes. C'est ce que nous révéleront les délibérations du «Presbytère. »

Mais reprenons la suite des événements.

Un prêtre de province, Joseph-Honoré Coustou qu'avait amené à Paris le 7 thermidor an IV (25 juillet 1796) une affaire pendante au Conseil des Cinq-Cents, et domicilié 12 rue du Petit-Musc, division de l'Arsenal, muni d'une carte de sûreté du IX[e] arrondissement après avoir exercé à Valenton, exerçait à Saint-Laurent depuis Pâques 1798. Bénéficier sans fonction il n'avait pas eu à refuser le premier serment à la Constitution civile, mais il avait comme c'était licite prêté tous les autres [3]. Bien que suspecté par la police de dévouement à l'archevêque légitime et d'accointance avec les grands vicaires [4], il fut candidat des administrateurs temporels, assez tièdes constitutionnels on le remarquera, à la succession de Margarita. Mais cette candidature, surtout d'opposition à Drouart, n'aboutit pas et vers la fin de septembre 1798 Coustou se désista.

Alors intervint le « Presbytère » le 2[e] jour, an VI (18 septembre 1798) « le R[me] Evêque (Royer) entretient l'assistance de la nécessité de pourvoir à la cure de Saint-Laurent, vacante par la déportation prononcée contre Margarita. Il expose qu'en attendant que les paroissiens ayent réuni leurs suffrages sur le sujet qui devra les gouverner il devient nécessaire de pourvoir cette Eglise d'un prêtre puissant en paroles et en œuvres » et il propose Massie, ancien vicaire

1. A. N. F^7 7379 *B*5 1743.
2. A. N. *BB*3 88.
3. Enquête de police A. N. F^7 7379 *B*5 1743.
Il n'y a pas lieu, ainsi que l'a fait M. G. VAUTIER : *Une église de Paris sous le Directoire. Annales révolutionnaires* (Mars, Avril 1791) d'identifier cet abbé Coustou (Joseph-Honoré) avec un homonyme (Pierre-François-Xavier) qui devint icaire général de Montpellier et dont l'abbé Coste écrivit la vie en 1846.
4. F^7 7486 *B*6 961.

de Saint-Martin à Saint-Denis et alors du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Celui-ci, présent, refuse.

Le 25 septembre suivant « la situation de la paroisse Saint-Laurent continue d'occuper la sollicitude de l'Assemblée et pour faire cesser l'état de désunion où se trouve cette paroisse, Juglar est chargé de voir les administrateurs de cette église pour réveiller leur zèle et préparer les voies à l'élection d'un curé. »

Le 23 octobre « l'état affligeant où se trouve la paroisse Saint-Laurent occupe de nouveau l'Assemblée. Un membre annonce que les trois ecclésiastiques qui desservent cette église ont perdu la confiance des paroissiens, que les administrateurs temporels, pareillement mécontents, veulent se retirer, mais que les paroissiens refusent de recevoir leur démission. L'assemblée reconnaît que les paroissiens n'ont d'autres moyens de faire cesser leurs justes doléances que de convoquer une assemblée générale dans laquelle ils déclareront aux trois ecclésiastiques que n'étant pas dans l'intention d'entretenir aucune relation avec un émigré, c'est le R^me^ évêque (Royer) qu'ils veulent reconnaître et que, s'ils s'y refusent, les paroissiens appelleront les ecclésiastiques soumis aux lois de la République. »

L'émigré dont il s'agit c'est Mgr de Juigné, l'évêque légitime, depuis longtemps réfugié à l'étranger. A cette date il est bien certain que Drouart qui fait profession de ne reconnaître « d'autre dépendance que celle des autorités publiques » se tient à égale distance des constitutionnels et des catholiques orthodoxes. Puisqu'il n'adhère pas au « Presbytère » il est naturel de le suspecter d'intelligence avec les grands vicaires légitimes. On n'y manque d'autant moins que c'est l'unique grief vraiment consistant aux yeux des pouvoirs publics, seuls en situation de l'évincer du poste où il se cramponne. Ce cas de superbe isolement fut peut-être unique à cette époque à Paris. Ce refus de tout contrôle nous impressionne mal. Il nous fait craindre de devoir donner aux expressions si sévères du Consistoire à l'égard de ces trois prêtres un sens nettement péjoratif. Bientôt d'ailleurs ils nous apparaîtront abandonnés des deux partis.

Pour le moment, nous sommes à la fin d'octobre 1798, les administrateurs ne voient plus d'autres recours que de s'adresser à la police. Ils lui demandent eux-mêmes la fermeture de l'église [1].

1. A. N. *F*[7] 7.486 *B*6 961.

Inquiète de la fermentation signalée depuis longtemps, la police s'empresse de répondre à cette invite. C'est chose faite le 2 frimaire an VII (22 novembre 1798) [1].

Le ministre de la police avait promis que la clôture provisoire n'excéderait pas quatre jours. Elle se prolongea quatorze mois ! Dès le 19 décembre les mêmes administrateurs adressent une première supplique pour implorer la réouverture. Le 13 ventôse an VII (3 mars 1799) 95 habitants de la paroisse soussignent une nouvelle pétition aux citoyens composant le Directoire exécutif, « puisque les autres recours sont demeurés sans effet pour obtenir la réouverture de l'Église [2]. » Le 5 avril le bureau central émet l'avis que puisque l'ordre règne depuis la fermeture il vaut mieux la maintenir.

A la demande des administrateurs revendiquant leur droit de propriété sur les objets du culte acquis par eux et enfermés à la sacristie le commissaire de police se contente, le 1er brumaire an VII (23 octobre 1799) de vérifier les scellés [3] et les clés sont confiées au concierge de la municipalité.

Le 26 frimaire an VIII, (17 décembre 1799) le ministre de la police, sur une nouvelle instance probablement, s'informe de la raison qui a fait interdire aux catholiques l'accès de l'église. On lui explique les motifs de la mesure prise par son prédécesseur et l'on veut bien admettre que ces motifs n'existent plus puisque « quelques-uns des prêtres qui y avaient donné lieu ou ont été déportés [4] ou ont quitté l'arrondissement. La réouverture pourrait être accordée. »

C'est qu'il y a eu du nouveau. Au dix-huit brumaire, Bonaparte a renversé le Directoire et sa tyrannie jacobine. En changeant de tête la police a aussi modifié son point de vue et insensiblement à l'avenir se montrera plus favorable au catholicisme. Le 6 pluviôse an VIII (26 janvier 1800) le ministre de l'intérieur Lucien Bonaparte, invite celui de la police à rouvrir Saint-Laurent aux catholiques [5].

1. A. de la P. $A \frac{A}{197}$. *Compte rendu du commissaire de la Police de la division du Nord agissant sur l'ordre du ministre de la police.*

2. A. N. F^7 7.486 *B*6 961.

3. A. de la P. $\frac{A}{197}$.

4. A. N. F^{19} 471. Le policier embrouille quelque peu les faits.

5. A. N. F^7 7486 *B*6 961.

Avant de poursuivre, jetons un regard en arrière et disons ce qu'il advint de notre église au cours de ces quatorze mois d'interdiction aux catholiques.

Elle demeura ouverte aux théophilantropes et aux fervents du culte décadaire. Aprés une brillante réouverture, le culte théophilantropique languit comme partout ailleurs et l'on n'entend parler de lui qu'à l'occasion de demandes de secours pécuniaire. Ce qui fait supposer des adeptes peu nombreux ou peu généreux [1].

Mais la tendance sectaire, dominante au sein du Directoire depuis la révolution de fructidor, tenta de galvaniser le culte décadaire. Le 2e jour complémentaire an VI (18 septembre 1798) l'administration centrale le réorganisa minutieusement. Fort de l'appui officiel il paraît avoir éclipsé son rival.

Chaque décadi l'exercice du culte catholique devait cesser à 8 heures 1/2 il pouvait reprendre après la cérémonie décadaire, mais devait s'achever avant 6 heures du soir en hiver et 8 heures en été. Et naturellement, il n'y avait pas d'exception quand le décadi tombait un dimanche. Tous les emblêmes religieux devaient être enlevés ou voilés « la loi devait être seule connue et entendue dans les temples républicains. » Un tableau des droits de l'homme et du citoyen devait y être affiché. Il était interdit aux prêtres de s'y montrer revêtus de leurs habits sacerdotaux.

A cette occasion, par arrêté du 24 vendémiaire an VII (15 octobre 1798) Saint-Laurent fut baptisé temple de la Vieillesse à cause de la proximité de l'hospioe des vieillards installé aux Récollets [2].

Voici à titre d'exemple le compte-rendu d'une de ces cérémonies tel que nous le lisons au *Registre de délibération de la Ve municipalité*, à la date du 20 germinal an VIII (10 avril 1800) [3]. « Le

1. Voir Mathiez. *La Théophilantropie et le culte décadaire*, p. 233.

2. Signalons à cette occasion une curieuse erreur administrative que perpétue le nom encore maintenu à la rue de la Fidélité. Le 2 Nivôse an VII (22 Décembre 1798) deux mois à peine après l'arrêté ci-dessus, un certain « citoyen Bertrand propriétaire d'un terrain dépendant de l'ancien cimetière Laurent » demanda au département que la rue nouvellement percée sur ce terrain « laquelle a son entrée par le faubourg Denis et va aboutir à la place circulaire au-devant de la ci-devant église Laurent, aujourd'hui nommée *Temple de l'Hymen*, soit appelée rue de l'*himen* et que le même nom soit donné à la place circulaire en face cette église » (B. N. *mss.* nouv. acq. 6844 f° 58).

Le citoyen Bertrand, un nouveau marié peut-être, était bien distrait. C'est Saint-Nicolas-des-Champs qui reçut le nom de Temple de l'Hymen, parce que la section des Gravilliers, tout proche de cette église, était la plus peuplée de Paris. Le département ne témoigna pas plus d'attention. Sensible aux vertueuses préoccupations du pétitionnaire et renchérissant encore, il préféra au vocable hymen, celui de *Fidélité*.

3. A. de la S. 565 *A*. ce registre est l'unique qui ait été conservé.



BUSTE DE GASTON-MARIE-CÉCILE MARGARITA
Curé de 1795 à 1802
par Boyer (1797)
à la sacristie actuelle

Maire (le citoyen de la Fresnaye) assisté de l'adjoint Mauvage et accompagné d'un détachement de la garde nationale sédentaire avec drapeaux et tambours a procédé, en exécution de la loi du 13 fructidor an VI à la cérémonie décadaire dans le temple de la Vieillesse 1° par la lecture du bulletin des lois reçues dans le cours de la décade ; 2° par la prononciation des mariages inscrits aux registres de l'état-civil au nombre de dix ; 3° enfin par la lecture du relevé énonciatif des actes de l'état-civil qui ont eu lieu pendant la dite décade. »

A cette date l'observance des décadis est aussi sur son déclin et celui-ci qui ressemble à tous les autres de cette année 1800, dut offrir bien peu d'intérêt à ses fidèles[1].

Mais il s'en trouva, surtout au début, de plus solennels.

La Ve municipalité, particulièrement zélée à cet égard, prit soin de faire imprimer les comptes-rendus de quelques-unes de ces cérémonies les mieux réussies. Ils ont été conservés pour notre édification.

Le 10 fructidor an VI (27 août 1798) fut célébrée la fête... patronale de la Vieillesse. Voici qu'elle en fut l'ordonnance. Après le discours du président, un artiste, que son épouse accompagnait à l'orgue chanta des couplets de circonstance composés par le citoyen Piis[2], vint ensuite un assaut de fleuret, puis des vers d'un citoyen Verron[3]. Une toute jeune citoyenne Vincent, de 6 ans 1/2, attaqua son meilleur morceau au piano-forte et après une sonnerie de trompette suivie d'une batterie de tambours, le commissaire du Directoire prit la parole. S'adressant à ses jeunes auditeurs, l'orateur s'écria à un passage de sa harangue : « Enfants, apportez des fleurs et couvrez-en ces sages » ; aux accents d'une musique militaire ces enfants défilèrent s'inclinant devant quelques vieil-

1. Le rapport VILLAIN p. 338, nous fournit un indice certain de cette décadence. Après le décret des Consuls du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) qui rendait aux fidèles les églises non affectées à un service public, le préfet décide que la municipalité ne doit plus payer les émoluments du citoyen Boulogne, organiste du Temple de la Vieillesse. Celui-ci déclare qu'il jouera gratuitement, mais demande que l'on rétribue son souffleur le citoyen l'Étonné, gagne-centimes. Le préfet Frochat est intraitable et le maire doit prendre sur la caisse des inhumations les trois francs de traitement mensuel audit l'Étonné. Qu'on remarque à cette occasion que notre organiste Chauvet ne commettait pas son art au service des cultes décadaire ou théophilantrope.

2. C'est peut-être le Piis qui, à la suppression du Bureau Central le 17 Ventôse, an VIII (8 mars 1800) fut nommé secrétaire général de la police. PISANI *op. cit.* Tome IV, p. 21 note.

3. Il était directeur d'un établissement d'enseignement : *Le Musée d'émulation*. dont les élèves suivaient assidûment ces offices.

lards amenés de l'hospice voisin et leur jetant des fleurs [1].

La fête de la Reconnaissance célébrée, le décadi de prairial an VI (29 mai 1798) fut plus simple. Un discours du citoyen François Tobie, commissaire du Directoire exécutif en fit surtout les frais.

Le décadi 10 vendémiaire an VII (1er octobre 1798) fut marqué par une innovation. Le citoyen Guébert, président de l'administration municipale y célébra douze mariages. Il escomptait dans son discours que cette célébration égaierait et animerait à l'avenir les fêtes décadaires... Quelques grincheux, sans doute, trouvèrent qu'elle les égayerait trop et de la manière qu'on devine aisément, aussi avons-nous constaté qu'en 1800, on se contente de la proclamation de ces mariages.

10 germinal an VII (30 mars 1799) fête de la Jeunesse. Comme pour la Vieillesse : discours, chants, défilés.

La cérémonie funèbre du 20 floréal an VII (9 mai 1799) en l'honneur des ministres plénipotentiaires de la République française, assassinés à Rastadt emprunta aux circonstances un intérêt qui manquait vraiment aux autres. Dès huit heures du matin un drapeau noir fut hissé en haut du temple de la Vieillesse pour annoncer l'objet de la cérémonie. Elle commença à midi par un cortège composé des enfants des écoles, des vieillards, de tous les officiers et fonctionnaires civils ou militaires de l'arrondissement. En avant des autorités était portée une bannière noire où se détachait ce mot : Vengeance.

Dans le Temple « à une certaine élévation au-dessus de l'enceinte où siège la municipalité, et au pied de la statue de la souveraineté du peuple » s'élevait un cénotaphe couvert d'un drapeau tricolore et orné de couronnes de chêne, entrelacées de crêpe. Aux quatre angles étaient quatre jeunes citoyennes en vêtements blancs avec ceinture de crêpe. Auprès s'élevaient des branchages de verdure, imitant des cyprès. Des drapeaux tricolores garnis de crêpes ornaient tout le temple ainsi que l'autel de la Patrie sur lequel brûlait le feu sacré.

L'orgue et les tambours alternèrent avant la communication officielle faite par le commissaire du Directoire exécutif. « *Allons, enfants de la Patrie* » fut chanté par un artiste accompagné par l'orgue. Il ajouta quelques strophes composées avant la cérémonie

1. Voir MATHIEZ, *op. cit.* p. 477 et le compte-rendu complet de cette cérémonie : B. de la V. n° 12.272.

par Plancher-Valcour, juge de paix de la division du Nord. Un orateur improvisa ensuite l'éloge funèbre des ambassadeurs qu'il termina ainsi : « Guerre, guerre au gouvernement anglais, mort à l'Autriche, Vengeance, Vive la République. »

« Un bruit de guerre, ajoute le narrateur, et l'air du chant du départ exécuté par l'orgue ont, en quelque sorte, continué l'explosion d'un sentiment trop longtemps concentré. » Enfin, en exécution de la loi du 13 fructidor, on procéda dans le recueillement, paraît-il, à des mariages.

La fête de l'Agriculture, le 10 messidor an VII (28 juin 1799) excita des passions moins violentes. L'orateur du jour qui prit pour texte : *O fortunatos nimium* n'en termina pas moins sa bucolique par cette imprécation : « Guerre au gouvernement anglais. Mort à l'Autriche. Vengeance... »

Le 23 thermidor an VII (10 août 1799) fut une commémoration du fameux dix août : « Oh! dix août, journée célèbre qui ne périra jamais, ton souvenir fera le bonheur du dernier Républicain. » En terminant, l'orateur évoque encore, comme toujours, le souvenir du crime de Rastadt et crie : Vengeance.

La fête de la Vieillesse, le 10 fructidor an VII (27 août 1799) fut rehaussée par la présence d'une citoyenne Jeanne Andotte, hébergée à l'hospice des vieillards. C'était « une femme de couleur née aux Antilles en 1676 ou 77, âgée de 120 ans passés, voyant parfaitement, entendant de même et supérieure de beaucoup à son grand âge. » Le refrain habituel contre l'Angleterre et l'Autriche n'en retentit pas moins comme finale.

Enfin, le 1er vendémiaire an VIII (23 septembre 1799), — le culte décadaire avait aussi des fêtes d'obligation —, le président célébra l'anniversaire de la fondation de la République : «... plus de prêtres ni de rois, ces deux fléaux de l'humanité, pour n'en plus avoir il faut jouir d'un gouvernement salutaire qui les repousse... » C'était deux mois avant brumaire. Le président reçut encore le serment des instituteurs, proclama les noms des engagés, fit un dernier appel aux insoumis et termina sur le mode habituel : « Citoyens, jurons-le en ce jour, réunissons nos vœux, nos cœurs et nos bras pour repousser le Russe, le Germain, l'Anglais..... Guerre au gouvernement anglais, mort à l'Autriche, vengeance. Vive la République [1] ».

1. Voici les cotes des comptes rendus à la B. N., dans l'ordre ou nous les avons utilisés : *L. b*42 618 — 628 — 2.117 — 580 — 681 — 2.297 — 2.427 — 2.481 — et *L b*43 778.

Cependant, l'église va être rouverte aux catholiques : rentrons-y avec eux.

A l'en croire, pendant toute cette période d'interdiction, en règle avec la loi, Drouart exerça dans un oratoire particulier. Il prend soin de nous en instruire par un rapport que Dufour et lui qui n'ont pas désarmé, adressent à la police le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800) [1]. C'est à croire qu'ils tenaient d'elle leurs pouvoirs. Ils protestent tout d'abord de leur attachement aux lois. Ils attaquent violemment le Consistoire qui présida à la première réouverture : « En l'an V le ministre Margarita qui est, en quelque sorte, leur curé, rétracta, dit-on, son serment et par suite il a été condamné à la déportation depuis le 18 fructidor... Mais bientôt les soi-disants administrateurs prétendirent leur (à eux Drouart et Dufour) donner l'exclusion au profit d'autres ministres sous le prétexte que ceux-ci n'étaient constitutionnels qu'en apparence tandis qu'eux ils étaient réellement soumis aux lois. » S'ils écrivent français *ceux-ci* désignent les ministres préférés par les administrateurs parce que non constitutionnels, tandis qu'eux-mêmes se recommandent encore du premier serment schismatique et le prouvent.

Il semble donc de plus en plus certain que le motif invoqué par les administrateurs pour exclure ces prêtres, celui de leur insoumission aux lois, n'était qu'un prétexte couvrant d'autres imputations plus sérieuses. Et s'ils s'adressèrent au « Presbytère », il n'y a pas contradiction absolue. Le grief qu'ils produisent officiellement n'a qu'une gravité toute relative aux yeux de leur orthodoxie peu chatouilleuse, mais ils le savent de nature à émouvoir l'autorité à laquelle ils demandent assistance. Et le mot d'ordre devait être ; n'importe qui, sauf ceux-là.

Drouart et Dufour dans leur adresse à la police, puisque l'interdiction va être levée, demandent la ligne de conduite à suivre pour rentrer à Saint-Laurent. Nous ignorons si, et ce qu'on leur répondit. Nous savons qu'ils réussirent encore à s'imposer.

Alors en effet, Saint-Laurent reparaît à l'horizon du « Presbytère » et dans des conditions qui ne confirment que trop le jugement que nous croyons devoir porter sur les prêtres qui le desservaient. Le 27 mai 1800 l'Assemblée décide de ne pas convoquer au Synode, en préparation, les ecclésiastiques de Saint-Laurent « parce qu'ils

1. A. N. *F*[7] 7.486 *B*6 961.

s'y sont introduits (à Saint-Laurent) sans mission n'ayant reçu aucune délégation du curé et ne reconnaissant même aucune autre autorité. » Leur cas sera soumis à l'examen du synode.

Le 29 juillet 1800, l'évêque (Royer) explique qu'il a refusé à ces mêmes ecclésiastiques d'aller conférer la confirmation à Saint-Laurent avant de « faire au préalable une visite pastorale dans cette paroisse où il y a beaucoup de scandale à réparer. »

La délibération du 2 septembre nous apprend qu'à une nouvelle insistance l'évêque ayant opposé une semblable réponse et exigé encore de pouvoir au cours d'une visite « vérifier bien des faits venus à sa connaissance » Drouart et Dufour se seraient adressés, avec aussi peu de succès, aux évêques d'Amiens et de Saint-Papoul. Or ces évêques nous sont connus, le dernier comme orthodoxe, et le premier comme constitutionnel, mais toujours opposé au « Presbytère ». Cette double mise en interdit n'affirme-t-elle pas le bien fondé et la gravité des griefs, déjà anciens, de nos administrateurs.

Drouart et Dufour s'obstinent et demandent à Royer de pouvoir au moins conduire les enfants à la confirmation qu'il doit donner à Sainte-Marguerite le dimanche 31 août. L'évêque refuse encore, Les enfants n'en sont pas moins amenés à cette cérémonie, Dufour affirmant au curé qu'il agissait ainsi du consentement de l'évêque. Celui-ci fait venir Dufour chez le curé et lui adresse les reproches qu'il mérite. Comme les instituteurs et institutrices qui accompagnent les enfants insistent à leur tour, Royer « leur fait sentir que les raisons qui dictent la conduite qu'il tient envers les ecclésiastiques qui desservent leur paroisse ne sauraient influer sur les instituteurs et que les fidèles seraient instruits par lui-même en chaire, de manière à leur rendre justice. »

Il maintient son refus et « une vingtaine d'enfants porteurs de billets signés Drouart, qui s'étaient glissés avec les autres, sont exclus. »

Les juges de paix des divisions de Sainte-Marguerite et de Saint-Laurent, n'accueillirent même pas les plaintes des évincés. C'est un abandon général.

Aussi après cet échec retentissant, Drouard semble s'effacer au second plan, si même il ne disparaît pas enfin pour passer la main à un prêtre, que seconde toujours Dufour. Cette intrusion achève de compromettre tout à fait à nos yeux ceux qui l'appelèrent à la rescousse.

Claude-François Manet dit : de la Girardière, était habitué à

Saint-Roch au début de la Révolution. Il y prêta le serment constitutionnel et dans son zèle récidiva à Notre-Dame en qualité d'aumônier du bataillon de la Fontaine Grenelle. En 1790 il fut président du district des Jacobins Saint-Dominique [1].

Il se trouve à son dossier une note lamentable. C'est une attestation des administrateurs du district de Nantes où il fut « commissaire du Conseil exécutif pour vaquer aux indemnités en conséquence des lois des 27 février et 14 août 1794. » « Il a travaillé, y est-il dit, avec tout le zèle et le patriotisme d'un bon sans-culotte et d'un franc républicain dont il a montré les sentiments nous ayant donné les renseignements propres à nous faire découvrir dans quelques communes des vases et ornements du ci-devant culte [2] ».

En cette année 1800 il était âgé de 64 ans. Lui aussi de concert avec Dufour, accable de pétitions et de plaintes les ministres de la Police et de l'Intérieur, mais sans succès car de plus en plus les vents ont tourné.

Le 2 vendémiaire an IX (24 septembre 1800) [3], il se plaint de s'être présenté la veille, lui « Lagirardière, homme sans reproche, chef du culte de Saint-Laurent » ainsi que Dufour, à la porte de l'église qu'il a trouvée close. Ils se sont adressés vainement à « l'un des cinq intrigans du soi-disant Consistoire qui mettent le désordre dans l'arrondissement » à Raymond, qui avait réussi à se faire remettre les clés [4]. En l'absence du commissaire Augier, nos pétitionnaires recourent au ministre de la police lui-même. Ils lui dépeignent les suites de cette violation arbitraire : pas de baptêmes, ni de convois, le scandale des gens de bien, les lois violées et « l'impunité qui a augmenté l'audace de ces cinq fanatiques mis en avant par des hypocrites de la religion et des ennemis de l'État... délivrer (*sic*) les habitants de cette paroisse des citoyens Raimond, Lacroix, Girardin, Renoir, Rigaut, hommes très obscurs et dont les prêtres réfractaires ne se servent que pour en venir à leur but : fanatiser des citoyens paisibles satisfaits de voir au milieu d'eux des prêtres à talents et édifiants!..... »

1. D'après G. Vautier, article cité des *Annales Révolutionnaires*.
2. A. N. F^7 5.645. Il était né le 29 janvier 1736 et était donc âgé alors de 64 ans.
3. A. N. F^7 7.486 *B6* 961.
4. Jusqu'alors les clés étaient aux mains du concierge de la municipalité installée au presbytère actuel, et qui les remettait aux heures convenues, aux catholiques, aux théophilantropes et aux fidèles du culte décadaire. Cette circonstance indique peut-être qu'à dater de cette époque (septembre 1800), ces deux derniers cultes avaient cessé.

Le 10 vendémiaire (2 octobre) nouvelle pétition au même ministre. Il se prétend chargé par le maire, dont l'autorité ne peut rien, de prier le ministre d'interposer la sienne. Plus vraisemblablement le maire, de la Fresnaye, dont les tendances vont s'accuser de plus en plus en faveur du catholicisme orthodoxe, l'a éconduit. Il a bien fait ouvrir l'église « mais rien n'a pu toucher deux citoyens des cinq de la horde d'intrigans ... l'aristocratie se montre à découvert, elle montre un front sourcilleux, la démocratie est modeste !... »

Il semble que la disparition de Drouart ait apaisé le « Presbytère » constitutionnel qui voudrait bien d'ailleurs rentrer à Saint-Laurent. « Il y a eu hier, nous apprend un rapport de police du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800), il y a eu hier une rumeur momentanée à la porte de l'Église Saint-Laurent. Des partisans des prêtres constitutionnels s'y étaient réunis de bonne heure sur l'avis que l'évêque de Paris (Royer) devoit s'y rendre pour une cérémonie. Le Maire a fait attendre pendant longtemps les clés de cette Église et ne les leur a remises, dit-on, que sur la plainte réitérée de ceux qui vouloient y rentrer. On attribue sa résistance à l'influence qu'ont sur lui d'autres catholiques qui voudroient exclure de cette Église l'évêque et tous les ministres constitutionnels [1]. »

Cette cérémonie était peut-être l'installation de la Girardière ou la confirmation des enfants qui n'avait pas encore pu avoir lieu. Quelle qu'elle soit il semble qu'elle put se dérouler. Mais, les constitutionnels n'ont pas repris pied pour longtemps et l'hostilité de la municipalité, où tout au moins du maire, va s'accentuer davantage.

Trois jours après en effet, le 23 octobre, La Girardière en appelle de nouveau au ministre de la police. « Je viens, commence-t-il, de paroitre en qualité de criminel devant le citoyen maire du Ve arrondissement, qui m'a signifié de lui rendre les clés de la sacristie où nous avons méchamment été relégués et qu'il allait suspendre le culte par un arrêté affiché sur les portes de l'Église. En vain lui ai-je représenté devant tous les ouvriers qu'il a fait assembler et d'autres citoyens qu'il avait invités pour être présents lorsqu'il nous intimeroit ces ordres et nous humilieroit, en vain lui ai-je représenté qu'il falloit attendre la fin des réparations du temple pour faire notre culte et qu'alors on ferait celles de la sacristie, si elle en avoit besoin, que d'ailleurs les vases sacrés ne pourroient être laissés audit lieu. Il m'a répondu que je les mettrai dans ma pauche » (*sic*).

17. A. N. F^7 3.702.

Il fait remonter encore tous les torts « aux quatre ou cinq intrigans » du Consistoire et proteste de sa soumission aux lois ainsi que de son..... talent.

D'une autre pétition du même, au ministre de l'Intérieur et qui suivit de près la précédente il appert que c'est bien à l'occasion de réparations à faire à l'édifice que le maire s'est emparé des clés qu'il a remises aux administrateurs, dont « le dessein ne tend qu'à expulser les vrais ministres de la nation pour y placer des fanatiques qui ne cessent de troubler l'ordre et la paix dans les églises dont ils se sont emparés contre tout droit. »

Le rapport de police du 5 brumaire an IX (27 octobre 1800) constate que c'est à Saint-Laurent que s'accuse le plus fortement la « scission entre les prêtres dits constitutionnels et les simples soumissionnaires. » Ceux-ci « se flattent d'une victoire complète et de l'exclusion complète des jureurs. Ils se disent soutenus par le maire. » Le policier a même saisi le billet suivant : « Vous êtes avertis que mardi prochain (28 octobre 1800. N. S.) 6 brumaire an IX, M. l'évêque de Saint-Papoul fera la réconciliation solennelle de l'Église paroissiale de Saint-Laurent. La cérémonie commencera à 9 heures très précises. Ensuite la messe pontificale suivie du *Te Deum*.»

De la même source (rapport du 8 brumaire an IX) 30 octobre nous apprenons qu'ainsi fut fait. « .....Il l'a bénite (l'église Saint-Laurent) comme si le bâtiment eut été nouvellement construit. Il a été installé, sous sa direction, six prêtres réfractaires à tout serment antérieur mais ayant fait comme lui la soumission exigée par la dernière loi [1]. Enfin il a exclu les constitutionnels qui exerçaient auparavant. Ils ont emporté tous les objets qui leur servaient à cet usage. »

« Cette cérémonie avait attiré un grand concours de spectateurs. Le maire l'a approuvée par sa présence et l'a terminée par un dîner qu'il a donné à l'évêque, aux nouveaux prêtres et à tous les fonctionnaires publics de son arrondissement. »

Sur un point de détail nous sommes à même de rectifier l'information du policier. Le repas, que présida sans doute le maire, ne

1. Il s'agit du serment de fidélité à la Constitution exigé par le 1er Consul, autorisé par les grands vicaires légitimes, et très largement prêté à Paris. Cf. Pisani, *op. cit.* Tome IV, p. 22.

Remarquer à ce propos que l'hostilité, assez généralement marquée par la plupart des municipalités parisiennes contre ce mouvement libéral déclanché par le 1er Consul à cette époque, ne peut être reproché à notre Vème municipalité. Tout au contraire.

fut pas offert par lui, mais par les administrateurs. Les archives de la paroisse conservent encore la note détaillée et acquittée de ce festin, par le restaurateur Bullot, pour la somme totale de 163 livres, 2 sols. Elle s'intitule ainsi : « fourny à Monsieur Raymond le 6 bru-« maire 9e année, pour le repas du jour de l'ouverture de Saint-« Laurent [1]. »

Restaient quelques partisans aux évincés « les catholiques qui étoient attachés aux constitutionnels se plaignent de cette innovation et de l'exclusion de leurs prêtres. » Ils devaient être une assez faible minorité qui ne fera plus parler d'elle. Le policier signale encore qu' « il circule parmi les soumissionnaires une brochure de 100 pages prouvant que la promesse (celle de fidélité à la Constitution), est conforme aux préceptes de l'Église quoique Bonaparte soit usurpateur [2]. »

Réduit à l'inactivité Drouard n'en occupait pas moins encore un logement (une chambre et un cabinet au-dessus attenant à l'église) dont il payait 80 livres de loyer depuis le 1er thermidor an VII (19 juillet 1799) [3]. Par une décision de la municipalité du 1er nivôse an IX (22 décembre 1800) exécutant l'arrêté préfectoral du 5 frimaire précédent il est définitivement expulsé [4].

Ainsi se réinstallait à Saint-Laurent le catholicisme orthodoxe. Une inscription apposée au-dessus de la porte latérale du grand portail, et qui a disparu avec lui, relatait en ces termes l'événement :

« Le 17 fructidor an VIII, cette église a été rendue au culte catho-
« lique par une lettre du préfet de la Seine. Les réparations ont été
« commencées sous la direction du citoyen Raymond, architecte,
« et sous la surveillance du citoyen maire du Ve arrondissement.
« Le VI brumaire an IX la réconciliation solennelle a été faite par
« Monsieur l'Evêque de Saint-Papoul. »

Enfin les *Annales philosophiques* ne dissimulaient pas leur satisfaction et ne ménageaient pas leurs éloges à nos administrateurs : « Chaque jour de nouvelles églises s'ouvrent pour répondre à l'empressement des fidelles. Celle de Saint-Laurent vient d'être rendue

1. Cette note accuse 30 couverts, mais seulement 18 tasses de café. C'est le premier chiffre cependant qui doit correspondre au nombre des convives. Le prix du potage fut en effet de 8 livres, et l'on consomma 32 livres de pain.
2. Rapport du 8 brumaire an IX (30 octobre 1800) A. N. F^7 3.702. Ce rapport et les précédents ont été édités par AULARD dans : *Paris pendant la réaction thermidorienne et* : *Paris sous le Consulat.*
3. A. de la S. *Carton* 50 n° 2. 835.
4. *Ibid.* n° 6516.

aux catholiques, ce qui est d'autant plus heureux que c'est la seule église ouverte dans une paroisse de plus de 60.000 âmes. De dignes et généreux administrateurs y ont fait des dépenses considérables pour la décoration. Monsieur l'Evêque de Saint-Papoul en a fait l'ouverture et la réconciliation avec la plus grande solennité. J. B. Royer était venu la veille se présenter pour offrir ses services, en qualité d'évêque nécessaire. Nos zélés administrateurs qui savent très bien leur catéchisme, lui ont répondu qu'avant d'être l'évêque nécessaire il faut être évêque légitime, que tant qu'il ne montreroit point ni l'extrait mortuaire de Monsieur de Juigné, ni sa déposition par un jugement canonique, ils ne pouvoient en reconnaître un autre, et qu'au surplus la confiance des fidelles étant, selon lui, le titre d'un évêque, et n'ayant nullement la leur, il s'ensuivoit qu'il n'avait nul droit de se présenter comme tel. L'évêque nécessaire s'en est allé tout ébahi de la science de ces Messieurs, et effectivement leur curé, quoique Docteur en Sorbonne, n'auroit pas mieux raisonné [1]. »

Ce curé, docteur en Sorbonne, était l'abbé Béguinot, ancien premier vicaire assermenté de Saint-Côme. Il n'avait pas quitté Paris pendant la Révolution et avait intelligemment suppléé son curé émigré [2]. Mais en lui accordant ce titre de curé, les *Annales* s'exprimaient selon les apparences. En réalité il n'était que *desservant provisoire*, nommé par le Conseil de Monsieur de Juigné, en l'absence de Margarita dont on escomptait le retour et que nous verrons reparaître. Les administrateurs ne lui reconnurent jamais d'autres titres.

Les archives actuelles de la paroisse conservent en effet le « *Journal des délibérations des Administrateurs du Culte catholique de l'Église de Saint-Laurent à Paris* [3]. »

Ces administrateurs sont au nombre de sept. Deux seulement : Devonshire et Schœlcher nous sont inconnus. Les cinq autres : Delacroix Raymond, Rigault, Girardin, Renouard père, appartenaient déjà au Directoire ou Consistoire qui avait présidé à la

1. *Annales philosophiques*. Tome II citées par DELARC, Tome III, P. 412. Cet auteur, ou mieux, ses continuateurs, estiment, mal à propos, que cette réouverture était la première depuis la Terreur.

2. PISANI *op. cit.* Tome IV, p. 361.

3. Le premier procès-verbal résume les deux premières délibérations dont la première est du 1er Brumaire an IX (22 octobre 1800) et la seconde fut postérieure à la réconciliation solennelle laquelle eut « lieu avec toute la pompe possible, et à la grande satisfaction de tous les catholiques ». Le dernier procès-verbal est daté du jeudi 25 Brumaire, an XII (16 novembre 1803).

première réouverture de l'an III. Il convient sans doute de louer au passage la fidélité de ce dévouement [1]. Nous devons y manquer d'autant moins, qu'hélas il nous va falloir constater une mésentente radicale et continue, sauf le temps de la courte réapparition de Margarita, entre ces excellents catholiques et leur pasteur.

Nous avons dit plus haut, combien l'ancienne « œuvre et fabrique » faisait sentir le poids de son autorité dans la direction de la paroisse. Il est bien certain qu'à cet égard, les fabriques concordataires, plus proches de nous, n'offraient qu'un reflet assez atténué de leurs aînées. Or deux anciens marguilliers représentaient parmi nos sept administrateurs, la tradition d'ancien régime. D'ailleurs eux-mêmes n'étaient-ils pas demeurés, tandis que depuis 10 ans les curés et le clergé avaient passé. Ajoutez encore la conscience de très réels services rendus, et notons enfin que ce dévouement et ces services s'étaient monnayés. En 1803 Raymond se trouva découvert de la somme considérable pour l'époque, de tout près de 25.000 fr. De là la prétention qu'ils jugeaient certainement justifiée, de tout régenter et de considérer encore leur clergé, curé en tête, selon un mot assez malheureux que nous avons déjà surpris sous leur plume, comme des *salariés*. Afin de rentrer dans leurs débours, ils ne trouvèrent rien de mieux que de s'adjuger toutes les sources de revenus : honoraires des messes, des convois, toute la cire, sauf celle d'offrande, et toutes les quêtes qu'ils assuraient en personne.

Cinq ecclésiastiques avaient été installés avec le desservant provisoire M. Béguinot. Ils avaient nom : Beudot, 1er vicaire, Dubreuil 2e vicaire, Legendre, Dunepart et Labussière, Letailleur venait à la suite chargé de dire la dernière messe. Un laïc dévoué, le citoyen Lobjois remplit la fonction de sous-diacre, celle de chantre, réservée avant la Révolution à des ecclésiastiques est désormais attribuée également à des laïcs, Roblot, Loron, Venant et Courtin.

Dès le 11 frimaire an IX (2 décembre 1800) « Monsieur Béguinot, desservant pendant l'absence de Monsieur Margarita » prie

1. Sont morts deux anciens administrateurs : Rousseau, celui-là même qui avait présidé à la prestation du serment constitutionnel en 1791, et Cousin pour lesquels on décide le 15 Brumaire de célébrer deux services mortuaires.

2. Dans le *Journal des Délibérations*... peu à peu, et non sans quelques hésitations, le terme *Monsieur* se substitue à celui de *citoyen*. On l'accole d'abord aux noms des ecclésiastiques, puis à celui des administrateurs eux-mêmes. Quant aux chantres et autres officiers de l'église ils n'ont encore que du *citoyen* tout comme *Monsieur* Béguinot lui-même quand on sera mécontent de lui.

l'Assemblée de prendre en considération la question du traitement des ecclésiastiques. Elle est si grave qu'on ne peut l'aborder de suite. Le 25 frimaire (16 décembre) on répartit quelques logements fort exigus qu'on a pu recouvrer au presbytère par décision du Préfet. A Monsieur Béguinot, « trois pièces au 2e étage, faisant face à l'escalier », au premier vicaire, « une chambre avec le petit grenier, y attenant, et un cabinet au-dessous, au milieu du 1er étage » et au second vicaire : « la partie du 2e étage à côté du desservant, enfin une chambre au 3e étage qu'à refusée le sacristain est mise à la disposition de Monsieur Letailleur. »

Le 1er pluviôse (21 janvier) « d'après l'apperçu des recettes et des dépenses l'administration voyant avec peine qu'elle ne pouvoit fixer les dits honoraires comme elle le désiroit et d'après le plus mûr examen elle a arrêté que le citoyen Raymond trésorier payeroit à chaque ecclésiastique deux cents francs par année à commencer du jour de leur installation... Puis l'Assemblée régla les traitements des diverses personnes attachées à l'Église. »

Aux deux chantres et à Flamand, joueur de serpent ; 120 fr. par an.

Au bedeau, au gardien de l'église et au C. Chauvet, organiste, aussi 120 fr.

Au souffleur : 24 fr. plus 6 fr. pour frais de chauffage.

Au facteur d'orgues : 50 fr. par an.

Aux enfants de chœur : 12 fr. par an.

Au gardien de l'église : 48 fr. par an et 12 fr. pour l'allumage des réverbères pendant 4 mois de l'année.

Flamand recevra encore 50 fr. pour le soin qu'il prend des enfants de chœur.

L'Assemblée s'engage, il est vrai, à bonifier dès qu'elle pourra, ces traitements vraiment modestes. Mais encore, comme nous l'avons dit, veut-elle pour faire face à ces obligations et retrouver ses avances s'assurer la totalité des recettes. Elle règle elle-même la répartition des quatre classes de convois dont le prix total s'élève respectivement à : 51 liv., 41 liv., 5 sols, 28 liv., 10 sols et 11 liv., 10 sols.

Un tronc dont les deux clés sont entre les mains des administrateurs est placé à la sacristie, pour recevoir toutes les quêtes. Le sacristain, Fournier, est chargé personnellement et à son défaut sa femme ou sa fille de la vente exclusive des cierges de dévotion qui ne devra en aucun cas se faire dans l'une ou l'autre des deux sacris-

ties. Le prêtre chargé par les administrateurs de la sacristie devait rendre ses comptes au commencement de chaque mois. Il additionnait les recettes des convois et les honoraires de messes reçues, acquittait ceux des messes dites par les six ecclésiastiques agréés, ainsi que les menues dépenses de la sacristie, et il remettait l'excédent au trésorier Raymond, ou plus souvent, jusqu'en 1803, recevait de lui ce qui manquait à l'équilibre de son budget mensuel. Les administrateurs se plaignirent souvent du peu de clarté de ces comptes et changèrent de comptable.

Moins que tout autre sans doute, M. Béguinot s'accommoda de cette situation. Il obtint la suppression du tronc à deux clés de la sacristie le 26 février 1801. Il put compter lui-même les quêtes dont il devait remettre la moitié au trésorier et solder, avec l'autre moitié, les traitements des ecclésiastiques et employés. D'où nécessité pour lui de rendre à son tour ses comptes ce qu'il supportait impatiemment. Refusant de se rendre aux assemblées des administrateurs, il ne communiquait avec eux que par lettres et conçues en tels termes qu'à la fin, les dernières produites par les administrateurs au ministre des cultes, Portalis, et au Conseil de l'Archevéché indisposèrent ces autorités contre leur auteur. Les grands vicaires assurèrent les plaignants « qu'ils ne négligeroient rien pour que Monsieur Béguinot rentrât dans les bornes de la bienséance et qu'ils espéroient faire finir les scandales qu'il causoit... qu'il auroit tout lieu de se repentir de sa manière de se conduire [1]... »

Sur ces entrefaites une vive émotion secoua la paroisse : Margarita reparaissait. Les paroissiens en général et les administrateurs en particulier lui étaient demeurés entièrement dévoués. Aussitôt sa condamnation et son départ les pétitions s'étaient multipliées. On en connaît au moins quatre. L'une d'elles adressée « aux citoyens membres du Directoire exécutif » datée du 9 prairial an VI (28 mai 1798) était signée de plus de cent citoyens [2]. Son mandataire Guinet, 42 rue Saint-Denis, semble avoir agi principalement auprès du ministre de la marine. Ce dernier demande à deux reprises à celui de la police s'il pouvait faire revenir le déporté de la Guyane à l'île de Ré. Sur présentation des certificats de tous

1. En effet, pouvons-nous peut-être ajouter ; il mourut curé d'Arpajon en 1809. Dès l'arrivée de Margarita survenu au milieu de ces difficultés, il se retira sans avoir à donner sa démission, comme c'était convenu.

2. A. N. F^7 7486 *B*6 961.

les serments antérieurs à sa condamnation, la police se laisse enfin fléchir et le 17 fructidor an VIII (4 septembre 1800) [1], elle autorise son transfert à l'île de Ré, d'où il pourrait réclamer, l'application de l'arrêté des consuls du 8 frimaire précédent.

Parti de Cayenne le 21 frimaire an IX (12 décembre 1800) sur « La jeune Annette », capitaine Fougueux, qui fut capturée par les Anglais le 13 pluviôse (1er février), retenu quelques jours dans les prisons d'Angleterre il aborda en France le 30 pluviôse suivant (19 février) [2].

Le jeudi de l'Ascension 14 mai 1801, il rentrait enfin à Saint-Laurent. Il faut citer ici intégralement le *Journal des délibérations* dont la rédaction, un peu gauche, laisse transparaître une sincère émotion : « du 27 mai 1801 — 7 prairial an IX.— L'Assemblée convoquée en la manière accoutumée et réunie chez Monsieur Raymond, a témoigné sa satisfaction de revoir Monsieur Margarita réintégré dans la place de desservant dont il avoit été arraché pour être déporté. Monsieur Margarita est rentré à l'Église Saint-Laurent pour y reprendre les fonctions de son ministère le jeudi 14 mai 1801. D'après l'avis du Conseil de Monsieur de Juigné, Archevêque de Paris, et des pouvoirs à lui conférés par Monsieur de Dampierre, grand vicaire dudit sieur de Juigné le 13 mai et 23 floréal présent mois.

« Monsieur Margarita a officié le dit jour 14 mai fête de l'Ascension à la grande satisfaction des âmes sensibles qui s'étoient intéressé au sort malheureux et à toutes les peines qu'il avoit éprouvé. Monsieur Margarita a reçu tant de la part des administrateurs du culte catholique que des habitants de la ditte église les compliments de félicitations qu'il méritoit à juste titre et l'accueillement dont ses malheurs étoient susceptibles. Dans une position aussi consolante que satisfaisante pour Monsieur Margarita, les réponses étoient des larmes. Il ne cessoit de témoigner sa sensibilité la plus vive à

1. Ces divers certificats se trouvent au dossier de Margarita A. N. *T.* 782. Sa grâce datait donc en principe du 4 septembre 1800 et l'église fut rendue aux catholiques le 28 octobre suivant. Dès le premier moment donc on escomptait le retour du proscrit. Dès lors sans doute s'était organisée parmi les paroissiens la souscription qui couvrit les frais de son retour. A. N. F^7 3701 *rapport du* 14 *Floréal*.

2. Ces renseignements furent demandés en 1856 par quelques marguilliers au ministère de la marine. La lettre officielle à laquelle nous nous reférons, accompagnée de quelques autres pièces authentifiant le buste que nous reproduisons, se trouve aux archives actuelles de la paroisse. Ce mince dossier témoigne sans doute d'un essai de réhabilitation et de réparation d'une injustice que nous soulignerons plus loin.

toutes les personnes qui l'entouroient et qui ne cessoient de lui manifester leur satisfaction de le revoir parmi eux. »

Les relations les plus cordiales se rétablirent entre les administrateurs et le « desservant » (on paraît éviter le titre de curé). Margarita qui signait habituellement seul le registre des délibérations du Consistoire de la première réouverture, ne signe pas plus que son prédécesseur les procès-verbaux du *Journal des délibérations*, mais il assiste aux assemblées.

Etait-ce résignation ? timidité ? suivait-il la pente d'un caractère extrêmement conciliant ? Margarita paraît s'être contenté d'un rôle fort effacé. Les ecclésiastiques négligent l'assistance aux offices du dimanche, les paroissiens s'en plaignent. Un avis est apposé à la sacristie par les administrateurs, pour rappeler le clergé à une exactitude plus édifiante. Rien ne change; les plaintes sont renouvelées, les administrateurs insistent sans qu'on semble même soupçonner que l'autorité du curé pouvait utilement intervenir.

Le 24 septembre par économie, l'administration supprime deux des six ecclésiastiques naguère reconnus par elle et ne maintient les deux cents livres de traitement qu'au desservant, aux deux autres vicaires et au prêtre sacristain. Mais « l'assemblée pénétrée des malheurs de Monsieur Margarita ajoutera à son traitement trois cents livres par année de gratification » ainsi l'économie se réduit à cent livres et le curé ne paraît pas autrement affecté de la perte de deux confrères dont il n'a peut-être pas su se faire des collaborateurs.

Dans cette même séance les administrateurs se posèrent à eux-mêmes la question de savoir s'ils n'avaient pas « de droits à répéter sur les mariages » ? L'avis de Margarita aurait été intéressant à connaître.

Letailleur qui a remplacé Legendre comme prêtre-sacristain a cessé de plaire. On déplore « ses faibles moyens » on décide de le remplacer. Ici Margarita obtient un ajournement et le jour même où on allait lui signifier son congé, Letailleur tombe en paralysie. « Monsieur Desalles [1], ancien prêtre de la paroisse Saint-Laurent »

1. Jean-Baptiste Salles, originaire de Bayeux, figure en effet parmi les prêtres jureurs à Saint-Laurent.

André-Sébastien Laparcillé, après avoir, lui aussi, prêté serment à Saint-Laurent, devint vicaire du curé assermenté de Saint-Ambroise. En 1802 il revint comme 1er vicaire de notre paroisse où il mourut en 1832, retiré depuis deux ans seulement.

et qui y avait prêté le premier serment constitutionnel, puis s'était éclipsé, a reparu et recueille la succession, le 4 février 1802.

Mais Margarita n'achèvera pas l'année à Saint-Laurent. Peu avant la signature du Concordat, et alors qu'elle paraissait certaine, un travail de remaniement et de réorganisation des paroisses, publié d'abord le 9 floréal (29 avril 1802) puis modifié et arrêté définitivement le 17 floréal (7 mai 1802) dut tenir compte des indications du Gouvernement désireux d'établir un certain équilibre de répartition entre les diverses catégories de prêtres : réfractaires, jureurs non rétractés et rétractés, soumissionnaires. Le jeu un peu compliqué de cette justice distributive et administrative, dont les directives se devinent assez bien, fit avant le 3 juin 1802 permuter Margarita de Saint-Laurent à la Villette [1].

Les regrets furent unanimes et réciproques ainsi qu'en témoigne la lettre d'adieux de Margarita, transcrite au *Journal des délibérations* « Messieurs, en quittant la paroisse Saint-Laurent, avec les regrets d'un ministre fidel, je ne puis m'empêcher de vous témoigner ma reconnaissance pour toutes les marques d'amitié que vous avez fait paroitre à mon égard. Mes affaires particulières m'obligent de compter les moments, je ne puis me trouver au milieu de vous dans cet instant.

« Recevez dans ce peu de mots l'expression des sentiments de franchise que je vous ai toujours montré et ne doutez pas qu'en tout, sous les auspices de Monsieur le Curé, je me ferai un vrai plaisir de vous être utile. Acceptez, s'il vous plaît, Messieurs, les derniers sentiments d'un cœur qui vous sera toujours attaché.

« J'ai l'honneur d'être avec considération, Messieurs, votre très humble serviteur. Signé : Margarita. »

Sur les 263 déportés dont il avait fait parti, 150 avaient trouvé la mort sous le climat malsain de la Guyane. Margarita en rapporta une santé fort ébranlée et mourut dans son nouveau poste, dès septembre 1804.

Le lecteur s'étonnera avec nous d'apprendre que le nom de ce prêtre, que les circonstances portèrent à un rang peut-être au-dessus de ses capacités, mais si digne, si sympathique, si dévoué aux jours de la Terreur et qui souffrit pour la foi, ne figure pas sur la plaque

1. Voir Pisani, *op. cit.* Tome IV, p. 362.
2. Mr le chanoine Pisani a élevé avant nous une trop juste protestation contre cette exclusion, à laquelle nous souscrivons bien volontiers.

de marbre, qui à la sacristie de Saint-Jacques-Saint-Christophe de la Villette, rappelle le souvenir des anciens curés. Il pensera que cette paroisse doit être bien riche en mérites, ou que ceux qui les ont pesés, ont été bien sévères ou bien mal informés.

Aux raisons administratives que nous avons indiquées du transfert de Margarita à la Villette, l'autorité diocésaine en pouvait ajouter une autre, dictée par le souci de voir l'administration laïque, qui avait tant gagné à la main, reprendre un sentiment plus exact et plus modeste de son vrai rôle.

Il est bien clair que Margarita trop faible de caractère, et nécessairement gêné par ses origines électives en face de ceux-là même qui l'avaient appelé à la cure, n'était pas l'homme de la situation. Son successeur, cette fois très régulièrement et canoniquement nommé, n'aura pas les mêmes timidités ni la même dépendance.

Monsieur François Favre, né le 30 décembre 1749 au diocèse de Genève avait été de 1786 à 1791, curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Il avait émigré. A son retour il trouva sa paroisse gouvernée par M. de Cagny. Le dimanche 23 mai 1802, il fut installé à Saint-Laurent où il mourut le 20 novembre 1820 [1].

Presqu'aussitôt son arrivée la lutte reprit avec les administrateurs et toujours sur le même déplaisant terrain.

Entre autres concessions, Margarita avait dû autoriser l'usage du fameux tronc à deux clés de la sacristie, dont M. Béguinot avait détourné l'injure et la menace. Le nouveau curé, à la grande indignation des administrateurs, donna l'ordre aux officiers de l'église de n'y point verser les quêtes du jour de la Saint-Laurent et de l'Assomption. Dès son installation le curé s'était emparé de toute la cire des convois, audace que n'avaient point eu les deux prédécesseurs. Aux réclamations il avait « répondu en paroles vagues : qu'il verroit et que cela pourroit s'arranger... » Tout aussitôt nos administrateurs portèrent leurs doléances à l'Archevêché. On les y accueillit, mais ils ne consignèrent pas le résultat de leur démarche moins satisfaisante peut-être qu'ils ne l'avaient espérée. Aussi, peu soutenue de ce côté, moins sûrs de l'appui du pouvoir civil ils parlent volontiers de conciliation « d'harmonie » à rétablir entre eux et le curé. Delacroix, l'un des plus anciens, forme l'extrême-gauche et semble le plus hargneux. Un nouveau au contraire : Devonshire

1. Cf. Pisani *op. cit. ibid.*

à l'extrême droite, prépare son évolution et, à partir du 3 mars 1803, passera complètement du côté du curé. Ce dernier refuse ouvertement de reconnaître les dettes anciennes dont Raymond a endossé toute la charge. Ce faisant il obéissait sans doute à la mentalité commune aux anciens émigrés, assez disposés à ne pas tenir compte de ce qui avait été fait sans eux, à négliger la parenthèse de leur absence. En ce cas particulier, ce n'était assurément pas très équitable.

Le curé n'assistait habituellement pas aux assemblées. Pourtant, il paraît à celle du 21 octobre 1802 ou M. Leblond, juge de paix, vient essayer de remplir son office. On concède « sans tirer à conséquence, et jusqu'à la nouvelle organisation des fabriques » que le curé conservera la cire de l'église, mais à la charge de fournir tout le luminaire de l'année. Il refuse cette clause « l'Assemblée voyant avec peine que Monsieur le Curé étoit un homme avec lequel on ne pouvoit traiter, s'est retirée... »

M. Favre qui avait commencé par retenir les quêtes des principales fêtes, les confisque toutes maintenant et prélève sur ce qui revient des convois le traitement des deux prêtres que n'a pas agréés l'administration. Enfin il trouve le moyen de se faire remettre par les deux loueurs des chaises la majeure partie de ce revenu.

A nouveau les administrateurs cherchèrent justice auprès de l'archevêque et du ministre des cultes où l'on semble leur avoir donné surtout de bonnes paroles.

Salles, le prêtre sacristain, continue de rendre mensuellement des comptes. Mais comme le chapitre des dépenses s'enfle plutôt, tandis que celui des recettes diminue de plus en plus du fait du curé, le trésorier Raymond à partir du 2 juin 1803 se refuse à solder le déficit. Ils tiennent ainsi jusqu'au 16 novembre 1803 qui vit leur dernière assemblée. Ce jour-là, en manière de testament ils établirent ainsi leur compte créditeur. Depuis la première réouverture les dépenses montaient à la somme de 38.466 fr. 80, les recettes à celle de 15.586 fr. 75, il restait donc dû à Raymond la somme de 24.466 fr. 12 [1].

Alors sans doute fut constituée une nouvelle Fabrique, établie d'après les dispositions des articles du Concordat devenus exécutoires. Le registre des délibérations de cette assemblée, ne se

1. Ce *journal des délibérations* s'exprime indifféremment en *livres* et en *francs*.

retrouve pas aux archives actuelles de la paroisse. Le registre suivant, inauguré le 1er novembre 1810, témoigne d'une nouvelle réorganisation. Nous y lisons le nom du Président de « l'ancienne fabrique » celle qui exerça de 1803 à 1810 : M. Auvert. Il est probable qu'aucun de nos administrateurs ne fît partie de cette Fabrique de transition, aucun, en tous cas, ne se retrouve parmi les membres de celle de 1810 choisis par le préfet et Mgr l'archevêque [1]. C'était assurément le moyen le plus radical de renouveler un esprit et des méthodes dès lors périmés.

Cependant, qu'on nous permette de regretter franchement que la paroisse n'ait jamais pu se libérer de sa dette à l'égard de Raymond dont le zèle dévoué ne peut être contesté. Il semble que la bonne volonté n'ait pas fait défaut à la nouvelle Fabrique [2], mais le curé la seconda peu dans cette voie. En 1821, Raymond âgé de 85 ans, miné, « réduit à un dénuement cruel lui, sa femme et sa fille.... contraints de s'expatrier de la capitale et d'aller établir leur demeure à 10 lieues où ils végètent depuis plus de 15 ans » adressa une nouvelle supplique demandant qu'on lui accordât « une somme quelconque à compter de 12.874 liv. 6 deniers qui lui reviennent encore sur les 21.752 liv. 1 denier, montant de sa créance ayant délégué 8.877 liv. 15 deniers à deux de ses collègues qui l'ont aidé dans ses avances. » Nous lisons d'une autre écriture : « l'accueil peu favorable fait à cette demande par Monsieur le Curé de Saint-Laurent a obligé d'y renoncer. » Le curé d'alors était M. Martinet, successeur de M. Favre, décédé en novembre 1820.

Mais voici dépassée de quelques années déjà la proclamation du Concordat à laquelle nous avons décidé de limiter nos investigations.

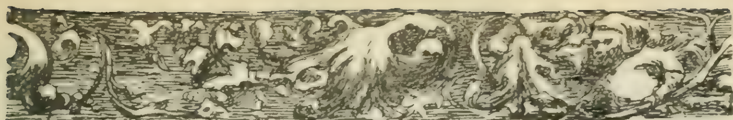
Cet événement capital clôt la Révolution, qui elle-même, nous l'avons remarqué, en brisant tant de traditions, ferme une époque

1. Signalons cependant parmi ceux-ci la présence d'un ancien marguillier de 1789 : Bontemps. Membre de la municipalité, il avait avec Rousseau présidé à la prestation du serment constitutionnel. Il avait aussi, à l'origine, fait partie du Consistoire, lors de la première réouverture. En 1810, il reparaît auréolé d'une noblesse de très fraîche date. Il semble quelque peu embarrassé de sa particule qu'il redouble d'ailleurs volontiers et il signe alternativement, avec une délicieuse hésitation : de Bontemps de Saint-Cernin, Bontemps de Saint-Cernin, ou de Bontemps tout court.

2. B. de la V. *Recueil général série* 54 *R. I.* Extrait du registre des délibérations de Messieurs les Marguilliers de la paroisse Saint-Laurent du Vendredi 13 pluviôse, an XII (3 février 1804.)

bien déterminée, et ce même Concordat ouvre une ère nouvelle. C'est un point d'arrêt tout indiqué.

Le lecteur catholique a pu constater, sur le terrain limité d'une paroisse, — et à travers quelles vicissitudes ! — la vivante pérennité de notre grande Église. Plus tard, dans plusieurs siècles peut-être, nous osons nous promettre un continuateur.



DOCUMENTS ET APPENDICES

I

A. N. L 464 n° 88. Parchemin, Année 1388.

Sentence de l'archidiacre de Paris qui casse et révoque la sentence d'excommunication par luy rendue par contumace contre le curé de Saint-Laurent, après qu'il luy est apparu qu'il estoit chanoine de Notre-Dame. (Note d'archiviste.)

Universis presentes litteras inspecturis Archidiaconus parisiensis salutem in Domino. Notum facimus quod cum curatum parrochialis ecclesiae Sancti Laurencii prope parisius que dicta ecclesia est nostrae iurisdictionis spiritualis excommunicaverimus pro contumacia ad instantiam promotoris curie nostre et quia nobis constat prefatum curatum esse canonicum parisiensem cujus ratione est idem curatus a juridictione nostra spirituali exemptus. Idcirco nos Archidiaconus antedictus dictam excommunicationis sententiam nullam esse declaramus et ipsam revocamus in cujus rei testimonio sigillum dicte curie nostrae presentibus litteris duximus apponendum.

Datum anno 1388 die martis post festum Sti Valentini.

II

A. N. S. 3414 — cote 112.

Regnault de Puisieux fait don d'un jardin à la Fabrique.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jehan Seigneur de Folleville, conseiller du roy nostre Sire, garde de la prévosté de Paris, salut.

Savoir faisons que pardevant Jehan Tillart et Raoul du Vivier, clercs, notaires jurez du roy, mondit Seigneur, de par lui establi en son Chastelet de Paris, fut présent :

Honorable, discrète personne, Messire Regnault de Puisieux, chanoine de l'Église de Paris et curé de l'Église parrochial de Saint-Lorans. Et affirma et dist en bonne vérité que de son conquest il avait et à lui appartenoit sans aucun empeschement une place et jardin si comme tout se comporte, qui jadis fu Regnault de Boors, macon, seant derrière le cime-

tière de la dite église St-Lorans, tenant d'une part et aboutissant dun bout à l'ostel par devant de Jacquet de Bunetot, et d'autre part à la ruelle qui est entre le jardin du presbitaire d'icelle église et la dite place et jardin, parmi laquelle ruelle on fait la procession de la dite église. Il de son bon gré, bonne voulenté, propre mouvement et certaine fience, sans aucune force, fraude, contrainte ou décevance, recongnut et confessa avoir donné, cédé, quitté, ottroié, transporté et délaissé dès maintenant, à toujours, perpétuellement et véritablement, par don irrévocable, fait entre vifs, sans espérance de jamais rappeller, et promest garantir, délivrer et défendre envers et contre tous, de tous troubles, debtes, obligacion, ypothèques, arrérages et aultres empeschemens quelconques en jugement, hors toutes et quantesfois, que mestier sera de son part et obligacion tant seulement à la Fabrique de ladite église de St-Loranz pour et au proffit d'icelle. Et s'en dessaisi et devesti ès mains des diz notaires comme en la manière pour le soi-même et voult et accorda que les marregliers de ladite église, pour et au nom de ladite fabrique en feussent et soient saisis, par tout et si comme il appartendra par le bail et obstencion de ces présentes. Et d'abondant et agreigneur seureté pour en faire la dessaisine et pour en faire saisie les diz marregliers de la dite église pour et au nom de ladite fabrique, iceli messire Regnault fist, constitua, ordona et establi son procureur, et dans message especial, Jehan de Baubigny, auquel seul et pour le tout donna et ottroia plein pouvoir, auctorité et mandement, espérant de ce faire à tout ce qui y appartient tout aussi et en la manière que ledit Messire Regnault feroit et faire pourroit se present y estoit. Cest present don et transport, fais par ledit curé à la Fabrique, tant pour la bonne amour et affection qu'il avoit à la dite Fabrique et en augmentacion d'icelle, comme parmi ce qu'il demourra et demeure quitte envers ladite Fabrique d'une orgue qui estoient à la dite Fabrique, dont les diz marregliers lui avoient fait demande. Et promist icelui curé par serment fait en parole de prestre, la main mise au présent, avoir et tenir ferme et estable tout ce que dit est, sans aler ne faire, venir, dire contre lui, ne par autres jamais à nul jour ou temps avenir pour raison de decevance derreur, d'ignominie, ne pour quelconque autre cause ou raison que ce soit. Et rendre et paier tous couz, dommages, mises, despens et intérêts qui faiz et soustenu seroient tant par défaut de garantie comme autrement ? Et quant ad ce il obliga tous ces biens et les biens de ses hoirs et son temporel meubles et immeubles presens et avenir qu'il en soubmist du tout a justicier par nous noz successeurs prevosts de Paris et par tous autres justiciers soubz qui ils seront et pourront estre trouvez. Et renonca expressement en ce fait iceli curé, par son dit sermen, fait comme dit est, a toute excepcion de decepcion, a tous previlleges, graces, franchises et liberthez, à la dispensacon et absolucon de son prélat et de tous autres, a tout droit escript et non escrpt canon et civil action en fait, a convencon de lieu et de juge a condicon sans cause et pour non juste et indue cause a tous us, coustumes, stiles et establissement de ville de pay et de lieux, a toutes oppositions, fraudes, malices, cautelles, erreurs et decevances et généralement a toutes autres choses quelconques, qui tant de fait comme de droit, de us et coustumes, ou autrement, aidier et valoir lui pourroient a dire, faire ou venir

dire, contre ces lettres, ou aucune des choses contenues en icelles. Et au droit disant : générale renonciacon non valoir.

En temoing de ce, nous, à la relacon des dis notaires avons mis a ces lettres le scel de la dite prevosté de Paris, l'an de grace mil trois cens quatre vins et quatorze, le jeudi dix sept jour du mois de Septembre.

Signé : Du Vivier

Sceaux manquent. Tillart.

III

A. N. K. 54 N° 53.

2 *novembre* 1399.

Lettre du Duc de Bourgogne au Prieur de Saint-Martin des Champs, pour lui demander sa présentation à la Cure de Saint-Laurent.

Le Duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne.

Cher et bon ami, comme nous avons entendu que la cure de Saint-Lorenz lez Paris à présent vacant soit deue de droit à un des suppos de notre mère l'Université, nommé Maistre Estienne de Sury, maistre es arts, licencié en loye et bachelier en décret, honnorable personne et de bonne vie selon ce que nous en avons esté et sommes souffisamment informez et à présent procureur de la nacion de France. Lequel par vertu de la grâce faicte à notre mère l'Université de par l'Église de France, au nom de Monseigneur le Roy est signé le premier par les quatres prélaz ad ce commis à la présentation ou collocation de vous qui avez à présenter la dite cure. Nous qui désirons toujours de tout notre cœur le bien et avancement des suppos de note dite mère l'université, nous prions le plus acertement et affectueusement que nous pouvons que tant pour considération des choses dessus dites et que ledit maistre Estienne de Sury n'est bénéficié patrimonié ne autrement pourveu par quoy il se puisse vivre et substenter à lestude, ne de ses labeurs et peines avoir aucune rémuneracion temporelle combien que on fait de lÉglise lui estant lors procureur ait eu moult de peines et travaux, comme pour contemplacion de nous et de notre prière vous veillez expédier à ycellui Maistre Estienne de Sury et non à autre ledit bénéfice et avecque ce que selon ce entendu avons. Il sera très bien pourveu à ycellui bénéfice vous nous ferès un très singulier plaisir saichans véritablement que nous le recognoistrons bien voulentiers es affaires de vous et des vostres quand le cas y écherra. Cher et bon ami Notre Seigneur vous ait en sa saincte garde.

Escript à Roüen le 11ᵉ jour de Novembre.

Signé : Fortier.

Au dos : A notre cher et bon amy le prieur de St-Martin des Champs.

IV

A. N. S. 3413.

Transaction entre la Cure et la Fabrique à propos de la Fondation La Marcale. (Extraits).

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Simon Mathieu Chevalier, Seigneur de Villiers de Houdent et du Tour en Champaigne, conseiller du roy, notre Sire, et garde de la Prévosté de Paris, salut.

Scavoir faisons que par devant Jehan Lemoine et Pierre Desportes, notaires du Roy, notre dit Seigneur, au Chastelet de Paris, furent présens, en leur personne, vénérable et discrète personne Messire Richard Chrestien, prestre, curé de l'Église parochiale Saint-Laurens lès Paris, au nom de lui et de ladite cure et Église d'une part, et Guillaume Gouperel, Girard Dumoustier, Guillaume Piquable, Nicolas Lesueur, au nom et comme marguilliers, comme ils disoient, de ladite Église Saint-Laurent, honnorable homme et saige Maistre Jehan Tillart, examinateur de par le Roy, notre dit Seigneur, au dit Chastellet, Casin Martin, Berthelot Sauvaige, Jehan Amboule, Jehan Rousseau, Jehan Lebourguignon, Jehan Dupuis, Pierre Annoy, Pierre Renel, Jehan Gorre, Willare Balemire, Jean Lelont, Gervais Lenormand, Baudet Dumoustier, Richard Lebarbier, Jehan Desbonnières, Bernard Amboule, Guillaume Leclère, Estienne Lebossu, Jehan Doulcet, Jehan Carron, Jehan Lesaige, Me Jacques Gervais, Guillaume Bordel, Martin Porthier, Jehan Parisot, etc... tous paroissiens de ladite cure et Église Saint-Laurens, faisant et représentant, comme ils disoient, la plus saine et notable partie de tous les paroissiens d'icelle Église, pour et au nom de l'œuvre et Fabrique de la ditte Église, dautre part. Et affermèrent en bonne vérité les dittes parties ès noms que dessus en la présence, par devant lesdits notaires, comme en droit, par devers nous.

Comme dès le mardy, dix-septième jour de janvier en l'an mil quatre cent vingt-neuf, une femme nommée Jeanne Lamarcale, dite la charpentière, lors femme séparée de Jacques Marcal, marchand chaudronnier, pour lors demourans à Paris et paroissienne d'icelle cure et église Saint-Laurens, eust voulu pourvoir au salut de son âme, et voulu faite dire et célébrer par le curé d'icelle église, ses vicaires ou chapelains et ses successeurs en ladite Église, tantost après le trépassement d'icelle Jehanne par chacun an et à toujours, huit obis ou anniversaires, à certains jours déclairés ès lettres, sur ce faites, dont cy-après sera faite mention, et à chacun des obis faire dire vigilles à neuf psaumes et neuf lessons, messe solennelle de requiem à diacre et sous-diacre et coreaulx pour le salut et remède des âmes d'elle et de ses parents, amis et bienfaiteurs. Et pour ce faire, eust ladite Jeanne dès lors baillé et transporté, à tosjours, à la dite œuvre et Fabrique de Saint-Laurens, une maison, court, puis, tout le lieu comme il se comporte que icelle Jehanne avoit assis à Paris, en la rue de Heuleu plus aplain

declairés esdites lettres, et ordonné pour chacun desdits huit obis, huit solz parisis qui faisoient et sont en somme soixante quatre solz parisis, pour iceux huit obis être payés par les marguilliers d'icelle église audit curé et à ses dits successeurs, en faisant par eux bien et dueument 8 obis, dont se fussent lors chargés François Courtois, Jehan Doulcet, Jehan Sauvaige et Gaultier Enson, pour lors marguilliers d'icelle Église ; et au cas que lesdits curés ou ses successeurs ne vouldroient dire ou faire dire et célébrer lesdits obis et anniversaires, pour ledit prix de huit solz, par chacun obit, en ce cas lesdits marguilliers les pourroient faire dire et célébrer par tels autres chapelains, idoines et souffisans et en telle autre Église comme bon leur semblerait, tout selon et ainsi et par la manière que plus aplain etoit et est contenu ès lettres sur ce faites et passées, soulz le scel de laditte Prévosté de Paris, l'an et jour dessus dis ; et lesquels huit obis et anniversaires ainsi dire ou faire dire et célébrer le dessus nommé Messire Richard Chestien prestre pour lors et à présent curé de ladite Église et cure voulant et désirant l'augmentation de ladite cure et service divin estre fait en icelle et la volonté de ladite Jehanne en ce que dit est estre entérinée et accomplie, se fust dès lors chargée et promis en bonne foy en parole de Prestre, iceulx huit obis dire et faire dire et célébrer en ladite Église par lui et ses successeurs ès jours selon et ainsi que contenu estoit et est plus aplain ès lettres sur ce faictes et passées.

Depuis toutes lesquelles choses ainsi faictes, la dite Jehanne estoit et est allée de vie à trépassement au mois d'Avril environ pasques fleuries en l'an mil quatre cens trente quatre.

Le curé ayant célébré sept des huit obits a demandé à la Fabrique les huit solz parisis convenus pour chacun. Mais les marguilliers trouvent la fondation peu avantageuse. Leurs prédécesseurs n'avaient pas consulté l'assemblée paroissiale : ils demandent la résiliation du contrat. Richard Chrétien offre le transfert de cette fondation de la Fabrique à la cure, ce qui est accepté.

Voici la conclusion : Le Dimanche, onzième jour de Mars, en la chapelle Saint-Michel estant en la cour et pourprins de l'Église Saint-Martin des Chans à Paris, près le corps d'icelle Église, en laquelle chapelle iceux curé et paroissiens de Saint-Laurens faisoient de jour en jour et ont accoustumé de faire le service divin qu'ils avoient accoustumé de faire en laditte Église Saint-Laurens, à l'occasion du fait de la guerre estant de présent près et autour Paris, et en laquelle chapelle iceux curé, marguilliers et autres dessus nommés étoient à la grant Messe ce dit jour de dimanche ditte en icelle chapelle par ledit curé, par lesdits Estienne le Bossu, Jehan Doulcet, Jehan Carron, Jean Lesaige, le lundi en suivant douze par les dits Maistre Jacques Gervais, Guillaume Bordel, Martin Porthier, Jean Parisot, Jacques Fournée. Le mercredy prochain ensuivant quatorze et par lesdits Jehan Quocht et Jean Quesnot. Le samedy prochain ensuivant dix-septième jour dudit mois de Mars, tout en l'an mil quatre cens trente cinq.

Signé : DESPORTES, et LEMOYNE

et *scellé.*

V

A. N. L. 417, N° 57.

Présentation à la cure de Saint-Laurent de Jean Chuffart.

Reverendissimo in Christo patri et Domino domino Dionisio [1], miseratione divina, patriarche Anthiocheno, episcopo parisiensi, Jacobus Seguinus, decretorum doctor, prior prioratus conventualis Sancti Martini de Campis pariensis, ordinis Cluniacencis, Salutem cum omni reverentia et honore.

Ad ecclesiam parochialem beati Laurentii prope Paris. nunc liberem et vacantem, per resignationem dictae parochialis ecclesiae ex parte discreti viri domini Ludovici Le Mercier, presbiteri, ultimi possessoris ejusdem in manibus vestris factam vel faciendam, cum venerabili et scientifico viro magistro Jo. Chuffard, decretorum doctore, domini nostri regis consiliario ad quodcumque beneficium quod de presenti obtinet vel in futurum obtinebit causa permutationis faciendae aut simpliciter vel absolute. Cujus quidem parochialis ecclesiae jus patronatus seu presentatio ad nos, ad vos vero collatio, provisio ac omnimoda dispositio ab antiquo spectare et pertinere dignoscimur, dilectum nostrum praefatum venerabilem circumspectum virum magistrum Joannem Chuffard, praefatum, decretorum doctorem, habilem idoneum ad dictam parrochialem ecclesiam sic vacantem, obtinendum, regenduum et gubernandum harum serie presentium litterarum vobis praesentamus. Supplicando quatenus dictam parrochialem ecclesiam sicut premittitur, aut aliam vacantem eidem presentato nostro cum suis... et pertinacciis universis conferre vellitis et dignemini, ipsumque in corporalem actualem et realem possessionem dictae parrochialis ecclesiae suorumque jurium et pertinentium universorum induci mandare vellitis et dignemini adhibitis solemnitatibus in talibus adhiberi solitis et consuetis.

Datum sub sigillo nostro anno domini mille quadringesimo quadragesimo primo die tertia mensis januarii.

VI

B. Hist. de la Ville de Paris, mss VI. 7.

EGLISE SAINT-LAURENT

Inventaire des ornements. Reliquaires, meubles, etc., de ladite église, suivi de la décharge accordée en 1603.

Septembre (*mil cinq cens*) quatre vingt treize.

(F° 1) Inventaire des aornements, relicquaires, meubles et ustancilles appartenans à l'œuvre et fabricque de l'église parrochialle M^r St-Laurens

1. Denys du Moulin.

lez ceste ville de Paris, lesquelz ont esté baillez et délaissez par messieurs les marguilliers de œuvre et fabricque en la garde et possession de Maistre Gabriel Maspiece prebtre clerc eclésiastique de ladicte œuvre et fabricque Sainct-Laurens à la caultion de honnorables hommes Claude Feze et Jehan Montmireau selon et ainsi qu'il sera cy après desduict et desclaré.

Et premièrement une croix ou y a un crucifix avec une ymage St Jehan et une Nre Dame avec son embouchure, le tout d'argent, excepté que le corps de ladicte croix n'est que de bois couvert d'argent. Le tout poisant ensemble unze marcs quatre onces.

Item le baston de ladite croix couvert d'argent ouya du deffault par aucuns endroictz estimé par les dictes partyes à douze escuz soleil.

Item le relicquaire Mr St Laurens d'argent doré par les garnisons avec son soubaissement de laton doré auquel soubassement y a planches estampées d'argent. Le tout poisant ensemble vingt ung marc une once et demye.

Item le relicquaire d'argent de l'image Madame Ste Appoline avec son soubassement de laton vermeil doré, le tout poisant ensemble vingt-deux marcs une once.

Item ung aultre relicquaire où est porté le St Sacrement à la feste Dieu, où il y a deux anges avec son soubassement d'argent vermeil doré. Le tout poisant douze marcs trois onces et demye.

(Fo 2) Item, deux chandeliers d'argent derez par leurs garnisons, poisans ensemble seize marcs six onces.

Item deux petitz chandeliers aussi dorez par les garnisons dont il y en a ung rompu poisant ensemble ung marc cinq onces d'argent.

Item un calice d'argent garny de sa platine tout desdoré, qui a esté donné par feu Mre de Colonia jadis curé de ladicte église St-Laurens, poisant trois marcs quatre onces, cinq gros.

Item ung aultre calice garny de sa platine vermeil doré donné cy-devant à la dicte église par feu Me Charles de Vauchelles, jadis clerc de ladicte église, avec deux burettes dorées et ung baise-paix où est l'image de St Jehan. Le tout d'argent, poisant cinq marcs cinq onces et demye.

Item ung aultre calice vermeil doré garny de sa platine où est escript dessoubz « à la confrairie St-Claude fondée à St-Laurens » avec deux burettes dorées par les garnisons, poisans ensemble trois marcs, une once, six gros d'argent.

Item ung aultre calice garny de sa platine doré par les garnisons, poisant deux marcs, trois onces d'argent.

Item un aultre calice à soleil, garny de sa platine doré par les garnisons, prouvenant de l'église de la Villeneuve sur Gravois, poisant ung marc six onces, six gros d'argent.

Item ung ciboire d'argent doré par les garnisons, provenant de la dicte église de le Villeneuve poisant ung marc deux gros.

(Fo 3) Item ung aultre ciboire vermeil doré, servant à porter le St-Sacrement aux malades, garny de sa petite boiste prisé dix huict escuz sol.

Item ung encensoir d'argent garny de ses chesnes, garny au dedans d'une platined e fer poisant trois marcs, sept onces comprins la dicte platine de fer.

Item une navette garnye d'une cuiller et de sa chesne d'argent, poisant ung marc, quatre onces deux gros.

Item, deux tasses d'argent plattees poisant ung marc six onces trois gros, servant à quester les pauvres.

Lesquelz ornemens, relicquaires et choses susdictes, le dict Maspiece pour ce présent a recogneu avoir esté partye poisez et l'autre partye prisée par Jehan Nourry maistre orfebvre à Paris.

Tapisserye.

Item, une grande pièce de tapisserie du preschement de M^r^ St Jehan Baptiste.

Item, six grandes pièces de tapisserie de la vie de Monsieur St Laurens quasi de mesme grandeur.

Item, neuf pièces de tapisserie de plusieurs grandeurs de l'histoire de la passion de nostre Seigneur Jésus-Christ.

Item, une petite pièce de tapisserie où sont figurez les douze appostres servant au pepitre.

(F° 4). Item, une aultre petite pièce qui servoit à l'œuvre où sont figurez Saint Laurens, St Jehan, St Hildevert et une N^e^ Dame semée de fleurs de lis.

Item, une aultre pièce de trois aulnes de long sur ung tiers de large ou environ, garnye de fleurs de lis et anges qui serviot à mectre au chapiteau de l'œuvre.

Item, une aultre pièce de tapisserie de l'histoire du Jugement de Salomon contenant deux aulnes et demye de long sur une aulne et demye de large ou environ.

Item, ung tapis de menu verdure servant au maistre autel; ung petit tapis pour la chaise du prédicateur et ung aultre tapis de fil et layne qui se mect sur l'œuvre.

Linge

Item, trois grandes nappes de thoille de lin qui servent à la comunyon dont deux grandes et l'autre moyenne.

Item, treize nappes de plusieurs longueurs de thoille de lin et chanvre servant à l'autel.

Item, quatorze aultres nappes telles quelles servant audict autel.

Item, unze aulbes de thoille de lin et chanvre telles quelles garnyes de leurs amyes avec trois ceintures.

Item quatre aultres aulbes qui ne sont que pour fournir des amys.

(F° 5). Item, une grande custodde telle quelle de thoille de chanvre, servant dans le cueur devant le maistre autel.

Item, quatre custoddes, servant à l'autel dont deux de chanvre et deux de lin garnyes de leur franges.

Item ung ciel de thoille de lin pour la chaise du prédicateur et ung aultre ciel servant à couvrir les fons garnys de franges.

Item, deux pentes de thoille de lin servant au pourtour du maistre autel, deux paremens et deux soubassemens de thoille de lin. Le tout garny de leurs franges.

Item, douze paremens de linge de plusieurs grandeurs telz quelz qui servent à mectre devant les ymages au temps de caresme et ung aultre grand parement servant à mectre au devant de la largeur du maistre autel.

Item, cinq thoilles à main.

Item, deux grandz cielz de thoille servans à la comunion l'un garny de franges de soye verde, rouge et bleue et l'autre de franges de layne rouge jaulne verd et bleu.

Item, ung parement et trois custodes de thoille de chanvre garnys de franges servans aux petitz autelz.

Item, ung pasquet de menu linge tel quel qui pourra servir à faire des amys.

Parements, Chappes et Chasubles.

Item, quatre pentes de velours cramoisi rouge doublées de thoille violette, garnyes de leurs franges de soye incarnat jaulne verd et blanc ; une pente aussi de velours cramoisi rouge où sont figuréz les ymages de St Jehan de St Laurens et de Ste Appoline, avec deux soleilz et deux lettres de s. l. (f° 6) Le tout de broderie d'or garnye de franges de soye servant à mectre au dessus du parement d'autel. Ung parement d'autel de velours cramoisi brun enrichi au melleu d'un crucifix trois ymages et trois anges de broderie garny à l'entour d'une bande de velours violet enrichi de fleurs de lix et soleilz d'or et doublé de thoille viollette. Le subassement de velours cramoisi brun garny d'une frange de soye près le hault doublé de thoille violette. Deux custodes de dama(r)s cramoisi rouge garnyes de franges de soye cramoisie et crespinée d'or tout à l'entour et de deux lettres s. l. aussi d'or. Une chasuble ; deux tunicques et trois chappes, aussi de velours cramoisi garnyes de deux estolles et trois fanons, les offroies de broderie d'or sur ung velours tané canelé.

Item, trois chappes, une chasuble et deux tunicques garnyes de deux estolles et de deux fanons enrichiz par compartimentz de fleurs de lix d'or de broderie. Le tout de velours cramoisi rouge.

Item un parement d'autel de velours noir enrichi des ymages de crucifix, de Ne-Dame, de St Jehan et une Magdelaine au pied de la croix et au hault, des lectres de 1584 de broderie d'argent et une petite frange de soye blanc et noir et doublé de thoille bleu. Ung subassement aussi de velours noir enrichi par le melleu d'une croix de satin blanc (f° 7) garny d'une frange par hault et une petite au costé de soye blanche et noire aussi doublée de thoille bleue. Une custode de damas noir garnye de franges hault et bas et d'une petite frange par les coustures de soye blanche et noire. Trois chappes ; une chasuble ; deux tunicques ; une estolle et deux fanons aussi de velours noir les offrois de satin blanc.

Item ung parement d'autel de damas noir enrichi d'une croix de satin blanc et quatre testes de mor avec une frange de soye noire et blanche par hault et le subassement de pareille étoffe et garniture doublé de thoille noire ; deux custodes de damas noir garnyes de franges hault et bas de soye noire et blanche ; tel quel une chasuble ; deux tunicques deux fanons une estolle de my ostade. Les offrois de velours bleu à fonds de satin jaulne telz quelz, trois chappes de camelot ou de noir. Les offrois de velours bleu à fondz de satin jaulne.

Item, quatre pentes de damas blanc enrichies d'une s. l. de broderie d'or garnye de franges de soye blanche ; ung parement de damars blanc

enrichi par hault des lettres s. l. et des ymages de St Laurens et de sainte Appoline et au millieu de l'image de l'anonciation de broderie garny de franges de soye incarnal jaulne, blanc et verd. Le subassement aussi de damas blanc garny par le mitan de franges de soye blanche et viollette deux custodes aussi de damas blanc enrichies de (f° 8) lectres de s. l. en broderie aussi garnye de franges de soye incarnal verd et blanc et jaulne ; une chasuble et deux tunisques de damars blanc enrichies des lectres de s.l. garnyz de trois fanons, deux estolles, les offrois de broderie doublez de thoille violette; trois chappes aussi de damars blanc enrichies des lectres de s. l. les offroies de broderies doubléz de thoille viollette.

Item, ung aultre parement d'autel de damas blanc enrichi des ymages de lanunciation et garny à l'entour de damars incarnal doublé de thoille bleu ; le subassement de damars bleu garny de franges doublé de thoille bleue ; une chasuble et deux tunicques ; une estolle, ung fanon de damars blanc les offrois de velours viollet à fondz de drap d'or enrichi des lectres de s. l. Deux chappes de damars semez de fleurons de diverses couleurs et de fleurs de lis de broderie telles quelles ; les offrois de velours viollet à fondz de drap d'or ; une aultre chappe de damars semée de fleurons de soye de plusieurs couleurs. Les offrois de broderie ; au derrière les ymages de St Nicolas et St Anthoine.

Item, une pente et deux custodes de taffetas rouge qui servent pour mectre au St Sacrement.

Item, deux parements pour porter les relicques en procession, de damars rouge à fleuron d'or doublez de taffetas verd et ung aultre parement de damars blanc aussi doublé de taffetas verd.

(F° 9). Item, une chasuble et deux tunicques de damas rouge les offrois de broderie garnys d'une estolle et d'un fanon, deux custodes de damars rouge, deux chappes aussi de damars rouge. Les offrois de camelot rouge une chappe de velours rouge enrichi de fil d'or. Les offrois de camelot jaulne telle quelle.

Item, un parement de damars rouge garny au pourtour de satin jaulne tel quel. Le subassement de my ostade.

Item, quatre corporalliers garnyz de leurs volletz et corporaulx, à scavoir : ung de velours noir enrichi du nom de Jhésus de broderie et larmes d'argent, ung de damas blanc aussi enrichi d'ung nom de Jhésus de velours noir et broderie, ung de satin rouge et le quatriesme de velours rouge ou il y a l'image du crucifix de broderie.

Item, un ciel de damars rouge servant à la chaise du prédicateur.

(F° 10). Item, un parement façon de damas à fleurons d'or et soye doublé de taffetas verd garny de franges jaulne rouge tanné et verd.

Item, un ciel de damars rouge tel quel. Le fondz de thoille viollette garny de ses franges.

Item, ung aultre ciel de velours cramoisi rouge semé de fleurs de lix d'or garny de franges de soye rouge et crespines d'or, les pentes doublées de taffetas verd, le fondz de thoille viollette et ung aultre fondz de damars rouge qui sert à mectre sur le Sainct Sacrement les jours de processions.

Item, une chasuble, deux (f° 11). tunicques et deux chappes de damars

viollet. Les aufrois garnys de une estolle et de deux fanons doublez de thoille rouge.

Item, une chasuble et deux tunicques d'estoffe façon de damars rouge font destaint et tel quel doublez de thoille bleue et rouge.

Item, une aultre chasuble estolle et fanon de damas blanc avec son fanon et estolle (*mots rayés*) doublé de thoille rouge.

Item une grande pente et deux custodes de damas blanc garnyes de leurs franges de soye blanche.

Item, une aultre pente de (f° 12) damars rouge garnye de franges de soye blanche, rouge et verde ; deux petites custodes de taffetas verd et rouge garnyes de leurs franges et deux aultres petites custodes de soye verde et rouge garnyes de leurs franges de layne.

Item, deux pentes de my ostade noires garnyes de leurs franges de layne noire et blanche ; une aultre pente de satin de burges blanc garnyes de franges de layne blanche et bleue et ung parement d'autel aussi de satin de burges blanc où il y a une ymage de la nunciation.

Item, une pente d'ung parement et subassement d'autel avec deux custodes, le tout de damas blanc garnyz d'ymages de la Vierge Marie et des armoiries de deffunt Jacques Pot.

(F° 13). Item, sept crespes servans aux ymages garnys de leurs franges de soye de plusieurs couleurs dont ung de satin tous telz quelz.

Item, une robbe rouge avec la petite robbe, deux petitz bonnetz, une bource en broderie où il y a le nom de Jesus Maria, ung chappelet de corail à merques d'argent et une houppe de soye cramoisi garnye d'un bouton et de espines d'or, les dictes robbes et bonetz de velours figure icelles robes garnyes d'un passement d'or à jour et une ceinture de passement d'or.

Item, cinq robbes et trois petites de damars blanc garnyes de franges de soye excepté une avec deux agnus dei en ovalle, servant à parer l'image de la Vierge Marie, ung bonnet blanc, trois paires de patenostres de pourceline, ung chappelet de corail où il y a une croix d'argent et des grains et une ceinture de six vingtz et dix grains d'argent avec le pavot.

Item, deux petitz devantz de chasubles servans à parer ymages. L'une de damas rouge et l'aultre de satin de burges blanc. Quatre devans de robbes, l'un de damas orenge, ung de satin blanc, ung de taffetas orenge et le quatriesme de damars rouge et ung aultre petit aussi de damars rouge garnyz par bas de velours tanné pareillement (*mot rayé*) aussi servans à parer ymages.

[1] Mémoire de ce que Marye dicte Dorenge, fayme de Rifolt marchand de... a bailliez des meubl-(es) de Nostre Dame de Bonne Nouvelle le mardy 29e septembre 1592.

Et premièrement

Ung ciel de moquette à couvrir les fons de couleur orenge et vert.

Item, une custode de toille frangée par bas de fil.

Item, aultre custode de toille telle quelle frange de fil par bas.

Item, cinq napes de plusieurs longueurs le tout de toille.

Item, neuf napes de toille de plusieurs longueurs telles quelles.

1. Les treize lignes suivantes sont une note détachée.

Une croix d'argent clouée sur bois garnie de son plommeau de cuyvre doré laquelle croix jay prisée et estimée à quinze escus sol. En tesmoin de quoy j'ay signé la présente ce jourd'huy vingtiesme septembre 1593, Jehan Noury.

Estaing-Cuivre.

(F° 14). Item, six grands chandeliers, le pied de la croix et deux benoistiers, l'ung grand et l'aultre petit, le tout en cuyvre.

Item, trois calices d'estaing avec leurs platines.

Item, en potz platz assietes et aultres ustancilles d'estain la quantité de poisant.....

Item, trois livres messelz à l'usage de Paris dont deux couverts de veau noir servans pour célébrer la messe ; deux grandz livres en parchemyn pour nottez pour chanter matines et vespres avec plusieurs aultres livres, messels, telz quelz et non perfaictz.

Item, les thuyaulx des orgues de la dicte église Saint-Laurens qui n'ont été comptez et ainsi qu'ilz se pourront retrouver.

Item, ung coffre fort de bois de chesne à une serrure ferment à deux clefs.

Item, ung coffre de bahu façon de garde robbe, couvert de cuir, bande de fer (petites bandes de) à deux serrures fermens à clef.

(F° 14-15). En suyt aultres aornemens et Relicquaires meubles et ustansilles aussi appartenans à la dicte œuvre et fabricque St-Laurens prouvenuz de la Chapelle nostre Dame dicte de bonne nouvelle qui estoit fondée à la Villeneuve sur Gravois lesquels aornemens Relicquaires et choses cy-après speciffiez auraient esté délivrez ausdicts marguilliers St-Laurens par les naguères marguilliers de l'œuvre et Fabricque d'icelle chappelle Nostre Dame dicte bonne nouvelle. Ainsi qu'il appert par la dicte délivrance passée par devant Rossignol à Paris et Pourcel notaires, le 28e jour d'Aoust 1592, qui ont aussi esté baillez audict Maspièce susdict.

Et premièrement une croix d'argent ayant ung petit crucifix d'ung costé et de l'aultre costé une ymaige Nostre Dame semée de fleurs de lise dorées en plusieurs endroictz et ayant la pomme et embouchure de cuyvre doré garnye de son estuy de cuir noir doublé de soye verde avec le baston servant à porter icelle croix, laquelle croix a esté preisée et estimée par ledit Jehan Norry, marchand orfèvre à Paris, la somme de quinze escuz sol.

Item, ung ciel de burail verd et orenge, garny de passements de même coulleur servant à mettre sur les fondz, une custode deux pentes, l'une grande et l'aultre moyenne, garnyez de franges et quatorze nappes de plusieurs sortes et grandeurs dont neuf telles quelles. Le tout de thoille de chanvre et lesquelz Ciel, custode, pentes et nappes contenuz au présent article, le dict Becquet a dict luy avoir esté encores deslivrez depuis la susdite délivreure par Marie Dorenge, femme de Pierre Rifault le 29 Septembre audict an mil cinq cens quatre vingtz douze, qui les avoit en sa possession et aussi provenant de la dicte église nostre Dame de bonne nouvelle.

(F° 16). Item, un ciel de damas rouge garny de franges de soye de plusieurs coulleurs ayant le fondz de thoille rouge servant à porter au-dessus

du St Sacrement de l'autel en allant à la procession le jour de la Feste Dieu.

Item, cinq pentes de camelot rouge garnyez de leurs franges et passement de layne rouge blanche et verde, dont quatre de mesme façon, grandes et larges et l'aultre plus estroicte.

Item, un parement d'autel de damas changeant verd et orenge ayant au mitan une ymage St Nicolas en broderie.

Item, deux grandes pentes de burail de soye changeant verd et orenge garnyes de franges et passements de soye jaulne, blanche et verde. Deux aultres petites pentes avec le Ciel et tour de la chaise du prédicateur de mesme étoffe et façon ensemble deux custodes aussi de mesme estoffe et façon.

Item, deux custodes de taffetas blanc verd et rouge.

Item, une chappe de damas blanc, deux aultres chappes de satin de burges, l'une trouèe et telles quelles avec une chasuble aussi de damas blanc. Les dictes chappe et chasuble de damas enrichies de broderie par les offrais.

Item, neuf chasubles, l'une de satin de burges blanc, une de satin de burges verd, une aultre aussi de satin de burges verd en broderie, une de my ostade viollette, une de my ostade noir, une de satin de burges bleu, une de satin de burges rouge, une de mocquette et la neufvienne de broderie dont sept telles quelles.

Item, quatre tunicques l'une de satin de burges blanc, une de satin de burges bleu, et les aultres de my ostade noire servans à services de trespassez.

(F° 17). Item, ung parement de my ostade noir tel quel aussi servant à services de trespassez.

Item, ung parement d'autel de satin de burges blanc auquel est painct une nunciation tel quel et bruslée par ung bout.

Item, deux petites chappes servans à enfans de cueur telles quelles.

Item, ung parement d'autel de camelot rayé jaulne et verd ou il y a une croix de thoille d'or avec le soubassement de mesme couleur doublez de thoille rouge et deux custodes de pareil camelot rayé jaulne et verd, icelles custodes garnyes de passemens de layne rouge, blanc et verd.

Item, douze estolles et douze fanons de plusieurs coulleurs le tout tel quel.

Item, ung aultre soubassement d'autel de camelot rayé jaulne et verd doublé de thoille verde.

Item, ung drap de thoille bleue auquel y a une croix de boucassin ou treillis blanc semée de larmes garny de franges.

Item, ung poisle de my ostade noire tel quel ayant une croix de boucassin blanc.

Item, deux petitz cielz l'un de thoille d'argent chamarré de velours viollet garny de franges de soye blanche et viollette et l'aultre de damas rouge chamarré de passemens de soye jaulne garny de ses franges de soye rouge jaulne servans à mettre au-dessus du ciboire sur l'autel avec ung petit chappiteau de velours cramoisi rouge en broderie d'or et d'argent.

(F° 18) Item, ung devant de robbe de satin rouge à foudz d'or passe-

menté par bas et au mitan d'ung passement d'or doublé de futaine blanche servant à l'image de la Vierge Marie avec cinq autres bas de robbes dont l'un petit telz quelz et deux crespes blancs aussi telz quelz.

Item deux tapiz de fil et layne l'un rouge et bleu et l'aultre bleu et jaulne telz quelz.

Item ung ciel et ung parement de rezeau servant à la chaise du prédicateur telz quelz.

Item sept nappes de thoille de chanvre de plusieurs longueurs dont six telles quelles et trouées avec trois aubes et ung amy aussi de thoille de chanvre.

Item dix huit chandelliers de plusieurs grandeurs et façon scavoir dix d'estain et huict de potin ou cuyvre jaulne avec une boiste de cuyvre jaulne ferment à clef et sans clef.

Item une croix garnye de son pied, le tout de cuyvre avec trois calisses d'estain et ung encensoir de cuyvre jaulne tel quel.

Item ung benoistier de cuyvre jaulne avec ung chandellier à pendre à la voulte de l'église pour mettre un cierge.

Item le bois peint et doré par aulcuns endroictz servant à porter le ciel au dessus du St Sacrement de l'autel allant en procession à la Feste-Dieu, avec un petit tabernacle de bois doré Servant à mectre ledict St Sacrement sur l'autel.

Item dix livres dont deux grands en parchemin reliez et les aultres de plusieurs grandeurs telz quelz servans à l'église.

(F° 19). Fut présent vénérable et discrette personne Me M. Gabriel Maspièce presbtre bachelier en droict canon, natif de Puiseux en Bray, diocèse de Beauvais, Lequel volontairement recongneut et confessa et par ces présentes confesse que messieurs les marguilliers de l'œuvre et fabricque de Mr St Laurens lez ceste ville de Paris soubzsignez à ce présens et acceptans luy ont baillé et délivré d'article en article en sa charge garde et possession tous et chacuns les aornemens Relicquaires, meubles et ustancilles de la dicte église St Laurens et aultres provenuz de la chapelle Nostre Dame dicte bonne nouvelle a plain contenuz delez et speciffiez. L'inventaire faict d'iceulx cydevant escrip Le tout qu'il promet et sera tenu conserver et garder sourement et le tout rendre et remettre ès mains des dits marguilliers présens ou advenir toutesfois et quantes qu'il en sera requis. A ce faire présens honnorables hommes Claude Fèze, marchand bourgeois de Paris demeurant rue St Denis paroisse St Leu St Gilles, et Jehan Montmireau, marchand chandellier en suif et juré crieur de corps et de vins à Paris y demeurant rue St Honnoré, paroisse St Eustache, lesquelz de leurs bons grez et volontéz sans aucune contrainte se sont constituéz et constituent par ces dictes présentes ensemblement et solidairement pleiges cauttions et respondans pour ledict M. Gabriel Maspièce envers lesdits marguilliers oudit nom de tout le contenu audict inventaire susdict escript,

Ont promis, seront tenuz, promectent et gaigent avec ledict Maspièce l'un pour l'autre et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division, (f° 20) dissension ne forme de fidejussion renonceans aux bénéfices de ladicte division ordre de droict et de discution, rendre et restituer aux dicts mar-

guilliers présens ou advenir ou en partye tous les dicts aornements Relicquaires, meubles ustancilles et choses desclarez audis inventaire aussi toutesfois et quantees que requis en seront et d'iceulx s'en sont volontairement chargez et chargent avec ledict Maspièce ensemblement et solidairement ainsi que devant est dict promettant et obligeant l'un pour l'autre et chacun d'eulx seul pour le tout sans division, discution de forme de fidejussion comme dessus est dict. Faict et passé es estudes des notaires soubzsignez l'an mil V^{c} quatre vingtz treize scavoir par les dicts Maspièce Fèze et marguilliers le vendredy vingt quatriesne jour de Septembre après midy et par le dict Montmireau le lundy quatrième jour d'Octobre avant midy oudit an et ont signé :

Claude Fèze — G. Maspièce — Monmireau — Martin — Breton — MeryBocquet— Pourcel, notaire, etc... Et quelques hommes, Guillaume Mesnager, Claude Reculle, Pierre de Lagoutte et Lauran Martin, comme à présent marguilliers de la dite œuvre et fabrique d'icelle église M^{r} St-Laurens lez Paris, confessent et recongnaissent que le dict Me Gabriel Macepièce susnommé naguère clerc ecclésiastique de (f° 21) ladicte œuvre et fabricque d'icelle église St Laurens, à ce présent pour et entièrement rendre et avoir eu et reçu de luy tous et chacuns les aornemens Relicquaires meubles et ustancilles appartenans à la dicte œuvre et fabricque de la dicte église Mr St Laurent à plain desclarez et specifiez en l'inventaire faict d'iceulx sus escript y comprins ceulx y contenus provenuz de la chapelle Nostre Dame dicte bonne nouvelle y desclarée dont de tout les dicts marguilliers oudit nom se sont tenus et tiennent pour bien contans et en ont quicté et deschargé, quictent et deschargent du tout à tousiours tant ledict Maspièce que les dits Claude Fèze et Jehan Montmireau susnommez qui en estoient les caultions solidairement tenuz (?) et obligé (?).

Faict et passé es estudes des notaires soubzsignez l'an mil six cens trois le vendredy quatriesme jour de Juillet avant midy en la présence de Jehan Aubry antien Marguillier de la dicte église qui a aussi signé. Les dicts Mesnager, Reculle, Martin, Delagoutte et Maspièce ont signé.

Mesnager	Reculle
Laurent Martin	J. Aubry
Delagoutte	G. Maspièce
Haguenin	Pourcel.

VII

Tombeaux des personnes illustres, nobles, célèbres et autres, inhumées dans les Eglises de la Ville et Fauxbourgs de Paris. Tome III.

Arsenal ms 5757. Recueil d'épitaphes. Saint-Martin, Tome III, page 108, verso.

Lame de cuivre dans le mur de la dite Chapelle (N. D. de la Pitié) contre le mur à droite :

Les vénérables religieux, Prieur, couvent de l'Église de céans, sont tenus

et obligés dire chanter et célébrer à toujours par chacun an, en lad. église, au tems de carême à tel jour qu'il leur plaira ordonner un obit solennel et service complet à l'intention de feu vénérable et docte personne M[re] Guillaume Manoer, en son vivant prestre, jadis curé de la cure et Église parochiale Saint Laurens les Paris, qui a servy en la maison de céans tam de secretaire que de conseil par le tems et espace de 40 ans et plus, et est finallement decédé le 5[me] jour de Novembre 1567 et son corps inhumé en cette chapelle de Notre-Dame de la Pitié et seront tenus les religieux de fournir tout ce qui besoin est pour faire ledit service. La dite fondation faite et parmy la somme de 36 tournois de rente annuelle et perpétuelle sur une maison où soulloit pendre pour enseigne la fleur de lis, assise rue Michel le Comte, et trois cartiers de vigne, assis près et au terroir de Paris, près Belleville sur Sablon, qui ont pour ce faire été données et livrées par ledit deffunt aux Religieux, Prieur et couvent et à eux baillez et délivrés par les exécuteurs du testament d'icelluy deffunt, aux charges et ainsi que plus au long est dit et déclaré tam aud. testament qu'aux lettres qui ont été faites et passées par devant Allain et Rossignol, notaires du roy notre sire au Châtelet de Paris, entre lesd. Religieux ou leur Procureur-Receveur, par eux spéciallement fondé de lettre de procuration, d'une part, et les dits exécuteurs, d'autre, le lundi, 13[me] jour de Janvier 1569.

Priez Dieu pour lui,
Requiescat in pace.

VIII

B. H. de la V. de H. N. Acq. Mass VI (1914-1917).

Devis des ouvrages de massonnerie qu'il convient faire en l'église et parroisse Monsieur Saint Laurent pour le parachèvement de la dicte Église.

Et premièrement fault faire la continuation des gros murs au pourtour à scavoir à commencer contre les attentes du costé de la chappelle Monsieur Saint Ildever et finir jusques dans le cimetière ou sera faict le portail et entrée de la dicte église dont pour iceulx murs sera faict les fondemens suivant les anciens ja faictz et jusques à la bonne fondation lesquelles fondations seront maçonnées de moislon dur (de la dépose ?) avec chaulx et sable jusques au rez de chaussée ou à la haulteur du rez de chaussée sera posée une assize de libage pour poser la pierre de taille au dessus. — Plus au dessus des dictes fondations sera posé quatre assizes de grand cartier de pierre de taille de Clicart ou pierre dure portant le parpin du mur entre deulx ung à joinctz carré tant dehors que dedans et de l'époisseur des anciens vestiges et y garder la mesme cimestrie et contrepiliers ou arboutans au droict des pilliers ou trumaulx [1].

Plus au dessus des dictes quatre assizes de pierre dure les murs conti-

1. *En marge :* Faire un mur de plastre du consantement des partyes.

nueront de pierre de Sainct-Leu jusques à l'entablement et ériger les victraux et remplages de victre qui seront aussy de pierre de Saint Leu.

Plus convient faire l'autre fondation pour la fermeture de ladicte église ou sera faict ung portail qui aura cinq piedz d'espoisseur en fondation qui sera maconné de moislon comme il est dict cy devant avec chaulx et sable jusques au rez de chaussée, les murs auront quatre piedz d'espoisseur assavoir la largeur de la nef et pour l'endroict des elles de trois piedz d'espoisseur, assavoir une assise de libage pour poser la pierre de taille et au dessus asseoir quatre assizes de pierre de taille et ériger le portail par le millieu qui sera orné de coullonnes et pillastres... doricque ainsy qu'il est porté sur... Pour ce faut continuer ledict... de pierre dure jusques à son fronton et admortissement le tout de pierre de Sainct Leu massonné de chaulx et sable.

Plus il convient faire toutes les fondations des pilliers qui régneront tout le long et travers et se croiseront l'un l'autre pour la liaison et soubz la manère (?) d'iceulx qui seront faictz et maconné de moillon chaulx et sable et à l'endroict de chacun pillier sera faict et posé en libage de trois piedz en trois piedz jusques au rez de chaussée. Et au dessus du rez de chaussée seront assis tous les pilliers qu'il conviendra et au dessus desdictz rez de chaussée sera assis et posé quatre assises de pierre de taille de clicart et au dessus des dictes assizes les pilliers se continueront de pierre de Sainct Leu et auront la mesme grosseur des autres ou plus gros si besoing est de pareille forme et cimétrie comme les anciens ja faictz massonnez de chaulx et sable.

Plus il convient faire toutes les voultes et remplage des reins en artz d'augives et le remplage de petite pierre de taille que l'on appelle pendant de pierre de Sainct Leu maçonné de chaulx et sable ou plastre et faire les joinctz comme il appartient.

Plus fault faire toutes les arcades et artz doubleaux sur les pilliers qui seront aussi de pierre de Sainct Leu.

Plus fault faire les murs de refan au droict des chapelles ou seront adosez les autelz et posé contre et seront les ditcz murs faictz de pierre de Sainct Leu ou de (*mot rayé illisible*) [1] ung pied et demy d'espoisseur et les tables d'autel seront de pierre de liais et les murs pour les soustenir seront de pierre dure ensamble faire les ... qui seront maçonnés de plastre et plastras.

Plus fault faire les arcs boutant en dehors pour contrebouter les voultes de la nef qui seront aussy de pierre de Sainct Leu et les enchaperonner de pierre dure.

Tous lesquels ouvrages de maconnerie et taille cy-dessus déclarez seront bien et deuement faictz au dire d'ouvriers expers et gens à ce cognoissant et pour ce fer seront tenus les entrepreneurs de fournir à leurs despens tous et chacuns les mathériaux bons et louables comme il conviendra... berge pierre de taille dure pierre de Sainct Leu... sur ces dernières comme il conviendra ensemble... et de mener les gravois aux champs et se serviront lesdictz entrepreneurs des meilleures démolitions qui se trouveront sur le lieu pour les faire resservir aux Lieux et en endroictz les plus commodes

1. *En marge :* raié ce mot : deux piedz, du consentement des partyes.

que le reste demeurera à leur proffict et lesquels ouvrages cy dessus mentionnez seront faictz jusques au troisiesme pillier du costé du revestière de ladicte église. Le tout à raison de trente deux livres tournois pour chacune thoize et thoizes aux uz et coustumes de Paris (*mots rayés*) [1]. Sans y comprendre les moullures sallies tant d'un costé que d'autre desquelles moullures sallies ne seront paiées aucune chose que lesquels ouvrages seront thoizez depuis le fond des fondations en amont, selon que dessus est dict et pour le regard des ouvrages qui seront cy après faictz pour la perfection de la dicte église et continuez depuis le troisiesme pillier jusques à la dicte perfection d'icelle église Sainct Laurent messieurs les marguilliers pour ce qui advienne de la dicte église ne pourront que fer travailler et arrester marché avec autres que avec les dessus dicts entrepreneurs qui les feront au mesme prix cy-dessus.

Yon Chemin Drouet

Nicolas du Fresne Jehan Caillon.

Honorable homme Nicolas du Fresne et Jehan Caillon maitres maçons, bourgeois de Paris et d'autres (?) et le dict du Fresne rue du petit Lion, paroisse Sainct Saulveur à Paris et le dict Caillon, rue de Montmartre, paroisse Sainct Eustache, de leur bon gré et libre volonté, confessent avoir faict marché promet promettent et seront tenus l'un pour l'autre et chacun d'eulx seul pour le tout sans division disention ni forme de fidejussion que aux bénéfices de la dite division fidéjussion ordre de droit et de disention et honorable homme Thomas Yon, Marise le Seigneur, François Drouet et Anthoine Chemyn, Bourgeois de Paris, au nom et comme à présent marguilliers de l'œuvre fabricque de la dicte église Monsieur Sainct Laurent lez Paris à ce présens et acceptans de faire faire et parfaire par les dicts Dufresne et Caillon bien et deuement ainsy que appartient pour la dicte œuvre et fabrique d'icelle église Monsieur Sainct Laurent tous et chacun les ouvrages de maçonnerie mentionnez au devis diceulx cy dessus escript selon et conformément qu'il y est porté et spéciffié au devis de ce faict qui a esté paraphé ne varietur par les parties et notables soubssignez. Iceluy demeure par devers les dicts Dufresne et Caillon qui ont promis... promectent le représenter toutesfois et quantes que besoing sera... Iceulx Dufresne et Caillon promectent... et a la sepmaine prochaine... recognoisse y travailler et faire travailler avec nombre d'ouvriers par chacun jour ouvrable sans aulcune discontinuation jusques à l'entière perfection de tous iceux ouvrages mentionnez audict devis et desseing que les dicts Dufresne et Caillon seront tenus et promectent rendre deueument faictz et parfaictz ainsy que dessus est dict dedans le plus bref temps que faire se pourra et pour faire lesquelz ouvrages Iceulx Dufresne et Caillon promectent et seront tenuz de fournir tous mathériaux bons et convenables comme il conviendra comme moislon, libage, pierre de taille dure, pierre

1. *En marge :* raié ces motz de trente six piedz pour chacune thoise du consentement des partyes attendu ce qui est dit au préceddant.

de Sainct-Leu, tailles et peines d'ouvriers. Et ce moyennant et à raison de trente deux livres tournois pour chacune thoise et thoises aux uz et coustumes de Paris sans y comprendre les moullures et saillies tant d'un costé comme d'autre dont ne sera paié aucune chose suivant ce qui est porté audict devis [1]... trois mil livres tz lorsque iceulx Dufresne et Caillon y auront emploié pour pareils trois mil livres tournois ainsy continuer à paier semblable trois mil livres tournois lorsque les dicts Dufresne et Caillon y auront encores emploié autres trois mil livres tournois [2].

Des dicts ouvrages, les dicts Dufresne et Caillon garderont donc celles des molitions (?) qui se trouveront bonnes et le reste leur demeurera selon que est porté audict devis. Et a esté le dict présent marché ainsy convenu et accordé suivant le consentement de M. le Curé de la dicte église et messieurs les anciens marguilliers et plus notables paroissiens d'icelle église pour ce assemblez le dimanche des Rameaux quatrième de ce présent mois d'avril mil six cens vingt ung par acte demeuré attaché à la minutte de ce présent, du consentement des parties et advenant que les dicts Srs marguilliers présens et advenir n'ayent deniers appartenants à la dicte œuvre consentent et accordent les dictes parties que les dicts ouvrages soient retardez pendant quatre mois affin de durant iceulx quatre mois trouver deniers soit à rente ou autrement pour parachever les dicts ouvrages les dicts Dufresne et Caillon rendront place nette car ainsi a esté le tout dict convenu et expressément accordé par et autre les dictes parties en faisant et passant ces présentes que se obligent les dictes parties l'une envers l'autre les dicts Srs marguilliers ou dit nom ou prénom ? Faict et passé au trésor de la dicte église Monsieur Sainct-Laurent lez Paris l'an mil six cens vingt ung le lundy vingt sixiesme jour d'Avril après midy et ont les dictes parties signé excepté le dict Sergent qui a déclaré ne scavoir escrire ne signer.

YON F. DROUET CHEMIN Jehan CAILLON.

Nous, curé, docteur en la sacrée faculté de théologie de Paris, autres marguilliers et aultres signalez paroissiens de l'église parochiale de St Laurens lez Paris avons consenti et accordé à messieurs les margueilliers à présent Thomas Ion, Nicaise Seigneur, François Drouet et Anthoine Chemin, bourgeois de Paris et aultres marguelliers advenir de faire bastir et parachever la dicte église et pour ce faire clore le marcher deu à présent selon le devis qui en est ja faict en témoing de quoy avons signé le présent acte en l'assemblée qui s'est faict d'un chacun de nous le dimanche des

1. *En marge :* ny mesme des trancheés et rigolles des terres macines que les ditcs Dufresne et Caillon feront à leurs despens sans qu'il leur en soit paié aussy aucune chose ny rien compté et lequel paie sera paié par les dicts Srs Marguilliers pour ce que advienne ausdits Dufresne et Caillon ainsy comme les dicts sieurs à présent marguilliers ont promis et promectent au dict nom des marguillers.

2. *En marge :* Le tout jusques à l'entière perfection des ditz ouvrages sans néantmoyns que pour le dict paiement des dicts Dufresne et Caillon se puissent adresser aux dictz marguilliers lorsque ne seront plus en charge... s'adresseont...... marguilliers que....:.

Rameaux quatriesme d'Avril mil six cens et vingt un à l'issue de la grande messe de paroisse.

P. HARDIVILLIER.

Janoc FREMIN	Signe de TESTE NIZET
FRODIN,	GOTHIAS
FREMIN PÉRIER	B. J. PETIT
Symon FREMIN	J. LEMAISTRE
Jacques HOS	Guillaume VARANNE.
DUVIZAY	
CAPPRY	
LÉGER Vallery	
Jehan BARBIER	

Continuation des Signatures des paroissiens selon l'acte cy-dessous escript :

BRETON	marque	de
Gilles DELAUNAY	CHRESTIEN	COPIER
VIMPLIN ?	J. AMAULRY	
G. DUTARTRE		
Roch FAUVE	marque	Girard POTIER
de SAINT BLIMONT	marque	de D ?
Anthoine LE ?		TOUZELIN

Pierre Fougnet antien marguillier a accordé le présent acte en tesmoingnage de quoy a déclaré

Et de moy vicaire de St Laurens J. DOBBE.

J. FONIN ?

IX

Liste des Ouvrages composés par Nicolas de Lestocq, d'après celle dressée par le P. Daire, sans son Histoire de Montdidier, source elle-même de celle de Beauvillé. Nous complétons nous-même cette nomanclature par les indications que nous avons trouvées en diverses bibliothèques.

1° *Les entretiens des malades avec les actes qu'ils doivent pratiquer, tirés de l'Escriture Saincte et des anciens pères...*

Paris, Nicolas Jacquard, rue Chartière près le puits Certain au Treillis vert. 1647.

Dédié à l. Marquise de Maignelay 527 pp. B. N. D. 41555.

2° *Pieux entretiens et affectueuses résolutions de l'âme dévote au Saint-Sacrement de l'Autel, par Me Nicolas de Lestocq, Dr en la Sacrée faculté de Théologie et curé de Sainct-Laurans à Paris.*

Paris, Jean Goubert, proche des Augustins, à l'Image Sainct Joseph 1644. Comprennent soixante considérations suivies chacune d'une résolution. 596 pages. B. N. D. 41556 in 8°.

3° *La voye de l'Aigle au Ciel ou l'intention Chrétienne dirigée à la gloire de Dieu par les règles et pratiques tirées de l'Escriture Saincte.* Denys Moreau 1646 in 4°. Dédié à Mgr l'Archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, in 4°. B. MAZ.12571.

4° *Portrait de la bien-heureuse et mal-heureuse Eternité extrait et tiré sur le modèle de l'Escriture Saincte et des anciens pères de l'Eglise,* par Maître N. de Lestocq, etc. dédié à Mgr Séguin, chancelier de France, à Paris 1644. De d'Imprimerie de la Veuve Guillemot, rue Marmouzets proche de l'Église de la Magdelaine, etc...

Trois parties 474 pages. B. SAINTE-GENEVIÈVE. D. 508.

5° *Les degrés du Calvaire.*

6° *Actions de grâces à la Saincte Trinité... Propos utiles à tous les convalescens avec litanies et oraisons pour les malades,* par Maître Nicolas de Lestocq, etc... à Paris, chez l'autheur, 1653. 313 pages.

Dédié à « Messieurs les paroissiens de St-Laurens » à la suite d'une grave maladie de l'auteur au cours de laquelle ses paroissiens lui avaient témoigné une vive sympathie. B. SAINTE-GENIÈVE. D. 510.

7° *La paroissienne charitable occupée aux visites des pauvres malades en sa paroisse avec le réglement pour la confrerie des dames qui s'adonnent aux visites des pauvres malades,* etc...

Paris, Florentin Lambret 1659. in 12. 471 pages. Enfin il avait préparé un volume de sentences tirées de saint Augustin, qui n'a pas été imprimé.

X

LISTE DES MARGUILLIERS DE SAINT-LAURENT[1]

1353 Raoul Fournier, Robert Griperel, Guillaume Boutroé.

1429 François Courtois, Jehan Doulcet, Jehan Sauvaige, Gauthier Enson.

1435 Guillaume Gouperel, Girard Dumoustier, Guillaume Piqualle, Nicolas Lesueur.

1441 Jean Rousseau, Jean Parisot, Adam Passart.

1. Pour établir cette liste nous avons utilisé la *Recherche exacte*..... dressée par l'abbé F. LEJEUNE en 1719. *B. N. mss F. F.* 22861. pour jusqu'en cette année. puis les procès-verbaux d'élection aux trois *Registres des résultats* de la Fabrique. Les noms des marguilliers pour les années : 1353, 1429, 1435, 1500, 1502, 1535, 1546, 1547, 1586 et 1591 qui manquent à la *Recherche exacte*..... ont été trouvés sur d'autres documents.

1446 Berthelot Sauvage, Martin Cassin, Blaize Fleury, Jean Le Normand.

1454 Jean Rousseau, Michel Sauvage.

1490 Jehan Cassé, Estienne Jacquelin, Jehan de Villeroy, Jehan Sauvaige.

1500 Jehan Sauvaige, Girardin Seguier, Jehan de Launay, Jacques Mauregard.
1502 Jehan Batard, Philippot Geoffroy, Jamet Sabin.

1515-17 Pierre Roussel, Robert Favereau, Nicolas Porchier, Jean Ravier.
1518 Jacques Fredin, Jean Bidault.

1526-28 Thomas Chanevière, Martin Crépin.

1530 Jacques Navire, Enguerrand Roussel.

1532 Louis Poreau, Jean Cressé.

1533 Jean Dabenet, Adrien Colart.

1535 Mathurin Baudeau, Noël Suscuin.
1536 Simon le Gouteux, Michel Bertin.
1537 Thomas Chanevière, Etienne Brulé.

1541 Louis Prud'Homme et Jamet Toufart.

1543 Vaniere, Raoullin Boulanger, Pierre Cressé.

1546 Léonard Bordier, Jehan Mareschal.
1547 Jehan le Crieur, Nicolas Noël.
1548 Jean du Moutier, Michel Clauson.

1551 Rieule Rhue, Jean Verbois, André Moron, Jean Sabin.

1553 Jean Bonin, Jacques Novion.

1555-57 Jean Pot, Etienne Henri.

1559 Jean Gros, Guillaume Coquet.

1561 Claude Aubry, Nicolas Noël.

1563 Blaize Thiboult, Jean Colas.

1565 Nicolas Vauguion, Guillaume Poulet.

1569 Gaston Langlois, Pierre Prudhomme.

1571 Nicolas Doublé, Jean Bourdin.

1573 Jacques Calet, Jean Cumière.

1575 Paul Durand, Michel Capry.

1577 Toussaint Desmarais, Nicolas Aubin.

1579 Daniel Langlois, Jean Hache.

1581 Nicolas Baluet, Thomas Chausson.

1583 Philipe Imbert, Nicolas Le Maître.

1585 Pierre Prevost, Guillaume le Bret.
1586 Jacques Bordier, Etienne Peu.
1588 Jean Imbert, Pierre Porcher.
1589 Vincent Girard, Augustin Godefroy.
1590 Pierre le Moine, Nicolas Thiboudet.
1591 Jean de Launay, Jean Aubry.
1592 Jean Dupuis, Emery Berguet.
1593 Pierre Quesnoy, Jean Breton.
Claude Thierry, Antoine Courtois.
1594 Jean le Clerc, Vincent le Fèvre, Claude Tossier, Vincent Rossignol.
1595 Nicolas Hamelin, Gilles Dubois.

1601 Claude Raimbault, Jean Bonin.
1602 Simon Sauvé, Jean Chemin.
1603 Guillaume Ménage, Claude Reculé.
1604 Laurent Martin, Pierre de la Goutte.
1605 Blaize Blanchard, Jean Launay.
1606 Hugues Franconet, Pierre de Flexis.
1607 Guillaume Conin, Charles Tossier.
1608 Richard Pou, Jean Larchevêque.
1609 Pâquier Bouin, Claude Baron.
1610 Pierre Devineux, Pierre Beauquesne.
1611 Enoch Fremin, Jean Telier.
1612 Martin Toussaint, Jean Doublet.
1613 Anselme Triperet, Jean Perier.
1614 Jean Brodin, Jean Bruzelin.
1615 Jacques Vassart, Etienne Cothias.
1616 Jacques du Rosoy, Grégoire Norize.
1617 Guillaume Dutartre, Simon Fleury.
1618 Jacques Chauselar, Simon Amaury.
1619 Jean Le Maître, Pierre Fouquet.
1620 Thomas Yon, Nicaise Seigneur.

1621 François Drouet, Antoine Chemin.
1622 Pierre Bécart, Benoit Petit.
1623 Roch Fauré, Roger Vallery.
1624 Jean de Saint-Blimon, François Bouin.
1625 Louis Artus, Denys Tousselin.
1626 Noël Triperet, Denis de la Hogue.
1627 Charles Cuvillier, René Julien.
1628 Emery Monniart, Pierre Braconnier.
1629 Pierre Savoisy, Jacques Gaudet.
1630 François Guillaume, Girard Potier.
1631 Jean Cavilier, Etienne Le Roy.
1632 Pierre le Clerc, Jacques Bouin.
1633 Noël Porchery, Etienne Vallery.
1634 Etienne Geoffroy, Henry Triboudet.
1635 Arnoult Gaverellé, Henry Fouquet.
1636 Charles de Fourcroy, François Pillon.
1637 Jacques le Cocq, Pierre Bernay.
1638 Pierre Menoist, Claude Peu.
1639 Pierre Fouquet, Germain Moulin.
1640 François Desqueux, Louis Drugeon.
1641 Etienne Paufilard, Simon Ménageot.
1642 Denis de la Hogue, Antoine Blanchard.
1643 Etienne Bonichon, Blaize Riblet.
1644 Claude Lude, Bertrand Bourdon.
1645 Hierôme Coignon, Noël Buzelin.
1646 Anthoine Herlau, Nicolas Tellier.
1647 Thomas Roger, Jean Le Bret.
1648 Jacques Sauvage, Denis Saudubois.
1649 Etienne Villain, Pierre Fournier.
1650 François Julien, Jean Saulnier.
1651 Martin Tormoi, Jean Païsan.
1652 Josse Oudot, Michel Prothais.
1653 Adam Chavet, Michel Sausier.
1654 Pierre Duchesne, Guyon Pinson.
1655 Pierre Auroux, Enoch Frémin.
1656 Claude Maheu, Antoine Chassemont.
1657 Pierre Fouquet le jeune, Pierre Frémin.
1658 Antoine Antheaume, Noël Capron le père.
1659 Jacques Duval, Pierre Morel.
1660 Jean Charles, Eloy Ruelle.
1661 Robert Laurent, Jacques Morize.
1662 Antoine Gaverelle, François Moutier.
1663 François de Saint-Blimont, Philippe Faucheur.
1664 M. Gasse (Mathieu Moret), Simon Bordier.
1665 Pierre Molin, François Prével.
1666 Isaac Arnoult, Louis Fréchin.
1667 Etienne Houssaye, Michel Ravinet.
1668 Nicolas Boudin, Nicolas Saunier.

1669 Jacque Feucher, Guillaume Noël (Antoine Chassemont).
1670 Pierre Dupont, Nicolas Le Moine.
1671 Jean Prevost, Guillaume Emon.
1672 Louis Rocherye, Jean Chassemont.
1673 Michel Hazon, François Labbé.
1674 Pierre Cocicault, Nicolas Fournier.
1675 Florimond Cobert, Pierre Fouquet.
1676 Pierre Menoist, Jean Merelle.
1677 Etienne Laurent, Jean Croissant.
1678 Lambert Rachon, Etienne le Roy.
1679 Etienne Le Tellier, François Le Roy.
1680 Jacques Seigneurie, Jean Le Bret.
1681 Claude Vadurel, Odo Marchand.
1682 François Bourdois, Nicolas le Duc.
1683 Pierre Troquet, Jacques Rivet.
1684 Charles de Largillière, Nicolas Caron.
1685 Jacques Guernier, Joseph Caqué.
1686 Anselme le Chantre, Martin Dupuis.
1687 Hierôme Derbais, André Rousseau.
1688 Jean Desaigles, Guillaume le Roy.
1689 Jean Tripperet, Jean Tremeau.
1690 Jean Faciot l'aîné, François de Marines.
1691 Roland Chretien, Jean Testart.
1692 Simon Fremin, Pierre Cailleux.
1693 Denis Morin, Etienne Vimont le jeune.
1694 Louis Prevost, Jacques le Brun.
1695 Nicolas la Vice, Thomas Mercier.
1696 Sébastien Barbereux, Antoine Rantilly.
1697 François Vauquet, Pierre le Grand.
1698 Louis Prevost, Nicolas de Mouchy.
1699 François Scotté, Simon Briosne.
1700 Guillaume Giboin, Denis Chevreau.
1701 Noël Choisnel, Augustin le Grand.
1702 Louis Biset, Jean Flichy.
1703 Robert le Fèvre, Jean Doré.
1704 Jacques de Fourcroy, Pierre Bourgeois.
1705 François Pruneau, Leonard Gilbert.
1706 François le Chanteux, Jean Hautier.
1707 Eléonor de Lobel, Pierre du Chauffour.
1708 André Cheron, Denis Martin.
1709 Germain Renault, Etienne Morigny.
1710 Etienne Mordan, Jean-Bapt. Richer.
1711 Jacques Fourmantin, Roch de Beaune.
1712 François Poupard, Louis Gagné.
1713 Gatien Philippe, Pierre François.
1714 Jean Poupard, François Monroy.
1715 Roger Schabol, Nicolas Morigny.
1716 Guillaume-Gabriel Bruté, Jean-Alexis de Laistre.

1717 Jacques Prousteau, Jean Mahon.
1718 Jacques Nasse, Jean Jouan.
1719 Jean Mathieu, Claude Melan.
1720 Charles Lefuelle, Benoist Gaudicher.

Ici, s'achève la liste dressée par l'abbé Lejeune, dans sa *Recherche exacte...* que Messieurs les Marguilliers étaient « priés de renouveler tous les cinquante ans ». L'auteur l'a dressée d'après les comptes-rendus de fin d'exercice, c'est-à-dire au moment de la sortie de charge. Nous continuons cette liste mais d'après les élections mentionnées *aux Registres des Résultats*, c'est-à-dire que les dates seront celles de l'entrée en charge.

1719 Philippe Jolivet, Nicolas Hutinet.
1720 Claude Drouin, Etienne Gaudissant.
1721 Simon Hebert, François Langot.
1722 Vincent Tremeau, Pierre Caqué.
1723 Thomas Rousseau, Edme Angilbert.
1724 Jean-Joseph Louis, Jean Legrand.
1725 Richard le Noir, Jean-Louis Petit.
1726 Jean Junot, Jacques Mouchy.
1727 Antoine Daufresne, Girard Moreau.
1728 Nicolas Couët, Philippe le Bègue.
1729 Denis Nivert, Jean Lecoq.
1730 Jean-Baptiste Pennel, Charles Béranger.
1731 Joseph-Guillaume Bruté, Jean Dransy.
1732 Guillaume Girard, François Riché.
1733 Louis-Achille Rousseau, Augustin-Louis Legrand.
1734 Jean-Jacques Maquet, Jean Perier.
1735 Louis de Buire, Antoine Godefroy.
1736 Pierre-Leonard-Ignace Rousseau, Jean Cassé, Jean-François Mouroy.
1737 François Martin, Jacques Incelin.
1738 Nicolas Cavenel, François Pillé, Louis-Charlemagne Petit.
1739 Louis-Guillaume Bruté, Robert Dransy.
1740 Louis Boucher, Jean-Baptiste Soret.
1741 Jacques Gillet, Bernard Gravelle, Charles la Chambre.
1742 Jacques Beaulieu, Jacques Tirmont.
1743 Pierre Bouchet, Christophe Hallé.
1744 Jean-François Poupart, Jean Sellier.
1745 Jacques Guerin, Jean-Jacques Meusnier.
1746 Denis Gant, Pierre Charpentier.
1747 Louis le Tellier, Charles Court, Jacques Boury.
1748 à 1755 Pas d'élection.
1755 Pierre-Samuel Chenu, Louis-Joseph Fatou.
1756 Louis Demoret.
1757 Jacques-Remi Métas.
1758 François-Germain Martin.
1759 Jacques Ballet.

1760 Th. Thuillier.
1761 André Rousseau.
1762 Marcel-Paschal Bontemps.
1763 Etienne-Simon Martin.
1764 Antoine Deynaut.
1765 Toussaint Sauvage.
1766 Petit-Louis-Antoine Chateau.
1767 Antoine Lamy.
1768 Guillaume Bouchet.
1769 Charles Grand.
1770 Charles-Nicolas-Louis Ronceray.
1771 Simon-Louis Laurent.
1772 Jean-Louis Poitevin.
1773 Léonard Rousseau.
1774 François Doinville.
1775 Antoine-Maurice Honoré.
1776 Claude-Adrien Minette.
1777 Antoine-Maurice Honoré.
1778 Nicolas Brébant.
1779 Jean-Guy Thierry.
1780 Barthelemy Guy.
1781 Antoine-Edme Hélie.
1782 François Coudray.
1783 André Guyot.
1784 Marie-Antoine Descourbes.
1785 Jean Levasseur.
1786 Jean-Pierre Cottu.
1787 Louis-Martin Charlard.
1788 Jean Chevalier.
1789 Mathias Santerre.
1790 Laurent-Gabriel Mouchy.
1791 Alexandre-François Lechien dit Raymond.

XI

Quelques rôles inédits de la Taille de Paris concernant Saint-Laurent.

Il nous reste les rôles de la Taille levée à Paris pour les années 1292 1296 à 1300 comprise et 1313.

Les 6 premiers rôles, reliés en un beau registre manuscrit sur parchemin, écriture gothique, avec titres en rouge sont conservés aux Archives Nationales sous la cote K K 283. Celui de 1313, réuni peut-être originairement aux précédents, auxquels il ressemble, se trouve aux manuscrits de la Nationale *fonds français* n° 6736.

Le premier et le dernier sont publiés depuis longtemps : celui de 1292 par Géraud, dans son *Paris sous Philippe le Bel* et celui de 1313 par J. A. Buchon, dans sa *chronique métrique.*

Des autres, inédits, nous avons extrait ce qui concerne exclusivement Saint-Laurent. — D'après les chiffres inscrits en face de chaque nom de contribuable, d'accord avec certaines indications de *gros* et *menuz* mentionnées aux totaux récapitulatifs de la paroisse, il nous semble que ces rôles se répartissent comme suit :

Pour 1296 et 97 : un rôle seulement pour chaque année, de la taille des *gros* ou plus fortement imposés.

Pour 1298, deux rôles distincts, l'un pour les *gros*, d'autre pour les *menuz*, ou moins fortement imposés.

Pour 1299 et 1300, un seul rôle par année comprenant *gros* et *menuz.*

Afin d'en faciliter l'étude comparative, nous avons cru utile de les publier en tableaux. Des nécessités typographiques nous ont contraints à laisser de côté la taille des *menuz* de 1287.

Nous donnons donc, dans un premier tableau, trois rôles de la taille des *gros* pour 1296, 97 et 98. Dans un second tableau, nous donnons une taille des *menuz* seuls, en regard de deux autres rôles de *gros* et *menuz* indistinctement, pour les années 1299 et 1300.

Nous publions ces rôles en tableaux que nous avons rendus concordants par noms, en ménageant les espaces nécessaires, parce que nous avons constaté l'ordre à peu près immuable de ces listes. Elles furent en effet dressées sur place en suivant l'ordre local. Par les titres le scribe indique bien la marche suivie.

A peine avons-nous relevé deux ou trois interversions parfaitement explicables par quelques particularités de l'état des lieux : deux portes d'entrée par exemple, pour une seule maison, et qu'il est facile d'imaginer sinon de préciser.

Mais l'ordre immuable est quelquefois inverse ; ainsi, pour la rue Darnetal, le scribe commença-t-il en 1299 par le côté opposé à celui par où, lui ou un autre, avait commencé en 1298. Nous nous sommes cru autorisé à rétablir l'ordre suivi en 1298.

Pour le premier tableau, il était normal de comparer trois documents tout à fait analogues. Le second nous permet d'intercaler à leur place les *menuz* parmi les *gros* et l'on pourrait sans doute, avec un peu de patience, en rapprochant le premier tableau et le second, rétablir, par l'ensemble, un cadastre ou un répertoire d'adresses presque suffisant. En tous cas, nous y devinons, en y ajoutant quelques seigneurs peut-être, et sûrement les clercs, exempts d'impôts, une physionomie économique et sociale de la paroisse en cette fin du XIIIe siècle, suffisamment précise.

Enfin, nous avons tenu à reproduire ces documents aussi fidèlement que possible. Nous avons respecté les hésitations orthographiques du ou des scribes et toutes les variantes. Si quelques corrections s'imposent, le lecteur aura le plaisir de les décider lui-même. Peut-être certains rapprochements, rendus plus sensibles éclaireront-ils quelques aspects de l'histoire des noms de famille qui achèvent de former à cette époque.

Petit lexique pour l'intelligence des noms de profession.

Aiguillier :	Fabricant d'aiguilles.
Aillier :	Marchand d'ail.
Aumucier, aumussier :	Fabricant d'aumusses de capuchons fourrés.
Bufetier :	Sommelier.
Cavetier :	Cordonnier.
Carletier :	Faiseur de pelotes pour épingles à l'usage des dentellières, probablement.
Cervoisier :	Brasseur de cervoise, sorte de bière, moins le houblon.
Cordoanier :	Bottier de luxe.
Chaucier :	Fabricant de chausses.
Courtillier, cortillier :	Jardinier.
Courratier, corretier :	Courtier.
Courtepointier :	Ouvrier en couvertures pour lit, garnies intérieurement de coton.
Cristallier :	Ouvrier pour la taille du cristal de roche ou des pierreries.
Crespinier :	Faiseur de crépines pour l'ameublement ou les coiffures de dames.
Dorelotier, dorlotier :	Fabricant de franges et rubans.
Enmanchéeur :	Faiseur de manches à couteaux.
Escrivier :	Ecrivain public (?).
Espinguier :	Fabricant d'épingles.
Estuveeur :	Baigneur ou propriétaire de bains.
Ferpier :	Fripier.
Fèvre :	Ouvrier en métal.
Garnisseur :	Qui garnit les gaînes, les fourreaux.
Gazier :	Fabricant de gaze.
Mangnan, Meignen :	Chaudronnier.
Meire, mire :	Médecin. (Fém. méresse).
Natier :	Qui vend des nattes ou en fabrique.
Pellier :	Fabricant de pelles.
Panelier :	Vannier.
Pastaar :	Pâtissier.
Patenostrier :	Fabricant de chapelets.
Regrattier :	Revendeur, de comestibles surtout.
Sueur :	Cordonnier.
Sartrinnier de *sartrain* (lat. *sartor*) :	Atelier de couvent pour réparation et confection des frocs, coules, scapulaires.
Serjeant :	Domestique, serviteur, écuyer, gardien, appariteur, porteur d'exploits.
Tabletier :	Fabricant de petits carnets formés de minces plaquettes de bois pour écrire.
Tavernier :	Garçon de magasin et aussi cabaretier.
Uissier :	Huissier, portier.

TAILLES DES GROS

A. N. K. K. 283.

1296 f° 13	1297 f° 47.	1298 f° 107.
Premièrement : en rue Saint Martin de la porte par devant la pissote jusques au bout de la ville.	*Premièrement : de la porte St-Martin jusques au bout de la ville.*	*De la porte Saint-Martin par devant la pissote jusques au chief de la vile.*
Jehanne la bouchiere. viii [1]	Guibert le bouchier tavernier. x	
Thomas laguillier. xviii	Thomas la guillier. xviii	
		Raoul de biau mont orfeure. vi
	Jehan le bouchier. vii	Jehan le camus bouchier. vii
Guillaume lestuveeur. xvi	Guillaume lenglois estuveeur. xvi	Guillaume lestuveeur. xvi
	Guillaume Segaut tavernier. xii	Guillaume Segaut tavernier xii
Marie la couturiere. xviii	Marie la gueronne couturiere. xviii	Marie lagueronne. xx
	Jehan luillier. xii	
		Nicolas lescot tavernier. l
La fame Richart le feure. xxxvi	Emeline fame Richart le feure. xxxvi	Ameline fame Richart le feure. ix
Thomas cholet peletier. vii		
Jehan dorliens tavernier. viii	Jehan dorliens tavernier. xxxvi	Jehan dorliens tavernier. xxxvi
Pierre borgoise. viii		
Jehan de coulli tavernier. xx		
		Jehan de coilli tavernier. xvi
		Raoul de noisi ferpier. vi
		Raoul jolis bufetier. vi
		Dame Jehanne la cavetiere. xii
Bertran le bufetier. viii	Beraut le bufetier. viii	
Guillaume de St-Julien. xx		
	Guillaume de queleigni cavetier. viii	
Renier daubermale. vii	Renaut daubermarle. xii	Renier daubemarle. viii
Sedile la fortine. xvi	Sedile la fortine. xvi	dame Sedile la fortinne. xii
Maci de gros bois. ix	Maci de gros bois. ix	Macy de gros bois. ix
Jehan de maurepas. x		
		Marguerite la poitronville. viii
Jehanne la tire fer. vii	la Tire fer. xii	dame Jehanne la tire fer. xii
Lijart la mereisse. vii	Lijart la meresse. viii	Lijart la meresse. xii
	Martin le carletier. x	
Thomas Avignon. viii	Thomas Avignon. viii	Thomas Avignon. viii
Jehan gay damors. xii		
La rue du Hue-leu d'une part et d'autre.	*La rue de Hue-leu le renc devers la porte St-Martin.*	*La rue du Hu-leu d'une part et d'autre.*
		Jehan le picart doreletier. viii
		Marie de fresnes. vi
		Jehan le cavetier. vii
Morise le breton. vii		
Jehan laumucier. vii	Jehan laumucier. vii	Jehan des chans aumucier. xii
Mestre Gervese paalee. xxxvi		
Jehan le coutepointier. vii	Jehan espine coutepointier. xii	

1. L'unité est le sol.

	l'autre renc de Hue-leu.	
	Jehan blondiau tavernier. XVI	Jehan blondiau tavernier XXVIII
		Pierre lespinguier. XVI
Jehan le greffier. VII		Jehan le greffier. VIII
Danestal d'une part et d'autre.	*Darnestal le renc devers la porte St-Martin.*	*La rue de Darnestal d'une part et d'autre.*
Raoul de noisi. VIII	Raoul de noisi bufetier. VIII	Raoul de Noisi. VIII
		Guillaume le cavetier. VI
Richart lenglois. VIII	Richart le bufetier. VIII	Richart le bufetier. VIII
		Mahy de necle peletier. X
		Pierre le platrier gravelier. VI
		Pierre de lonc perier charpentier. VIII
		Lijier le charpentier. VI
		Thomas le bufetier. VII
	Guillaume Naguet le joenne. VIII	
	La rue Guerin boucel.	*La rue Guerin boucel.*
		Jehan le grant bufetier. VIII
	Estevenot le bourriau. VII	Estienne le bourriau. VIII
Sur la chauciée le renc devers Saint-Martin.	*Sur la chauciée le renc devers Saint-Martin.*	*Sus la chauciée d'une part et d'autre.*
	Jehan boulart. XII	
Mestre Philippe dict le macon. XVI		
Raoul le macon. XII	Raoul de louvres. XII	Ameline fame feu Raoul de Louvres. VI
Hue le courtillier. XII	Hue le coutelier. XII	
	Renaut le mengnen. VIII	
		Jehan de plailli. VIII
		Benedict le courtillier. VI
		Hue le feure courtillier. XII
L'autre renc devers les Filles Dieu.	*Lautre renc devers les Filles Dieu.*	
Richart le biau tavernier. XXXIII	Richart le bel tavernier. XX	Richart le bel. XXXVI
Lambert de Louvres. XVII	Lambert de Louvres. XII	Lambert de Louvre. XVI
Pierre le biau tavernier. XXIIII	Pierre le bel. XXXVI	Pierre le biau. XXXVI
Lorens le roy. XVIII	Loreus le roi tavernier. XII	Lorenz le roy tavernier. LXII
	Robert auvere. XXXVI	Robert auvere. L
Emeline la courroiere. XII	Emeline la corroiere. XII	
La vile St-Lorenz la bout par devers Paris.	*La ville St-Lorens.*	*La vile St-Lorenz.*
Emeline des bruieres. XVI		
		Guillaume de St-Julien. VIII
		Guillaume le messier. VI
Thomas pasquier. IX	Thomas pasquier. IX	
	Jehan le douz. VI	Jehan le douz. VI
Renaut chevalier. VIII	Renaut chevalier. VIII	
Somme de St-Lorenz : XXVII liv. VII. s.	Somme : XXVI liv. V. s.	Somme de St-Lorenz. XXXIII liv. XI. s.
		Somme de VI paroisses petites : d'une queste V^{c} XII liv. IX s.

A. N. K K 283.

TAILLE des MENUZ	TAILLE DES GROS ET MENUZ	
1298 f° 107.	1299 f° 175. V°	1300. f° 253.
De la porte St-Martin par devant la pissote jusques au bout de la ville.	*De la porte St-Martin par devant la pissote jusques ou bout de la ville.*	*De la porte Saint-Martin jusques au bout de la vile.*
	Jehan lenglois macon. V	
		Jehan teste de moiniau charbonnier. X
	Robert aus bues feure. V	Robert aus beus feure. XI
	Nicholas la quique de Saint-Martin. III	Nicholas la quique de St-Martin. II
		Jehan de Chartres couturier. III
		Huguet le ferrier. III
		Jehannot de Corbie feure. III
	Maheut la guilliere. III	Maheut laguilliere. IIII
		Jehan le dorelotier. VI
	Raoul de biau mont l'orfeure. VI	
	Jehan le Camus bouchier. XII	Jehan le Camus bouchier. XII
		Guillaume du val peletier. II
Raoul le couturier de Senliz. II	Raoul de Senliz couturier. II	
Hue le briays cavetier. II		
Gilet du bois pastaar. II		
Jehan de bulie regrattier. II		
Guerin de Chartres peletier. II		
Jehanne la briaise chandeliere de cire II		
		Guillaume le lanternier. II
	Guillaume lenglais estuveeur. XVI	Guillaume lenglais estuveeur X
	Aaliz la maconne ouvriere de soie. VI	Aaliz la maconne ouvriere de soie. VI
	Juliane la tainturiere. III	Estienne de fresnes fet tissuz. IIII
	Jehan aide a macon II	Jehan laide a macons.
	Garnier pressoer qui fet coiffes de laine. V	Garnier pressoer fet coiffes de laine. IV
		Jaques le chandelier. X
		Jeanne la chandeliere. VI
Estienne larcevesque greffier. II	Estienne larcevesque greffier. III	
	Hervi le persant peletier. II	
Gile le pastaar. II		Gile le tartier pataar. VI
Gilebert le cervoisier.. II		
Gefroi de Kaan peletier. III		
		Gascelin le peletier dit gazier. XVI
Adam luillier. V	Adam St-Pere luillier (*sic*). III	Adam de St-Père luissier (*sic*). III
Guillaume le lanternier. II		
Jehan luillier. V	Jehan luillier. III	
Nicholas le barbier. III	Nicholas le barbier. III	Nicholas le barbier. III

1298.	1299	1300
Pierre le barbier. II	Pierre le barbier. II	Pierre le barbier. II
	Jehan le tailleeur. VIII	
Robin de Chartres cavetier. II		
Pierre destrepaigni peletier III		
	Guillaume la feure poissonnier. II	Thomas de lestre tavernier. XIV
		Guillaume marete peletier. II
Emeline de la villete regratiere. V	Ameline de la vilete regratiere. III	
Raoul le peletier. II		
	Jehan le cordoanier. III	
	Ameline la fauresse. VIII	Dame ameline la fauresse VIII
	Pierre le mareschal. II	
	Jehan dorliens tavernier. XXXVI	Jehan dorliens tavernier. XXXVI
	Guillaume cavetier regratier. VIII	Guillaume le cavetier regratier. VIII
		Jehan le bourgeignon barbier. II
Heloys la Haha. III	Helloys fame feu Thomas Haha. V	Heloys fame feu Renost habat IV
	Thomas le foulon. II	
Adam le cavetier. III	Adam lenglais cavetier. III	Adam lenglais cavetier. III
	Jehan de coilli tavernier. XVI	Jehan de coilli tavernier. XVI
Gervese laillier. III		
Jehan le moine potier.		
	Pierre le riche tavernier. VIII	
Robert le blond cervoisier. III	Robert le blond cervoisier. VI	Robert le blond cervoisier. II
	Raoul de noisi ferpier. VIII	Raoul le noisi ferpier. VII
	Raoul le jolis de noisi bufetier. III	Raoul jolis bufetier. II
Pierre le charretier. III	Pierre le charretier. VIII	Pierre le charretier. VIII
Nicholas le macon. II	Nicolas le macon. VI	Nicholas le macon. II
Pierre borgois ferpier. V	Pierre bougoise couturier. X	Pierre bourjoise couturier. X
		Jehan billebaut ferpier. II
	Thomas le cavetier. II	Thomas le cavetier. II
Bertran le bufetier. V		Jehan le couvreeur. VIII
Thomas lenglois aide à macon. II	Bertau le bufetier. VII	Bertau le bufetier. VI
		Richart de chastiau fort cavetier. II
Jehan le picart bufetier. II	Jehan le picart bufetier. II	Jehan le picart bufetier. III
	Dame Jehanne la cavetiere. XI	Richart de la pissote. XII
Robert le normant tisserant. II	Robert le normand tesserant. III	Robert le normand tesserant. IV
Jehannot le charretier. II	Jehan le charretier. X	Jehan le charretier. X
		Guillaume le charretier. III
	Robert de parai bufetier. II	
	Jaques le corbeillier. II	
	Coulombe la courtilliere. VIII	Coulombe la regratiere courtilliere. VIII
	Richart la vieille courtillier. II	
	Edeline de Tournan. VI	
Hervi le breton tisserant. II		
Robert poret. II		
Aubert de periers bufetier. II		

1298.	1299	1300
Jehan le macon. II		
Jehan Godepin courtillier. II	Jehan Godepin courtillier. II	Jehan Godepin courtillier. II
Guillaume aus trumiaus. II	Eremboure aus trumiaus courtillière. III	
	Selles le courtillier. IX	Selles le courtillier. IX
Jaques Francois corbeillier. II		
	Richart le bufetier. II	Richart le bufetier. III
Prenele de St-Lorenz. II		
Richart fame feu Martin, le Picart. II		
Robert le prince cavetier. V		
Raoul otran. II		
	Jehan de St-Quentin ferpier. III	
Hemeri le natier. IIII		Hemery le natier courtillier. VI
Jehan aus trumiaus. II	Perronnelle aus trumiaus. II	
	Macy de gros bois vigneron. VIII	Macy de gros bois vigneron. VIII
	Jehan le gros cavetier. II	
	Bouriot la courtilliere. II	
	Robert le prince sueur. VI	
	Gilles de louvres courtilliere. II	
	Jehanne tirefer courtilliere. X	Jehanne la tirefer courtilliere. VI
		Richardin tirefer. III
	Marguerite poitronville courtilliere. VI	
	Henri le picart bufetier. II	Henri le picart bufetier. II
		Maalot la crespiniere. II
	Guillaume de fosse courtillier. III	Guillaume de fossez courtillier. III
	Heymeri le natier. VII	
	Guillaume laigniel courtillier II	Guillaume laigniel tavernier. V
Gobin le cavetier. V		
Adam lenglais. II	Adam lenglais courtillier. II	Adam lenglais courtillier. II
	Lijart la moresse courtilliere. XII	Lijart la meresse courtilliere. X
	Thomas Avignon courtillier. VIII	Thomas Avignon courtillier. VI
Renaut le ferpier. II		
Tybout couve denier. II	Tybout couvre denier. II	
	Nicholas de St-Martin courtillier. VI	Nicholas le courtillier de Saint-Martin. VI
	Robert de Crois courtillier. VI	Robert de Troyes courtiiller. VIII
Guillaume de leu saint patenostrier. II	Guillaume de leu saint paternostrier. III	
	Bertautant a la male mercier. III	
	Renaut le couturier. III	
	Estienne pichot courtillier. II	
Robert de la Vilete. IIII		
Rue de Hue leu.	*La rue Hue leu d'une part et d'autre.*	*La rue de Hue-leu.*
		Guiart trois oes porteeur de blé. II
	Jehan le greffier. VI	Jehan le greffier. X
	Pierre de biere hotteeur. II	
		Gieffroy lenglais ferpier. II
		Renaut laumucier. X

1298	1299.	1300.
	Jehan laumucier. XX	Jehan laumucier. XX
	Jehan charpentier tavernier. XVIII	Jehan charpentier tavernier. XX
		Flandrine la poissonniere. II
		Nicholas bernier. III
		Jehan davesne courratier de vin. III
		Morize le breton tesserant. II
		Pierre le gueinier. II
	Marie de domont. II	Marie de domont. II
	Guillaume blaquevile ferpier. II	
Rogier blondiau frommagier. V	Rogier blondiau tavernier. III	Rogier blondel tavernier. X
	Richart le pescheeur ferpier. VI	Richart le pescheeur ferpier. II
Richart le guennier. II		
Robert lenmancheeur. II		Robert lenmancheeur. VI
	Gascelin gasier peletier. VIII	
	Gautier le garnisseeur. II	
	Hue le chaucier. II	Hue le chaucier. II
Jehan de Senliz peletier. II	Jehan de Senliz peletier. II	
	Jehan blondiau tavernier. XXX	Jehan blondel tavernier. XX
	Pierre lespinguier. IX	Pierre lespinguier. XX
Pierre de pontoise coutepointier. III	Pierre de pontaise courtepointier. III s. VI d.	Pierre de pontaise courtepointier. V
	Pierre lailler. VI	Pierre laillier. XII
Martin bon enfant. II	Martin bon enfant fromagier. II	Martin bonenfant. VII
	Guillaume de lorberi laillier. II	
	Pierre de Vertuz espicier. VII	Pierre de Vertuz espicier. II
		Jehan le grant cousturier. II
Nicholas porchier cristalier. II	Nicholas porchier cristallier. II	Nicholas porchier cristalier. II
		Pierre de maante courtepointier. II
Rue Darnetal.	*Darnestal d'une part et d'autre.*	*Darnestal d'une part et d'autre.*
		Mile de biauvez tavernier. VIII
	Guillaume le cavetier. II	Guillaume le cavetier. V
Durant de chasteillon jaugeeur. II		
Rogier le cordoanier. V	Rogier le cordoanier. III	Rogier le cordoanier. III
	Robert le genne tesserant. III	
	Richart le bufetier. IX	
	Jehannot sergent de St Magloire II	
	Henri sergent de St Magloire VI	
		Roger le patenostrier. II
		Rogier le charpentier. V
		Rogier bridon anelier. III
Maheut la merciere charbonniere. II	Nicholas le lanternier. III	
Pierre bon enfant tavernier. III		
Nicholas le lanternier mangnan. III	Renaut de lorrez tesserant. II	Nicholas le lanternier. III
Renaut de lorriz tisserant. III		Renaut de lores tesserant. V
Guillaume le cristallier. III		
Jaques le picart. II		

1298	1299	1300
Richart lenmancheeur. II		
Agnes chez Jehan gousauvile. II	Richart le greffier. II	
Richart le greffier. III		Richart le greffier. II
Jehan chartrain charpentier. V		Jehan le charpentier. III
Hue le doreletier. III		
Guillaume laillier. II		Guillaume du puis vent auz. III
Gautier de bougival cavetier. II	Antoine de la vilete maçon. II	
Guillaume lescrivier. II	Ameline de chambeli. II	
	Mahy de neelle peletier. XII	Antoine de la vilete macon. II
	Pierre le platrier. III	Aveline de chambeli II
	Gautier le poissonnier. III	Mahy de neele peletier. XII
	Nicholas le cristalier. II	Thomas le perrier. III
	Noel le greffier. II	Nicholas le cristalier. III
Noël le greffier. II	Pierre de lonc perrier charpentier. VI	Pierre de lonc perrier charpentier. VI
	Ligier le charpentier. VI	
	Raoul le greffier. II	
	Estienne laillier. II	
	Tierri le greffier. II	
Tierri le greffier. II	André de S[t]-Ladre peletier. II	
Pierre laillier. V	Thomas le bufetier. VIII	
	Thomas pinceeloe poissonnier. VI	
	Robert de Vernon macon. II	
Robert de Vernon macon. II		
Rue Guerin boucel	*Rue Guerin boucel ce qui est de la paroisse.*	*La rue Guerin boucel.*
Robert lescuelier bufetier. III		
	Jehan lenglais charbonnier. V	Jehan lenglais charbonnier. III
	Hue le chapelier. II	
	Raoul lenglais porteur d'yaue. VI	Raoul lenglais porteur d'yaue. VI
Jehan la froe. III	Jehan de froe chapelier. V	Jehan le froe chapelier. V
		Henri le plattrier. II
Adenot blondiau. II	Adenot blondiau chapelier. VI	Adenot blondel chapelier. III
	Jehan de noeroi feure. VI	
	Jehan le grant bufetier. VIII	Jehan le grant bufetier. VIII
	Robert lenglais bufetier. V	Robert lenglais bufetier. V
	Estienne le bourriau. VIII	Estevenot le bourriau. II
		Thomas le pauceeur gantier de laine. II
	Robert lenglais porteur de blé. III	
	Robert dardane porteur de blé. II	Robert daraisme porteur de blé. II
		Jehan le bouchier bufetier. IV
Jehan bouchier chapelier. III	Jehan bouchier bufetier et charpentier. VI	
Jehan le charbonnier. II		
	Thomas le cavetier. II	Thomas le cavetier. II

1298	1299	1300
	Pierre le charpentier. II	Pierre le charpentier. II
	Robert boute avant chapelier. III	Robert boute avant chapelier. III
Agnès la bufetiere. II	Agnès de St-Quentin fame feu Estienne le bufetier. III	Agnes fame feu Estienne le bufetier. III
La chauciee.	*Sur la chauciee le renc des Filles Dieu.*	*Sur la chauciee le renc devers les Filles-Dieu.*
	Jehan le boutonnier. II	
	Thomas lenglais cordoaunier. II	Thomas lenglais cordoanier. II
	Richart le sellier. II	Richart le selier. II
		Jehan le feure. II
		Renaut de campigne. II
	Guillaume le crespinier. III	
	Richart le sueur courtillier. II	Richart le sueur courtillier. II
	Estienne de houdan fromagier. II	
	Nicholas de lyons macon. IV	Nicholas de lyons macon. VI
	Robert de St-Ladre courtillier. II	
	Robert de croi aide à macon. II	
	Gautier roes aide a macon. II	Gautier reves courtillier. II
	Perronelle de houilles courtilliere. II	
	Gervese la boutonniere. II	
	Perronelle la cavetiere courtilliere. VIII	Perronelle la cavetiere courtilliere. VI
	Richart le normant courtillier. II	
	Jehan de plailli macon. III	Jehan de plailli macon. VII
	Benoit de la chauciee courtillier. III	Bencort de la chauciee cour tillier. II
	Mabile fame feu Martin le veillier. II	
	Thomas le pellier. II	Thomas le peellier. III
	Aubri boutonnier. II	
	Jehan male gueule courtillier. II	
Jehan de brie. II		
Thomas le paumier macon. II		
Richart le crieur courtillier. III		
Robert de St-Ladre courtillier. III		
Hue le courtillier. II	Hue du pont courtillier. XII	Hue du pont courtillier. XII
Thomas lenglois porteeur d'yaue. II		
Raoul le cordier. II		
Thomas le pellier. II		
Aubin le boutonnier. II		
Pierre le fruitier. II	Pierre le fruitier regratier. II	Pierre le fruitier regratier. II
Jehan le chapelier. II	Jehan sanz braies chapelier. II	Jehan sanz braies chapelier. II
Robert grosse teste pauceeur. II	Robert grosse tete pauceeur. II	Robert grosse teste pauceeur. II
	Richart le bel tavernier. L	Richart le bel tavernier. L
	Pierre le bel tavernier. XXXVI	Pierre le bel tavernier. XXXVI
	Laurent le roy tavernier. XVIII	Lorenz le roy tavernier. LXII
	Robert auvere tavernier. XXXVI	Robert auvere tavernier. XXXVI
	Renaut le cavetier. II	Renaut le cavetier.

1298.		1299		1300	
Emeline la courroiere.	II	Ameline la courroiere courtilliere.	VI	Ameline la courraiere courtilliere.	VI
Agnes la bele.	VI	Agnes la bele.	VI	Agnes la bele.	VI
Robert le chapelier.	III				
Jehan de Roem onguonnier.	II				
				Pierre Quatrhommes virolier.	II
La vile St-Lorenz.		*La vile St-Lorenz.* 1° *au bout de la vile devers Paris.*		*La vile St-Lorenz.* 1° *au bout de la vile par devers Paris.*	
Thomas le gantier tavernier.	III				
Simon haoys.	II				
Michiel de fontainnes.	II				
Thomas pasquier.	III				
Nicholas enjorram	II	Nicholas enjozran vigneron.	III	Nicholas enjozran vigneron.	II
				Jaques le bourgueignon.	II
Gilebert le petit.	II	Gilebert le petit meire.	VI	Gilebert le petit meire.	VI
Macy le sueur.	III	Macy le sueur courtillier.	II		
André chepin.	II	Dreve chupin courtillier.	II	Dreve chupin courtillier.	II
		Jehan boute mote.	II	Jehan boute mote.	II
				Jehan lavignon macon.	II
		Haouys fame feu Adam le meire.	II	Haouys fame feu Adam le meire.	II
		Nichole fame feu Guillaume le petit meire.	III	Nichole fame feu Guillaume le petit meire.	II
		Ameline la douce.	III	Ameline la douce.	XII
Jehan boit vin gendre à la meresse.	II				
Nichole la camuse.	III				
Nicholas bon temps.	III	Nichole fame feu Nicholas bontemps.	III	Nichole fame feu Nicholas bontemps.	IIII
		Dreve le cavetier.	II	Dreve la cavetier.	II
		Jehan le granchier Estienne bonefille.	II	Jehan le granchier Estienne bonefille.	II
Jehan le filz Hue le courtillier.	II				
Guillaume du bois.	III				
Guillaume lenglois.	III				
Noel Ermesent.	III				
Colin dolier de St-Ladre.	II				
		2° *Entour le moustier.*		2° *Entour le moustier.*	
		Ameline lolive.	II		
		Richart le camus vigneron.	II		
		Bertaut du bois gravelier.		Bertaut du bois, Guillaume bourdon.	II
		Guillaume bourdon.	II		
		Guillaume le panelier	II	Guillaume le panelier.	II
		Et sa fille.	II		
		Huet lenglais quarrier.	II	Huet lenglais quarrier.	III
				Nicholas Hermesent vigneron.	V
		Jehannette du four	II		
		Et sa sœur.	II		
		Jehan le sartresmier de Saint-Ladre.	II	Jehan le sarttrinnier de Sant-Ladre.	III
		Guillaume le porchier de St-Ladre.	II		

1298	1299	1300
Macy Hermesent vigneron. II	Macy Hermesent vigneron. II	Macy Hermesent vigneron. V
		Martin de la ruelle charretier. VIII
		Thomas pasquier courtillier. VIII
Renaut chevalier. III	Renaut chevalier vigneron. II	
Berthaut pasquier. III		
	Jehan gendre Richeut la pasquiete. II	
	Richeut sa dame. II	
	Jehan le macon. II	
	Jehan de Haubervilier vigneron. III	
Guillaume Hermesent. III	Guillaume Hermesent. III	
		Raollet de la vilete vigneron. II
Jannequin le macon. III		
	Du coing du moustier jusques au bout de la vile.	*Du coing du moustier jusques au bout de la vile.*
	Guillaume lenglais qui fet pannonciaux à selles. VIII	Guillaume lenglais qui fet pannonciaux. VIII
	Clyment le bateeur. II	
	Jehan jolis vigneron. II	
	Jehan durant vigneron. II	Jehan durant vigneron. II
	Richart le cousturier. II	
	Guillaume de St-Lorenz qui vend les vins Mahy de verbois. II	Guillot de St-Lorenz tavernier. VIII
		Mahy de vert bois tavernier. IX
	Robert de vertbois qui vend les vins ymbert le fournier. II	Rogier de vert bois tavernier. IX
	Thomas le tavernier. III	Thomas le tavernier. V
	Guillaume le vigneron. III	Guillaume le vigneron menier. VIII
		Robert le charretier. III
	Denyse la letiere. II	
	Michiel de la fontaine vigneron. II	
	Estienne Enjoran vigneron. II	
	Thomas pasquier chief mestre. Giefroy de St-Lorenz. III	
Somme de St-Lorens : XV liv. XI s. VI d.	Somme de St-Lorenz : des gros : XXXV liv. XII s. des menuz: XVII liv. XVI s. VI d.	Somme de la paroisse St-Lorenz : des gros : XLII liv. XI s. des menuz : XII liv. VIII s.
	Somme de toute la paroisse : LII liv. VI s. VI d.	Somme de toute la paroisse : LV liv. III s.
	Somme de tous les gros de ces VI petites paroisses d'une queste : V^{c} XXXVIII liv. II s.	Somme de toutes ces VI petites paroisses des gros : V^{c} LXII liv. XIX. s.
	Somme de tous les menuz : LIX liv. XI s.	Somme de tous les menuz : XLV liv. VIII s.
	Somme de toutes les VI petites paroisses gros et menuz : V^{c} XXXVIII liv. IX s.	Somme de toutes les VI petites paroisses gros et menuz : VI^{c} VIII liv. X s.

XII

Mémoire pour le convoi de défunte Louise de Marillac, veuve de noble homme Antoine Legras, Conseiller, Secrétaire ordinaire de feue Marie de Médicis, Reine de France, Institutrice et Supérieure générale des Filles de la Charité, dites Servantes des pauvres malades des Paroisses, décédée en la maison Faubourg et Devant Saint-Lazare, et enterrée dans l'Église Saint-Laurent, sa paroisse, en la chapelle de la Visitation de la Sainte Vierge, le mercredi 17 Mars 1660.

1° Pour l'Assistance personnelle de Monsieur le Curé : à la volonté des parents.

2° Pour la Messe haute, Prose et Libera,

3° Pour le droit de Paroisse,

4° Pour les assistances des Prébens du chœur et porteurs, au nombre de dix-huit,

5° Pour 4 enfants de chœur.

Reçu quinze livres pour le contenu ci-dessus, des mains des Filles de la Charité, ce 8 Avril, au dit an 1660.

Signé : Prévost.

Plus les droits de la dite église non compris :	
Pour la sonnerie à volonté.	
Pour les parements de velours du chœur.	34
Pour le beau poèle de velours.	6
Pour les quatre chandeliers.	20
Pour la Présentation et haute Croix.	20
Pour les parements de la chapelle des dames.	30
Pour le pain, vin, etc... offert.	20
Pour sept messes basses dites à la chapelle des dames les jours.	5 5
Les peines du clerc à volonté.	
Pour l'ouverture en terre à la Chapelle de la Visitation.	3

Je soussigné, clerc de l'œuvre de la dite église St Laurent confesse avoir reçu pour les droits de l'église du convoi dont les parties sont ci-dessus la somme de vingt et une livre dix neuf sols, par les mains des Sœurs de la Charité, dont je les quitte, et tous autres frais payés, ce 8me jour d'Avril, mil six cent soixante.

Signé : Houel.

Plus le fossoyeur :	
Pour avoir fourni un coffre neuf	4 liv.
Pour avoir fait la fosse dans la chapelle de la Visitation de la Vierge et réparée icelle en plâtre et carraux.	3
Somme de	7 livres
Payé cette somme et les sonneurs.	7 10 sols
Dix sept livres 4 sols, payés par Mons. Le Gras	17 4 sols

XIII

Contrat entre sœur Marie-Anne Bonnejoye, supérieure des Filles de la Charité et Monsieur l'Abbé Cotterel, curé de la paroisse Saint-Laurent, au sujet de la cession du corps de la vénérable servante de Dieu, Louise de Marillac, veuve Le Gras, fondatrice et première supérieure des Filles de la Charité.

Nous soussignées, Marie-Anne Bonnejoye, supérieure, Louise Roglin, assistante, Marguerite Apervay, économe, et Marguerite Bouffard, dépensière, faisant au nom et pour toute la communauté des Filles de la Charité, lesquelles pénétrées de reconnaissance de la bonté avec laquelle Monsieur l'Abbé Cotterel, notre très digne pasteur et curé de la paroisse Saint-Laurent, veut bien nous céder le corps de dame Louise de Marillac, veuve de Monsieur Le Gras, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, notre fondatrice et première supérieure, pour être déposée dans notre chapelle, souscrivons volontiers aux conditions suivantes :

I

Que, s'il arrivait que Dieu manifestant la sainteté de sa fidèle servante, il permettait qu'elle fut reconnue par l'Église, les fêtes s'en célébreraient à la paroisse Saint-Laurent.

II

Qu'on ferait présent à ladite paroisse d'un ossement insigne.

III

Que notre chapelle, qui nous est particulière, ne deviendra point publique, qu'on n'y recevra ni rétribution de messes, ni offrandes, ni luminaires, mais que le tout sera renvoyé à la paroisse.

IV

Qu'en bonnes paroissiennes, suivant notre esprit et notre institut, la communauté sera toujours assidue, comme elle l'a toujours été, aux offices divins de la paroisse.

V

Que nous continuerons toujours de même avec zèle, charité et fidélité le service des pauvres de la paroisse et l'instruction des jeunes filles et logerons, comme par le passé, les sœurs destinées à différentes fonctions.

Suivent les signatures.

XIV

LISTE des Ecclésiastiques attachés à Saint-Laurent jusqu'au Concordat.

Ces noms et les indications, parfois très sommaires, qui les accompagnent, ont été recueillis dans les très nombreux et très divers documents que nous avons consultés. Nous ne répétons pas ici les noms de ceux qui furent seulement curés.

D'Abatia pref. des cat. 1769-71.
Ablin Julien de Bayeux maître d'école 1766-69.
Adam Michel d'Oberville (Bayeux) clerc de l'œuvre en 1624, + 1654, 32 ans direct, de la conf. Saint-Laurent. Inhumé dans la chapelle. Son testament A.N. L 672. c. 40.
Adam 1709 habitué, 1717 et 1720 sous-clerc.
Aillo catéchiste 1774-79.
Alardin 1696 habitué.
Andrieux, préf. des cat. 1771-73.
d'Artinville Perrier, Claude-Etienne. Paris. Chargé des malades 1775-78. Prête serment en 1791. Voir chap. XIII.

Barbier. Pour les malades 1774-77.
du Barle Lucas 1546 vicaire.
Barré Pierre-François 1719 sacrist. des messes 1728 agent de la Fabrique 1748 démissionne. 1761 fait intérim de l'école.
Bascheux 1762 à l'école des pauvres garçons de la Courtille.
Baudin Antoine. (Autun). 1763-66 fait l'école.
Beaumont. 1696 clerc de l'œuvre.
Beauregard (Paris). Non jureur en 1791.
Bellay non jureur en 1791.
Belleguise François 1583-90 clerc de l'œuvre.
Bessejou Marc-Antoine. (Clermont). Jureur en 1791.
Besnard 1749 intérim à l'école.
Besombes 1767 signe un acte de baptême.
Bequet 1766 clerc des sacrements.
Billeux 1696 porte-sonnette.
Bizet Nicolas-Louis, licencié en droit, 1733-60 diacre d'office.
Bonet Jacques-Etienne 1741-44 à l'école.
Bouvier 1773-77 clerc des sacrements.
Boudon, licencié, 1696 habitué.
Bonvoust 1696 habitué.
de Bray Françcis XVIe siècle habitué.
Bricon 1746 et 1757 chapelain de Sainte-Anne.
Bruneaux 1642.

Brou 1776-77 clerc des sacrements.
Bocquillon 1736.
Bourdier-Belley. sous-diacre d'office. Non jureur.
Breban 1768-73 chargé de la prière du soir.
Brel 1783 aide de chœur. 1788 : chantre.
Bret ou Brot, licencié, 1696 habitué.
le Breton XVIe siècle.
Breton 1775 maître des cérémonies. 1777 grand messe quotidienne.
Brugière 1768, préf. des catéchismes.
Brun Bonet. (Saint-Flour). 1771 à l'école.
Bruté Jean, vicaire de Ph. Delamet, devenu curé de Saint-Benoit.

Caboud Nicolas 1708 vicaire + 1711.
Caillot 1791 habitué. Jure et se rétracte.
Carré XVIe siècle habitué.
Castellan 1775-76 chargé des malades et conf. pour la Ville.
Cavrois dit Carrois Louis-Paul. 1791 jure st se rétracte.
Cecile 1762 chantre depuis 14 ans.
Charton XVIe siècle. habitué.
du Chassis XVIe siècle habitué.
Chatelain 1736.
du Chemin XVIe siècle chapelain.
Chavallier 1639 paie XIII liv. de loyer à la Fabrique.
Chevalier Jean-Antoine. (Beauvais) 1770 adm. des sacrements. 1791 jure puis devient curé de Saint-Gervais.
Chevon 1696 chantre.
Chogniou Mathias 1545 vicaire. Natif de Comont-lez-Chaulny (Picardie). Est mort en 1546.
Cocquard Jehan 1529 : habitué.
Corrion 1767 Habitué, prêche le Carême.
Cossignal 1772 clerc des sacrements.
Courtin 1772-73 conf. de la Ville, et chargé des malades.
Courtin 1714 vicaire, 1723 pro-vicaire.
Courvallet Guillaume habitué, + 1653.
Cousin 1789 chantre, antérieurement à Saint-Paul.
le Couturier 1756 : 2e vicaire. 1760-63 : 1er vicaire.
Coypy 1760 officier du chœur.
Crozat Jean. (St-Flour). 1750 à l'école.

Dacoux 1777-78 confesseur de la Ville.
le Dal 1727 loue une chapelle.
Delaye Pierre-Jacques-Olivier-Eleonor. (Lisieux). Jureur.
Darcheux XVIe s. habitué.
Daroux. 1783.
Debize 1748 1er chantre et maître des enfants de chœur.
Delacroix Pierre, doct en théol. 1639 se retire.
Decom.... Clément 1613 exécuteur testam. de Pierre Gautier.
Delavollerion 1769-70 clerc des sacrements.

Demaillet 1768 conf. de la Ville.
Demory Louis-François ancien augustin. 1796
Demouchy 1696 clerc de l'œuvre.
Deroquefeuille 17777-79 chargé des malades.
Deschamps 1770. Clerc des sacrements.
Deshayes Jacques 1604-14 clerc de l'œuvre.
Deshayes 1761 fait intérim à l'école.
Destrevaux 1762 diacre d'office, visite les malades. + 1764.
Desense, bachelier. 1772 à l'école. 1776 : habitué.
Desprez 1671 : habitué.
Dobbe J. 1621 : vicaire.
Doeds 1771 ancien habitué prêche la Saint-Laurent.
Drouard Nicolas : voir chap. XIII et XIV.
Duboud 1775 clerc des sacrements.
Dubertrand Jacques-Roch-Elisabeth. Paris. 1777-1791 2e vicaire. Non jureur.
Dubois 1761 à l'école. 1780 fonde un lit aux incurables.
Dubourneuf 1760-79 1er vicaire.
le Duc 1726 : à l'école.
Duchassis XVIe s. habitué.
Dufour Louis-Joseph. (Cambrai). 1785 : à l'école. 1791 Jureur voir chap. XIV.
Dujardin 1775-77 sacristain.
Dupré 1735 1er officier de chœur. 1741 chantre et maître des enfants de chœur, sert la paroisse depuis 60 ans.
Duprié 1696 chantre.
Duquesne 1760 visit. des malades. 1763 conf. de la Ville.

l'Ecluse 1762 à l'école.
Eloy 1760 maître des enfants de chœur.
Ernouf 1774 : clerc des sacrements.
Eurpin 1696 : chantre.

Fadeuille 1774 : clerc des sacrements.
Falion 1778 : clerc des sacrements.
Finet 1760 : adm. des sacr. 1763-66 : 2e vicaire. 1767 : 1er vic.
Follin 1771 : clerc des sacrements.
Fouché Charles 1675 : clerc de l'œuvre. + 1703.
Fouré. XVIe s. habitué.
Fouqueret Gilles sous-clerc. 1745 exécuteur test. de Ph. Delamet.
Fourment 1629 vic. à Saint-Laurent et curé du Cardinal-Lemoine.
Fourquemin 1696 docteur. habitué.
de France M. P. 1451 nommé aux écoles de Saint-Laurent.
Frère 1696 : habitué.

Galays 1691 : vicaire.
Gaudiché Benoit-Louis. Paris. 1762 curé de Damemois au diocèse de Sens. 1768 : Habitué à Saint-Laurent d'où il est natif probablement.

Gautier 1733-60 chantre.
Gesnay xvie s. habitué.
Goaffuec 1762-66 : s. diacre d'off. 1766-72 : diacre d'office.
Gobillon Pierre, neveu de Nicolas : chapelain de la Rivalaise.
Goduin François 1580 vic. à Saint-Laurent, y devient curé.
Gouy 1766-71 administrateur des sacrements.
Goullard 1689-1706 : habitué et clerc des sacrements.
Grainchamps 1762 : à l'école.
Grenier 1766-69 : s. diacre d'office et clerc des sacrements.

Hallé François. Natif de la paroisse, 1744-49 : à l'école.
Havart 1726. habitué, à l'école.
Hazard 1755-1761 à l'école.
Heaume xvie s. habitué.
Heaunoir xvie s. habitué.
Hersan 1696. habitué.
Houëlle Robert 1651 aumonier du roy. 1652 : clerc de l'œuvre, 1672: sacristain.
Houin 1775-77 : clerc des sacrements.
Houppin François 1621 : clerc de l'œuvre. Premier chapelain de la Visitation : + 1644.
Houssier Joseph Célestin 1791 : jureur.
Humbert 1766-67 : 2e vicaire.
Hunand 1762 : à l'école.
Hutinet Claude : 1760 : visiteur des pauvres. 1764 : habitué, trésorier. 1791 âgé de 75 ans prête serment.

Ibart 1696 chantre.
Isaac 1782-89 : chantre.

Jacob 1780-82 : chantre.
Jacques 1773 : clerc des sacrements.
Jombert 1747 : habitué depuis longtemps, conf. de la Ville, 1751 : trésorier et sacristain. + 1760.
Jombier. Conf. de la Ville 1748 trésorier et agent de la Fabrique.
Joanny 1760-63. visiteur des malades.
Josselin 1778 : clerc des sacrements.

Laisné 1696 : doct. habitué.
Lambert 1762 : adm. des sacr. 1768 : préf. des catéchismes.
Lambin 1762 : à l'école, 1764-67 : clerc des sacrements.
Laloy Henry 1740 habitué. + 1741.
Lamenguier 1590-93 : clerc de l'œuvre.
Lançon 1773-77 sous-diacre.
Lanouet Jean 1694 : habitué.
Laparcillé André-Sébastien, ancien théatin. 1784. Allié d'Hutinet lui aide à la trésorerie. 1791 : jure. Revient en 1803.
Lauvoran 1770-71 : clerc des sacrements.

Lazeret 1760 : Administrateur des sacrements.
Lebois 1750. Clerc seulement à l'école.
Leclair Louis-François 1721 : habitué. 1762-73 : préf. des cat.
Leclerc 1665 : habitué. 1696 : vicaire.
Lecomte : 1752 : chantre, maître des enf. de chœur.
Leduc Antoine 1696 : clerc des baptêmes. 1701 : vicaire. + 1726.
Lefebvre Jean-François. (Amiens). 1751-53 à l'école Chouart.
Lefevre 1774 : clerc des sacrements.
Lejeune François. 1711 : 1er vicaire. 1717 : trésorier de la Fabrique. 1723 : doct. en Sorbonne.
Lequédey Brice-Simon. (Avranche). 1758-61 fait l'école.
Lehodey. 1746 : officier du chœur.
Lelogeais Jean-François 1771-73 : clerc des sacrements. 1791 : 2e vicaire constitutionnel. Se retire à la Terreur.
Lelong Jean. (Sens). 1755-61 : à l'école.
Lemaure 1766-7 clerc: des sacrements et confesseur de la Ville.
Le Masson 1768-73 : clerc des sacrements et conf. de la Ville. 1779, ancien curé de Rouen revient prêcher la dédicace.
Lemière François-Pierre-Félix. (Coutance). 1776 à l'école. + 1785.
Lepauvre 1696 : à l'école de Charité.
Liard 1762-66 : préfet dos catéchismes.
Lobier. XVI-XVIIe siècle : habitué.
Longon XVIe-XVIIe siècle : habitué.
Lordat Charles Pierre 1733-38 à l'école.
Logoix 1778 : adm. des sacrements.
Lortal. 1777 : sacristain.
Louvel Charles. (Bayeux). 1791 jureur.

Malassis. XVIe-XVIIe s. : habitué.
Mansion + 1769. Depuis 19 ans officier de chœur et chantre.
Marié Jacques-Philippe 1792 trésorier. Sécularisé pendant la Terreur, reconcilié après le Concordat.
Maspiece Gabriel, de Puiseux en Bray, bach.en droit. 1593 : clerc de l'œuvre.
Mennessier : 1762 : à l'école.
Mesnard : 1741 : habitué.
Milan 1762 : préf. des cat.
Mille Antoine 1576. Habite le no 2 (plan de 1764).
Minbial 1748 : sacristain des messes.
Modillon 1763-4 : clerc des sacrements.
Morane 1777-78 : s. diacre.
le Moux 1696 : à l'école de Charité. 1703 : sous-clerc.

Nallot : 1774-75. Clerc des sacrements et conf. pour la Ville.
Noël 1696 : porte-sonnette. 1761 : habitué depuis 30 ans.

Olier 1762 : à l'école.

Parmentier : 1696 : habitué.

Paschal 1769-71 : à l'école.
Le Paultre 1703 : refuse d'être sous-clerc de l'œuvre. Fils ou petit-fils probablement de l'architecte bien connu.
Pelletier 1671 : Habitué.
Peltier 1748 : sous-diacre.
Perault 1746 : officier du chœur.
Peridiez Pierre-Gérard. Voir chap. XIII.
Perret 1733-58 : sous-diacre.
Perrier 1746 : 1er vic.
Pillon 1696 : chapelain de la Nouvelle-France.
Piochot Edme. Paris. 1711 tonsuré. Sujet d'un titre sacerdotal fondé par l'abbé Caboud.
Poulain Robert. (Evreux) 1749-50 : à l'école.
Prayel, ou Preyel, ou Praïel Corneille. 1665 : habitué.
Prault. xvie s. habitué.
Prevost Charles. Doct. en droit canon. 1665 et 1669, vicaire à Saint-Laurent, chapelain de la Rivalaise.
Piret 17.. diacre d'office.

Queudeville 1770 : clerc des sacrements.
Quillet 1775-78 : clerc des sacrements.
Quiquet François 1581 : prêtre à Saint-Laurent habite au no 22.

Rameau Edme. (Auxerre), 1791 jureur, guillotiné. Chap. XII.
Renard Louis + 1751 sacristain.
Robequin 1696 : clerc des petits convois. 1727 clerc de l'œuvre : se retire après 40 ans.
Robert 1746 : 2e vicaire.
Roblot 1782-84 : chantre.
Robin 1759 : sacristain des messes. 1768-74 : 2e vicaire.
de la Roche 1709 fait l'école. 1768 et 69 préfet des catéchismes.
Roquet. 1773 : clerc des sacrements.
Rossignol 1696 : clerc des sacrements.
Rossolin Jacques-Philippe (Aix). 1776 : habitué. 1791 : jureur.
le Rouge Pierre 1459 ! clerc de l'œuvre.
le Roux 1735 : habitué. 1749 retiré comme ancien chantre.
le Rousseau 1772 : sous-diacre d'office.
Roussel Olivier. 1440 : clerc de l'œuvre. 1430 : prêtre fermier. 1431 : 1er chaplain de la Rivalaise. + 1451.
le Roy 1696 : s. diacre d'office. 1714 : habitué. + 1717.
Rulié. 1762 : habite la maison du cimetière.
du Russel 1746 : officier du chœur.

Salles Jean-Baptiste (Bayeux). 1791 : jureur. Revient lors du Concordat.
de Saint-Clair Charles 1677 son testament : vicaire.
Sainton 1767 : clerc des sacrements.
Saugier Antoine 1580 vicaire à la Villeneuve (N. D. de Bonne Nouvelle).

Saurat 1754 adm. des sacrements nommé alors curé de la Selle-en-Brie (Meaux).
Savart 1735 : habitué. + 1741 était chargé des enfants de chœur.
Sazeret. 1762 : adm. des sacrements.
Schlick 1777 : clerc des sacrements.
de Secqueville. 1696 : clerc des sacrements.
Sendrier 1696 : clerc des sacrements.
Simon 1769 préf. des cat. et s.-diacre d'office. 1780 : chantre.
Souppin 1639 : habitué.
le Suisse 1769-70 fait l'école.
Surville Léonard 1650 exécuteur testamentaire.
Suselot Louis. Amiens, 1753 : à l'école.

Tassé .xviie s. habitué.
Thabourd Louis. Natif de la paroisse. 1738-40 s.-diacre fait l'école. 1737 : ordonné prêtre.
Tirard. xviie s. habitué.
Toroberty 1769 : clerc des sacrements.
Tournaire Jacques-Honoré. 1791 prêtre sans pouvoir jure, revient curé constitutionnel. Voir chap. XII et XIII.
Tournefort 1769 : adm. des sacrements.
Trumeau 1696 : clerc des sacrements.

Vallé. xviie s. habitué.
de Vauchelles Charles 1567 : clerc de l'œuvre + 1579.
Viard. 1782 : Chantre.
Vincent. 1758-60 : à l'école. 1787 : chantre maître des enfants de chœur.
Vulié 1762 : habitué.

Warnet Jean-Baptiste. 3e adm. des sacrements. 1791 : jureur.

Zeller François-Xavier (Trêves). 1791 : jureur.

XV

A. N. S. 6159.

au dos : Règlement de la Charité St Laurent.

La Compagnie des Dames de la Charité de la Paroisse Sainct Laurens a esté instituée pour honorer nostre Saigneur, patron d'icelle, la Saincte Vierge et Sainct Laurens et pour assister les pauvres malades de la dite paroisse corporellement et spirituellement. Corporellement en leur administrant la noriture et les médicamentz et spirituellement en procurant que ceux qui tendront à la mort partent de ce monde en bon estat et que ceux qui guériront facent résolution de ne jamais plus offenser Dieu.

Elle sera composée d'un nombre certain et limité de femmes et filles

lesquelles en esliront trois d'entre elles a la pluralité des vois dont lune sera supérieure et les aultres deux assistantes, lesquelles auront lentier gouvernement de ladite charité avec Monsieur le Curé et quelques éclésiastiques ou aultres hommes de piété et probité cognueue pour estre procureur et seront les dictes officières en charge dix huit mois et en sortiront de six en six mois les unes après les aultres à comancer par la seconde assistante, puis continuer par la première et en suitte par la supérieure.

Loffice de la supérieure sera de prendre garde à ce que le présent réglement s'observe ; que chacune des dames de la charité face bien son devoir receuura au soin d'icelle les pauvres malades qui seront residentz depuis trois mois en la paroisse après quilz auront esté confessés et communiés et que le médecin luy aura donné aduis que la maladie n'est contagieuse, incurable ni troup longue et quelle aura congneu que le malade est vraymant pauvre et de la quallité de ceux qui doivent estre assistés auquel cas elle signera le billet du médecin, lenvoiera aux filles servantes des pauvres à ce quelles advertisses les dames de la réception dudit pauvre, visitera en compagnie de quelque dame deux fois par sepmaine lesdictz malades (on congedira quand ils seront guéris et pour le regard de ceulx qui moront elle ou quelque aultre desdictes dames les enseveliront), bref estant comme lame du corps de la Compagnie elle prendra cognoissance et ordonera de tout de laduis toutefois dudit sieur Curé du procureur et assistante quand aux choses pincipalles et non ordinaires au moyen de quoy toutes les aultres dames lui deffereront en choses qu'elle ordonnera touchant et consernant les fonctions de la dite charge de supérieure.

La première assistante servira de conseil à la supérieure, la représentera en son absence, recevra largent, le gardera fera chaque mois rendre compte aux servantes des pauvres de largent qu'elle leur aura donné, payera tous les frais de la confrairie, ne fera aucune dépance extraordinaire dans laduis de la supérieure et de la garde des meubles et rendra ses comptes à celle qui lui succèdera en présence dudit sieur curé, de la supérieure, de la dite garde des meubles et procureur susdit.

La deuxième assistante servira aussi de conseil à la supérieure, la représentera en son absence et en celle de la première assistante et guardera le linge lictz ustancilles et aultres meubles de la charité tiendra un estat de toutes ces choses et envoyera à chaque malade par l'aduis de la supérieure les meubles et le linge dont ils auront besoin, marquera leur logis et leur nom et sy le meuble est de valeur en prendra respondant, fera blanchir et raporter le linge en son logis par la servante des pauvres, questera du vieux linge par les maisons une fois pendant sa charge sortant de laquelle elle rendra compte de toutes choses à celle qui lui succèdera.

Le procureur moyennera à son possible la conservation et advancement de la Compagnie stipulera pour elle et aura soing que les laiz testamentaires soient promptement payés et servira de conseil aux officières avec Monsieur le Curé aux choses peincipales.

Le Deuoir des Dames de la Charité sera de servir les malades chacune leur jour à la ville et deux à deux aux faubourgs, de leur apprester le manger chez elles et leur apporter à leur logis, se lèveront un peu plus matin les jours quelles serviront les malades pour entendre la saincte messe avant

de comancer elles tacheront de faire un acte de contrition de leurs faultes passées, offriront à Dieu le servisse quelles se proposent de rendre ce jour là à ces pauvres membres et luy demanderont la grace de ce faire avec le même esprit dont N. Seigneur estant sur terre les a assistés et comme ont faict Sainct Laurens et Sainct Louis, Sainte Caterine et Saincte Marguerite d'Hongrie, puis sen iront visiter les malades sentretenant de quelques discours de piété en entrant dans les chambres des malades, elles les saluront et leurs familles les abordans avec un visage modestement gay et affable saprocheront du lit leur feront prendre quelque bouillon ou un œuf linformeront de leur (*mot illisible*) du temps qui sont malades silz ont reçeu les sacremens et silz ne l'ont faict les exorter de satisfaire au plus tost à ce debuoir les instruiront comme il sy fault préparer et silz l'ont faict les exorteront à faire bon usage de la grace quilz ont receue à ce bien garder des choses qui ont accostume de les faire tomber en peche que sy les malades sont en danger de mort elles tacheront à les faire resigner à la volonté de Dieu leur disant que la mort est la fin de nos misères et le commancement de la gloire éternelle que sils guérissent elles tacheront de les disposer à ne jamais plus offencer Dieu puis s'adresseront à ceulx qui sont dans la chambre les interrogeront des mystères de la Foy, des commandemens de Dieu, les encourageront a bien assister les malades les advertissant que silz le font Dieu les préservera des maladies ou permettra quilz soient encore mieux assistés en récompense de leur charité.

Retournant chez elles après avoir visité tous les malades elles rumineront sur les vertus quelles auront recogneu estre en eux pour se confondre elles mesmes en la veue de leurs imperfections en comparaison des vertus de ces pauvres gens et advertiront la supérieure des manquemens si elles en ont observé aucuns soit du chef du médecin chirurgien ou des filles si ce nest quelles jugent plus apropos par elles mesmes un charitable advertissement vers ceux qui auront commis quelque défault en leur charge.

Il sera ordonné par jour à chasque malade un potage demie livre de veau et mouton du pain autant quilz en pouront manger et demy septier de vin à ceux que le médecin lordonera et leur sera laisser un bouillon pour le soir et à ceux qui ne pourront manger de viande solide elles leur donneront par jour trois œufz et trois bouillons et aux jours maigres à chacun trois œufs un peu de beurre des bouillons quelques pommes ou pruneaux.

Et afin que les dictes dames profittent et se perfectionnent de plus en plus dans l'esprit de charité, elles se confesseront et couniront les premiers dimanche de chasque mois, assisteront aux messes dela dite Compagnie qui se diront les premiers jeudis des moys et aux jours des patrons à huict heures cy en esté et à neuf heures en hiver, se trouveront aux assemblées de la dite compagnie sentrechériront comme sœurs que Nostre Seigneur a liees du lien de son amour sentrevisiteront en leurs affections et maladies assisteront a ladministration des sainctz sacremens de celles dentre elles qui les recevront estant malades et à lenterrement de celles qui decederont, se comuniront à leur intention le mesme jour ou le plus tot quelles le pouront feront dire chacune une messe à leur intention et celles qui le pouront avant de mourir nomeront quelquune de leurs parantes pour leur succéder en la dicte Compagnie et après leur décedz.

Ladite Compagnie prira Monsieur le Curé de désigner lung de ses prestres habituez pour visiter chacun jour les malades moribondz et les aultres de deuz en deuz jours et luy baillera quelque rétribution pour cela, illi aura de plus une ou deuz filles de village a gages qui seront servantes de la dite charité et réputées du corps d'icelle, lesquelles viveront assemblées selon le réglement qui leur sera donné, assisteront les dames tous les jours allant visiter les malades feront les medecines lavement les doneront aux dictz pauvres malades et visiteront souvent ceux qui seront aux extrémités saquiteront généralement de tout ce qui leur sera prescript et ordonné par les susdites officières.

XVI

B. N. ms. F. F. collection Joly de Fleury, page 63-67.

Réglement de l'Assemblée de Charité, établie en la paroisse de Saint-Laurent, pour le soulagement des pauvres honteux, malades, et pour l'entretien et direction des écoles de charité.

CHAPITRE PREMIER

Pour l'assistance des Pauvres.

Le but de cette Assemblée doit être de travailler à procurer la gloire de Dieu et le bien spirituel et temporel des Pauvres de la Paroisse.

L'Assemblée sera composée d'écclésiastiques, principalement de ceux qui sont chargés par la fondation de M. Delaistre, de faire la visite des Pauvres malades, et des Laïques de toutes conditions qui voudront travailler au soulagement des Pauvres ; il y aura un Président, un Secrétaire et un Trésorier. Les Marguilliers en charge pourront, suivant leur zèle, assister aux dittes assemblées qui se tiendront chés Monsieur le Curé, aux jours et à l'heure qui seront dans la suite fixés. Dans ces assemblées seront raportés les billets qui auront été présentés par les pauvres, et il y sera délibéré et statué la nature et les secours, qu'il conviendra leur distribuer une fois tous les mois.

Monsieur le Curé aura toujours les premières places aux dittes Assemblées esqu'elles il présidera et recueillera les suffrages à la pluralité desquels se formeront les délibérations et aura voix prépondérante en cas de partage d'Opinion. En son absence, M. le Vicaire présidera et ne sera au surplus gardé aucun rang dans ces Assemblées, si ce n'est celui du Curé, qui sera le premier et des Marguilliers en charge après luy. — Le Président fera l'ouverture et la closture des Assemblées, qu'il commencera et finira par une courte prière, prendra les avis alternativement à droite et à gauche, sur ce qui aura été mis en délibération et concluera selon la pluralité des voix. — On choisira tous les ans un de ces Messieurs pour être Secretaire de

l'Assemblée, lequel pourra être continué lorsque l'Assemblée le jugera à propos.

Le Secretaire tiendra le registre des délibérations, Recettes, mise et assistance de l'Assemblée, et des noms des Pauvres dont les billets auront été distribués à Messieurs de l'Assemblée, lesquels seront visités par ceux à qui les billets auront été distribués et qui en feront le raport à la Compagnie, sur lequel seront fixés les secours qu'il convient leur donner ; il aura séance à costé de M. le Président. Le Registre des délibérations sera cotté, numéroté à toutes les feuilles et paraphé par premier et dernier feuillet par Monsieur le Curé.

Toutes les délibérations seront inscrittes sur le dit Registre par ordre de datte et sans aucun blanc ou seront écrit le nom des personnes qui auront assistées à l'Assemblée, et les résultats qui y auront été arrestés à la pluralité des Voix. Il aura encore soin de Veiller à ce que les mêmes Pauvres ne soient point assistés plusieurs fois dans une année.

Il seroit à propos que M^r^ le Secretaire eut un état général des Pauvres de la Paroisse rüe par rüe, Maison par Maison, dans les six ou huit Quartiers dans lesquels la Paroisse sera partagée.

Sera incessamment fait Election dans la Première Assemblée de Charité qui se tiendra, d'un Trésorier des Pauvres, lequel ne sera en fonction que pendant trois ans après lequel tems, il en sera élu un autre. Il pourra néantmoins être continué trois autres années, sans qu'il puisse être en place de six ans de suitte. Il pourra encore être élu après trois ans d'intervale s'il en est ainsi jugé à propos par l'Assemblée de Charité.

Les Titres, Contracts et Papiers concernant les Revenus de Charité des Pauvres seront mis dans une armoire chez Monsieur le Curé ainsi que les fonds provenants dans les dits contracts et Rentes appartenants aux Pauvres, legs et donations faits en leur faveur, argent comptant et espèces d'or et d'argent à quelques sommes qu'ils puissent se monter, produits des quêtes de l'Assemblée seront mis dans un coffre-fort fermant ainsi que la ditte armoire à deux clefs, dont l'une sera mise entre les mains de M^r^ le Curé et l'autre en celles de M^r^ le Trésorier des Pauvres.

Ne sera tiré aucun Papier Titre Argent d'iceux armoire et coffre qu'en Vertu d'une délibération de l'Assemblée écrite sur le Registre de M. le Secretaire, et ceux à qui les dits Papiers ou Titres auront été remis seront tenus d'en donner par écrit leur récépissé signé d'eux, dont il sera fait notte sur le dit Registre.

Le Trésorier des Pauvres rendra tous les ans son Compte tant en Recettes qu'en dépences chés Monsieur le Curé, dans une Assemblée qui sera indiquée à ce sujet, dans lequel compte il mettra en dépence les deniers qu'il aura délivrés à la Trésorerie de l'Assemblée des Dames de Charité pour le secours des Pauvres Malades, des Enfans au lait et à la farine, et autres qui, par l'usage et la bienséance, ne peuvent être administrés que par les dittes Dames.

Les Marguilliers en l'Exercice de Comptable ne pourront paier qu'entre les mains du Trésorier des Pauvres les sommes et Rentes qui sont deubs chaque année par la Fabrique à la Charité, à l'exception toutesfois des fondations dans les quels il est énoncé spécialement que les Revenus qui en

proviennent seront remises entre les mains de Mr le Curé des quels Mon dit Sieur Curé sera tenu de donner sa quittance au dit Sieur marguilliers pour être par eux emploié en décharge avec une notte remise à M. le Trésorier des Pauvres qui sera pareillement par lui emploié pour Mémoire.

Lorsque quelqu'un saura quelques causes d'Exclure du secours de l'Assemblée le pauvre dont le rapporteur aura exposé l'état, il demandera avec charité que l'Assemblée diffère à rien sratuer sur cet Article auparavant qu'il s'en soit expliqué en particulier avec M. le Président et M. le Secretaire.

L'Assemblée n'assistera que les Pauvres de la Paroisse qui mènent une Vie Chrétienne, qui sont d'un bon Exemple et qui demeurent sur la Paroisse depuis au moins un an (ou au moins depuis six mois) [1].

Seront exclus des secours de la Charité, les fainéants, les Ivrognes, les Blasphémateurs, les Scandaleux, les Gens déréglés, ceux qui vivent en Concubinage. Pour cet effet, ceux qui seront assistés justifieront leur mariage, ceux qui ne sont point instruits des principaux mistères de la Religion et des Vérités nécessaires au salut, qui n'ont pas fait leur première Communion et aussi ceux qui étant chargés de famille n'ont pas soin d'envoier leurs enfants aux catéchismes et aux écoles de Charité.

L'Assemblée n'écoutera point les demandes des Pauvres qui ne font aucun négoce ny métier, de ceux qu'elle aura assisté dans l'année. Elle n'accordera aucune somme pour frais de Procès, paiement de dettes, Loyers de maison, n'y à ceux qui sont emploiés aux Jeux et spectacles de la foire ou autre de cette nature.

Les Aumônes autant que faire se pourra ne seront point remises en argent entre les mains des Pauvres, mais l'Assemblée les leur fera donner en Marchandises, denrées et Outils nécessaires à l'exercice de leurs Négoces, Arts ou Métier, lesquels seront achetés par personnes entendus et à ce connoissantes.

Pour avoir une connoissance exacte des pauvres de la paroisse, qui méritent d'être assistés, il est à propos de partager la paroisse en six ou huit quartiers, de prier quelques personnes de la Compagnie de vouloir bien se charger de dresser un état des pauvres du Quartier où ils seront préposés pour travailler conjointement avec l'Ecclésiastique qui a soin dudit quartier et une ou deux Dames de Charité à dresser cet état juste et bien détaillé ; de sorte que pour parvenir à cette connoissance, Messieurs, le Prêtre du quartier, un ou deux administrateurs, une ou deux Dames travailleront de Concert à Examiner si l'état qui leur a été donné par M. le Secretaire de la Compagnie est juste et l'aideront de leur Connoissance pour perfectionner le dit état.

Les Visites des Pauvres seront par eux faittes une ou deux fois le mois ; ils s'appliqueront dans ces Visites à connoitre et discerner les Véritables pauvres Honteux qui souvent souffrent parcequ'ils n'osent découvrir leurs misères d'avec ceux qui sont Volontairement pauvres parce qu'ils se livrent ou à la fénéantise ou à l'ivrognerie ou à la Débauche.

Dans le Raport qui sera fait à l'Assemblée des besoins des vrais pauvres,

1. Rajouté dans le texte.

il faudra faire beaucoup d'attention à l'accord et au concert qui se trouvera entre les personnes qui sont chargées de la Visite du dit quartier. Les Délibérations de l'Assemblée seront tenues secrettes pour éviter l'importunité des Pauvres et leurs murmures, et lorsqu'après l'Assemblée les pauvres s'addresseront à ceux de Messieurs ou Dames qui les auront Visités, ils les renvoïeront à M. le Secretaire pour être par lui informé de ce qui aura été résolu à leur occasion et Mr leur assignera un jour et non plusieurs pour leur rendre ledit Compte.

CHAPITRE SECOND

Des Sœurs de la Charité.

1° Lorsque quelque sœur de la Charité viendra sur la Paroisse pour avoir soin des Pauvres, elle se présentera à Mr le Curé en la plus prochaine assemblée qui sera tenüe après son arrivée, et lorsqu'elle se retirera, elle prendra aussi congé de l'un et de l'autre.

2° Elles auront une grande soumission et déférence pour Mr le Curé et pour toutes les autres personnes de la Compagnie, elles écouteront les pauvres avec douceur et sans les Rebuter.

3° Elles distribueront la portion tous les matins à huit heures dans les maisons de la Charité où les Malades l'envoieront chercher.

4° La distribution sera précédée de la Prière *Veni Sancte Spiritus*, l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, une prière pour les pauvres Malades.

5° Elles continueront à écrire tous les matins après la Distribution de la Portion sur un livre destiné à cet effet la datte du jour, le Nombre, les noms, qualitées et demeures de ceux qui auront été assistés et de ceux qui se présentent pour être reçeus de Nouveau, examineront s'ils sont de la Qualité requise pour être admis, et si elles en doutent, elles iront les Visiter pour s'en informer par elles-mêmes le plus tôt que faire se pourra.

6° Elles ne donneront point la portion aux malades le 3me jour de leur Réception, s'ils ne sont confessés, s'ils ne justifient qu'ils sont mariés en face de l'Église.

7° Elles auront soin que les malades soient souvent Visités par Mrs le médecin et chirurgien de la Charité qui leur en rendra Compte. Elles exécuteront avec exactitude leurs Ordonnances.

8° Elles ne donneront la portion, Médecine, Médicament, et autre secours qu'à ceux des dits malades qui auront été visités par M. le Médecin de la Charité et non autre Médecin. Elles délivreront des cartes pour les Saignées que les Médecins Ordonneront.

9° Elles auront soin de faire dans le tems avec l'avis des Médecins, les sirops, drogues, Médicamens et Confitures nécessaires, de préparer tous les remèdes ordonnés pour les seuls pauvres receus à la Charité et de les leur faire prendre en leur présence, afin qu'ils ne soient pas perdus.

10° Elles préteront aux malades, qui n'auront point de linge pour se changer, des draps, Chemises et autres linges nécessaires, et elles prendront leur précaution pour le faire avec sûreté et les retirer.

11° Pour les mettre en état d'exécuter ce qui est contenu dans l'Article précédent, il leur sera fourni des fonds pour acheter les dits draps, chemises et autres linges.

12° Lorsque Mr le Médecin jugera un malade en danger, elles feront avertir le Confesseur pour leur faire recevoir les Sacrements et donneront toute leur attention pour le faire de jour et non de nuit, n'y a heure indue et prévenir que les malades ne meurent point sans sacrement.

13° Elles prépareront les Chambres quand les malades recevront les Sacrements et elles y mettront Croix, Chandeliers et nappes sur la table et elles auront soin de tout retirer après l'administration faitte.

14° Elles remettront tous les jours d'assemblées ordinaires entre les mains de Monsieur le Trésorier l'argent qu'elles auront reçeus pour les Pauvres dont elles tiendront état sur un livre particulier, elles lui marqueront les destinations générales ou particulières, afin qu'il la fasse selon qu'il aura été marqué.

15° Elles feront un état des Meubles, linge et effets qui sont dans la maison de la Charité, de peur qu'il ne s'en perde quelqu'un ; à la fin de chaque année, il en sera fait un récollement en présence d'un Administrateur nommé par la Compagnie, et s'il s'en trouve quelques uns de nécessaires, de nouveaux elles en avertiront pour y être pourvû.

16° Elles dresseront tous les mois un état de la dépence qu'elles ont fait pour la marmitte et autres secours et assistances qu'elles auront données aux pauvres pendant ledit mois afin qu'elles en soient remboursés.

17° Elles auront soin d'acheter à bon compte autant que faire se pourra des Habits d'Hazard, Chemises, linges, lits, paillasses, Couvertures, etc... pour être distribuées aux pauvres qui en ont absolument besoin, et elles veilleront principalement à ce que dans les ménages nombreux où il y a des enfants de différent sexe il y ait des lits séparés pour les garçons et d'autres pour les filles, et que les enfants ne couchent point avec leur Père et Mère.

18° Elles auront une attention Singulière pour exécuter la fondation faicte par M. Alexandre le 4 Mars 1718 au profit des Pauvres Ecclésiastiques.

19° Les femmes en couches seront assistées 15 jours au plus et au cas qu'il fut nécessaire de prolonger ce terme, on le fera sur les avis des Sœurs et le Consentement de l'Administrateur ou des Dames de Charité. On cessera de donner la portion si l'enfant n'a pas été Baptisé après les deux jours de la naissance. Les enfants, filles et personnes seules ne seront point assistés.

20° L'intention de la Compagnie n'est point aussi d'assister ceux qui logent à la semaine n'i ceux qui ont des maladies incurables.

31° Ceux dont les maladies dureront plus de trois semaines ou un mois seront visités de nouveau par le Médecin et seront portés à l'Hotel-Dieu aux dépens de la Compagnie, ainsi que les pauvres Malades qui ne se trouvent point de la qualité requise pour être admis à la Charité.

22° Il conviendrait que les Sœurs fissent une ou deux fois l'année une quête chés les notables Bourgeois de la Paroisse, pour les prier de leur donner des assistances pour les Pauvres, soit en argent, vieux habits,

vieux linges ou autres hardes de toutes espèces qui n'étant plus en état de leur servir, peuvent être emploiés utilement pour les Pauvres : le temps du Carême pourra être destiné à cet effet, afin de trouver quelques secours pour habiller les enfants de la Première Communion.

CHAPITRE TROISIÈME

Pour les Écoles de Charité.

1° L'Education des Enfants étant un des plus grands biens qu'on puisse faire dans la Paroisse et des plus propre à remédier à l'ignorance où vivent la pluspart par la faute des Pères et Mères qui négligent l'instruction de leurs enfans, il y aura quatre écoles de Charité pour les garçons et quatre pour les filles, y comprise celle des Sœurs de la Charité, ruelle St-Laurent. Elles seront placées dans différents quartiers de la Paroisse, et la Compagnie priera quelques'uns de Messieurs les Administrateurs de veiller à ce que les lieux qui seront choisis pour y faire les dittes écoles soient Vastes, Spatieux et capables de contenir un grand nombre d'enfans, placés en différents quartiers éloigné les uns des autres à une certaine distance, pour la commodité des jeunes enfans qui y sont admis.

2° Les Maitres et Maitresses seront nommés et choisis par Mr le Curé qui pourra les destituer lorsqu'ils ne s'acquitteront pas de leur devoir.

3° L'honoraire de ces Maitres et Maitresse sera paié tous les trois mois soit par Messieurs les Marguilliers en charge ou par M. le Trésorier des Pauvres suposé qu'il lui soit remis par les dits sieurs Marguilliers les Rentes et Revenus destinées à cet effet ; chaque Ecole sera fournie de Meubles, tables, bans et les Enfans de livres nécessaires et les lieux ou les Ecoles se tiennent, entretenus dans un état convenable au dépend de la Compagnie suivant le raport qui lui en sera fait par un ou plusieurs de Messieurs les Administrateurs qui seront commis par la Compagnie pour en faire la Visite.

4° Il y aura un Ecclésiastique Prêtre nommé pour être préfet des Écoles de Charité de garçons qui en fera la visite une ou deux fois le mois et un administrateur désigné par la Compagnie pour faire la ditte Visite pareillement une ou deux fois le mois les jours qui lui seront plus Convenable. Pareille chose sera observée pour les Écoles de Filles qui auront aussi un prêtre pour Préfet et des Dames de Charité pour les visiter.

5° Les enfans seront instruits uniquement par Charité, les Maitres et Maitresses ne recevront quoique ce soit n'y d'eux n'y de leurs parents.

6° Les enfans seront reçeus sur le billet de M. le Préfet qui n'en accordera qu'aux Pauvres et non a ceux dont les Pères et Mères sont en état de payer, n'étant pas de la justice de préjudicier aux intérêts des Maitres et Maitresses d'École de quartier commis par M. le Grand Chantre.

7° Les Écoles se tiendront tous les jours ouvriers, depuis le premier lundi d'Octobrejusqu'au premier Septembre et les Vacances ne Commenceront point avant ce jour et la rentrée des Écoles ne sera point différée après les lundi du dit mois d'Octobre.

8° Le jour de la Rentrée qui sera annoncé au Prône, les garçons de toutes

les Écoles seront conduits deux à deux à la Messe du St-Esprit, qui se dit ce jour-là et ils assisteront conduits par leurs Maîtres avec Piété et Modestie. Après la Messe, ils seront reconduits à leur École dans le même Ordre qu'ils seront venus à l'Église.

Le jeudi suivant, les Filles des Écoles seront conduites de la même manière par leurs Maîtresses, qui se conformeront en tout à ce qui est marqué à l'article précédent.

9° Il y aura encore dans tout le cours de l'année deux congés par semaine, qui seront pour l'ordinaire de Mercredi et le Samedi après-midi.

10° Lorsqu'il y aura plus d'une fête dans la Semaine ou une seule et qu'elle arrivera le Mercredi ou Jeudi, il n'y aura pas d'autre Congé. Mais s'il n'y en arrive qu'une et qu'elle soit le lundi ou le mercredi on donnera congé le Jeudi après-midi si elle arrive le Vendredi ou Samedi, on le donnera aussi le Mercredi après-Midi. Les Maitres et Maitresses d'École ne pourront sous quelque prétexte qui (*sic*) ce soit chargé (*sic*) l'ordre mentionné au présent Article.

11° Les Écoles ne vacqueront aucun jour sans une permission spéciale de M. le Préfet et de Messieurs les Administrateurs ou Dames préposés à la visite des Écoles, si ce n'est le Lundi et le Mercredi de la Quinquagésime et le mercredi des Cendres tout le jour et dans la Semaine Sainte depuis le Mercredi-Saint après-midi jusqu'au lendemain des fêtes de Pâques.

12° Les Écoles commenceront le matin à 8 heures et finiront à 11, l'après-midi à 2 heures et finiront à 5. Si ce n'est depuis la Toussaint jusqu'au Premier Mars qu'elles finiront à quatre heures et demie.

13° Il seroit à souhaitter que tous les enfans des Écoles se Confessassent régulièrement tous les deux mois ; pour cet effet que tous les lundis de chaque semaine, tous les enfants d'une des Quatre écoles de Charité tussent conduits par leurs Maitres à la Messe du Saint-Esprit en la manière cy-dessus prescritte et que pendant le tems de la ditte Messe, moitié des dits enfans fussent entendus en confession par deux prêtres nommés à cet effet par M. le Curé et l'autre moitié des dits enfans entendus le 1er lundi du mois suivant en observant par (*sic*) les autres écoles la même chose qui leur seront assignés ; le même Ordre sera observé le Jeudi pour les Écoles des filles, sauf à prendre quelque arrangement pour assigner un juste honoraire à Messieurs les Prêtres qui seront chargés de cet Emploi.

14° Tous les jours au matin, avant de commencer les leçons, un des Enfans de l'École de la Troisième Classe, à tour de rôle par semaine, fera la prière du matin marquée dans le livre des Heures du diocèse, imprimé par ordre de Monseigneur l'Archevêque ; à onze heures, avant la sortie, le même enfant récitera tout haut les Commandemants de Dieu et de l'Église et finira par *Requiem æternam* et l'oraison *absolve*.

L'après-midi avant les leçons, l'Enfant de semaine récitera l'antienne à la Ste Vierge *Sub tuum præsidium* et l'oraison *Concede nos*, etc... et avant la sortie la prière du soir marquée dans le livre d'heures en ajoutant *de profundis* pour les bienfaiteurs et l'Oraison *Deus Veniæ Largitor*.

15° Les prières pourront se faire tantôt en françois, tantôt en latin, mais plus souvent en françois qu'en latin.

16° Les Maitres et maitresses après la prière feront asseoir leurs enfants

et les renvoïeront deux à deux, leur recommanderont la modestie et de ne pas s'amuser hors de l'école et Commettront quelques enfants des plus sages pour Veiller à ce que le bon Ordre soit observé et leur rendre compte de ceux qui y seront contrevenus.

17° Il y aura dans chaque École trois Classes ou leçons. La Première des enfants qui commencent auxquels et auxquelles on enseigne le petit Catéchisme du diocèse et leurs Prières.

18° La deuxième des Enfans qui commencent à lire, auxquels on enseignera le Catéchisme sur tout les Sacrements, les prières avant et après le repas, avant le travail, ce qu'ils doivent faire pour leurs parents et leurs Bienfaiteurs ou leur apprendre à lire en françois puis en latin.

18° (*sic*) La troisième classe est pour ceux qui sçavent déjà lire ; il y aura deux sortes de leçons, l'une à apprendre par cœur comme les Epitres et Evangiles, l'abbrégé de la Bible, des Cantiques spirituels. L'autre des livres qu'ils liront à l'école. On enseignera dans cette classe à écrire.

19° Et afin de soulager les Maitres et Maitresses de donner de l'Émulation aux Enfans et de les tenir tous attentifs, tous ceux d'une même bande diront les mêmes Choses, feront les mêmes lectures et apprendront par cœur les mêmes leçons.

20° Pour maintenir l'ordre dans les Écoles et faire garder le silence, tous les exercices ne se feront que par un signal comme de donner un coup de sonnette pour commencer la Prière, un autre pour se remettre en place, un autre pour commencer la Leçon, sonner deux coups pour avertir qu'un enfant lit ou dit mal. Cette Méthode de ne commencer la Leçon chaque Exercice par un signal dont tous les Écoliers soient avertis est encore comme on l'a aussi expérimenté dans quelques unes des Écoles de la Paroisse, un grand soulagement pour les Maitres et Maitresses et un grand moyen de maintenir le silence et la discipline.

21° Tous les Matins on Employera un quart d'heure au moins à faire le Catéchisme et on en dispensera moins que toutes (*sic*) les exercices de l'école. On Répétera et fera répeter aux Enfans les Demandes et Réponses tant de fois qu'ils les sachent parfaitement. Le Samedi on reprendra tout ce qui aura été dit pendant la semaine, et Comme les Enfans en auront appris la lettre, on s'appliquera beaucoup à l'explication et à développer l'esprit, soit pour les Mistères soit pour la Morale.

22° La Compagnie payera les loyers et appointements des Maitres et Maitresses d'école.

23° L'hiver, il y aura dans chaque École un Poële et la Compagnie fournira le Bois nécessaire pour le Chauffage des Enfans.

24° Il y aura sur la porte de chaque École une inscription « École de Charité » ou pour les Filles de la Paroisse St-Laurent (*sic*).

25° Les Maitres et maitresses veilleront à la Conservation des meubles des Écoles dont ils auront un double de l'État qui en sera fait pour les Représenter chaque année au recolement qui en sera fait avant les vacances.

26° Les Maitres et Maitresses d'École recommanderont avec soin à leurs enfants de se Comporter avec sagesse et Modestie dans l'Église lorsqu'ils iront et leur déffendront expressément d'y courir et d'y rien faire qui soit contraire à la sainteté du lieu.

État et Distribution de la Paroisse avec huit quartiers et les noms des personnes qui peuvent y être préposées pour la visite.

Quartier St Martin. — Le Premier Quartier commencera rüe St Martin à la Maison de Monsieur le Commissaire Regnard ou pend pour Enseyne la Ville de Poitiers et comprendra la rüe du grand Heurleur, rüe Greneta, rüe Guérin Boisseau, rüe du Ponceau et toutes les maisons de la Rüe St Martin depuis celle dudit Sr Commissaire jusqu'es à la Porte St Martin seront dans ce quartier les maisons depuis la ditte Porte jusqu'à la rüe.

Pour la visite du dit Quartier peuvent être proposés :

Mr Jombert,

MMrs Chenu, Nivert et Petit, Le Fuelle, du Cauroy.

Pour Dames :

MMmes Derouin, Petit et Corbin, Me du Cauroy.

Quartier St Denis. — Le second quartier sera composé des rües Neuve St Denis, rue Appolline, des maisons de la rue St Denis depuis la Porte jusqu'à l'extrémité de la Paroisse Et l'autre côté de la rue St-Denis, depuis la maison des deux battoirs jusqu'à la dite porte St Denis en y Comprenant la rüe Ste Foy, celle de Bourbon St Claude et le bout de la rue de Cléry qui descend à la dite porte St Denis.

Pour visiter ledit quartier peuvent être choisis :

Mr Biset, prêtre,
Mr Poupart Père,
Mr Boucher père et Bouchet.

Pour dames :

Madame la Comtesse d'Isliers,
Madame de Buire,
Madame Bouché,
Me Couesnon,
Me Faton.

Troisième quartier : Basse Villeneuve et Faub. St Denis. — Pour le 3me quartier, il sera composé de toutes les maisons de la Basse Ville Neuve Barrière et rüe Poissonnière, des maisons du faubourg St Denis à droite et à gauche, jusqu'à la grille.

Pour visiter ledit quartier :

M. Olivier prêtre, M. Scellier,
M. Delaitre père,
M. Jucelin,
M. Charpentier père.

Pour les dames :

Me Delorme pour la Basse Ville Neuve, le côté droit du faubourg St Denis
Mme Delaitre, Mme Scellier,
Mme Rolland,
Mme Porlier et
Mme Véron.

QUATRIÈME QUARTIER : FAUBOURG ST LAZARE ET FAUB. DE GLOIRE. — Pour ce quatrième quartier, qui commencera à la Chaussée de St Lazare et Contiendra toutes les maisons dudit faubourg et celles qui sont hors la Barrière jusqu'à l'extrémité de la Paroisse.

Le quartier sera visité par :

M. Gaudiché, prêtre,

M. Delaluisant,

M. Fontaine, le Gris, Delamare, Laurence.

Pour les Dames,

Mmes de Marizi, Mme Lalay.

Et pour le faubourg de Gloire :

Mme le Dru,

Mme Dupont.

CINQUIÈME QUARTIER : FAUBOURG ST MARTIN. — Pour le 5me quartier, sera composé des rues d'Orléans jusqu'à la porte St-Denis de la Voyerie St-Martin et des maisons du faubourg St-Martin à droite et à gauche jusqu'à la grille.

Ce quartier sera visité par :

Mr Hutinet, prêtre,

MM. Firemond, Boury, Gravel, Griffond.

Pour les dames :

Me Caqué.

Pour la rüe d'Orléans et celle de la Voyerie :

Mme de Firemont, Bouri. Gassot, Daumier, Prouzel.

SIXIÈME QUARTIER : DU FAUBOURG ST-LAUREBT. — Pour le sixième quartier, sera composé des maisons du faubourg St-Laurent à droite et à gauche depuis la grille jusqu'à la barrière, y compris les maisons à droite et à gauche de la ruelle St-Laurent.

Dans ce quartier la visite sera faite par :

MM. Henard, Beranger, Mouchi Père, Guérin, St Yon, Lavigne, Foret

Et pour les dames :

Mmes Jouan, Fotet, Gouilliard, Le Gris, Dupuis.

SEPTIÈME QUARTIER : HORS LA BARRIÈRE ST LAURENT ET LA VILLETTE. Pour le 7me quartier, commencera à la Barrière du Faubourg St-Martin et comprendra toutes les maisons depuis la dite Barrière jusqu'à l'Extrémité de la Villette, y compris la rüe Saint Maur et la Rüe Notre-Dame.

Pour faire la visite dudit quartier :

M. Touzé, prêtre,

M. Thomas (*rayé dans le texte*).

M. Rousseau,

M. Hallé,

M. Mangar,

M. Bonnet,

M. Frenel.

Pour les dames :

Mmes Rousseau,
Mme la Veuve l'Ambert,
Melle Gilbert.

HUITIÈME QUARTIER : FAUBOURG DU TEMPLE ET LA BASSE COURTILLE. Le huitième et dernier quartier commencera à la Barrière du Temple proche le Cours, contiendra les maisons à gauche depuis la dite première Barrière jusqu'à la 3me et les Rües des Marais, de Carême prenant ainsi que les maisons qui sont dans la rüe St-Maur à gauche. Et les maisons à droite en montant jusqu'à la dite Barrière y compris les rües Blanche, Fontaine au Roy et l'autre partie de la rüe St Maur jusqu'au chemin de Ménilmontant, puis tournant à droite jusqu'au réservoir de la Ville.

Ce quartier sera visité par :

M. Lambert ou le prêtre qui est chargé de la visite des malades.
M. le Bégue,
M. Petit,
M. Mauroy fils,
M. Faucheux,
M. Jumelle.

Et pour les Dames :

Mme Robert,
M. Drancy,
Mme Faucheux,
Mme Mauroy l'aisné,
Mme de Viguière,
Mme de Castille,
Mlle Lafond,
Mlle Hoquet, rue Carême prenant.



INDEX DES NOMS PROPRES

Pour établir cet index il n'a pas été tenu compte des listes ou tableaux contenus dans le texte des chapitres ou en appendice.
Pour toute recherche le lecteur voudra donc bien encore consulter :

1° Le tableau des fondations : chapitre X, p. 208.
2° La liste des marguilliers : appendice X, p. 337.
3° Divers rôles de la taille au XIIIe siècle. Appendice XI, p. 343.
4° La liste des ecclésiastiques attachés à Saint-Laurent du XIIIe au XIXe siècle. Appendice XIV, p. 358.

A

B

C

D

H

I

J

L

M

N

O

P

S

T

SOMMAIRE DES CHAPITRES

CHAPITRE IV

Les curés du XVII[e] au XVIII[e] siècle.

CHAPITRE V

La Fabrique.

CHAPITRE VI

Le Territoire historique de la paroisse.

CHAPITRE XI

Le clergé et le ministère paroissial.

CHAPITRE XII

La Révolution jusqu'après la Terreur.

CHAPITRE XIII

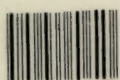
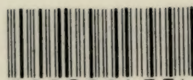
La Révolution (suite) de Thermidor à Fructidor.

CHAPITRE XIV

La Révolution (suite) de Fructidor au Concordat.

DOCUMENTS ET APPENDICES

Paris-Lille. — Imp. A. Taffin-Lefort. — 139-8-22.


a39003

002982477b

